

LA CÔTE-D'IVOIRE SOUS LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GABRIEL ANGOULVANT (25 avril 1908-27 décembre 1916)

Gabriel, Louis ANGOULVANT
(Longjumeau, 8 février 1872-Paris, 15 octobre 1932)

Fils d'Ernest Alphonse Angoulvant, tailleur d'habits, et de Marie-Rose Laidel.
D'union inconnue : Gabriel Max Angoulvant et Gabrielle Angoulvant, mariée avec le colonel Alfred Thomasset (1919), directeur des chemins de fer de la Côte-d'Ivoire, puis avec Paul Baudouin (1927), de la Banque de l'Indochine.

Marié le 13 juillet 1909 à Paris avec Adèle Antoine (Marseille, 1878-Bingerville, 1912).

Breveté de l'École coloniale (major de la promotion 1894), diplômé de l'École des langues orientales vivantes (annamite, chinois).

Chancelier stagiaire de résidence en Indo-Chine (11 novembre 1894). Résident à résidence de Hai-Duong (18 janvier 1895),

interprète-chancelier du consulat de France à Mongtzé, chargé du vice-consulat de Hokeu (4 juillet 1897),

vice-consul titulaire de Hokeu (octobre 1899),

sous-chef de cabinet d'Albert Decrais, ministre des Colonies (23 juin 1899-janvier 1900),

Secrétaire général de 2^e classe des Colonies à la Côte française des Somalis (13 avril 1900-14 octobre 1899),

gouverneur p.i. de la Côte française des Somalis (13 avril 1900-décembre 1900),

consul honoraire (19 octobre 1901),

secrétaire général au Congo (22 juillet 1901),

secrétaire général de 1^{re} classe au Congo (25 février 1902),

commissaire général p.i. du gouvernement dans le Congo français (18 juillet 1902),

secrétaire général de la Guadeloupe (14 mai 1903),

secrétaire général de la Martinique (non installé)(22 octobre 1904),

chef adjoint du cabinet du ministre du Commerce (26 janvier 1905),

gouverneur de 3^e classe des Colonies à Saint-Pierre et Miquelon (19 avril 1905),

gouverneur des Établissements français de l'Inde (25 août 1905),

lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (18 février 1908),

gouverneur de 2^e classe des Colonies (10 avril 1908),

officier de la Légion d'honneur (12 avril 1911),

gouverneur de 1^{re} classe des colonies (5 novembre 1911),

gouverneur général p.i. de l'AOF (1^{er} juin-6 novembre 1916),

gouverneur général de l'AEF (15 mai 1917-16 mai 1920),

gouverneur général p.i. de l'AOF (22 janvier 1918-29 février 1919),

commissaire général de l'exposition coloniale internationale de Paris (5 mai 1920-1925),

député radical de l'Inde française (1924-1928)(battu par M. Coponat, radical).

1/2

2/2

Membre temporaire du syndicat de garantie de l'augmentation de capital de la [Compagnie forestière Sangha-Oubanghi](#) (janvier-février 1920), administrateur de la [Compagnie générale des colonies](#) (nov. 1920), de la [Société coloniale des grands magasins](#), à Hanoï et Saïgon (octobre 1921), de la [Société commerciale de l'Ouest-Africain](#) (nov. 1921), de la [Silico-calcaire africaine](#) (mars 1922), président de la de la Pêche française (mars 1922), président de la Société immobilière et hôtelière de Thorenc (Alpes-Maritimes)(juin 1924) (groupe Lykkedal-Moeller). Faillite le 12 février 1932 : dividendes fictifs, faux bilans, etc. administrateur des Chantiers maritimes de Paimpol et Fécamp de Radia : installation de télégraphes, téléphones, etc., des [Comptoirs sénégalais](#) (1924), président de la [Compagnie franco-malgache d'entreprises](#) (déc. 1924-déc. 1926), administrateur de « Aux Éditeurs associés » (Éditions du Monde moderne)(sous la présidence du général François-Xavier dit Gaëtan Bonnier, ancien commandant supérieur des troupes de l'AOF, administrateur des Caoutchoucs et cacaos du Cameroun et de la Cie franco-malgache d'entreprises), administrateur de la [Société agricole africaine](#) (Côte-d'Ivoire)(mars 1926)(filiale de la SCOA), de la Société immobilière du domaine Alice de Rothschild, à Grasse (groupe Lykkedal-Moeller) (mai 1926), de la [Banque commerciale africaine](#) (nomination ratifiée en juin 1926), de la [Compagnie côtière de Madagascar](#) (juin 1926), administrateur, puis président de la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#) (Gabon), administrateur des [Caoutchoucs et cacaos du Cameroun](#) (juillet 1926), de la [Société indochinoise de cultures tropicales](#) (juillet 1926), des [Tramways et éclairage de Beyrouth](#) (*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 405), de [Estrellas mining et finance](#) (1927), administrateur, puis président de la [Compagnie minière de l'Oubanghi oriental](#) (C.M.O.O.), administrateur de la [Compagnie indochinoise des mines](#) (1929-1932) des Entrepôts rouennais des bois exotiques (mars 1930), de La Morue française et sècheries de Fécamp (1930), des [Plantations et palmeraies de l'Ogooué](#), des [Plantations réunies de l'Ouest-Africain](#) (1930), de la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#) (1930), des [Plantations d'Élima](#) (café en Côte-d'Ivoire), de la [Compagnie commerciale Sangha Oubangui](#).

Président de la Chambre de commerce franco-asiatique (1925).

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 mars 1907 :

Officier de la Légion d'honneur du 12 avril 1911 (min. Colonies), parrainé par Amédée *William* Merlaud-Ponty : gouverneur de 2^e classe des Colonies, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire

Commandeur de la Légion d'honneur du 4 juillet 1918 (min. Colonies) : gouverneur général de l'AEF et gouverneur général p.i. de l'AOF.

En septembre 1929, il visite l'usine de tapis [Texor](#) à Hanoï

et se rend à Yunnanfou par le chemin de fer de la [Compagnie française](#).

Auteur de divers ouvrages.

Décédé à Paris, le 15 octobre 1932.

« Gabriel Angoulvant, depuis cinq ans, occupait les loisirs que lui avaient laissés prématurément l'administration et la politique, en de multiples affaires dont plusieurs lui causèrent certaines déceptions » (Marcel Ruedel)(nécrologie in *Les Annales coloniales*, 20 octobre 1932).

PROJETS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 avril 1908)

Le nouveau gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, en allant prendre possession de son poste a fait, à la chambre de commerce de Bordeaux, une sorte d'exposé de son programme. Il s'attachera, a-t-il dit, notamment à développer le commerce du caoutchouc et l'industrie aurifère.

La révolte du Haut-Sassandra (*La France militaire*, 22 mai 1908)

On écrit de Bingerville : Les opérations de pacification du Haut-Sassandra se poursuivent activement ; le gouvernement, désireux d'en finir, envoya une colonne forte de 800 hommes, sous le commandement du lieutenant-colonel Metz ; des résultats appréciables ont été obtenus et, à cette heure, bien que la saison des pluies, prématurée cette année, ait arrêté les opérations, on peut considérer la révolte comme virtuellement terminée.

La colonne Metz, forte de 800 hommes et suivie de 400 porteurs, arriva le 13 mars à Fort-Lecœur (Daloa), après avoir traversé le pays Gouro et trouvé dans les tribus Bionfas et Gonates un accueil sinon cordial tout au moins satisfaisant

À 7 kilomètres de Daloa, elle fut traîtreusement attaquée au village d'Idèble ; un tirailleur du groupe Coste fut blessé ; dans la même journée, le convoi du groupe Celler, qui se dirigeait sur Daloa et cheminait à environ 10 kilomètres du deuxième groupe, fut assailli à son tour ; nous eûmes deux tirailleurs tués, un porteur tué, un tirailleur blessé.

Le 14 mars, les opérations sur Idèble furent commencées par le groupe Coste, fort de 80 fusils, et le groupe Rimbaud, fort, de 40 ; le 15 mars le groupe Celler rejoignit la colonne Metz à Daloa, après avoir visité les tribus Yasuas de la rive droite de la Bandama, les tribus Kouans, Tons, Gonates, et livré combat aux tribus Luonous et Niabeloas où nous eûmes cinq tirailleurs blessés.

Le 18, le commandant Belse~~l~~ère, avec 80 fusils, le groupe Celler avec 40 fusils et le groupe Rimbaud furent envoyés châtier les tribus irréductibles de Sablé ; le commandant trouva les routes détruites, les populations dispersées ; il détruisit tous les campements en forêt et rentra le 19 à Daloa avec quelques prises.

Le 20, les tribus de la région d'Idèble reçurent leur châtime~~n~~t ; tous les villages furent détruits, les populations dispersées ; nous les surprîmes dans des embuscades et leur infligeâmes des pertes sérieuses que l'on peut évaluer au minimum à une dizaine de tués.

Enfin, le 25 mars, le lieutenant-colonel Metz quittait Daloa. laissant dans un calme relatif les tribus Niabeloas et les groupes de Sablé, Boubono, Srobono, Balogue, Idèble et emportant les promesses des villages Gbelilapia et Wandagne de rendre les objets et armes pris lors du massacre du détachement Hutin, ainsi que le corps du servent indigène tué lors de cette affaire.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 22 mai 1908)

(De notre correspondant particulier)

Grand-Bassam, 2 mai 1908.

M. Angoulvant, le nouveau gouverneur de la Côte-d'Ivoire, est arrivé à Grand-Bassam le 25 avril dernier ; le même jour, il prenait à Bingerville possession de son gouvernement.

Sitôt à son poste, le chef de la colonie a tenu à se renseigner par lui-même sur la marche des travaux du chemin de fer* et à prendre contact avec la population européenne de Grand-Bassam. Dès le 26, il se rendait à Abidjan, où le distingué directeur des voies de pénétration, M. le capitaine du génie Thomasset, l'a conduit par train spécial à l'extrémité actuellement exploitable de la voie ferrée, au kilomètre 82. Le voyage s'est effectué dans d'excellentes conditions, et notre nouveau gouverneur a pu se convaincre que les artisans de cette œuvre considérable avaient su s'acquitter à leur honneur, malgré les difficultés offertes par la traversée de la forêt vierge et un climat hostile, de la tâche qui leur était confiée. Il a rapporté de sa rapide visite l'impression que les travaux entrepris sous la direction de M. le commandant Crosson-Duplessis, actuellement en congé, seraient menés à bonne fin et que, déjà, le rail produisait dans la région traversée une révolution économique appréciable. Les indigènes n'hésitent pas, en effet, à l'utiliser pour leurs déplacements et le transport de leurs marchandises, et le rendement kilométrique se chiffre, à l'heure actuelle, par 1.500 francs.

Le 27, M. Angoulvant était à Grand-Bassam, où il consacrait sa journée entière à recevoir les représentants des diverses maisons établies dans cette ville, avec lesquels il conférait longuement sur les questions qui, au cours de ces derniers mois, ont plus particulièrement sollicité l'attention de l'administration locale et des particuliers, à savoir, notamment une meilleure utilisation du wharf et la représentation de commerce dans les Conseils du gouvernement de la colonie.

L'impression, de part et d'autre, a été excellente et il n'est pas douteux que la Côte-d'Ivoire tire un excellent profit des heureux auspices sous lesquels M. le gouverneur Angoulvant inaugure son administration.

*

* *

[La visite de Milliès-Lacroix]

Le ministre des colonies vient de séjourner trois jours dans notre jeune possession. Arrivé le 29 au matin, sur le croiseur *Chasseloup-laubat*, il a débarqué à Port-Bouët, accompagné de MM. Bordeaux, directeur de son cabinet ; Despax, chef de son secrétariat particulier ; Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française ; Dou ¹, inspecteur des travaux publics du gouvernement général, etc. M. le gouverneur Angoulvant, M. l'inspecteur des colonies de Lapalu et M. l'administrateur en chef Nebout s'étaient rendus à la rencontre du ministre, qui s'est fait exposer, aussitôt après son débarquement, par M. l'ingénieur en chef Dou, l'état actuel des travaux entrepris pour permettre l'accès de la lagune intérieure aux navires de fort tonnage et créer ainsi, sur cette côte déshéritée, un port sûr en eau profonde.

M. Milliès-Lacroix s'est ensuite rendu en bateau à vapeur à Bingerville, où il a été accueilli avec un respectueux enthousiasme par la colonie européenne et un concours imposant de population indigène.

Après un déjeuner intime, le ministre s'est fait présenter le personnel ; il a reçu ensuite les délégations des autorités indigènes du cercle des Lagunes, qui l'ont assuré de leur attachement à la France et lui ont témoigné leur joie de saluer en lui le

¹ Marie Joseph Auguste Dou : né à Digne, le 12 février 1858. Frère de Paul Edmond Dou, polytechnicien, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} sept. 1894. Alors inspecteur des Travaux publics. Il prend sa retraite en 1920 comme ingénieur en chef des Ponts et chaussées hors classe à Cahors.

représentant du gouvernement. M. Millières-Lacroix a exprimé en retour sa satisfaction de les voir concourir par leur fidélité à nos institutions aux efforts que font les autorités pour améliorer leur condition matérielle et morale.

Le soir, un grand dîner a réuni au gouvernement, autour du ministre, les membres du conseil d'administration de la colonie, les représentants des grandes maisons de commerce et les chefs de service. À l'issue du repas, M. le gouverneur Angoulvant a porté la santé du président de la République et prononcé une allocution très applaudie dans laquelle, après avoir retracé la marche de l'influence française à la Côte-d'Ivoire, les difficultés vaincues, les résultats obtenus grâce au dévouement de tous, l'œuvre si française accomplie par son prédécesseur M. Clozel, et ses collaborateurs, au premier rang desquels est placé M. l'administrateur en chef Nebout, il a dégagé en traits saisissants le caractère républicain de notre colonisation. Rendant hommage aux qualités de M. Millières-Lacroix, il s'est fait l'interprète de chacun pour lui exprimer la reconnaissance que lui vaut, en Afrique Occidentale, le voyage entrepris par lui dans le but d'étudier sur place les ressources et les besoins de nos possessions ; il l'a remercié, aussi, d'avoir consacré tous ses soins à préciser et à renforcer le statut du personnel colonial.

Il a salué également le nouveau gouverneur général de l'Afrique Occidentale française et dit combien la bienveillance, la cordialité et la sûreté de caractère de M. Merlaud-Ponty rendaient précieuse à ses subordonnés la collaboration qu'ils sont disposés à lui donner de grand cœur et intelligemment.

Le gouverneur général a répondu en affirmant avec quel souci il continuerait, comme par le passé, à se préoccuper du développement commercial des colonies confiées à ses soins et, remerciant M. le gouverneur Angoulvant de ses paroles, il s'est déclaré certain de voir la Côte-d'Ivoire continuer à marcher vers le progrès sous la direction du chef qui vient de lui être donné.

Le ministre, prenant la parole à son tour, a exprimé sa gratitude à tous pour la réception que la colonie a faite en sa personne au représentant du gouvernement de la République. Faisant sienne l'opinion du gouverneur général, il a dit aussi quel intérêt il porte aux efforts et au développement du commerce, et, saluant, en une brillante péroraison les artisans de la civilisation française à la Côte-d'Ivoire, il a bu à la prospérité du pays.

Une réception ouverte a suivi, à laquelle ont assisté non seulement les habitants de Bingerville et leurs familles, mais des invités venus de Grand-Bassam et d'Abidjan, et, jusqu'à une heure très avancée de la nuit, une foule nombreuse et animée s'est pressée dans les salons du gouvernement.

Le 30 avril, à l'aube, le ministre se rendait à Abidjan, tête de ligne du chemin de fer* de pénétration vers la haute Côte-d'Ivoire et le Niger. Accueilli au débarcadère par le capitaine Thomasset et le docteur Spire, chargé du service sanitaire pour le personnel du chemin de fer, M. Millières-Lacroix reçut de la population indigène une véritable ovation.

Après que les Européens de la localité lui eurent été présentés, le ministre prit place dans le wagon-salon qui lui avait été réservé dans le train spécial et, de la plate-forme arrière, où se tenaient groupés les invités, le capitaine Thomasset fournit en cours de route toutes les explications désirables sur la ville d'Abidjan, les deux gares dont elle est pourvue, sur les diverses installations du service qu'il dirige et sur la région traversée par le rail.

Dès les premiers kilomètres, le ministre put se rendre compte des difficultés qu'il a fallu surmonter pour frayer un chemin à travers la forêt dense. Ce fut un véritable charme de voir défiler les géants séculaires qui dominant de part et d'autre la voie ferrée de chaque côté. Mais chacun put sentir aussi que ces fourrés impénétrables cachent d'insaisissables ennemis qui terrassent trop souvent les plus forts. C'est ainsi que l'on salua au kilomètre 42, une inscription qui rappelle le souvenir d'un sergent du

génie mort au champ d'honneur, des suites d'une bilieuse hématurique, en creusant la tranchée à laquelle on a donné son nom.

Un certain nombre de gares jalonnent déjà la voie ferrée et enregistrent un trafic appréciable. Indépendamment de ces points aménagés spécialement, on trouve un peu partout des centres d'exploitation pour les bois d'acajou et l'huile de palme. Un Européen M. Picard, a même créé de toutes pièces, en pleine forêt, un véritable chantier. Le bois est équarri et embarqué directement sur les trucs par un procédé vraiment ingénieux.

La population indigène manifesta sa joie bruyante sur le passage du train ministériel. Celui-ci croisait à chaque instant des colporteurs, la tête chargée de leur pacotille et qui utilisent la voie, ferrée comme une véritable route, qu'ils préfèrent de beaucoup aux pistes de la forêt.

À midi, la locomotive s'arrêta au kilomètre 82. Le capitaine Périer, chargé des travaux à l'avancée, avait préparé une tente sous des arbres gigantesques qui formaient le plus merveilleux décor qu'on puisse imaginer.

Un gai repas y fut pris, à la fin duquel le ministre rendit hommage à l'activité intelligente et fructueuse du capitaine Thomasset, directeur du chemin de fer, et de tous ses collaborateurs. Il dit qu'il connaissait la beauté de l'œuvre accomplie par eux avec autant de courage que de ténacité. Il exprima que, pour les populations indigènes, la voie ferrée constitue la preuve la plus frappante de notre volonté de poursuivre et d'achever l'œuvre d'émancipation, de relèvement matériel et moral des races que nous avons dominées. Le rail, dit-il, est un outil indispensable à l'essor des pays neufs et à la prospérité de notre empire africain. Il est particulièrement indispensable à la Côte-d'Ivoire, peut-être la mieux dotée de toutes nos colonies au point de vue des richesses immédiatement exploitables. En terminant, le ministre souhaita que l'œuvre entreprise ait une terminaison rapide et heureuse et il donna à tous l'assurance qu'il suivait leurs efforts, et que toujours son autorité s'emploierait à les seconder.

M. Milliès-Lacroix tint ensuite à visiter les chantiers de terrassements, bien que la voie établie récemment ne fut pas aisément praticable.

Il rapporta de cette inspection supplémentaire une impression excellente. Le train ministériel rentra à Abidjan à la nuit noire. À huit heures et demie du soir, M. Milliès-Lacroix était de retour à Bingerville, où une surprise originale l'attendait. Les indigènes, massés dans l'avenue du Gouvernement et porteurs de torches enflammées, lui firent une escorte vraiment grandiose et triomphale.

Le lendemain, à neuf heures du matin, le ministre s'embarquait sur la chaloupe du gouvernement pour se rendre à Grand-Bassam, où il arrivait deux heures plus tard et était reçu avec enthousiasme par la population européenne et indigène. Il se rendit aussitôt à la résidence. Un arc de triomphe, particulièrement original, orné de cariatides vivantes, était dressé sur le passage du cortège. Une fanfare, composée d'ouvriers noirs de la ville, jouait la *Marseillaise* et des airs imprévus autant que variés.

À midi, eut lieu un banquet de 50 couverts, organisé par les commerçants de Bassam. M. Goudard, directeur de la Compagnie de Kong, qui avait présidé à l'organisation de cette manifestation, souhaitant la bienvenue au ministre et au gouverneur général Merlaud-Ponty en termes chaleureux, exprima la satisfaction que procurait à toute la population une visite aussi importante. Tous garderont l'espoir qu'elle doit être féconde résultats, comme tous ont la plus grande confiance dans la sollicitude du gouverneur général, M. Merlaud-Ponty, et dans les efforts du nouveau gouverneur, M. Angoulvant. Le discours de M. Goudard est accompagné de la remise d'un mémoire où sont résumées les principales questions à étudier par les autorités locales et dont la solution les intéresse au premier chef.

M. Merlaud-Ponty, gouverneur général, prononce ensuite d'une voix vibrante une allocution qui, d'emblée, gagne à l'orateur la sympathie enthousiaste de l'auditoire, déjà singulièrement favorable. Il affirme à nouveau sa volonté de favoriser le commerce,

et rappela à ce propos, au milieu de vifs applaudissements, que tel avait toujours été le but de ses mesures administratives. M. le gouverneur Angoulvant assura qu'il se conformerait fidèlement aux instructions de son chef et que ses actes s'inspireraient, dans toute la mesure possible, des désirs et des intérêts des commerçants. Il connaît déjà, dit-il, leurs besoins les plus impérieux, et il annonça que le gouverneur général venait précisément, comme premier gage, d'ouvrir un crédit de 80.000 francs pour la mise en état du wharf.

M. Milliès-Lacroix prit le dernier la parole. Il retraça ces premières étapes de son voyage qui furent pour lui un continuel enchantement. Il dit qu'il avait su apprécier les manifestations variées dans leurs formes, mais profondément sincères, qui, partout, l'avaient accueilli. Il se déclara heureux et fier en même temps de constater les résultats des efforts de tous, des commerçants, des administrateurs civils et militaires. Il assura qu'il s'honorait particulièrement d'avoir fait nommer M. Merlaud-Ponty gouverneur général, et placé ainsi à la tête de l'Afrique Occidentale française l'homme le plus qualifié pour présider à sa prospérité. Il ajouta que M. Angoulvant saurait continuer l'œuvre des Binger et des Clozel à la Côte-d'Ivoire. Le discours du ministre fut littéralement haché par les applaudissements de l'auditoire.

Après avoir reçu les délégations indigènes de Bassam et des environs, le ministre s'embarqua, à cinq heures, sur le *Chasseloup-laubat* pour se rendre au Dahomey. Son départ fut une nouvelle occasion pour tous de lui manifester la satisfaction unanime qu'avait produite sa trop courte visite.

A. Chatel.

L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE

Lettre de la Côte-d'Ivoire
(*La Liberté*, 23 mai 1908)

M. Milliès-Lacroix et les mésaventures du wharf. — Le nouveau gouverneur de la Côte-d'Ivoire. — Les travaux du chemin de fer. — La situation industrielle et commerciale.

Grand-Bassam, 2 mai 1908.

M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, a terminé hier soir sa tournée de trois jours à la Côte-d'Ivoire. Le *Chasseloup-Laubat*, croiseur mis gracieusement à sa disposition, amena le ministre, le 29 avril au matin, devant Port-Bouët, où le débarquement eut lieu par le wharf — que quelques heures après une forte barre démolissait et emportait !

En présence du ministre et du nouveau gouverneur général, M. Merlaud-Ponty l'ingénieur-chef du service des travaux publics de l'Afrique occidentale fit une conférence sur la fameuse percée de Port-Bouët, et la conclusion de son discours fut qu'on ne sait pas encore si l'on doit réellement et sérieusement continuer les travaux, d'ailleurs actuellement arrêtés. Les études vont reprendre sur de nouvelles bases. Les travaux coûteux entrepris depuis trois ans par l'administration militaire n'auront pas porté de fruits. N'eût-il pas été plus sage d'en confier l'entreprise à l'industrie privée ?

De Port-Bouët, le ministre et la suite partirent pour Bingerville où les réceptions officielles eurent lieu.

Le lendemain, voyage sur la ligne du chemin de fer jusqu'au point terminus ouvert à l'exploitation, Agboville, à 80 kilomètres de la tête de ligne. Le troisième jour, visite de Grand-Bassam où les colons réunis offrent un banquet, au ministre, et départ dans la soirée pour le Dahomey. De belles promesses ont été officiellement faites au commerce et à l'industrie ; espérons qu'elles seront tenues... sans cependant trop y croire.

Quelques jours avant la venue du ministre, est arrivé à Grand-Bassam, par la Lucie-Wœrman [Wœrman linie], le nouveau gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, successeur de M. Clozel. La Côte-d'Ivoire ne peut que se réjouir de la venue d'un nouveau gouverneur, jeune et que l'on sait actif, intelligent et bien décidé, paraît-il, à faciliter le développement, et la mise en valeur des diverses richesses de la colonie.

Les travaux d'avancement du chemin de fer sont en bonne voie, au kilomètre 150 environ. Une section de 80 kilomètres est entièrement ouverte à l'exploitation, et, le long de la voie, des centres commerciaux sont en formation, dont le plus important, Agboville, au croisement d'une rivière, commence à drainer les produits de l'intérieur: La crise provenant de la baisse générale des cours sur les marchés commerciaux et du refus des indigènes de vendre leurs produits à des prix inférieurs à ceux de l'année dernière a perdu de son acuité. Les huiles et graines de palme donnent assez bien et le bois-d'acajou a repris, ou à peu près, son cours normal.

En ce qui concerne ce dernier produit, la mise en exploitation d'une première section de la ligne du chemin de fer a permis l'ouverture de nouveaux chantiers de coupe et d'abattage, inexploitable auparavant à cause de leur trop grande distance de la lagune, ce qui aurait mis le prix de revient de la descente des billes d'acajou, par voie de terre à un taux non rémunérateur.

Seuls les achats de caoutchouc brut ne se réalisent pas dans les mêmes proportions et le tonnage à l'exportation est en sensible diminution sur celui de l'année dernière. Cela tient à des causes diverses. Dans la région Est de la colonie, les dioulas (ou colporteurs) descendant de la Haute-Côte avec leurs charges de caoutchouc, échappent à nos douaniers et fuient par la frontière voisine, vers les grands centres et marchés (Coomassie, Axim, Accra, etc.) de la colonie anglaise de la Gold Coast (Côte d'Or). La raison de leur fuite est le désir d'échapper aux patentes de colportage que la colonie française exige d'eux et qu'ils paient souvent, par vexations arbitraires, plusieurs fois. L'absence d'un droit de sortie sur le caoutchouc permet aussi aux commerçants anglais, favorisés, d'acheter à un prix plus élevé, tout en réalisant un même bénéfice.

Dans la région Ouest du Cavally et surtout de la Haute Sassandra, l'apaisement, n'est pas encore entièrement achevé, mais est cependant en très-bonne voie. Les mesures énergiques prises ont eu un effet salutaire sur l'esprit de ces populations noires, desquelles, pour être sûrs d'être respectés, nous devons nous faire craindre.

Le mouvement minier continue son essor ascendant et prospère.

En ce qui concerne les recherches aurifères, de nombreux permis sont demandés dans diverses régions à coup sûr très riches et dont la pénétration prochaine par la voie ferrée va faciliter l'accès dans une large mesure. La Compagnie de l'Ouest Africain, français continue activement l'exploitation de sa concession aurifère d'Akrizi. et plusieurs kilogrammes d'or ont été envoyés par elle.

À Eboinda, la Société française de pétrole continue toujours plus avant ses sondages, à 150 mètres de profondeur, et l'espoir prochain du succès final active le travail acharné des ingénieurs. De bonnes nouvelles, venues de la Nigeria anglaise, colonie voisine de la Côte-d'Ivoire, et d'après lesquelles les recherches et les sondages auraient abouti, entretiennent plus vivace que jamais cet espoir du succès. Le résultat est actuellement une simple question de patience. — C.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 8 juillet 1908)

(De notre correspondant particulier)
15 juin 1908.

La situation du pays se maintient satisfaisante ; elle n'est marquée par aucun de ces incidents qu'on pourrait attendre d'une colonie que des convulsions ont ébranlée, il y a si peu de temps, dans quelques-unes de ses parties. On assure que le capitaine Schiffer, commandant le cercle de Sassandra, poursuit, avec une inlassable activité, l'œuvre de répression et de pacification qu'il n'a pas été donné à la colonne Metz d'achever elle-même.

Cet officier continue, paraît-il, de recevoir des témoignages de soumission et de fidélité ; quelques chefs même lui donnent, avec une spontanéité de bon augure, des preuves, non pas encore de loyalisme sans doute, mais de bonne volonté et de dispositions favorables. On cite tel chef qui rapporta aux autorités un sac postal enlevé entre Soubré et Issia et mit le coupable entre nos mains.

Ce sont là des symptômes qui fortifient ceux précédemment enregistrés et nous ne saurions trop nous en féliciter.

Du Ouorodougou viennent également d'intéressantes nouvelles politiques. Les unes comme les autres indiquent chez les indigènes, une sorte de lassitude qui est peut-être de la réflexion, et qui amène, dans leurs relations avec nous, une appréciable détente.

Mais, la nouvelle du jour, celle qui donne un aliment à toutes les conversations à Grand-Bassam, c'est l'initiative qu'a prise M. le gouverneur Angoulvant de nous exposer un projet de création et d'organisation d'une chambre de commerce locale qu'il a conçu et sur lequel il a tenu à consulter les intéressés. Le procédé est nouveau pour eux ; aussi, l'ont-ils vivement senti et apprécié.

Le projet en question se résume de la façon suivante : création d'une chambre unique de commerce* qui, par un mode ingénieux de recrutement de ses membres permettra à tous les éléments commerçants qu'ils soient français, étrangers ou indigènes, d'être aussi représentés que possible. Il faut tenir compte, à la Côte-d'Ivoire, de ce fait qu'il n'y a pas concentration de la vie commerciale en un seul point, mais que les intérêts sont répartis un peu partout. Et, si les régions littorales possèdent naturellement un grand avantage réel au point de vue du développement du trafic, il n'est pas moins vrai qu'il y a dans l'intérieur d'autres intérêts qu'il ne faut pas négliger.

Le projet du gouverneur en tient compte.

La chambre de commerce comprendrait quatorze membres titulaires et onze membres suppléants, dont neuf membres titulaires et six suppléants citoyens français, trois titulaires et trois suppléants étrangers, deux titulaires et deux suppléants indigènes. Il pourra s'y ajouter autant de membres correspondants, établis dans la colonie, qu'il y a de titulaires.

Il a été prévu un mode d'élection dont l'ingéniosité le dispute à l'originalité si l'on considère qu'il s'applique à une colonie. La Côte-d'Ivoire est divisée, par le projet, en cinq arrondissements consulaires. Le premier comprend les cercles de Bassam, des Lagunes et du N'Zi-Comoé ; le second, les cercles d'Assinie, de l'Indénié et de Bondoukou ; le troisième, les cercles de Lahou, du Baoulé, de Kong et de Korhogo ; le quatrième, le cercle du Sassandra et une partie du Ouorodougou ; le cinquième, les cercles de San-Pedro, du Cavally et le reste du Ouorodougou.

La représentation des commerçants est proportionnelle à l'importance du commerce de chaque arrondissement : c'est ainsi que le premier arrondissement posséderait trois titulaires français et un étranger ; le second, deux français et un étranger ; le troisième, deux français ; le quatrième et le cinquième, un chacun ; les trois derniers arrondissements compteraient en outre ensemble un titulaire étranger et un titulaire indigène ; le second membre de la catégorie indigène étant affecté au premier et au deuxième arrondissements réunis.

Il serait superflu d'entrer dans le détail de l'organisation. Disons seulement que la question s'est posée parmi les commerçants consultés, de savoir si une même maison possédant dans la colonie des filiales ou des succursales payant respectivement une patente, aurait seulement un droit de vote ou disposerait, au contraire, d'autant de

votes que d'établissements. On conçoit tout l'intérêt que le règlement de cette question a pour les petites maisons qui, naturellement, soutiennent avoir, sinon des droits égaux, du moins des droits aussi respectables que leurs puissantes rivales.

La discussion sur ce point a été vive, mais courtoise et M. Angoulvant a promis de soumettre au Gouverneur Général tous les éléments susceptibles de permettre de départager les avis de lui que nous attendons une solution et nous connaissons assez l'esprit d'équité, la clarté de vue de M. Merlaud-Ponty, ainsi que son intérêt pour le commerce, pour être assurés qu'il tranchera le débat avec autant d'impartialité que de jugement.

Quelle que soit, d'ailleurs, sa décision, nous nous inclinons.

Les représentants du commerce aux colonies ont généralement la réputation d'être frondeurs ; c'est que, aussi, très souvent le principe d'autorité est le seul appliqué à leur égard et qu'on oublie trop souvent les intérêts qu'ils représentent.

L'Afrique Occidentale est, à ce point de vue, favorisée et la Côte-d'Ivoire en particulier, n'a pas lieu de se plaindre du sort qui lui est fait : son gouverneur actuel semble, en effet, être animé, vis-à-vis du commerce, des dispositions les plus bienveillantes et il a pu se rendre compte par les manifestations de sympathie dont il a été l'objet que cette attitude n'était pas seulement la plus fructueuse pour le pays, mais la plus agréable pour lui.

On annonce que M. Angoulvant va se rendre, dès la semaine prochaine, à Assinie et à Aboisso où sa visite sera accueillie, le fait n'est pas douteux, avec la même satisfaction qu'elle le fut à Lahou et qu'elle l'est fréquemment à Bassam.

A. Chatel.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 17 juillet 1908)

(De notre correspondant particulier)

28 juin 1908.

Comme je vous l'ai annoncé dans ma dernière correspondance, M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient d'effectuer une tournée d'inspection dans l'Est de la colonie. Parti de Bingerville le 17 juin, il a visité successivement Bassam, Aboisso, Ellima [Élima], Ebouenda et Assinie. Il était accompagné de MM. Lecocq, chef de cabinet, et Poupard, officier détaché.

À son arrivée à Aboisso, la population européenne et indigène se trouvait au débarcadère pour lui présenter ses devoirs. La ville avait été admirablement pavoisée et décorée. Dès le lendemain matin, le gouverneur a reçu à la résidence de l'administrateur, les commerçants de la localité.

Ceux-ci lui ont fait connaître leur principaux desiderata. Plusieurs questions ont pu être résolues sur place. D'autres nécessitent des études plus approfondies et intéressent au premier chef l'avenir de la colonie. Telles sont, en particulier, la jonction des lagunes Aby et Ebrié qui permettront au commerce de ces régions d'utiliser le wharf et les aménagements du port de Bassam ; l'amélioration du cours de la Bia qui relie Aboisso à la lagune ; le dragage de l'embouchure de la rivière constamment ensablée aux basses eaux. Tous ces projets apparaissent comme des travaux du plus haut intérêt.

Enfin, les commerçants ont exprimé le désir de voir les indigènes se livrer eux-mêmes aux cultures industrielles : caoutchouc, cacao, café, coton, arachides, etc... sous l'impulsion et la direction des agents de l'administration. Il y a là, en effet, une grosse question qui mérite toute l'attention. La Côte-d'Ivoire passe déjà pour une des plus riches colonies de l'Afrique Occidentale en produits immédiatement exploitables, tels que huile, bois, caoutchouc. Cependant, la récolte de ces derniers produits n'occupe

qu'une faible partie de la population valide. Dans les villages, les femmes, les enfants, les vieillards pourraient très bien se livrer à proximité de leurs habitations à la culture des plantes utiles au commerce d'exportation.

Le cacao paraît plus particulièrement indiqué à la Côte-d'Ivoire pour un essai dans ce genre, tout au moins dans la zone voisine de la mer et des lagunes. Il y a déjà des entreprises européennes qui donnent les meilleures espérances, leurs efforts méritent d'être encouragés. Et le meilleur moyen de leur venir en aide est peut-être justement de pousser les indigènes avoisinant leur exploitation à la culture des mêmes produits dont la vente serait assurée dès les premières récoltes. Les planteurs pourraient ainsi répartir les frais généraux de leur exploitation personnelle, sur des opérations plus importantes et diminuer ainsi leurs charges actuelles.

Les succès enregistrés l'année dernière chez nos voisins de la Gold-Coast sont vraiment trop encourageants pour que nous ne cherchions pas à les imiter dans le même sens.

Le gouverneur a été saisi également de la question des patentes de colportage, mais les avis sont malheureusement partagés sur ce sujet. Les colporteurs qui fréquentent annuellement Aboisso sont passés de quelques centaines il y a dix ans à 45.000 en 1907. Le colportage produit de ce fait au budget une recette de 105.000 francs qu'il paraît difficile de remplacer. Dès maintenant, des améliorations importantes vont être apportées aux voies de communication fréquentées par les colporteurs indigènes. On projette, en effet, l'installation de ponts d'un modèle très simple et très économique, imaginé par le capitaine Thomasset. Il sera possible d'en établir un certain nombre à bref délai, sur les principales lignes commerciales de la colonie.

La vente de la poudre, qui avait été supprimée par les Anglais à la Gold Coast, est redevenue libre et lèse considérablement notre commerce sur la frontière. Les mesures prises récemment par l'administration locale permettront sûrement d'améliorer notre situation à ce point de vue en attendant que la question puisse être envisagée avec toutes ses conséquences. Les services de la poste, de l'enseignement, de l'assistance médicale, de l'hygiène ont également retenu l'attention du gouverneur.

Les commerçants ont fait le meilleur accueil aux communications que M. Angoulvant leur a adressées au sujet de la création d'une chambre de commerce dans la colonie, dont je vous ai parlé dans ma dernière correspondance.

Le 19 juin, un banquet offert au gouverneur par les représentants du commerce réunissait les notabilités d'Aboisso et les fonctionnaires. Au dessert, M. Goudard, agent général de la Compagnie de Kong*, a pris la parole au nom des commerçants et a exposé en quelques mots tout le plaisir que la population avait éprouvé en recevant son nouveau gouverneur dont les hautes qualités et la bienveillance leur étaient déjà connues. M. Repton, au nom du commerce anglais, tint à exprimer ses remerciements pour le cordial accueil qu'il a reçu à son arrivée dans la colonie, surtout de ses concurrents français particulièrement actifs à Aboisso.

M. Angoulvant a répondu en remerciant de l'accueil qui lui a été réservé. Il y est d'autant plus sensible qu'il n'a pu mériter jusqu'à présent l'estime dont il est l'objet que par le désir qu'il a, très vif et très sincère il est vrai, de seconder les efforts de tous et d'y employer toute son activité, tous ses instants et toutes ses forces. Le gouverneur a réitéré ensuite les déclarations faites précédemment. Le lendemain, les chefs et les notables indigènes du cercle d'Assinie sont venus apporter au gouverneur l'hommage de leur fidélité et de leur reconnaissance pour les bienfaits que leur procure notre administration. M. Angoulvant leur a expliqué d'une façon très ferme nos intentions de continuer à leur égard notre politique d'action et de progrès et la nécessité pour eux de contribuer aux charges locales par le paiement intégral de la taxe légère que représente l'impôt de captation. Le gouverneur s'est assuré, en particulier, du fonctionnement des tribunaux indigènes, dont les jugements paraissent très appréciés par les parties en cause. Il a renforcé, enfin, l'autorité de certains chefs qui sont, pour nous, dans ces

pays, des intermédiaires et des auxiliaires d'autant plus précieux que le personnel administratif est à peine suffisant comme nombre dans la colonie.

Le 24 juin, M. Angoulvant a quitté Aboisso sur le *Sanwi*, pour se rendre à Ellima, où la Compagnie de Kong* exploite une plantation de café et de cacao, sous l'habile direction de M. Dubreuil. Il y a là 120.000 pieds de café et 10.000 cacaoyers. Tous ces plants sont de belle venue et donnent, depuis longtemps, un rendement très satisfaisant.

Le soir même, le gouverneur a débarqué à Assinie où les commerçants de la localité lui ont offert un vin d'honneur. Toute la population a manifesté spontanément la joie que lui procurait cette visite. C'était pour elle une marque d'intérêt d'autant plus appréciée qu'elle coïncide avec une période où les affaires se ressentent du malaise général du marché européen. Assinie fait annuellement près d'un million d'affaires. Et dans ce chiffre, les exportateurs indigènes représentent une grosse part. Il y a ceci à noter, en effet, c'est que [bon nombre de nos sujets noirs ont pris l'initiative d'expédier eux-mêmes leurs produits directement sur les marchés d'Europe.](#)

Le 24 juin, M. Angoulvant a visité le poste de Frembo ainsi que les installations de la Société française du pétrole. Cette Compagnie se livre en ce moment à Ebouenda à des recherches très intéressantes. Plusieurs puits de sondage sont en action, l'un d'eux atteint même une profondeur de 800 pieds. Le directeur actuel, M. Yates, a la plus grande confiance dans le succès de l'entreprise.

Le *Flash*, vapeur de la Société, a ramené le soir même M. Angoulvant et sa suite à Assinie.

À Ellima comme à Ebouenda, le gouverneur a pu constater que les entreprises européennes n'éprouvent aucune difficulté pour le recrutement de la main-d'œuvre. Il suffit que les sociétés aient une bonne réputation, que les travailleurs soient traités avec humanité et payés régulièrement pour que les indigènes viennent s'engager d'eux-mêmes librement sans aucun concours de la part des autorités locales. C'est ainsi qu'en ce moment, les entreprises dont il vient d'être parlé et qui emploient ensemble près de 700 ouvriers sont obligées de refuser des volontaires.

Le 25 juin, le gouverneur s'est embarqué de nouveau sur le *Sanwi*, vapeur de la Compagnie de Kong, pour gagner Essuendi et de là Grand-Bassam par la voie de terre. Ce dernier port, qui est en ce moment le plus important de la colonie, commence à reprendre son activité habituelle. La campagne prochaine s'ouvre en effet sous de meilleures auspices, les cours se relèvent sensiblement.

Le wharf*, habilement dirigé par M. Prunel, officier d'administration, donne en ce moment pleine satisfaction au commerce local dont les marchandises sont expédiées et livrées avec célérité.

M. Angoulvant est rentré au gouvernement à Bingerville dans la soirée du 25 juin. Il a constaté avec plaisir au cours de cette tournée le bon esprit qui règne partout et les relations excellentes qui existent entre la population européenne et indigène. Tous paraissent animés du désir de travailler à la prospérité et à la richesse d'une de nos plus belles colonies.

A. CHATEL.

CÔTE D'IVOIRE
La Sassandra soulevée
(*La Gironde*, 14 juillet 1908)
(*La France militaire*, 17 juillet 1908)

On se souvient des nombreux troubles qui ont déjà ensanglanté la Sassandra. : D'après nos renseignements, ce pays serait encore en pleine révolution. Il n'y a pourtant

pas longtemps que le lieutenant-colonel Metz est rentré en France venant de diriger dans la Haute-Sassandra une colonne expéditionnaire. Le calme qu'il avait pu rétablir n'aura donc pas été de longue durée, et il va falloir sans doute diriger de nouvelles troupes vers l'hinterland de la Côte d'Ivoire.

Quand le *Cholon* a touché Grand-Bassam, ses passagers ont appris le meurtre dans la Sassandra, d'un capitaine de tirailleurs sénégalais. On avait dit tout d'abord que cet officier était tombé dans une embuscade ; il n'en était rien. Le malheureux capitaine venait de rendre la justice, de condamner un indigène.

Celui-ci, furieux d'être frappé d'une peine qu'il avait sans doute amplement méritée, s'avança vers lui et le tua d'un coup de poignard. Les soldats qui accompagnaient le capitaine, s'élançèrent à la poursuite du noir, qu'ils couchèrent d'une balle en pleine poitrine.

On le voit, une intervention énergique paraît devoir s'imposer dans la Sassandra, qui a, comme beaucoup de nos possessions, le grand défaut de n'être pas assez occupée.

P. DIALA.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 12 août 1908)

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant a pris le mois dernier, un arrêté réglementant le fonctionnement des infirmeries-ambulances de la colonie.

Des infirmeries-ambulances ont été créées à Bingerville en remplacement de l'hôpital et à Grand-Bassam.

L'EXPANSION COLONIALE
LETTRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Liberté*, 20 juillet 1908)
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1908)

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Grand-Bassam, le 29 juin 1908.

La saison des pluies bat actuellement son plein, à la basse côte, moins intense cependant que l'année dernière.

Dédaigneux des tornades et des averses, M. le gouverneur Angoulvant, après un voyage dans la région de Grand-Lahou, vient, tout dernièrement, d'effectuer une courte tournée dans la région d'Assinie, jusqu'à Aboisso. Soyez sans crainte : ce ne furent point des raids sensationnels, et tout se passa fort bien et confortablement.

M. Angoulvant voulait se rendre compte *de visu* de l'importance relative de chacun de ces points les plus commerçants de la colonie, et des améliorations qui pourraient y être apportées. Il est également allé visiter l'exploitation de la Société française de Pétrole à Eboinda, et en est revenu vivement intéressé par le travail déjà accompli. D'Aboisso, il s'est rendu à Koukourandum et à Ahinta, où la Compagnie de l'Ouest Africain Français procède à d'importants travaux aurifères et où un premier arrivage de pilons est attendu.

Au cours de son voyage, le gouverneur a présenté aux colons le projet d'une modification qu'il se propose d'apporter dans l'organisation des principaux centres urbains. Cette modification, prétend-il, sera féconde en heureux résultats. Il s'agit de la création d'une sorte d'embryon de commission municipale. Ne vous imaginez pas aussitôt que nous allons désormais jouir des libertés communales ; nous ne sommes pas

encore mûrs ! Il est tout simplement question de l'établissement de taxes urbaines, locales (paiement d'un impôt double de capitation par les indigènes, taxe de 3 % sur la valeur locative des immeubles, y compris même les paillotes et cases de pisé des indigènes, etc.) et de l'organisation d'une...commission de quatre membres, comprenant l'administrateur de l'endroit, président, deux notables commerçants européens et un indigène, ces trois derniers nommés par le gouverneur. Cette commission vérifiera et discutera recettes et dépenses.

L'administration s'efforce de nous persuader qu'elle a l'intention de faire ainsi quelque chose pour les colons ; mais, condition absolue, il faut que cela ne coûte rien au budget de la colonie.

Je crois que ce projet d'amélioration est au moins discutable. Lorsque les nouvelles taxes auront été appliquées quelque temps, l'administration se dira fort naturellement, puisque c'est la colonie qui assure les divers services urbains dans les autres localités : Pourquoi n'appliquerait-on pas partout ces taxes ? Dès lors, n'est-il pas à craindre — et cette tendance est déjà bien marquée — que les indigènes n'abandonnent de plus en plus les centres urbains, pour fuir une fiscalité trop âpre ?

L'indigène — je parle de l'autochtone — n'a nul besoin, pour vivre, de travailler chez l'Européen. C'est donc sans difficulté qu'il peut habiter hors des centres. Il s'y rendra simplement pour les divers achats qu'il ne pourra faire ailleurs ; la distance et le temps, pour lui, ne comptent pas. Pour la vente des produits, il n'a pas à se déranger : les traitants vont jusque dans les villages.

Je vous disais tout à l'heure que l'indigène n'a pas besoin, pour gagner sa vie, de travailler chez l'Européen. Le pays est actuellement assez riche pour se suffire par la simple vente des produits récoltés.

Une des preuves, décisive et originale, de la richesse de la colonie, basée sur la connaissance de la mentalité des indigènes, est la suivante :

Il y a quelques années, les indigènes faisaient circuler, soit pour les échanges commerciaux, soit pour le paiement des impôts et des amendes, une quantité assez considérable de poudre d'or. Il n'en circule aujourd'hui que très peu : les produits du cru suffisent à tous les paiements. La poudre d'or constituant en quelque sorte le trésor de réserve du pays, son plus ou moins abondant usage comme instrument monétaire est en raison inverse de la richesse agricole et forestière de la colonie.

Les statistiques douanières consultées montrent que, malgré la crise générale constatée par la baisse des cours sur tous les marchés du monde, notre colonie s'est, en effet, assez bien tenue. Pour deux produits principaux, le commerce d'exportation est même en augmentation sur l'année précédente, en ce qui concerne la comparaison des deux premiers trimestres : huile de palme : 1.241.972 kg de janvier à fin mars 1908, contre 1.106.648 kg pour la même période de 1907. — Palmistes : 1.005.745 kg pour 1908, contre 753.255 kg pour 1907.

L'acajou et le caoutchouc sont, au contraire, en diminution. Acajou : 2.970.982 kg pour le premier trimestre 1908, contre 3.942.523 kg pour 1907. — Caoutchouc : 460.606 kg pour 1908, premier trimestre, contre 625.292 kg pour 1907. Cette diminution s'explique par la baisse énorme des cours sur ces produits (50 %) qui a entraîné fatalement un arrêt, sans doute temporaire, des exploitations devenues moins rémunératrices.

À l'importation, la baisse a été assez sensible. Les recettes en douane accusent, pour le premier trimestre 1908, une différence en moins de 113.088 fr. 66. Les prix offerts à l'indigène pour ses produits étant réduits, il a disposé de moins d'argent pour les achats ou les commandes en Europe. Aussi, les commerçants européens n'ont-ils pas fait venir les gros stocks habituels de marchandises.

Un commerce complètement arrêté — ou à peu près — dans la colonie, à l'heure actuelle, est celui de la poudre. Il s'en faisait autrefois une consommation considérable. Des raisons politiques, l'influence anglaise aidant, ont fait interdire la vente libre de la

poudre. La vente n'en est plus autorisée que sous le contrôle de l'administration accordant à l'indigène, de temps en temps et bien parcimonieusement, la faculté d'acheter deux ou trois barils de poudre, soit pour la chasse, soit pour des fêtes de funérailles ou autres. Qu'est-il résulté de cette interdiction ? Notre colonie, incapable de surveiller efficacement ses immenses frontières, a vu son territoire envahi à l'est, par les contrebandiers menant de la Gold Coast ; à l'ouest, par ceux venant du Libéria. Dans ces pays, la vente de la poudre est librement autorisée. Des caravanes entières, portant exclusivement de charges de poudre, peuvent aisément tromper la surveillance de nos miliciens.

Tout récemment encore, sur la frontière anglaise de la Gold Coast (je tairai le nom de l'endroit), une caravane a pu passer avec soixante charges de poudre. Elle a traversé pendant la nuit l'ancienne cour du poste. Averti le lendemain par un témoin, le chef de poste a pu, à grand-peine, rattraper cinq ou six porteurs et confisquer leurs charges.

Le bénéfice réalisé compense, d'ailleurs, largement le risque — bien improbable — d'une arrestation. La bouteille de poudre se vend à des prix incroyables, dans les régions encore peu soumises telles que celles des Gouros et de la Haute-Sassandra, jusqu'à 50 francs et plus.

Dans l'intérêt de la colonie, il serait plus pratique — et ce ne serait guère, je crois, dangereux — d'autoriser la vente libre de la poudre. On favoriserait le commerce local et, en définitive, les indigènes n'en auraient ni plus ni moins en leur possession. Cela éviterait également la fuite de sommes d'argent considérables vers l'étranger. — C.

L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE

Lettre de la Côte-d'Ivoire
(*La Liberté*, 13 août 1908)

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Le voyage de M. Angoulvant. — Les mésaventures de la drague de Bassam. — Les travaux de Port-Bouët. — Le nouveau décret minier.

Grand-Bassam, 28 juillet.

M. le gouverneur Angoulvant est, derechef, parti en tournée pour près de deux mois, dans le Baoulé et la région de Kong.

Ce long voyage constitue un rite sacramentel et une coutume traditionnelle. Les gouverneurs successifs de cette colonie se sont toujours bien gardés d'y déroger.

Cela rapporte d'ailleurs d'honnêtes indemnités au voyageur, lui fait visiter un pays agréable et lui permet de patienter sans trop d'ennui, en se remémorant de gais souvenirs, jusqu'en décembre, époque à laquelle il est appelé à Dakar par la session du conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale française. De Dakar, la France est si près qu'il faudrait vraiment être bien inhumain pour se refuser un congé... court, oh ! très court...

Pendant ce long voyage du gouverneur Angoulvant, les promesses faites aux colons seront-elles tenues ?

Vous savez, peut-être, que Bassam est situé entre la mer au sud et la lagune au nord, bras du fleuve Comoé qui se jette dans la mer à quelques centaines de mètres à l'est.

La lagune est peu profonde devant Bassam ; un chenal étroit, où l'on trouve des passes de 1 mètre à 1 mètre 20 de profondeur, permet à peine aux petits vapeurs qui font le service des lagunes et du Comoé d'accoster avec sécurité les wharfs des maisons de commerce.

Sur les vives réclamations des colons, la drague de la fameuse trouée de Port-Bouët nous fut promise pour agrandir et creuser plus profondément ce chenal.

Nous l'attendons, plutôt impatiemment, depuis deux mois.

Cette drague héroïque refuse de marcher, faute de crédits disent quelques méchantes gens, faute de réparations intelligentes, disent les autres. Elle ne fonctionna, il est vrai, qu'à intermittences plutôt rares et coûteuses...

Donc, nous attendons ; et, en attendant, les bateaux de commerce échouent trop souvent avec leurs chalands. Tout dernièrement, ce fut au tour d'un des remorqueurs du chemin de fer : le *Robuste*. Il resta échoué deux jours, non sans dommage, certainement. Les deux chalands qu'il remorquait, facilement remis à flot, furent mal amarrés, entraînés par le courant et emportés dans la barre à l'embouchure du Comoé. On fut assez heureux pour pouvoir les retirer après de longues heures d'efforts pénibles, et non sans avoir perdu quelque 250 traverses métalliques.

On ne se fait que difficilement une idée précise de la violence du courant. Il y a quelques jours à peine, une drôme de billes fut également emportée en mer ; deux Kroomers qui étaient dessus ont disparu.

Une solution prochaine et précise nous fut également promise sur la question de la percée de Port-Bouët et du port en eau profonde d'Abidjan. L'arrêt des travaux à Port-Bouët a découragé l'élan des commerçants vers Abidjan, où le grand commerce aurait eu tendance à émigrer, Abidjan étant tête de ligne du chemin de fer.

La percée de Port-Bouët est-elle où non possible ? Le commerce s'inquiète. Ne serait-il pas plus sage de reporter sur Bassam des efforts restés stériles ailleurs ? On pourrait non seulement améliorer le wharf, mais plutôt draguer et endiguer le Comoé, pour permettre à des vapeurs de 4 à 600 tonnes d'entrer en lagune, comme les Anglais l'ont fait à Lagos pour le Ouémé.

Pour des vapeurs d'un certain tonnage, la barre n'est plus dangereuse à franchir.

Les commerçants, les petits commerçants surtout — il faut bien s'installer quelque part — devancent le résultat à leurs risques et périls. Ils ne croient pas à la réussite de Port-Bouët ; et, d'ailleurs, Grand-Bassam leur offre d'immédiats avantages, la facilité, et je dirai même la possibilité des débarquements et des embarquements des marchandises et des produits.

N'auront-ils pas été dupés et trompés par la faute de l'administration si, dans quelques mois, les travaux de Port-Bouët sont repris, avec succès, sur de nouveaux errements ?

Au 1^{er} août prochain, dans quelques jours, le chemin de fer ouvre à l'exploitation une partie de la deuxième section, du 82^e au 124^e kilomètre. La savane est atteinte, après la grande forêt, et l'on s'approche rapidement de la rivière N'zi et du Morenon, région riche en or, si on en croit la légende.

Le câble Havas nous a apporté, il y a quelques jours, l'annonce d'un nouveau décret sur la législation minière en Afrique occidentale. Nous n'avons pas encore reçu ici le texte du décret. Je pourrai, dans ma prochaine lettre, vous dire quelles conséquences ce décret fera naître, bonnes ou mauvaises.

La saison des pluies, très courte cette année, est actuellement finie. La traite reprendra certainement plus tôt que de coutume : les Dioulas pourront descendre du haut par les routes devenues praticables, porteurs de leurs charges de caoutchouc. Le marché de ce produit ayant repris de la fermeté et les demandes étant soutenues, on peut escompter sur d'assez bons résultats. — C.

.....
[222] Le 29 avril au matin, le *Chasseloup-Laubat* jetait l'ancre devant Port-Bouët et M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant venait saluer le ministre au nom de la colonie de la Côte-d'Ivoire.

Aussitôt après avoir débarqué sur l'appontement où attendaient toutes les notabilités de la ville, M. Milliès-Lacroix visitait les travaux en cours sur lesquels M. Dou lui fournissait de nombreux détails. Puis le cortège ministériel traversait la lagune à bord de la *Suzette* pour gagner Bingerville où avaient lieu les réceptions officielles.

La visite de la ville et de l'hôpital, une fête indigène très pittoresque et enfin un dîner officiel au Gouvernement, suivi de réception, complétèrent cette journée au cours de laquelle M. Milliès-Lacroix put se rendre un compte exact de la situation et des besoins de toute la région.

Le 30 avril fut consacré à la visite des travaux du chemin de fer. Par Abidjean, le ministre gagnait le point terminus de la ligne, où il assistait à des travaux de pose de rails habilement exécutés par les indigènes. Cette excursion valut à M. le capitaine Thomasset, chargé des travaux publics et du chemin de fer, les chaleureuses félicitations auxquelles lui donnent droit l'activité et le dévouement qu'il apporte dans ses délicates fonctions.

La réception faite le lendemain au ministre par la population de Grand-Bassam devait être particulièrement enthousiaste. Au banquet offert par les commerçants dans le local de la Banque de l'Afrique occidentale, l'un d'eux, M. Goudard, sollicita du ministre l'étude de dispositions rendant plus étroite la collaboration de l'Administration et du Commerce dans l'élaboration et la mise au point de certains projets d'ordre économique. La réponse de M. Milliès-Lacroix promettant l'appui ministériel tout entier aux commerçants dont il est fier, dit-il, d'être le confrère, fut accueillie par de frénétiques applaudissements.

Au cours de la réception des députations indigènes, l'allocution prononcée par M. Gallo Guèye, au nom des Sénégalais de Grand-Bassam, toucha vivement le ministre par la sincérité des sentiments de fidélité à la France qu'elle exprimait.

Le soir même, M. Milliès-Lacroix, salué par toute la population, quittait le wharf de Grand-Bassam, qu'il avait visité au passage et s'embarquait avec le gouverneur général et sa suite sur le *Chasseloup-Laubat*, accompagné jusqu'à bord par M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant.



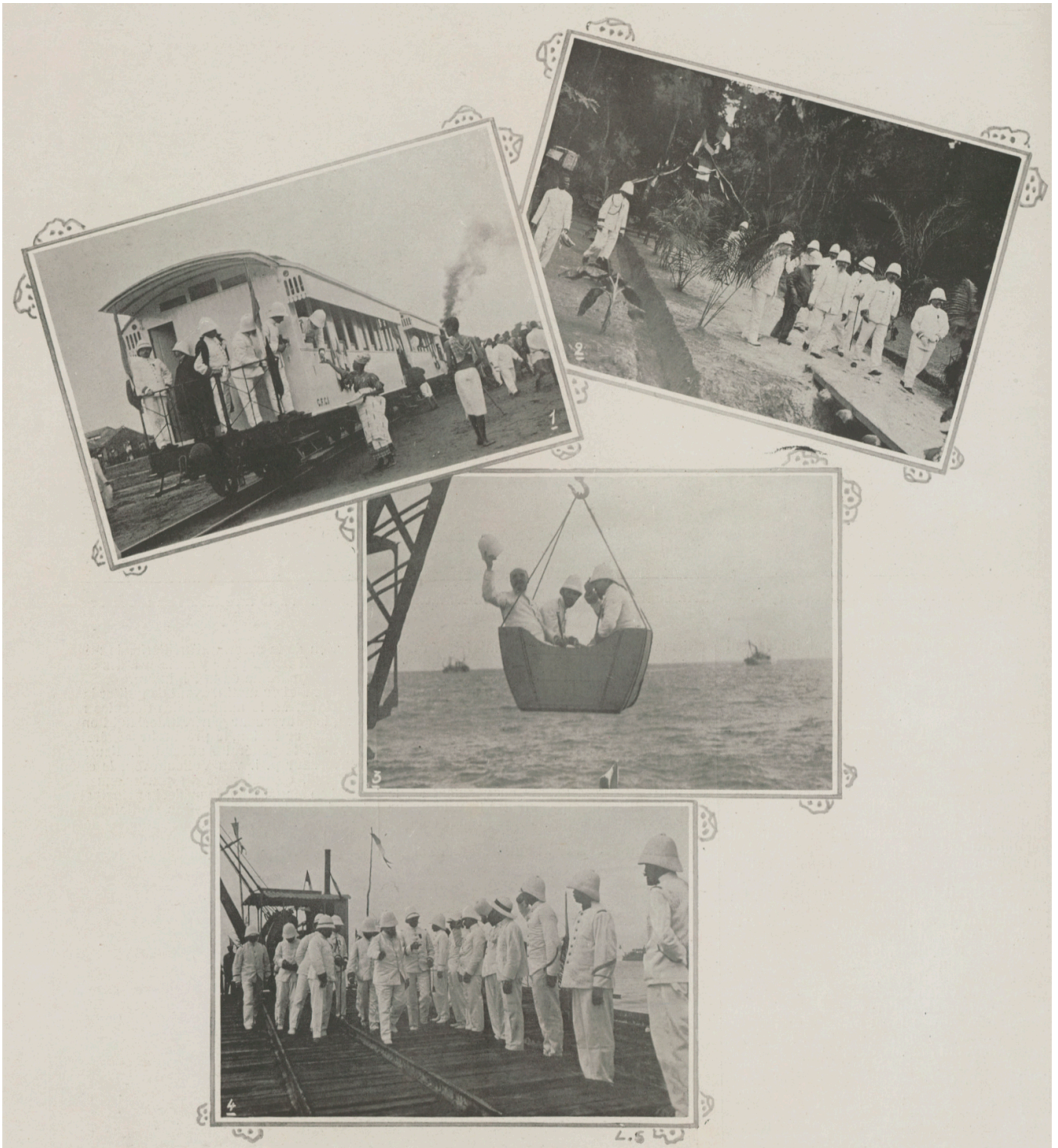
CÔTE-D'IVOIRE, 29 AVRIL-1^{er} MAI. — 1. Le ministre dans une baleinière en route pour le wharf. — 2. Sur le wharf de Port-Bouët. — 3. Le ministre quitte Bingerville pour Abidjan. — 4. Le débarquement du ministre à Abidjan. — 5. Arrivée à Grand-Bassam. — 6. Déjeuner offert par la chambre de commerce de Grand-Bassam. 7. Visite de la ville de Grand-Bassam.



30 avril 1908. — Visite du ministre des colonies aux travaux du chemin de fer à 10 km de Laguebey.



30 avril 1908. — Le capitaine Thomasset donne au ministre ds explications sur la construction du chemin de fer Abidjean-Laguebey. Visite du ministre des colonies aux travaux du chemin de fer à 10 km de Laguebey.



CÔTE-D'IVOIRE, 1^{er} MAI. — 1. Le départ du ministre d'Abidjan pour Laguebey. — 2. Laguebey, point terminus de la ligne. — 3. Départ du ministre. — 4. Arrivée à Port-Bouët.

LÉGION D'HONNEUR
(*JORF*, 22 octobre 1908)

Par décision ministérielle du 19 octobre 1908 et par application de l'article 16 du décret du 28 décembre 1900, paragraphe 4, est inscrit au tableau de concours pour officier de la Légion d'honneur, au titre des expéditions lointaines, M. Metz (Jean-Marie-François-René), lieutenant-colonel au 1^{er} rég. d'infanterie coloniale : a fait preuve de solides qualités de commandement dans la direction d'une colonne destinée à pacifier les pays Gouro et Bété (Côte d'Ivoire), de janvier à avril 1908, et a réussi à ramener l'ordre dans ces régions depuis longtemps troublées.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} février 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 janvier 1909.

La Côte-d'Ivoire n'a pas eu d'histoire pendant le mois de décembre. Son gouverneur était absent et soutenait à Dakar ses intérêts généraux ; le calme plat a régné. Nous sommes accoutumés, depuis plus d'un semestre, à un tel déploiement d'activité qu'il nous semble maintenant vivre dans un autre milieu toutes les fois que le mouvement subit un temps d'arrêt.

Arrêt tout relatif, du reste, car tandis que M. Angoulvant faisait à Dakar de la bonne besogne, son administration suivait l'impulsion qu'il a donnée et exécutait les instructions laissées par lui.

De tous côtés, dans les cercles côtiers et jusque dans le Baoulé, les indigènes préparent des terrains pour la culture du maïs, qui va être lancée en grand en vue de l'exportation dès la présente année. Par ailleurs, la campagne en faveur du cacao s'accroît et l'on dit que le gouvernement local va faire semer en 1909 plusieurs millions de graines. Un mouvement semble se dessiner qui pourrait bien, avant longtemps, faire du centre de la colonie un gros fournisseur de riz. De Tabou, il nous revient que le Cavally s'avère comme producteur fort appréciable de caoutchouc. Il n'est pas jusqu'au Sassandra qui ne veuille prendre sa part dans la production générale en promettant au commerce du kola en abondance.

L'année s'annonce donc bien. Le gouverneur Angoulvant est, du reste, revenu de Dakar les mains pleines.

La continuation du chemin de fer, qui avait un moment rendu soucieux les représentants de la colonisation européenne, est désormais certaine. Le Gouverneur général a promis que le rail serait poussé activement jusqu'à Bouaké. Il n'est rien de mieux à souhaiter et, de ce fait, les fronts se dérident, l'espérance, un moment chassée, revient au cœur de chaque commerçant.

Bassam, à qui M. Angoulvant a déjà donné tant de soins, vient de bénéficier encore de son intervention et de la bienveillance de M. Merlaud-Ponty. [...]

A. Chatel.

Suite :
Voir à [Grand-Bassam](#).

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 février 1909)

(De notre correspondant particulier)
Bassam, le 26 janvier 1909.

J'ai de bonnes nouvelles économiques à vous donner aujourd'hui.

Les indigènes se sont remis à la fabrication du caoutchouc à la suite de l'élévation des cours en Europe.

Les villes qui, comme Tiassalé et Aboisso, servent de terminus aux caravanes de porteurs ont vu les arrivages de la précieuse gomme doublés dans le courant du mois de décembre.

La région des Gouros produit depuis peu un « cakes » très apprécié et qui est coté à Tiassalé 6 francs le kilogramme contre 5 francs pour les autres caoutchoucs du Soudan.

Le gouvernement de la colonie se préoccupe beaucoup d'améliorer la fabrication du caoutchouc. Déjà, des résultats appréciables ont été obtenus qui méritent d'être notés. Nous avons remarqué, en particulier, à Bassam, des échantillons présentés par l'administration à l'examen des commerçants C'est le « lumps » ordinaire préparé d'après le procédé habituel aux indigènes. Mais il est soumis, aussitôt la coagulation terminée, à une forte pression, ce qui a pour effet d'améliorer sa qualité et d'augmenter sa valeur de 30 à 50 %. M. Farrenc, sous-inspecteur d'agriculture à Assikasso, à qui nous devons ce nouveau mode de préparation du « lumps », se préoccupe encore en ce moment de perfectionner la méthode de coagulation spontanée employée par les indigènes.

Les moniteurs indigènes de caoutchouc vont être doublés cette année et envoyés de préférence dans les régions nouvelles où l'exploitation des latex est à peine connue.

*
* * *

De même, une école de moniteurs de cacao est créée à Bingerville et est placée sous la direction d'un sous-inspecteur d'agriculture.

Elle comprendra des élèves de tous les cercles où la culture du cacaoyer est possible.

Les inspections faites récemment dans le cercle des Lagunes et dans le cercle d'Assinie par M. le sous-inspecteur Bervas ont permis de constater les résultats obtenus par les indigènes dans leurs premiers essais de culture du cacaoyer.

Il faut ajouter de suite que la plupart des villages ont réussi d'une façon parfaite les semis qu'ils ont exécutés.

Il y a eu aussi quelques insuccès ; ils sont dus presque tous à une initiation imparfaite qu'il est difficile d'éviter dans une période de début. Les chefs de poste sont vraiment absorbés par des fonctions trop multiples.

Les moniteurs dressés spécialement à cet effet, qui vont être mis à leur disposition, permettront de remédier en grande partie à cet inconvénient.

*
* * *

Ce qui intéresse en ce moment le plus le commerce de la colonie, c'est la récolte de l'huile de palme. Les palmiers sont chargés de fruits et toute la population valide perquisitionne la forêt pour faire la cueillette de la précieuse amande.

On a dit souvent que l'exportation de l'huile pourrait être doublée à la Côte-d'Ivoire si tous les fruits étaient récoltés. Cela est très vrai. Mais il y a une chose non moins exacte, c'est que l'on pourrait tirer un bien meilleur parti des récoltes si l'on possédait

des moyens perfectionnés et pratiques pour extraire l'huile d'abord et concasser les noix qui contiennent une amande très estimée.

Cette amande reste inutilisée aux abords des villages par suite des difficultés d'extraction.

Ce que les indigènes ne sauraient tenter et ce qui est au-dessus de leurs moyens et de leur capacité, est possible aux grandes maisons de commerce. Avec des machines appropriées et du genre de celle qui est employée au Dahomey par M. Poisson, il leur serait possible de traiter directement la pulpe et l'amande contenues dans le fruit du palmier à huile.

Souhaitons que des initiatives de ce genre se produisent sous peu à la Côte-d'Ivoire et nous ne doutons pas que l'exemple soit bientôt suivi.

A. Chatel.

CÔTE D'IVOIRE
La situation
(*La France militaire*, 25 février 1909)

D'après les renseignements parvenus au ministère des colonies, le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire a, à la date du 22 février, rendu compte au gouverneur général de l'Afrique occidentale française que l'occupation des nouveaux postes du cercle de la Haute-Sassandra, formé à la suite des opérations de la colonne Metz, se poursuit dans des conditions satisfaisantes.

Au cours des tournées de police faites pour assurer la pacification ainsi que les communications indispensables entre nos postes, nos troupes furent attaquées à plusieurs reprises et furent obligées de vaincre la résistance de quelques fractions non encore soumises jusqu'à ce jour, aux environs du poste de Kavoua et sur la route directe de Sinfra à Daloa, où nous n'avions jamais passé.

M. Merlaud-Ponty a, à cette occasion, renouvelé ses instructions pour que notre action politique soit poursuivie dans le but de faire admettre pacifiquement notre passage sur les territoires habités par ces populations sauvages, dont la soumission est indispensable au développement économique de la Côte d'Ivoire.

Au cours de ces tournées de police, le lieutenant d'infanterie coloniale Agamemnon a été blessé. Deux indigènes ont été tués et six blessés.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 4 mars 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 février 1909.

Le mouvement des caravanes venant du Nord sur Aboisso s'était ralenti ces derniers temps et avait alarmé, à juste raison, les commerçants de la colonie. Nous apprenons de différentes sources que des convois importants de caoutchouc viennent d'arriver où sont actuellement en route vers Aboisso.

C'est la reprise des affaires pour cette localité et la fin d'un malaise dont les causes sont multiples.

Les tarifs douaniers sur le caoutchouc viennent d'être unifiés en ce qui concerne les ports de l'Ouest.

Le droit de 7 % est perçu uniformément sur toutes les sortes de caoutchoucs qui sont cotés à la mercuriale officielle comme ayant une valeur de 5 francs le kilogramme. Les gommes de mauvaise qualité ne jouiront donc plus, comme par le passé, d'un tarif de faveur qui ne servait, pour ainsi dire, qu'à encourager la production des gommes inférieures. Cette mesure judicieuse ne tardera certainement pas à influencer heureusement sur la qualité du caoutchouc récolté dans la colonie.

(Pour permettre au port d'Assinie de soutenir la concurrence faite par nos voisins de la Gold Coast, le Gouverneur général a fixé à 2 francs le kilogramme, la valeur du caoutchouc passant par ce port. Les droits de douane à la sortie sont donc de 0 fr. 14 par kilogramme.)

Nous remarquons au *Journal officiel* de la colonie du 31 janvier dernier divers arrêtés qui ont une certaine importance à des titres divers.

La loi du 29 avril 1908 sur le tarif et la réglementation du transport des journaux et publications périodiques fixés pour la métropole est rendue applicable dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale française.

Dans le même numéro est promulgué également le décret du 20 novembre 1908 portant application des lois du 7 décembre 1874, relativement à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes et du 19 avril 1898, sur la répression des violences, voies de faits, actes de cruauté et attentats commis sur les enfants.

Les administrateurs n'avaient pas attendu la promulgation de ces dernières lois pour intervenir utilement toutes les fois que des sévices leur étaient signalés. Les sentiments d'humanité qui les ont toujours animés, ont suffi pour les déterminer à agir en faveur des faibles. Il n'en est pas moins certain que la publication des documents que nous venons de citer est de nature à stimuler encore leur zèle humanitaire. Elle marque au surplus, le commencement de l'extension à nos colonies des lois sociales, que les congrès et les sociologues demandent depuis longtemps à voir appliquer hors de France.

La tarification de l'impôt de captation vient d'être modifiée pour la Côte-d'Ivoire. Le tarif unique de 2 fr. 50, s'appliquant uniformément à tous les indigènes et à toutes les régions, est remplacé par une taxe variant de 0 fr. 50 à 4 fr. 50. C'est là, également une excellente mesure qui donne plus d'élasticité dans l'établissement des rôles, plus de facilités pour la perception de l'impôt, et qui rend plus équitable la taxation des contribuables. Sur certains points, le numéraire et les ressources abondent. Dans d'autres régions éloignées des grands centres ou des lignes de ravitaillement, il est difficile pour les indigènes de se procurer les sommes nécessaires au paiement de leur redevance en argent.

Le chef de la colonie reste juge des différences de situations à observer, en se basant sur les propositions faites par les administrateurs lors de l'établissement de leurs rôles d'impôt. La fixation définitive de la taxe se fera en conseil d'administration. Ce n'est donc pas une augmentation de l'impôt qui est recherchée, mais une meilleure répartition, plus conforme aux facultés imposables de chacun.

Des sommes importantes viennent d'être mises à la disposition des administrateurs pour les travaux de route, l'entretien de la voirie urbaine des principaux centres et l'assainissement. Bassam* reçoit à lui seul une allocation de 10.500 francs, ce qui, avec les crédits destinés, d'autre part, aux constructions neuves et à l'amélioration du port, laisse supposer que l'autorité administrative est disposée à faire un gros effort en faveur de notre capitale commerciale. Jamais, en tous cas, les cercles n'ont été aussi libéralement pourvus au titre ci-dessus. Et Grand-Bassam, en particulier, ne revient pas facilement de la surprise que cause à tous cette sollicitude jadis inaccoutumée. La ville répond, du reste, à ces marques d'intérêt en prenant chaque jour une apparence plus coquette et un développement plus justifié.

A. Chatel.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 5 mars 1909)

Au moment où allait finir l'année 1908, le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, a adressé aux chefs de service et de la Côte-d'Ivoire, aux membres du conseil d'administration et du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, une lettre très importante sur la situation politique, administrative et économique de la colonie qu'il dirige.

Cette lettre établit, en quelque sorte, à ce triple point de vue, le bilan de la Côte-d'Ivoire, tel qu'a pu le déterminer, au cours de ses nombreuses tournées, le très actif gouverneur actuel de la colonie ; elle constitue en même temps une étude des plus intéressantes de l'une de nos plus riches possessions de la Côte Occidentale d'Afrique et, à ce titre, nous en détachons, aujourd'hui, pour l'édification de nos lecteurs, le premier chapitre qui traite de la

Situation politique, sociale et administrative

La situation politique de la colonie est satisfaisante dans son ensemble. Aucun fait grave n'a, depuis huit mois, troublé l'ordre public et, si notre autorité n'est pas partout également reconnue, du moins n'a-t-elle, nulle part, été mise en échec. Des incidents sans répercussion ont pu se produire ; ils n'ont pas ralenti les progrès de notre pénétration.

La Côte-d'Ivoire peut, au point de vue politique, administratif et social, être divisée en des zones distinctes, diversement situées, réparties sans uniformité et sans que la dissemblance des caractères ethniques serve de règle à cette division. Celle-ci a pour cause la manière dont ont dû être conduites notre marche en avant, notre action conquérante ou pacificatrice : les destins des luttes entreprises dans le Nord du pays nous ont longtemps tenu lieu de méthode ; la modestie des moyens disponibles a, partout ailleurs, en rehaussant l'éclat des faits accomplis, laissé beaucoup au hasard ; pour ce motif, également, nous avons dû souvent éviter de nous éloigner des voies naturelles et, un peu partout, l'audace et la persévérance particulières ont heureusement secondé l'action générale.

C'est ainsi que s'est formée cette variété dans les résultats, conséquence d'une pénétration inégale, rarement complète encore, généralement à parfaire, parfois à entreprendre presque à ses débuts. Et nous trouvons aujourd'hui, sur un même territoire, des régions voisines parfois, mais qui représentent néanmoins des stades bien différents de l'évolution d'un pays soumis à l'action colonisatrice.

Si, notamment, nous considérons les cercles de Bassam, d'Assinie, de l'Indénié, de Bondoukou, de Kong, de Korhogo, de San-Pédro, nous constatons que la conquête et l'occupation y ont accompli leur tâche, que la pénétration s'y achève et qu'il nous y reste à poursuivre une œuvre purement administrative. La préoccupation de mieux organiser et de faire produire y a pris la place de celles que donne la nécessité de s'implanter. Notre autorité n'y soulève plus de résistance ; aucun doute n'y subsiste sur le caractère définitif de notre souveraineté. Il est possible que des incidents isolés s'y produisent encore de temps à autre ; ce seront de menus faits auxquels il ne conviendra pas d'attacher plus d'importance que nous n'en donnons, dans la métropole, à des actes criminels ou délictueux.

Notre action a, jusqu'à présent, produit des effets semblables, quoique, peut-être, moins absolument complets, dans le cercle du Baoulé, où la sécurité est parfaite, où l'indigène manifeste ouvertement son désir de paix, où un travail fécond va, sans doute, grâce à son concours, s'accomplir prochainement, mais où subsistent, sur la lisière occidentale de la circonscription, quelques éléments à surveiller. Chefs supplantés ou

remis dans le rang, notables jadis influents, punis de la résistance qu'ils nous opposèrent par la perte de leur prestige ; groupes restés ombrageux par nature, bien que réduits à l'obéissance ; vagabonds et pillards de profession, empêchés d'exercer désormais leur industrie, tels sont ces éléments. Ils ne sauraient ne pas exister dans une population aussi dense, ne serait-ce qu'à titre d'exception. Ils sont aujourd'hui connus, surveillés, impuissants. Leur présence ne peut en aucune façon être considérée comme un obstacle, mais seulement comme la survivance naturelle de la période héroïque que fut la difficile conquête du Baoulé.

Par contre, notre œuvre de pénétration n'est pas absolument complète dans les cercles des Lagunes, du N Zi-Comoé, de Lahou, du Cavally et du Ouorodougou.

Il reste à occuper, dans le cercle des Lagunes, la région des Attiés, vers laquelle nous n'avons pu encore orienter des efforts qu'il convenait jusqu'ici de ménager et qui furent si remarquablement employés dans le reste de la circonscription. La tâche est aujourd'hui entreprise et en bonne voie.

Le cercle du N'Zi-Comoé, à l'exception de la tribu des Agbas, à l'Ouest, et de la région d'Akakoumoékrou, au Nord-Est, qui sont complètement en main, en est à la période d'occupation effective. Des velléités de turbulence s'y sont manifestées récemment, dès que nous avons témoigné l'intention ferme de mettre à profit les résultats antérieurement acquis et d'administrer intégralement : elles ont été aussitôt réprimées. Il y a lieu de penser qu'elles ne se renouvelleront pas.

Le cercle de Lahou est, si l'on excepte la zone littorale, presque entièrement à découvrir. Les cartes font foi de l'ignorance presque complète dans laquelle nous sommes de la géographie même de l'arrière-pays. Il est actuellement pourvu à cette lacune avec activité. Aucune résistance n'a, jusqu'ici, été signalée et l'on peut espérer qu'il ne s'en produira pas.

Le cercle du Cavally relève également de l'exploration. Il serait prématuré de formuler à son sujet de sérieux espoirs et de considérer comme immédiatement opportuns des efforts qui risquent de n'être pas balancés par un rendement proportionné. Cette région, du reste, a la mauvaise fortune de servir d'hinterland, dans les conditions les plus défavorables, puisqu'elle sépare une partie encore troublée de la colonie d'un État étranger où l'ordre ne fleurit pas. Il s'ensuit, pour nos représentants, une situation particulièrement difficile et l'obligation d'une tâche délicate, parfois même décourageante.

Le cercle du Ouorodougou est formé de deux parties distinctes : à l'Est, la région de Mankono-Séguéla, dont l'état politique, sauf sur la bordure du cercle du Sassandra, ressemble fort à celui des cercles voisins de Kong et de Korhogo et peut donner des satisfactions identiques ; à l'Ouest, la région de Touba, qui en est au stade d'exploration. Partout où il convient, nous agissons sans cesse et faisons progresser, sans obstacles sérieux, notre pénétration.

À la Côte-d'Ivoire
(Suite et fin)

(*La Dépêche coloniale*, 6 mars 1909)

Le cercle du Sassandra — moins la circonscription du Bas-Sassandra et le cercle-annexe des Gouros — sont restés fort en arrière. Habités par des populations sauvages et combatives, assez guerrières pour être regardées comme adversaires sérieux, ces régions exigent encore, pour être soumises, un effort sérieux et prolongé. Une partie importante du Sassandra est presque entièrement à découvrir. Dans l'ensemble, la sécurité ne peut y être garantie, et si des voyageurs isolés, des commerçants audacieux s'y sont parfois aventurés, il s'agit là de cas exceptionnels que l'administration ne suit

pas sans inquiétude. Pourtant, grâce à la politique prudente pratiquée depuis la récente colonne militaire, nous n'avons pas enregistré d'incidents graves. Il est vrai que nous n'avons pas, non plus, marque de progrès.

Cet aperçu à grands traits de la situation générale montre que la stabilité de notre occupation, pour n'être pas uniforme, est cependant assurée. Ce ne sont pas des efforts nouveaux qui feront désormais douter du succès final, quand il a fallu, pour en venir à l'état actuel, surmonter les pires difficultés, consentir les sacrifices les plus méritoires, remplir, souvent, de merveilleuses pages d'histoire.

La plus grande partie de la colonie est aujourd'hui complètement pacifiée. Les zones dans lesquelles il subsiste des mauvais ferments seront bientôt, sauf peut-être les pays Sassandra et Gouro, soumises d'une façon aussi absolue : tout au plus conviendra-t-il de ne pas, durant quelque temps, se départir d'une étroite surveillance et faire succéder, par un changement trop radical, un régime purement administratif à une politique toute d'action. Quant aux régions que je viens de mettre à part, elles sont bien limitées ; les mesures à prendre pour les faire entrer dans la normale se trouveront facilitées dans une large mesure par les installations déjà faites et le travail d'exploration accompli.

Nous devons donc nous déclarer satisfaits. Avec des moyens limités, mais au prix d'un labeur et d'une persévérance inlassables, nos devanciers ont su nous donner un pays immense autant que riche. C'est le moins que nous nous montrions dignes d'eux et du nom français en parachevant une œuvre si courageusement entreprise, si brillamment conduite, si avancée déjà.

Une des plus grosses difficultés qu'ait rencontrées l'établissement de notre influence réside dans l'état d'esprit des indigènes, ou, pour tout dire d'un mot, dans la situation morale du pays. Je ne parle pas des régions du Nord, dont les habitants ont trop d'attaches avec le Soudan pour ne pas participer, au point de vue mental et si j'ose dire, intellectuel, du degré de civilisation, relatif il est vrai, mais néanmoins incontestable, des populations soudanaises. Les groupes qui peuplent ces régions ont été assouplis par une rude accoutumance au joug des conquérants noirs. Ils ne discutent pas notre suprématie, dont l'exercice constitue pour eux une amélioration incomparable de leur condition morale et matérielle.

Les indigènes du centre de la colonie et de la basse Côte déboire sont réduits à une obéissance reconnue par eux nécessaire partout où il ne reste plus de résistances à vaincre. Mais je n'oserai pas dire qu'ils sont acquis. L'état anarchique antérieur, avec ses avantages réels pour des populations sauvages, est encore trop voisin ; il a laissé partout des traces trop profondes ; sa disparition cause trop de regrets pour qu'il n'en subsiste pas les effets.

Ceux-ci se manifestent par la survivance des luttes intestines, des haines, des jalousies, que traduisent, trop souvent encore, des coups de force, des combats de village, des crimes individuels. L'ordre, qui est fait ici idéalement, du sacrifice des libertés particulières au profit de la liberté de tous, semble à la masse une pénible, sinon insupportable atteinte à ses seules aspirations conscientes faites d'instincts, de désirs dont la satisfaction serait coupable à nos regards. L'indigène est si peu capable de réflexion qu'il ne compare pas spontanément le présent au passé, ne se rend pas compte que nous lui avons apporté la paix, le droit de circuler à son gré, de s'enrichir par son travail, de jouir du fruit de ce dernier. Nous sommes des maîtres et, par conséquent, des individus dont la force est respectable, mais dont les actes, si pleins qu'ils soient de justice et de bonté, ne provoquent pas affection.

Il faudra modifier du tout au tout la mentalité noire pour nous faire comprendre. Ce ne sont pas, en effet, les contemporains des époques d'anarchie qui nous suivront, nous admettront bénévolement, nous aimeront. Si nous avons là-dessus quelque illusion, elle serait détruite par l'empressement qu'apportent trop souvent à tirer profit des avantages de leur situation pour abuser du commun, les favorisés, ceux qui savent

nous servir et mériter ainsi notre intérêt spécial. Reconnaissons-le : à l'heure actuelle, l'indigène est encore détaché de nos institutions, indifférent aux efforts que nous faisons pour rendre son sort moins misérable.

Constatation attristante, mais bonne à faire, car, si elle ne peut modifier nos intentions, elle nous dicte notre conduite. De longtemps encore, il faudra donc que nos sujets viennent au progrès malgré eux, comme certains enfants acquièrent l'éducation en dépit de leur répugnance au travail. Nous devons jouer vis-à-vis de l'indigène le rôle de parents fermes et volontaires et c'est à l'autorité à obtenir ce qui serait refusé à la persuasion.

L'important est que nous soyons parvenus à arrêter toute velléité d'insoumission comme de mauvais vouloir ou que nous nous trouvions en bonne voie pour y parvenir. Aujourd'hui, les tribus les plus farouches, les plus rebelles à toute influence, les plus indépendantes savent, à quelques exceptions près, qu'elles ne peuvent se soustraire à notre autorité, en dépit des difficultés d'accès de leur pays, de leur éloignement de nos bases d'action, de leurs forces, de leur cohésion même. De ce fait, la situation politique est, en général, complètement résolue.

LA RÉVOLTE DE LA SASSANDRA

Dix condamnés à mort.
(*La Gironde*, 8 mars 1909)

On écrit de la Côte-d'Ivoire :

Le tribunal indigène siégeant à Soubré, et présidé par le capitaine Schiffer, a jugé récemment les auteurs de la révolte de la Sassandra. Dix accusés, qui tous ont reconnu les faits pour lesquels ils étaient incriminés, ont été condamnés à mort ; onze autres ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés ; trois à des peines de quelques années d'emprisonnement.

Les condamnés sont demeurés impassibles à la lecture de cet arrêt, et le président leur ayant demandé s'ils n'avaient rien à ajouter, ils offrirent de payer une forte rançon pour recouvrer leur liberté.

Le capitaine Schiffer, s'adressant à la population indigène qui assistait par ordre à cette cérémonie, a fait une déclaration énergique, et annoncé que nous étions décidés à réprimer impitoyablement tout assassinat ou toute rébellion par la peine de mort : « Œil pour œil ! Tête pour tête ! » a-t-il dit.

Les Européens établis dans le cercle de la Sassandra ont approuvé ces paroles. Ils demandent qu'un exemple salutaire soit fait ; tous pétitionnent pour que les exécutions des condamnés à mort aient lieu. Ils insistent sur le danger que ferait courir la clémence présidentielle en cette période où la colonie est agitée et où le gouvernement local est impuissant à assurer l'ordre.

Le gouverneur général, M Ponty, devant prochainement visiter la Côte-d'Ivoire, visitera la Sassandra et recevra une délégation des commerçants de cette région.

À la Côte-d'Ivoire

La situation générale
(*La Dépêche coloniale*, 15 avril 1909)

Bingerville, 23 mars 1909.

La saison s'avancant, j'ai dû interrompre mes lettres du Sénégal pour venir à la Côte-d'Ivoire, où le gouverneur général se rendait lui-même avant d'aller au Dahomey. Depuis quinze jours, je parcours ce merveilleux pays que la nature a doté de toutes les richesses ; je m'arrête dans les villes, je sillonne les lagunes, je pénètre les forêts et je commence à peine à me faire une idée nette de ce qu'il est, de ce qu'il peut et doit devenir. L'administration m'a dit ses espoirs et montré ses efforts ; les commerçants m'ont exprimé leurs doléances ; quelques chefs indigènes et des noirs de toutes les races ont été interrogés par moi ou pour moi et j'ai été mis au courant des tentatives industrielles ou minières qui commencent à participer au développement économique de la colonie. Je puis donc en écrire et je serais surpris que les opinions que j'exprimerai différassent sensiblement de celles qu'a pu se faire, au cours de sa rapide enquête, M. le gouverneur général Merlaud-Ponty.

Tout d'abord, il est impossible de ne pas rendre un plein et entier hommage à M. le gouverneur Angoulvant, dont l'activité se déploie, sur tous les terrains et qui procède avec une lucidité parfaite, une énergie indomptable, à l'organisation — j'allais dire à la réorganisation — administrative et économique de la Côte-d'Ivoire.

*

Le commerce se plaint évidemment peu ou prou, mais cependant, grâce aux efforts combinés de M. le gouverneur général et de M. Angoulvant, je noterai avec satisfaction quelques apports de capitaux dans les affaires industrielles et agricoles qui prouvent que la confiance renaît et que la Côte-d'Ivoire perd peu à peu la mauvaise réputation climatérique qui éloigna d'elle, depuis si longtemps, les bonnes volontés.

Sur le programme préconisé et poursuivi par M. le gouverneur Angoulvant avec l'intelligence et la ténacité qu'il apporte à la réalisation de ses idées, que dire de plus que ce qu'il en a dit lui-même dans une lettre circulaire, qui fut commentée dans nos milieux et dans les articles que lui consacre notre excellent collaborateur Chatel ? « Au point de vue économique, écrivait M. Angoulvant dans la lettre à laquelle je fais allusion nous adopterons des solutions pratiques et sûres, grâce auxquelles, au lieu de poursuivre des résultats seulement immédiats, des profits superficiels, des satisfactions de pur amour-propre, nous préparerons un avenir durable. De la sorte, l'organisation de la colonie et l'orientation de ses forces ne seront plus exposées à des bouleversements fréquents, à des hésitations fâcheuses. Nous cesserons de provoquer la défiance des indigènes, peu enclins au changement. Nous gagnerons la confiance des capitalistes métropolitains fort réservés envers la Côte-d'Ivoire. Et l'initiative individuelle pourra, dans ce riche pays, prendre son plein essor.

La suite de ces études démontrera sans doute que les efforts administratifs ont été à la hauteur des promesses faites. Quant aux résultats, si l'observateur le plus attentif ne peut les apercevoir encore qu'à leur début et peut-être pas aussi nettement qu'on l'espérait, tout au moins peut-on supposer qu'ils ne tarderont pas à se produire de façon définitive. Nous suivrons de près les tentatives faites en matière d'organisation économique par l'aménagement des villes et des ports, par les travaux publics destinés à en faciliter l'accès et la sortie, par les voies de communication qui propagent la vie et la font affluer vers les grandes artères, par les essais raisonnés et l'amélioration des cultures.

*

Constatons dès à présent, avec une nouvelle preuve qui nous est fournie par l'heureux retour de la mission Richaud, que la situation politique générale de la colonie n'est pas mauvaise. À Bassam que je viens de quitter, il est indubitable que la vie économique reprend. Si les très nombreuses maisons qui y sont représentées ne sont

pas toutes également satisfaites, encore est-il que le mouvement de la navigation et du wharf va s'accroissant chaque jour et que la part du commerce français augmente notablement.

Bingerville reste, comme le dit spirituellement M. Angoulvant, un « béguinage administratif », mais on s'y porte bien : quinze dames françaises — dont une est née pendant mon séjour — y vivent maintenant dans des conditions d'hygiène, de confort et de salubrité qui montrent que la Côte-d'Ivoire ne justifie plus sa mauvaise réputation. Abidjan, qui fut la capitale du chemin de fer et commanda Port-Bouët, de douloureuse mémoire, gémit d'un abandon qui ne sera sans doute que momentané. Aboisso se plaint toujours que les caravanes se dérivent quelque peu vers la « Gold Coast » et que le caoutchouc se fait rare, mais Lahou se flatte d'attirer celles de la Guinée et du Soudan. Dans le haut du chemin de fer, vers Dimbokro, on affirme que le mouvement de pénétration s'accroît et que les régions du Nord voient dériver vers la ligne des courants commerciaux nouveaux et importants.

Enfin, les lagunes continuent d'être l'admirable et peu coûteux véhicule des produits de la Côte-d'Ivoire jusqu'au port d'embarquement ; les études du projet de jonction qui les reliera sans doute un jour se poursuivent et j'aurai l'occasion de développer ce projet en le précisant. Dans tous les cas, dès à présent, un service de navigation excellent relie les points de la lagune Ébrié depuis Bassam jusqu'à Krafi en passant par Mossou, Bingerville, Abidjan, Dabou, Toupa et Jacquerville. Il draine les produits vers la côte et facilite la circulation des voyageurs et commerçants. Il permet l'alimentation plus rapide et moins coûteuse, facilite les échanges, développe le mouvement d'affaires, accélère la pénétration. C'est un véritable progrès réalisé et tout l'honneur en revient à M. Angoulvant.

Boulland de l'Escale.

La France et la République de Libéria
(*La Liberté*, 16 avril 1909)

D'après des nouvelles parvenues de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de cette colonie, aurait été nommé commissaire général de la République française auprès de la République de Libéria, conjointement avec le gouverneur de la colonie anglaise de Sierra-Leone. À Grand-Bassam, on considère cette double nomination comme une mainmise de l'Angleterre et de la France sur le territoire libérien, d'autant que le gouverneur Angoulvant était parti à la rencontre de Richaud qui revenait de sa mission de délimitation de la frontière franco-libérienne.

Renseignements pris à bonne source, il s'agit simplement de la désignation de M. Angoulvant pour remplir les fonctions de consul de France à Monrovia, capitale de la Libéria, ainsi que cela a déjà été fait pour le Dahomey, le gouvernement estimant qu'il n'y avait pas lieu de remplacer par un autre titulaire le vice-consul que nous entretenions précédemment à Monrovia. Quand la Côte-d'Ivoire sera de nouveau pourvue d'un secrétaire général, c'est ce fonctionnaire qui remplira les fonctions consulaires à Monrovia où il se rendra de temps en temps, ainsi que le fait le secrétaire général du Dahomey qui exerce les mêmes fonctions consulaires dans la Libéria. Il en est de même chez nos voisins de Sierra-Leone.

À propos de la Libéria, ajoutons que les pourparlers engagés avec le président Barclay pour les relations entre les deux pays sont actuellement suspendues, une révolution dont on ignore encore les résultats ayant éclaté dans cette République.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 mai 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 26 avril 1909.

Ainsi que je vous le faisais pressentir dans ma dernière correspondance, le gouverneur est parti en tournée pour visiter le cercle du Haut-Sassandra et pays Gouro, qui a été créé au commencement de l'année.

Accompagné de M. Lecocq, son chef de cabinet, M. Angoulvant n'a fait que traverser Grand-Bassam, le 15 de ce mois, pour s'embarquer sur l'*Amiral-Courbet*, des Chargeurs réunis, à destination de Sassandra. De là, il devait gagner Soubré, puis Issia et Daloa, mais le manque de communications télégraphiques nous empêche de le suivre ; nous savons, cependant, qu'il désirait visiter Bouaflé et Sinfra et revenir au chef-lieu, après un mois d'absence environ, en passant par Toumodi et Dimbokro.

Il est probable qu'à ce moment, le rail aura franchi le N'Zi, car les travaux du pont, qui aura une portée de 250 mètres, sont activement poussés et permettent d'espérer que le terminus provisoire de la ligne sera transféré à Dimbokro au commencement de mai.

Ce fait mérite d'être signalé, car il amènera une orientation différente à la pénétration commerciale de la colonie ; déjà les caravanes de la Haute-Côte se dirigent sur Dimbokro, où sont installées des agences de nos principales maisons ; ce sera également l'ouverture du Baoulé et des régions plus au Nord à l'activité des commerçants.

Les effets de la nouvelle organisation administrative se font déjà sentir : le pays Gouro, comme je vous l'ai précédemment signalé, a exporté sur le Baoulé de notables quantités de caoutchouc et l'intention de M. le gouverneur Angoulvant, en se rendant dans des régions que le chef de la colonie parcourt pour la première fois, est de se rendre compte des possibilités économiques de toute cette partie de la colonie que la forêt tropicale avait jusqu'ici recouverte du voile du mystère.

Bassam* va s'améliorant de jour en jour ; le wharf, sous l'active direction de M. Brunel, donne toute satisfaction au commerce.

M. Bernis, directeur du chemin de fer du Dahomey, vient d'ailleurs d'arriver pour se rendre compte du fonctionnement et de l'exploitation de notre wharf car cette colonie va également exploiter celui de Cotonou.

Le comité d'hygiène qui s'est réuni dernièrement, a examiné la création du groupe d'assistance médicale indigène, dont doit être doté Bassam et les projets proposés par le gouvernement ont été entièrement approuvés.

La construction du tribunal est poussée activement et la silhouette du futur palais de justice a vraiment bon air ; mais à quand le transfert du tribunal ?

Le service des douanes vient de quitter Abidjan, et son chef résidera désormais à Bassam ; cette mesure donnera entière satisfaction au commerce qui l'a réclamée à plusieurs reprises.

Notre administrateur, M. Brousseau, nous quitte par ce courrier et il est remplacé par M. Fronteaux, qui arrive de l'Indenie, mais n'est pas un nouveau venu dans la colonie. Les sympathies que nous avons pour M. Brousseau, qui a fait œuvre utile pour notre ville, se reportent tout naturellement à son successeur.

Pour terminer cette chronique, je dois vous dire que le bruit court que la Société du Pétrole aurait rencontré une couche pétrolifère à Eboinda, près d'Assinie, où elle poursuit patiemment et méthodiquement ses recherches.

A. CHATEL.

LE PÉTROLE À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Liberté*, 24 mai 1909)

Ce qu'en disent les journaux anglais. — Les renseignements de notre correspondant

Les journaux anglais sont pleins de détails sur les découvertes nouvelles récemment faites dans les terrains qui chevauchent la frontière de la Côte-d'Ivoire et de la Gold Coast, sur la côte occidentale d'Afrique.

Ces découvertes ont établi l'existence d'un bassin pétrolifère considérable, facile à exploiter, car il communique sur plusieurs points avec la mer par les lagunes. Les correspondances anglaises abondent en détails sur l'état d'avancement des travaux faits par les trois compagnies actuellement existantes. Il en résulte que la période d'exploration peut être considérée comme terminée et que celle des travaux définitifs commence.

L'un des puits de la Nigeria Bitumen Corporation donne actuellement 140 barils par jour. Les écrivains anglais prévoient un essor rapide et profitable pour ces entreprises qui, d'après eux, intéressent au plus haut point la marine anglaise, le pétrole devant être pour elle le combustible de l'avenir, et le pétrole de la côte occidentale d'Afrique étant mieux que tous les autres à sa portée.

Le gouvernement britannique a d'ailleurs compris l'intérêt considérable de la question en prêtant son appui financier aux explorations commencées. Il s'était engagé à leur prêter 25.000 £ sans intérêt. Les avances devaient être faites par fractions jusqu'au moment où le pétrole serait reconnu pouvoir être exploité industriellement. Le gouvernement vient de cesser ses versements, arrêtés à 6.250 livres : il a donc reconnu que la période industrielle s'ouvrait.

Nous avons dit plus haut que les terrains pétrolifères s'étendaient des deux côtés de la frontière, Côte-d'Ivoire et Gold Coast. En effet, la formation géologique est absolument la même. Les affleurements de bitume sont identiques. Une des trois sociétés anglaises instituées opéra, d'ailleurs, en territoire français, et ses terrains sont entourés de toutes parts par ceux pour lesquels nos compatriotes ont obtenu des permis de recherches.

Or, notre correspondant de Grand-Bassam nous écrit à ce propos, à la date du 13 avril :

« Les derniers sondages ont traversé cinq couches successives de pétrole. Le pétrole a une épaisseur de sept pieds. Le vapeur de la société va marcher avec le pétrole extrait du puits n° 5. M. le gouverneur Angoulvant a été saisi officiellement de ces résultats, qu'il a aussitôt transmis au gouvernement français. »

Il semble donc acquis que l'exploitation des terrains pétrolières va pouvoir commencer bientôt à la Côte-d'Ivoire. Il serait grandement désirable que les Français sachent en profiter en ne laissant pas les sociétés anglaises monopoliser sur notre territoire une industrie appelée à un avenir immense. Il dépend de nos capitaux et de nos industriels de faire de Grand-Bassam le Bakou français.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 2 juin 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 mai 1909.

Le gouverneur Angoulvant est rentré depuis deux jours de sa tournée dans le Sassandra. Le bruit court qu'il a regagné Bingerville avec une vive satisfaction, tant ont été pénibles les étapes de son voyage. Il convient de dire que la rapidité de cette tournée prouve que lesdites étapes ont dû être fort longues.

M. Angoulvant ne s'est encore ouvert à personne des impressions qu'il rapporte. Toutefois, si nous sommes bien renseignés, nous croyons pouvoir affirmer qu'il retire de son voyage la conviction que de nouveaux efforts sont indispensables dans les régions Sassandra et Gouro. Nous attendons avec impatience le compte rendu que ne manquera pas de publier le *Journal officiel*, car nous comptons qu'avec son habituelle franchise, le gouverneur voudra nous renseigner exactement sur l'avenir proche ou éloigné de la colonisation dans l'ouest de la colonie. Ce que chacun sait du Sassandra laisse entrevoir des réalisations peu prochaines. Il est trop réel que ce pays est à peine connu et que les populations y sont fort mal disposées à nous recevoir. Mais c'est anxieusement que le commerce attend la possibilité de se tourner vers une région d'autant plus désirable qu'elle est moins accessible.

Le chef de la colonie n'a pas caché, par contre, la vive satisfaction qu'il avait éprouvée en traversant à nouveau le Baoulé, à l'issue de sa tournée. Il y a, a-t-il dit, trouvé d'excellentes routes et les indigènes lui ont, mieux que par des protestations, témoigné de leur désir de suivre les conseils dont il s'est, il y a moins d'un an, montré prodigue à leur endroit : les abords de toutes les routes du Baoulé-sud sont, paraît-il, en effet, préparés en vue de la culture du maïs ; les villages ont été nettoyés et leur pourtour débroussé au profit de l'hygiène. Le gouverneur avait d'autant plus de droits de manifester son contentement que cette transformation est bien son œuvre et quelle elle s'est produite à la fois grâce à sa ténacité et grâce à l'esprit laborieux des Baoulés.

Une sinistre nouvelle a profondément attristé cette dernière quinzaine. M. Gourgas, commis des affaires indigènes, chef du poste administratif d'Adzopé, situé à moins de trois jours de Bingerville, a été lâchement assassiné d'un coup de fusil, alors qu'il procédait au lever typographique et au mesurage d'un sentier qui conduit vers une région sur laquelle nous n'avons encore que des renseignements incertains. La victime de ce crime était un garçon droit, sérieux, sympathique, en service depuis plusieurs années dans le cercle des Lagunes qu'il connaissait bien. Rien ne pouvait faire prévoir sa fin tragique, car il était de ceux qui cherchent à s'imposer aux indigènes par la persuasion. L'expérience a été malheureuse, faite sur des populations complètement sauvages et pour lesquelles l'emploi de la violence est un passe-temps habituel, de même qu'un moyen d'existence.

La mort violente de M. Gourgas a, naturellement, beaucoup ému la population européenne. Il s'agit là, il est vrai, d'un crime fétichiste, décidé à la suite de pratiques grossières et barbares. Quelle que soit l'origine de cet attentat, nous espérons que l'administration locale voudra venger la mort de notre compatriote et, par exemple, faire cesser dans toute la région, si proche du chef lieu et pourtant fermée, cette malheureuse croyance des indigènes qu'ils peuvent impunément, à cause de leur forêt, nous braver, nous assassiner, nous empêcher de travailler. Aussi, l'opinion a-t-elle été satisfaite d'apprendre que le chef de la colonie, sitôt de retour au chef-lieu, avait décidé de punir les Attiés de leur crime. Leur châtement vengera, du même coup, bien des injures anciennes.

A. Chatel.

À LA CÔTE-D'IVOIRE

La rentrée de l'impôt. — Un combat chez les Agaous.
(*La Liberté*, 6 juillet 1909)

D'après une correspondance que nous recevons de la Côte-d'Ivoire, les fonctionnaires de cette colonie auraient une manière de faire rentrer l'impôt indigène qui rappelle les procédés des gouverneurs turcs à l'égard des Arméniens.

Certains villages du pays des Agaous, entre les Gouros et les Baoulés, ayant refusé de payer l'impôt de capitation, en raison de la misère locale, le gouverneur donna l'ordre aux administrateurs d'agir énergiquement contre les villages qui essaieraient de se soustraire par la force à la perception de l'impôt. Mais les instructions de M. Angoulvant ont, paraît-il, été dépassées. C'est ainsi que les tirailleurs ont donné l'assaut à un village dont les habitants ne songeaient nullement à prendre les armes et ont fait un massacre de ces malheureux. De notre côté, nous aurions eu deux tirailleurs tués et quelques blessés.

Qu'y a-t-il d'exact dans ce bruit ?

LE HAUT-CAVALLY SECONDE MISSION JOULIA (1908) (*La Dépêche coloniale*, 28 juillet 1909)

I

Résultats géographiques

M. l'administrateur des colonies Joulia poursuit, dans le *Bulletin de l'Afrique française*, le récit de ses missions.

Il expose dans les termes suivants les résultats géographiques de sa seconde mission, accomplie en 1908 :

1° Les environs de Toulépleu. — Toulépreux ou Crohobli appartient aux Péouas ; j'ai visité dans toutes les directions tous les villages du même groupe pour en déterminer les limites. Les Péouas ne descendent pas au dessous du petit village de Canhobli, à 1 km. 500 au sud-est de Toulépleu. Ils sont entourés au sud, à l'ouest et au nord par les Ouélaos ; à l'est, par les Tos, les Tiaos, les Baous et les Nigrous : ces derniers s'étendent sur les deux rives du Cavally, assez loin, au nord-est et au sud-est du pays des Péouas. Les Tos n'ont que deux villages au nord-est de Toulépleu ; leur groupement principal est de l'autre côté et au sud-ouest de Toulépleu. Les Baous possèdent deux villages à l'est de Toulépleu et deux autres villages au sud-ouest, enclavés dans le pays des Tos.

Le reste des populations de cette zone est constitué :

1° Par des Kéyés, fraction des Péouas, qui se sont installés non loin du Nuon ;

2° Par des Klaos établis, d'un côté à Klao et Sinodi sur le Nuon, en amont des Kéyés, de l'autre côté au nord-est de Bagoubli, à proximité du Cavally, et enfin dans une petite enclave au nord de Piahi, au milieu des Tos ;

3° Par des Nossos, au nord-ouest de Toulépleu ; trois villages seulement sont installés sur la rive gauche du Nuon ; la principale agglomération habite sur l'autre rive ;

4° Par des Douos, groupement important au sud-ouest de Toulépleu et à l'ouest des Ouélaos. Les Douos constituent, avec leurs proches voisins, les Niayos et les Kanas, la limite inférieure de cet ensemble de tribus étroitement enchevêtrées et qui ne sont, en réalité, sous des noms différents, que des fractions d'une même grande famille, comme ils me l'ont déclaré eux-mêmes.

Il est donc absolument impossible de tracer, comme on se l'était proposé, une ligne de démarcation passant au sud de la banlieue de Toulépleu. Toute limite de ce genre séparerait en deux parties la population la plus importante de la région, les Ouélaos ; elle laisserait aussi, évidemment, de part et d'autre, la plupart des autres groupes, disséminés respectivement de tous les côtés autour de Toulépleu.

2° Les monts Sahon. — Je dois dire quelques mots des monts *Sahon*, signalés déjà, par renseignements, par la mission Hostains-d'Ollone sous le nom de *Satro* (littéralement : mont Sa, *tro* signifiant montagne dans les dialectes du pays).

Les monts Sahon, que mes itinéraires traversent quatre fois entre Nuon et Cavally, forment une chaîne ininterrompue du sud-ouest au nord-est, où elles franchissent le Cavally, au nord du pays des Nigrours, pour prendre, chez les Booniaos, le nom de *Cahon*. Les montagnes traversées au nord du pays des Booniaos, en 1899, par la mission Hostains-d'Ollone à Zouaya, en 1906 par moi-même à Zouya — à l'est de Zouaya abandonné — ne sauraient être autres que les monts Cahon, si j'en crois les renseignements concordants qui m'ont été donnés dans plusieurs villages.

3° Le Douobé. — La question du Douobé est entièrement résolue. Cet affluent du Cavally, important près de son embouchure pour diminuer progressivement de largeur jusqu'à n'avoir plus que les dimensions d'un ruisseau chez les Baézos, ne peut être le cours inférieur du Nuon, large d'une centaine de mètres à Taqulo, et sur lequel nous possédons maintenant des renseignements suffisants pour avoir la certitude qu'il coule directement vers la mer.

Les mêmes conclusions se dégagent d'ailleurs, dès 1906, des résultats de ma première mission. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le Nuon avait à Klao, où je l'avais vu pour la première fois, sensiblement la même largeur que le Cavally ; j'avais indiqué sa largeur exacte, 60 mètres au bac du village de Souabli, en amont de Klao, et plus haut encore, en face de Dooua. Ce ne pouvait donc être le Douobé, large de 15 à 20 mètres au point où la mission Hostains-d'Ollone l'avait traversé pour la dernière fois, au sud du pays des Kopus (Gobos).

4° Le Nipoué-Nuon. — Avec quel fleuve de la côte libérienne pouvons-nous, dès lors, identifier le Nuon, appelé Nipoué dans toute la forêt, et à son embouchure même, si on en croit les nombreux témoignages que j'ai recueillis ?

Les grands fleuves connus entre Monrovia et Sinoé (Greenville) sont : le Saint-Paul, à Monrovia même, le Junk, formé par la réunion de la Duquéah et du Farmington, à Marshall, le Saint-Jean, à Grand-Bassa, le Cestos ou Cess, près de la ville du même nom (River-Cess), le Sangwin, et le Sinoé à Greenville.

Les renseignements recueillis auprès d'indigènes de la plage, ayant parcouru toute la côte entre Monrovia et Sinoé (Greenville), sont absolument concordants ; seul, le nom de Saint-Jean (désignation évidemment européenne) est remplacé par celui de Nipoué (appellation indigène). Je rappelle que les noms de fleuves qui m'ont été donnés par ces hommes sont, dans le même ordre : Paul-River (Saint-Paul), Junk, Nipoué, Cess ou Cestos, Samhouen (Sangwin) et Sino (Sinoé). Les mêmes individus m'ont affirmé que l'endroit où le Nipoué se jette à la mer est appelé Nipouékouri ou Bassa.

C'est ce nom, identique, de Nipouékouri, que m'ont donné également les Douos de Taoulo. riverains du Nuon-Nipoué, pour me désigner la partie de la côte qu'ils connaissent pour s'y être rendus fréquemment, où le Nipoué a son embouchure. Il est donc légitime de conclure que le Nipoué, qui se jette à la mer à Nipouékouri ou Bassa, est le même fleuve que le Saint-Jean, à l'embouchure duquel les cartes placent Grand-Bassa ; il n'y a d'ailleurs qu'un fleuve que les renseignements indigènes placent entre le Junk et le Cestos, c'est le Nipoué, comme il n'y a qu'un cours d'eau important que les cartes mentionnent entre le Junk et le Cestos et qui est le Saint-Jean.

Je rappelle, en outre, que les indigènes qui habitent près de l'embouchure du Nipoué sont appelés dans toute la forêt Manipaons, nom qui correspond parfaitement, en tenant compte de la différence des dialectes, avec celui de Manicous que donnent nos kroumen du Bas-Cavally aux hommes de la région de Grand-Bassa, établis sur les bords du Saint-Jean.

Que pourrait être le Ninoué s'il n'était pas le Saint-Jean ?

Toutes les indications qui m'ont été données sur le Sino (Sinoé) et sa source, en particulier par deux Européens venus de Greenville (Sinoé), font rejeter absolument

l'hypothèse, émise récemment, que le Sinoé pourrait être le cours inférieur du Nuon-Nipoué.

Le Sangwin ne peut pas l'être non plus : j'ai pu interroger sur ce fleuve, connu dans l'intérieur sous le nom de Samé, non seulement des indigènes qui habitent sur ses rives, mais encore plusieurs hommes de Sinoé, qui l'ont traversé pour venir dans la région du Nipoué. J'ai vu de même, à Taoulo, des hommes qui étaient allés plusieurs fois à la plage tantôt en longeant le Nipoué lui-même sans quitter sa rive gauche, tantôt, par la route plus longue qui aboutit à Sinoé, en traversant le Samé.

En ce qui concerne le Cestos, à défaut des renseignements qui le placent à l'est du Nipoué-Nuon, l'indication, plusieurs fois recueillie, du grand détour vers l'Ouest que ferait le Nipoué dans son cours inférieur concorde avec les renseignements qui placent l'embouchure du Nipoué dans le pays de Bassa, situé en effet à l'ouest des contrées où les cartes existantes placent le Cestos ; mais, si le Nipoué n'est pas le Cestos, comment expliquer que les indigènes qui sont venus de Sinoé sur les rives mêmes du Nipoué, et qui s'accordent tous à signaler l'existence d'un grand fleuve intermédiaire, le Samé ou Sangwin, soient restés muets sur le cours supérieur du Cestos?

L'hypothèse d'un fleuve resté inconnu des gens qui vont de Sinoé aux rives du Nipoué (ou plus exactement du Moyen-Nipoué) se conçoit très aisément. L'ensemble des détails réunis sur la source du Douobé, que les Baézos eux-mêmes ne connaissent point, les témoignages de ceux qui ont fait le voyage du Moyen-Nipoué à Sinoé ou vice-versa et qui ont tous traversé le Douobé, réduit à quelques mètres, démontrent l'existence, quelque part en arrière du pays des Baézos, d'un massif montagneux dans lequel le Donobé prend sa source. Il n'est pas téméraire de croire que ce massif fait partie d'un nœud géographique, qui donne naissance au Cestos et rejette dans l'Ouest le cours inférieur du Nipoué-Nuon.

Rien n'autorise d'ailleurs à écarter les témoignages des indigènes qui connaissent à la fois le Nipoué et le Cestos et ont indiqué leurs positions respectives, en même temps que celles des fleuves plus occidentaux, le Junk et le Saint-Paul.

Toutes les probabilités sont donc pour que le Nuon, Nouo des Klaos, des Ouélaos, des Péouas et des autres groupes en amont, Noué des Kéyès et des Douos, Nipoué des indigènes de la forêt non riverains de la côte, soit le fleuve Sorte sur les cartes sous le nom de Saint-Jean.

LE HAUT-CAVALLY EN 1900 ET EN 1908 (*La Dépêche coloniale*, 30 juillet 1909)

II

Voici, enfin, en quels termes M. Joulia, dans les conclusions du récit de sa seconde mission, compare les connaissances acquises sur la région par M. d'Ollone en 1900 et celles qu'il enregistra lui-même en 1908 dans des conditions plus scientifiquement favorables :

J'ai cru intéressant de mettre en regard les connaissances acquises, dès 1900, dans le Haut-Cavally, après le passage de la mission Hostains-d'Ollone, et celles qui résultent des derniers travaux effectués dans la même région.

On remarquera immédiatement avec quel sentiment de la réalité mes prédécesseurs ont représenté, de part et d'autre de leur itinéraire, les pays sur lesquels ils n'avaient d'autres données que des renseignements indigènes.

Ils sont partis sans doute d'une fausse évaluation de leur vitesse de marche, ce qui les a amenés à allonger leur itinéraire. Ils ne disposaient d'ailleurs pas d'instruments astronomiques pour fixer certains points de leur parcours, et j'ai dû abaisser de près

d'un demi-degré la position de Sooudi, que mes observations placent à 6°15'15 ' de latitude Nord et celle de Danané, point extrême de mon itinéraire de 1906.

Cette réserve faite, leurs hypothèses en ce qui concerne la forme générale du Cavally, l'existence du Nipoué et son indépendance tant du Cavally que du Douobé, la source du Sinoé, l'existence du Samé, la position respective même des peuplades qui vivaient de part et d'autre et assez loin de leur route se sont trouvées vérifiées. (On identifiera facilement Koulopoués et Kroubés, Niépos et Niébos, Flépos et Flébos, Kopos et Gobos, etc., qui figurent respectivement sur leur carte et sur la mienne.)

Leur erreur géographique la plus forte a été de faire du Boa (Boan) un affluent du Cavally ; on doit à M. Laurent, qui a fondé le poste de Danané sur la rive gauche de cette rivière, la rectification de cette erreur, bien explicable après les attaques incessantes que la mission avait dû repousser pendant six jours et qui n'avaient pris fin qu'à Danané.

(Il est juste d'ajouter que les travaux de cette mission ne se sont pas limités à la région dont nous nous occupons : elle avait dû traverser, avant d'atteindre le point où elle fonda le premier poste de Fort-Binger, toute la zone, alors complètement inexplorée, qui s'étend de Béréby à ce point, et, au delà de Danané, elle ne se retrouva en pays à peu près connu qu'après avoir dépassé N'zo.)

*
* * *

Je me suis proposé d'exposer dans cette étude les problèmes d'ordre géographique qui se posaient dans la région du Haut-Cavally et les solutions que je me suis efforcé d'y apporter, dans la mesure des moyens mis à ma disposition. Pouvons-nous en tirer quelques conclusions au point de vue de l'avenir économique de ces contrées?

La question de leur mise en valeur est évidemment liée, d'une façon intime, à celle de notre pénétration, et celle-ci doit forcément rester subordonnée à des considérations d'ordre politique ou administratif que je n'ai ni autorité ni qualité pour traiter. Je me bornerai donc à des remarques très générales.

La région comprise entre Fort-Binger et Danané peut être divisée en deux zones bien distinctes : la plus éloignée, aux environs de Danané, que j'appellerai « zone de production intensive du kola », est déjà en relations suivies, par l'intermédiaire des Dioulas, avec les peuples soudanais consommateurs de kolas, mais ne possède aucun débouché, au moins rapproché, sur la mer. Des milliers d'individus y viennent, de distances considérables, échanger contre les kolas, avec les tissus du Soudan, les marchandises de provenance européenne qu'ils se sont procurées dans nos comptoirs du Haut-Niger. C'est au Soudan, d'ailleurs, que le kola qu'ils rapportent est consommé pour la plus grande partie ; il ne pourrait être exporté, dans l'état actuel des communications, que par un port de la Guinée ou du Sénégal, après avoir été grevé de frais de transport considérables.

Une deuxième zone, dont la limite septentrionale peut être confondue avec la partie supérieure de ce qu'on a appelé la « boucle du Cavally », serait dénommée justement « zone du caoutchouc », si on veut bien entendre que cette définition désignerait simplement la région où les végétaux caoutchoutifères sont le plus abondants et font déjà l'objet d'une exploitation naissante, susceptible de prendre, si elle est encouragée, les plus grands développements. C'est, en même temps, la zone de la forêt très dense.

Elle se trouve encore placée, au point de vue de son développement économique et de nos intérêts, dans les conditions les plus défavorables. Si les tribus de l'Est de la région que nous avons en vue peuvent, au hasard de l'insécurité de leurs routes actuelles, transporter de village à village des quantités relativement faibles de caoutchouc et d'Ivoire jusque dans le Haut-Sassandra, où quelques factoreries se sont installées assez récemment, toutes les populations de l'Ouest restent sous dépendance

de traitants étrangers. (Le nombre de ces traitants qui apportent leurs marchandises d'échange de Sinoé et y rapportent le caoutchouc acheté en territoire français, n'était que de trois en 1906; il a augmenté, dans l'intervalle de mes deux voyages, dans des proportions considérables, et s'est plus que décuplé.)

Il résulte de cet état de choses que le développement des transactions commerciales, et, par conséquent, de la production même, se fait, d'un côté, lentement et, de l'autre, à nos dépens, ce qui est plus grave.

Il est donc urgent d'ouvrir un débouché aux richesses naturelles de ces régions et de leur permettre d'arriver jusqu'à nos ports de la Côte-d'Ivoire.

La construction de routes, ardemment désirée par toutes ces populations, leur apportera la facilité de communication et la sécurité nécessaires au complet développement de leurs aptitudes commerciales et il est aisé de prévoir que, dès le moment où les richesses naturelles de cette vaste région pourront commercer et s'écouler facilement vers la côte, les conditions avantageuses de vente qu'elles y trouveront pour la première fois accroîtront rapidement l'exploitation.

Le prodigieux essor pris ces dernières années par le cercle du Sassandra, sous l'impulsion de M. l'administrateur Thomann², dont l'activité et le dévouement incessant de plusieurs années ont su faire d'un point inconnu de la côte un des centres commerciaux les plus importants de la colonie, doit être un précieux encouragement et, en même temps, un sûr garant que les efforts qui se porteront avec la même méthode et dans le même esprit, vers des régions semblables, mais beaucoup plus vastes et plus peuplées, ne demeureront pas stériles.

La Côte-d'Ivoire est déjà entrée dans cette voie. Les progrès de notre occupation, stationnaires jusqu'en 1905, se poursuivent méthodiquement depuis cette époque. Sur la proposition de M. l'administrateur de Sainte-Marie qui, dans un raid brillant, s'était porté de Geabo, notre poste le plus avancé de l'époque, jusqu'à remplacement du poste jadis fondé par la mission Hostains-d'Ollone, la réoccupation de ce poste avait été décidée ; il fut reconstruit en 1906, à environ 15 kilomètres du nord-est de l'ancien établissement de la mission Hostains-d'Ollone ; la même année, je fis, sur l'ordre de M. le gouverneur Clozel, prolonger la route de Tabou à Grabo jusqu'à ce nouveau poste.

À la suite de ma reconnaissance de 1906, un nouveau point, Pagouéhi, a été occupé, et la route qui le reliera à Fort-Binger est actuellement en construction, sinon entièrement terminée.

C'est la partie la plus ingrate de notre tâche. Il y a malheureusement dans le Haut-Cavally, comme M. Thomann l'avait jadis constaté dans le Haut-Sassandra, une zone de faible densité de population ; dans le Haut-Cavally, cette zone comprend toute la région au nord de Grabo jusqu'au pays des Niébos et des Flébos.

Il y a donc intérêt à pousser rapidement notre pénétration jusque dans les régions très peuplées du Nord et à nous relier le plus tôt possible à cet immense réservoir de colporteurs qu'est le Soudan. Il nous suffira d'atteindre les marchés de kolas, fréquentés par les Dioulas, pour que ceux-ci accourent en foule et que leurs caravanes sillonnent nos routes, du Soudan à la mer. Ce sont les Dioulas, on le sait, qui constituent un des instruments les plus puissants de notre expansion commerciale en Afrique Occidentale. Il suffit de leur ouvrir des routes et de leur en assurer la sécurité. À leur contact, les populations de la forêt multiplieront rapidement leur production et exploiteront tous les produits de leur sol capables de rémunérer leur effort. Les Dioulas viendront chercher dans nos ports de la Côte, à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'au Soudan, les marchandises d'échange destinées aux producteurs ; ils y apporteront, en échange, le caoutchouc, l'ivoire et le kola de l'immense forêt.

² Georges Thomann (Le Mans, 20 mai 1872-Courbevoie, 31 mars 1943) : fils d'un sous-officier, engagé volontaire au 1^{er} régiment de dragons (1890), puis administrateur et explorateur en Côte-d'Ivoire (1893) et en AOF (1910-1927). Officier de la Légion d'honneur du 19 janvier 1919.

Je n'ai parlé que des produits riches, dont la circulation doit, dès maintenant assurer à ces pays, d'une capacité productrice considérable, une vie commerciale intense. C'est l'œuvre immédiate à accomplir. Celle de demain sera d'étudier et de mettre en valeur les autres produits de la forêt : graines oléagineuses, textiles, aromates, essences de toutes sortes, etc., que nos savants explorateurs naturalistes y découvriront.

F. L.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} septembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 août 1909.

M. le gouverneur Angoulvant nous a accoutumés à des surprises, mais celle qu'il nous a faite en rentrant le 7 août dans la colonie après une courte permission de dix-huit jours seulement passée en France, n'est pas la moindre. Dans ce court délai, M. Angoulvant a trouvé le moyen de se marier et, sans nul doute, de s'occuper, avec son activité coutumière, de la Côte-d'Ivoire : c'est un record.

D'autre part, notre gouverneur a ainsi témoigné sa volonté bien arrêtée de ne se laisser détourner par rien de l'exécution du programme qu'il s'est tracé pour pacifier et développer économiquement la Côte-d'Ivoire. Déjà, le dernier conseil de gouvernement nous a été fort profitable, tant par suite de la bienveillance du Gouverneur Général que de l'ardeur avec laquelle M. Angoulvant défend notre cause. M. Ponty nous a accordé 50.000 francs pour continuer d'assainir Bassam* et nous allons voir la ville, grâce à cette somme, s'étendre sur le plateau situé derrière la lagune auquel elle sera reliée par un beau pont. En outre, il paraît que 450.000 francs nous sont consacrés sur les fonds d'emprunt en vue d'entreprendre effectivement, du côté de Lahou, la jonction des lagunes, cette œuvre magistrale à la réalisation de laquelle M. Angoulvant tient, il l'a dit maintes fois, à donner tous ses soins.

Le nouveau bail de confiance qui a été si justement donné à notre gouverneur permet d'entrevoir également la fin des difficultés politiques qui, depuis tant d'années, s'opposent à la pénétration commerciale du pays et maintiennent dans des régions limitées, aujourd'hui trop étroites, des entreprises privées dont le nombre s'est accru sans qu'il en soit de même de leur champ d'action.

Nous pouvons être tranquilles sur le résultat. M. Angoulvant a donné assez de preuves de son énergie et de sa ténacité pour que nous soyons assurés de voir, avant longtemps, les tribus les plus farouches cesser leur hostilité persistante. Nous demandons à grands cris, aujourd'hui comme l'an passé, que l'on en finisse, d'une façon totale, avec une situation intenable et que, le Haut-Sassandra et la région de Touba mis à part, le reste de la colonie soit, le plus tôt possible, accessible à tous. Nous souhaitons qu'au lieu de tournées partielles, un effort sérieux et définitif vienne à bout des résistances, isolées ou non. On dit — et nous acceptons d'enthousiasme cet heureux augure — que M. Angoulvant est précisément disposé à faire cet effort, aujourd'hui qu'il déblayé les obstacles les plus urgents.

M. Angoulvant a amené avec lui sa jeune et charmante femme, à qui Bassam est allé offrir, au débarquement, ses souhaits de bienvenue. Le nombre des ménages du chef-lieu de la colonie a aujourd'hui de beaucoup dépassé vingt, proportion considérable si l'on songe que Bingerville ne possède guère plus de quatre-vingt-dix habitants. Les améliorations apportées depuis un an dans les conditions d'habitat ont permis au gouverneur, qui donne aujourd'hui l'exemple, de favoriser cette venue des femmes. Il ne serait pas mauvais qu'il en fût de même à Grand-Bassam où la manière de vivre,

restée semblable à ce qu'elle était il y a quelques années, se ressent trop de l'absence de ménages et donne l'impression d'un fâcheux provisoire. L'assainissement continu de notre principale ville modifiera prochainement, il faut l'espérer, cet état de choses.

La mission que dirige M. Chevalier, à qui nous devons déjà de nombreux et si intéressants renseignements sur nos produits forestiers et, en général, sur la flore locale, poursuit ses investigations méthodiques à la Côte-d'Ivoire. Nous savons déjà qu'elle rapporte de la région boisée, qui s'étend au sud de Danané et Man, des constatations de la plus haute valeur, destinées à tourner prochainement les regards du commerce vers l'Ouest de la colonie. M. Chevalier aurait trouvé dans cette région des réserves énormes de caoutchouc et de kola. Nous ne tarderons pas, sans doute, à demander à l'administration locale, de ce côté, un nouvel effort destiné à nous permettre de tirer parti des richesses qui y dorment.

M. Chevalier est revenu vers la côte par Séguéla, Mankono et Bouaké. Il est en ce moment vers Toumodi ; nous ne tarderons guère à le voir.

Un raz-de-marée prolongé vient de sévir sur Grand-Bassam, causant au wharf* des dégâts considérables, puisqu'il a partiellement démoli la plate-forme et les voies Decauville qu'elle supporte, brisant en outre trois chaloupes. Les communications avec l'extérieur se sont trouvées, du coup, interrompues pendant plusieurs jours. Ce malheureux événement n'est pas sans porter préjudice au commerce qui, à ce moment même, commençait à se réjouir d'une reprise des affaires dont il souhaite ardemment la durée.

Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. Blache ³, agent de la Compagnie des Chargeurs réunis à Grand-Bassam, était nommé membre du conseil d'administration en remplacement de M. Lorrain, inspecteur de la Banque de l'Afrique Occidentale, parti sans esprit de retour, en laissant ici d'unanimes regrets.

Par son affabilité comme par sa grande expérience, M. Blache a su s'attirer la sympathie de tous et nous ne doutons pas que la colonie tire avantage de la collaboration qu'il donnera désormais à l'administration locale après avoir si bien servi les intérêts privés.

A. Chatel.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 septembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 26 août 1909.

Il se manifeste depuis quelque temps dans la colonie une activité remarquable au point de vue économique. Des initiatives particulières se font jour un peu partout.

C'est ainsi que l'huile de palme, la richesse sans contredit la plus considérable de la Côte-d'Ivoire, avec le caoutchouc, tente actuellement l'activité de plusieurs de nos compatriotes entrepreneurs. Il serait à souhaiter que l'administration favorisât dans une très large mesure ces projets d'exploitation directe.

Les indigènes en effet laissent perdre, à cause des moyens rudimentaires qu'ils emploient pour l'extraire et de leur paresse, une énorme proportion de ce produit.

Il n'est pas douteux qu'une exploitation méthodique majorerait dans des proportions considérables le rendement des palmiers innombrables qui peuplent les bords des lagunes, de celle des Ébriés principalement. Mais les indigènes, si peu sociables dans

³ Marie-Joseph Blache : agent des Chargeurs réunis. Voir [encadré](#).

cette région, ne paraissent pas disposés à accueillir parmi eux la venue d'industriels européens.

Le haut Cavally semble également plein de promesses, malgré les difficultés que nous y rencontrerons aussi, en raison de la mentalité arriérée des habitants.

Nous croyons savoir que la mission Chevalier rentre de cette région avec une ample moisson de résultats intéressants. Elle se trouve actuellement dans le Baoulé où elle poursuit ses études sans relâche. M. Chevalier compte, paraît-il, redescendre ensuite vers la côte, non sans compléter ses recherches précédentes sur les essences de la grande forêt.

Au point de vue économique et agricole, il faut signaler encore les remarquables résultats obtenus dans les environs de Tiassalé pour la culture du cacao qui prend de jour en jour plus d'extension.

Les militaires ne chôment pas. Des tournées de police s'effectuent un peu partout dans les régions hostiles ou peu connues.

L'une d'elles, qui se poursuit actuellement dans l'Attié, pays tout récemment encore inexploré, est en train de nous ouvrir l'un des coins les plus riches de la forêt et d'amener définitivement à nous, un groupement d'indigènes industriels et destiné à créer un débouché au commerce de traite.

Il y a malheureusement un gros nuage dans la colonie. Je veux parler des rives du Bandama, vers lequel les yeux sont à peu près tous fixés ici. C'est le repaire de tribus farouches avec lesquelles nous avons sans cesse des démêlés. On parle très sérieusement de les mettre une fois pour toutes à la raison par une forte tournée de police. Il y aura de l'ouvrage prochainement de ce côté pour nos fidèles tirailleurs sénégalais.

Pendant, l'administration suit son cours. Des mesures modifiant quelque peu l'organisation judiciaire viennent d'être prises. La justice de paix à compétence étendue de Lahou, qui donnait un surcroît de besogne inutile à l'administrateur du cercle, et que la direction d'un pays presque inconnu réclame tout entier, vient d'être supprimée. Cette suppression donne d'ailleurs satisfaction aux commerçants de la ville.

Désormais, les attributions de cette juridiction seront confiées au tribunal de première instance de Bingerville qui sera prochainement celui de Bassam. Son transfert dans cette ville n'est plus qu'une question de semaines.

C'est donc la dernière session de la Cour d'assises dans la capitale qui vient d'avoir lieu à Bingerville, sous la présidence de M. le conseiller Filatriau. Elle n'a, d'ailleurs, jugé que du menu fretin d'indigènes et il n'y a pas eu, paraît-il, l'affluence des grandes causes. Notre rivale Bingerville n'eût pourtant pas été fâchée d'avoir un élément de distraction.

Le chemin de fer semble vouloir réaliser toutes nos espérances. Le trafic de la ligne commence à prendre quelque importance. Les plus petites gares, perdues au milieu de la forêt vierge, fournissent de noirs voyageurs et des marchandises. C'est un fait digne de remarque.

A. Chatel.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 16 septembre 1909)

On mande de Grand-Bassam :

Un Sénégalais, Ali Seck, résidant à Ouossoû, entre Toumodi et Tiassalé, avait, dans un accès de jalousie, tué sa femme, qui appartenait à la famille du chef d'Ouossoû [fief des N'Gbans]. Son meurtre commis, le coupable alla se livrer au chef de poste

d'Ouossoû, qui le fit incarcérer. Bientôt, 400 hommes du village, armés de fusils, arrivèrent pour réclamer le prisonnier, en proférant des menaces. Le chef inquiet, croyant le poste insuffisamment défendu par ses 10 miliciens pour résister à l'assaut de la bande furieuse, demanda téléphoniquement des instructions à son administrateur qui se trouvait à 30 lieues de là. Or, ce dernier donna l'ordre de livrer le captif.

À peine le malheureux Sénégalais était-il tombé entre les mains de ces brutes, que son supplice commença. À l'aide d'un couteau, on perça ses chevilles dans lesquelles on introduisit des lianes, tandis qu'un fer rougi au feu, traversant ses biceps enserrait ses bras en arrière. Puis on emporta la victime.

On lui coupa les oreilles et le nez que l'on cloua à un arbre. On lui fit subir ensuite, avec une tige de fer, une opération sur laquelle il est impossible d'insister. L'agonie dura trois jours ; le supplicié ne succomba que dans la matinée du quatrième. Alors, on dépeça le cadavre en petits morceaux que l'on brûla pour en répandre la cendre au pied des fétiches du village.

Il faut noter que ce malheureux Ali Seck était un de nos anciens tirailleurs ; il avait fait quatorze ans de service et reçu sept blessures au service de la France !

Deux jours après ces scènes de carnage, les sauvages réclamaient au chef de poste deux nouveaux otages, des miliciens, cette fois, pour leur infliger un supplice analogue. Le chef de poste refusa, et l'administrateur, arrivé sur ces entrefaites, dut verser 50 fr. pour sauver la tête des prisonniers.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 19 septembre 1909)

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française vient de confirmer au ministère des colonies la nouvelle de la mort du Sénégalais Ali-Seck tué par les indigènes d'Ouossou (Côte-d'Ivoire). Voici les renseignements que donne le gouverneur général :

Le Sénégalais Ali-Seck, ancien caporal de tirailleurs, licencié pour avoir tenté d'assassiner par jalousie deux tirailleurs, a, poussé par le même sentiment, tué sa femme, qui avait formé une demande en divorce. Cette femme était apparentée à un chef de tribu de la région. Les indigènes menacèrent le poste d'Ouossou qui n'était pas en état de résister. L'administrateur, craignant d'exposer à la fureur de la tribu les habitants du poste ainsi que les nombreux colporteurs sénégalais qui circulent dans la région, se décida à livrer l'assassin à la justice sommaire du peuple.

Dès qu'il eut connaissance de ce fait, le gouverneur général prescrivit au gouverneur de la Côte-d'Ivoire de faire procéder d'urgence, sur place, par un inspecteur des affaires administratives, à une enquête auprès des Européens et des indigènes. Lorsque cet inspecteur aura produit son rapport, l'administrateur en cause sera appelé à fournir devant un conseil d'enquête des explications sur sa conduite.

Des premiers renseignements officiels recueillis, il ressort que Ali-Seck, contrairement à l'information donnée, n'aurait subi aucun supplice avant sa mise à mort.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 20 septembre 1909)

On annonce que M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, aurait décidé de faire occuper militairement les régions de la Côte-d'Ivoire qui

ne sont pas encore complètement soumises. Dans ces régions, comme le révèle l'histoire du lynchage d'Ali Seck, notre autorité est méconnue, et les indigènes ont pris l'habitude de traiter avec nous de puissance à puissance.

Un effort militaire va être fait pour amener la soumission de ces peuplades.

LA PÉNÉTRATION DE LA COTE D'IVOIRE

(*Renseignements coloniaux*. Supplément à *L'Afrique française* d'octobre 1909, p. 193-204)

Le récent séjour à Paris de M. le gouverneur Angoulvant a attiré sur la Côte d'Ivoire l'attention des coloniaux qui s'intéressent à notre domaine de l'Afrique Occidentale. Déployant son activité bien connue, ce haut fonctionnaire a su, en moins de trois semaines et malgré des préoccupations d'ordre privé, trouver le temps de conférer avec les personnalités officielles ou non, les groupements politiques, économiques ou scientifiques, les directeurs ou représentants de sociétés commerciales, les particuliers enfin, que, pour des motifs divers, le sort de la Côte d'Ivoire ne saurait laisser indifférents. À tous, il a clairement exposé la situation générale de la colonie confiée à ses soins, montré ses besoins et son avenir, expliqué et justifié la politique suivie par lui depuis sa prise de fonctions, c'est-à-dire depuis le mois de mai 1908.

Ce qui se dégage tout d'abord des indications fournies par M. Angoulvant, c'est que, logiquement, une orientation nouvelle a été donnée, au cours des mois écoulés, à la direction politique et administrative de l'Afrique Occidentale. Non pas que l'éminent gouverneur général actuel, M. Ponty, ait rompu avec le passé. Bien au contraire, comme il l'a d'ailleurs, à plusieurs reprises, déclaré lui-même, il s'est attaché à poursuivre la réalisation du plan d'ensemble si magistralement conçu par M. Roume et déjà partiellement exécuté par lui.

On se souvient que le prédécesseur de M. Ponty a créé de toutes pièces ce magnifique organisme que constitue aujourd'hui le gouvernement général de l'Afrique Occidentale. Avec une grande clairvoyance et parce qu'il avait compris, très pratiquement, que l'avenir d'un empire colonial nouveau, tout comme celui d'une entreprise privée, dépend essentiellement de son crédit, M. Roume s'était appliquée en premier lieu, à établir ce dernier. Chacun a présents à l'esprit les remarquables résultats qu'il a su obtenir : organisation des services centraux et, parallèlement, des services locaux de chaque colonie, unité de direction et de doctrine, création de ressources budgétaires importantes, conception d'un immense programme de travaux publics destinés à la fois à mieux unir les éléments du groupe et à permettre au commerce naissant d'exploiter rapidement jusqu'au point le plus reculé de nos possessions, lancement d'emprunts élevés dont le succès a, mieux que toute affirmation, garanti la valeur de l'œuvre immense accomplie en si peu de temps.

Le souci de cette œuvre n'avait pas laissé à M. Roume tout le loisir nécessaire pour apporter à l'état politique de quelques parties de l'Afrique Occidentale les mêmes perfections que l'on trouve dans l'organisation administrative et économique. Il fallait compter avec le temps, dont les limites ne se reculent point à volonté. Le gouverneur général alla au plus pressé : il fit l'Afrique Occidentale, lui donna si bien les moyens de vivre et de croître qu'elle se développa avec une étonnante précocité. À son successeur, il laissait le soin de retoucher, si besoin, le travail fait par lui, de parachever l'œuvre, de la polir en quelque sorte.

M. Ponty n'a pas failli à cette tâche. Il a trop souvent affirmé vouloir la poursuivre et, surtout, il y a trop de grandeur dans le fait de deux hommes de haute valeur se succédant à la tête d'une importante administration sans que le second ait d'autre souci

que de continuer ce qui a été entrepris, qu'il est particulièrement agréable de signaler ce fait si rare à l'attention des bons Français.

Mais, s'il est beau de voir une œuvre nationale à l'abri des à-coups et des bouleversements qu'amènent, en général, les changements de direction, il n'est pas moins digne de remarque de trouver de l'originalité jusque dans l'application des mêmes principes et dans la permanence des institutions. C'est là, peut-on dire, une sorte de phénomène dont, pour son profit, l'Afrique Occidentale est aujourd'hui le théâtre.

Car, si M. Ponty n'a rien changé au programme 'mis sur pied par M. Roume, si, au contraire, il a apporté tous ses soins à en activer l'exécution, il a cependant su donner à son administration un caractère de nouveauté qui, tout en contribuant à parfaire les résultats obtenus par son prédécesseur, donnera à son gouvernement une empreinte très personnelle.

Pour tout exprimer en peu de mots, M. Roume a créé une organisation administrative et économique et ébauché l'action politique ; M. Ponty achève et perfectionne la première, il donne -à la seconde toute son ampleur.

Certes, M. Roume n'a pas négligé la politique ; bien plus, l'Afrique Occidentale lui doit plus de sécurité. Lorsqu'il prit ses hautes fonctions, le groupe de colonies qu'il allait diriger se remettait à peine des secousses qui avaient marqué notre installation dans un pays où nous avions du nous implanter les armes à la main et où, depuis plusieurs dizaines d'années, le souci d'une difficile conquête était resté au premier plan. Il n'était pas mauvais de faire succéder une accalmie à l'orage, au moment d'installer de grandioses entreprises pacifiques. L'occupation, complète sur la majeure partie du territoire, était déjà suffisante pour nous assurer le concours des populations dont nous allions avoir besoin tout d'abord, en même temps que des ressources fiscales importantes. Quant aux groupements indigènes moins soumis ou inconnus, ils se trouvaient placés dans des régions vers lesquelles les regards et les efforts ne devaient pas immédiatement se tourner. On pouvait compter, enfin, que l'exemple des populations venues à nous aurait une influence heureuse sur celles demeurées en dehors de notre rayonnement et que le bien, pour une fois, serait contagieux. Pour ces motifs, la pénétration de certaines régions, retardée ou moins activement poussée jusqu'alors, fut remise à une époque plus favorable au moment où, l'essor de l'Afrique Occidentale étant assuré, il serait loisible d'y rendre uniforme l'exercice de notre autorité.

Ainsi en fut-il pour la Côte d'Ivoire.

*

* *

La Côte d'Ivoire est peu connue. On peut même dire que nos possessions du Congo et dépendances mises à part, elle est la moins connue de nos colonies. Il serait difficile d'expliquer cette sorte d'ignorance dans laquelle nous sommes restés à son endroit, si la nature du terrain ne la justifiait en grande partie.

Pour presque tous les Français, la Côte d'Ivoire est un pays malsain, couvert d'immenses forêts, où l'on ne saurait habiter sans faire preuve de vrai courage et presque sans avoir fait le sacrifice de son existence. Ce n'est pas ici le moment de combattre cette injuste opinion ; bornons-nous à regretter qu'elle ait contribué à détourner de notre colonie du golfe de Guinée une attention que l'intérêt le mieux compris eût conseillé de lui consacrer, tant ses ressources sont immenses et variées.

La Côte d'Ivoire comprend deux régions bien distinctes : la région soudanienne, actuellement constituée par les cercles de Korhogo, de Mankono, de Kong, de Bondoukou ; la région forestière formée par le reste du pays. Entre les deux, le Baoulé, contrée de savanes boisées, s'avance relativement près de la mer à la façon d'un coin et

divise la forêt en deux zones d'inégale superficie. Au rivage, défendu sur toute sa longueur par une barre mugissante et dangereuse, aboutissent quelques fleuves immenses qui semblent, sur la carte, de merveilleux chemins naturels allant vers la haute Côte, mais que des rapides rendent inutilisables à peu de distance de l'Océan.

Du fait de la forêt, les régions soudaniennes, conquises en même temps que la boucle du Niger, et le littoral, où notre implantation date de loin, sont à peu près restées sans rapports suivis jusqu'à ces dernières années. La végétation a placé, entre le Nord et le Sud, une quasi infranchissable barrière. Les populations de la partie sylvestre, farouches, éprises d'indépendance et d'anarchie, ont doublé l'obstacle. Aussi, ne faut-il pas être surpris si les efforts faits, depuis une quinzaine d'années, pour réunir les deux tronçons de la colonie actuelle, le haut pays passé à la Côte d'Ivoire pour lui permettre de subsister et le littoral d'où nos commerçants n'osaient guère s'éloigner, ont été déçus et si tous appartiennent exclusivement à l'épopée coloniale plutôt que de relever d'un plan arrêté de pénétration. Ces efforts, nous allons les passer rapidement en revue.

Nous ne citerons que pour mémoire les tentatives faites jusqu'en 1888 pour donner à la France des droits sur la Côte d'Ivoire. Comme un peu partout, dans le monde, de hardis navigateurs poussèrent, au XIV^e siècle, des pointes jusque sur le golfe de Guinée : ils n'avaient d'autre but que la réalisation des bénéfices mirifiques et faciles promis par les pays tropicaux. Au début du XVIII^e siècle, des missions s'installent à l'endroit où s'élève aujourd'hui Assinie, mais si les efforts du prosélytisme ont quelque durée et des apparences de succès, c'est qu'à cette époque, la foi trouve, auprès des gouvernements, un appui qui procure à ses prédicateurs une sorte de caractère officiel.

Les résultats de ces premières entreprises furent, en réalité, négatifs, car, d'une part, ceux qui vinrent alors à la Côte d'Ivoire firent peu pour donner à ses habitants une bonne opinion de la colonisation française : disons, à sa décharge, qu'il en était de même pour toutes les colonisations. D'autre part, les indigènes méritaient déjà que des Marchais les peignît, en 1730, comme « méchants, traîtres, menteurs, voleurs, d'un naturel féroce et sanguinaire », et qu'une partie du littoral fût appelée Côte des Malgens.

Après 1815 commencent, dans le golfe de Guinée, des croisières qu'illustrent notamment Bouët-Willamez et Fleuriot de Langle. C'est pendant cette période que le nom de Faidherbe commence à être cité. Le second nommé de ces personnages a laissé, de ses voyages dans la région lagunaire, des relations dont nous pouvons faire, aujourd'hui encore, notre profit. « Il nous dépeint, écrit M. le gouverneur Clozel dans son ouvrage : *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, les peuplades qui habitent de Fresco jusqu'à Apollonie, comme très divisées et nous apprend qu'il a fallu traiter avec quarante villages pour acquérir les droits de souveraineté épars entre tous les chefs. » Parlant de la population d'une partie du littoral, Fleuriot de Langle dit qu'elle est « gouvernée par une oligarchie entre laquelle il n'existe pas de liens communs. Les langues parlées, ajoute-t-il, se ressentent de ces différentes origines et forment une bigarrure qui demande le secours de plusieurs interprètes. Il est rare qu'un seul individu connaisse tous les idiomes adoptés par chaque communauté. Les intérêts commerciaux et les rivalités de castes amènent des guerres fréquentes entre toutes ces populations ». L'explorateur dont il s'agit, qui sut nous obtenir, auprès du rivage et de la lagune, des résultats appréciables, synthétise la politique qu'il dut suivre, quand il s'exprime en ces termes : « Tant que les relations que nous avons avec les chefs se bornèrent à leur donner des cadeaux, tout fut facile. » Phrase prophétique en 1873, date à laquelle elle fut écrite, car elle est malheureusement encore vraie aujourd'hui.

Mais, déjà, nous avons pris pied à la Côte d'Ivoire. Nous ne la quitterons plus désormais, malgré les vicissitudes qui doivent marquer les étapes de notre occupation.

Après la guerre de 1870 et comme nous nous trouvons détournés des opérations coloniales, un négociant, M. Verdier, est chargé de défendre, en même temps que les

siens, les intérêts de la France dans le golfe de Guinée. Poussé par son patriotisme, il n'hésite pas à prendre l'initiative de la pénétration du pays et l'un de ses agents, Treich-Laplène, remonte sur son ordre jusque dans l'Indénié.

Nous sommes en 1888.

L'année suivante, le même Treich-Laplène, qui devait attacher son nom à la fondation de notre colonie et payer de sa vie son dévouement, va, jusqu'à Kong, au-devant de M. Binger, venu avec une poignée d'hommes par la route du Niger, et pour qui la Côte d'Ivoire était le terme d'un remarquable voyage d'exploration dont la France s'enthousiasma et dont son auteur devait tirer une juste illustration.

En 1890, la Côte d'Ivoire fait partie des établissements des rivières du Sud, de la Guinée et du Bénin, érigés en colonie indépendante. Le pays est né, désormais, à la vie officielle, mais il s'en faut encore de beaucoup que l'on prenne conscience de sa valeur au point de lui consacrer des efforts organisés.

Des explorateurs isolés, comme les Arago, les Quiquerez, les de Segonzac, les Armand, les de Tavernost, les Voituret, les Papillon, s'élancent, isolés ou par groupes, à la conquête de la forêt ; celle-ci leur barre bientôt la route ; à quelques-uns, elle réserve une mort tragique.

Le capitaine Ménard, reprenant à rebours l'itinéraire suivi en 1889 par M. Binger, gagne Séguéla; il est tué peu après.

Il semble, d'ailleurs, que cette route, peu éloignée de la lisière est de la colonie, soit la seule praticable, du fait de la forêt et des indigènes. MM. Binger et Marcel Monnier ayant voulu, en 1892, redescendre de Kong vers l'Océan en suivant le Bandama, sont rejetés par les populations vers la première route qu'a suivie le glorieux explorateur.

La même année, les capitaines Marchand et Manet remontent le Bandama jusqu'à Thiassalé, qu'ils occupent de force. Le second étant mort, le capitaine Marchand réussit, après avoir inutilement essayé de pénétrer dans la forêt vers l'Ouest, à traverser le Baoulé et à gagner Kong. d'où il redescend à la Côte.

L'explorateur Moskowitz tente de reprendre la même voie, mais meurt d'épuisement.

En 1893, la Côte d'Ivoire est constituée en une colonie indépendante, dont le gouvernement est confié à M. Binger. Aussitôt, tout le littoral est occupé jusqu'au fleuve Cavally, qui devient, au moins provisoirement, la limite occidentale de notre possession. M. Pobéguin explore cette zone maritime et le cours inférieur du Cavally.

Nous semblons dès lors résolus à nous avancer dans l'intérieur, en suivant le cours des fleuves : les postes de Thiassalé et de Bettié sont respectivement fondés sur le Bandama et sur le Comoé.

Mais, dès que nous voulons pénétrer dans le Baoulé, la population nous arrête. En 1894 et 1895, le lieutenant-colonel Monteil, parti de la mer, avec une forte colonne, pour barrer la route à Samory, rencontre chez les Baoulés une telle hostilité qu'il doit rebrousser chemin.

Le lieutenant Lecerf, venu du Soudan, meurt tragiquement dès qu'il aborde la forêt. Le lieutenant Bretonnet et M. Lamblin, voulant atteindre Bondoukou en partant de l'Ouest du Baoulé, ne peuvent vaincre, malgré leurs efforts, les obstacles créés par les indigènes.

En 1896, M. Mouttet, devenu gouverneur de la Côte d'Ivoire, commence à organiser administrativement le pays. Des explorations incessantes sont entreprises pour percer la barrière forestière.

M. Clozel, alors administrateur, parcourt l'Indénié, fonde Assikasso, occupe Bondoukou en 1897.

M. Pobéguin fait une première tentative pour remonter le Sassandra, effort repris, avec une meilleure fortune, par M. Thomann, qui, à force de persévérance, nous installera dans cette région jusqu'à Daloa.

M. Eysséric parvient à pénétrer, par le Baoulé, dans le haut pays Gouro, mais il est bientôt arrêté, fait captif, puis renvoyé sur ses pas.

M. Hostains remonte le Cavally jusqu'à 120 kilomètres de la côte, MM. Bailly et Pauly, qui essaient d'atteindre ce fleuve en venant du Soudan, sont massacrés dans la forêt. Le lieutenant Blondiaux, qui essaie d'atteindre le haut Sassandra depuis la Haute-Guinée, est rejeté en arrière par les Diolas, après de rudes combats auprès de Man. En 1899, la mission Wœlffel subit le même sort dans la même région. À la même époque, MM. Hostains et d'Ollone parviennent, au prix d'énormes difficultés, à gagner la Guinée en partant de Tabou, après avoir exploré le cours du Cavally.

À partir de 1903, M. Clozel étant devenu gouverneur de la Côte d'Ivoire, la pénétration devient plus active, plus méthodique et, sans parler des luttes qui devaient marquer la chute de Samory et qui intéressent surtout la conquête du Soudan, nous commençons à prendre contact avec les populations de la forêt qui, à chaque pas en avant, nous résistent avec énergie. Les progrès alors réalisés sont d'autant plus remarquables qu'ils exigent des efforts plus répétés et aussi plus meurtriers. Malgré tout, le pays s'organise, des postes sont créés dans l'intérieur, les tribus soumises à l'impôt ; la vie commerciale se développe sur le littoral et le long de quelques fleuves. Au Baoulé, nous nous trouvons en face d'une résistance acharnée qui, plusieurs années durant, retiendra les efforts des commandants Chasles et Betselère, de nombreux officiers et de troupes d'élite.

Nous venons d'énumérer les principales circonstances dont fut marquée, jusqu'à l'an dernier, l'occupation de la Côte d'Ivoire. Si nous avons fait ressortir le caractère individuel des initiatives qui se multiplièrent longtemps pour établir notre autorité au delà du littoral, en deçà des régions soudaniennes, nous n'avons pas pu dire la dépense d'héroïsme qui en résulta. Cet héroïsme a été trop peu connu, parce que l'attention publique s'est trouvée par trop détournée de la Côte d'Ivoire : il semble que la forêt ait dérobé les prodiges de vaillance, et, souvent, jusqu'au nom des victimes, comme elle fait l'ombre sur le sol.

Par la force des choses et pour répondre le mieux possible aux nécessités du ravitaillement, les tentatives de pénétration se sont opérées surtout en suivant les vallées des fleuves. C'est tardivement que nos troupes ont cherché à établir la liaison entre ces cours d'eaux, mais peu nombreuses, ignorantes du terrain, opposées à des populations combattives à l'extrême, obligées de lutter sans cesse contre des adversaires nouveaux, puisque la soumission d'une tribu n'avait pas d'influence sur l'attitude des tribus voisines, en raison du morcellement de l'autorité, elles n'y étaient que très imparfaitement parvenues au début de 1908. Nous ne tenions pas alors tout le pays, mais seulement les points sur lesquels nous étions installés en force et leurs environs immédiats. Chaque sortie était marquée par une lutte nouvelle, à reprendre chaque fois.

Au surplus, aucun concours à espérer de l'indigène, même soumis, par suite de l'impossibilité d'agir de proche en proche en nous servant de l'influence d'un chef, en mettant à profit le dévouement de quelques individus de choix. M. le gouverneur Clozel a mis très clairement et très judicieusement cette difficulté en lumière lorsque, dans son ouvrage cité plus haut, il a écrit : « L'éparpillement du pouvoir politique, signalé par l'amiral Fleuriot de Langle, est toujours le même. S'il a l'avantage d'empêcher les troubles de se généraliser et tout soulèvement de prendre des proportions inquiétantes, il nous oblige, par contre, à agir nous-mêmes dans bien des cas où une autorité indigène reconnue nous faciliterait singulièrement notre tâche. »

M. Clozel tire immédiatement la conclusion de cet état de choses : « Cette insécurité, dit-il, explique aussi la date relativement récente des installations commerciales permanentes à terre. »

On conçoit, dès lors, quelle a dû être jusqu'ici, du fait de l'établissement incomplet de notre autorité, de la dissémination des postes, de leur insuffisante liaison, la situation

du commerce. Ce dernier vient aux colonies pour chercher, avant tout, un vaste champ d'action ; il a besoin d'abord de la sécurité. Or, si l'on déterminait sur une carte de la Côte d'Ivoire le terrain qui lui est actuellement imparti, on devrait se borner à tracer le long du littoral, à l'Est de la colonie, dans les étroits cercles frontière, en remontant peu avant le cours des fleuves, autour des postes et dans une partie du Baoulé, de minces bandes qui, comparées à l'immensité de notre possession, sans même faire entrer la haute Côte en ligne de compte, provoqueraient la stupéfaction. Et si, maintenant, l'on considère qu'attirés malgré tout vers les prodigieuses richesses latentes de la colonie, les commerçants y sont devenus relativement nombreux, on se rendra compte de la persévérance, du courage, de l'ingéniosité dont chacun doit faire preuve, non pas tant pour réussir que pour seulement vivre.

En dépit de ces conditions peu favorables, la Côte d'Ivoire avait cependant, à la fin de 1907, donné déjà de telles preuves de la vitalité qu'elle permettait de fonder sur son avenir des espérances indéfinies. Le commerce général, pour cette seule année, atteignait 28.928.418 francs, sur lesquels les importations comptaient pour 17.868.981 fr. et les exportations pour 11.059.437 francs ; le budget local s'élevait, en recettes, à 3.155.000 fr. ; la colonie avait un crédit suffisant pour qu'on lui eût accordé 32 millions sur les fonds d'emprunt en vue de la construction d'un chemin de fer et de l'aménagement de ses ports et rades. De tels résultats valent qu'on les cite, lorsqu'ils sont obtenus par un pays neuf, d'une superficie assez peu inférieure à celle de la France, renfermant des ressources certaines et illimitées, encore totalement inconnu pour les deux tiers.

Il était donc naturel que l'on songeât à en rendre complète l'occupation, condition première d'un développement économique, et que l'on appliquât à cette entreprise une constance et une méthode capables de la mener rapidement à bonne fin. C'est à cette œuvre que s'est appliqué, depuis dix-huit mois, M. le gouverneur Angoulvant. Nous allons montrer l'intérêt de sa tâche, en même temps que nous ferons voir la manière dont il l'a comprise, les avantages déjà obtenus et le but final.

*
* *

Un coup d'œil sur la situation d'ensemble de la Côte d'Ivoire au 1^{er} mai 1908 et sur les difficultés à vaincre fixera le point de départ du gouvernement actuel et facilitera la mesure des résultats acquis.

À cette époque, les cercles de Korhogo, de Kong, de Bondoukou, de l'Indénié, d'Assinie, de Bassam étaient complètement soumis ; l'administration s'y exerçait sans rencontrer d'obstacles résultant du mauvais vouloir ou de l'hostilité des indigènes. La conquête, faite sur Samory, des circonscriptions du Nord avait complété la soumission des tribus qui les habitent, déjà accoutumées par le conquérant noir à accepter une autorité étrangère.

Le cercle de l'Ouorodougou, peuplé partie d'indigènes de la forêt, partie d'indigènes semblables à ceux des cercles précédents, était aussi tranquille dans la zone occupée par les derniers éléments qu'il l'était peu dans sa portion sylvestre : celle-ci, totalement inconnue, comprenait précisément les régions que n'avaient pu pénétrer les missions Blondiaux et Wœlffel.

Le Baoulé, pacifié de la veille, donnait pour l'avenir de sérieuses espérances de sécurité. Toutefois, sa bordure occidentale en entier, le long du Bandama, peuplé de tribus particulièrement sauvages, audacieuses et pillardes, les Ouanfoués, les Watas, les Faafoués, les Akoués, les Yaourés, les Nananfoués, les Ayaous, les Kodés, fermait tout horizon politique du côté de l'Ouest.

Le N'Zi-Comoé, vaguement exploré, restait, vers l'Est, comme une immense enclave vide de noms sur les cartes ou bien pourvue seulement d'indications fantaisistes.

Le cercle des Lagunes, où se trouvait le chef-lieu de la colonie et à travers lequel se construisait le chemin de fer, ne présentait de sécurité réelle que sur le littoral et aux abords immédiats des centres. Toute pénétration dans l'intérieur était à peu près interdite sans escorte et l'on se souvient que les indigènes s'étaient montrés fort menaçants lorsqu'ils avaient vu s'avancer le rail vers le Nord.

Une étroite bande de sable, resserrée entre la lagune et la mer, constituait en réalité le cercle de Lahou, bien que, administrativement et géographiquement, cette circonscription fût pourvue, vers les terres, d'un assez vaste territoire où nos représentants ne s'étaient encore aventurés que timidement.

Le cercle du Cavally, en dehors de la basse région, n'était guère connu que par les belles explorations de MM. Hostains, d'Ollone et Joulia.

Le cercle du Sassandra, d'une superficie égale au sixième de la colonie tout entière, constituait le point noir de la situation politique, encore que le reste de la forêt, on vient de le voir, ne nous donnât que de très relatives et très précaires satisfactions. La partie proche de l'Océan, peuplée d'indigènes commerçants en contact depuis assez longtemps avec nous, nous donnait, au Sud, une base sérieuse ; nous occupions, d'autre part, dans l'intérieur, trois postes : Soubré, Issia et Daloa. À l'Est, dans le pays gourou, nous possédions deux autres postes : Bouaflé et Sinfra. Mais les uns et les autres étaient comme des îlots perdus dans la forêt, en butte aux provocations sinon aux attaques d'une nombreuse et sauvage population. Deux, de nos officiers, le capitaine Caveng et le lieutenant Hutin, venaient d'être assassinés ; leur mort et plusieurs investissements de Daloa avaient nécessité diverses opérations dont la dernière, la colonne Metz, prenait à peine fin : aucune d'elles n'avait pu asseoir définitivement notre prestige.

Ainsi donc, de toutes parts dans la forêt, hostilité des indigènes, guerre permanente, impossibilité non pas même d'administrer, mais d'entrer en relations suivies avec les tribus.

Et pourtant, que de prodiges avaient été faits pour nous rendre maîtres de cet immense territoire ! Depuis quelques années, nos officiers, jaloux de se montrer les dignes compagnons de ceux qui nous avaient conquis en Afrique tant de régions nouvelles, luttaient avec l'énergie la plus persévérante mais aussi la plus inutile, car toujours, derrière eux, se redressaient contre nous les groupements qu'ils avaient cru bien châtier et bien soumettre. L'indigène, aimant la guerre comme un sport, ravi de l'occasion que lui fournissait chacune de nos reconnaissances de se livrer, en dehors des querelles de tribu à tribu, à cet exercice recherché, l'indigène, disons-nous, était toujours disposé à nous combattre et puisait, dans les avantages relatifs qu'il remportait sur nos faibles détachements, non seulement un courage nouveau mais une raison de s'enorgueillir vis-à-vis de ses voisins. Car jamais, à la Côte-d'Ivoire ne se sont produites des insurrections en masse, dirigées par des chefs influents, organisées, capables d'offrir à des troupes sérieuses une résistance marquée. Ici, pas de cause nationale à soutenir ni de dynastie à défendre. Mais des poussières de tribus, des individus agissant isolément ou par petits groupes, aujourd'hui décidés à nous accueillir, demain déterminés à nous combattre jusqu'à la dernière extrémité parce qu'un féticheur a ordonné la mort des Blancs ou parce que quelques jeunes gens ont résolu de tuer un étranger pour gagner un titre à la considération de leurs semblables- Parfois, pour le prétexte le plus futile, sous une inspiration enfantine, des tribus entières prennent les armes, quitte, pour une partie des villages, à les déposer et à désavouer les premiers compromis ou les premiers punis, de telle sorte qu'il est quasi impossible d'atteindre les véritables instigateurs, d'établir les responsabilités, de frapper des coups sérieux, de traiter valablement.

La méthode de combat des indigènes se ressent aussi de leur tournure d'esprit en même temps que de la nature du terrain. Dissimulé dans l'immense forêt vierge qu'il parcourt avec l'aisance d'une biche, abrité par des taillis qui exigent, pour être pénétrés par nos soldats, un laborieux travail, le combattant noir se met à l'affût de nos hommes

comme il ferait d'un gibier. Le détachement passe, les soldats marchant l'un derrière l'autre, l'arme au guet dans l'étroit sentier ; le chasseur attend patiemment que ce soit au tour d'un blanc de se présenter devant son arme de traite, chargé jusqu'à la bouche de poudre et de-mitraille : il tire alors et s'enfuit, tandis que les balles des tirailleurs, après une décharge au jugé, s'égarerent autour de lui ou pénètrent les arbres immenses. Parfois, au lieu d'un guerrier isolé, c'est une embuscade de plusieurs hommes qui fait le coup de feu dans les mêmes conditions, pour recommencer quelques kilomètres plus loin, jalonnant ainsi la route par une série de guet-apens qui nous coûtent généralement quelques soldats, en dépit de la maladresse des natifs.

Inspirés par notre naturel sentiment de générosité, poussés aussi par le désir d'épargner la vie de nos soldats pour le petit nombre desquels la forêt vierge rendait la lutte trop inégale, nous avons essayé, jusqu'à l'an dernier, de réaliser l'occupation de la Côte d'Ivoire par la seule méthode de la pénétration pacifique. Nos administrateurs et nos officiers sont passés maîtres dans la pratique de cette politique et l'on peut être assuré qu'ils se sont merveilleusement acquittés du rôle qui leur était confié. Rôle ingrat et dangereux s'il en fut, lorsque, surtout, ceux qui le remplissent ont affaire à des populations qui ne considèrent la douceur et la mansuétude que comme des marques de faiblesse, qui reçoivent des témoignages d'intérêt et des cadeaux comme des tributs naturels, qui tirent avantage de nos relations avec elles pour se prévaloir, auprès des tribus voisines, de ces rapports, les exploiter et piller les groupes ennemis comme s'ils agissaient sous notre couvert.

Comme le disait, d'une façon si concise, M. le gouverneur général Ponty dans son récent discours d'ouverture du Conseil du gouvernement, les indigènes, « ignorants de notre force, se sont, dans leur extrême simplicité, habitués à l'idée qu'ils pouvaient traiter avec nous de puissance à puissance ». Aussi, la faillite de la pénétration pacifique a-t-elle été complète à la Côte d'Ivoire. Comment n'en eût-il pas été ainsi dans un pays où chaque pas en avant fait dans les intentions les plus généreuses expose quiconque s'y hasarde à l'assassinat ? Comment parler de paix à des indigènes pour qui la guerre constitue un moyen habituel et un moyen de vivre, alors surtout que la défaite d'une tribu n'est, pour les tribus rivales, qu'une occasion de moquerie et de vantardise qui les pousse inconsidérément contre nous ? N'a-t-on pas entendu des représentants de groupement, à qui l'on donnait en exemple la résistance aisément brisée de groupes voisins, répondre avec la plus belle inconscience que les vaincus étaient moins forts qu'eux-mêmes et qu'ils voulaient, avant de se résoudre à nous obéir, tenter la fortune des armes ? Si encore, après de rudes combats, notre victoire était chaque fois définitive ! Mais l'on voit communément une tribu récemment soumise se dresser à nouveau contre nous, malgré les leçons reçues, à l'instigation d'un féticheur ou parce que, à quelque distance de là, une rébellion s'est produite. Ces soubresauts, ces retours de la barbarie nous obligent à recommencer, nous imposant des pertes nouvelles, lassant les patiences, décourageant les bonnes volontés.

Ce qu'il s'est prodigué d'héroïsme anonyme au nom du principe de la méthode pacifique est inouï. Les administrateurs, les chefs de poste, les officiers, fidèles observateurs de la consigne, n'hésitaient pas à parcourir, pacifiquement, les tribus qu'ils n'avaient pas eu le loisir de soumettre, et chacune de leurs sorties était l'occasion d'un sacrifice nouveau de leur vie, car ils ne savaient pas si, derrière un arbre, au détour d'un sentier, un exalté, un homme gorgé de vin de palme ou d'alcool, ou poussé par l'amour-propre, ne les assassinerait pas sans défense. Encore eussent-ils accepté certainement, avec plus de joie, ce renoncement à l'existence s'ils avaient pensé qu'il en fût résulté quelque profit pour notre cause. Mais, tout au contraire, leur mort n'eut servi qu'à exciter les natifs et c'est pourquoi ils durent user d'une prudence qui leur fut, du reste, conseillée et qui, si elle n'avança pas nos affaires, évita du moins des pertes cruelles.

Il n'est pas malaisé, après ce que nous venons de dire, de comprendre comment, faute de moyens suffisants, l'administration française lit, jusqu'à l'an dernier, relativement peu de progrès réels dans la pénétration de la Côte d'Ivoire.

*
* * *

À la méthode appliquée avant lui par la force des choses, M. le gouverneur Angoulvant allait substituer des procédés nouveaux pour le pays, appropriés à la situation et de nature à donner rapidement des résultats décisifs.

La nécessité s'imposait d'occuper enfin réellement une colonie considérée comme la plus riche du groupe de l'Afrique Occidentale et à qui il allait être demandé, comme aux autres, une participation plus complète et plus parfaite à la vie administrative de l'ensemble. Car, si la Côte d'Ivoire avait tenu jusqu'alors une place honorable parmi les possessions constitutives du gouvernement général, cette place n'était pas celle qu'elle pouvait prendre. Ses ressources budgétaires satisfaisaient sans doute aux besoins du moment, mais ne permettaient pas ce développement des services d'administration, cette création d'œuvres sociales et humanitaires, cette multiplication des voies et moyens de transport, ces aménagements d'intérêt public sans lesquels, de nos jours, un pays reste inapte à bénéficier de la civilisation et du commerce.

Il n'était pas logique, d'autre part, que nous demeurions impuissants à utiliser notre bien, notre incapacité à ce point de vue ne se concevant pas mieux que celle d'un propriétaire empêché de jouir de ce qui lui appartient.

Par un malencontreux hasard, la Côte d'Ivoire, déjà si décriée pour des motifs d'hygiène, avait en quelque sorte été négligée, paraissant ne pas mériter de sollicitude, alors que notre établissement dans les colonies sœurs avait fait l'objet de tant d'efforts et que celle-là avait reçu de la nature tant de biens qu'elle pouvait lutter avec avantage contre n'importe laquelle. L'oubli semblait s'être fait sur elle, rehaussant le mérite des actions qui s'y accomplissaient, mais retardant l'essor de notre influence civilisatrice et de la colonisation.

Au surplus, il ne suffisait pas, à la Côte d'Ivoire, d'établir la sécurité pour permettre au commerce et à l'administration de s'exercer. Cette colonie est au premier rang de celles dans lesquelles l'Européen, malgré toute son énergie, ne peut tirer directement profit des produits offerts à l'exploitation ou créer des ressources nouvelles. Ces produits sont perdus pour nous, ces ressources n'existeront jamais, si le « blanc » n'a pour collaborateur et auxiliaire le natif. À la Côte d'Ivoire s'applique de merveilleuse façon cette opinion de M. Lucien Hubert qui est tout un programme et dont a dû s'inspirer M. Angoulvant : « De jour en jour, nous comprenons mieux que le véritable trésor dont nous devons tirer parti dans nos colonies, ce ne sont ni les richesses naturelles, ni les espaces libres, mais bien les races indigènes... C'est la population qui fait la force et la richesse d'un pays ; le capital à mettre en valeur, c'est l'homme. »

Or, comment, à la Côte d'Ivoire, l'indigène aurait-il accepté de donner son concours, alors qu'il ne pensait qu'à nous combattre et qu'il n'avait pas la plus légère notion de son intérêt personnel ? Là même où son attitude avait cessé d'être hostile, sa torpeur et son inertie risquaient de laisser toujours inexploitées des ressources appréciables autant que faciles à réaliser. Nous n'avions en aucune manière à compter sur son initiative et nous étions assurés, en tolérant sa paresse, de continuer à perdre chaque année des richesses énormes que lui seul pouvait mettre à notre portée. Ce n'était pas le moyen de donner à l'exportation un aliment croissant et aux indigènes la possibilité d'acquérir les productions de notre industrie.

M. Angoulvant résolut donc de pénétrer la forêt et d'en soumettre les habitants. Si l'on s'en rapporte à ce que nous avons dit plus haut de la situation, la tâche était considérable, pour peu qu'elle dût être accomplie avec rapidité. Cette rapidité,

précisément, s'imposait, afin de donner au budget local des ressources nouvelles nécessaires au perfectionnement de l'organisme administratif, afin d'élargir le champ d'action du commerce, ce dernier ne pouvant rester indéfiniment entravé et à la merci de la moindre agitation.

Préciser la situation politique, tel était donc le but à atteindre, but indiqué par le gouverneur général lui-même en décembre 1908 et qu'il fallait viser non seulement à la Côte d'Ivoire mais en quelques points de l'Afrique Occidentale, comme la Mauritanie et la Haute-Guinée.

Quant aux moyens à employer, ils ressortaient tout naturellement des difficultés à vaincre ; exposées plus haut, et de l'échec des efforts faits antérieurement. Nous nous trouvions en butte à des résistances qui allaient nous obliger, si nous voulions avancer, à agir avec énergie. « Dans ce cas, ainsi que le disait tout récemment, avec tant de justesse, le gouverneur général, à propos de la Côte d'Ivoire, lorsque les procédés purement pacifiques sont épuisés, l'occupation du pays, avec des forces suffisantes pour que leur présence décourage définitivement l'adversaire, doit être entreprise. » Cette phrase résume toute la méthode suivie par M. Angoulvant, méthode conforme, du reste, à celle appliquée dans les quelques parties de l'Afrique Occidentale où nous sommes encore obligés d'affirmer notre autorité sans pour cela troubler l'ordre et entraver le progrès des régions en pleine voie de développement. M. Ponty en a, d'ailleurs, exposé avec une remarquable clarté et dans le sens le plus généreux le mode d'application lorsqu'il a dit, dans son discours de juin, en Conseil de gouvernement relativement à la politique à adopter : « On arrive, par une série de démonstrations qui doivent être conduites avec la plus grande humanité, à enserrer les populations dans un réseau de petits postes qui les encadrent et les habituent à notre contact par des visites fréquentes. Les mailles de ce réseau sont étroites, s'ouvrent peu à peu, s'élargissent à mesure que nous avons su nous faire connaître et, insensiblement, notre action s'étend sur la région à la manière d'une tache d'huile qui grandit chaque jour autour du premier point marqué et qui semblait alors nettement circonscrit. »

Nous n'avons plus maintenant qu'à montrer comment le programme suivi par M. Angoulvant s'est, depuis le début, inspiré de ces sages principes.

Si l'on envisage l'état politique de chacune des circonscriptions que nous avons passées en revue plus haut et les difficultés rencontrées jusqu'alors, on peut considérer que le cercle du Sassandra et la partie Sud du cercle de l'Ouorodougou formaient une zone restée particulièrement indépendante et où les efforts devaient être exceptionnellement rudes. Dans le reste de la Côte d'Ivoire, nous avons plus ou moins pris pied et, déjà, fait sentir à la fois aux tribus récalcitrantes la force de nos armes et les bienfaits de notre administration. Le chef de la colonie s'arrêta donc à la méthode suivante : achever la pénétration des circonscriptions les plus avancées, isoler le reste du pays pour une action à venir entreprise avec des moyens adéquats.

Depuis dix-huit mois, ce programme s'est appliqué à la lettre. La première mesure qu'appelait sa réalisation consistait à réorganiser administrativement certaines régions, de manière à mieux répartir, d'une part, les forces disponibles et à procéder matériellement à l'isolement des tribus hostiles du Sassandra, du pays Gouro, de la portion méridionale du cercle de l'Ouorodougou. Cette mesure fut, sur la proposition de M. le gouverneur Angoulvant, prise par le gouverneur général dont l'arrêté du 14 décembre 1909 modifia la division existante du pays en cercles administratifs.

La question des moyens était de première importance. Ces moyens n'avaient pas beaucoup d'étendue : quatre compagnies de tirailleurs comprenant au total environ cinq cents hommes et quelques centaines de miliciens. Il fallut, tout d'abord, s'occuper de les renforcer. Le nombre des tirailleurs était fixe ; ces soldats forment, on le sait, une troupe d'élite : La valeur militaire des miliciens était singulièrement faible ; aussi, le plus grand soin fut-il apporté au perfectionnement de leur instruction professionnelle, à leur

entraînement, à la constitution de leur cadre. L'effectif en fut, dès l'an dernier, sensiblement élevé.

Le gouverneur de la Côte d'Ivoire tint à apprécier en personne la situation exacte du pays et entreprit une longue série de tournées qui lui permirent de visiter une ou plusieurs fois les cercles d'Assinie, du N'Zi-Comoé, du Baoulé, de Lahou, du Cavally et jusqu'à celui du Sassandra dans lequel, jusqu'alors, le chef de la colonie n'avait jamais pu se rendre. Cette préparation et ces conquêtes ont demandé un an environ.

Pendant ce temps, la politique indigène n'est pas restée inactive. Un premier pas sérieux a été fait dans la voie de la pénétration. Partout où les tribus crurent pouvoir continuer l'agitation ancienne et nous opposer la violence, des tournées de police ont plus ou moins complètement ramené l'ordre, C'est ainsi que, sur le Bandama, à l'ouest du Baoulé, les groupes Kodés, Ayaous, Ouanfoués, Wattas ont été une première fois mis à la raison. Les Agnis du N'Zi-Comoé, précédemment indomptables, ont dû apprendre à nous obéir, les Attiés du cercle des Lagunes ont été punis du meurtre d'un chef de poste. L'arrière-pays du cercle de Lahou, encore ignoré, a été reconnu, partiellement levé et recensé. Des reconnaissances ont été poussées dans le Bas-Sassandra. L'administration est devenue réelle dans le Cavally jusqu'au delà de Patokla. Les Diolas de la région de Man, qu'encourageaient leurs avantages passés sur deux missions, ont été châtiés pour avoir poussé l'audace jusqu'à attaquer le poste édifié en cet endroit. Dans le haut Sassandra et le pays Gouro, érigés en un cercle militaire unique, une activité inaccoutumée s'est déployée depuis le commencement de l'année courante ; nos troupes n'ont cessé de parcourir le pays et, malgré une résistance opiniâtre des indigènes, ont affirmé que notre autorité y serait tôt ou tard indiscutée.

Ces mouvements ont eu lieu partie pendant le second semestre de l'année dernière, partie depuis janvier dernier. En 1908, les troupes régulières stationnées dans le Baoulé ont été utilisées soit sur le Bandama, soit vers l'Est, notamment dans le N'Zi-Comoé. Passées en 1909 dans le nouveau cercle du Haut-Sassandra et du pays gouro, elles se consacrent à la pénétration de ce vaste territoire, tandis que les effectifs restants, qui comprennent deux brigades indigènes, compagnies de tirailleurs hors cadres, et des miliciens devenus de véritables soldats, poursuivent l'occupation et la reconnaissance du reste de la forêt.

Des postes nouveaux ont été créés qui assurent une sécurité chaque jour plus grande des routes en voie de multiplication. C'est dans le cercle militaire du Haut-Sassandra que les réseaux de postes sont appelés à jouer un rôle particulièrement essentiel : leurs garnisons, étant formées de miliciens, les tirailleurs, plus solides, mieux encadrés, connaissant la manière des natifs, sillonnent sans cesse le pays et leurs officiers, tout en luttant, pacifient, étudient, recensent, administrent. Dans les parties les plus hostiles, les mailles du réseau sont serrées au point que les tribus se trouvent sans cesse sous notre contrôle et, si besoin, sous la menace d'une répression.

Certes, les résultats acquis depuis dix-huit mois ne sauraient être considérés comme définitifs. Il faut compter avec les difficultés énormes créées par la nature elle-même et le caractère farouche des habitants ; il faut compter aussi avec les distances, avec la mauvaise saison, avec la faiblesse des effectifs, avec l'état sanitaire des officiers et des troupes. Sur bien des points, il faudra reprendre le travail accompli et parachever la pacification. Mais, déjà, l'activité déployée a eu pour effet de faire sentir aux indigènes qu'il y avait quelque chose de nouveau dans notre manière d'administrer et que, désormais, nous entendions, non plus traiter et composer avec eux, mais commander.

Du reste, M. le gouverneur Angoulvant a tenu à poser nettement, dès l'an dernier, par ses instructions du 26 novembre 1908, le principe de l'action à exercer, et qui est, suivant lui, le principe d'autorité. Nous ne saurions mieux faire, pour définir sa politique, que de rapporter un extrait des plus marquants de ses instructions, relatif à la direction à suivre : « Le principe d'autorité, disait-il, s'inspire du but à atteindre, but qui se caractérise ainsi qu'il suit : soumettre tous les éléments hostiles ; gagner les hésitants ;

encourager la masse qui, toujours, peut être attirée à nous par l'intérêt, en attendant qu'elle le soit un jour par la sympathie ; asseoir, en un mot, notre autorité de telle sorte qu'elle soit indiscutable ; traduire, enfin, ces résultats par des effets tangibles, tels que la perception intégrale de l'impôt, le concours donné par l'indigène à l'outillage public, le progrès économique et social... La politique indigène à pratiquer dans ce pays doit donc, littéralement ; être bienveillante, mais ferme ; sa fermeté se manifeste par la réduction de toutes les résistances, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse s'écarter un moment des principes d'humanité dont s'inspire notre action coloniale. S'il convient d'empêcher, tous les abus et les excès particuliers, de viser surtout à atteindre le raisonnement de l'indigène et à solliciter sa bonne volonté, d'user de patience, de diplomatie, de longanimité même, il est aussi dangereux qu'impolitique de témoigner de la faiblesse... »

Ainsi donc, un principe directeur unique préside désormais aux manifestations de notre politique coloniale à la Côte d'Ivoire. Il convenait d'autant mieux qu'il en fût-ainsi que des distances considérables séparent parfois les représentants de notre autorité et que, poussés par leur tempérament particulier, par la diversité de caractère des tribus à soumettre, les uns ou les autres se laissent aller à agir en toute circonstance selon leur tendance ou selon ce qu'ils considèrent, souvent à tort, comme une nécessité inéluctable, sans se rendre compte de la différence qui existe entre le principe d'une action et les modalités de cette action.

Une telle politique exige une singulière activité. Car, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, on ne peut pas témoigner de la fermeté à quelques tribus sans que les voisins aient, chose singulière, non pas le désir de s'unir à elles contre nous, trop heureuses, au contraire, de les voir abaisser, mais le besoin d'essayer leurs forces contre les nôtres pour démontrer qu'elles sont les plus vaillantes et se réserver ainsi l'espoir de dominer les vaincus et d'en abuser.

Reconnaissons-le, cette activité nécessaire n'a pas fait défaut. Elle s'est manifestée de toutes parts et ses conséquences ne se sont point fait attendre. Le budget en a bénéficié par un relèvement sensible de ses recettes directes — passées, pour la capitation et la taxe des armes, de 1.435.000 francs en 1907 à 2.550.000 francs en 1908 — permettant à des travaux d'intérêt public d'être effectués ou ébauchés ; dans bien des régions déjà, l'indigène, à qui l'on a fait sentir la nécessité du travail, commence à produire avec plus d'abondance des produits d'exportation ; le fait se remarque notamment dans le Centre, et dans l'Ouest de la colonie, où s'offrent à l'ardeur des commerçants des richesses immenses encore inexploitées.

Les bénéfices de la nouvelle politique se traduisent ainsi, actuellement, pour ne parler que des circonscriptions où il y avait vraiment beaucoup-à faire : le Baoulé, divisé en deux cercles, s'ouvre notablement à la vie économique et ses habitants, qui nous combattaient hier, promettent de devenir de laborieux agriculteurs, intelligents et âpres au gain. Le N'Zi-Comoé, l'Attié, le pays Dida, le Cavally, cessent d'être des terres inconnues. Le pays gouro, le Sassandra, les régions sauvages de Man et Danané, dévoilent déjà quelques-uns des secrets de leur forêt. Partout, dans la colonie, un meilleur esprit se manifeste, parce que les indigènes sentent que nous voulons réellement nous implanter ; peu à peu, ils perdent cette opinion courante, soigneusement entretenue par les chefs et les féticheurs, que nous sommes de passage à la Côte d'Ivoire et que notre domination est momentanée.

Dans quelques mois, la situation politique de la partie de la colonie située à l'Ouest du Bandama, des cercles de Lahou, du Bas-Sassandra et des deux tiers du Cavally, sera en quelque sorte liquidée. Les avantages déjà obtenus vont être poussés à fond et, en ce moment même, nos reconnaissances sont particulièrement actives de tous côtés. Simultanément se prépare la pacification complète du Haut-Sassandra et du pays gouro, destinée à être opérée par tranches, de façon que chaque pas fait en avant soit un pas décisif.

Nous avons renoncé, fort heureusement, à la Côte d'Ivoire, à la politique décousue que nous imposaient autrefois l'insuffisance des moyens et l'ignorance complète dans laquelle nous nous trouvions du pays et de ses habitants. Mettant à profit les connaissances acquises, nous avançons maintenant comme il convient de le faire dans une contrée où les groupes ethniques sont à la fois si divers, si épars, si hostiles les uns aux autres. Nous faisons, enfin, une politique pratique dont le but, comme le disait récemment M. le gouverneur Angoulvant, est de donner vraiment au commerce la totalité du champ d'action que lui offre la Côte d'Ivoire, à la condition qu'il puisse y pénétrer. Quels intérêts pourrait-on fonder, en effet, sur un pays dont une infime partie est seule abordable et où, par suite, toute augmentation du nombre des commerçants a pour conséquence inévitable de réduire les bénéfices de tous et d'acculer les moins solides à l'insuccès ?

Il y a quelques mois seulement, M. le gouverneur général Ponty recevait, à la Côte d'Ivoire, un accueil enthousiaste, parce qu'il affirmait, une fois de plus, que les colonies sont faites avant tout pour ceux qui les exploitent. En faisant procéder, sous sa haute direction, à la pénétration et à la pacification d'un territoire dont les réserves de richesses restent inaccessibles, par suite de la sauvagerie des indigènes, il s'acquiert des droits nouveaux à la reconnaissance du commerce de l'Afrique Occidentale.

Il nous reste à souhaiter maintenant que l'œuvre entreprise dans notre colonie du golfe de Guinée dure le moins possible. Toute période d'action est critique et maintient dans l'attente les initiatives prêtes à se manifester. Si donc, chacun doit raisonnablement désirer la fin de toute difficulté politique à la Côte d'Ivoire, il n'en est point qui ne demande une prompt solution. Nous pouvons être assurés qu'il ne tiendra pas à M. le gouverneur Angoulvant que cette solution soit longtemps encore retardée. Nous en sommes d'autant plus certains qu'en dehors de sa volonté de parvenir au but, il sait pouvoir compter sur l'appui éclairé du gouvernement général et du département, comme sur l'approbation entière de ceux qui voient les choses avec largeur d'idées et qui, non satisfaits d'un présent médiocre, escomptent un bel et fructueux avenir. Nous savons aussi quelles admirables troupes luttent là-bas, presque anonymement, pour la paix française et le progrès général. M. Ponty a dernièrement rendu à ces officiers et à ces soldats un public hommage ; nous sommes heureux que l'occasion nous soit offerte d'y associer tous les amis de l'Afrique.

Nous voudrions pouvoir, afin de souligner l'importance de l'utilité de la tâche à accomplir à la Côte d'Ivoire, compléter l'exposé ci-dessus des nécessités politiques par un inventaire économique qui fasse ressortir la richesse de cette colonie et l'urgence de son exploitation. Malheureusement, les données que nous possédons sur elle sont vraiment encore insuffisantes et nous serions heureux que l'administration locale, si active, entreprît non seulement de nous donner le pays, mais d'en évaluer les richesses. Elle assurerait ainsi complètement l'avenir.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1909)

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant a adressé à ses subordonnés la circulaire suivante relative aux exactions commises par certains agents indigènes :

Il m'a été rendu compte, récemment, que, dans certains cercles de la colonie, des indigènes, faisant partie ou non de l'administration, se prétendent nos représentants autorisés et, se rendant dans les villages, y règlent à leur profit des palabres pour commettre ainsi, en notre nom, des exactions de toutes sortes.

Il ne vous échappera pas que de pareils faits sont des plus regrettables ; ils tendent, en effet, à faire voir sous un jour injustement défavorable nos procédés d'administration, à dénaturer aux yeux de la masse nos sentiments de justice et, par suite, à amoindrir notre autorité et notre prestige auprès des indigènes qui, simplistes à l'excès, sont portés à croire celui qui se dit notre agent.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inviter vos chefs de postes à exercer la plus grande surveillance sur les indigènes qu'ils sont amenés à employer, de façon à éviter que ces derniers commettent, à leur insu, des exactions dont nous endossons par le fait la responsabilité.

Je n'hésiterai pas, le cas échéant, à punir sévèrement tout écart qui me sera signalé par la suite, s'il est commis par des agents appartenant à un titre quelconque à l'administration ; vous voudrez bien, de votre côté, faire poursuivre devant les tribunaux-indigènes tout individu qui aura usurpé, dans un but d'agitation ou de lucre, des fonctions administratives. Il vous appartiendra, en outre, de donner et faire donner aux populations des conseils de nature à les protéger contre elles-mêmes et contre les individus qui abusent de leur confiance. Vous engagerez formellement, d'autre part, les chefs de villages à arrêter et conduire devant vous sans délai toute personne convaincue de s'être rendue coupable de l'usurpation de pouvoir ci-dessus signalée.

*
* * *

Nous avons parlé, dans notre numéro d'hier, de l'interdiction du commerce et de la détention des armes à feu dans la Guinée française, M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient de prendre une mesure analogue. Par une circulaire et deux arrêtés en date du 21 août, il interdit la détention des armes à feu non perfectionnées aux indigènes habitant les régions suivantes :

Cercle des Lagunes ; circonscription des postes d'Alépé, d'Adzopé, d'Agboville et de Toupa ;

Cercle du N'zi-Comoé ;

Cercle de Baoulé-Nord et du Baoulé-Sud : tribus situées en bordure du Bandama ;

Cercle du Haut-Sassandra et pays Gouro ;

Cercle de Lahou : pays Dida ;

Cercle de Touba : circonscription des postes de Danané et Man ;

Cercle du Cavally : circonscription du poste de Pagouéhi.

Ces indigènes seront désarmés progressivement et avec précautions.

D'autre part, la taxe sur les armes à feu non perfectionnées, prévue par un arrêté du 20 juillet 1908, sera perçue dans les régions suivantes :

Cercle des Lagunes : circonscription des postes d'Alépé, d'Adzopé, d'Agboville et de Toupa ;

Cercle du N'zi-Comoé ;

Cercles du Baoulé Nord et du Baoulé-Sud : tribus situées en bordure du Bandama ;

Cercle du Haut-Sassandra et du pays Gouro ;

Cercle de Lahou : pays Dida ;

Cercle de Touba : circonscription des postes de Danané et Man ;

Cercle du Cavally ; circonscription du poste de Pagouéhi.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 12 octobre 1909)

(De notre correspondant particulier)

Grand-Bassam, le 26 septembre 1909.

Je vous ai dit dans ma dernière correspondance, que le chemin de fer voyait ses recettes s'accroître dans des proportions très sensibles. Les résultats de cette dernière quinzaine sont encore plus encourageants et le railway semble bien maintenant sortir de la période difficile des débuts. C'est la juste récompense de la somme considérable d'efforts qu'il a exigés. Et, pourtant, le rail n'arrive encore qu'à Dimbokro. Lorsqu'il atteindra Bouaké, débouchant ainsi au seuil du Soudan, desservant le Baoulé, lorsque l'Attié et le le pays Abbey seront définitivement ouverts au commerce, ce qui ne saurait tarder, le chemin de fer prendra tout son essor. Où sont maintenant les contempteurs de l'œuvre, ceux qui affirmaient naguère que diriger le rail vers Bouaké, c'était faire un effort sans aucune utilité pour le développement économique de la colonie ?

Partout où le rail pénètre se crée un chiffre d'affaires important. L'exemple de Dimbokro est frappant à cet égard. Je vous ai dit que de nombreux commerçants s'étaient établis dans cette localité ; ils sont enchantés maintenant de l'initiative qu'ils ont prise. Leurs affaires suivent une progression constante, d'autant plus que le réseau routier, qui converge au railway, contribue encore à transformer cette localité, née d'hier, en un vrai centre d'affaires. Les bénéfices actuels font un peu oublier la mort-saison qui vient de sévir.

L'exportation du caoutchouc va en croissant et les billes d'acajou, par suite des pluies tombées dans le Nord, ont pu descendre à la côte.

C'est avec soulagement que nous voyons enfin apparaître la fin de la crise dont nous avons tant souffert ; nous le devons pour une bonne part aux efforts d'une administration à qui il faut reconnaître une énergie prévoyante.

Je dois vous signaler une excellente mesure qui vient d'être prise et qui ne pourra que faciliter encore les relations commerciales. Le fonctionnement des bacs vient d'être réglementé de façon à donner satisfaction à tous. C'est la fin des abus commis par certains chefs indigènes qui faisaient varier le prix des passages suivant le degré de richesse des voyageurs. Les caravanes de colporteurs surtout étaient soumises à des droits exorbitants ; peut-être aurait-il mieux valu rendre tous les bacs gratuits, mais cette mesure aurait imposé de trop lourdes charges à la colonie. Seuls donc ont été rendus gratuits les bacs situés sur les grandes routes commerciales, particulièrement fréquentées par les caravanes. L'avenir décidera certainement l'administration à mieux faire encore.

À Bassam*, en attendant qu'un pont relie, l'an prochain, la ville à Petit-Paris, un bac va être installé pour faciliter les relations entre les deux rives de la lagune. Cette création était d'autant plus nécessaire que le village de France, situé contre Bassam, doit être transféré à côté de Petit-Paris. Un immense village indigène sera créé en cet endroit, avec des rues régulièrement tracées, bien entretenues, éclairées par des lampes à pétrole. C'est une transformation complète de notre grand port qui se prépare ; la ville commerciale, débarrassée du village indigène qui s'y accole, pourra se développer normalement, sans compter que l'hygiène générale s'en ressentira favorablement.

Le réseau télégraphique se développe et le fonctionnement des lignes actuelles s'améliore.

Une nouvelle ligne va être entreprise pour relier Tabou à Touba, dans le cercle du même nom. Elle complétera le réseau actuel, que des perfectionnements et des créations de voies électriques nouvelles rendront plus pratique de jour en jour.

Le gouverneur, on le voit, fait beaucoup pour le développement de ce pays. Mais son attention se porte aussi sur les petites choses. Un détail pour le montrer. Il vient de rappeler aux administrateurs, par une récente circulaire qui vient compléter celle relative à la création de gîtes d'étapes, que les habitants des villages ne devaient pas refuser de vendre, à un prix raisonnable, les produits nécessaires à la subsistance des voyageurs. Espérons que ces derniers feront preuve d'esprit de conciliation.

*
* * *

Quelques mots maintenant sur la situation politique. Elle est partout en voie de sérieuse amélioration, même dans le Haut-Sassandra où notre pénétration s'accroît visiblement.

L'administration a résolu de renoncer à utiliser les services, rétribués par elle, des porte-canne et des agents politiques, sortes de *missi dominici*, trop souvent dénués de scrupules. Ils seront remplacés par des « représentants », c'est-à-dire des indigènes désignés, non plus par nous, mais par les chefs de tribu, de groupe, de village. Des « représentants » existent déjà, d'ailleurs, dans certaines régions. Entretien par leurs pays d'origine, ce sont les hommes de confiance des chefs qui les choisissent et ils sont appelés à rendre d'autant plus de services qu'ils n'inspirent pas comme les agents politiques et les porte canne la défiance que provoque chez l'autochtone tout individu de sa race parlant en notre nom. Seuls, quelques agents politiques seront conservés dans les régions où les nécessités de la pénétration imposent leur emploi.

Les représentants seront installés dans des villages placés à proximité des postes et les administrateurs ont reçu l'ordre de mettre à profit la présence de ces auxiliaires pour leur faire enseigner des méthodes de culture et d'élevage, pour leur montrer les avantages de l'exploitation des produits naturels du sol. Ils se familiariseront, en outre, avec le français et ce sera tout profit pour la diffusion de notre langue.

Vous savez que l'administration a décidé de désarmer les populations insoumises ou simplement hostiles. Une nouvelle mesure vient d'être prise à ce sujet : les administrateurs ne peuvent plus délivrer de permis d'achat d'armes. Le gouverneur seul donnera l'autorisation nécessaire comme, seul aussi, il autorisera les transports d'armes et de munitions. De cette façon, la haute administration sera fixée d'une manière certaine sur les entrées et mouvements d'armes et de munitions.

Pour terminer, quelques mots sur la tournée de police, qui, je vous l'ai annoncé, doit être effectuée sur la Bandama.

À l'heure actuelle, tous les approvisionnements sont constitués, les effectifs achèvent de se rassembler; l'opération entreprise est donc imminente. Nous y applaudissons de grand cœur. Le Haut-Sassandra, pays riche, aux ressources variées doit être ouvert le plus tôt possible aux initiatives privées. C'est un champ d'action sur lequel elles ne demandent qu'à s'exercer, d'autant plus que la concurrence se faisant de jour en jour plus âpre sur la côte, le commerce avance rapidement dans l'hinterland. La tournée prochaine l'ouvrira sérieusement.

A. Chatel.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 21 octobre 1909)

M. Angoulvant avait inscrit au budget de la colonie un crédit de 10.000 francs pour compléter les aménagements déjà exécutés à Bassam. Nous apprenons que M. le gouverneur général Ponty, désirent s'associer directement à l'œuvre entreprise par le gouverneur de la colonie, a alloué 50.000 francs, prélevés sur le budget général, pour divers travaux, et notamment pour le transfert du village indigène sur l'île de Moosson et l'installation d'une passerelle sur la lagune.

*
* * *

M. Auguste Chevalier, l'éminent botaniste du Muséum, a fait, au cours d'une mission en 1906-1907, l'inventaire des bois de la grande et magnifique forêt de la Côte-d'Ivoire. Il a découvert, au cours de cette mission, de nombreuses essences fort intéressantes.

La charpente, la menuiserie et l'ébénisterie, la tabletterie, le pavage et le service des voies de chemin de fer, la fabrication du papier, et d'autres industries encore trouveront, parmi ces essences, de précieux éléments de prospérité.

La mission scientifique de M. Chevalier a provoqué déjà un mouvement économique appréciable. Une mission pratique dirigée par M. le capitaine Gros a, au cours du premier semestre de cette année, parcouru les vallées des différents fleuves et rivières et reconnu maints centres d'exploitation intensive d'essences utiles. Une société est constituée qui prépare la mise en œuvre de cette exploitation. D'autre part l'administration locale réserve le meilleur accueil aux demandes de concession qui lui parviennent ; de ce côté également, elle s'efforce de mettre en valeur le domaine utile de la colonie.

Henri François Eugène NOGUÈS,
commandant des troupes en Côte-d'Ivoire

Né à Perpignan, le 18 février 1867.

Fils d'Eugène Noguès, 31 ans, employé à la préfecture, et d'Anne Garcin, 25 ans.

Engagé volontaire au 4^e régiment d'infanterie de marine (1885).

Affecté en Cochinchine, en Annam, puis deux fois au Tonkin ; il fait ensuite partie du corps expéditionnaire de Chine et revient au Tonkin.

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 sept. 1901 : capitaine au 18^e RIC.

Sa connaissance de la brousse tonkinoise lui vaut d'être affecté en Côte-d'Ivoire. Il y est cité à l'ordre des troupes de l'A. O. F. :

« Chargé du commandement d'une tournée de police forte de 700 hommes sur le Moyen-Bandama, a conduit les opérations du 6 octobre 1909 au 8 janvier 1910 d'une manière remarquable, procédant méthodiquement à la recherche, l'attaque et la poursuite des groupements ennemis, réduisant nos pertes au minimum ; grâce aux habiles dispositions ordonnées, assurant parfaitement le fonctionnement des services très délicat dans cette région forestière et obtenant, en trois mois, la soumission de ces tribus guerrières ; a fait preuve, au cours de ces opérations des plus belles qualités militaires, notamment d'une énergie que n'ont pu terrasser les fatigues causées par le climat. »

Après quoi, il retourne en Cochinchine, avant de participer à la Première Guerre mondiale au cours de laquelle il est plusieurs fois blessé.

Commandeur de la Légion d'honneur du 28 sept. 1918 (min. Guerre) : général de brigade commandant une infanterie divisionnaire.

Ouvrage : « De la tranchée de Reims à la brousse tonkinoise » (Charles-Lavauzelle, 1924).

Décédé à Toulon (Var), le 22 juin 1933.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 octobre 1909.

Une animation particulière a marqué ce mois-ci l'arrivée du paquebot des Chargeurs réunis. Il a débarqué dans notre port une compagnie de tirailleurs sénégalais venue de Dakar, pour prendre part à la tournée de police, que je vous avais déjà laissé pressentir dans une de mes dernières correspondances.

M. Ponty s'est empressé, dans sa sollicitude pour la Côte-d'Ivoire, de répondre à l'appel du lieutenant-gouverneur par l'envoi de ce renfort grâce auquel la démonstration militaire qui va s'opérer sur les rives du fleuve Bandama donnera, nous l'espérons, des résultats, cette fois, définitifs.



Coll. Jacques Bobée

État-major du chef de bataillon, commandant la colonne (Coll. E.T.W.C.)
Assis. Deuxième à partir de la gauche, Henri Noguès ?

Les troupes de la colonie sont déjà concentrées à Toumodi, chef-lieu du Baoulé-Sud, sous les ordres du lieutenant-colonel Betselère⁴ et du commandant Noguès. M. Angoulvant va se rendre lui-même sur les lieux pour donner les dernières instructions et assister en personne à la mise en mouvement de nos forces.

Nous comptons bien que le passage de nos tirailleurs dans leurs villages va démontrer notre puissance aux tribus irréductibles de ces régions et mettre un terme à leur attitude insolente qui commençait à lasser la patience de tous, en même temps qu'elle fermait au commerce de riches régions pourtant à sa portée. Une pacification complète est espérée par chacun de ceux qui ont ici des intérêts.

L'année prochaine débutera de ce fait sous d'heureux auspices et le mouvement économique et agricole, dont je vous ai déjà signalé l'importance croissante, prendra certainement plus d'ampleur encore.

Sous ce rapport, les nouvelles qui nous arrivent tous les jours de l'intérieur prouvent que la grande masse des indigènes, cultivateurs paisibles, ne demandent qu'à potier de nos leçons pour guider leur inexpérience et travailler à l'accroissement de leur bien être, dans la sécurité que leur garantit notre présence.

⁴ François-Louis Betselère (et non *Betselière* ou *Betsellère*) (Bayonne, 22 février 1853-Toulon, 22 février 1941) : sorti du rang. En Tunisie (oct. 1881-juin 1884), au Tonkin (1886-1901), à la Côte-d'Ivoire (1902). En retraite (22 février 1911). Commandeur de la Légion d'honneur du 27 septembre 1918 : lieutenant-colonel d'infanterie coloniale de réserve, commandant militaire de la Côte-d'Ivoire et commandant le 3^e régiment de tirailleurs sénégalais.

M. Chevalier nous signale à ce propos, dans un rapport, dont le *Journal officiel* de la colonie donne un extrait, des faits intéressants.

Le riz était à peine cultivé dans le Nord de Baoulé il y a quelques années. Aujourd'hui, le marche de Bouaké en est approvisionné dans des proportions considérables, même pendant la saison des semis. Nous ne croyons pas exagérer en avançant que cette région deviendra le grenier à riz de la colonie.

Dans le Baoulé-Sud, les champs de maïs commencent de leur côté à remplacer un peu partout la brousse qui bordait les routes. Il est, paraît-il, sérieusement question d'y introduire l'arachide qui y trouverait un terrain merveilleusement propice.

Nul doute que ces produits du sol, d'un écoulement facile, ne deviennent dans l'avenir l'objet d'un trafic important.

M. Chevalier se préoccupe aussi dans son rapport de l'utilisation de l'igname qui, pense-t-il, à juste titre, pourrait donner lieu à un commerce d'exportation, si sa fécule était utilisée par l'industrie européenne. En tout cas, dit-il, c'est un produit sur lequel nous devons avoir l'attention fixée, car les régions où le rail va pénétrer peuvent fournir des quantités considérables de cette denrée à bon marché.

Il en a recensé dix sept espèces différentes, dont plusieurs sont fort appréciées des indigènes et même des Européens, lorsqu'ils sont privés de la bienfaisante pomme de terre, que ces ignames sont parfaitement susceptibles de remplacer.

Le savant botaniste du Muséum est, sur les instances de M. Angoulvant, parti pour le N'zi Comoé, l'Attii et l'Indenié, dont il va étudier les ressources naturelles. Cette enquête mettra au point nos connaissances sur ces régions et complétera les résultats excellents qu'y a, depuis un an, obtenus une politique ferme et active.

La colonisation n'a pas à se plaindre des efforts qui lui sont en ce moment consacrés.

Enregistrons également avec satisfaction qu'à l'exposition des caoutchoucs de l'institut colonial marseillais, la Côte-d'Ivoire était loin de figurer en mauvaise posture. Le catalogue des échantillons fournis par les différentes colonies de l'Afrique Occidentale française classe nos envois en première ligne. Les exportations de ce produit s'élèvent d'ailleurs pour l'année courante a déjà plus de 706.000 kilogrammes. C'est de bon augure et la marche générale du commerce confirme pour l'instant l'état très satisfaisant des affaires faites sur le caoutchouc.

Disons en terminant que l'arrivée du rail sur les bords du N'Zi marque une étape heureuse pour notre chemin de fer. Depuis cette époque, en effet, les recettes réalisées sont supérieures aux prévisions budgétaires et ce résultat est dû, en totalité, aux transports du commerce. Le tableau suivant fait, d'ailleurs, ressortir cette progression.

1909	Francs
Janvier	13.112 70
Février	13.599 55
Mars	14.425 85
Avril	16.702 40
Mai	16.984 15
Juin	18.649 60
Juillet	22.989 95
Août	28.495 65

Prévisions budgétaires par mois : 20.416 66.

D'autre part, les transports administratifs ont produit, durant les huit premiers mois de l'année, la somme de 24.805 fr. 95. Les prévisions correspondantes pour toute l'année s'élèvent à 20.000 francs.

Les espérances fondées sur le railway, au sujet de son influence sur l'expansion du mouvement commercial, se justifient donc pleinement. Les résultats atteints prouvent, en outre, que la direction donnée à la voie ferrée en la dirigeant vers le Baoulé, était celle qui était le mieux appropriée aux besoins du commerce. Lorsque le rail s'arrêtait au kilomètre 162, la recette mensuelle était en moyenne de 14.964 fr. 63. Depuis l'ouverture de la gare du N'Zi (kilométré 181), cette recette est montée à 28.495 francs, soit une augmentation de 100 %. Que sera-ce lorsque le railway atteindra Bouaké ?

Il faut, enfin, remarquer d'une part, l'importance prise par les gares d'Abidjan et du N'Zi et, d'autre part, l'existence et le développement du trafic de toutes les petites gares.

A. Chatel.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 novembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 20 octobre 1909.

La démonstration militaire, dont je vous annonçais dernièrement le prochain début, est actuellement commencée.

La majeure partie des troupes de la colonie, renforcée par une compagnie de tirailleurs envoyée de Dakar, vient de se mettre en mouvement, sous la haute direction du lieutenant-colonel Betselère.

Le commandant Noguès dirigera les opérations sur le terrain. La chaleureuse manifestation dont il a été l'objet, lors de son départ de Grand-Lahou, pour aller prendre le commandement des troupes, se passe de commentaires. Elle montre avec quelle satisfaction les commerçants et les colons de cette ville ont accueilli la nouvelle de notre action dans le Baoulé occidental et le pays Gouro.

Leurs vœux, comme les nôtres, accompagneront officiers et tirailleurs à travers les dangers et les fatigues qu'ils vont supporter.

Le gouverneur s'est rendu de sa personne, accompagné de son chef de cabinet, M. Lecocq, jusqu'à Toumodi, pour encourager nos troupes par sa présence, rassurer les populations fidèles et donner aux officiers les dernières instructions.

Il était encore à Toumodi quand les opérations ont débuté. Elles s'annoncent avec succès et nous sommes tous heureux de penser qu'elles vont avoir pour résultat le plus clair d'ouvrir au commerce, d'une façon définitive, des régions restées si longtemps fermées à tous, bien qu'à notre portée.

Déjà les effets d'un geste énergique se font sentir par toute la colonie. Le désarmement des populations dangereuses, si heureusement commencé par la région aurifère de l'Attié, se poursuit sur les rives de la lagune Ébrié et s'annonce comme des plus faciles dans le cercle du N'Zi-Comoë.

C'est en présence du gouverneur que les Agnis sont venus, avec la plus grande docilité, remettre leurs premiers fusils au poste de Bongouanou. Depuis la tournée de police qui les avait mis à la raison, à la fin de l'année dernière, nous avons un peu perdu de vue cette région. Les cercles heureux n'ont pas d'histoire.

Cependant, M. l'administrateur Hostains n'y perdait pas son temps. Il poursuivait et complétait pacifiquement, par une action personnelle et méthodique, les résultats ébauchés par le passage de nos troupes.

Le cercle du N'Zi-Comoë, à peine exploré il y a quelques mois, est actuellement sillonné de routes excellentes qui relient le chef-lieu avec les stations de la voie ferrée de Dimbokro et d'Anoumaba, avec les postes d'Assikasso et de Zarafou, sur la grande route commerciale de l'Est, avec le poste d'Adzopé dans le cercle des Lagunes.

C'est par Bongouanou que seront acheminés, désormais, le personnel, les correspondances, à destination de Bondoudou, gagnant ainsi plusieurs jours déroute.

Les nuages qui assombrissaient l'horizon se dispersent. Sous la protection des troupes, pleines d'entrain, qui vont pacifier les régions insoumises, les hésitations disparaissent, la confiance renaît chez les indigènes, comme chez nos compatriotes. Le commerce s'en ressent. Nous enregistrons une hausse notable ces derniers temps.

Des faits sont caractéristiques. Les indigènes M'Batos, proches de Bingerville, naguère encore insoumis et farouches, ont, maintenant qu'ils ont rendu leurs fusils, renoncé aux querelles et aux palabres, pour tenter, eux aussi, la fortune commerciale. Ils sont venus offrir à Bassam d'exploiter l'acajou qui peuple leur forêt, désirant monter eux-mêmes une entreprise de coupe.

Des exploitants européens ont pu, ces derniers temps, se procurer, pour la première fois, de la main-d'œuvre baoulé.

Mais, puisque nous venons d'aborder la question des bois, nous devons ici pousser un cri d'alarme, avec M. Chevalier, qui consacre une nouvelle période d'études à des observations portant sur les richesses forestières du pays. La forêt s'épuise en essences précieuses, malgré son immensité. L'acajou disparaît partout où des moyens de communication faciles ont permis de l'exploiter. Le long de la ligne du chemin de fer, notamment, il aura presque entièrement disparu d'ici trois ou quatre ans, et, jusqu'à ce que les moyens de transport aient progressé, il serait urgent de songer à l'utilisation d'autres essences.

Le savant botaniste nous apprend, dans une première étude qu'il vient de faire paraître sur les bois de la Côte-d'Ivoire, que ces essences abondent dans la forêt. Il n'en cite pas moins de 90 espèces, qu'il estime être utilisables en France.

Il a, d'ailleurs, après entente avec des commerçants et des industriels de la métropole, recueilli, pour les leur soumettre, une série d'échantillons des bois les plus intéressants: Nous espérons vivement que ces efforts seront suivis d'effets pratiques.

Signalons, en terminant, l'état sanitaire de la colonie qui se ressent un peu, surtout sur la côte, de la période exceptionnelle de chaleur humide que nous traversons actuellement.

La saison chaude s'annonce comme particulièrement dure cette année ; elle est, en tout cas, fâcheusement précoce.

A. Chatel.

LÉGION D'HONNEUR
Infanterie coloniale
(*La France militaire*, 11 novembre 1909)

Chevalier

6^e rég^t. : Horel, adjud. : Belle conduite au cours des opérations de police en pays Bété et Gouro (Côte d'Ivoire), les 16 et 17 janvier 1909.

CITATIONS

(*La France militaire*, 18 novembre 1909)

Cahen, capitaine de l'infanterie coloniale. — A fait preuve de qualités militaires au cours des opérations exécutées en pays Gouro (Côte-d'Ivoire), de décembre 1908 à mars 1909.

Thomas, capitaine de l'infanterie coloniale. — A fait preuve de qualités militaires au cours des opérations dans le pays Gouro (Côte-d'Ivoire), de décembre 1908 à mars 1909.

Kaufmann, lieutenant de l'infanterie coloniale. — A fait preuve de qualités militaires au cours des opérations dans le pays Gouro (Côte-d'Ivoire), de décembre 1908 à mars 1909.

Bauré, adjudant de l'infanterie coloniale. — S'est brillamment conduit pendant les opérations de police, en pays Bété et Gouro (Côte-d'Ivoire) et, en particulier, a fait preuve de beaucoup d'entrain, de sang-froid et de bravoure à l'engagement de Zangarofla (6 janvier 1909).

Rudnicki, adjudant de l'infanterie coloniale. — S'est brillamment conduit au cours des opérations contre les Gounafras et, notamment, au combat de Zaguie (Côte-d'Ivoire) (8 février 1909), où il a réussi à surprendre l'ennemi et à le mettre en fuite.

Canetto, sergent de l'infanterie coloniale. — A fait preuve de qualités militaires au cours des opérations en pays Gouro (Côte-d'Ivoire) (décembre 1908-mars 1909), notamment dans la direction d'une reconnaissance pendant laquelle il a réussi à surprendre un parti ennemi et à lui infliger des pertes sensibles sans que son détachement eût lui-même à en subir.

Cheneaux, sergent de l'infanterie coloniale. — A montré beaucoup d'entrain et de bravoure au cours de l'expédition contre les Gounafras (Côte-d'Ivoire) (février 1909).

Bisarre, sergent-major de l'infanterie coloniale. — S'est brillamment conduit au cours des opérations contre les Mangourous (Côte-d'Ivoire), notamment le 31 décembre 1908, où, commandant l'avant-garde du détachement, il délogea de son embuscade un groupe ennemi qui venait de tirer à dix mètres de distance sur les éclaireurs avec lesquels il marchait.

À la Côte-d'Ivoire

(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} décembre 1909)

(De notre correspondant particulier)

Grand-Bassam, le 14 novembre 1909.

Nous sommes très surpris, dans la colonie, de la manière dont on apprécie au dehors la situation politique locale et de la regrettable tendance que l'on a, jusque dans les milieux officiels, à la juger défavorablement, comme s'il y avait un intérêt quelconque à être d'autant plus pessimiste que les circonstances le justifient moins. Chacun voudra bien admettre que les commerçants, les industriels et même les fonctionnaires de la Côte-d'Ivoire soient les premiers à se soucier de la tournure prise par les événements au cours des mois écoulés. Or, l'inquiétude ne règne nullement ici et nul ne se croirait autorisé, parmi nous, à soutenir ou même seulement à avancer que le pays, en pleine révolte, est à feu et à sang.

Il serait amusant que nous fussions renseignés sur ce qui se passe autour de nous par des informations venues de France ou de Dakar, si ces informations n'étaient, par leur fantaisie, de nature à nous nuire gravement. Mais, les informateurs, à qui nous ne refusons pas le droit de travailler pour eux, nous paraissent beaucoup moins plaisants

du moment qu'ils portent atteinte à nos intérêts en sapant, inconsciemment sans doute, le crédit de la colonie. N'a-t-on pas vu des capitalistes refuser leur appoint à d'honorables commerçants rentrés en France pour monter sur un plus grand pied leurs modestes mais excellentes affaires ? Le fait s'est produit et a été rapporté à Bassam par notre gouverneur lui-même à qui certains intéressés se sont plaints, paraît-il, de la mésaventure dont ils ont été victimes. Des faits de cette nature provoquent une légitime indignation contre les nouvellistes imprudents ou en mal de copie qui se jouent sans grand scrupule de notre droit à l'existence.

C'est un service à rendre à tous que d'exposer la réalité telle que chacun ici la connaît.

Un gros effort se poursuit un peu partout dans la région forestière pour faire cesser l'hostilité des tribus et ouvrir à l'exploitation et à l'administration les immenses contrées qui leur sont restées fermées jusqu'à ce jour. Cet effort est connu de tous dans la colonie ; tous l'approuvent, demandent qu'il soit énergique et rapide, et que, grâce à lui, le commerce trouve enfin l'espace et la paix auxquels il aspire depuis tant d'années.

Chacun suit avec le plus vif intérêt l'œuvre remarquable et productive qu'a été chargé d'accomplir dans les lagunes le lieutenant Boudet ⁵, dont le nom devient populaire, car nul n'ignore qu'il ne se borne pas à soumettre des rebelles, mais qu'il en fait ensuite des producteurs. C'est ainsi que, dans le pays Attié, il a fait percer des routes, planter une bonne centaine d'hectares de lianes caoutchoutifères et de kolatiers, extraire une dizaine de tonnes de caoutchouc.

Dans le Baoulé, quelque peu nerveux depuis le mois de juin, en certaines de ses parties, à la suite du mouvement des Akoués, une détente visible s'est déjà produite et, bien que la sécurité n'ait pas un instant cessé de régner sur les grandes routes, malgré les bruits répandus, nous avons accueilli avec satisfaction la nouvelle de cette détente. Les porteurs s'y recrutent aisément ; les compagnies commerciales, les exploitants de bois, le chemin de fer y trouvent des travailleurs disposés à s'employer assez loin de leur pays d'origine. Au surplus, le Baoulé est toujours, obligatoirement, le lieu de passage de toutes les caravanes qui se portent vers Tiassalé et Dimbokro, venant du Soudan ou du Sud du pays Gouro, ou qui partent de ces deux points. La croissante activité qui se manifeste dans le trafic du chemin de fer et atteint déjà par mois, en recettes pour cette entreprise publique, une quarantaine de mille francs, est une preuve manifeste de la facilité et de la sûreté des communications dans le Baoulé, étant donné que presque rien ne peut aller au chemin de fer ou en sortir sans transiter par cette région.

La soumission des Akoués se poursuit, dit-on, avec vigueur. Aux dernières nouvelles, nos troupes avaient déblayé déjà toute la partie sud du territoire hostile et s'approchaient, après de notables succès, des points où la résistance paraît s'être concentrée. Espérons que les indigènes, pour une fois, tiendront à nous offrir sur ces points l'occasion de combats sérieux qui mettraient fin presque immédiatement à la lutte et nous épargneraient la poursuite en forêt d'individus isolés, toujours longue et généralement meurtrière.

On ne signale rien de saillant des autres parties de la forêt. Mais, dans l'ensemble, l'avantage de la politique actuelle s'affirme chaque jour. Celle-ci se traduit par le désarmement aisé des indigènes. À la grande stupéfaction de ceux qui habitent la colonie depuis fort longtemps et croyaient n'avoir plus aucune surprise à en attendre, les tribus déposent leurs armes avec une rapidité singulière. Le gouvernement local a fait connaître que le chiffre de 8.000 fusils a été dépassé en trois mois. Il cite telle tribu qui a rendu ses armes à la première injonction. Tous, nous applaudissons à ce succès d'une mesure que d'aucuns auraient trouvée inopportune il y a quelques années parce

⁵ Louis Marcel Alexandre Boudet (Brossac, Charente, 16 janvier 1881-Plateau de Rochebonne, 12 janvier 1920 : mort avec son épouse dans le naufrage de l'*Afrique*, des Chargeurs réunis) : saint-cyrien, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 12 mars 1910), administrateur à Sassandra, capitaine en 14-18, Croix-de-guerre à l'armée d'Orient.

qu'elle semblait anticommerciale, mais que personne, aujourd'hui, ne songe à ne pas louer sans réserve, à ne pas considérer comme l'unique moyen de procurer à la Côte-d'Ivoire une paix définitive que maintes colonies nous envieront dans l'avenir. Maintenant même, nous nous demandons comment on n'a pas songé plus tôt à en venir à ce désarmement. Il aurait certes mieux valu se l'épargner en ne laissant pas rentrer dans la colonie, sous l'œil intéressé de la douane, 160.000 fusils en dix ans, non compris ceux qui ont franchi nos frontières terrestres. L'erreur a été commise ; il n'est pas trop tard pour la réparer, et mieux vaut le faire brusquement pour profiter du désarroi jeté dans l'esprit des tribus les plus irréductibles par la permanence de la politique énergique suivie depuis dix-huit mois.

Cette politique n'a pas, sans doute, par la seule vertu de son énergie, fait disparaître les difficultés comme par un prodige. Mais, plus elle va son train et plus elle permet à tous, commerçants ou fonctionnaires, de se rendre compte que l'on s'est exagéré l'importance réelle de la résistance qu'étaient capables de nous offrir les indigènes. Nombreux sont ceux qui, à l'heure présente, commencent à sourire de la longanimité dont il a été fait preuve ici à l'égard de tribus qui, maintenant, sentant que nous nous posons en maîtres et non plus en égaux, croient prudent de réserver leur arrogance passée pour le jour, lointain espérons-le, où les représentants de l'autorité se laisseront aller à nouveau à une faiblesse incompatible avec la volonté de civiliser et d'assurer le progrès économique. À cette époque, du moins, si le malheur de la colonie veut qu'elle revienne, les indigènes n'auront plus de fusils car il faut souhaiter qu'on ne les leur laissera pas remplacer. Il est vrai qu'ils seront peut-être alors devenus des électeurs, tant nous savons vite transformer nos sujets en citoyens. Ils traiteront alors à loisir avec nous sur un nouveau pied d'égalité qui aura, sur l'ancien, l'avantage de faire couler moins de sang, mais plus d'encre.

La Côte-d'Ivoire continue à rester, en Afrique Occidentale, le point de mire de tous les agronomes en renom. Après la mission Chevalier, c'est la mission Yves Henry que vient de déposer sur notre wharf le paquebot des Chargeurs réunis du 7 novembre. L'inspecteur de l'agriculture du gouvernement général, accompagné de l'ingénieur agronome Ammann et de M. Giraud, garde général des eaux et forêts, arrive parmi nous, chargé d'étudier les questions relatives aux cultures industrielles et au régime forestier. Nous ne doutons pas que cette mission fasse une ample moisson de travaux intéressants et de renseignements qui grossiront notre bagage de connaissances sur les richesses de la colonie et les moyens de les utiliser.

Le gouvernement local vient de se préoccuper d'une question qui ne manque pas d'intérêt pour certaines régions côtières : il s'agit du recrutement des kroumen.

On sait que les vapeurs qui desservent la Côte Occidentale d'Afrique embarquent, en passant sur la côte de Krou, des indigènes destinés à faire le service des machines, comme les Arabes de Suez et de Djibouti pour les voyages d'Extrême-Orient, et à assurer la manutention des marchandises.

Ces indigènes s'engagent dans des conditions susceptibles d'influer d'autant plus fâcheusement sur l'avenir économique de leur pays d'origine que, souvent, ils ne sont pas rapatriés.

L'arrêté par lequel le gouverneur de la Côte-d'Ivoire vient de fixer le port de Tabou à l'exclusion de tout autre pour embarquement et le débarquement des Kroumen, va soumettre ce recrutement à un contrôle justement sévère.

A. CHATEL.

membre de la commission des Affaires extérieures de la Chambre des députés
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1909)

Le très distingué gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, a adressé une circulaire aux commandants des cercles de Bondoukou (Kong), de l'Indénié et d'Assinie (Baoulé), qui contient des indications dont l'intérêt est incontestable, et je voudrais, pour les lecteurs des *Annales coloniales*, et d'après la note de M. Angoulvant, présenter quelques observations sur cette importante question.

Cette circulaire est une série d'instructions relatives aux mesures à prendre pour rendre plus facile l'exportation du caoutchouc, pour arriver à reconstituer les plantations qu'une exportation excessive a compromises.

Voici, d'ailleurs, les points principaux sur lesquels le gouverneur général, avec une compétence indiscutable, appelle plus particulièrement l'attention de MM. les commandants de cercles.

1° Surveillance douanière de la frontière. — La frontière séparant notre colonie de la Côte-d'Ivoire de la « Gold Coast, Côte-de l'or des Anglais », est toute conventionnelle entre la mer et la Volta Noire sur une longueur d'environ 400 kilomètres, de la latitude 5° à la latitude 8° (Nord). Du 8^e degré au 11^e, cette frontière est déterminée par la Volta Noire.

Sur 400 kilomètres de frontière ouverte entre Assinie et Bondoukou, l'exode du caoutchouc vers la Gold-Coast était facile. Il est vrai que les traitants de la colonie anglaise se plaignent aussi de l'exode de leur gomme élastique vers les marchés français d'Aboisso, d'Assinie. La vérité est que les exportations se font facilement dans les deux sens.

Pour remédier à cet état irrégulier de choses, on a augmenté d'une façon notable les postes déjà existants à Assinie, Eboinda, Afforenou, Frambo, etc.

Sous l'impulsion vigoureuse du gouverneur, des postes douaniers ont été créés à Sikabilé, Bamianko, Dibi (cercle d'Assinie) à Niabley et Monzanwan (cercle de l'Indénié). Ces postes sont reliés entre eux par des « postes-refuges » commandés par un préposé ayant sous ses ordres quatre gardes frontières ; ils sont ouverts à toutes les opérations, sauf à celles concernant l'or, le caoutchouc, l'ivoire.

Cette ligne de protection s'étendra bientôt d'Assinie à Bondoukou.

2° Suppression et réduction des droits de péage. — Le régime des droits de péage dans la colonie a été complètement modifié par un arrêté en date du 20 juin. Dès le début de la traite, c'est-à-dire à partir du 1^{er} octobre, les bacs ont été divisés en deux catégories :

1° Ceux situés sur les grandes routes commerciales entretenus par l'Administration, sont gratuits ; 2° ceux situés sur les voies secondaires, entretenus par les villages riverains, sans aucune redevance au profit de l'Administration, sont soumis à une très faible perception.

Le gouverneur général n'a pu encore généraliser le système de la gratuité ; tout fait espérer que, grâce à ses efforts persévérants, la gratuité sera adoptée dans toute la colonie d'ici un an.

3° Suppression de la patente des poyofoués et modération dans l'application des patentes de colportage. — La patente des poyofoués, créée en 1905, a été supprimée le 14 mai 1909, sur la demande des commerçants eux-mêmes. Cette suppression a causé un déficit de 35.000 francs dans les recettes de la Colonie. L'exemption accordée aux récolteurs de caoutchouc subsiste néanmoins, bien que, non sans raison, on la considère comme une prime accordée aux étrangers, coxers, fantis ou dioulas, grands destructeurs des plantes à latex, lesquels ont une tendance toute naturelle à exporter leur récolte sur le Gold-Coast.

La modération dans l'application des patentes de colportage a déjà produit une baisse de 40 % sur le montant des prévisions inscrites au budget de l'année courante,

soit 60.000 francs environ. L'intention du gouverneur général est de supprimer totalement la patente de colportage, pendant deux ans, à titre d'essai ; mais cette mesure devant aggraver le déficit, il reconnaîtrait la nécessité de créer une taxe complémentaire qui serait acquittée par les commerçants alimentant les revendeurs indigènes.

4° Retrait de la monnaie anglaise. — Les commerçants d'Aboisso et d'Assinie se plaignaient que dans les transactions avec les autochtones, la monnaie anglaise fût la seule employée, que, par conséquent, ceux-ci aient plus de facilités pour commercer avec le Gold-Coast. La plainte des commerçants était fondée, aussi le gouverneur général a-t-il prescrit de recevoir dans les caisses des agences spéciales, au titre de l'impôt, les espèces anglaises, moyennant un change de 2 1/2 %.

Le résultat de cette prudente mesure a été que déjà près de 100.000 francs de monnaie anglaise ont été retirés de la circulation.

5° Participation des indigènes aux travaux d'intérêt public. — Des instructions parues en 1909 ont rappelé aux commandants de cercle la nécessité d'exempter de toute prestation les colporteurs, et autant que possible, les populations indigènes, pendant la période intensive de la traite.

6° Amélioration des produits à latex et reconstitution des réserves. — La dépréciation que subissaient les produits de qualité inférieure a causé en partie la crise du caoutchouc. Les exportateurs locaux avaient été responsables de cette situation ; ils voulurent réduire leurs prix, ce que voyant, les producteurs cessèrent de fabriquer. L'Administration voulut réprimer la fraude et enseigner aux producteurs une méthode pratique de préparation de la gomme. Le gouverneur général créa une école à Assikasso, où l'on forma des élèves, pris parmi les indigènes. Ceux-ci vont parcourir les régions productrices de latex, vulgariser les procédés de culture et de traitement. Il n'est pas douteux qu'ils parviendront ainsi à préconiser les repeuplements suivant les méthodes qui leur ont été enseignées à Assikasso.

L'Administration, sous l'habile et persévérante direction de M. Angoulvant, a tout lieu d'espérer de bons et pratiques résultats des tentatives qu'elle a faites pour surmonter la crise du caoutchouc.

Une seule chose est à craindre, c'est que l'exploitation à outrance qui a été faite des plants à latex, si rémunératrice à l'origine, ne soit une cause de grave préjudice à la richesse agricole de la Colonie, s'il est vrai surtout que l'épuisement des réserves soit plus avancé qu'on ne le pense.

Côte-d'Ivoire.
(*La Gironde*, 11 décembre 1909)
(*La France militaire*, 12 décembre 1909 : résumé)

Situation précaire de cette colonie. — Deux cents tirailleurs tués députe février. — La prise du poste de Bonzi.

Il en est pour cette colonie de même que pour le Congo. On n'a négligé qu'une chose, c'est d'en bien assurer l'occupation. Aussi avons-nous successivement entendu parler de révoltes dans le Baoulé, la Haute-Sassandra, la région du Bandama, etc. Comment les meilleurs gouverneurs, les meilleurs administrateurs auraient-ils pu, sans troupes suffisantes à leur disposition, éviter ces fâcheux événements ?

Le Baoulé est maintenant tranquille, apprenons-nous, mais il n'en est pas de même de la région située au nord-ouest de cet ancien foyer d'insurrection ; nous voulons parler de celle que traverse le haut Bandama. On conte que depuis février dernier deux

cents tirailleurs au moins y ont trouvé la mort, et qu'une effervescence inquiétante continue d'y régner.

Un combat a eu lieu tout récemment, qui a été très meurtrier pour nous. On voulait reprendre aux indigènes le poste de Bonzi, que nous avons dû évacuer en mars dernier. Un assaut furieux fut donné par nos troupes ; leur élan triompha de l'opiniâtre résistance des noirs, mais, malheureusement, nos pertes furent cruelles. Nous comptons en effet un lieutenant indigène et vingt tirailleurs tués ; un lieutenant et un sous-officier européens étaient en outre blessés.

Malgré la situation peu satisfaisante de la Côte d'Ivoire, les routes commerciales de la colonie sont libres, sauf pourtant celles de la Haute-Sassandra.

En résumé, ce qu'on réclame pour le pays placé sous l'habile administration de M. Angoulvant, c'est l'envoi d'effectifs suffisants pour y organiser de sérieuses tournées de police et occuper les principaux points stratégiques.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, 27 novembre.

Les améliorations de toute espèce se succèdent à Grand-Bassam* : le piteux bâtiment de planches, qui servait jusqu'ici de salle des fêtes et de lieu de réunion aux membres du cercle européen, va disparaître pour faire place à une construction plus luxueuse.

Sur l'initiative des plus sympathiques de nos concitoyens, une souscription s'ouvre dans ce but et M. Angoulvant, toujours plein de sollicitude pour la ville de Bassam, nous prête un appui que nous eussions souhaité plus grand encore. Mais il paraît que le budget manque d'élasticité et notre gouverneur a coutume, chacun le sait, de se montrer fort sévère quant à l'emploi des fonds publics.

Nous aurons donc prochainement un cercle digne de ce nom. Son confort et son agrément ne manqueront sans doute pas d'attirer les Bassamois les plus réfractaires et de resserrer, s'il en était besoin, les relations existant entre les habitants de notre port. Il justifiera ainsi, dans l'avenir, le titre de « Cercle de l'Union » sous lequel il fût créé naguère.

Le souci de trouver des distractions n'est pas le seul mobile qui délie les cordons de notre bourse. Une souscription va également s'ouvrir, prochainement, pour la construction de l'immeuble la chambre de commerce, dont la venue au monde est proche.

Nous ne doutons pas que le même empressement se retrouve quand il s'agira, pour les intéressés, de contribuer à des dépenses d'intérêt public.

Les événements heureux ne vont pas seuls. M. l'administrateur de Sainte-Marie, récemment débarqué de France, vient d'être nommé administrateur de Grand-Bassam. Nous ne pouvons que nous réjouir du retour parmi nous de ce fonctionnaire sympathique, entre tous, connu déjà de Bassam qu'il administra et où il a laissé une réputation de courtoisie et d'habileté dont il n'a cessé d'être entièrement digne, nous avons pu en juger déjà.

Un incident, fort heureusement sans gravité, vient de nous causer quelque émotion. Au cours d'une tournée administrative dans la région nord de Fresco, l'administrateur de Grand-Lahou, M. Lahaye, eut maille à partir avec un groupe d'indigènes hostiles qui s'opposèrent à son passage et l'attaquèrent à l'entrée du village où il devait camper.

Les miliciens les repoussèrent facilement, mais, au cours de l'échauffourée, l'adjoint des affaires indigènes de Villers, qui accompagnait son chef, reçut un projectile qui le contusionna légèrement à la cuisse. Son état n'a pas cessé, du reste, d'être excellent et, d'après les dernières nouvelles, M. Lahaye et lui ont regagné Fresco sans la moindre encombre. Nous félicitons M. de Villers d'avoir reçu si heureusement le baptême du feu.

Les instigateurs de ce guet-apens ne tarderont pas, sans doute, à recevoir le châtimement qu'ils méritent.

Cette affaire n'a guère surpris. Chacun savait que les fonctionnaires du cercle de Lahou avaient, depuis un an, accompli des prodiges pour pénétrer, sans emploi de la force, le pays Dida. Une fois de plus, dans une région neuve, inconnue hier, les indigènes montrent leur sentiment d'indépendance et de quel désir de lutte ils sont animés. Peut-être eût-il mieux valu ne pas tenter une expérience nouvelle qui eut pu coûter la vie à deux Européens ; le passé de la colonie est prodigue d'enseignements qui ont amené les plus profanes en matière de politique indigène à considérer comme dangereuse toute temporisation et comme souhaitable la présence de troupes partout où nous pénétrons pour la première fois. Nous ne doutons pas que M. le gouverneur ne prenne des mesures pour que l'incident dernier ne se produise plus ; si anodin soit-il, il a, un moment, troublé l'opinion locale, si facile à émouvoir.

Nous espérons bien, d'ailleurs, que les opérations de police qui se poursuivent, toujours avec succès, dans la région centrale de la colonie, ne vont pas tarder à produire un effet salutaire et contribueront à mettre un terme, par la répercussion qu'elles auront, un peu partout, aux manifestations intempestives de sauvagerie auxquelles se livrent si aisément nos indigènes. Nous réclamons tous ici et toujours de l'énergie, afin de pouvoir, ensuite et bientôt, travailler tranquillement.

A. Chatel.

Le ministère des colonies nous communique la note suivante :

Le dernier courrier venu de l'Afrique Occidentale a apporté des nouvelles sur l'action poursuivie à la Côte-d'Ivoire pour réduire certaines tribus qui se sont, jusqu'ici, montrées réfractaires à notre domination et dont l'hostilité entrave l'essor économique de cette colonie.

Cette action s'exerce dans le cercle du Baoulé, sur les rives du Bandama. Du 15 octobre dernier, date à laquelle ont commencé les opérations, à fin novembre dernier, nous avons eu, dans divers engagements, huit tirailleurs noirs tués et trente-quatre blessés. Un seul Européen a été blessé le 11 novembre 1909. La prise de Bonzi nous a coûté un lieutenant et un tirailleur indigènes tués et quatorze tirailleurs blessés. Les tribus sont désarmées progressivement et nous ont remis jusqu'ici 11.000 fusils.

Nos pertes ont été relativement élevées, en raison du caractère belliqueux des tribus combattues et surtout de la configuration du pays couvert de forêts et très propice à la guerre d'embuscades.

D'ailleurs, la situation générale de la Côte-d'Ivoire est satisfaisante. Le mouvement commercial est en progrès. Les mesures à prendre pour continuer le programme de pacification entrepris sur les bases tracées par M. Merlaud-Ponty dans ses discours d'ouverture des deux dernières sessions du Conseil du gouvernement, sont actuellement étudiées sur place par le lieutenant gouverneur de la colonie et le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale française envoyé à la Côte-d'Ivoire par le Gouverneur général.

(*La Liberté*, 27 décembre 1909)

Une conversation avec une personnalité de la colonie. — Le programme du gouvernement. — Les derniers efforts des tribus insoumises.

Les nouvelles quelque peu alarmantes qui nous sont parvenues de la Côte-d'Ivoire doivent être envisagées avec sang-froid. C'est ce que nous a déclaré une personnalité de la colonie, arrivée en France récemment et qui nous a apporté le récit du combat meurtrier de Bonzi.

— « Évidemment, nous a dit notre interlocuteur, l'affaire a été chaude, et le chiffre de nos pertes indique sans conteste que les indigènes révoltés étaient nombreux, assez bien armés et courageux. Mais, dans la colonie, personne ne doutait que la révolte des Baoulés et des N'Gbans ne pourrait être réprimée qu'au prix de beaucoup de sang répandu, même de notre côté.

Seulement, il fallait en finir avec ces tribus qui refusaient de payer l'impôt de capitation et de reconnaître l'autorité de la France, et qui prennent les armes pour un oui ou pour un non. C'est fâcheux à dire, mais le système de la pénétration pacifique a fait complètement faillite. Avec les noirs, comme, en général, avec tous les peuples non civilisés, la force compte seule. » Nous avons voulu tout à la fois imposer notre autorité aux indigènes et les traiter comme des égaux. Ce sont deux choses inconciliables, du moins avec les noirs de la côte d'Afrique, et particulièrement avec ceux de la Côte-d'Ivoire. On s'est bien vite aperçu que ce système emprunté aux rêveurs humanitaires, aux colonisateurs en chambre, nous coûtait plus cher en vies humaines qu'une campagne franchement et rondement menée.

Qu'a fait M. Angoulvant ? Il a appliqué dans la colonie la méthode qu'avait employée à Madagascar le général Gallieni : il a fait enlever leurs fusils aux tribus, même à celles que l'on peut considérer comme définitivement soumises. En pays noir — et peut-être ailleurs, certainement — il faut partir de ce principe qu'un indigène désarmé perd toute confiance en lui et devient un véritable enfant.

Naturellement, les tribus turbulentes des pays Baoulé et Attié, et de cette partie presque encore inexplorée de la Côte-d'Ivoire qui s'étend de Grabo à Man et à Touba, ne se plieront pas à cette mesure sans résistance. Et comme ce sont des gens très belliqueux, ils ont commencé immédiatement les hostilités en enlevant le poste de Bonzi dont la reprise a coûté au commandant Noguès les pertes que vous savez.

— Et que va-t-on faire ?

— Voici le programme que s'est tracé M. Angoulvant et qui a l'approbation de tous les personnages autorisés de la colonie : je vous parle de ce qui était décidé au moment où j'ai quitté Grand-Bassam, il y a un peu moins de vingt jours.

Quand les tirailleurs du lieutenant Boudet, qui se reposaient à Agboville au départ du paquebot, seront prêts à reprendre la campagne, ils pénétreront chez les Abbeys, leur feront payer l'impôt et donner leurs fusils. Avec une partie des forces dont dispose le commandant Noguès, la colonne Boudet ira ensuite soumettre les gens d'Osron.

La partie nord du cercle de Lahou étant pacifiée à son tour, on opérera la pénétration du pays Gouro et de la Haute Sassandra. Ce sera probablement la partie la plus pénible de l'œuvre de pacification. Enfin, nos colonnes iront explorer et soumettre la région presque inconnue de Grabo à Touba, dont je vous parlais tout à l'heure.

— Et vous ne craignez pas que cette œuvre ne soit accomplie qu'au prix de nombreux et sanglants combats ?

— On se battra, c'est inévitable, mais pas autant que vous pouvez vous l'imaginer. Déjà, dans le Baoulé Nord, le capitaine Foussat a retiré environ 1.200 fusils ; dans l'Attié, le lieutenant Boudet a détruit presque toutes les armes des tribus. Les N'Gbans eux-mêmes commencent à rendre leurs fusils. L'administrateur Simon — celui-là même

qui dut livrer aux Baoulés le tirailleur sénégalais Ali-Seck — en a recueilli 200 à Dabou et près de 600 à Benoua. »

En somme, l'opinion de ce colon qui est une des personnalités les plus en vue de la Côte-d'Ivoire, est que l'on ne doit pas, en France, s'alarmer des quelques combats qu'il faudra livrer pour désarmer finalement les tribus. C'est la rançon nécessaire inévitable de la pacification définitive de cette province, la plus riche de notre grande colonie de l'Afrique occidentale.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 5 janvier 1910)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, 14 décembre 1909.

Depuis le départ de ma dernière chronique, l'événement sensationnel de la quinzaine a été la soumission complète du Sud du pays Akoué et, de ce fait, le progrès marqué de la pacification sur le Bandama.

Il est donc permis d'espérer que, grâce aux efforts accomplis dernièrement, l'opération de police entreprise fin octobre dans cette région de la colonie se poursuivra normalement et donnera promptement le résultat impatientement attendu par le commerce.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler que le désarmement des indigènes se poursuit avec activité ; il y a, à l'heure actuelle, plus de 13.000 fusils rendus et ce n'est pas un spectacle banal que celui auquel il nous a été donné d'assister de voir les indigènes apporter d'eux-mêmes leurs armes sur la simple invitation qui leur avait été faite.

C'est ainsi que le gros village de Bonoua, près de Bassam, qui nous donna tant de difficultés il y a quinze ans, lors de notre installation à la Côte-d'Ivoire, a rendu plus de 600 fusils ; et cet exemple se renouvelle dans toutes les régions.

M. l'administrateur Simon, qui dirige si brillamment le cercle du Baoulé-Sud et a su s'acquérir l'amitié de tous, a, par la simple persuasion, par son influence personnelle très grande et sans déploiement de force quelconque, désarmé tous les villages qui jalonnent la route d'étapes de Tiassalé à Toumodi ; ainsi, il a, dans sa seule circonscription, obtenu, depuis deux mois, la livraison de 2.000 fusils ; c'est un succès que le commerce local enregistre à plaisir, bien qu'aucune difficulté n'ait été signalée jusqu'à ce jour de ce côté, où les nombreuses charges et les convois de fonds ont toujours circulé sans escorte. Il convient de signaler que 37 tonnes de caoutchouc sont arrivées à Tiassalé pendant le seul mois de décembre ; on n'avait pas, depuis deux ans, signalé un pareil mouvement économique.

Le courrier de France nous a amené, le 8 décembre, M. le général Caudrelier, commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale française, qui, poursuivant son inspection militaire, vient accomplir, dans la colonie, la tournée qu'il devait effectuer précédemment en mai ; nous espérons que sa venue contribuera à activer la marche déjà si favorable de la pacification définitive.

D'après les dernières nouvelles reçues du chef-lieu, M. le gouverneur Angoulvant est parti avec M. le général Caudrelier pour Lahou ; ils se sont arrêtés au passage à Dabou et ils ont ainsi appris, les premiers, la nouvelle de la prise d'Osrou, par la compagnie venue dernièrement du Sénégal, aidée par le détachement de la brigade indigène, qui a pacifié l'Attié, sous les ordres du lieutenant Boudet.

Il n'est pas un de nous qui n'ait enregistré avec plaisir cet événement d'une portée considérable, puisqu'il met un terme à une situation fautive, restée dangereuse depuis

1898 et va ouvrir enfin à tous ce coin de la lagune jusqu'alors inabordable ; finies enfin les incertitudes du commerce et des traitants, fini également le chantage perpétuel auquel se livraient les gens d'Osrou enrichis par l'exploitation des palmiers à huile, dont ils s'étaient attribués de force la propriété au détriment de leurs voisins et qui s'étaient mis hors la loi, nous défiant et nous menaçant sans que l'autorité pût encore les châtier.

M. Angoulvant a su attendre le moment propice, préparer méthodiquement l'attaque en faisant désarmer la région environnante et isoler Osrou ; aussi le succès le plus complet est-il venu couronner son œuvre, sans perte pour nous.

.....

A. Chatel.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1910)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, 26 décembre 1909.

Le général Caudrelier, dont je vous ai, il y a quinze jours, annoncé le débarquement à Bassam, est revenu de Grand-Lahou, où M. le gouverneur Angoulvant l'avait accompagné, pour entreprendre une grande tournée dans la colonie. Il s'est dirigé sur Toumodi et Bonzi, en vue d'inspecter les troupes qui poursuivent avec succès la pacification des tribus placées sur les rives du Bandama. Il est parti ensuite pour Sinfra et Daloa, d'où il se rendra à Zuénoula, Mankono, Séguéla, Touba et Man pour repartir par la Guinée. Il étudiera, dans tous les postes militaires qu'il visitera, la situation des régions commandées par ces postes et les mesures propres à seconder la politique si active du chef de la colonie. Ce dernier est, à son tour, sur le point de se rendre à nouveau dans le Baoulé où il veut apprécier sur place les progrès du désarmement. Il ira, à ce qu'on dit, jusqu'en pays Akoué, estimant que rien ne vaut, pour juger des faits, la présence de celui qui les commande.

Un arrêté vient d'organiser le service des colis postaux dans la colonie. Ce n'est certes pas le commerce qui se plaindra de cette innovation, qui va permettre aux Européens, éloignés des centres commerciaux, de se procurer rapidement ce dont ils étaient bien souvent obligés de se priver jusqu'ici. L'administration semble, d'ailleurs, avoir eu ce moment le souci tout particulier d'augmenter tous nos moyens de communications : la ligne télégraphique de Bingerville à Dimbokro, point terminus actuel du chemin de fer va être ouverte au public à l'occasion du Nouvel An en même temps que les bureaux d'Agboville et de Dimbokro, érigés en bureaux postaux et télégraphiques de deuxième catégorie. Ce sont de précieuses étrennes offertes au commerce, qui a trop souvent et trop longtemps souffert de la difficulté de correspondre avec le centre du pays par la ligne, constamment interrompue de Bingerville à Toumodi, via Dabou et Tiassalé.

La récente mesure constitue donc l'amorce de la voie télégraphique la plus directe destinée à correspondre au chef-lieu avec le Baoulé et le Nord.

*
* . *

Une réforme des plus libérales dont l'initiative est due à notre lieutenant gouverneur, sanctionnée par un arrêté du Gouverneur général, consiste dans la création de commissions consultatives destinées à assister les administrateurs des cercles de Grand-Bassam, Aboisso, Lahou, pour l'administration de ces centres urbains.

Grâce à ces commissions qui seront composées de membres de la colonie française, n'occupant aucune fonction publique, et d'indigènes notables, choisis parmi les sujets français, nous serons désormais certains que nos intérêts seront représentés et soutenus dans la discussion des questions locales, si souvent liées aux questions commerciales.

Nous devons donc nous réjouir sans réserve de la création de ces nouveaux organes, grâce auxquels il sera permis aux habitants des localités intéressées d'émettre des vœux, dont nous n'aurions pu qu'espérer moins sûrement la réalisation avec l'ancien état de choses. Nul doute que l'administration y trouve aussi son compte, car le fait de participer à la gestion des intérêts locaux nous mettra mieux à même de distinguer le possible de l'irréalisable. Aussi attendons-nous, pleins de confiance, les résultats de l'expérience qui va être tentée et qui, probablement, sera plus tard généralisée si elle produit les heureux effets attendus.

*
* . *

Les exportations du caoutchouc par les ports de la colonie pendant les onze premiers mois de l'année, se sont élevées à 1.056.871 kilogrammes.

Ce chiffre nous ramène, après la crise 1907-1908 sur le marché de ce produit, aux exportations des années les plus favorables. Pendant la même période des années précédentes, les exportations ont été en effet, les suivantes :

	Kg.
1905	1.026.602
1906	1.366.079
1907	1.288.414
1908	867.211

La traite qui vient de commencer est des plus actives et contribuera à élever l'exportation totale de l'année au-dessus de toute prévision, puisque, pendant les six premiers mois, un certain flottement, succédant à la crise précédente, continuait à se faire sentir. L'activité actuelle influera notablement le début de l'année prochaine.

Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure de la production toujours intense de notre colonie (l'exportation par les ports ne représente qu'une partie de la production du pays qui exporte de grosses quantités par les voies de Guinée et du Soudan). De nouvelles régions riches en peuplements sont ouvertes à l'exportation, l'outillage économique se développe rapidement. Toutes ces raisons, favorables à l'exportation d'un produit aussi intéressant, font que l'administration locale s'emploie, par tous les moyens, à améliorer les sortes préparées par l'indigène. Elle pousse également la colonisation à entreprendre des plantations d'arbres à caoutchouc qui trouvent là un milieu d'élection.

A. Chatel.

COMBATS AFRICAINS
(*La France militaire*, 14 janvier 1910)

On parle beaucoup de nos troupes sénégalaises, de leur valeur, de leur utilisation.

Mais, il est à noter qu'on demeure dans les généralités, lorsque souvent on pourrait citer des faits précis. Le procédé est, d'ailleurs, commode pour les autorités (il s'en trouve quelquefois) qui craignent certaine presse et certaines interventions parlementaires. Aussi, telle expédition militaire est facilement qualifiée colonne de police, plus timidement encore opération de police ; l'importance des combats est souvent diminuée ; diminué en conséquence le tribut de félicitations et de récompenses bien dû aux officiers et aux troupiers.

Quand une expédition est avouée, quand une mission doit être mise en valeur, on leur fait parfois des réclames tintamarresques. En de multiples cas, car on passe, au contraire, sous silence des affaires qui mériteraient plus de justice et un peu plus de bruit, la gloire étant la monnaie dont nos militaires se montrent le plus satisfaits : c'est un défaut qui remonte aux Gaulois, nos pères.

Ainsi, on ne se doute guère en France que, depuis le 1^{er} décembre 1908, on se bat à la Côte-d'Ivoire. Sans doute, on connaît bien parfois quelques incidents d'un combat ; mais la métropole ignore qu'il se poursuit là, depuis deux années, une véritable expédition.

Le 1^{er} décembre 1908, le lieutenant-colonel Betselère, de l'infanterie coloniale, à la tête des 4 compagnies du bataillon de la Côte-d'Ivoire et de la 1^{re} brigade de garde indigène, quittait le Baoulé, que dix ans d'efforts paraissaient avoir soumis et, poussant vers la grande forêt de l'Ouest, créait le cercle du Haut-Sassandra.

Quelques tribus de cette région reçurent nos troupes à coups de fusil. Elles furent vaincues.

Une demi-douzaine de postes furent restaurés ou fondés et, le 7 mars, l'occupation était un fait accompli, accepté en apparence par les indigènes. 3 tués et 15 blessés avaient, pour nos troupes, payé ce pas en avant.

Le calme ne fut pas d'une longue durée. Sur les confins ouest du Baoulé, la tribu des Ayaous s'insurgea. Deux tribus voisines les imitèrent et soudain, le 20 mai, une formidable révolte mettait sur pied les milliers de guerriers Gouros habitant la moitié nord du nouveau cercle.

La garnison de sûreté du Baoulé *avait été imprudemment réduite* à la 1^{re} brigade de garde indigène stationnée à Toumodi. Or, cette brigade dut, à cette époque, courir vers l'est pour réprimer les Attiés soulevés et nos vieux adversaires baoulés surent mettre à profit notre manque de troupes. Le 20 juin, deux tribus baoulés au nord-est de Toumodi s'insurgeaient brusquement, assaillant à coups de fusil l'administrateur Simon et le commis Moersch en tournée. Sept de dix miliciens qui escortaient ces fonctionnaires étaient tués ou blessés et les deux Européens, traqués jour et nuit dans la forêt, n'échappaient que grâce au dévouement d'un chef indigène demeuré fidèle.

La situation était grave. Le poste de Bonzi était pris et brûlé, les 5 miliciens qui le défendaient en l'absence de l'administrateur Simon ayant fui. Nos troupes, qui luttèrent avec peine contre les insurgés gouros du Haut-Sassandra ne pouvaient rien vers l'est. D'ailleurs, les deux routes de ravitaillement du cercle (Toumodi-Sinfira et Toumodi-Bouaflé) passaient sur le territoire insurgé, et le cercle était coupé de toute communication avec l'intérieur. Pendant *quatre mois*, aucun convoi de vivres, de munitions, de matériel ne put parvenir aux troupes ni aux postes dont la situation devenait critique, à ce point que l'évacuation du poste d'Issia affamé fut un instant envisagée.

Toumodi, dégarni de toute troupe, se crut menacé. Le lieutenant Pellé dut recruter en hâte, sur le marché, 39 colporteurs soudanais, 39 Dioulas, qu'il arma de fusils 1874 pris dans la réserve du poste et à la tête desquels il fut assez heureux pour délivrer l'administrateur Simon, arrêté dans sa fuite et assiégé dans un village.

Les postes voisins accoururent au secours de la région menacée ; Oumé-Lahou, lui-même, envoyèrent leurs quelques fusils disponibles. Une petite colonne de 130 hommes, sous les ordres du lieutenant Kaufmann, entra en pays Akoué, reconstruisit

rapidement en paille le poste de Bonzi et luttait pendant un mois et demi (de fin juin au 7 août) contre un adversaire résolu et énergique sans pouvoir en triompher, faute de moyens.

À l'inverse de ce qui se passe d'ordinaire, la colonne s'affaiblissait chaque jour par le départ d'un détachement, que les circonstances rappelaient dans son poste d'origine.

Au 7 août, la colonne était dissoute. Le poste de Bonzi, sous les ordres du lieutenant Bouët, restait assiégé et son ravitaillement périodique exigeait de terribles et sanglants combats.

Quatre mois d'efforts en mauvaise saison avaient fait enfin triompher nos troupes des insurgés gouros et le bataillon redevenait disponible.

D'autres tribus baoulés, faafoués, nanafoués, commençaient à s'armer en présence de notre échec contre les Alboués. Le reste gardait une neutralité hostile qu'un rien pouvait transformer en guerre ouverte. Ces quatre mois de lutte nous coûtèrent 123 hommes tués ou blessés (dont 2 officiers). Nos adversaires ne l'ignoraient pas et leur audace en croissait.

Quelque répugnance que causât une action militaire que la phraséologie coloniale administrative, dénommée, comme nous le disions plus haut, « tournée de police » il fallait agir sous peine de catastrophes.

Alors fut décidée la *tournée de police* du Bandama, sous les ordres du commandant Noguès, du 1^{er} sénégalais, commandant les troupes de la Côte-d'Ivoire.

Les troupes concentrées à Toumoudi comprenaient :

3 compagnies du 1^{er} sénégalais ;

1 compagnie du 4^e sénégalais venue Dalbar ;

1 brigade de garde endogène (1^{re}) ;

200 gardes de police,

Soit 650 combattants environ et 600 porteurs.

Les opérations de cette colonne ont débuté le 14 octobre dernier par un violent combat près de Bonzi.

*

* *

À la fin de décembre, les documents officiels annonçaient que la colonie de la Côte-d'Ivoire marchait vers la pacification définitive ; que le Haut-Sassandra, le Haut-Cavally et le pays gouro sont isolés du reste du pays en vue d'une action militaire méthodique ; enfin, que le désarmement s'obtient avec une facilité surprenante en dehors de la région qui est encore insoumise.

Révolte des Abbeys

À LA COTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 23 janvier 1910)

Un câblogramme particulier de la Côte-d'Ivoire fait connaître que le village d'Agboville est débloqué.

L'employé de commerce tué au commencement du soulèvement, et qui était au service de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale, s'appelait Rubbino [Rubino]. Le corps a été retrouvé et inhumé par les soins de l'Administration de la colonie.

COTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} février 1910)
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1910 : résumé)

(De notre correspondant particulier)

Grand-Bassam, le 14 janvier 1910.

Tous les événements de la quinzaine disparaissent, absorbés par l'insurrection de la tribu Abbey, la dernière du cercle des Lagunes qu'il restait à pénétrer, à pacifier et à désarmer.

Le mouvement été soudain, imprévu, brutal. Nul n'a pu le soupçonner, ni les fonctionnaires des postes administratifs, ni les commerçants européens ou noirs, ni les coupeurs de billes et leur personnel indigène étranger au pays. D'aucuns, le 5, circulaient à l'aise dans la région et trouvaient le pays très calme. Le gouverneur lui-même descendait le 4, sans la moindre escorte, par la voie ferrée qui traverse la tribu aujourd'hui rebelle. Tous recevaient partout le même accueil distant mais déférent. Et le 6, dans la matinée, l'insurrection éclatait sur tous les points compris entre les kilomètres 50 et 120 du chemin de fer. En un moment, des groupes armés et importants surgissaient des villages, Agboville était menacé pour être cerné le soir, un train descendant de Dimbokro déraillait par suite d'une coupure de la ligne et un Européen, M. Rubbino [Rubino], agent d'une maison de commerce, disparaissait, sans doute assassiné, le rail était enlevé de place en place.

Le chef de la colonie, aussitôt avisé, envoya immédiatement de Bingerville, le lieutenant Dhomme et 20 gardes de police renforcer le poste d'Agboville. Son train spécial dérailla près de ce poste, mais le détachement gagna le poste sans encombre et en assura la défense. On en resta sans nouvelles jusqu'au 13.

Le lieutenant Boudet, présent à Dabou avec une centaine d'hommes, reçut l'ordre de gagner d'urgence Agboville par le cours de l'Agnéby. Des trains partis de Dimbokro et d'Abidjan allèrent recueillir le personnel des gares intermédiaires et toutes les personnes, Européens ou indigènes, occupés dans la région et que menaçait la rébellion.

Comme il pouvait rester du monde exposé aux coups des insurgés, M. Angoulvant, désireux en outre de se renseigner sur le sort d'Agboville, partit le 8 par train spécial. Mais l'insurrection, concentrée la veille autour d'Agboville, avait gagné vers le Sud. Aux environs du cinquantième kilomètre, les attaques commencèrent, repoussées vigoureusement. Il fallut procéder, en certains endroits, à la réparation de la voie dont les rails avaient été enlevés. En procédant à cette opération, le capitaine Ballabey, directeur du chemin de fer, fut blessé le 9 au matin à la poitrine et quelques gardes ou manœuvres atteints. En présence de ces faits, le gouverneur revint à Abidjan, confier les blessés aux soins de médecins. Sa tentative lui avait permis de ramener un Européen et une centaine de Dioulas, Sénégalais et Bambaras.

On apprit ensuite du Nord que la rébellion était venue jusqu'à la gare de Céchi (km. 124). L'administrateur du N'Zi-Comoé, M. Hostains, était, à la première nouvelle, accouru en ce point, et le protégeant, tentait de gagner Agboville. L'administrateur du Baoulé-Sud, M. Simon, avait envoyé tous les gardes disponibles vers le rail. Il avait aussi prévenu le commandant Noguès en opération sur le Bandama et ce dernier accourait avec trois compagnies.

Le 13 enfin, le lieutenant Dhomme donnait de ses nouvelles. Il avait repoussé les attaques des Abbeys contre son poste et protégé Agboville. Le lieutenant Boudet l'avait rejoint le 11 avec son détachement, après avoir soutenu de vifs combats et été assez grièvement blessé au cours de l'un d'eux.

Le 12, l'administrateur Hostains poussait rapidement sur Agboville, suivi de près par le commandant Noguès avec deux compagnies.

La situation est donc éclaircie. Il reste à réprimer et à pacifier. Ce sera fait, grâce aux effectifs en ligne. Seule, l'ignorance dans laquelle on est resté du pays Abbey gênera vraiment nos officiers. Les dégâts matériels seront réparés sans grande peine et il est à présumer que la circulation reprendra dans peu de jours sur la ligne.

L'opinion générale est, ici, que ce mouvement n'est qu'une phase naturelle, bien que particulièrement brutale et regrettable, à cause de l'existence du chemin de fer et de centres commerciaux, de l'œuvre de pacification qui se poursuit et s'impose. La nécessité d'un prompt et complet désarmement des tribus est apparue plus nette encore et chacun désire que M. Angoulvant continue d'y procéder activement. Le sursaut qui s'est produit va, en somme, hâter la fin de la situation fâcheuse dans laquelle était resté le cercle des Lagunes jusqu'à ce que le gouverneur actuel ait courageusement résolu de la découvrir et d'y mettre un terme. Les incidents actuels ont prouvé, à nouveau, que sa tâche n'était pas sans périls de toute sorte. Mais son attitude crâne, son énergie et sa décision ont été extrêmement goûtées et chacun a fait bloc autour de lui. On sait qu'il est homme à effacer les traces du présent.

La rébellion est, à n'en pas douter, la conséquence d'une entente secrète faite sous l'action des fétiches. L'intervention de ces derniers explique le silence gardé et la soudaineté du mouvement à date fixe.

Mais la principale conclusion à tirer de tout ceci est que le fait de poursuivre la pacification indispensable avec les faibles effectifs dont dispose le gouvernement local est remarquable. Quand on compare les étonnants résultats acquis à ce jour, depuis un an, au nombre si restreint de nos soldats, on est à la fois émerveillé et aussi, il faut le dire, stupéfait que, devant un labeur si grand, notre colonie reste aussi peu pourvue de moyens militaires. Il n'y a pourtant plus à cacher qu'une grande partie de la Côte-d'Ivoire est inconnue, donc insoumise. Or, le pays vaut la peine qu'on en permette la colonisation et qu'on donne aide et crédit à l'homme qui a adopté la seule méthode capable d'en assurer la civilisation.

A. Chatel.

On se souvient que nous avons annoncé récemment, d'après des télégrammes reçus de la Côte-d'Ivoire, qu'Agboville avait été dégagé et que la situation — comme le confirme notre correspondant — s'était éclaircie.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 10 février 1910)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, 26 janvier 1910.

Avec la fin du mois, nous sommes en possession des chiffres du mouvement des exportations de la colonie et il est agréable d'enregistrer que les principaux produits, — caoutchouc, amande et huile de palme — sont en hausse sur l'année précédente.

La production intensive des régions où abonde le palmier à huile est due certainement à une action politique énergique qui permis la mise en valeur de territoires nouveaux.

L'huile de palme est ainsi passée de 5.557 tonnes en 1908 à 6.366 tonnes en 1909, les amandes de 4.288 tonnes à 5.193 tonnes et le caoutchouc de 915 tonnes à 1.241 tonnes.

L'augmentation du caoutchouc provient surtout du relèvement des cours, qui ont atteint en décembre pour nos produits jusqu'à 13 fr. 50 le kilogramme, mais elle a aussi la même origine que pour les précédents.

Seul l'acajou est en baisse, descendant de 18.000 à 15.000 tonnes ; cette diminution est surtout due à l'épuisement de certaines régions, riches mais difficilement exploitables par les procédés primitifs actuels qui ne permettent pas de s'éloigner des cours d'eau ; il faut espérer que les conseils donnés par M. Chevalier à son passage à Bassam seront écoutés avec profit.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 12 février 1910)

Il résulte d'une lettre particulière, datée de Dimbokro, 24 janvier, que les difficultés ne sont pas résolues. Les Abbeys ne sont pas rentrés dans le devoir, et un train* venant d'Abidjean a été attaqué par les indigènes après Agboville, à hauteur de Bouroukrou (km. 90). Dans ce train se trouvaient le capitaine Thionnet, directeur du railway, les administrateurs Hostains et Cornet, le lieutenant Kauffmann et un négociant, ainsi que quelques tirailleurs.

Par un hasard heureux, aucun Européen n'a été atteint par la fusillade nourrie qui a accueilli le train.

Les dégâts occasionnés par les indigènes en état de rébellion sont assez sérieux. Les gares sont complètement pillées ; les murs, les portes, les toitures, etc., sont en partie démolis ; les bascules, les appareils télégraphiques et téléphoniques sont brisés.

Le 24 janvier au matin, les troupes se dirigeaient dans les environs du 90^e kilomètre en expédition de police répressive.

Notre correspondant occasionnel ajoute :

Si une compagnie du Baoulé n'était pas arrivée, nous avions tous les Agbas sur le dos. Le tam-tam de guerre n'a cessé de battre durant deux jours et deux nuits, et tous les Européens ont dû être armés et faire des patrouilles en vue d'assurer la surveillance des environs...

De même, on signale le soulèvement d'une forte et puissante peuplade, celle des N'Gbans, des environs de Ouossou. Ces indigènes ont attaqué un convoi, et il paraît qu'ils désirent se battre contre nos troupes.

Je vous rappellerai, en terminant cette lettre écrite hâtivement, que c'est chez ces N'Gbans que le Sénégalais Ali Seck, dont vous avez raconté la tragique histoire il y a trois ou quatre mois, a été livré par l'autorité française.

Cette marque de faiblesse se retourne aujourd'hui contre nous, les N'Gbans se croient tout permis, puisque nous leur avons cédé dans le cas du malheureux Ali Seck.

Il est temps que M. Ponty arrive ici mettre les choses au point.

NOUVELLES PESSIMISTES
(*Les Annales coloniales*, 17 février 1910)

Certains journaux quotidiens se plaisent à présenter la situation à la Côte-d'Ivoire comme particulièrement grave.

La révolte de quelques villages est prétexte pour eux d'annoncer une insurrection générale dans la colonie. Heureusement, il n'en est rien.

Le distingué gouverneur général de l'A. O. F., M. William Ponty, est parti de Dakar à bord du paquebot l'*Europe* comme nous l'avons annoncé, et est arrivé le 7 février à Bingerville.

Il a immédiatement conféré au sujet de la révolte de la tribu des Abbeys dans le cercle des Lagunes, avec M. Angoulvant. Il s'est plu à reconnaître les mesures sages et énergiques prises par le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, et d'accord avec lui, il a décidé de procéder à l'isolement des territoires occupés par les rebelles.

Une constatation s'impose, c'est que les forces indigènes au service dans la colonie sont insuffisantes, surtout que la Côte-d'Ivoire est la colonie du groupe de l' A. O. F. où la pénétration a été rendue la plus difficile du fait de l'existence, dans l'arrière-pays, de forêts très denses, occupées par des peuplades très primitives.

Les dernières nouvelles reçues au pavillon de Flore font pressentir qu'une partie des peuplades insurgées ont déjà fait leur soumission et que, très rapidement, les troupes sous les ordres du commandant Noguès pourront rétablir l'ordre dans tout le pays.

D'autre part, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française a câblé de Bingerville au ministre des colonies que le bataillon du 2^e sénégalais, qui avait été envoyé dans le cercle de Bandiagara (Haut-Sénégal-Niger) venait de regagner sa garnison après avoir heureusement rempli sa mission.

LA REVOLTE DANS LE HAUT-SASSANDRA

COMMENT ON TUE LES NÈGRES (*L'Humanité*, 21 février 1910)

Jusqu'en 1906, la partie de la colonie de Côte-d'Ivoire qui forme aujourd'hui les cercles du Haut-Sassandra et du Bas-Sassandra avait toujours été calme. Malgré les nombreuses vexations commises contre les indigènes, aucune révolte n'avait été signalée. Une activité commerciale étonnante faisait de cette région privilégiée la contrée la plus florissante de la Côte-d'Ivoire.

Plusieurs missions scientifiques et pacifiques avaient pu parcourir, le pays sans avoir à tirer un seul coup de fusil et les postes de pénétration de Bontoubré, Guidéko, Issia, Daloa, avaient été établis en pleine forêt, simplement en défrichant l'emplacement nécessaire à l'établissement de ces postes.

Un jeune commis des Affaires indigènes, qui était en 1906 chef de poste à Daloa, avait une équipe de gens de Sassandra pour travailler au défrichement. Un sabre d'abatis ayant été perdu, les travailleurs accusèrent les nègres du village de Ouaguégué d'avoir volé le sabre manquant (Ces sabres d'abatis sont connus en Afrique sous le nom de machettes. Ils sont de fabrication allemande et vendus suivant leur taille, de 0 fr. 20 à 0 fr. 60 la pièce).

Le chef de poste de Daloa se rendit à Ouaguégué pour rechercher le sabre d'abatis manquant. Il y eut entre le blanc et les noirs une vive discussion et, finalement, le chef de poste dut se retirer sans avoir le sabre d'abatis. Son départ fut salué par les rires et les moqueries des indigènes. Pour les punir de leur insolence, le chef de poste, accompagné de miliciens armés de fusils Gras, retourna pendant la nuit au village de Ouaguégué, les cases furent arrosées de pétrole, et on y mit le feu. À la clarté de l'incendie, les miliciens tirèrent sur les habitants, qui fuyaient épouvantés ; malgré la maladresse bien connue des miliciens, onze victimes tombèrent sous les balles et tout le village fut détruit par le feu. Cet exploit accompli, le chef de Poste regagna prudemment Daloa, prit ses précautions pour échapper au ressentiment des indigènes et demanda son rapatriement.

Il fut remplacé par le commis des Affaires indigènes, Lecœur. Ce dernier, qui, en août 1906, faisait une tournée de recensement en prévision de l'impôt, était seulement, accompagné de deux miliciens qui n'avaient pas de cartouches ; il fut massacré par les indigènes qui se partagèrent son corps, afin de conserver les morceaux comme fétiches.

Ce fut le signal de la révolte et toute la région se souleva. Les postes de Daloa, Issia, Guidéko, furent attaqués et la répression commença. Depuis, c'est la guerre : Plantations détruites, villages pillés, femmes et enfants emmenés comme otages, massacres d'indigènes, voilà ce qui a remplacé l'activité commerciale des années précédentes. Il est à souhaiter que les hommes politiques français qui s'indignent des cruautés de Moulay-Hafid envers ses prisonniers, s'occupent aussi de ce qui se passe dans notre colonie de la Côte d'Ivoire.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 22 février 1910)

Un décret du 16 février fixe à 60.000 kilogrammes la quantité de café originaire de la Côte-d'Ivoire qui pourra être admise en France, pendant l'année 1910, dans les conditions prévues par les décrets des 30 juin 1892 et 25 août 1900.

Le courrier belge a apporté des nouvelles très satisfaisantes de la Côte-d'Ivoire. Le groupe d'Abbey qui, chassé par le commandant Noguès du voisinage du rail, s'était jeté dans l'Attié et avait attaqué Azopé, a été dispersé avec pertes. Les opérations poursuivies tendaient à concentrer les guerriers rebelles à l'est d'Agboville, en vue d'une action décisive destinée à être entreprise dès l'arrivée des renforts amenés par M. le gouverneur général Ponty. Quelques coups de feu avaient encore, le 3 février, été tirés sur un train montant, mais il s'agissait là d'attentats isolés.

M. Ponty et les forces qu'il amène ont dû débarquer le 8 et les opérations être poussées plus activement. Les Abbeys une fois soumis, les Agbas dissidents et les quelques villages N'Gbans restés hostiles seront désarmés. Le retrait des armes progresse d'ailleurs sensiblement : le nombre des fusils détruits, qui atteignait 19.000 le 15 janvier, s'élevait à 22.000 le 5 février.

Le collège des électeurs de la chambre de commerce de Grand-Bassam a été convoqué pour le 20 mars prochain.

COMBATS AFRICAINS
(*La France militaire*, 25 février 1910)

C'est le 7 janvier, avec la brusquerie d'une tornade tropicale, que la tribu des Abbeys (cercle des Lagunes) s'insurgeait à la Côte-d'Ivoire. En un clin d'œil, sur cent kilomètres de longueur, la [voie ferrée](#), qui d'Abidjan monte à travers la forêt vers le nord et va à Dimbokro, était coupée en cent endroits, rails déboulonnés, ponts culbutés, arbres énormes abattus en travers. Les trains des voyageurs descendant déraillaient à une de ces coupures ; les voyageurs, le personnel étaient massacrés et, parmi eux, un Européen, M. Rubbino, jeune employé de commerce qui rentrait en France après trois années de séjour.

.....

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Liberté*, 3 mars 1910)

Malgré le silence que le gouverneur de la Côte-d'Ivoire tâche de faire sur les événements qui se sont déroulés dans cette colonie en janvier et février derniers, on sait aujourd'hui que la situation ne s'y est pas améliorée autant que l'annonçaient les câblogrammes officiels. Les tribus se refusent à payer les amendes de guerre exagérées que M. Angoulvant exige d'elles, et la révolte continue.

Ne pouvant livrer des combats à découvert aux troupes du commandant Noguès, les indigènes ont entrepris une guerre d'embuscades et de destruction méthodique. C'est ainsi que la voie du chemin de fer a été coupée par places sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres, les indigènes enlevant ici un rail, là des traverses, ailleurs déboulonnant les éclisses, rendant ainsi la ligne impraticable. Et les hommes envoyés pour effectuer les réparations sont reçus à coups de fusils.

Nous avons eu de la sorte plusieurs morts et un assez grand nombre de blessés.

En attendant, les affaires sont arrêtées et le commerce local est menacé de pertes énormes.

Dans l'Afrique occidentale

Côte-d'Ivoire

(*La Dépêche coloniale* et divers autres organes, 10 mars 1910)

LES OPÉRATIONS CONTRE LES ABBEYS UN DRAME DE L'ALCOOLISME

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale informe le ministre des Colonies que les insurgés Abbey à la Côte-d'Ivoire ont tiré des coups de fusil sur un train et ont coupé la voie ⁶. Celle-ci a, d'ailleurs, été aussitôt réparée.

M. Ponty fait remarquer qu'il est bien difficile d'empêcher les insurgés de se livrer à ces tentatives, car le rail traverse leurs forêts sur 100 kilomètres. Les autorités ne peuvent qu'occuper les gares et organiser entre elles de fréquentes reconnaissances. La circulation des trains n'est pas interrompue, grâce à l'aménagement spécial des fourgons à l'abri des balles, et cette circulation dépasse les besoins du trafic commercial.

Les Abbey sont très sauvages et n'ont jamais été soumis à notre action : le rail a été construit, le commerce s'est installé dans ces régions avant qu'elles eussent été suffisamment pacifiées. Les Agbas et les N'gbans, excités par leurs féticheurs et par l'exemple des Abbey, s'agitent et forcent, par leur attitude, l'administration locale à faire escorter les caravanes du Baoulé. Les moyens d'action dont dispose déjà le gouverneur général et ceux qui vont être mis à sa disposition suffiront, on l'espère, à régler la situation.

D'autre part, M. Ponty a signalé au ministre des Colonies l'acte de folie furieuse auquel s'est livré le 2 mars un tirailleur sénégalais à la suite d'une crise d'alcoolisme. Le tirailleur a tué à coups de fusil un nommé Mannolle [ou Manolle], ouvrier de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#), et deux porteurs indigènes. Le lieutenant d'infanterie coloniale Hecaen, qui s'était précipité pour arrêter l'assassin a été grièvement blessé au bras.

Les événements de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 10 mars 1910)

⁶ Nous avons donné cette nouvelle, qui est datée de Bassam 5 mars, dans notre numéro du 8 mars.

M. William Ponty, de retour à Dakar, vient d'adresser au ministre des Colonies un rapport sur les événements dont la Côte-d'Ivoire a été le théâtre.

Comme nous l'avons dit déjà, la situation, tout en étant grave, n'est certes pas aussi périlleuse que se plaisent à le déclarer certains journaux.

Les forces militaires à la Côte-d'Ivoire sont insuffisantes, il n'y a que 8 compagnies, mais déjà 4 autres sont parties de Dakar qui seront remplacées par des unités prises à Madagascar, du fait d'une réduction d'effectif adoptée par le gouvernement sur la proposition de notre collaborateur, M. J. Lemaire, député de l'Inde.

Le *Journal* a accueilli dans ses colonnes les affirmations tendancieuses d'un agent de factorerie qui fait remonter les causes de la révolte des Abbeys à la politique fiscale du gouverneur Angoulvant. D'après lui, on aurait réquisitionné des indigènes payés à raison de 3 centimes par jour, les chefs de villages auraient été lourdement imposés pour fournir les « corvées » nécessaires à la construction du chemin de fer ; enfin, la taxation de 1 fr. 50 par indigène aurait été portée à 4 fr. 50 et aurait... même frappé les femmes et les enfants. Quant au désarmement, poursuivi si habilement par M. Angoulvant, il ne constituerait qu'une mesure injustifiée, presque inique, à l'égard d'indigènes fuyant un impôt de 5 fr. par fusil et qu'on privait ensuite de leurs armes. Enfin, dans la région d'Ossrou, on aurait décidé sans nécessité une démonstration militaire qui aurait amené la levée d'une contribution militaire de 200.000 fr. et aurait puissamment contribué à faire naître le mouvement de révolte.

Ce récit est émaillé de racontars et contient peu de faits précis. Les régions où se sont justement produites les récentes insurrections sont celles jusqu'ici impénétrées, où l'impôt n'a été perçu sous aucune forme (ni travail, ni taxe). Sauf pour certains services publics, on n'a pas eu recours à la prestation à la Côte-d'Ivoire et l'administration a toujours payé sur le taux de 0 fr. 75 et 1 fr. les travailleurs employés au chemin de fer.

Quant à l'interdiction de détention des armes, l'arrêté du 21 août 1909 de M. Angoulvant a été pleinement justifié, puisque la liberté d'introduction avait amené en dix ans l'entrée de plus de 200.000 fusils en dehors de ceux introduits par les frontières de terre, et avait permis l'armement vraiment excessif de toutes les tribus, et cela dans des conditions qui pouvaient devenir particulièrement dangereuses.

Revenant à l'impôt de capitation, il a bien été porté à 4,50, mais seulement pour les régions littorales riches où le commerce est très actif et non les pays de l'intérieur. En ce qui concerne les femmes et les enfants, à la Côte-d'Ivoire comme dans toutes les autres colonies du groupe de l'A. O. F., ils ne sont l'objet d'aucune espèce de taxation. Après ces rectifications, il est nécessaire de rappeler que la Côte-d'Ivoire est la seule de nos colonies de l'Ouest Africain qui n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune pacification définitive. Il ne faut pas s'exagérer l'importance des mouvements de rébellion de certaines tribus et s'alarmer inutilement.

Que le gouvernement renforce les troupes stationnées dans la colonie et laisse au gouverneur général et au gouverneur de la Côte-d'Ivoire toute la liberté et l'initiative désirables. Nous sommes certain que, sous leur habile direction, avant peu, la pacification sera faite et les entreprises économiques qui se développent dans la colonie pourront continuer à progresser.

COMBATS AFRICAINS
(*La France militaire*, 11 mars 1910)

Voici que des nouvelles inquiétantes arrivent de la Côte-d'Ivoire, succédant immédiatement aux affirmations rassurantes du ministère des colonies.

Et véritablement on est tenté de sourire, quoique avec une certaine amertume, lorsque l'on songe qu'un décret d'octobre dernier a... supprimé le bataillon de la Côte-d'Ivoire ! Au moment où la mesure fut connue de la colonie européenne civile et militaire, elle y causa une profonde stupéfaction, et les événements ne prouvent que trop combien ce bataillon, au lieu d'être inutile, est même insuffisant.

Vers la fin de l'année 1909, dans cette troupe qui luttait sans trêve depuis décembre 1908, on comptait, outre le bataillon et la brigade indigène, 123 tués ou blessés. À ce chiffre de 123, il faut ajouter, du 14 octobre au 14 décembre dernier, 18 tués, dont un [sous-lieutenant indigène](#), et 61 blessés, dont un médecin, un lieutenant et un sergent-major européen.

Ce bataillon « inutile » mène donc, depuis quinze mois, une rude campagne contre des adversaires disséminés, qui font une guerre d'embuscades toute naturelle dans un pays de forêts épaisses, profondes, difficilement pénétrables.

Le commandant Noguès, dans ses opérations contre les tribus insurgées du Baoulé, les Akoués, les Yaouris et les Ayous, avait adopté la tactique suivante : il avait réparti ses 650 tirailleurs et miliciens en cinq groupes, comprenant chacun une compagnie de tirailleurs, 40 miliciens, 100 porteurs. Les groupes étaient commandés par des officiers que nous tenons à honneur de citer : le capitaine Jacobi, les lieutenants de Choiseul, Fassin, Benezet, le capitaine Lalubin ; un sixième groupe, dit de ravitaillement, était commandé par le lieutenant Rosfelten ; le lieutenant Huguenin était adjoint au commandant de la colonne.

Ces groupes se déployaient sur un front de 20 kilomètres. Le centre, sous les ordres directs du commandant, comportait deux groupes dont un de réserve générale. Les groupes fouillaient méthodiquement la forêt, chacun dans le secteur qui lui était assigné. D'incessantes reconnaissances amenaient ainsi le progrès de notre front vers le nord, par des bonds de 8 ou 10 kilomètres, avec stationnement de deux ou trois jours à chaque arrêt. Il fallait un emploi perpétuel des contre-embuscades ; c'était la guerre de contre-guerrillas. Enfin, dans les marches, l'emploi des flanqueurs étant constant malgré la densité de la forêt, les fourrés épineux et le lacs des lianes, ces difficultés rendaient la marche si pénible que les tirailleurs avaient dû être munis de brodequins réglementaires, et tous ceux qui les connaissent savent combien ils aiment peu la chaussure, préférant soit porter des sandales, soit encore marcher pieds nus.

Nous reviendrons rapidement sur les combats d'octobre et novembre, dont nous avons parlé en bon temps, mais dont nous regrettons de n'avoir pas connu plus tôt tous les détails. On sait que le poste de Bonzi, bloqué depuis le 7 août et énergiquement défendu par le lieutenant Bouët, put être ravitaillé seulement le 14 octobre, après un furieux combat où nous eûmes 4 tués et 4 blessés, dont l'aide-major Wibratte. Le poste de Bonzi ne fut définitivement délivré qu'après vingt jours de combats en forêt, au cours desquels le lieutenant Larbalétrier fut blessé à son tour.

Puis c'est l'enlèvement du gros village de Kami, protégé par un massif épineux que les indigènes du pays jugeaient eux-mêmes impénétrable, et qui est emporté le 23 novembre, après une marche rampante de huit heures en carré ! D'autres combats suivirent, et à la mi-décembre les Akoués se reconnaissaient vaincus, avouant 300 morts.

Depuis ce temps, on a désarmé des villages, d'autres tribus ont fait leur soumission; mais on doit bien se douter que ces soumissions ne sont pas toujours absolument sincères. D'ailleurs, l'état de dispersion de la population rend bien difficile l'accord de toutes les familles et des individus. Alors que, dans notre numéro de mercredi, nous, annonçons que des renseignements puisés au ministère des colonies, présentaient la situation comme satisfaisante, hier matin, nous étions obligés d'enregistrer de nouveaux soulèvements chez les Abbeys. Les trains de notre [chemin de fer](#) ne marchent que blindés et escortés ; des renforts vont être envoyés du Sénégal, d'autres prélevés sur Madagascar.

Le bataillon de la Côte d'Ivoire a encore des mois et des années de guérillas en perspective ; les plus optimistes évaluent à deux ans le temps nécessaire à l'établissement de notre autorité dans la haute vallée de la Sassandra et dans le haut Cavally.

À l'endroit de ce bataillon, qui est au feu depuis des années, nous apprenons avec une pénible surprise qu'il ne compte pas un seul médaillé militaire indigène. La première brigade de milice indigène, formée elle aussi en grande partie de ces mêmes tirailleurs hors cadres, n'a pas un homme sur plus de 150 qui ne puisse montrer des cicatrices de blessures ; quelques-uns ont été blessés plusieurs fois. Et pas une seule médaillé militaire à ces braves ! Leurs officiers en sont peu surpris d'ailleurs, puisqu'ils constatent que, en conséquence d'un part-pris étrange, les citations en faveur de ceux qui se sont distingués dans les luttes africaines sont modifiées dans leur texte. Évidemment, il ne faut pas donner trop d'importance à des « opérations de police », mais on jugera, en France, qu'il ne doit pas suffire de chanter les louanges des soldats noirs, et qu'il faudrait aussi savoir les récompenser et dans leurs personnes et dans leurs chefs. Nous avons commis des maladresses ; nous en commettrons encore vis-à-vis des tirailleurs kabyles et des indigènes d'Algérie. Il serait dangereux de laisser également s'accréditer en pays noir l'opinion que la France ne paie pas les services rendus ; or, auprès des indigènes, quelque monnaie d'honneur vaudra plus que beaucoup d'argent.

L. C. M. C.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1910)

Grand-Bassam, le 27 février 1910.

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, le gouverneur général est arrivé à Bassam le 8 février, amenant avec lui un renfort de 300 hommes. Il a été accueilli avec enthousiasme non seulement par la colonie européenne, mais aussi par les indigènes de notre port commercial, dont le loyalisme a eu là l'occasion de se manifester.

Accessible à tous, M. Ponty a reçu tous ceux qui voulurent l'entretenir. Le soir, il assista au vin d'honneur offert par le commerce et, en répondant à l'allocution de bienvenue qui lui était adressée, il dit combien il avait été ému des événements qui venaient de désoler la colonie et il promit de donner à celle-ci tous les moyens pour arriver à une paix définitive et durable. Sa venue avait non seulement pour but de se rendre compte par lui-même de la situation mais aussi d'établir une entente complète avec l'administration locale pour adopter les mesures propres à y remédier. Ces paroles produisirent le meilleur effet car elles donnèrent à chacun l'impression que les sacrifices nécessaires allaient être enfin consentis à notre Gouverneur pour poursuivre l'œuvre déjà si féconde en résultats heureux qu'il a poursuivie depuis son arrivée ici.

Le gouverneur général consacra la journée du 9 à la réception des fonctionnaires à Bingerville. Le 10, il se rendit à Osrou, ce fameux village qui, depuis douze ans en hostilité ouverte contre notre autorité, avait été réduit au mois de décembre dernier par une colonne militaire. M. Ponty ne fut pas peu surpris des traces plus que légères qu'avait laissées cette opération, non pas seulement au point de vue des dégâts matériels, mais également au point de vue de l'activité commerciale de la région. Les indigènes acceptant leur défaite et ses conséquences, mais rassurés par les procédés humains de nos troupes, se livrent avec ardeur à la traite qui, comme les années précédentes, leur apportera de larges bénéfices et leur permettra de supporter facilement l'amende de guerre, sanction assez légère en somme, de leur attitude passée. En constatant par lui-même ces choses, le gouverneur général put se convaincre

de l'inanité de certaines informations envoyées à la légère et démenties par les faits. Très satisfait, il revint le 11 à Abidjan où il visita les blessés victimes de l'insurrection, spécialement le capitaine Ballabey et les lieutenants Boudet et de Luxer dont l'état s'était déjà bien amélioré.

Le 12, le 13 et le 14 furent consacrés à la visite de la voie ferrée jusqu'au terminus. Sur tout le parcours, M. Ponty constata les actes de barbarie sur les individus, et de vandalisme sur les choses commis par les rebelles, mais il constata aussi la belle tenue et l'endurance de nos troupes, dont ni les fatigues, ni les dangers de la guerre en forêt ne diminuent l'entrain. Le voyage s'effectua d'ailleurs à l'aller comme au retour sans aucun incident et n'eut de pénible que la chaleur suffocante du wagon tenu fermé par mesure de précaution.

[Le pont du N Zi]

À Dimbokro, le gouverneur général put se rendre compte du préjudice que causait, à l'avancement du railway, le retard dans l'envoi des matériaux du pont du N Zi, dont les piles attendent depuis six mois la pose du tablier qui vient seulement d'arriver, bien qu'il ait été commandé il y a trois ans.

Après un nouveau séjour à Bingerville dont il admira le développement constant et rapide et l'agencement coquet, le gouverneur général revint le 17 à Bassam pour assister d'abord à la réception offerte par le Cercle de l'Union et ensuite au banquet offert par le commerce.

Le tout Bassam européen, colons et fonctionnaires, assistait à la première de ces réunions. Remerciant M. Ponty de sa visite, le président du cercle exprima le regret qu'elle n'ait pu être faite dans le nouveau local, dont la première pierre va être incessamment posée grâce à l'accord complet entre les divers éléments de la population bassamoise, accord qui justifie d'ailleurs l'appellation du cercle ; mais il espère que le gouverneur général donnera encore une marque de sa sollicitude pour la Côte-d'Ivoire en revenant prochainement pour assister à l'inauguration du nouvel immeuble. Celui-ci répond combien il est touché de l'accueil si sympathique qu'il reçoit, il est heureux de constater l'entente que les meilleurs esprits s'efforcent de faire régner et il encourage tous les membres du cercle à persévérer dans cette « union » sans laquelle tous les efforts restent stériles. Il s'efforcera, ajoute-t-il, de venir inaugurer le local, à la construction duquel il apporte sa participation sous la forme d'une allocation de 1.000 francs. Ces déclarations furent accueillies par des applaudissements unanimes.

Le banquet, superbement servi à l'hôtel Chauveau où l'éclairage électrique vient d'être installé, réunissait, outre le gouverneur général, et le gouverneur et leur suite, toutes les notabilités commerciales de la cité et aussi quelques-unes de l'intérieur. La gaîté y régna du début à la fin — assez tard dans la nuit — et les conversations ne s'interrompirent que pour l'audition des discours, celui du président de la fête et celui de M. Ponty. Après avoir renouvelé, au nom des colons, les souhaits de bienvenue à leur hôte de marque, M. Barthe, à qui avait été dévolue la présidence, le remercia de l'aide précieuse qu'il avait apportée et qu'il devait compléter pour permettre à une des plus riches possessions du groupe de réaliser son plein développement économique. Il rendit hommage aux efforts que déployait d'ailleurs dans ce but M. le gouverneur Angoulvant. Il porta enfin la santé des hôtes présents, de M^{me} Angoulvant et des officiers en colonne. Le Gouverneur Général répondit combien était grande sa satisfaction de se retrouver pour la deuxième fois dans la même journée dans un milieu tout de sympathie auquel il n'avait plus à recommander une union qu'il avait vu réalisée un instant auparavant. Il dit quelle impression reconfortante il rapportait de sa tournée, au cours de laquelle il avait pu constater que malgré les obstacles et les perfides embûches, nos troupes avaient su conserver, non pas seulement leur courage et leur sang froid mais aussi ces principes d'humanité qui sont partout et toujours la gloire de l'armée française. Passant à l'examen de la situation générale de la colonie, il déclara

que la crise actuelle était une secousse passagère, qui, parmi ses inconvénients, avait eu l'avantage de démontrer la fragilité de la politique de ménagements à l'égard de gens qui, par nature et par atavisme, ne s'inclinent que devant la force. Il assura à nouveau que le gouvernement général ne faillirait pas dans cette circonstance au rôle de tutelle qui lui incombe vis-à-vis des colonies du groupe et que son concours personnel était tout acquis à la Côte-d'Ivoire, à la prospérité de laquelle il leva son verre, après avoir rendu hommage à la mémoire des victimes de l'insurrection.

Malgré l'heure matinale du départ et malgré les fatigues de la veillée, le gouverneur général fut salué le 18, à l'extrémité du wharf, par tous les habitants qui tinrent à lui donner un dernier témoignage de leur déférente sympathie.

*
* * *

En dehors de la visite de M. Ponty, j'ai peu de choses intéressantes à vous signaler. Les opérations de répression se continuent méthodiquement dans le pays abbeï ; les renforts arrivés permettront de les achever plus rapidement.

Au point de vue commercial, on signale la présence de représentants de grosses savonneries anglaises, venus pour étudier sur place la fabrication de l'huile de palme et du concassage des amandes par les procédés économiques. Je vous tiendrai au courant de cette question si importante pour l'avenir industriel de la colonie.

La traite de l'huile de palme s'annonce bien. Quant au caoutchouc, il en est sorti 230 tonnes en janvier 1910 contre 89 en janvier 1909. Il n'est d'ailleurs pas inutile de placer sous les yeux de vos lecteurs les chiffres de nos exportations depuis dix ans pour l'huile, les palmistes et le caoutchouc :

Années	Amandes (kg)	Huile de palme (kg)	Caoutchouc (kg)
1900	3.107.856	4.340.006	1.051.781
1901	2.982.547	5.042.028	704.825
1902	3.416.979	6 317.007	912.388
1903	2.840.161	4.863.561	1.166.812
1904	3.365.886	5.839.970	1.536.045
1905	3.168.991	3.280.759	1.180 537
1906	3.217.359	4.856.557	1.518.580
1907	3.350 833	5.661.965	1.372.019
1908	4.288.395	5.557 357	915.642
1909	5.193.007	6.366.566	1.241.874

Au moment de clore cette lettre, j'apprends que des colporteurs ont été assassinés sur la route de Tiassalé à Toumidi. Les auteurs de ces attentats appartiennent à la tribu des N'Gbans, qui, au mois de juillet dernier, avaient failli provoquer un mouvement insurrectionnel lors de l'affaire du Sénégalais Ali Seck. Cette tribu guerrière, malgré les colonnes envoyées contre elle, ne s'était jamais soumise complètement à notre autorité ; elle n'avait d'ailleurs pas été désarmée.

Le commerce a été fort ému de ce nouvel incident et s'est adressé au gouverneur, en qui il a pleine confiance, pour qu'il prenne les mesures que comporte la situation. M. Angoulvant, avant même cette démarche, avait donné des ordres au commandant des troupes pour le châtimement des coupables et le rétablissement de la sécurité. Il est à présumer que les effets d'une action énergique ne tarderont pas à se faire sentir et qu'on réduira enfin cette tribu qui, depuis plusieurs années, tient en échec notre action civilisatrice.

A. Chatel.

Le paquebot *Europe*, arrivé dimanche matin à Bordeaux, a rapatrié trois officiers qui ont été blessés à la Côte-d'Ivoire ; le capitaine Ballabey, les lieutenants de Luxer et Boudet.

Ce n'est pas dans un combat régulier que ces officiers furent blessés, mais dans des embuscades. Le capitaine Ballabey se rendait avec le lieutenant gouverneur Angoulvant aux environs d'Agboville, pour faire réparer la voie ferrée qui avait été coupée.

Au moment où il montait à cheval, il essuyait deux coups de feu. Une balle l'atteignait au pied gauche et l'autre lui perforait le poumon droit. Le dernier projectile n'a pu être extrait ; l'opération se fera à Paris, où va se rendre cet officier. L'état de santé du capitaine Ballabey est assez satisfaisant, mais il ne peut marcher qu'à l'aide de béquilles.

Le lieutenant de Luxer fut plus gravement atteint. Au cours d'une reconnaissance il tomba dans une embuscade et reçut plusieurs blessures. Une balle lui fractura la jambe gauche et deux autres projectiles se logèrent dans les reins. Le brave officier a été débarqué du vapeur *Europe* sur une civière et transporté à l'hôpital militaire dans une voiture d'ambulance.

Le lieutenant Boudet fut blessé alors qu'il se rendait à Agboville, qui avait été attaquée par des indigènes. En route il eut à soutenir un rude combat au cours duquel il reçut une balle dans le poumon droit et une autre à la joue gauche. Malgré ses blessures il resta, ainsi qu'on le sait, à la tête de ses hommes, et ce n'est qu'après avoir dégagé le poste cerné par les Abbeys qu'il consentit à se faire soigner. Le lieutenant Boudet est aujourd'hui en voie de guérison.

Les Officiers blessés à la Côte-d'Ivoire
(*L'Estafette*, 16 mars 1910)

Aujourd'hui sont arrivés par le paquebot *Europe*, courrier de l'Afrique occidentale et équatoriale, trois officiers blessés lors des incidents de la Côte-d'Ivoire.

Le capitaine Ballabey, blessé de deux coups de feu au pied gauche et au poumon droit, a débarqué en s'aidant de béquilles, entouré de sa femme et de son jeune fils.

Plus alerte apparaît le lieutenant Boudet, blessé à la joue et au poumon droits, qui a pu gagner le train appuyé au bras de sa sœur.

Mais ce fut sur une civière que l'on dut descendre le lieutenant de Luxer, blessé aux reins et à la jambe gauche. Une voiture d'ambulance l'a emmené tout de suite à l'hôpital, où il va être procédé à l'extraction des balles.

Les deux autres officiers blessés ont pris le train pour Paris. C'est là qu'ils seront opérés.

Le lieutenant Boudet à Paris
(*La Croix*, 16 mars 1910)

Le lieutenant Boudet, un des héros des événements qui se sont passés sur la Côte-d'Ivoire, est arrivé, hier soir, à Paris, guérir de ses blessures et prendre un repos bien gagné. C'est chez sa sœur, M^{me} Gineste, que l'officier va demeurer, 15, quai Saint-Michel.

M. Gineste a dit à un de nos confrères : « Mon beau-frère est un « colonial » dans toute la force du mot. Il s'est destiné à la carrière d'officier avec la ferme résolution d'aller aux colonies et il a bien réussi là-bas.

» Après sa sortie de Saint-Cyr, il fut nommé sous-lieutenant dans l'infanterie de marine, à Rochefort. C'est de là qu'il demanda à partir pour l'Afrique.

» Il a déjà vécu deux ans à la Côte-d'Ivoire et pris part à différents engagements.

» Cette fois-ci, il s'est trouvé dans une situation beaucoup plus grave, et je vous assure que nous avons passé des jours d'angoisse.

» Dans deux lettres que nous avons successivement reçues, mon beau-frère nous a rassurés. Il nous a raconté dans quelles conditions il fut blessé, glissant sur sa bravoure et son dévouement qui contribuèrent à sauver ses hommes. Mais nous avons su lire entre les lignes.

» Savez-vous qu'il a reçu cinq balles? La dernière a traversé son casque, rasant le crâne. »

M. Gineste apprend encore que le lieutenant Boudet avait un frère, « colonial » lui aussi, qui est mort, à l'âge de 23 ans, en Guinée, terrassé par les fièvres.

La Vérité à propos d'une campagne
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1910)

Ce n'est pas d'une campagne de guerre que nous voulons parler, bien qu'il s'agisse de la Côte-d'Ivoire, terre de combats, mais d'une campagne d'opinion et de tendances menée contre une œuvre et contre un homme.

Le public a pu à loisir prendre la mesure, variable selon le journal de chacun, des événements dont notre colonie africaine est le théâtre depuis deux mois. Mais il n'a certes pas déglissé, des articles parus, la moralité qui convient, celle tirée du mobile vrai des novellistes ou de leurs inspireurs ; nous allons le faire à son usage.

Tout le monde connaît les faits : une tribu se révolte le long du chemin de fer de pénétration de la Côte-d'Ivoire, coupe la voie de place en place, bloque un poste durant quelques jours, tue un commerçant français, massacre, dit-on, trois cents indigènes d'autres races épars sur son territoire, nous blesse trois officiers, tient tête, enfin, avec énergie, aux troupes amenées sur les lieux pour rétablir l'ordre.

Nous ne chercherons pas à dissimuler la gravité de tels événements, mais nous montrerons comment on peut en instruire l'opinion, quels effets on en tire et quel but on vise de la sorte.

L'insurrection se produit dans les premiers jours de janvier ; elle est virtuellement comprimée dès le 21 du même mois. la voie ferrée étant rétablie et nos troupes n'ayant plus, dès lors, selon un communiqué officiel, qu'à poursuivre une répression destinée à être longue en raison de la nature du terrain. Au début de mars, c'est-à-dire deux mois après exactement, les mêmes incidents qui ont fait l'objet, huit semaines plus tôt, d'articles sensationnels dans tous les journaux métropolitains, sont repris par certains et dramatisés au point que des témoins s'étonnent d'avoir couru de tels périls sans le savoir. L'épopée est toujours une chose reconfortante et qui nous charme, mais encore faut-il, quand on la crée à l'aide de la réalité, ne pas trop altérer cette dernière ; or nous

ne sommes pas bien assurés que les défenseurs d'Agboville manqueront tous de modestie au point de se comparer aux défenseurs de Mazagran.

L'informateur auquel nous devons de si palpitants détails sur le « siège » d'Agboville n'a point, comme il eut convenu, établi les mérites du lieutenant Dhomme, qui dirigea la défense : il a négligé de dire, en effet, que cet officier distingué dut compter non seulement avec les Abbeys en révolte, mais avec la nervosité de certains assiégés. Il est si naturel de tenir à sa vie que notre auteur excuse, certainement, toutes les manifestations de cette nervosité : la meilleure preuve en est fournie par le fait qu'il ne manque pas de se citer lui-même parmi les héros du « siège ».

Mais faisons trêve de questions de personnes, encore que la moralité d'un témoin donne ordinairement plus ou moins de valeur à son témoignage.

Constatons plutôt que la bonne foi du public a été mise à rude épreuve lorsqu'on n'a pas craint de renouveler, sans grandes garanties d'exactitude, le récit d'événements dont il avait eu, déjà, la relation, un peu différente, il est vrai.

Le dernier récit a été entouré d'affirmations et de déductions appuyées de chiffres et d'exemples propres à impressionner et à convaincre. Que valent les unes et les autres ?

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire est accusé d'avoir porté l'impôt de capitation de 1 fr. 50 à 4 fr. 50 par personne, provoquant la rébellion par cet excès de fiscalité. Mais on se garde de dire que le taux de 4 fr. 50, dont l'application fut autorisée après avis du conseil d'administration de la colonie et du conseil du gouvernement général, est en vigueur dans les seules régions où le développement des relations commerciales procure aux indigènes des ressources abondantes : telles, les régions littorales et proches des grands centres.

On n'hésite pas non plus à accuser le gouverneur d'avoir, pour la première fois, imposé les femmes et les enfants : faute impardonnable pour qui ignore que les femmes et les adultes sont des contribuables sur tout le territoire de l'Afrique Occidentale française, dont fait partie la Côte-d'Ivoire, et ce, depuis 1901 pour la colonie qui nous occupe.

Toujours à l'actif du gouverneur, on met une amende de 200.000 francs, infligée à une région révoltée. L'élévation d'une somme n'est rien quand on n'a point à la payer.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le chiffre de ladite amende ait été doublé.

Erreur légère, mais il est heureux cependant que l'information qui la reproduit soit de première main.

Là ne se bornent pas les griefs accumulés contre ce haut fonctionnaire.

On lui reproche d'avoir modifié complètement la politique indigène dans sa colonie. Un tel changement, tout d'abord, ne saurait constituer une faute *a priori*. Que reste-t-il du reproche quand on sait que les résultats de la politique opposée, après seize années de vaine et meurtrière expérience, ont fait proclamer par un inspecteur des colonies la faillite de la pénétration pacifique à la Côte-d'Ivoire ? Qu'en reste-t-il, surtout, pour qui n'ignore pas que la méthode actuelle est employée avec l'approbation éclairée de l'homme d'expérience africaine qu'est le gouverneur général W. Ponty, et avec l'autorisation du département des Colonies ?

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire est encore pris à partie pour avoir ordonné le désarmement des indigènes. Incroyable atteinte à la liberté, dit-on, que cette mesure ! Mais on laisse croire qu'elle atteint uniformément toutes les tribus, alors qu'elle constitue expressément une condition de paix pour les tribus hostiles, après leur soumission et comme gage de cette dernière : c'est la lettre et l'esprit d'un arrêté formel du gouverneur dont il s'agit.

À en croire les informations les plus sensationnelles, toute la Côte-d'Ivoire serait en révolte, alors que l'insurrection se trouve localisée dans une région proche du chef-lieu, région jusqu'à présent inconnue et classée parmi celles de la colonie où notre autorité était assurée de ne pouvoir s'établir sans lutte. La généralisation employée ressemble à

celle qui consisterait à présenter la France entière comme soulevée parce qu'une grève importante et tragique trouble un de ses départements.

Est-elle au surplus si mauvaise la situation d'une colonie qui, de 1908 à 1909, voit augmenter ses exportations de 800.000 kg pour l'huile de palme, de 900.000 kg pour les amandes de palme, de 326.000 kg pour le caoutchouc, soit pour les trois principaux produits dus au travail de l'indigène ? Dira-t-on que le mois de janvier, qui vit l'insurrection des Abbeys, a marqué la mort du commerce local quand, au cours de cette période, la sortie du caoutchouc a atteint 231 tonnes au lieu de 81 tonnes en 1908, soit une augmentation de 150.000 kg ?

Qui veut trop prouver ne prouve rien. Tel est le cas pour la campagne menée à propos de la situation de la Côte-d'Ivoire. Les inexactitudes répandues sont trop flagrantes, trop générales aussi, pour ne pas faire croire qu'elles sont voulues. Et point n'est besoin de chercher beaucoup pour se convaincre que les déclarations pessimistes, les informations tendancieuses recueillies de personnes que rien n'autorise à les faire, les insinuations désobligeantes, les articles accusateurs habilement renouvelés, n'ont nullement pour but de faire cesser un régime politique susceptible d'être, de bonne foi, considéré, comme dangereux. Des intérêts privés à servir contre l'intérêt général, des petites vengeance particulières à satisfaire, des ambitions à assouvir, un sentiment de jalousie chez quelques-uns qui n'admettent, de la part d'autrui, ni l'action, ni l'initiative dont ils sont eux-mêmes incapables, tels sont les véritables mobiles de la campagne actuelle.

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale, M. W. Ponty, en a dignement fait justice en louant et en soutenant son énergique et courageux collaborateur, M. Angoulvant. Et le ministre des Colonies, M. Trouillot, s'est grandement honoré en décidant de donner au gouverneur de la Côte-d'Ivoire les moyens de réaliser un programme qui réunit les suffrages de tous ceux dont le jugement reste net. et indépendant. C'est une satisfaction de penser que, de notre temps, les hommes de devoir et de courage trouvent parfois crédit envers et contre tout.

À propos de la Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 18 mars 1910)

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de présenter certaines observations au sujet de la lettre de Grand-Bassam, paru dans le *Temps* du 16 mars.

L'auteur écrit que la Côte-d'Ivoire est « maintenant, pour plusieurs années, une colonie à conquérir complètement ». Cette phrase serait exacte sans les expressions « maintenant » et « complètement ».

La première de ces expressions signifie, en effet, que la conquête est une nécessité actuelle, récente, qui ne s'imposait pas à une époque déterminée. L'auteur aurait dû spécifier cette époque, relativement ancienne déjà, puisqu'au début de 1908, dès son arrivée dans la colonie, le gouverneur Angoulvant disait, après un inspecteur des colonies, qu'il fallait « conquérir une partie » du pays. Ces deux hauts fonctionnaires avaient donc pu, déjà, voici deux ans, constater l'existence de la situation que signale la lettre d'hier.

Le mot « complètement » veut dire que « toute » la Côte-d'Ivoire doit être conquise. Comment oublier, cependant, que la conquête des régions soudaniennes, représentant la moitié du pays, a été brillamment opérée par nos troupes sur Samory, et que, depuis, ces régions nous ont témoigné une invariable et reconnaissante fidélité ?

Dans bien d'autres cercles, notre occupation est sérieusement assise. L'erreur est donc d'importance, puisqu'elle porte sur les deux tiers d'une colonie grande comme la France.

L'auteur de la lettre fixe à six années au minimum le temps nécessaire pour cette conquête. C'est là un bien long terme, propre à décourager les gens impatients que nous sommes, et au fait, ce délai paraît si peu proportionné à l'importance des moyens d'action militaires actuels, qu'on se demande s'il n'a pas été précisément indiqué pour provoquer du découragement.

Il est inexact que M. Ponty ait, au cours ou à la suite de son voyage à la Côte-d'Ivoire, manifesté « sa très vive inquiétude ». Dans le discours qu'il a adressé, le 17 février, à Grand-Bassam, aux commerçants qui lui offraient un banquet, il a proprement qualifié les événements de « secousse passagère », ajoutant qu'ils avaient « démontré la fragilité de la politique de ménagement à l'égard de gens qui, par atavisme, ne s'inclinent que devant la force ».

« La Côte-d'Ivoire était un protectorat », lisons-nous dans la lettre. Que signifie alors le décret du 10 mars 1893 qui érige la Côte-d'Ivoire en « colonie » autonome ?

On sait quels résultats politiques insuffisants et dangereux, quelles conséquences administratives déplorables produit l'exploration quand elle est autre chose qu'une période préparatoire et provisoire, période d'héroïsme individuel qui sert de prologue à l'occupation et à l'organisation. Rendons à la mémoire de M. Bonhoure et à la haute valeur de M. Clozel cette justice qu'ils ont fait de la Côte d'Ivoire autre chose qu'une « colonie d'explorateurs ».

Le gouverneur actuel, est-il dit, a voulu aller plus vite... lisons trop vite. Mais disons aussi, que débarqué à Grand-Bassam le 25 avril 1908, il voyait, le 30 avril, les commerçants de la colonie remettre à M. Milliès-Lacroix, alors ministre des colonies, une pétition signée de tous, et au début de laquelle figurait l'expression du désir qu'il fût mis au plus tôt un terme à une situation politique précaire, obstacle intolérable au développement économique du pays.

Il faut d'autre part remarquer :

1° Que l'impôt a été porté du taux de 2 fr. 50, fixé par l'arrêté du 14 mai 1901, à celui de 4 fr. 50 dans les seules régions côtières et voisines des grands centres, pourvues de ressources abondantes, faciles à exploiter et à écouler, que partout ailleurs, le taux antérieur a été maintenu ;

2° Qu'aucun impôt, qu'aucune remise d'armes, qu'aucun travail n'ont été, à aucun moment, demandés hors des régions soumises ou comme conséquences de la soumission, pour la simple raison que, partout ailleurs, on n'eût rien obtenu ;

3° Qu'aucun mouvement insurrectionnel ne s'est, à aucun moment, produit, dans les régions soumises au début de 1908 ; que, par conséquent, il n'est pas possible de citer une tribu qui se soit révoltée pour éviter, soit des réquisitions, soit l'élévation du chiffre de l'impôt, soit la reprise des fusils. Ainsi tombe l'argument d'après lequel l'agitation actuelle serait la conséquence de mesures administratives et politiques, ces mesures étant inexistantes pour les régions agitées ;

4° Que l'insurrection est un état permanent dans la partie forestière de la Côte-d'Ivoire ; que pas une année ne s'est écoulée, depuis 1896, sans être marquée par des révoltes, des colonnes, des pertes d'hommes ; qu'au début de 1908, précisément, s'achevait une grande opération militaire, connue sous le nom de colonne Metz, organisée pour venger l'assassinat de deux officiers : le capitaine Caveng et le lieutenant Hutin, et le troisième investissement du poste de Daloa ;

5° Que la rébellion est localisée dans le pays Abbey, portion du cercle des Lagunes ; dans le pays Agba, qui représente le cinquième à peine du cercle de N'Zi-Comoé ; dans le Baoulé sud, où douze villages n'gbans, exactement, ont décidé de nous combattre ; sur la lisière du Bandama, enfin, qui ne fut jamais soumise, et où nous avons subi, avant 1908, particulièrement en 1902, de sanglants échecs ; 6° Que le « commandant »

Noguès dispose, non pas de « faibles forces » qu'on lui a données pour parer au plus pressé, mais de 11 compagnies de tirailleurs avec lesquelles il poursuit, depuis la fin de janvier, normalement et méthodiquement, la pacification des régions ci-dessus.

Si ces choses avaient été dites, il n'eût plus été possible, il est vrai, de conclure à la nécessité de transformer la Côte-d'Ivoire en un territoire militaire. Conception singulière si l'on considère que le commandant Noguès ayant achevé sa tâche actuelle — c'est l'affaire de quelques mois —, il restera à pénétrer et à pacifier les territoires du Haut-Sassandra et pays Gouro et du Haut-Cavally, que déjà ces territoires ont été transformés en deux cercles militaires réservés à une action poursuivie avec des effectifs convenables, selon des principes déterminés ; qu'en dehors de ces deux cercles, la pacification sera complète et qu'il ne s'agira plus que de mise en valeur. Conception singulière aussi, pour une colonie dont les deux tiers sont en paix et dont la production purement indigène s'accroît, au point que l'exportation indigène a donné pour l'huile de palme, en 1909, un accroissement de 900.000 kilos par rapport à 1908, que ce même accroissement s'est fait sentir sur les palmistes (800.000 kilos), sur le caoutchouc (320.000 kilos), que, pour ce dernier produit, et pour le seul mois de janvier 1910, marqué par la rébellion actuelle, la sortie s'est accrue de 141.000 kilos sur le même mois de 1908.

Les chiffres valent mieux que tous les- arguments. — L.

CÔTE-D'IVOIRE

Interview de M. W. Ponty
(*La Dépêche coloniale*, 23 mars 1910)

M. W. Ponty vient, comme nous l'avions annoncé, d'arriver en France, où l'ont appelé des affaires personnelles que le ministre des colonies l'a autorisé à venir régler.

Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale expose comme suit la situation de la Côte-d'Ivoire.

Ce qui se passe actuellement à la Côte-d'Ivoire, a dit M. W. Ponty, est le résultat du décret de 1904, qui institua le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française. Lorsque M. Binger fonda, en 1892, cette possession à la tête de laquelle il resta quatre ans, il voulait y appliquer la méthode anglaise, c'est-à-dire ne faire face à ses besoins qu'avec les ressources des impôts indirects. Il se disait que les indigènes étant, à vrai dire, inconnus de nous, il ne convenait pas de leur demander des ressources fiscales ; il était préférable, à son sens, de les intéresser aux entreprises des Européens pour que, avec leur concours, celles-ci se développent, hâtent la mise en valeur du pays et fournissent au budget général le produit intégral des impôts indirects de toutes les colonies du groupe.

M. Binger et ses successeurs aussi, d'ailleurs, songeaient si peu à faire payer aux noirs des impôts directs sous quelque forme que ce fût, que des voies ferrées furent construites sans même qu'on exigeât d'eux des prestations. C'était l'époque de la « politique des cadeaux », mais cette politique dut cesser le jour où fut constitué le gouvernement général. Il fallut songer à combler le vide fait dans le budget de la Côte-d'Ivoire par l'attribution au gouvernement général des contributions indirectes. On dut demander aux indigènes l'impôt de capitation et ce changement de politique devait soulever un mécontentement général dans la population noire.

Comment nos sujets de la Côte-d'Ivoire, qui, jusqu'ici avaient été l'objet de nos libéralités, auraient-ils sans maugréer accepté de nous faire à leur tour des cadeaux ? Une première fois, pourtant, ils accédèrent à notre demande ; une deuxième aussi ; mais la troisième année, ils se refusèrent catégoriquement à payer. Nous ne fûmes

guère plus heureux avec eux dans la circonstance suivante : pour rendre service au commerce, on décida de tracer des affluents au chemin de fer, c'est-à-dire des routes. Afin d'exécuter ce projet, on fut naturellement contraint de demander aux noirs leur collaboration. Or, alors que les indigènes des diverses régions de notre empire de l'ouest-africain, y comprises celles conquises par Samory, consentaient à faire des prestations, ceux de la Côte-d'Ivoire refusèrent obstinément. En vain on essaya de leur faire comprendre les avantages qui résulteraient pour eux de la création de routes. Ils ne montrèrent pas de meilleures dispositions quand on leur parla de déboiser certaines terres traversées par des voies de communication pour qu'ils puissent s'y livrer à la culture du maïs et du cacao. Ils crièrent à l'oppression. C'était pourtant bien leur intérêt immédiat que nous envisagions ; mais allez donc les persuader de cela !

Que faut-il conclure ? Ceci tout simplement : ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent, il faut le faire, et sans retard. Nous avons englobé la Côte-d'Ivoire dans notre empire colonial sans l'occuper effectivement ; eh bien, maintenant, nous devons nous y installer d'une façon durable. Cette colonie est riche. C'est elle qui, du groupe de l'Afrique Occidentale, offre les plus grandes ressources naturelles. Elle abonde en bois précieux, en caoutchouc ; elle a des gisements d'or, et l'on peut y récolter pour cinquante millions d'huile de palme. Il est malheureux que de semblables richesses soient quasi inexploitées.

Pour que cesse rapidement tout désordre, nous devons nous montrer forts. Nous entendons non pas partir en guerre contre les indigènes, mais continuer notre méthode d'apprivoisement. Mais, pour que notre pénétration soit pacifique, il faut qu'elle s'appuie sur la force. Ceci peut paraître *a priori* paradoxal, pourtant c'est la vérité.

La pacification des Abbeys, qui se poursuit activement et avec succès, nous dit-il, va être complètement achevée. Puis nous soumettrons de la même manière les Agbas du N'Zi-Comoé, qui sont dernièrement passés de l'hostilité latente à l'agitation effective et armée. Ce sera ensuite le tour du petit groupe de villages N'Gbans, qui, dans le Baoulé Sud, près de Ouossou, se sont déclarés nos adversaires résolus. Disons d'ailleurs que ce sont, à l'est du Bandama, en dehors des quelques groupes à cheval sur ce fleuve, les seules tribus de cette partie de la colonie dont nous ayons actuellement à nous plaindre. Le reste de la partie orientale va bien, et l'on ne peut pas dire que tout le pays soit à feu et à sang.

Allant toujours de l'est vers l'ouest, nous opérerons, par tranches, la pacification du reste du pays, nettoyant les rives du Bandama, déjà partiellement pacifiées, en occupant progressivement le pays Gouro, puis le pays Dida, puis le Haut-Sassandra, pour aboutir au Haut-Cavally. Déjà la ligne des postes qui limiteront les bonds successifs de notre occupation est établie dans ces régions. Mais nous n'y sommes que posés, et il reste à nous y implanter comme nous l'avons fait à l'est du Bandama, dans le N'Zi Comoé et le pays Attié par exemple.

Ce programme demande, pour être réalisé, quatre ou cinq ans d'efforts continus.

Aujourd'hui, la Côte-d'Ivoire est pourvue de quatorze compagnies, soit dix compagnies du bataillon d'occupation, et deux brigades de tirailleurs hors cadres, c'est-à-dire de gardes indigènes.

Au moment où j'ai quitté la colonie, conclut le gouverneur général, sept compagnies opéraient sous les ordres du commandant Noguès, officier de grand mérite. Les trains* circulent maintenant, mais on prend les plus grandes précautions. C'est que la forêt est dense et des agresseurs peuvent y trouver un abri à peu près inexpugnable. Chaque convoi est accompagné par un wagon blindé, armé de deux mitrailleuses ; enfin, toutes les gares sont occupées militairement. Ces diverses précautions auront le don d'enlever aux indigènes toute velléité de recommencer leurs exploits. Dans quatre ou cinq mois, j'espère que la région où opère le commandant Noguès, qui fait faire de fréquentes reconnaissances en tous sens, sera complètement pacifiée.

En terminant M. W. Ponty a dit en quelle estime il tient son énergique collaborateur M. Angoulvant et quelle confiance il a en lui ; de même, il a exprimé son admiration pour les vaillants officiers qui luttent là-bas avec tant d'héroïsme : les Noguès, les Boudet, les de Luxer, etc.

LES DÉCLARATIONS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PONTY
À PROPOS DE LA CÔTE-D'IVOIRE.
par Édouard NÉRON,
député de la Haute-Loire,
membre de la Commission des Affaires extérieures des Colonies et Protectorats.
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1910)

L'arrivée à Paris de M. W. Ponty a eu pour première conséquence une mise au point sérieuse de la situation politique de la Côte-d'Ivoire. L'éminent gouverneur de l'Afrique occidentale française a livré, en effet, à la presse quotidienne, des déclarations qui suffiront, sans doute, à mettre un terme aux nouvelles alarmantes répandues depuis quelques semaines sur l'état de notre colonie du golfe de Guinée.

Envisageant les causes de la rébellion des Abbeys, M. Ponty a tenu, tout d'abord, à faire justice des prétextes imaginés par certains de nos confrères qui, certainement, auront reconnu l'insuffisance de leurs informations. Il n'est plus possible, après les affirmations du gouverneur général, d'invoquer l'élévation inexistante du taux de l'impôt de capitation et l'application à des villages sans ressources d'amendes excessives. Nous avons été heureux d'enregistrer, sur ces points, le témoignage de M. Ponty, venu à l'appui de ce que nous avons dit nous-mêmes à ce propos, la semaine dernière, en nous basant sur les faits. Plus simple est le motif des mouvements insurrectionnels dont la Côte-d'Ivoire, dans sa seule partie forestière, est le théâtre. Il est fourni par l'histoire de la colonie, que M. Ponty a justement rappelée en montrant comment, pendant de longues années, les lieutenants-gouverneurs de la Côte-d'Ivoire se sont abstenus presque complètement de demander aux populations l'impôt direct, auquel, par conséquent, les indigènes n'ont point été accoutumés peu à peu. Transportant sur notre territoire les procédés encore actuellement en usage dans la possession britannique voisine de la Gold Coast, ces gouverneurs ont eu surtout recours à des ressources indirectes, telles le travail indigène pour les grands travaux publics et les droits de douane : ceux-ci constituaient le meilleur des revenus propres du budget.

La Côte-d'Ivoire pouvait, du reste, si peu compter sur l'impôt de ses habitants que la partie nord de son territoire présent, soit la moitié de ce dernier, constituée par des régions soudanaises, lui fut précisément annexée dans le but principal de lui permettre de se suffire financièrement, ou à peu près, jusqu'à l'époque où le reste du pays serait soumis à un régime normal. Le Soudan, islamisé, pacifié complètement, accoutumé de très longue date, du temps même de ses chefs historiques, au régime de l'impôt, ne s'est jamais insurgé contre nos exigences fiscales, si légitimes et, insistons sur ce point, si modérées.

C'est ainsi que la Côte-d'Ivoire a pu vivre jusqu'à ce jour. L'impôt de capitation payé par sa zone forestière, dont de faibles portions seules étaient soumises au début de 1908, représentait à peine, à cette époque, le sixième des sommes perçues à ce titre, les cinq autres sixièmes étant fournis par la zone soudanaise.

Si, maintenant, l'on considère le caractère farouchement indépendant des populations de la forêt, on ne s'étonne plus qu'elles se soient dressées contre nous quand il s'est agi de les soumettre à leur tour à la capitation. Ce changement de régime s'imposait d'abord comme une conséquence obligatoire de l'établissement de notre autorité sur la zone sylvestre, puis pour le motif que le gouvernement local, ayant à

faire face à des charges croissantes : dépenses de pénétration et de sécurité, travaux publics, développement normal des services, etc., devait chercher des ressources nouvelles. L'administration se trouvait donc amenée à faire supporter aux populations de la forêt, au fur et à mesure de leur soumission, les mêmes contributions qu'acceptaient et payaient celles de la région soudanaise.

Il serait singulier, on le reconnaîtra, que les habitants de cette dernière région, fidèles sujets de la France, fissent seuls, pendant longtemps encore, les frais de la pacification et de l'ouverture du bas pays, quand celui-ci est de beaucoup le plus riche. L'extension de l'impôt de capitation était donc tout aussi naturelle que l'est la résistance des tribus.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer la protestation de M. W. Ponty contre certaines déclarations qu'on lui prêtait et d'après lesquelles il aurait manifesté sa très vive inquiétude à propos de la situation de la Côte-d'Ivoire.

Le caractère tendancieux de ces déclarations supposées est ainsi nettement apparu. Il ne s'est pas moins fait jour en ce qui concerne les bruits mis en circulation et d'après lesquels la Côte-d'Ivoire se trouverait tout entière mise à feu et à sang. Le gouverneur général a confirmé que l'insurrection était parfaitement limitée et que le commerce continuait à prospérer, loin d'être frappé à mort par les événements actuels. Les nouvellistes apprendront ainsi qu'il n'est point toujours facile d'alarmer l'opinion sans risquer d'être contredit et convaincu d'erreur volontaire. L'abus de la généralisation a parfois des inconvénients.

Nous avons, enfin, noté avec satisfaction les éloges décernés par M. Ponty à son énergique collaborateur, M. Angoulvant. C'est la première fois peut-être que se trouve loué par son chef un homme d'action pour avoir eu le courage de dire la vérité et de faire son devoir sans souci des critiques. Le fait que M. W. Ponty reconnaît ce courage, à M. Angoulvant suffirait à démontrer la difficulté de la situation à laquelle ce dernier a dû faire face. Il suffit également à prouver que les événements récents ont des causes anciennes. Nous espérons qu'il encouragera le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire à persévérer dans sa politique active et réparatrice.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 12 avril 1910)

Bassam, le 26 mars 1910.

Un arrêté du Gouverneur général vient d'interdire l'introduction des armes et munitions dans la colonie par les frontières de mer et de terre. C'est la continuation de la série des mesures restrictives déjà prises par l'administration locale pour procéder au désarmement progressif des indigènes, sans lequel, il serait puéril de le nier, la pacification n'est qu'un leurre. Les événements actuels le prouvent. Depuis l'annexion de la Côte-d'Ivoire à notre empire d'Outremer, nombreuses ont été les expéditions militaires et nombreux ont été les revers essuyés par les naturels et cependant, il n'est peut-être pas d'année où, pour un incident futile, une tribu n'ait levé l'étendard de la révolte. Pourquoi ? Parce que, pour sévères qu'elles aient pu être, les leçons du passé n'ont pas été suffisantes ; elles ont eu surtout le grave tort de laisser entre les mains de nos sujets turbulents les moyens de recommencer, c'est-à-dire leurs fusils. Ce fut en somme l'application de la méthode du pédicure, qui soulage le malade, soigne le mal, mais ne l'extirpe pas, afin de ne pas tarir la source de ses revenus ; ici, on n'a pas fait le nécessaire pour tarir les possibilités des interventions militaires.

Il faut que le commerce fasse aussi, à ce sujet, son *mea cula*. Soucieux des bénéfices immédiats, mais imprévoyant, il a inondé pendant dix ans le pays d'armes et de munitions ; plus de 200.000 fusils sont entrés par les diverses frontières. Ces articles formaient la base essentielle des transactions ; ils s'écoulaient à des prix avantageux et

surtout attiraient la clientèle. Tout cela était fort bien pour le présent, mais ceux qui protestaient alors contre toute tentative de mesure restrictive de la part de l'autorité ne songeaient pas à l'avenir. Ils paient aujourd'hui leur défaut de perspicacité.

Tout le monde, d'ailleurs, semble s'accorder sur cette question du désarmement et la République du Libéria, elle-même, vient de publier une proclamation interdisant l'introduction et la vente des fusils de toutes catégories et de leurs munitions. Il y a là une tendance qui, si elle venait à se généraliser et si elle pouvait aboutir à une entente internationale, rendrait les plus grands services pour le progrès politique et économique de tous les pays africains. Souhaitons que cette perspective se réalise le plus tôt possible.

En attendant, 26.000 fusils ont été détruits dans la colonie au cours de ces neuf derniers mois.

*
* * *

Après une longue période d'attente, les élections à la chambre de commerce ont enfin eu lieu. L'assemblée consulaire fonctionnera donc bientôt et il faut espérer qu'elle saura, par des avis éclairés, prêter une collaboration utile à l'administration pour la prospérité de la colonie.

Le commerce a appris avec plaisir les offres de soumission faites par les Abbeys. Le village de Lowiguié, promoteur de la rébellion, est déjà venu apporter ses fusils. Les trains* ont repris leur marche à peu près normale. Il y a un train montant tous les deux jours qui redescend le lendemain.

Sans doute, il faudra encore un mois environ pour que la soumission complète de cette poussière de villages et de campements sans organisation politique ni sociale soit définitive, absolue. Il sera prudent aussi de laisser à Agboville pendant quelques mois une compagnie de tirailleurs pour raffermir, s'il en était besoin, les bonnes volontés défaillantes.

Mais la soumission des Abbeys va permettre enfin de lancer tous les effectifs militaires contre les N'Gbans, pillards et bandits, qui, à cheval sur la route d'étapes du Baoulé, rançonnent depuis longtemps les caravanes et ont pris les armes à la suite de l'effervescence causée par l'affaire Ali Seck. Nos troupes luttèrent de 1902 à 1905 contre ces rebelles, mais on eut le tort, en 1905, lorsqu'ils firent leur soumission, de ne pas exiger la reddition de leurs armes, et nous payons aujourd'hui cette marque de longanimité qui ne sera pas renouvelée cette fois-ci.

La traite est à peu près achevée dans la région d'Aboisso : elle a été superbe.

La traite de l'huile dans la lagune Ebrié s'annonce comme devant être très belle.

A. Chatel.

La situation de la Côte-d'Ivoire
par Édouard NÉRON,
député de la Haute-Loire,
membre de la Commission des Affaires extérieures des Colonies et Protectorats.
(*Les Annales coloniales*, 14 avril 1910)

Les nouvelles qui arrivent de la Côte-d'Ivoire continuent d'être de plus en plus satisfaisantes. Les Abbeys se sont décidés à faire leur soumission et à rendre leurs armes ; l'important village de Lowiguié, qui avait pris une part considérable à la révolte, a donné l'exemple, suivi bientôt par quantité d'autres agglomérations. Mais il faut un temps assez long pour décider à se soumettre la masse de la tribu aujourd'hui disséminée dans la forêt qui lui sert d'abri. Ce n'est qu'au prix d'une incessante activité

que nos troupes amèneront le désarmement général qui est la condition première et absolue de la paix.

Les Agbas et les Ouellés sont de plus en plus agités, mais leur agitation reste cantonnée dans leur territoire. Il ne faut donc pas craindre qu'il s'ensuive des incidents bien fâcheux, car cette région est suffisamment en dehors des lieux fréquentés par des Européens.

De même, les N'Gbans semblent vouloir faire preuve d'une croissante activité.

Il semble que l'on tarde à agir contre les uns et les autres. Les N'Gbans rebelles sont en si petit nombre que deux compagnies eussent, par un coup de main, suffi à les mettre à la raison.

La temporisation des troupes aura permis à ces insurgés de préparer leur défense et de gagner à leur cause des voisins. Il nous en coûtera, sans doute, quelques pertes sensibles.

La situation de l'Est de la Côte-d'Ivoire gagnerait beaucoup, en ce moment, si notre marche prudente en avant ne prenait pas tous les caractères de l'inaction. Les indigènes interprètent celle-ci comme une crainte, sinon comme un recul, et s'encouragent de ce fait à nous combattre. Le bruit court que ces résultats, cette lenteur, seraient dus à un vice d'organisation qui a retiré à l'administration civile locale tout droit de conseil et de contrôle sur les opérations. Il s'en suit, que, sans motif, nous en revenons là-bas, dans des régions dont d'infimes parties seulement sont troublées, au régime exceptionnel de l'occupation militaire généralisée. C'est là une faute dont les conséquences seront sans doute à regretter et que nous souhaitons voir réparer au plus tôt.

CE QUE VALENT NOS SÉNÉGALAIS

(*La Liberté*, 21 avril 1910)

Un épisode de l'insurrection de la Côte-d'Ivoire. — La marche du lieutenant Boudet. — Un officier héroïque et d'admirables soldats.

Les lecteurs de la *Liberté* n'ont pas oublié les incidents de guerre qui se sont produits à la Côte-d'Ivoire, en janvier dernier, et dont nous avons fait le récit au fur et à mesure que les détails nous parvenaient de la colonie. À cette occasion, nous avons signalé la brillante conduite des officiers qui dirigeaient les petites colonnes d'opérations : le capitaine Ballebay, les lieutenants de Luxer et Boudet, tous trois grièvement blessés au cours de ces expéditions.

La *France Militaire* a pu avoir connaissance du journal de marche du détachement commandé par le lieutenant Boudet. Elle en donne de larges extraits et, de cette publication, il résulte que les tirailleurs sénégalais, qui doivent servir de base au recrutement de « l'armée noire » projetée, sont des soldats de premier ordre. On va en juger.

Le lieutenant Boudet, avec quarante-six tirailleurs sénégalais, accourait d'Onégué au secours du poste d'Agboville, cerné par les indigènes Abbeys, insurgés. Ces quarante-deux hommes étaient les seuls artilleurs valides du détachement qui venait d'opérer pendant plus de six mois dans une région troublée. Cette petite troupe s'avancait péniblement dans la forêt équatoriale, si épaisse qu'on est dans la pénombre en plein midi, si embroussaillée de lianes et de plantes parasites que les hommes ne pouvaient marcher qu'à la queue leu-leu, en se tenant les uns aux autres par leurs vêtements ou par leurs armes. Quiconque s'écarterait de la chaîne se perdrait infailliblement ; quiconque voudrait marcher naturellement, au lieu de se glisser et presque de ramper, aurait eu, au bout de quelques pas, le visage ensanglanté et le corps pris dans des liens inextricables.

Rendant cette marche pénible, le détachement essuie des coups de feu d'insurgés postés on ne sait où. Deux des tirailleurs de tête sont tués. La petite colonne s'engage enfin sur la voie ferrée, en partie détruite par les Abbeys.

Ici, nous citons le journal de marche : « Malheureusement, de tous côtés, les rebelles l'entourent, invulnérables sous le couvert de la forêt. De toutes les directions arrivent des cris, des menaces et des coups de fusil. Le tam-tam est assourdissant. Bientôt, un alignement de la voie ferrée permet à la vue de s'étendre : nous apercevons dans la lointain des groupes importants — au moins cinq cents rebelles — qui s'échelonnent pour couper notre marche.

» Juste à ce moment, le lieutenant Boudet tombe, atteint par quatre balles à la fois : une dans la joue droite, deux dans la poitrine, une dans l'épaule gauche. L'émotion des tirailleurs est à son comble. Ils se lamentent et crient : « Le lieutenant est mort ! » Mais, au lieu de se débander, ils se rassemblent et viennent former comme une muraille vivante autour du corps de leur officier.

» Rien d'étonnant : c'est la coutume des tirailleurs sénégalais. À plus d'une page de notre histoire coloniale, on rapporte que les cadavres de tous les tirailleurs de quelque détachement tombé dans une embuscade ont été retrouvés entourant d'un cercle parfait le cadavre de leur officier. »

Revenu de son évanouissement, le lieutenant Boudet se relève et, pour conserver à ses hommes le moral indispensable, fait reprendre la marche en avant...

« Massée sur le talus du chemin de fer, qu'elle suit lentement, alourdie par ses morts qu'elle emporte, la colonne est bien décidément cernée. Sur ses côtés, sous bois, à dix pas d'elle, des rebelles accompagnent son mouvement ; à droite, à gauche, ils se collent à elle, l'assourdissant de leurs clameurs, ainsi que des coups de feu qu'invisibles ils lancent à la dérobée, comme autant de coups d'épingle destinés à énerver l'adversaire.

» La surexcitation des tirailleurs devient indescriptible, et, jugeant la situation comme complètement désespérée, sans cesser un instant de faire usage de leurs armes, ces merveilleux soldats entonnent le refrain soudanais de guerre : signe certain, pour ceux qui connaissent les mœurs de ces braves gens, du sacrifice complet, absolu, qu'ils font de leur vie. »

Le lieutenant Boudet — épuisé par le sang perdu, souffrant cruellement de ses blessures — et ses vaillants tirailleurs firent ainsi les six kilométrés qui les séparaient encore d'Agboville. Là, le lieutenant Dhomme, accouru à leur rencontre avec un petit groupe de défenseurs du poste, reçut dans ses bras son camarade, méconnaissable.

Les rebelles s'étaient repliés sous bois, et les deux officiers eurent un mal énorme à empêcher les Sénégalais de les y poursuivre. Ces braves gens voulaient à toute force aller venger les blessures de leur chef !

Marchand qui, des premiers, les avait vus à l'œuvre, avait bien raison de dire que les Sénégalais sont d'admirables soldats. — H. Ch.

TABLEAU DE CONCOURS DE LA LÉGION D'HONNEUR
Infanterie coloniale
Expéditions lointaines
(*JORF*, 24 avril 1910)

M. Thévenin (Henri-Joseph-Prosper), capitaine à l'état-major particulier des troupes de l'Afrique occidentale : services exceptionnels rendus au cours des opérations en Côte d'Ivoire (janvier-février 1910).

M. Vian (Maurice-Ambroise), lieutenant au 4^e rég. : a dirigé avec bravoure et énergie chez les Gouro et les N'Gaï [*sic*], des opérations militaires au cours desquelles il a été légèrement blessé (Côte d'Ivoire 1909).

M. Thomas (Jean-Marie-Alexis-Paul), capitaine au 24^e rég. : a fait preuve de belles qualités militaires au cours des opérations en Côte d'Ivoire (1908 et 1909).

M. Soubielle (Ernest), lieutenant au 24^e rég. : belle conduite au cours des opérations exécutées en 1909 à la Côte d'Ivoire et en particulier à Mannigui où il a brillamment enlevé l'avant-garde à l'assaut.

M. Raymond (Alfred-Marie-Joseph), lieutenant au 24^e rég. : s'est distingué par son énergie et son sang froid dans le commandement du poste de Vavoua, cerné par les rebelles, et a donné des preuves remarquables de bravoure et de décision au cours des opérations de répression exécutées en 1909 dans la région de Vavoua (Côte d'Ivoire).

Paoli (Simon-Jean-Étienne), sergent au 8^e rég. : 15 ans de services, 7 campagnes : s'est fait remarquer par son courage, son entrain et son sang-froid dans les opérations de la Côte d'Ivoire en 1909 et notamment au cours de la tournée de police en pays Ayaou et à l'engagement de Diakohou (Côte d'Ivoire 1909).

Rudnicki (Grégoire), adjudant au 1^{er} sénégalais ; 16 ans de services, 13 campagnes, 1 citation : s'est sans cesse fait remarquer par son entrain, sa bravoure et son dévouement pendant son séjour à la Côte d'Ivoire et en particulier s'est distingué au cours des opérations exécutées à l'ouest de Zuénoula, puis au pays Gouro (Côte d'Ivoire 1909).

Niémen (Sabas-Léon-Oscar), sergent au bataillon sénégalais du Maroc ; 10 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure : s'est brillamment conduit au cours des opérations en Côte-d'Ivoire en 1909 et notamment au combat de Yamoussoukro, où il a été grièvement blessé de sept balles en essayant de dégager l'administrateur de Baoulé cerné dans le poste de Bonzi.

Moctar-Diallo, sergent indigène au 1^{er} sénégalais ; 24 ans de services, 24 campagnes, 1 blessure : s'est distingué par sa belle conduite au feu et par le dévouement avec lequel il a secondé son commandant de compagnie au cours des opérations chez les Mas et les Ouans (Côte d'Ivoire 1909).

Julien LAGARRUE, successeur de Noguès

Né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 11 mars 1859.
Fils de François Lagarrue, sergent d'armes à la marine, et de Léontine Rinjonneau, tailleuse.
Marié à Rochefort, le 24 juillet 1900, avec Léonie Chenereau.

Campagnes au Sénégal (1884-1887), en Annam (1888-1889) et au Tonkin (1889-1906).

Breveté de langue annamite (15 nov. 1893).

Chevalier de la Légion d'honneur du 7 déc. 1894 : capitaine d'infanterie de marine

Au Sénégal (1908-1910)

En Côte-d'Ivoire (2 avril-9 octobre 1910)

Officier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1912 (parrainé par Marin Darbel, vice-amiral, préfet maritime, commandant d'armes) : lieutenant-colonel au 8^e RIC.

Campagne contre l'Allemagne (2 août 1914-17 août 1917).

Commandeur de la Légion d'honneur du 27 avril 1916 : colonel, commandant le 11^e régiment d'infanterie.

Décédé à Salonique, le 17 août 1917. Mpf.



Coll. Jacques Bobée

Le lieutenant-colonel Lagarrue et son état-major (Coll. E.T.W.C.).

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 2 mai 1910)

Grand-Bassam, le 14 avril 1910.

C'est avec la plus vive satisfaction qu'a été accueillie la bonne nouvelle de l'augmentation des effectifs militaires. M. le gouverneur général Ponty a obtenu, pendant son séjour en France, que les sept compagnies existantes fussent portées de 130 à 200 hommes chacune, ainsi que la création d'une huitième compagnie.

Il y a peu de temps, il avait déjà créé, aux frais du budget général, deux nouvelles brigades indigènes, à l'effectif de 160 hommes l'une. L'autorité militaire va donc disposer, d'ici deux mois, lorsque l'application de ces mesures aura été réalisée, de plus de 2.000 hommes et, si l'on en déduit les troupes qui tiennent garnison dans le Haut-Cavally et le Haut-Sassandra, celles qu'il a fallu et qu'il faudra laisser chez les Akoués, les N'Gbans, les Abbeys et les Agbas pour parachever les résultats obtenus et à obtenir, elle n'en pourra pas moins mettre en ligne, pour chaque opération, de 1.200 à 1.400 hommes. Il n'y a pas de résistance qui, dans ces conditions, ne puisse être brisée.

La détente s'accroît, d'ailleurs, le long de la voie ferrée, où nombre de villages ont fait leur soumission, qu'ils ont scellée par la reddition des armes et le paiement des amendes de guerre. Aussi, le nouveau directeur des opérations, le lieutenant-colonel Lagarrue, compte-t-il entreprendre bientôt les N'Gbans, tribu pillarde qui, depuis des années, coupe les routes commerciales, que nous avons vaincue à plusieurs reprises, mais à laquelle nous avons eu le tort de laisser, après sa défaite, les armes qui lui permettent aujourd'hui de se rebeller à nouveau.

.....
Au moment de clore cette lettre, nous recevons du Cavally des nouvelles pessimistes qui viennent confirmer mes renseignements antérieurs. Le gouvernement libérien, faute d'argent et de moyens d'action, est dans l'impossibilité de mettre à la raison les indigènes de l'intérieur. Ceux-ci, armés de fusils à tir rapide, ont menacé récemment ainsi qu'on sait, la ville de Cap Palmas et le gouvernement allemand du Togo s'est vu dans la nécessité d'envoyer un croiseur. Le gouvernement libérien a, de son côté, envoyé son aviso, mais les troupes de débarquement ont essuyé un sanglant échec. Si les indigènes qui ressortissent, théoriquement, du gouvernement du Libéria se bornaient à tirer du fusil sur la rive droite, nous n'aurions pas à nous en inquiéter. Malheureusement, ils viennent faire des incursions sur notre rive ; le poste de Pagouéhi a été attaqué en juillet dernier ; ils ont tué, récemment, un garde de police d'un de nos détachements et, enfin, actuellement, ils menacent notre poste de douane de Tiboto.

La région du Cavally est extrêmement riche ; les entreprises européennes s'y installent chaque jour et il est indispensable que le gouvernement les protège en y installant le long de la frontière les postes prévus par le traité de 1907.

*
* * *

Le *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire* publie trois circulaires de M. Angoulvant qui, bien que courtes, sont appelées à produire d'excellents effets, sinon à faire quelque sensation.

L'une, du 8 mars, invite les administrateurs à ne plus faire aux indigènes de distribution de gin, pour quelque motif que ce soit. Ainsi, disparaît définitivement la coutume d'après laquelle des salaires ou des cadeaux politiques étaient payés sous forme de bouteilles de gin.

En dehors du but antialcoolique, donc humanitaire et sanitaire expressément visé par le texte en question, M. Angoulvant invoque, comme excellente raison de cette mesure heureuse, l'impossibilité dans laquelle seront désormais les autochtones de trouver dans le gin meurtrier un excitant qui les pousse, à la suite de libations abondantes, aux pires excès et agit toujours sur la situation politique des régions insoumises.

La seconde circulaire, du 8 mars, invite les administrateurs de cercle et chefs de poste à faire renoncer les indigènes à la coutume qu'ils ont d'offrir aux fonctionnaires des fruits ou des animaux, pour affirmer leur loyalisme. Cette coutume, outre qu'elle est peu digne, entraîne les agents à des dépenses souvent élevées, car les offrandes consistent non seulement en bananes, en œufs et en poulets, mais en cabris, en moutons... et qu'elle a comme contrepartie nécessaire des dons en argent faits par le fonctionnaire et qui représentent la valeur approximative de la chose ou de l'animal reçu.

La coutume visée, dit M. Angoulvant, se perdra assez vite, à en juger par les résultats qu'il a obtenus lui-même à cet égard dans le Baoulé. Il aurait pu ajouter « et ailleurs », car notre gouverneur a parcouru toute la forêt et a pu constater la généralité de l'habitude à détruire.

M. Angoulvant complète ses ordres sur ce point par la recommandation formelle de veiller à ce que les indigènes, auxiliaires de tous ordres, interprètes, miliciens, agents politiques, etc., ne puissent imposer aux villages l'obligation de les nourrir gratuitement, mais paient à leur juste valeur les vivres qui leur sont fournis.

La troisième circulaire, du 26 mars, est relative à l'exportation des armes et munitions de traite. Elle s'adresse aux commerçants et leur donne, au sujet de l'envoi dans d'autres colonies du groupe de ces armes et munitions, des conseils justifiés par l'interdiction formulée de continuer l'armement des indigènes contre nous. « Étant donné, écrit M. Angoulvant, que la détention des armes est interdite dans la zone sylvestre, que même dans la zone soudanaise, l'achat de nouvelles armes n'est plus autorisé, le commerce ne peut espérer écouler dans la colonie les armes qui y sont encore entreposées. D'autre part, la vente de la poudre n'est plus autorisée que dans les cercles du Nord et par quantités très faibles. Le commerce trouverait donc avantage à réexporter les fusils et la plus grosse partie de la poudre de traite. »

Cette circulaire complète les mesures prises, depuis huit mois, tant par le gouverneur de la Côte-d'Ivoire que par le Gouverneur Général pour activer la pacification du pays en supprimant les motifs ou moyens d'insurrection. Elle était donc indispensable.

A. Chatel.

Le caoutchouc à la Côte-d'Ivoire
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 5 et 12 mai 1910)
(*La Liberté*, 6 mai 1910)

L'activité exceptionnelle qui règne sur les marchés du caoutchouc est tout naturellement cause que les regards se tournent, non sans anxiété, vers les pays producteurs de la précieuse gomme.

La Côte-d'Ivoire est de ce nombre, et il n'est pas sans intérêt d'examiner la part que prendra cette colonie dans la production mondiale. Part croissante et appréciable, si l'on considère surtout que le pays est loin de donner ce qu'il peut, puisque plus d'un tiers encore du territoire reste inexploré et inexploité.

En 1909, déjà, les sorties de caoutchouc ont été de 300 tonnes supérieures à celles de 1908. L'année s'était annoncée difficile, et le premier semestre laissait craindre un

déficit malgré le relèvement des cours. Mais la situation s'améliora au cours du second trimestre ; la moins-value des mois précédents fut comblée et fit place au bel accroissement qui vient d'être cité.

Malgré des difficultés d'ordre politique, dont l'excessif retentissement est encore présent à la mémoire de tous, les débuts de l'année 1910 ont été excellents.

Alors que les exportations de caoutchouc avaient été de 81.316 kg en janvier 1909 et de 89.518 kg en janvier 1908, elles ont atteint 233.187 kg en janvier dernier, soit, en faveur de 1910, une augmentation fort notable de 151.871 kg sur 1909 et de 143.669 kg sur 1908.

Durant cette période, Assinie a exporté 123 tonnes, au lieu de 30 tonnes en janvier 1909 et 44 tonnes en janvier 1908 ; Grand-Bassam a fourni 23 tonnes au lieu de 5 et 7 tonnes, Grand-Lahou 61 tonnes au lieu de 29 et 27 tonnes, Sassandra 23 tonnes au lieu de 7 et 14 tonnes.

Au cours du même mois de janvier 1910, les cours ci-après étaient enregistrés à Liverpool :

Soft Cakes : 2 sh. 5 la livre de 0.454 grammes.
Hard Lump : & sh. 5 la livre de 0.454 grammes.
Hard Cakes : 3 sh. 8 la livre de 0.454 grammes.
Twist : 4sh. la livre de 0.454 grammes.
Red Niggers : 5 sh. 4 livre de 0.454 grammes.

En février 1910, les exportations du caoutchouc ont été plus abondantes encore, puisqu'elles ont atteint 285.553 kg contre 122.033 kg en février 1909, soit une augmentation de 163.520 kg supérieure de 12 tonnes à celle constatée en janvier sur la période correspondante de 1909.

Assinie entrainait dans le chiffre de février pour 216.120 kg, soit un accroissement de 192.643 kg sur le précédent mois de janvier et de 144.317 kg sur février 1909. Grand-Bassam donnait, dans le même temps, 31.573 kg contre 23.000 kg en janvier dernier et 1.365 kg en février 1909.

Grand-Lahou accusait un fléchissement sérieux, puisque, au lieu de 61.528 kg en janvier dernier et de 37.070 kg en février 1909, il ne donnait cette fois que 24.192 kg, diminution toute provisoire, car elle doit être attribuée aux troubles dont fut le théâtre l'hinterland central de la colonie; diminution toute locale aussi, puisque les autres ports ont enregistré des accroissements considérables. Il n'est pas douteux que quand l'ordre sera enfin définitivement établi dans le centre du pays, le caoutchouc descendra avec la même abondance que par le passé de la Haute-Côte et du pays Gouro vers Lahou par Toumadi et Tiassalé.

Rappelons que, le 28 février, les cours étaient les suivants en Europe :

Soft Cakes : 7 fr. 37 le kg.
Hard Cakes : 11 fr. 65 le kg.
Nigger blanc : 12 fr. 10 le kg.
Nigger rouge : 15 fr. 75 le kg.

Ainsi, au 1^{er} mars dernier, il était sorti de la Côte-d'Ivoire 518.740 kg. de caoutchouc contre 203.349 kg. à la même date de 1909, soit, pour le sixième de l'année en cours, une plus-value magnifique de 315.391 kg., supérieure à elle seule à la quantité totale du caoutchouc exporté au 1^{er} mars 1909.

Ces résultats témoignent de la vitalité admirable de notre jeune colonie. Ils laissent entrevoir des bénéfices considérables pour l'époque où, l'œuvre politique entreprise par M. Angoulvant étant achevée, le pays en entier sera pacifié, accessible au commerce. À ce moment, la forêt, dont la presque totalité nous échappe encore, s'ouvrira à

l'exploitation intensive de ses ressources naturelles, au premier rang desquelles nous pouvons placer le caoutchouc. Arbres et lianes à latex foisonnent en effet dans cette forêt. Le savant explorateur et naturaliste qu'est M. Auguste Chevalier, a, au cours de la mission qu'il poursuit actuellement en Afrique Occidentale, fait de superbes découvertes à la Côte-d'Ivoire, en ce qui concerne la variété et l'abondance des plantes à caoutchouc.

L'Ouest du pays nous procurera des surprises plus grandes encore sans doute que la partie orientale. C'est de ce côté l'inconnu presque total, mais les voyageurs laissent entrevoir des réserves prodigieuses de plantes à latex. Déjà, même, on a signalé avec précision que le Haut-Cavally attirait des exploitants indigènes en grand nombre, mais que ceux-ci, malheureusement, portaient au Libéria le caoutchouc qu'ils échangent à nos indigènes contre de la poudre et des fusils, les armant ainsi contre nous en même temps qu'ils nous appauvrissent. C'est pourquoi l'occupation de ces riches régions n'est pas moins urgente que celle, du reste, de la forêt, et il faut espérer, dans l'intérêt du commerce, qu'on y procédera au plus tôt, dût-on accroître les moyens d'action du gouverneur Angoulvant.

Ce dernier a bien sa part, du reste, dans les excellents résultats signalés plus haut ; on doit rappeler, en effet, qu'il a fait un gros effort pour répandre les procédés d'exploitation méthodique du caoutchouc. Par son ordre, des écoles spéciales ont été créées en divers points de la colonie en vue de former des moniteurs de caoutchouc, jeunes gens choisis dans la masse, parmi les plus intelligents, instruits des moyens d'extraire le latex, sans détruire d'emblée l'arbre ou la liane et rétribués par l'Administration pour aller répandre cet enseignement de village en village.

Diverses instructions de M. Angoulvant ont aussi largement contribué à améliorer et à accroître la production du caoutchouc de cette colonie ; citons, comme la plus remarquable, la circulaire du 22 décembre 1909 qui a donné avec clarté et précision, à tous les administrateurs, des conseils fermes en vue d'amener les indigènes à mieux préparer ce riche produit, et dont le but est, selon les termes mêmes de ce texte, d'entreprendre une campagne pour « l'amélioration des qualités locales de caoutchouc ».

Il faut louer M. Angoulvant de ces mesures qui témoignent d'un souci constant et avisé de seconder administrativement les efforts du commerce.

Nulle initiative, reconnaissons-le, ne pouvait être plus opportune et complétée avec plus de bonheur que celles prises par le même gouverneur en vue d'agrandir le champ de production du caoutchouc.

CÔTE-D'IVOIRE

(La Dépêche coloniale, 13 mai 1910)

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant vient de décider la création d'un service de consultations médicales dans les villages voisins de Bingerville où le médecin chargé de l'assistance indigène se rendra désormais une fois par mois.

Le commandant Noguès, qui dirigea les opérations contre les Abbeys révoltés, à la Côte-d'Ivoire, est arrivé mercredi à Bordeaux, à bord de l'*Europe*.

Le commandant a eu, dans sa campagne, 40 tirailleurs et 1 sous-lieutenant indigènes tués, 6 officiers, 2 sous-officiers et 120 tirailleurs blessés.

Le territoire des Abbeys est maintenant soumis, sauf dix villages.

Une colonne opère, depuis le 1^{er} mai, contre les N'Gbans. La lutte sera pénible, car le pays est montagneux et couvert ; elle ne sera pas terminée avant six mois.

Toute la partie Est de la colonie sera pacifiée dans un an et demi environ. L'ordre ne pourra pas être rétabli dans l'ensemble de la Côte-d'Ivoire avant quatre ou cinq ans.

Le commandant Noguès fait le plus grand éloge de ses officiers et sous officiers européens, ainsi que des troupes indigènes.

CÔTE D'IVOIRE

Retour du commandant Noguès
(*La France militaire*, 13 mai 1910)

Le commandant Noguès, qui vient de diriger à la Côte-d'Ivoire des opérations contre la tribu des Abbeys, est rentré en France par le paquebot *Europe*, arrive à Bordeaux.

La crise traversée par la Côte-d'Ivoire, a-t-il déclaré, a été, à un certain moment, des plus graves, mais actuellement, tout danger paraît conjuré. Depuis le 10 avril, les Abbeys, qui furent les premiers à se révolter, sont soumis. Cependant dix de leurs villages n'ont pas encore rendu les armes. Dans cette campagne, très dure, les pertes des Abbeys ont été énormes. On évalue à 2.500 le nombre des tués. De notre côté, nous avons eu 40 tués, dont un sous-lieutenant indigène, et environ 130 blessés.

Une deuxième colonne a été formée qui, placée sous les ordres du commandant Morel, doit, depuis le 1^{er} mai, avoir commencé ses opérations contre les N'Goubans [N'Gbans], guerriers plus redoutables que les Abbeys.

C'est presque une véritable conquête de la Côte-d'Ivoire que nous avons entreprise. Il nous faudra ensuite occuper cette colonie, et, par conséquent, conserver les trois mille hommes de troupe qui vont bientôt être réunis sous les ordres du colonel Lagarrue. Cette occupation militaire, pour laquelle le colonel Lagarrue a été autorisé à recruter des noirs sur place, est absolument nécessaire.

À LA COTE D'IVOIRE

par J. AYTET.
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1910)

Le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant, a pris, ces temps derniers, une série d'excellentes mesures.

Par une circulaire du 12 mars, il a interdit formellement aux administrateurs la distribution de gin aux indigènes, sous prétexte de salaires ou de cadeaux politiques. Les humanitaires applaudiront à cette mesure qui a pour but de lutter contre l'alcoolisme déprimant et envahissant.

Les amis du commerce français s'en réjouiront aussi, car c'est un coup porté aux abominables produits alcooliques provenant de Hambourg et avec lesquels on empoisonne et on décime littéralement les indigènes. Il était bon que l'autorité se préoccupât de mettre un terme à l'abêtissement de nos sujets par des alcools étrangers. Il était naturel que l'administration, au moins, cessât d'avoir sa part de ces pratiques meurtrières.

Nous ne sommes pas surpris que M. Angoulvant ait pensé de la sorte. Nous le sommes aussi peu qu'il soit allé droit à la réalisation de son excellente idée.

Par une décision du 10 avril, ce même gouverneur a créé un service de consultations médicales autour de Bingerville, à l'usage des indigènes. Au lieu d'attendre que les noirs, craintifs, superstitieux, retenus aussi par leurs féticheurs, viennent solliciter les soins de nos médecins au chef-lieu de la colonie, M. Angoulvant a décidé que les praticiens iraient à eux.

Certes, les tournées médicales sont instituées depuis longtemps ; mais rien ne vaut, pour le succès une œuvre semblable, la régularité. Les indigènes s'habitueront à voir à dates fixes nos médecins dans leurs villages. Ils s'humaniseront, ils s'apprivoiseront et les médecins eux-mêmes s'intéresseront davantage à la santé des habitants des localités dont ils finiront par connaître les noms.

L'initiative de M. Angoulvant aura sans nul doute pour effet de nous faire apprécier, sinon aimer, par des indigènes qui, hier encore, nous considéraient avec hostilité. Nous n'aurons pas leur cœur, sans doute, car il ne faut pas se leurrer. Mais nous forcerons leur sympathie ; nous gagnerons leur reconnaissance petit à petit ; nous les habituerons enfin à recourir à nous dans leurs moments de souffrance, excellent moyen de les tourner vers nous dans leurs périodes de travail et d'activité.

LA CÔTE D'IVOIRE

À propos des déclarations du commandant Noguès. — Un de ses subordonnés les explique. — Détails topographiques et ethnographiques.
(*La France militaire*, 25 mai 1910)



Coll. Jacques Bobée

Guerriers indigènes dans la forêt (Coll. E.T.W.C.).

Appelé à subir l'inévitable supplice de l'interview, le commandant Noguès, il y a tout au plus une dizaine de jours, au moment où, débarquant du paquebot *Europe*, il mettait le pied sur les quais de Bordeaux, résumait en ces termes les déclarations qu'il venait de faire à un de nos confrères :

... Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, d'ici peu, on annonçât de nouveaux combats. Mais, quelles que soient les nouvelles qui nous parviendront de la Côte-d'Ivoire, il ne faudra pas s'alarmer. Pour arriver à soumettre toutes les tribus indigènes de cette colonie, il faut bien encore de 4 à 5 ans. C'est, du reste, le chiffre prévu par le gouverneur général, M. Merlaud-Ponty.

En France, nous dit un officier de nos troupes coloniales, revenu dans sa famille pour y soigner des blessures reçues presque aux côtés du commandant Noguès, on s'explique mal les conditions dans lesquelles nous occupons la Côte-d'Ivoire. Forcément, on compare avec le Dahomey, et, alors, on comprend difficilement qu'une colonie, en somme voisine de ce dernier pays quant à la latitude, qu'une colonie déjà traversée par une voie ferrée, qu'une colonie en voie de bon rapport, au dire des économistes, puisse nous donner encore tant de fil à retordre. Par suite, vous me voyez heureux de l'occasion que m'offre la *France militaire* de bien complètement renseigner mes

camarades de l'armée, en même temps que tous mes compatriotes, et cela en leur présentant la situation à la Côte-d'Ivoire sous son jour exact.

On s'illusionne, en France, en voulant considérer la Côte-d'Ivoire comme une unité nationale, ethnographique, ou même climatérique. C'est une mosaïque de tribus au sol, aux coutumes, aux langages différents.

Au Dahomey, nous avons trouvé toutes les tribus déjà groupées sous une autorité assez ferme, celle de Behanzin. Aussi nous a-t-il suffi de prendre en main cette autorité pour que, sans trop d'à-coups, les indigènes acceptent notre domination. Bref, nous n'avons eu à y faire qu'une seule conquête. Par contre, à la Côte-d'Ivoire, le chiffre des conquêtes à faire, des compartiments à successivement occuper en forces s'élève au moins à soixante. Après quoi nous devons reparaître dans des compartiments déjà visités au fur et à mesure de mesures répressives parfois urgentes. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le coin le plus reculé du vaste parallélogramme qu'est la Côte-d'Ivoire ait été, en quelque sorte, francisé.

D'où vous pouvez conclure que le commandant Noguès, commandant militaire de la colonie, fait plutôt preuve d'optimisme en ne demandant que quatre ou cinq ans pour obtenir ce résultat. Et, cependant, mieux que personne, il sait à quoi s'en tenir, lui qui vient d'agir de toute son activité dans une campagne contre les Abbeys. Il sait qu'il va falloir aller faire acte de force auprès des N'Gbans d'abord, des Agbas ensuite, puis peut-être revenir aux Abbeys. Ces trois tribus nous sont aussi hostiles l'une que l'autre ; et cela depuis le début de notre occupation. Il y avait beau temps que ça grondait sourdement quand, en janvier 1910, l'hostilité a revêtu la forme active de rébellion, de révolte. Le commandant Noguès a marché sur les Abbeys en premier, non pas qu'ils fussent plus révoltés que les autres, mais uniquement pour les empêcher de par trop détruire la voie ferrée, qui, de bout en bout, traverse leur territoire... Cette voie ferrée, la seule, l'unique de la colonie !... Vous comprenez si on en a soin !... Elle part d'Abidjean, vers la côte, et monte droit au nord pour finir à Dimbokro, dans l'intérieur. Il paraît que d'ici peu, on va la prolonger, toujours dans la direction du nord, sur Bouaké.

Eh bien, pour en revenir à nos révoltés, maintenant que tout est calme chez les Abbeys, auxquels 2.500 morts ont conseillé une prudente soumission, le commandant Noguès va se tourner contre les N'Gbans... Après, ce sera contre les Agbas. Après encore, il y aura bien quelque coin inconnu dans lequel nous n'aurons pas tiré de coups de fusil ; naturellement il faudra y aller. Cinq années seront-elles suffisantes pour faire tout cela ?... J'en doute !

Tout ceci dans le but de vous expliquer à quel point l'opinion publique erre quand elle commente des articles pompeusement intitulés : *la Révolte de la Côte-d'Ivoire* ou encore *la Pacification de la Côte-d'Ivoire*.

Ces articles, je n'en doute pas, détaillent la vérité ; seulement, ils ont, à mon avis, le grand tort de, suivant l'expression consacrée, prendre, tout au moins dans leur titre, « pars pro toto ».

Bien que, sur une très respectable longueur, la Côte-d'Ivoire occupe le littoral de l'Atlantique, ce n'est pas, chose curieuse, la mer qui a servi de base à la première occupation de cette colonie ; ce sont les régions du Nord, les hautes terres du pays de Kong, ou portion du Soudan depuis longtemps conquise par nous.

Administrativement, ce pays de Kong, découvert, peuplé, fertile, déjà presque civilisé, a été annexé à la Côte-d'Ivoire, bien que, sous le rapport race des habitants et nature du sol, il soit essentiellement différent du reste de la colonie que recouvre l'inextricable forêt tropicale. Le but de l'annexion est très logique : procurer à ladite colonie encore en enfance une sorte de réservoir où pourront être puisés hommes, impôts, porteurs, ressources de toute espèce. Ce qui revient à dire que c'est aux Soudanais que nous devons la conquête définitive de la Côte-d'Ivoire, dont les indigènes, qui ne pensent qu'à s'entredéchirer, ont bien quelques qualités, mais, tout

de même, sont loin de posséder l'énergie, l'entrain, la valeur au feu de leurs voisins du Nord.

— A-t-on songé d'en recruter pour notre armée noire ?

— Oui ; mais l'essai n'a pas été encourageant. À Casablanca ont été envoyés des Baoulés... Très bons pour... le service intérieur, ces indigènes de la forêt ! Ils sont propres, disciplinés, attentifs. Mais par malheur, au feu, ils font preuve d'une mollesse vraiment décevante. Que voulez-vous ? Ils ne comprennent pas la guerre comme nous.

REVUE DE LA PRESSE

Le désarmement des colonies africaines
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1910)

La *Dépêche de la Côte-d'Ivoire*, organe du commerce local, dont le rédacteur en chef est M Jean Clément, avocat à Grand-Bassam, publie la note suivante :

Près de 50.000 fusils ont été rendus par les indigènes et détruits, depuis le mois de septembre 1909, époque à laquelle ont commencé les opérations de désarmement. Déjà, les Abbeys vaincus en ont apporté un certain nombre. C'est le signe — auquel on ne se trompe pas — de la soumission définitive, de l'abdication.

Certains commerçants — inspirés surtout par leur intérêt particulier et immédiat, plutôt que par l'intérêt général de la colonie — ont amèrement critiqué le désarmement. Ce serait, disent-ils, une mesure inutile et impolitique.

Nous ne le pensons pas. Certes, il est regrettable pour les commerçants de ne pouvoir écouler comme autrefois, avec de gros bénéfices, des quantités considérables de poudre et de fusils. Mais l'intérêt supérieur de tous, la sécurité de notre domination, ne le permettent pas.

Nous ne cessons de le répéter : l'indigène d'un fusil est fier, orgueilleux, indépendant : à tout instant, il est à craindre que, pour le motif le plus futile, il ne prenne son fusil et ne parte en guerre. C'est un insoumis. Il refusera toutes corvées et le portage. La rentrée de l'impôt sera difficile et périlleuse. Surtout dans la zone forestière, où la pénétration se heurte à mille difficultés, il faut soigneusement éviter délaissier en face de nous des villages armés.

La possession d'un fusil doit être considérée par l'indigène comme une récompense ou un honneur. Le chef de village — je parle des villages qui ne nous sont pas nettement hostiles — pourra être autorisé à en détenir un ou deux. Cela sera suffisant pour la chasse.

Le désarmement complet sera le moyen le plus sûr de pacifier les tribus de la forêt. Il n'y aura plus ensuite de soulèvements possibles. Les Abbeys, les N'Ghans, les Agbas n'auraient pu se révolter, s'ils n'avaient pas eu dans les mains les moyens d'attaquer et de se défendre, c'est-à-dire leurs fusils. Nous ne pourrions être certains de leur fidélité que lorsqu'ils seront entièrement désarmés.

Et la preuve que le désarmement est un moyen efficace de pacification, ne la trouvons-nous pas dans l'altitude même des indigènes non encore complètement dociles et soumis qui craignent tellement de se voir désarmés qu'ils se mettent délibérément en état de révolte pour essayer de garder leurs fusils et sauver leur dernière [marque] d'indépendance ? Les Abbeys se sont soulevés lorsqu'ils ont compris que c'était à leur tour d'être désarmés, après les Attiés, et que bientôt, pour ce faire, allaient venir chez eux les tirailleurs du lieutenant Boudet...

Le désarmement doit être opéré jusqu'au bout, avec ténacité, malgré les critiques et les difficultés passagères qu'il peut soulever. Nous avons, d'ailleurs, pleine confiance dans l'énergie du gouverneur Angoulvant pour le mener à bonne fin.

AUX ÉTUDES COLONIALES ET MARITIMES (*La France militaire*, 27 mai 1910)

La Société des études coloniales et maritimes a tenu, mardi soir, son assemblée générale au siège social, 16, rue de l'Arcade.

Dans la salle, de nombreuses personnalités coloniales et des familles militaires surtout.

Au fauteuil présidentiel, le vice-amiral A. Besson, président de la Société, assisté du secrétaire général, le baron Loïc de Cambourg, et de trois officiers de l'infanterie coloniale, chargés de communications à faire à l'auditoire.

Aussitôt la séance ouverte, le secrétaire général fait un rapport remarquable de clarté sur les travaux de la Société en 1909-1910 ; il adresse un respectueux hommage au président que la société a eu la douleur de perdre, M. Bouquet de la Grye, et ses souhaits de bienvenue au président que M. Bouquet de la Grye avait désigné lui-même pour lui succéder, le vice-amiral Besson.

Aussitôt après la proclamation du résultat du vote pour le renouvellement du bureau et du conseil, l'amiral Besson prend la parole. Il fait du président défunt, du grand Français et du célèbre ingénieur hydrographe qu'était M. Bouquet de la Grye, un magistral tableau.

Mais, si l'année a comporté pour nous une grande douleur, ajoute l'amiral, elle comporte aussi des joies d'une grande fierté patriotique.

Cette fierté, vous allez l'éprouver en écoutant les communications de MM. le capitaine Ballabey, les lieutenants de Luxer et Boudet sur les derniers événements de la Côte-d'Ivoire.

Nous comptons également sur la présence du lieutenant Bourreau, mais ce jeune officier nous avise qu'un accès de fièvre le prive de sa liberté d'allures.

Puis l'amiral, aux applaudissements de l'assemblée tout entière, donne la parole aux trois héros, qui font, à tour de rôle, revivre à nos yeux trois des plus émouvantes et des plus glorieuses pages de notre histoire coloniale. Voici, résumées par l'amiral — non par eux-mêmes, qui glissent sur tout fait personnel pour ne parler que du voisin — les prouesses des officiers précités.

Le lieutenant Bourreau était le second du capitaine Fiegenschuh. Lorsque le vaillant officier fut blessé une première fois et obligé d'abandonner le commandement, il fit appeler son lieutenant, lui remit le commandement et lui enjoignit de poursuivre la prise d'Abecher [Abéché (Tchad)]. Simplement, Bourreau le lui promit, et héroïquement il tint sa promesse : il prit Abecher.

Le capitaine Ballabey, lors de la révolte des Abbeys et de la destruction partielle de la ligne ferrée, organisa avec une décision incomparable la répression et la réfection de la voie. Il fut frappé de deux balles à la tête de ses hommes : une l'atteignit à la poitrine, l'autre au pied. Il eut le poumon perforé.

Le lieutenant de Luxer reçut également deux coups de feu en plein corps. Il faisait partie de la colonne Noguès, accourue pour prêter son concours à la répression.

Quant au lieutenant Boudet, frappé — à 7 kilomètres du poste qu'il devait atteindre pour y secourir une troupe en danger — de quatre balles, une qui lui fracassa la mâchoire, deux qui l'atteignirent à la poitrine et une à l'épaule, il eut l'énergie surhumaine de demeurer, malgré tout le sang qu'il perdait, à la tête de sa vaillante troupe, et ne tomba qu'une fois sa mission accomplie, dans les bras du camarade qu'il avait pu rejoindre.

L'assistance a fait une ovation prolongée à ce beau trait de courage.

À la fin de la séance, l'amiral Besson a remis aux quatre officiers les quatre grandes médailles d'honneur de la Société (prix : baron Th. de Cambourg, fondateur de la Société ; Gustave Viot, membre donateur ; L. Napoléon-Bonaparte Wyse, membre donateur ; baron Loïc de Cambourg, secrétaire général).

C'est au milieu d'une émotion intense que le président a prononcé une dernière et courte allocution patriotique. Des salves d'applaudissements prolongés ont salué son éloquente péroraison, alors que les mains ne battaient pas seules, mais les cœurs aussi.

MUTATIONS ET NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL COLONIAL

AFFECTATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 6 juin 1910)

Les affectations suivantes ont été prononcées :

Côte d'Ivoire

MM. Joulia, administrateur de 2^e classe (chef du 1^{er} bureau du gouvernement) ; les administrateurs adjoints de 1^{re} classe Marchand (commandement du cercle d'Assinie) et Hantz (chef de poste à Abidjan) ; Delbos, administrateur adjoint de 2^e classe (commandement du cercle d'Indiéné) ; Aubin, administrateur adjoint de 3^e classe (adjoint au commandant du cercle du Baoulé Sud) ; Lapie, élève administrateur (chef du poste administratif de Bingerville).

MM. Pain, adjoint principal de 3^e classe des affaires indigènes (chef du poste administratif de Sassandra) ; Falip, adjoint de 1^{re} classe (chef du poste administratif d'Assinie), les adjoints de 2^e classe Guy (chef du poste administratif d'Aboisso), et Levavasseur (cabinet du lieutenant gouverneur) ; les commis de 1^{re} classe Charrier (chef du poste administratif d'Assikano) ; Ferrou (agent spécial à Aboisso), et Antone (chef du poste administratif de Kodiokofi) ; les commis de 2^e classe Bouverat (2^e bureau gouvernement), et Villanove (chef du poste administratif de Bouaké) ; les commis de 3^e classe Montet (Bingerville) ; Muris (chef du poste administratif d'Alépé) ; Gangloff (cercle de Mankono), et Conquet (cercle de Bondoukou) ; les commis de 4^e classe Deschaux (cercle de Kong) ; Modem (chef du poste administratif de Lahou), et Lafontan (cercle de Mankono).

MM. Darqué, commis de 1^{re} classe des secrétariats généraux (2^e bureau du gouvernement) ; docteur Crudeli, médecin de l'assistance médicale indigène (Seguéla) ; les commis des postes et télégraphes Le Mière (receveur au bureau de Grand Lahou), Fricéro, (receveur à Tiassalé), Mazic (receveur du bureau d'Assinie), Cuillé (bureau de Bassam) et Dutrey (gérance du bureau d'Aboisso).

À LA CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 8 juin 1910)

Grand-Bassam, le 14 avril 1910.

Je profite du passage du courrier belge pour vous envoyer de nos nouvelles et, j'ai plaisir à le dire de suite, de bonnes nouvelles.

La situation politique a continué de s'éclaircir ces derniers temps. La pacification a même fait de considérables progrès. Les Abbeys, maintenant qu'ils ont été vaincus, reviennent à nous aussi vite qu'ils s'en étaient détachés ; du 1^{er} au 5 mai,

M. Angoulvant a fait, sur la ligne du chemin de fer, une de ces inspections dont il est coutumier et qui lui permettent de se rendre compte des faits et des besoins autrement que par des rapports. Il a eu la satisfaction, qu'il ne dissimule pas, de constater une détente complète : les indigènes rendent sans cesse des fusils, acquittent leurs taxes et viennent s'offrir pour travailler sur la voie et réparer ainsi dans une certaine mesure, par leur labeur, le mal qu'ils ont fait en janvier et février.

Les opérations contre les N'Gbans ont commencé fin avril, menées par quatre compagnies et une section d'artillerie.

Comme la plupart le pensaient, elles ont montré l'exagération des nouvelles répandues sur les dispositions et la force de ce groupement. Quelques villages seulement étaient disposés à la résistance ; certains autres avaient adopté une attitude expectante plutôt hostile qui leur eût permis de se déclarer contre nous sans contraste et sans crainte de représailles de la part des énergumènes, si les choses avaient mal tourné pour nous.

Mais nos troupes n'ont eu aucune peine à défaire des rebelles peu nombreux ; elles ont commencé à occuper l'Orumbo Bocca, montagne considérée comme fétiche et sur laquelle les mauvais sujets se croyaient inaccessibles.

La sourde agitation qui régnait dans le Baoulé Sud va cesser du coup ; les derniers fusils rentreront et nous verrons cesser avec joie une tension causée, surtout, il faut le dire bien haut, par l'importance donnée au mouvement des groupes N'Gbans irréductibles. Ainsi disparaît une nouvelle légende. L'histoire de l'occupation de la Côte-d'Ivoire est faite de ces coups portés, quand on a voulu s'en donner la peine, à des réputation d'invincibilité acquise par quelques tribus devant lesquelles nous restions en suspens, avec une prudence qui avait toutes les apparences de la crainte et qui donnait aux indigènes plus de confiance en eux mêmes, plus de force qu'un échec de nos armes. Ces temps ne sont plus et le commerce est le premier à s'en réjouir.

Les Akoués, soumis l'an dernier, viennent de rendre encore 700 fusils ; leurs villages se sont reconstitués : c'est la paix définitive dans cette partie du Baoulé et une forte base de succès acquise pour l'époque où le gouverneur décidera d'en finir avec le fâcheux esprit qui se perpétue depuis plus de dix ans sur les rives du Bandama.

Ce résultat a mis en lumière l'excellence du procédé appliqué par M. Angoulvant et qui consiste, une fois la lutte finie, à laisser un détachement d'une certaine force à la disposition du chef de la circonscription intéressée pendant quelques mois. Ce détachement n'agit plus, mais il est prêt à agir, si quelque velléité d'agitation se faisait jour à nouveau et, à la longue, sans risque et sans coup férir, la reddition des armes s'accélère, tandis que les timorés se rassurent et que les fidèles grossissent leur nombre. Ainsi, nous ne passons plus ; nous stationnons, tout en conservant les moyens d'agir ailleurs. Grâce à cette méthode, nous allons à très grands pas vers la pacification et les mouvements militaires achevés, les régions qui en ont été le théâtre sont au plus tôt remises sous le régime civil, le seul normal, le seul propice au développement économique.

La satisfaction que nous éprouvons des nouvelles excellentes venues de l'intérieur est accrue par la décision qu'a prise M. Angoulvant de ne pas rentrer en France cette année encore. Il lui appartient de parachever la première partie de son œuvre. La situation est devenue claire, de trouble qu'elle fut un moment. Je ne saurais mieux faire, pour en peindre les étapes, que de comparer l'organisation entreprise par notre gouverneur à une sorte de jeu de patience, de puzzle, pour citer un jeu à la mode dont la figure complète représenterait un édifice fait de pièces éparses, mais dont les éléments étaient, il y a quelques mois encore, entremêlés. M. Angoulvant a classé les pièces. Maintenant, elles commencent à s'accorder. Et, l'an prochain, le tableau sera complet, la fortune et les militaires aidant.

Nous ne sommes pas fâchés, d'autre part, de voir M. Angoulvant accentuer, par sa présence et sa forte impulsion, la mise en œuvre du pays, qui s'annonce bien. Tout

s'enchaîne et, derrière nos troupes victorieuses, les commerçants se disposent à aller de l'avant, à tirer enfin profit des immenses territoires qui s'ouvrent, ici, avec des richesses variées autant que durables, à toutes les initiatives.

A. CHATEL.

Le Gouverneur Angoulvant prolonge son séjour à la Côte-d'Ivoire
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1910)

M. Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, ne veut pas mentir à sa réputation d'énergie. Malgré vingt six mois de séjour dans une possession où les fonctionnaires ne sont tenus de rester que vingt mois consécutifs, malgré la fatigue, le climat, un labeur acharné, des périls affrontés, des préoccupations d'ordres divers et d'origine variée, ce gouverneur a décidé de conserver la direction de sa colonie un an encore, avant de prendre un congé.

Il y a, dans cette décision, autre chose qu'un exemple pour les autres gouverneurs. Dans sa sollicitude éclairée pour son distingué collaborateur, M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, avait trouvé un ingénieux moyen de permettre à M. Angoulvant de prendre un repos mérité, tout en sauvegardant sa situation à la Côte-d'Ivoire. En ne bénéficiant pas de cette marque de bienveillance M. Angoulvant affirme la haute conception qu'il a de son devoir.

La situation actuelle de notre colonie du golfe de Guinée est parfaitement nette : chacun sait, aujourd'hui, quelles nécessités s'imposent encore pour en faire une terre française autrement que de nom et l'ouvrir à la civilisation. Ces nécessités, M. Angoulvant les a mises en lumière, sans souci de sa peine, sans craindre, surtout, d'engager sa responsabilité. Il est donc naturel qu'il mène son œuvre à bonne fin. Lui-même revendique ce droit ; le département a, certes, compris que l'intérêt de la Côte-d'Ivoire exige une continuité de vues et d'efforts, une unité de direction incompatibles avec des changements de personnes.

Au reste, il est normal que l'intérêt même de M. Angoulvant soit ménagé. N'est-ce pas lui qui a eu le mérite de faire admettre l'obligation d'une action persévérante, poursuivie avec des moyens appropriés, en vue d'amener une tranquillité définitive, de la substituer à une pacification de façade qui ne permettait pas d'entreprendre une œuvre civilisatrice digne de la France ? N'est-ce pas lui qui a volontairement et courageusement détruit la légende, chère à nos aspirations, mais trompeuse et meurtrière, d'une colonie où nous avons su nous faire accepter des autochtones par des manifestations aussi simples que peu étendues de notre bienveillance ? Il l'a fait parce que le commerce local, un moment las de l'incertitude dans laquelle il vivait et désireux d'une situation franche, avait demandé au ministre des colonies, unanimement, que la paix fut enfin établie. Il l'a fait parce que, conscient du devoir difficile qui s'imposait à lui voici deux ans, il se sentait le courage et la force nécessaires à cette lourde tâche, dont la partie la moins ardue n'était pas de faire comprendre que tout n'allait pas pour le mieux dans la plus riche de nos colonies africaines. Il convient donc que, décidé à ne point se dérober aux charges morales et aux fatigues matérielles résultant de ses initiatives, M. Angoulvant soit mis à même de remplir son programme.

La période la plus pénible est aujourd'hui franchie : c'était celle qui consistait à dresser le bilan politique, à persuader les pouvoirs publics de la nécessité d'une orientation nouvelle, à obtenir des moyens en rapport avec les besoins. La plus simple équité exige que M. Angoulvant tire avantage des résultats acquis par lui et en recueille les fruits. Il serait à la fois impolitique et injuste de confier à un autre gouverneur, si bien

intentionné fût-il, le soin d'achever une tâche qui demande une expérience acquise et dont le succès définitif doit être assuré à l'initiateur. Si M. Angoulvant rentrait maintenant, il risquerait de voir son labeur ignoré.

En dehors des personnes informées et que le parti-pris n'aveugle pas, on ne se rendrait pas compte que les résultats à enregistrer désormais ont été préparés, facilités par deux ans d'ingrate besogne préliminaire. Malgré tout, et bien que le gouverneur de la Côte-d'Ivoire ait droit à un congé, tout comme le plus modeste de ses subordonnés, on attribuerait son retour à quelque disgrâce, à des influences triomphantes qui trouveraient ainsi, en dépit de toute honnêteté, leur justification.

À l'heure actuelle, la pacification s'accroît. Elle peut être rapide, si l'élément militaire seconde, comme il le doit, les efforts de M. Angoulvant. Elle sera définitive, si l'on ne commet pas l'imprudence de permettre aux indigènes de se réapprovisionner en poudre et en fusils pour des luttes nouvelles.

Bientôt, toute la moitié orientale de la colonie sera parfaitement sûre, ouverte à une administration civilisatrice et à une colonisation fructueuse. Il restera prochainement à pénétrer les territoires de l'Ouest : cette pénétration s'effectuera à loisir, tandis que le reste de la Côte-d'Ivoire, ira, sous le couvert de la paix française, vers la prospérité à laquelle ses abondantes ressources lui permettent de prétendre.

M. Angoulvant pourra rentrer alors, justement fier de son œuvre. Le succès obtenu, complété par de sages mesures humanitaires et économiques, lui fera oublier l'amertume des critiques passées, dont il aura pu un moment souffrir, comme cela arrive nécessairement à tout homme d'action. Et, déjà, ceux qui n'ont pas le fétichisme des situations acquises, ceux qui n'ont point pris pour devise la formule déprimante et néfaste : « Pas d'histoire » ; ceux qui ont en vue l'intérêt général et qui comprennent qu'on lui sacrifie son repos, qu'on s'expose pour le servir à tous les risques, ceux-là se félicitent de la détermination du gouverneur de la Côte-d'Ivoire et lui assurent leur concours en cas de besoin.

Le Port de Grand-Lahou
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1910)

Le gouvernement de la Côte-d'Ivoire a réalisé, depuis deux ans, à Grand-Lahou des progrès remarquables.

Bien que le port de Grand-Lahou soit appelé, sinon à perdre de son importance, du moins à voir une partie du trafic de la Haute-Côte absorbée par la voie ferrée qui reliera prochainement le nord de la colonie à Abidjan, ce qui apparaît comme la conséquence inévitable du perfectionnement de l'outillage économique en A. O. F., il serait inexact d'en conclure que les grands travaux en cours ou en projet, tels le percement et la jonction des lagunes de la Côte-d'Ivoire, puissent avoir pour conséquence directe l'arrêt du mouvement commercial dans le port de Grand-Lahou au profit exclusif de Grand-Bassam, quelle que soit, d'ailleurs, l'extension dont celui-ci est appelé à bénéficier par ses moyens d'abord, par sa situation géographique et le développement normal du commerce ensuite.

Examinons donc rapidement ce qui a été fait et ce qui reste à faire dans cette région. Au mois de juillet 1908, la pénétration de l'arrière-pays de Lahou avait été à peine ébauchée. La plus grande partie en était inconnue et nous ne possédions qu'un poste administratif à Grand-Lahou, chef-lieu du cercle.

À la même époque, l'installation du poste de Fresco, sur la côte, à 55 kilomètres à l'ouest de Lahou, nous permettait de suite d'effectuer la reconnaissance topographique

du pays, d'entrer en relation avec des tribus qui échappaient, jusque-là, d'une façon complète, à l'autorité française, et de créer de toutes pièces un mouvement commercial encore inexistant.

En mars 1909, la création du poste administratif de Boudougou, à 80 kilomètres environ au nord de Lahou et à deux jours et demi de marche à l'ouest de Tiassalé, nous assurait les mêmes résultats. La mise en état d'une route directe entre Lahou et Boudougou, d'une part, ce dernier poste et Tiassalé, de l'autre, nous a, en effet, permis tout d'abord, et doit nous faciliter ensuite, dans la plus large mesure, l'accès de régions entièrement couvertes par la forêt dense, jusqu'alors inexplorées, partant inexploitées, et dont les richesses en arbres à caoutchouc et en acajou, notamment, offrent au commerce un des plus beaux champs d'action qu'il soit possible de trouver.

Il y a lieu de remarquer, en effet, qu'à moins de cent kilomètres de la Côte, la forêt est très favorisée sous le rapport de la densité de la population, que des villages importants sont très rapprochés et représentent un total de quarante mille habitants environ.

Avec la paix française, la population augmentera très certainement et fournira au commerce de Lahou, de Tiassalé et de Fresco une main-d'œuvre très suffisante au point de vue de la quantité et susceptible de s'améliorer assez rapidement au point de vue de la qualité. Comme complément indispensable des pistes en forêt, tant dans la région de Fresco que dans celle de Boudougou, des travaux de navigabilité ont été entrepris dans les rivières Goboia et Nokoboué, tributaires de la lagune de Lahou, ils permettent actuellement aux vapeurs d'un faible tirant d'eau, en usage dans la colonie, de remonter, jusqu'à une certaine distance de la côte pour y charger les produits du pays, l'huile de palme, les palmistes et le caoutchouc.

En même temps que ces rivières étaient, en partie, ouvertes à la navigation, les travaux effectués dans le chenal qui relie les lagunes de Lahou et de Fresco offraient le passage, sans rompre charge, aux pirogues de fortes dimensions, sauf à la période de très basses eaux pendant les trois premiers mois de l'année. L'existence d'un seuil, bien que très peu important, entre le bassin de la lagune de Fresco et celui de la lagune de Lahou empêche, d'ailleurs, de rendre le chenal existant praticable aux vapeurs avant l'exécution des travaux de percement dont l'étude est activement poursuivie et qui mettront en communication constante la lagune Ebrié avec celles de Lahou à l'ouest, et d'Assinie à l'est, sur une distance de 300 kilomètres environ.

Bien que coupées par des rapides non loin de leur embouchure, les deux plus importantes rivières du bassin de Fresco, la Bolo et la Niouniourou, une fois dégagées des troncs d'arbres qui les obstruent, deviendront dans leur cours moyen accessibles aux pirogues chargées et seront ainsi les véritables voies de pénétration économique de la partie ouest du cercle de Lahou, complétant ainsi le réseau de chemins reliant le poste de Fresco aux pays du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

En même temps que la création et la mise en état des voies de communication dans cette partie de la colonie, le développement des cultures vivrières, manioc, maïs, bananes, et les plantations de cacaoyers sollicitaient l'attention du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, là où la nature du sol permettait de les tenter avec chance de succès. Les constatations faites, portant sur 20.000 pieds environ de cacao, promettent des résultats satisfaisants dans l'avenir, malgré de sérieuses difficultés provenant surtout de l'apathie des indigènes et du manque absolu d'autorité de leurs chefs.

En dehors de l'amélioration des voies navigables, les travaux les plus urgents qui restent à entreprendre sont tout d'abord la création d'un troisième poste administratif au nord de Fresco, dans l'Ouest-Nord-Ouest de Boudougou, puis l'achèvement d'un réseau de routes permettant aux tribus du Nord d'apporter leurs produits à la côte, dès que la sécurité du pays aura été obtenue d'une façon définitive.

Il reste donc beaucoup à faire dans la région, mais en présence des progrès réels qui ont été accomplis en moins de deux ans, il est de stricte équité de reconnaître et

d'apprécier comme elle le mérite l'œuvre entreprise aussi bien dans cette partie de la colonie que dans son ensemble par M. le gouverneur Angoulvant, pour le plus grand profit du commerce, du progrès et de la civilisation.

Les chiffres suivants, en progression constante, donnent les quantités des principaux produits du cru exportés par le port de Grand-Lahou en 1908-1909 et pendant le premier trimestre de 1910 : (kg)

	1908	1909	1er trim. 1910
Ivoire	6.144	6.864	310
Palmistes	805.028	836.733	206.400
Huile de palme	1.365.640	1.257.852	299.934
Caoutchouc	185.113	333.335	113.910
Acajou	1.914.983	3.704.849	411.691

État comparatif des recettes de douanes du bureau de Grand-Lahou.

1908	449.190 fr. 97
1909	479.869 fr. 90
1 ^{er} trimestre 1910	153.495 fr. 71

Ces chiffres sont suffisamment éloquentes.

QUELQUES OPÉRATIONS MILITAIRES
À LA CÔTE-D'IVOIRE EN 1909
par le lieutenant J.-F. Bouet, de l'infanterie coloniale
(*Revue des troupes coloniales*, juillet-novembre 1910)

I
(*Revue des troupes coloniales*, juillet 1910, p. 63-80)

« Inspirés par notre naturel sentiment de générosité, poussés aussi par le désir d'épargner la vie de nos soldats pour le petit nombre desquels la forêt vierge rendait la lutte trop inégale, nous avons essayé, jusqu'à l'an dernier, de réaliser l'occupation de la Côte d'Ivoire par la seule méthode de la pénétration pacifique. Nos administrateurs et nos officiers sont passés maîtres dans la pratique de cette politique, et l'on peut être assuré qu'ils se sont merveilleusement acquittés du rôle qui leur était confié : rôle ingrat et dangereux s'il en fût, surtout lorsque ceux qui le remplissent ont affaire à des populations qui ne considèrent la douceur et la mansuétude que comme des marques de faiblesse ; qui reçoivent des témoignages d'intérêt et des cadeaux comme des tributs naturels ; qui tirent avantage de nos relations avec elles pour se prévaloir auprès des tribus voisines de ces rapports, les exploiter et piller les groupes ennemis comme s'ils agissaient sous notre couvert.

» Aussi la faillite de la pénétration pacifique a-t-elle été complète à la Côte d'Ivoire⁷. »

Ainsi parle, dans le *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française* (octobre 1909, n° 10), un anonyme trop bien documenté pour que nous puissions douter un seul instant de la source des renseignements.

La publicité et le retentissement de cet article ont suffisamment prouvé que, désormais, la question de la Côte d'Ivoire est à l'ordre du jour.

Nous n'hésiterons donc plus à livrer à un public plus restreint, mais non avide de nouvelles, le fruit de nos observations personnelles, et le récit d'événements récents ayant trait à cette colonie, si belle de promesses, la colonie des travailleurs et des braves.

Préliminaires. — On connaît la situation de la Côte d'Ivoire quand, aux premiers jours de l'année 1908, M. le gouverneur Angoulvant fut appelé à la direction de cette colonie.

Sous l'administration de son prédécesseur, M. Clozel, nous avons obtenu déjà des résultats remarquables, payés hélas par de nombreuses vies humaines. C'est ainsi que les Maria, les Larçon, les Dessuze, les Bos, les Péretti, les Hittos, les Lecœur, les Caveng et les Hutin... administrateurs ou soldats, tous des héros, étaient tombés au champ d'honneur, hâtant par chacune de leurs chutes le résultat définitif.

À son avènement, le nouveau gouverneur dut être vivement frappé par l'extension de la liste nécrologique ; mais, d'autre part, son arrivée coïncidait avec des besoins nouveaux. Plus que jamais se faisait sentir l'impérieux devoir d'élever le plus tôt possible la Côte d'Ivoire au niveau des riches colonies voisines : le Sénégal, la Guinée, le Dahomey.

Pour obtenir ce résultat, la volonté la plus énergique, l'attitude la plus ferme étaient indispensables. Un sérieux effort fut tenté pour faire de ce pays une possession sûre et prospère comme les autres. L'amélioration des anciennes voies de communication, la

⁷ À rapprocher des articles parus dans cette même revue (2^e semestre 1904 et 1^{er} semestre 1905), où l'on pourra voir que depuis huit ans, cette affirmation est un fait absolument établi.

création de routes nouvelles, le paiement effectif d'un impôt raisonnable et de la taxe sur les armes, qui, seule, en permettait le contrôle, enfin d'importants essais de culture furent décidés.

Que cela ne dut plaire à tous, personne n'en doutait. Aussi ne fut-ce pas étonnant que de voir se soulever, dès les premiers mois de l'année 1909, la tribu des Ayaous. La 1^{re} brigade de garde indigène venait heureusement de rentrer fort à propos de la région du Sassandra.

Quelques mots sur celle unité dont nous aurons si souvent à parler.

Peu de temps avant les événements que nous allons mentionner, c'est-à-dire à la fin de l'année 1908, la plus grande partie du bataillon de tirailleurs sénégalais de la Côte d'Ivoire, échelonné le long de la trouée naturelle qui, à travers la grande forêt, relie l'Océan aux plaines du Niger avec ses postes de Grand-Lahou, Tiassalé, Toumodi, Kodiokofi et Bouaké, avait été désignée pour s'établir dans le cercle du Haut-Sassandra, dont le commandant Betselère allait prendre le commandement.

Créée le 1^{er} octobre 1907, la 1^{re} brigade de garde indigène (anciennement 3^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs sénégalais), qui avait quitté Tiassalé, son point d'attache, le 12 novembre de la même année, occupait déjà la région du Haut-Sassandra : sous les ordres du lieutenant Hutin d'abord et du capitaine Raimbaud ensuite, elle y avait déjà fait ses preuves avant de participer aux opérations de la colonne Metz dans l'Idéblé et le Sablé (mars 1908).

Quand arriva le bataillon de tirailleurs sénégalais dans le Sassandra, la 1^{re} brigade guerroyait encore sous le commandement du capitaine Cahen, vengeant la mort de l'intrépide lieutenant Hutin, et courant de poste en poste pour ouvrir au commerce des routes nouvelles et difficiles. Brigade et bataillon opérèrent quelque temps de concert, fondèrent le poste de Vavoua, qui devait relier ceux de Daloa et de Séguéla et réduisirent les tribus gouros des Gouanfras et des Dauboubras. Au cours de ces dernières opérations, le lieutenant Agamemnon fut très grièvement blessé dans le village de Zaguié.

Le rôle de la 1^{re} brigade de garde indigène, dans le Sassandra, était terminé. Le 3 mars 1909, elle rallia Toumodi où son rôle de troupe de police et de répression, sous les ordres directs du gouverneur, devait, en territoire d'administration civile, être mieux justifié et non moins glorieux.

Son repos à Toumodi fut de courte durée : peu de temps après, la tribu des Ayaous se soulève et, désormais, nous allons voir la 1^{re} brigade tenir tête à plusieurs ennemis à la fois. Quittant les Ayaous à peine soumis, elle va se porter chez les Attiès. Ensuite, le coup de force donné, laissant sur place un détachement sous les ordres du lieutenant Boudet, chargé d'achever la pacification, elle arrivera sans repos chez les Akoués où elle trouvera son plus redoutable adversaire, où elle devra tantôt livrer, tantôt accepter, les plus pénibles et les plus meurtriers combats.

Les opérations militaires de cette période vont se dérouler dans l'ordre suivant :

- 1° Répression des Ayaous, du 11 avril au 2 mai 1909 ;
- 2° Répression des Attiès, du 10 mai au 16 juin 1909 ;
- 3° Répression des Akoués, du 27 juin (opérations encore en cours au moment où nous écrivons ces lignes).

Ces dates se rapportent uniquement à la période de guerre proprement dite et non pas à celle de tension politique ou de pourparlers de soumission.

Nous exposerons brièvement celles effectuées chez les Ayaous et chez les Attiès, pour donner une idée d'ensemble exacte et pour rattacher les événements à leur milieu.

Nous aborderons en dernier lieu et plus en détails la question des Akoués, sur laquelle nous sommes mieux documentés.

Sincère admirateur de nos troupes noires, nous ne manquerons pas, en toute sincérité, de mentionner leurs brillantes qualités qui leur valent d'intéresser actuellement, au plus haut point, la presse européenne, grâce à la vaillante initiative de l'officier supérieur⁸ qu'ils suivirent jusqu'à Fashoda.

Nous aurons cent fois l'occasion de faire ressortir l'endurance, le courage, l'héroïsme d'une troupe qu'on ne peut mésestimer que lorsqu'on ne la connaît pas. Quelques erreurs de recrutement, reconnues aujourd'hui, ont pu donner prétexte à des jugements erronés sur la valeur des tirailleurs sénégalais, mais ne sauraient rien enlever au mérite de nos vieux et même de la plupart de nos jeunes soldats noirs.

Certains aussi prétendent les connaître, qui n'ont vu que de jeunes troupes pas encore dressées, transplantées depuis peu sur un sol nouveau, rongées par l'inactivité forcée, aigries par l'accoutance de races méprisantes et plus en vogue.

Nous leur portons un défi tout amical et nous demandons crédit du temps strictement nécessaire pour juger le bataillon d'essai d'Algérie.

Que les vieux Soudanais, nos modèles, nos maîtres, eux auxquels nous avons entendu dire tant de fois : « Ah que n'avez-vous connus nos anciens tirailleurs », que nos anciens dis-je, ne craignent pas pour l'avenir. Ils entrèrent peut-être en contact avec nos jeunes générations noires à une époque malheureuse, où ils durent manier un outil pas encore au point, qui leur fit regretter [ce] qu'ils avaient si bien façonné de leur main.

S'ils revenaient, nos anciens, ils retrouveraient leur outil d'autrefois retrempé, plus jeune et plus fort.

Cette 1^{re} brigade indigène que nous allons voir agir est presque exclusivement formée de jeunes soldats presque tous recrutés à la Côte d'Ivoire et spécialisés dans la guerre en forêt, terrible guerre s'il en fut.

Nous ne craignons pas, à la suite de tous ceux qui l'ont mise à l'épreuve ou vue à l'œuvre, de la présenter comme une troupe de premier ordre.

Son journal des marches et opérations est déjà rempli de ses hauts faits et constituera plus tard un véritable Livre d'Or.

1^o RÉVOLTE DES AYAOUS, DU 11 AVRIL AU 2 MAI 1909

Proches voisins des sauvages Gouros, établis en dehors de toute grande voie de communication, aux confins du pays baoulé, dont ils constituent, sur les rives du Bandama blanc, avec le Yaourés et les Akouès, les tribus les plus indépendantes de l'Ouest, les Ayaous, comme nous l'avons vu, dès la signification du nouveau programme du gouverneur, sont les premiers à faire acte d'hostilité.

Dès le début de l'année 1909, ils refusent le paiement de l'impôt de capitation à M. l'administrateur Aubin, commandant le poste de Sakassou ; ils opposent une attitude menaçante au capitaine Foussat, en tournée dans son cercle du Baoulé-Nord et se prennent à massacrer les inoffensifs dioulas (colporteurs indigènes) sans défense et tout à leur merci.

La 1^{re} brigade de garde indigène, en garnison à Toumodi, reçoit l'ordre de les mettre à la raison. Le capitaine Cahen, commandant de cette unité, va conduire les opérations dans l'ordre suivant :

Du 5 au 12 avril : concentration des divers détachements à Dila ;

Pu 13 au 18 avril : opérations sur la rive gauche du Bandama ;

Du 19 avril au 4 mai : opérations sur la rive droite du Bandama.

⁸ Allusion au général Charles Mangin.

Cet officier quitte Toumodi le 5 avril. Son détachement comprend 1 sergent européen et 80 tirailleurs.

Le reste de la brigade, soit environ 60 tirailleurs, ne tardera pas à rentrer du Sassandra et 40 d'entre ces derniers partiront presque aussitôt chez les Attiès, où la plus grande partie de cette unité se trouvera réunie dès que la question des Ayaous sera réglée.

Une concentration partielle a lieu le 10 avril au poste de Sakassou. La 1^{re} brigade y recueille quelques gardes de la police indigène sous le commandement du capitaine Foussat et du médecin aide-major de 1^{re} classe Combes.

Le 11 avril, la petite colonne entre en pays hostile, se heurte aux premiers rebelles à Pétoukro et poursuit sa route sur Dila par les villages abandonnés de Zokauakaukro, Broguazué et Kongo-Kouassikro. Non loin de cette dernière localité, le capitaine Foussat essuie, presque à bout portant, un coup de feu qui ne l'atteint heureusement pas.

Le 12 avril, les lieutenants Bayle et Saubielle, arrivés des postes de Bouaké et de Béoumi, rejoignent la colonne à Dila.

Le premier de ces deux détachements a été vivement attaqué en cours de route. Un gradé de la police indigène a été blessé mortellement.

L'arrivée du détachement du lieutenant de Tersannes à Yempenou, le 13 avril, porte à 180 fusils les forces du capitaine Cahen. Cette dernière troupe a également essuyé plusieurs attaques en pays ayaou.

Les opérations actives sur la rive gauche du **B**andama commencent aussitôt.

La méthode employée jusqu'à la fin des opérations sera la suivante : la colonne s'établira sur un point convenablement choisi, généralement en savane ⁹, où le bivouac sera toujours à l'abri d'une surprise. Des contr'embuscades, placées dans la forêt voisine, en interdiront l'approche à l'ennemi, qui ne pourra éventer nos mouvements, ni troubler l'ordre. Chaque nuit, des reconnaissances partiront en plusieurs directions, à la recherche des campements ¹⁰ rebelles, les détruiront après en avoir surpris les habitants et rallieront le bivouac dans la matinée.

La marche de la colonne ne reprendra qu'après la soumission ou l'évacuation complète des régions successivement occupées.

Il en est fait ainsi : les premiers coups de sonde accusent une résistance particulièrement énergique dans le Sud. C'est donc là que se porteront tous les efforts.

Durant cinq jours, nos détachements parcourent tous les environs, les rebelles se concentrent vers Liebissou ¹¹, cœur de la résistance sur la rive gauche du **B**andama. En deux jours, nous avons deux tués et deux blessés.

Le 14 avril, Liebissou tombe entre nos mains. Nos reconnaissances ne sont plus attaquées. Les rebelles ont passé le fleuve au delà duquel la colonne va les poursuivre.

La traversée s'opère le 19 à gué, malgré la crue des eaux, les hommes portant effets, armes et munitions par dessus la tête.

Sur la rive droite, les savanes se multiplient et s'élargissent. La colonne peut évoluer aisément dans toutes les directions. Elle occupe d'abord Atosé, village important sur les bords du fleuve et berceau de la révolte des Ayaous.

Les premières reconnaissances décèlent encore la résistance dans le Sud. La direction de marche est ainsi tout indiquée. Les villages dissimulés dans les îlots de forêt, parfois de très peu d'étendue, ne constituent pas un très gros obstacle, pouvant être abordés de tous côtés.

⁹ Savanes. — Clairières de dimensions et de forme variables recouvertes d'herbes ou de brousse plus ou moins haute. Les savanes sont d'habitude parsemées de palmiers ou de lataniers, en plus ou moins grand nombre, et constituent la principale caractéristique du pays baoulé où, suivant les régions, domine la savane ou la forêt.

¹⁰ Campements. — Installations provisoires des indigènes en dehors de leurs villages, le plus souvent en pleine forêt, à proximité de leurs plantations d'igname, de manioc et de bananiers.

¹¹ Liebissou. — Ne pas confondre avec le poste de Tiébissou.

Du 19 au 23 avril, les environs d'Atosé sont fouillés méthodiquement sans grandes pertes de notre part. L'ennemi tend de nombreuses embuscades, qui sont presque toujours éventées et tournées par nos flanqueurs.

L'arrivée du capitaine Bourgoïn et du lieutenant Rasfelter porte à 255 fusils la force de la colonne.

La région est bientôt déserte et la reprise de la marche est décidée. Diacahou, centre de la résistance et. réduit des Ayaous, devient un nouvel objectif.

Les défenses ont été accumulées dans le village et aux alentours ; la forêt qui le protège est particulièrement profonde. Un coup de force semble nécessaire.

Le 25 avril, le capitaine Cahen fractionne ses troupes en quatre groupes dont un gardera le bivouac. Avec les trois autres, il marche sur Diacahou. Lui-même commande le plus fort, celui du centre avec le lieutenant de Tresannes à l'avant-garde. Les deux autres sont lancés sur les flancs pour déborder le village.

Tandis que celui de gauche, par une habile marche sous bois, surprend les derrières de l'ennemi et le chasse de Diacahou, le détachement de droite lui coupe la retraite et lui fait subir des pertes considérables, en même temps que la colonne du centre attaque de front les fortifications qu'elle enlève.

Comme de coutume, cette fraction est la plus éprouvée et ne pénètre dans le village qu'au prix de deux morts et trois blessés, mais cette habile manœuvre nous évite des pertes bien plus considérables et décide du reste des opérations.

En effet, au cours des journées, suivantes, diverses reconnaissances s'emparent sans peine de Sakasso, Diomabo, Akahakro, Ahali et des deux villages portant le nom de Kouassidibikro, dont les défenseurs démoralisés n'offrent plus qu'une faible résistance.

La colonne peut donc effectuer librement son troisième bond et se porter jusqu'à N'Dénou, l'un des derniers retranchements des Ayaous.

Avant même que ce village soit occupé, l'ennemi envoie des émissaires pour entamer les pourparlers de soumission.

En même temps parvient la nouvelle qu'à la suite d'une sévère leçon que vient de leur infliger l'adjudant Rudniki, chef du poste de Bouaflé, les Ayaous de la région du Sud sont allés l'assurer de leurs intentions pacifiques.

Le commandant de la colonne reçoit les gages de soumission de ceux du reste du pays et, laissant au capitaine Foussat, commandant du cercle, le soin de régler les derniers pourparlers, il rallie Sakassou par un itinéraire direct.

Le 4 mai, il disloqua la colonne dans ce poste et se dirigea sur Toumodi où vient de parvenir la nouvelle du soulèvement des Attiès à trois ou quatre jours seulement de Bingerville, le chef-lieu de la colonie.

2° SOULÈVEMENT DES ATTIIÈS, DU 10 MAI AU 13 JUIN 1909

Tandis que la majeure partie de la 1^{re} brigade de garde indigène opérait chez les Ayaous, le reste de cette unité, (60 tirailleurs) rentrait de la région du Haut-Sassandra : 40 d'entre eux, sous les ordres du sergent-major Bizarre, furent dirigés presque aussitôt sur Azopé, poste civil du cercle des Lagunes, dont le chef, le commis des affaires indigènes Gourgas, venait d'être assassiné le 5 mai 1909, le lendemain de la dislocation des troupes à Sakassou.

Avant d'entreprendre l'exposé militaire de cette opération de guerre, voici quelques renseignements sur les Attiès, qui aideront à l'explication de quelques événements et à la clarté du récit.

Proches voisins des tribus Agnis, avec lesquelles ils ont de nombreuses affinités, et groupés dans le Nord du cercle des Lagunes, sur la rive droite de la Comoé, les Attiès occupent une des régions de la Côte d'Ivoire les plus riches en essences forestières de prix. La forêt vierge s'y étale en terrain moyennement accidenté, couvert de palmiers à

huile et d'acajous. Les alluvions du fleuve et de ses affluents contiennent de la poudre d'or en assez grande quantité, et les filons de quartz aurifère, exploités seulement pas les indigènes, n'y sont pas rares.

La banane constitue le fond de la nourriture des habitants qui, volontiers, consomment aussi le tarot (racine comestible et dont les feuilles sont semblables à celles du nénuphar), l'igname, le manioc et le maïs, mais en petite quantité. Les troupeaux ne comprennent que quelques bœufs et moutons de petite espèce.

Les Attiès se livrent à un très actif commerce d'acajou et d'huile de palme avec les trafiquants de la côte, surtout les Appoloniens (originaire de la Gold Coast), dont un très grand nombre se sont installés chez eux.

Ces rapports constants avec le monde civilisé n'ont pas été sans modifier profondément leur manière de vivre.

C'est ainsi que s'étant adonnés à l'usage immodéré du gin et l'abrutissement consécutif aidant, s'est atténuée en eux l'ancienne ardeur guerrière, alors que des indigènes de même race nous opposèrent jadis, dans deux régions voisines, une résistance acharnée, notamment à Bounoua et à Ousrou.

En effet, la description d'un village de l'Akapless, qu'il nous a été donné de lire dans le récit de la colonne Monteil (1894-1895), nous rappelle presque exactement celle d'un village attié.

Ce dernier, qui mesure parfois plusieurs kilomètres de long, comporte deux lignes de cases, très régulièrement tracées et séparées par une large rue. Les « jeunes », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore atteint un certain âge ou une certaine situation, occupent les deux rangs de cases d'une moitié du village ; les « vieux » habitent l'autre moitié.

Les cases elles-mêmes ne manquent pas de coquetterie : les appartements sont plafonnés, pourvus de volets pleins et de portes fermant au moyen de serrures ou de cadenas. Des lits de camp, sorte de canapés, à la façon des colonies anglaises, sont disposés à l'intérieur.

Le costume est le même qu'à la côte. La langue est proche parente de l'agni. La religion est du plus bas fétichisme.

Est-il intéressant d'ajouter que la vaniteuse mélomanie des Attés est dénuée de tout sens musical ? Chaque village possède plusieurs grosses caisses, des tambours de l'armée réformés, quantité d'accordéons et autres instruments de provenance européenne.

La richesse leur a-t-elle donné quelque orgueil ou inspiré comme une indépendance jalouse, on ne saurait dire ; mais, quoi qu'il en soit, jusqu'à ce jour, ils s'étaient toujours soustraits de leur mieux à nos plus justes revendications et nous avaient opposé la force d'inertie la plus absolue.

En 1905, après la sévère leçon que nous dûmes infliger au village Ebrié d'Akouadio, dont les guerriers avaient menacé le chef-lieu de la colonie, il fut question d'exécuter une tournée militaire chez les Attiès. Mais, sur les instances de M. l'administrateur Lamblin, qui préféra s'exposer lui-même, très courageusement, nos troupes rentrèrent à Bingerville.

Les Attiès continuèrent donc à se classer dans la catégorie déjà puissante de ceux qui restaient calmes à la condition qu'on ne leur demandât rien.

Le jour vint où ils durent se plier à la commune loi.

Le 5 mai 1909, sous un prétexte futile, les habitants de Bassadjé surprennent à l'improviste M. Gourgas, en tournée topographique dans les environs (à moins de 10 kilomètres) de sa résidence et le tuent.

Le même jour, les habitants d'Adokoy assassinent et pillent un riche commerçant soudanais établi dans ce village.

C'est le signal de la révolte qui, fort heureusement, n'est pas générale. À la suite d'Adokoy, Assoukoy, Bassadjé, Lobo, Akoudzen et quelques autres agglomérations

moins importantes prennent les armes. La situation est grave, le pays possède plus de 4.000 fusils.

La nouvelle du soulèvement parvient aussitôt à Toumodi.

Le 23 mai, la première brigade de garde indigène au complet, soit 120 hommes, le sergent-major Bizarre, les sergents Niémen (blessé depuis chez les Akoués) et Juanon ; le lieutenant H.-C. Boudet avec 54 gardes de la police indigène et le médecin-major de 2^e classe Philippe se trouvent réunis au poste d'Azopé, sous le commandement du capitaine Cahen.

Le commandant de la colonne décide de frapper un grand coup dès le début en détruisant d'abord Adokoy, cœur de la résistance.

La réalisation de ce plan n'est pas sans présenter de grandes difficultés. Elle réclame en particulier une exécution très rapide et le secret le plus absolu. Le départ immédiat et une remarquable marche de nuit vont assurer l'une et l'autre.

Adokoy est situé au sud-est et à une étape environ d'Azopé (voir carte Meunier). Pour l'atteindre deux itinéraires s'offrent au choix :

1° La route directe que l'on sait parsemée d'embuscades sans nombre et barrée par le village rebelle de Bassadjé ;

2° La route passant par le village neutre de Biasso et traversant ensuite une région déserte qui permet d'aborder Adokoy, suivant une direction ou un point où nous pouvons espérer de ne pas être attendus.

On suivra donc ce dernier itinéraire.

La colonne se met en marche le 24 mai, vers 6 heures du matin, arrive à Biasso vers midi et repart le même jour vers 8 heures du soir. Un guide consent à la conduire directement à travers bois.

Le lendemain 25, après une marche de plus de seize heures, faite en partie dans les ténèbres les plus épaisses et dans un terrain affreusement marécageux, elle tombe au milieu du jour dans Adokoy sans avoir été signalée.

Les rebelles, groupés à l'une des extrémités du village, vers la route de Bassadjé, font retentir la forêt de leurs chants de guerre.

Adokoy s'étend sur plus de 1.000 mètres, mais tel un navire dont seules la poupe et la proue seraient protégées, ses deux extrémités seules sont fortifiées au moyen de fortes palanques d'environ 2 m 50 de haut, sur une longueur d'au moins 80 mètres. Les abords en sont hérissés de petits piquets de bambou, taillés en biseau, qui doivent arrêter l'élan de nos tirailleurs.

Toutes ces précautions sont vaines. L'habile manœuvre nous conduit sur un des flancs qui ne sont ni protégés, ni gardés d'aucune sorte. Une petite proéminence au centre du village, exactement au point d'abordage, donne plein commandement sur les alentours. La surprise est foudroyante. Un feu soudain et violent provoque dans le camp rebelle une panique indescriptible et nos troupes, sans subir la moindre perte, s'établissent dans Adokoy, qu'elles organisent défensivement.

Au cours de la journée, un garde police imprudent se fait tuer par des rôdeurs.

Maintenant, il s'agit de tirer de la situation tout le parti possible.

Le système des contr'embuscades et des reconnaissances, qui a si bien réussi chez les Ayaous, va reprendre autour de la base d'opérations et ne cessera d'être employé du 25 mai au 2 juin, la zone minutieusement fouillée s'étendant de jour en jour.

Au cours des journées des 20 et 27 mai, les contr'embuscades établies aux abords d'Adokoy échangent des coups de feu avec les rebelles curieux de venir voir ce qui se passe.

Le 28 commence une série de reconnaissances au cours desquelles le lieutenant Boudet, chargé des plus importantes et des plus délicates, déploie une habileté, une activité, un allant remarquables et fait preuve d'une connaissance approfondie de la guerre en forêt.

Ce même jour, il ouvre la route directe d'Azopé par Bassadjé, village aux environs duquel fut assassiné le malheureux Gourgas. Le 20, il enlève Assoukoy ; le 31, avec 60 fusils, il fond sur Foufouassou, Diassou, Anépé-Nya, il surprend les campements de ces villages. Le 2 juin, il occupe Anépé-Anépé, puis Bassadjé, dont il fouille les environs et où il s'installe en attendant l'arrivée du reste de la colonne.

Entre-temps, le sergent indigène Samba Diarra s'est emparé d'Abiadjé.

Le vide étant fait aux environs d'Adokoy, le capitaine Cahen se dirige vers le Sud qui résiste encore. Le 5 juin, il marche sur Lobo-Akoudzen par Anépé-Anépé.

La menace porte son fruit et les soumissions commencent à se produire. Les habitants de Kodiosso se présentent les premiers.

Un dernier raid du lieutenant Boudet sur Lobo-Akoudzen hâte la pacification. À peine est-il arrivé dans ce dernier village que tous ceux des environs accourent déposer les armes.

La mission militaire étant accomplie, le capitaine Cahen rallie Toumodi avec 43 tirailleurs.

Comme à son départ du pays ayaou, en cours de route, il apprend le soulèvement d'une autre tribu. Cette fois, il s'agit des Akoués, riverains du Bandama, dans le cercle du Baoulé-Sud.

Les événements ont un tel caractère de gravité qu'il rappelle 27 hommes sur les 71 laissés au lieutenant Boudet.

Quant à ce dernier, resté seul en pays attié, avec 50 gardes de la 1^{re} brigade de police et 54 gardes de police admirablement dressés par lui, suivant les indications du commandant des cercles des Lagunes, M. l'administrateur de 1^{re} classe Benquey, il va poursuivre et mener à bonne fin la tâche commencée.

Avant le 15 août, il obtient des résultats remarquables parmi lesquels le versement d'un millier de fusils.

À la date du 1^{er} décembre, il a dressé une carte complète du pays attié qu'il a parcouru en tous sens et obtenu la remise de 4.017 fusils, c'est-à-dire le désarmement complet de la tribu.

Il se dispose à tenter pareille opération chez les Abbeys, quand il est appelé à porter son appoint de forces à la 5^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs sénégalais qui, après avoir pris part aux opérations en pays akoué, sous le commandement de M. le capitaine Lalubin, a reçu l'ordre d'enlever le village d'Ousrou situé sur la lagune Ébrié, à quelques kilomètres du poste civil de Dabou et qui, vivant sur le souvenir d'une opération malheureuse dirigée contre ce village il y a quinze ans, nous provoquait sans cesse et s'était soustrait jusqu'à ce jour aux obligations générales.

Ousrou fut enlevé le 9 décembre par le capitaine Lalubin, brillamment secondé par les lieutenants Boudet et Adam.

Tandis que la 5^e compagnie se dirigeait vers le pays Dida, qu'elle devait soumettre définitivement, le détachement Boudet parachevait son œuvre en obtenant le versement des armes et d'une amende de guerre de 100.000 francs.

Passons maintenant aux opérations en pays akoué qui, commencées le 18 juin 1909, peuvent être considérées comme terminées le 13 décembre, après la prise du village de Kongouanou. Cependant, au moment où nous écrivons ces lignes (janvier 1910), quelques rebelles isolés parcourent encore le Nord du pays.

Suite

(Revue des troupes coloniales, août 1910, p. 134-153)

Nous présenterons cette étude sur les Akoués dans l'ordre suivant :

1^{re} PARTIE

- a) Historique de la tribu akouée et du poste de Bonzi ;
- b) Étude physique et politique de la région ;
- c) Révolte des Akoués.

2^e PARTIE

Opérations militaires consécutives à la révolte.

- a) Détachements de secours (du 18 juin au 22 juin 1909) ;
- b) Colonne Kaufmann. — Réoccupation du poste de Bonzi (27 juin au 1^{er} juillet 1909).
Répression des Akoués du 1^{er} juillet au 7 août.
- c) Détachement Bouet. — Répression des Akoués du 7 au 20 août. — Blocus de Bonzi du 28 août au 10 novembre 1909 ;
- d) Résumé des opérations de la colonne du commandant Noguès du 20 octobre 1909 au 1^{er} janvier 1910.

HISTORIQUE DE LA TRIBU AKOUÉE

Elle est curieuse et mérite d'être rapportée la légende qui a trait à l'installation des Baoulés sur le territoire qu'ils occupent actuellement. La voici telle qu'elle nous fut racontée par les indigènes. Elle diffère, en certains détails, de la version qu'en donnent MM. Clozel et Delafosse dans leurs livres *10 ans à la Côte d'Ivoire* et *Essai de manuel sur la langue agni*. Nous laissons la parole à un des narrateurs :

« Mon oncle Kouassi N'Go m'a dit que nous habitions alors les bords de la mer vers Assinié ¹². Il y a bien longtemps de cela. Ni mon père, ni mon aïeul, ni le père de ces derniers n'étaient encore nés ¹³.

« On nous appelait les « Agnis ». Les Blancs arrivèrent avec de grands bateaux et nous firent la guerre. Ils furent les plus forts et nous imposèrent des amendes ruineuses. Il fallut ensuite payer de lourdes redevances annuelles.

« Un jour, les chefs, lassés de cet état de choses, nous réunirent et nous annoncèrent qu'avant longtemps, nos réserves d'or seraient épuisées. Ils nous incitèrent à la révolte. Nous refusâmes le paiement de l'impôt ; la guerre recommença ¹⁴.

« Notre grand chef Abri Kimou ¹⁵ fut tué. Nous décidâmes de nous enfuir bien loin de ce maudit pays. Quelques jours plus tard, nous étions sur les rives de la Comoé.

¹² Il semble bon de fixer un point sur lequel les idées sont souvent confuses. On se méprend souvent sur les rapports des Agnis avec les Achantis. Vers le début du XII^e siècle, dit-on, un groupe de peuplades, parmi lesquelles les Nta, étaient les plus nombreux, habitait la région du Lobi (S.-E. de Bobo-Dioulasso) : traqués dans leur pays — suivant les uns par des chasseurs d'esclaves, suivant les autres par des fanatiques musulmans — ou plus vraisemblablement effrayés par la proximité de la lutte des Mandés et des Sonrhaï, ils traversèrent à plusieurs époques différentes les régions de Kong et de Dabakala, où ils firent souche, et s'avancèrent jusqu'à la côte. M. Delafosse réunit en huit groupes les peuples qui émigrèrent ainsi, parmi lesquels nous ne retiendrons que les Aka et les Agnis. Le premier de ces groupes comprend onze tribus, parmi lesquelles celle des Asante, qui sont devenus les « Achantis » ; le deuxième, celui des Agnis, comprend quinze tribus, parmi lesquelles celle des Baoulé, qui primitivement se subdivisait en quatre familles nobles et quatre vassales (Ouarebos, Faafoués, N'Zipouri-Sa et Atoutou, Nanafoués, N'Gbas, Agbas). Les Akoués étaient eux-mêmes vassaux des Faafoués.

Le mot « Achan'i » est donc le nom d'une tribu, et « Agni » celui d'un groupe de tribus parmi lesquelles celles des Baoulés.

¹³ Vers 1730, c'est-à-dire plus d'un siècle avant notre occupation de Grand-Bassam, d'Assinie et du Gabon en 1843.

¹⁴ Cette partie de la légende des Baoulés nous a paru d'autant plus digne d'être rapportée qu'elle varie de la version générale. En réalité, l'immigration des Baoulés serait due aux luttes suscitées par la mort du roi Toutou, chef des Agnis, dont ses deux neveux Dakoun et Apokou se disputaient la succession.

¹⁵ Celui que M. Delafosse appelle Dakoun.

L'eau tombait en abondance, le fleuve était énorme. Les quelques pirogues attachées au rivage n'eussent pu suffire à nous mettre rapidement hors de la portée des blancs qui nous poursuivaient.

» Les féticheurs firent de grands sacrifices et consultèrent la boîte à rats ¹⁶ ; mais ils ne trouvèrent aucune solution. Les sacrifices recommencèrent. Le temps passait et l'ennemi approchait. Nous étions décidés à périr plutôt que de retourner en arrière.

» Enfin, un vieillard, parmi les sorciers, déclara que notre salut dépendait d'une femme : qu'une mère consentît à jeter son enfant dans le fleuve et nous étions sauvés.

» Pas une ne voulut d'abord consentir à ce sacrifice. Alors on décida de tirer au sort la victime. Sans plus attendre, une jeune femme s'avança sur la berge du fleuve et jeta son fils le plus loin qu'elle put.

» Aussitôt de nombreux hippopotames surgirent de toutes parts et, se plaçant côte à côte, formèrent un pont sur lequel la colonne passa. Quand tous furent sur la rive opposée, cette femme, qui se nommait Ablaba Pokou ¹⁷, leur dit : « Sans moi, que fût-il advenu de vous ? Les Blancs vous eussent tous massacrés ou réduits à l'esclavage. Grâce à la mort de mon enfant vous êtes sauvés. Je revendique le titre de reine. Désormais vous m'obéirez et vous porterez le nom de Ba-Aulé ¹⁸. »

» Tous applaudirent aux paroles d'Ablaba Pokou, lui jurèrent fidélité et partirent à sa suite.

» Désormais, hors de l'atteinte des Blancs, rien plus ne les pressait que le choix d'une région dans laquelle ils pussent s'établir. Ils furent bientôt arrêtés par le Bandama.

La tête de colonne traversa le fleuve avec la reine et une forte équipe de pêcheurs fut installée en ce point pour assurer le passage du reste des émigrants. Telles furent les origines du village de Tiassalé.

» Ablaba Pokou, poursuivant son voyage, atteignit bientôt la région des savanes. En dehors de la forêt dense, elle découvrit une riche région dans laquelle les vastes clairières particulièrement propres aux pâturages et les collines aux flancs gonflés d'or alternaient avec les hautes futaies dans la profondeur desquelles ses sujets trouveraient un refuge et construiraient leurs villages.

» Deux grandes rivières, le N'Zi et le Bandama, délimitaient nettement le pays à l'est et à l'ouest.

» Ce fut ainsi que la reine Ablaba Pokou, traversant les emplacements actuels des villages de Singrobo, Ouassou, Toumodi, Fatobo, Assajou et Tiébissou, vint s'établir à Warebo, où fut transporté plus tard sa nièce, Akoua Boni, après sa mort chez les Yaoris,

¹⁶ Boîte à rats. — Petit pot de terre à double fond recouvert de peau ou d'écorce. Un petit orifice permet aux deux ou trois souris qui sont dans le fond inférieur de grimper sur le fond supérieur. Celui-là supporte un petit plateau de fer sur lequel sont juxtaposés une dizaine de petites baguettes de fer ou de cuivre ou même, et ce sont les plus estimées, formées d'humérus de chauves-souris. Ces baguettes, d'environ 5 centimètres de longueur, sont fixées à la partie du plateau en saillie au moyen d'un fil qui traverse chacune d'elles. Elles sont ainsi mobiles comme les franges d'une épaulette et reposent, placées jointives et horizontales, sur le petit plateau. Le féticheur, après avoir pris la boîte à rats chez le chef qui en est détenteur, place des détritrus de riz sur les bâtonnets rangés symétriquement. Bientôt les rats, qu'on a pris la précaution de laisser jeûner préalablement, passent par le petit orifice dont nous avons parlé, du compartiment inférieur dans le supérieur, et mangent avidement le grain en piétinant les bâtonnets, qui bientôt chevauchent les uns sur les autres, prenant des positions très variables qui, suivant les questions et les conventions du féticheur, ont toutes les significations imaginables. Quand les rats sont repus, ils redescendent dans le compartiment inférieur. Il n'y a plus qu'à lire la réponse de l'oracle indiquée par la disposition définitive des jonchets.

Les Baoulés ont une confiance illimitée en la boîte à rats et n'entreprennent rien sans l'avoir consultée.

¹⁷ La version de M. Delafosse varie encore sur ce point, tant au sujet, de la légende des hippopotames qu'il remplace par un arbre qui se serait couché en travers du fleuve, qu'à celui du nom même de la reine qu'il nomme Aura Pokou. Cependant, la légende des hippopotames serait la raison pour laquelle les Ouarébos, qui comptent Ablaba Pokou parmi leurs ancêtres, ne mangent pas la chair de l'hippopotame.

¹⁸ Ba-aulé, littéralement mort d'enfant.

de là le nom de Sakassou (cimetièrre) que porte, depuis, le village qu'on avait d'abord appelé Ouarébo.

» Avant de s'installer définitivement dans ce pays, les Baoulés durent chasser ceux qui l'habitaient déjà : les Sénoufos au nord et les Gouros à l'ouest. Ces derniers s'avançaient jusqu'à N'Zakro, à 7 kilomètres de Toumodi. Les plus intrépides chasseurs furent envoyés pour les repousser de l'autre côté du fleuve. Ce fut ainsi que les Yaorés et les Ayaous traversèrent même le Bandama et que les Akoués s'installèrent sur sa rive gauche, qu'ils habitent encore aujourd'hui.

» Le chef de guerre de ces derniers s'appelait Akoué Arandiara Morofi. Après avoir chassé les Gouros, son premier soin fut de conclure la paix avec eux et bientôt des rapports commerciaux suivis s'établirent entre les deux pays.

» Pendant longtemps, les Akoués échangeaient les armes et la poudre, qu'ils allaient chercher à Tiassalé, contre l'ivoire, le pagne ¹⁹ et le bétail de leurs voisins. Les bœufs venaient surtout du pays des N'Goï ²⁰. »

Ainsi parla Bro-Konan, neveu de Kouassi N'Go, chef du village de Yamoussoukro, et nous retrouvâmes dans ses paroles, en même temps que des renseignements inédits, toutes les caractéristiques de la race baoulée : avarice, soif d'indépendance, orgueil sans limites, aptitudes guerrières, noire superstition et, retenons ce détail important, rôle prépondérant de la femme.

Telle est la légende. Aussi peu de temps qu'ait duré cette époque, nous n'avons pu la connaître plus en détails et nous n'avons de données précises sur ce pays qu'à compter de l'année 1901.

Nous savons, toutefois, que le légendaire « Pakibo » (celui qui marche toujours droit devant lui), ainsi que les Baoulés avaient baptisé le capitaine Marchand, au début de sa mission de 1892 à 1895 pour reconnaître la navigabilité du Bandama et rechercher la véritable route du Soudan, traversa le premier le pays akoué. Il passa, dit-on, par le village alors florissant et aujourd'hui disparu de Trikasso ²¹, non loin de Bonzi, et mentionna son emplacement comme très favorable pour l'établissement d'un poste futur.

Après Marchand, et peu avant l'expédition de Kokoumbo (1901), M. l'administrateur Pobéguin parcourut en commerçant explorateur le pays akoué, passa le Bandama près de Tombokro, visita les Yaorés et arriva jusque chez les Gouros. Mais bientôt, menacé par les indigènes alléchés par la pacotille, il dut fuir précipitamment et, traversant le pays des Ayaous, il rallia Toumodi par Tiébissou et Kodiokofi ²².

Ceux qui vinrent après M. Pobéguin ne firent pas que traverser le pays à la hâte. Ils y vinrent pour s'y installer définitivement. C'est ainsi que le poste de Bonzi fut occupé quelques jours après la prise de Kokoumbo par le commandant Colonna d'Istria. Les lieutenants Schneegans et Bouet (H.-H.) quittèrent la colonne pour aller fonder, avec 150 fusils, les postes de Kumikro (chez les Fafaoués), Bonzi (chez les Akoués) et

¹⁹ Pagne, bande de coton de 12 à 15 centimètres de largeur que fabriquent les tisserands de presque tous les pays noirs. En les rassemblant ils forment des pièces d'étoffe qui constituent leurs vêtements. Les pagnes augmentent de valeur suivant l'épaisseur du tissu, les dimensions du vêtement, et surtout la complexité de la traîne, qui est parfois très originale. Certains pagnes dépassent le prix de 100 francs, surtout parmi ceux fabriqués par les Gouros, qui sont très experts en l'art de les fabriquer. Le prix moyen varie de 3 à 10 francs.

²⁰ Riverains de droite du Bandama à son confluent avec le Marahoné.

²¹ Frikasso, le chef de Kami, résidence de la principale famille du pays akoué, étant tombé malade, alla se faire soigner à Trikasso et y mourut. En signe de deuil, et pour conjurer le sort, les habitants de Trikasso abandonnèrent leur village et s'installèrent à Kami. On s'explique ainsi la disparition d'un village autrefois florissant et peuplé que la carte Meunier mentionne en gros caractères, et l'importance actuelle du village de Kami (150 cases).

²² Les indigènes du pays prétendent que M. Pobéguin avait toujours la tête enveloppée dans un pagne noir et qu'il semblait se livrer à des pratiques mystérieuses. On sait que M. Pobéguin est un photographe convaincu.

Akouassi-Kpri-Kro (chez les Nanafoués), relevant, les premiers, les itinéraires de cette région.

Comme cela se passe encore actuellement, lors des soulèvements en pays baoulés, les tribus voisines fournissaient des guerriers à la tribu ou aux tribus rebelles. C'est pourquoi une compagnie fut envoyée chez les Akoués pour occuper leur territoire et les punir par là d'avoir offert leur appui aux Fafaoués.

Contrairement à ce qu'on craignait, ils n'offrirent aucune résistance. À la nouvelle de l'approche des tirailleurs, une vieille femme nommée Yabo Mousso, chef du village de Yamoussoukro ²³ et jouissant d'un grand prestige dans le pays, se faisant passer pour la reine de la tribu, se porta au-devant du détachement Schneegans à Akouisékro et assura cet officier des intentions pacifiques des Akoués.

L'installation d'un poste n'en fut pas moins décidée ; mais, parce qu'on voulut donner à ce poste une importance surtout administrative, les considérations militaires furent un peu sacrifiées et cette installation eut lieu dans la région la plus boisée du pays, de telle sorte qu'en temps de révolte, le passage des détachements de secours et surtout des convois ne pouvait se faire qu'au prix de difficultés extrêmes à travers de véritables coupe-gorges. Bonzi devenait ainsi le digne frère de Salékro, et nous verrons, quelques années plus tard, se reproduire les durs événements de septembre et octobre 1902, au cours desquels le lieutenant Dessuze trouva la mort et le capitaine Privey, une blessure ²⁴. Nous retrouverons d'ailleurs, dans tous les événements qui vont suivre, l'histoire de Salékro.

Le mauvais choix de l'emplacement du poste de Bonzi fut bientôt reconnu ; mais, comme il était en construction, on le maintint à sa place actuelle.

Rien d'angoissant et de triste à la fois comme cet horizon borné, sur trois faces, à moins de 60 mètres, par la forêt dense, favorable aux embuscades et aux surprises, comme cette clairière artificielle, encore encombrée d'arbres morts à demi carbonisés, que l'orage renverse avec un fracas formidable et qui, alternant avec les coups de fusils, font, aux époques troublées, de si pénibles réveils.

Ajoutons à ce triste tableau qu'un seul trou d'eau saumâtre, à demi desséché pendant plusieurs mois de l'année, suffit difficilement à l'alimentation du poste et du village.

L'adjudant Tournois fut le premier chef du poste de Bonzi. Il obtint le paiement d'un faible impôt en nature consistant en quelques bœufs, moutons et chèvres, pour le ravitaillement du poste.

Toutefois, la soumission des Akoués n'était pas sincère, et, comme le fait ressortir un rapport établi en 1903 par l'état-major des troupes de l'Afrique occidentale française, à la fin de l'année 1901, « la situation politique des tribus du Baoulé était satisfaisante à l'exception des Akoués ».

En effet, au mois de mars 1902, le village déjà fameux de Kami manifesta des intentions hostiles. Le capitaine Garnier, commandant le secteur de Toumodi, fit, avec 65 fusils, une démonstration qui, quoique pacifique, produisit son effet. Cet officier parcourut une grande partie du pays et reçut partout le meilleur accueil.

Villaut de Bellefond, dans l'ouvrage qu'il dédia à Colbert, en 1666, et qui traite de nos premiers voyages en Afrique, dit, en parlant des premiers traitants : « Ces peuples

²³ Le fils adoptif de cette femme, le fidèle Kouassi N'Go, qui sauva MM. Simon et Moesch, le 16 juin dernier, vient d'être nommé chef de la tribu des Akoués par décision de M. le gouverneur Angoulvant, en date du 12 janvier 1910.

²⁴ La même raison qui fit supprimer le poste administratif de Salékro, son mauvais emplacement au point de vue militaire, vient de présider à la décision transférant le poste de Bonzi à Yamoussoukro, résidence du chef de tribu Kouassi N'Go, par arrêté de M. le gouverneur en date du 6 janvier 1910.

Ceci fait ressortir d'une façon absolue que, lorsqu'il s'agit de choisir l'emplacement d'un poste, les considérations qui doivent prévaloir sont celles qui sont d'ordre militaire.

ne leur avaient pas fait si grand accueil, surtout ceux de la Côte des Dents (Côte d'Ivoire) qui sont très méchants. »

Si l'on considère que, parmi ces peuples, les Baoulés sont des plus difficiles à conduire et que, parmi les Baoulés, les Akoués sont des plus sauvages et des mieux servis par les difficultés du sol, on ne s'étonnera pas que les successeurs de l'adjudant Tournois, privés de moyens d'action, n'aient obtenu d'eux que très peu de chose.

Jusqu'en 1905, les Akoués opposèrent en effet la force d'inertie la plus obstinée. Bientôt les chefs négligèrent même de répondre aux convocations du chef de poste et refusant de fournir des porteurs, accordèrent avec peine, de temps en temps, quelques courriers.

M. le commis des affaires indigènes Le Page fut le premier, en 1905, à percevoir un impôt en argent, qui se réduisait d'ailleurs à peu de chose. Les villages les plus importants payaient 150 francs et les autres des sommes variables suivant le chiffre approximatif des habitants. Quelques-uns, faute d'argent, fournissaient du bétail ou du pague.

Le premier qui administra réellement le pays fut M. l'adjoint des affaires indigènes Mornet. Ce dernier commanda, du mois de juillet 1906 au mois de juillet 1908, le poste de Bonzi. Il obtint des résultats remarquables grâce à son tact et à sa calme énergie.

Prenant comme base les itinéraires des lieutenants Bouet et de Blainville, il dressa la première carte de cette région, qu'il visita sans cesse, procédant au recensement des villages et dressant le premier rôle d'impôt de capitation.

Toutefois, comme ses prédécesseurs, il ne tarda pas à éprouver de sérieuses difficultés de la part de ses administrés. Kami continua sa sourde opposition et même, au cours d'une tournée dans ce village, le fils du chef actuel de Kami, Kofi-Alani, osa préférer à son sujet les plus violentes menaces.

Le refus du paiement de l'impôt de l'année 1907, par les villages de Kimoukro, Suibonou, Bousou, Diamalabo et Morofé, nécessita l'intervention d'un détachement de tirailleurs, venus de Toumodi, sous les ordres du lieutenant Laurent.

Cependant le mauvais esprit restait localisé dans la région du nord, la plus éloignée du poste et tout à fait dépourvue de routes convenables, bien que couverte en grande partie de savanes à l'accès facile. Au contraire, les villages voisins de la route d'étapes et ceux situés au sud de cette route, stimulés par le chef de Yamoussoukro, le fidèle Kouassi N'Go²⁵, donnaient chaque jour de nouvelles preuves de leur bonne volonté.

Au mois de juillet 1908, M. Mornet quittait à regret cette région dans laquelle il s'était dépensé sans compter et qui est encore pleine aujourd'hui de son souvenir et des preuves de son activité.

À son départ, l'impôt de capitation des années 1907 et 1908 avait été payé intégralement, à raison de 2 francs par tête, et M. l'adjoint des affaires indigènes Moesch, son successeur, héritait d'une situation prospère ou tout au moins en plein progrès.

Il faut savoir, avant tout, que ce dernier arrivait avec des instructions particulières. Son nouveau programme était le suivant : faire payer immédiatement un supplément d'impôt de 0 fr. 50 par individu, imposer une taxe de 5 francs par fusil, construire des routes, recruter des travailleurs pour le chemin de fer et des porteurs pour le ravitaillement des postes du Sassandra, répandre dans le pays la culture du caoutchouc, du coton, du maïs et procéder à des essais d'acclimatation du riz et du cacao.

M. Moesch se mit courageusement à l'ouvrage dès le premier jour, mais il voulut accomplir en peu de temps une œuvre colossale qui demandait de nombreuses années et pour laquelle sa bonne volonté ne suffisait pas.

²⁵ Kouassi N Go n'en avait pas moins suscité de sérieux ennuis, en 1905, à M. Le Page par ses instincts pillards, qui le portèrent parfois à mettre à contribution jusqu'à ses plus proches voisins, tels que les gens d'Asyekoklenou par exemple, dont il brûla le village. Ces incidents motivèrent même l'envoi d'un détachement de tirailleurs sous les ordres du lieutenant Dumont.

Avant la fin de l'année 1908, les résultats dépassaient déjà toutes les espérances. Le supplément d'impôt était entièrement payé ; la taxe sur les armes entrait normalement. Deux belles routes de 4 mètres de largeur, qui devaient relier d'une part Kpoussoussou et Tombokro par Bonzi (route de Bouaflé), de l'autre Kpoussoussou et Zambakro, par Akouésikro (route de Sinfra), étaient en construction.

L'année se terminait donc sous de bons auspices...Les difficultés survinrent dès les premiers jours de l'année 1909.

Avant d'entreprendre le récit de la révolte des Akoués, jetons un coup d'œil sur le pays qu'ils habitent et sur l'organisation politique de cette région.

ÉTUDE PHYSIQUE ET POLITIQUE DU PAYS AKOUÉ

À l'ouest, sur les rives du Bandama, le territoire akoué sert, en partie, de limite au pays baoulé.

Les tribus limitrophes sont : au nord, les Nanafoués-Kpris ; à l'est, les Nanafoués ; au sud, les Fafaoués.

À l'ouest, le cours inférieur du Bandama blanc, jusqu'à son confluent avec la Marahoué (ou Bandama rouge), sépare les Akoués des Yaorés. Dès la formation du Bandama proprement dit, jusqu'à sa sortie du pays akoué, ce fleuve les sépare des Gouros.

La superficie de cette région est d'environ 1.500 kilomètres carrés. La forêt dense la recouvre presque tout entière.

De grandes savanes s'étendent vers Yamoussoukro. Elles se multiplient et s'élargissent encore à mesure qu'on s'avance vers le nord. Le reste du pays est excessivement boisé. Presque partout, sous la haute futaie, comme dans les taillis, s'étend l'inextricable fourré des anciennes cultures, dans lequel, en dehors des sentiers, il est absolument impossible d'avancer sans l'aide du coupe-coupe.

La liane et les arbres à caoutchouc, surtout le *fundumia*, se trouvent en abondance dans la forêt. Les colatiers se rencontrent partout, mais en petit nombre. Le riz se récolte en petite quantité vers Kongouanou, Kimoukro et Suibonou. Le manioc, le maïs, la banane et surtout l'igname, qui viennent à merveille partout, constituent la principale nourriture des habitants.

Moutons, chèvres, poulets et pintades se rencontrent dans tous les villages. Gogokro et Kongouanou sont renommés pour leurs bœufs ; Kpoussoussou s'est spécialisé dans l'élevage des porcs.

Les Akoués exploitent les gisements aurifères de la région montagneuse du nord-ouest, voisine des Yaorés, qu'on appelle « le Tandabrakoun ²⁶ ».

Les alluvions du Bandama contiennent, de la poudre d'or qui se recueille aux basses eaux.

En somme, les Akoués sont très riches. Au dire des noirs, certains chefs le seraient même extrêmement. Pour ne citer qu'un exemple, l'ancien chef du petit village de Bérésou, le nommé Kakou N'Daumi, se serait flatté de posséder plus de quinze mille « tas » d'or, qui, à raison de 150 francs le tas, c'est-à-dire les 50 grammes, représenteraient une fortune de 2.250.000 francs. Le chef d'Argouasé, situé au pied du « Tandabrakoun », serait également très riche. Toutefois, il ne faut accepter qu'avec la plus grande réserve des assertions qu'il nous est absolument impossible de vérifier. L'énumération de ses richesses faite par un chef en temps de guerre ne pourrait bien être qu'une bravade, car, au contraire, d'ordinaire tous se prétendent très pauvres.

²⁶ Tandan ablakoun signifie « rattache ton caleçon ». Cette région montagneuse est ainsi nommée parce que les pentes en sont si abruptes qu'après les avoir escaladées les indigènes doivent réparer le désordre de leur vêtement.

La richesse des chefs akoués et la fertilité de ce pays qui produit sans travail, pour ainsi dire, suffiraient pour expliquer l'inertie, la paresse et la soif d'indépendance des habitants.

Au point de vue de l'organisation politique, on subdivise les Akoués en deux sous-tribus : les Sémafoués et les Taquimanis, à peu près indépendantes l'une de l'autre.

Il n'existe pas de chef de tribu héréditaire. Toutefois, une décision récente de M. le gouverneur de la colonie vient d'élever à cette distinction Kouassi N'Go, le chef du village de Yamoussoukro, descendant d'une des plus anciennes et des plus influentes familles du pays, pour les éminents services qu'il a rendus à notre cause, et dont nous aurons l'occasion de parler. Il reste à savoir comment cette décision, toute justifiée qu'elle soit, sera acceptée, car le manque absolu d'autorité de la part des chefs est une des caractéristiques de ce pays, où règne encore une complète anarchie.

La tribu akoué compte dans son ensemble 94 villages et 7.158 habitants, sans compter les enfants au-dessous de 10 ans. (Recensement de 1908.)

Les Sémafoués sont de beaucoup les plus influents parce que les plus riches et les plus nombreux. Ils occupent à eux seuls 63 villages, dont les plus importants, Morafé et Kami, comptaient avant la guerre 145 et 150 cases.

Akousékro et Yamoussoukro dépassaient 100 cases. La moyenne des autres était de 30 à 40. Comme on le voit, cette importance est relative, car nous sommes encore loin de celle des villages soudanais.

Le vieux N'Guessan-Kouao, chef des Sémafoués, réside à Saourikro. Son influence est à peu près nulle. Boni Bro, le chef de ce village, personnage actif et grand palabreur, est le porte-parole de N'Guessan Kouao dont il s'est adjugé toute l'autorité.

Les villages taquimanis, au nombre de 31 seulement, comptent à peine 2.000 habitants.

Le chef de sous-tribu Alani Oura se tient à Zata, qu'on appelle encore Alanikro. Cet homme pusillanime et presque inintelligent est le vivant exemple du prestige que donne la richesse en ces pays où la fortune tient lieu de toutes les autres qualités et les prime.

La richesse de ce chef, d'autant plus avare, serait, dit-on, considérable. Kongouanou, avec ses 130 cases, était, avant la guerre, le plus important village de la sous-tribu qu'il commande nominalement.

Sémafoués et Taquimanis occupent deux régions bien distinctes du territoire akoué. On peut considérer qu'ils sont séparés par une ligne conventionnelle de direction nord-est-sud-ouest, dont les deux extrémités seraient Yobouébo, à 5 kilomètres au nord de Diamalabo, et Zambakro, situé sur les rives du Bandama.

Les Sémafoués ont choisi le secteur de l'Est et les Taquimanis celui de l'Ouest ; toutefois une colonie sémafouée d'une quinzaine de villages s'est établie dans le Nord-Ouest du pays akoué, parallèlement au Bandama, pour s'adonner à la recherche de l'or particulièrement abondant dans la chaîne du « Tandabrakoun », proche voisine et de même aspect et de même nature que le massif yaoré, dont la richesse aurifère serait inimaginable.

Dans ce pays d'anarchie, toute organisation politique semblait impossible et le chef du poste avait dû jusqu'à ce jour, faute de mieux, faire de l'administration directe avec chaque village. Un essai vient d'être tenté qui a donné des résultats définitifs. Nous avons réussi à fractionner le pays en « groupes » de villages. Chaque groupe, formé en principe de familles alliées, reste sous la surveillance et l'autorité du chef le plus influent du groupe. Cette mesure a déjà donné ses preuves. L'amende de guerre consécutive à la récente colonne du commandant Noguès a été payée par les chefs de groupe ou leurs représentants.

AKOUÉS

Chef : Kouassi N'Go de Yamoussoukro.

A. Semafoûés : Chef : N'Guessan Kouao de Saourikro.

Nous avons ainsi obtenu les groupements suivants :

1° Diamalabo, chef femme Yao Bla. — Totokro, Akoumiakro, Yobokro, Assouakro, N'Gatakro, Aourikro, Amasyankro, Kasou, N'Zakro, Kofiyaokro, liemoukofikro.

2° Kami, chef N'Go Kakou. — Kimoukro, Diokonou, Sendonou, Morofé, Argouasé, N'Dakonakro, Koissikakoukro, Atterenou, Bokabo.

3° Bérésou, chef femme Adio. — Koiguinédzou, Yabouébo, Kakou, N'Domikro, Koidiablékankro, Aloukro, Totokro.

4° Akouéskro, chef Bede Konan. — Afouékankro, Elomo, N'Guessankro, Asyekoklénou, Afienkro, Lokanou, Kpousoïssou, Kofikokrékro, Nyounyéko, Zambakro.

5° Saourikro, chef Bani Bro. — Kofésou, Kofikro, Koidiobonou, Yohouéyaokro, Assoukro, Kaïabo, Diano-kro.

6° Aboakouassikro, chef Aboa Kouassi. — Atlakro, Kikro, Aborisou, Bonzi.

7° Yamoussoukro, chef Kouassi N'Go. — Village du chef de tribu, Nana, Avenzué, Yaokro.

B. Taquimanis : Chef : Alani Oura de Zaia.

1° Zata, chef Alani Oura. — Aloukoukro, Toto N'Guésankro, Goleyobououékro, Yaobékro, Aboakro, Sabokro, Koudékro, Kosé, Zougourou, Blagokro, Zraatikro, Blerékro, Kouroukoukro, Acékro, Titiyaokro, Yobouébo, Bobonou, Kouénanguékro, Koidranzaizou, Gogokro.

2° Ténikro, chef Lan Kofi. — Kouénansorokro, Maounou, Kakro.

3° Kongouanou, chef Alani Kouani. — M Bokro, Diangokro, Suibonou, Kimoukro, Soubiakro.

4° Tombokro, chef Tombo Konadio. — Bangbassou.

Nous n'énumérons ici que les principaux villages sans nous occuper des « campements » qui en dépendent.

Le chiffre de l'impôt de 1909, pour tout l'ensemble de la tribu, s'élevait à 17.895 francs, à raison de 2 fr. 50 par tête.

Qu'on nous pardonne ces quelques détails, aussi arides et peu intéressants qu'ils paraissent. Nous écrivons surtout pour les anciens ou les futurs occupants de la Côte d'Ivoire, auxquels nous ne saurions donner des renseignements assez précis et assez instructifs. Les archives du poste de Bonzi ayant été brûlées en même temps que le poste, ces documents peuvent être une base utile pour l'avenir ²⁷.

D'ailleurs, se livrer à l'étude d'une tribu baoulée, hormis certains points tout à fait particuliers, revient à les faire connaître toutes, tellement nombreuses sont leurs affinités.

Avant notre arrivée dans ce pays, les Akoués vivaient en querelles perpétuelles avec leurs voisins, surtout les Nanafoûés. Actuellement, ils sont au mieux avec tous. Le terrain d'entente est la guerre à l'ennemi commun. De nombreux mariages resserrent toujours davantage les liens qui les unissent.

Chaque village a ses préférences, basées sur le voisinage et les unions antérieures qui ont, en quelque sorte, formé tradition. C'est ainsi que les jeunes gens de Kongouanou

²⁷ L'intérêt de cet article, que nous publions dans tous ses détails, nous a paru surtout résider dans le tableau très fidèle qu'il offre des travaux, études et préoccupations de tout officier colonial en pays neuf : quelle que soit la colonie, les mêmes soucis et les mêmes tâches se présentent, à époques diverses, aux chefs de poste, et c'est, l'ensemble des innombrables « tranches de vie », analogues à celle dont sont relatés ici les principaux épisodes, qui forme la partie de notre métier la plus passionnante pour nos cadres et la plus productive pour le pays. (N. D. L. R.)

prennent femme surtout dans les villages nanafoués de N'Débo et de Fassou. Ceux de Kami et de Saourikro préfèrent les filles de Lolobo, de Gouromnankro, de Logbakro et de Koubékrébo.

Aloubo et Akouésékro, Bronkro et Afienkro sont ainsi devenus alliés fidèles.

Réciproquement, Nanafoués et Faafoués choisissent fréquemment leurs femmes chez les Akoués. C'est ainsi que Malan-Kouakou Alé, cousin d'Alani Oura, chef des Taquimanis et chef lui-même du village faafoué de Gouromnankro, prit femme à Kami. En faut-il davantage pour expliquer ses continuelles trahisons et, en particulier, le guet-apens du 2 août 1909, dont nous aurons à parler.

Dans de telles conditions, est-il possible qu'en temps de guerre les tribus voisines des belligérants restent neutres ? C'est ainsi que, chez les Baoulés, la révolte d'une partie d'entre eux a toujours fait tache d'huile et que l'action militaire localisée en un seul point a généralement produit peu d'effet.

Combien est plus facile la politique indigène dans les pays tels que, par exemple, la frontière franco-libérienne de Haute-Guinée, où, sur un parcours de 100 kilomètres, le voyageur rencontre jusqu'à trois races distinctes et antagonistes, où le principe « diviser pour régner » s'applique de lui-même.

ARMEMENT ET TACTIQUE

Avant de continuer l'histoire des Akoués, disons quelques mots, indispensables à notre récit, sur leur armement et leur façon de combattre.

Ceux que l'on ne craint plus d'appeler de « redoutables adversaires » ne possèdent pour toute arme de combat que le fusil à pierre de provenance française, anglaise ou allemande. Parmi ceux fabriqués en France, plusieurs sont des armes de guerre du premier Empire auxquelles il ne manque ni l'embouchoir, ni la grenadière, ni le numéro matricule.

L'usage de la lance, du sabre ou de l'arc est inconnu des Akoués, mais le « kui » chargé à 10 ou 12 grammes de poudre et contenant jusqu'à 25 balles en fer, en plomb ou en cuivre, sans parler des plombs ou chevrotines mêlés à la poudre même, devient dans leurs mains une arme terrible, une véritable mitrailleuse qu'ils utilisent à bout portant et qui, presque à chaque coup, met un, deux et jusqu'à trois hommes hors de combat.

Les Akoués fabriquent eux-mêmes, en particulier à Kami, une mauvaise poudre, qui manque de salpêtre, se conserve mal, surtout employée seule. Ils tiennent ce secret des Kodés de Béoumi.

Le mode de combat des guerriers consiste surtout en une offensive constante dans la forêt à proximité des sentiers suivis par les colonnes et de leurs villages. Abris derrière d'énormes fromagers, des termitières ou des tranchées mesurant jusqu'à 15 mètres de longueur, coffrées, rectilignes ou affectant la forme de demi-redoutes, pourvues de sentiers de retraite, creusées dans l'impénétrable fourré, souvent protégées par des abatis qui ne permettent pas de les enlever de front, ils attendent le passage de nos détachements auxquels ils font subir des pertes cruelles.

Les Akoués attaquent de nuit comme de jour, tantôt l'avant-garde, tantôt l'arrière-garde, rarement le convoi, surtout quand il est composé de porteurs baoulés. Adaptant leur tactique à la nôtre et la modifiant constamment suivant les circonstances, ils sont toujours sur le qui-vive et ne manquent jamais de tirer parti de nos fautes ou de nos erreurs.

Souvent ils dédaignent de défendre leurs villages qu'ils brûlent eux-mêmes à nos yeux ; mais, s'agit-il d'un centre important, ils déploient à le défendre des qualités naturelles qui nous déconcertent.

Ennemis de la défensive passive, ils établissent leur première ligne de défense fort en avant et ne se replient dans leurs positions de deuxième et de troisième ligne que décimés par la violence de nos feux et surtout démoralisés par notre manœuvre enveloppante.

Ce serait folie que de vouloir attaquer de front leurs ouvrages formidables, tranchées profondes protégées par de doubles rangées de palanques garnies à l'intérieur d'argile damée qui forme un obstacle impénétrable aux balles.

Au ras du sol, d'étroits créneaux permettent au rebelle abrité d'utiliser les deux ou trois armes qui lui sont présentées par ses camarades, chargeur et pourvoyeur. Ces trous de tireurs sont dissimulés par des abatis permet tant néanmoins de voir s'approcher l'assaillant.

Certaines défenses de Kami, dont nous donnerons le détail, mesureraient jusqu'à 300 mètres de développement.

C est précisément de la part de ce dernier village que, vers la fin de l'année 1909, le nouveau chef du district de Bonzi éprouva les premières difficultés.

RÉVOLTE DES AKOUÉS

(*Revue des troupes coloniales*, septembre 1910, p. 205-220)

Un des côtés les plus intéressants et les plus instructifs de cette étude sur les Akoués consiste dans l'évolution de la révolte qu'à compter de cette époque on peut, pour ainsi dire, suivre jour par jour, et dont on peut noter les diverses phases, depuis le mécontentement muet, le refus déguisé, la sourde opposition, jusqu'au refus d'obéissance formel, aux injures, aux coups de fusil.

Les rapports politiques mensuels du chef de poste de Bonzi sont trop précieux pour que nous hésitions à en tirer les extraits les plus typiques.

Au début, tout va bien, avec toutefois quelques réserves :

Novembre 1908. — « Deux villages cependant semblent vouloir garder leur tradition de mauvaise volonté (Kami et Morofé). Ces deux plus importantes agglomérations akouées n'ont pas encore payé la taxe d'une seule arme et n'ont pas répondu aux deux ordres qui leur ont été envoyés de déposer leurs fusils au poste. Déjà, plusieurs fois, ils préoccupèrent le poste de Bonzi, etc. »

Janvier 1909. — « Il y a lieu de signaler les difficultés éprouvées pour le paiement de la taxe sur les armes. »

Mars 1909. — « Le village de Diamalabo a refusé de payer la taxe sur les armes et de fournir même un seul travailleur pour le chemin de fer, avec cette circonstance aggravante que l'agent politique fût invité à faire connaître cette décision au chef de poste. Le chef du village, qui est aveugle, a été emporté et caché dans la brousse... »

Nous voici donc en pleine rébellion.

Le mois suivant, la situation s'améliore. Bien que le commandant du cercle, frappé de la gravité de la situation, ait répondu à une demande du chef de poste de se rendre à Diamalabo par l'ordre de ne pas se déplacer, le chef de poste de Bonzi reprend confiance à la suite d'une visite des chefs du pays.

Voici ensuite le calme précurseur de l'orage entretenu avec toute la dissimulation dont les noirs sont capables. Le chef de poste, hélas, s'y laisse prendre et il eût sans doute été difficile de ne pas s'y tromper comme lui :

Mai 1909. — « Les villages de la région du Sud se sont à peu près entièrement acquittés de leur impôt. Le Nord et le Nord-Est n'ont encore apporté que des sommes trop faibles pour pouvoir être acceptées. Les chefs éprouveraient des difficultés à rassembler les fonds de leurs gens dispersés dans leurs plantations. »

Nous avons vu la colonne des Ayaous se disloquer à Sakassou le 4 mai et celle des Attiès se former à Azopé le 23 du même mois.

Le départ des troupes de la région devait avoir une répercussion immédiate.

Juin 1909. — « À l'occasion des palabres tenus au cours des événements dont il a été rendu compte, on prétendait que le village de Diamalabo désirait se mieux soumettre à nos demandes de porteurs et acquitter l'impôt... »

» Pour ramener les hésitants, M. l'administrateur du cercle et le chef de poste, avec 17 gardes, se rendirent à Diamalabo. Le chef Kouassi N'Go, de Yamoussoukro, les accompagnait. À peine furent-ils arrivés que les habitants, auxquels s'étaient joints des indigènes armés des villages du Nord, faisaient savoir que pas un seul homme ne sortirait vivant du village.

» Nos pertes, en voulant rejoindre Bonzi, s'élevaient à 2 gardes tués, 3 gardes blessés, 1 domestique tué et 3 porteurs blessés. Le chef Kouassi N'Go essayait trois coups de feu et était blessé à la tête et à la cuisse. Les sentiers étaient fortement gardés. Les cartouches étaient épuisées, il n'était pas possible de rejoindre Bonzi.

» Accompagnés du chef de Saourikro, Boni Bro, qui, avec le chef de la sous-tribu des Taquimanis, nous avait fait bon accueil, il fut décidé que l'on gagnerait le village de Yamoussoukro, où Kouassi N'Go devait nous assurer, avec ses gens, la sécurité jusqu'au 23 juin, date où il fut possible de rejoindre Toumodi.

» Ce mouvement de révolte s'est répandu à presque tous les villages de la tribu akouée. Les villages du Sud qui, jusqu'à ce jour, avaient acquitté, sans qu'il ait été besoin de beaucoup insister, les taxes et les corvées, semblent s'être solidarisés avec les villages promoteurs de la révolte. Il est peu probable cependant qu'ils persistent longtemps. »

Frappés par ce que cette attaque imprévue, dans le village de Diamalabo, avait eu de profondément tragique, nous avons tenu à reconstituer cet événement dans ses moindres détails, que nous allons rappeler.

Guet-apens de Diamalabo. — Ce sont des événements tels que celui dont nous allons faire le triste récit qui font dire à l'auteur de l'article dont nous avons parlé au début de cette étude : « La pénétration pacifique a fait faillite à la Côte d'Ivoire. »

Cependant, il serait injuste, au moment où l'on tourne brusquement à la « façon forte d'agir », de ne pas apprécier l'œuvre de nos prédécesseurs.

Parmi les officiers qui, depuis 1900, se sont succédé à la Côte d'Ivoire, nombreux sont ceux qui, accompagnés d'escortes insignifiantes au cours de leurs tournées pacifiques, ont payé²⁸ ou failli payer de leur vie une confiance trop magnanime inspirée par des sentiments qui, de longtemps encore, resteront incompris de ces populations orgueilleuses et indépendantes.

Qui ne connaît ici l'œuvre du commandant Chasles et les espérances qu'il avait fondées ? Nous qui avons eu l'honneur de servir sous ses ordres, nous ne pouvons manquer d'admirer ses travaux, ses rêves même et, parmi ces derniers, la confiance infinie qu'il avait dans la pénétration pacifique, conviction profonde et réfléchie d'un homme pour qui l'effort physique était un jeu et celui de l'esprit une occupation coutumière.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à rappeler la pénétration en pays gouro et notre installation à Sinfra, au cours de l'année 1907.

Tels sont les convaincus, ceux qui, en fait de politique, ne connaissent que celle de la conscience, en un mot, les vrais pionniers de la pénétration pacifique qui compte et comptera longtemps de nombreux et illustres adeptes.

Parmi ces échecs de la méthode persuasive, nous pourrions citer bien des petits drames ignorés, dont notre Côte d'Ivoire fut le théâtre. Nous ne rappellerons qu'un des plus récents, parce qu'il est encore dans l'esprit de tous et qu'il présente des analogies frappantes avec l'attentat contre l'administrateur Simon et l'adjoint des affaires

²⁸ Voir entre autres à ce sujet l'article de M. Georges Bousset, « Les héros de l'armée coloniale », publié par l'Armée coloniale, numéro du 6 août 1910. (N. D. L. R.)

indigènes Moesch, nous voulons parler du guet-apens de Gbésitapéa, aux environs de Daloa (Haut-Sassandra), dont le lieutenant Hutin fut victime le 30 octobre 1907.

Dans les deux cas, il s'agit d'une palabre à régler dans un village récalcitrant, à quelques kilomètres seulement du poste. Dans les deux cas, les chefs de détachement ont été mis sur leurs gardes par des chefs voisins de leur résidence. Dans les deux cas, la tentative de conciliation se termine par une catastrophe : mort de Hutin et de plusieurs tirailleurs, dans le premier ; poursuite des administrateurs, mort de plusieurs gardes de police, attaque et incendie du poste de Bonzi, dans le second.

Assistons plutôt à ces derniers événements.

Nous avons vu le chef de poste de Bonzi hanté, depuis longtemps déjà, par le désir de se rendre dans les villages du Nord du pays akoué, à Diamalabo en particulier, et d'y séjourner.

Détourné de ses intentions par le perspicace administrateur du cercle du Baoulé Sud, M. Simon, qui, quelque temps auparavant, n'a échappé qu'avec peine à une poursuite des Memlés [Mandés ?], M. Moesch se résigne à patienter.

Les chefs akoués, intimidés par le voisinage de la colonne des Ayaous, viennent, sur ces entrefaites, protester auprès de lui de leurs bonnes intentions et de leurs regrets pour leur attitude des derniers mois : « Ce qui s'est passé doit être oublié », disent-ils textuellement.

Le chef de poste, qui a déjà tant obtenu de la région du Sud et qui vient de constater un réel effort chez celle du Nord, se laisse circonvenir par cette apparence de sincérité et amène l'administrateur du cercle à penser comme lui.

Cependant, les intentions de Diamalabo ont été pressenties depuis longtemps. Les chefs Kouassi N'Go et Aboakouassi ont dissuadé à plusieurs reprises le chef de poste de se rendre dans ce village, lui signalant le danger. M. Moesch reste hypnotisé par son idée fixe. Il ne voit que son plan. Il a foi en l'audace qui fit réussir en ce pays tant d'entreprises.

Nous sommes au 16 juin 1909. Il est 6 heures du matin. Le petit détachement se met en route pour Diamalabo. Il se compose du l'administrateur du cercle du Baoulé, du chef de poste de Bonzi, de l'interprète N'Défou, de 17 gardes de police approvisionnés à 90 cartouches par fusil. Kouassi N'Go, chef du village de Yamoussoukro, sert de guide. Quelques porteurs forment le convoi.

Il reste au poste 3 gardes de police avec une réserve de 730 cartouches. L'arrivée de 2 nouveaux gardes et de 2 tirailleurs, rentrant de Bouaflé, où ils sont allés escorter un convoi, portera le même jour à 7 le nombre des défenseurs de Bonzi. L'un d'eux partira aussitôt pour rejoindre le chef de poste à Diamalabo et les habitants de N'Gatakro l'assassineront en route.

Le 16 au soir, il restera donc à Bonzi 6 hommes. Il est bon de se rappeler qu'à cette époque, la petite palissade de rondins qui protège actuellement le poste n'existait pas. Une haie de ricin s'élevait à la même place.

La petite colonne de l'administrateur, dès son départ de Bonzi, suit l'itinéraire Kikro, Aborissou, N'Gatakro, Amasyenkro, Yabokro, Diamalabo. Tous, sauf N'Gatakro et Diamalabo, sont de petits villages de 20, 12, 15 et 13 cases. N'Gatakro en compte 51 et Diamalabo 105.

Des indices d'hostilité apparaissent dès le début et se multiplient à mesure que l'on s'éloigne du poste.

Près de Diamalabo, un courrier, venu de Toumodi, remet un pli à l'administrateur et repart aussitôt. Cet homme devait entendre de loin les coups de feu tirés quelques heures plus tard et en rendre compte peu après au poste de Toumodi.

Le détachement arrive à Diamalabo vers 11 heures du matin. Les deux Européens et leur suite s'installent dans la case du fils du chef de village. Ils ne tardent pas à remarquer que tous les habitants sont armés de fusils, de coupe-coupe, de sabres, d'abatis et de lances.

Le chef aveugle, Alou Kouassi, le même qui, à Bonzi, quelques jours auparavant — bien qu'en secret il ait déjà bu le fétiche de guerre — assurait le chef de poste de ses bonnes intentions, est convoqué auprès de l'administrateur. Il arrive, conduit par son fils Yé-Yé. Il affirme, contre toute évidence, qu'il n'y a rien de nouveau dans son village et demande les raisons de la visite inopinée du commandant du cercle. L'administrateur lui fait connaître son intention de visiter toute la région du nord des Akoués et l'invite à faire déposer les armes à ses gens. Il exprime, en outre, le désir de voir rassembler, dans la soirée, tous les chefs et notables du village, afin de régler diverses questions en leur présence.

Alou Kouassi, sous prétexte de pouvoir prévenir tout son monde, demande à ce que le palabre soit remis au lendemain. Sur l'insistance de l'administrateur pour que la réunion ait lieu le soir même, le chef lui répond avec arrogance : « Aujourd'hui, ce n'est plus toi qui commandes, c'est moi », et il se retire sur ces paroles, laissant les deux Européens indécis sur la détermination à prendre.

Depuis quelque temps déjà, M. Simon souffre de la fièvre. Tandis que M. Moesch prend seul quelque nourriture, voici que, vers midi, des cris séditieux éclatent de toutes parts. L'interprète traduit les paroles qu'il entend :

« Rassemblement. Gardez les issues. Pas un ne sortira vivant. Brûlons le village. Attaquons de suite. Allez garder les sentiers. »

À cette explosion de menaces, les porteurs akoués, pris à Bonzi, s'enfuient précipitamment. Seuls restent les porteurs baoulés venus de Toumodi.

Devant le danger, les deux Européens conservent un calme admirable. C'est la mort à peu près certaine, et quelle mort !

Une nouvelle tentative de pourparlers est faite. L'administrateur mande à nouveau le chef de village, qui se refuse à toute médiation et répète que personne ne sortira vivant de chez lui. Une troisième convocation n'a pas plus de succès.

La situation devient, d'instant en instant, plus grave. Le chef de poste veut à tout prix sauver la vie de celui qu'il entraîna dans une telle aventure. Il conseille la retraite. C'est le seul parti possible. L'administrateur y consent ; mais, pour déguiser sa détermination, il fait annoncer au chef de village son départ pour Kongouanou.

Rendu furieux par ce mépris apparent du danger, Alou Kouassi fait répondre qu'il s'oppose formellement à toute tentative de départ aussi bien sur Kongouanou que sur Bonzi. Il veut leur mort à tous.

L'hésitation n'est plus permise. Simulant un départ vers la sortie Nord du village, après l'envoi de quelques gardes à l'origine du sentier Sud, le reste du détachement s'engage sur la piste qui conduit à Kongouanou. Des deux côtés et simultanément, les Baoulés tirent les premiers et blessent grièvement le garde Mamady qui, retenant ses entrailles des deux mains, tombe aux côtés mêmes de l'administrateur. On le place dans un hamac et tous, faisant demi-tour, contournent le village et s'engagent franchement sur le sentier du Sud qui conduit au poste. Quelques instants plus tard, le garde Moussa Kamara tombe à son tour, mortellement blessé. On arrive bientôt au carrefour des routes de Bonzi et de Toumodi.

Le chef de poste est absolument décidé à rallier Bonzi, qu'il sait très menacé. Toutefois, l'itinéraire parcouru le matin offre trop de danger. Les rebelles ont eu le temps de le garnir d'embuscades. Il est préférable de retourner par Saourikro et Yamousoukro. La marche est reprise dans cette direction.

Vers 2 heures de l'après-midi, l'héroïque petite troupe arrive à proximité de Dian-O-Kro. Le chef Kouassi N'Go pénètre seul dans le village pour connaître l'intention des habitants. Il s'y rencontre avec quatre guerriers de Nana en armes. Tout le village s'est porté sur la route de Bonzi.

Vers quatre heures, on arrive près de Saourikro, résidence du chef de la sous-tribu des Sémafoués N'Guessan Kouao, et de Bani Bro, simple chef de village, mais conseiller

du chef des Sémafoués et personnage des plus influents du pays akoué. Ces derniers ne se sont jamais montrés hostiles et, s'ils le veulent, ils peuvent assurer la sécurité du détachement durant sa retraite. Les deux chefs assurent l'administrateur de leur dévouement qui est aussitôt mis à l'épreuve. Ils sont sollicités de guider le détachement. Bani Bro ne fait aucune difficulté.

On arrive bientôt à Kofésou, qui est tout proche. Quelques hommes en armes s'enfuient dans la forêt. Bani Bro, de qui dépend ce petit village, presque un campement, leur crie de ne pas tirer. On s'avance à travers les cases abandonnées.

Avant de s'engager dans la forêt de Sendenou, qui commence là, Bani Bro demande à s'en retourner sous prétexte que le mercredi est un mauvais jour pour les voyages ²⁹.

M. Moesch l'oblige à rester auprès de lui et l'on entre sous bois. Un homme de la suite du chef signale que des embuscades doivent garder la forêt en avant d'eux. Bani Bro le gourmande et le contredit.

À peine a-t-il parlé qu'éclatent quatre coups de feu. Le garde police Liéba Fofana et un boy sont tués sur-le-champ. Deux autres gardes et un deuxième boy sont blessés. Le chef de poste, furieux, est sur le point de brûler la cervelle à Beni-Bro. L'interprète N'Défou l'en dissuade, lui faisant remarquer qu'il ne reste plus que deux ou trois cartouches par homme et que la mort de Bani Bro serait le signal d'une poursuite acharnée.

La route se continue au milieu d'incessantes embuscades. Tout près de Sendenou, deux porteurs sont encore blessés. Kouassi N'Go pénètre néanmoins le premier et toujours seul dans le village. Les quelques hommes restés sur les lieux s'enfuient dans la forêt d'où ils tirent sur lui et le blessent assez grièvement à la tête et à la cuisse.

La petite colonne marche toujours. Arrivée dans les plantations de Sendenou, vers 5 heures du soir, elle se jette résolument dans la forêt, ce qu'elle eût dû faire bien plus tôt, qu'on nous permette de le dire, d'autant mieux qu'elle avait plusieurs guides connaissant parfaitement le pays.

Jusqu'à la nuit, on marche au coupe-coupe sans incident. À peine l'obscurité se fait-elle, que les deux derniers coups de feu sont tirés.

Pour dire toute la vérité sur cette triste journée, nous n'omettrons pas un malheureux incident qui devait se passer vers le milieu de la nuit et qui indique bien la gravité de la situation. Le sous-brigadier de la garde de police, Sékou Bâ, chargé de la surveillance des porteurs du garde Mamady Kamara, blessé dès la sortie du village de Dimalabo, au lieu de rendre compte que ces derniers ont de la peine à suivre, se désintéresse de sa mission et les laisse abandonner, en pleine forêt, leur précieux fardeau.

On n'apprend que bien plus tard la faute commise par cet indigne gradé et il n'est plus temps de retourner en arrière ; mais, pour ne pas s'exposer à pareil danger, car ils savent que les porteurs baoulés sont coutumiers du fait, les autres blessés demandent à marcher à pied, soutenus par leurs camarades.

Est-il nécessaire d'attirer l'attention sur les angoisses de cette nuit terrible, au cours de laquelle, sans cesse aux aguets, la petite troupe, exténuée, démoralisée, perdant vingt fois la bonne direction, erre au hasard, conduite par un guide blessé qui, la veille encore, connaissant parfaitement les moindres recoins de son pays, aujourd'hui s'égaré comme le plus ignorant des étrangers.

On progresse à peine, toujours au coupe-coupe, au plus épais du fourré pour plus de prudence, et les bruits se répercutent affreusement dans la nuit silencieuse.

Après tant d'heures d'angoisses et de fatigue, on se retrouve, au jour, dans des plantations près de Morofé, c'est-à-dire presque exactement au point qu'on a quitté la veille au soir.

²⁹ Le mercredi est en effet sacré pour tous les Baoulés qui, ce jour-là, ne se livrent ni au commerce ni aux travaux des champs. Ils passent cette journée à deviser et à boire. Le mercredi est le jour de chasse par excellence. En un mot, c'est le dimanche baoulé.

Que faire si les attaques recommencent ? Les munitions sont à peu près épuisées. Valides et blessés ne marchent guère mieux et ne sont plus stimulés que par l'instinct de la conservation.

Ceux qui vécurent de pareilles heures pourront-ils jamais le oublier !

Néanmoins le jour, en paraissant, a ravivé les énergies et, quel que soit le danger, une source nouvelle de forces semble jaillir avec les premiers feux de l'aurore. On est en savane. Encore une forêt, une savane, puis une autre forêt et l'on arrivera.

Tous espèrent que les rebelles ont perdu leurs traces. On repart. Un quart d'heure s'est à peine écoulé qu'ils se voient suivis. Des guerriers sont aperçus courant au-devant d'eux pour leur couper la route. Cette fois, c'est la mort certaine, quand Kouassi N'Go sauve une fois encore la situation. Il crie à pleins poumons : « Hier nous étions sur votre territoire, vous nous avez fait la guerre, c'était votre droit. Maintenant, je suis dans ma forêt. Que celui qui l'ose tire sur moi. Si vous tirez, je vous ferai la guerre. »

Le simple rappel de ce principe, qui veut qu'on n'ait pas le droit de faire la guerre sur le territoire de son voisin sans autorisation, produit l'effet espéré. Des bruits de branchages brisés et des appels annoncent la retraite des embuscades.

Enfin, vers 8 heures, on arrive à Yamoussoukro.

Le détachement est réduit à 2 Européens, 12 gardes valides, l'interprète Kouassi N'Go et quelques porteurs.

Deux de ces derniers, blessés, demandent à rallier Toumodi pour y recevoir des soins. L'administrateur les y autorise et leur donne un pli dans lequel il fait connaître la situation au chef de poste. Ces indigènes sont arrêtés par les gens de Nana qui ne les laissent repartir qu'après avoir déchiré les papiers.

Au cours de l'après-midi, pour plus de précautions, un troisième courrier est envoyé.

Aucune réponse n'étant arrivée de Toumodi pendant la nuit, Brou Konan s'offre le lendemain matin à partir à son tour et, se dissimulant par un grand détour, il atteint le village de Nanafoué d'Akouasimprikro et Toumodi quelques heures plus tard.

Le lendemain et le surlendemain, deux nouveaux courriers sont dépêchés sur Sinfra, poste voisin, situé en pays gouro, sur la rive droite du Bandama. Le premier confie le pli dont il est chargé à un intermédiaire qui ne remplit pas sa mission. Le deuxième est arrêté par le chef du village d'Afouekankro, qui lui défend de poursuivre sa route...

À la même date, que se passe-t-il dans les environs ? Il est un épisode qui mérite tout particulièrement de retenir notre attention.

Tandis que l'administrateur était assailli, à Diamalabo, deux tirailleurs du détachement de Sinfra retournaient de Toumodi, escortant un porteur chargé d'une caisse d'argent, quand ils furent prévenus à Gouromnankro, jusqu'où était parvenue la nouvelle du soulèvement, de se tenir sur leurs gardes durant la traversée du pays akoué et même, si possible, de différer leur départ ou de rebrousser chemin. L'un d'eux fit celle belle réponse, qui n'a rien d'étonnant pour qui connaît bien nos tirailleurs, nous dirons mieux, qui caractérise leur façon de servir : « Nous sommes soldats et nous devons exécuter notre consigne. Nous partirons ! » Et ils partirent en effet.

Ils arrivèrent sans incident au village d'Akouésékro. Les habitants leur firent le meilleur accueil, leur offrant même à manger et à boire. Mais au moment où, sans défiance, ils se disposaient à prendre leur repas, après avoir commis l'imprudence de déposer leurs armes à quelques pas de là, leurs lâches adversaires, arrivés en nombre, les surprisent par derrière, les ligotèrent et, après leur avoir coupé la tête, s'emparèrent de l'argent³⁰.

Et maintenant que s'est-il passé à Bonzi depuis le départ du détachement pour Diamalabo ?

³⁰ Cette insouciance de nos tirailleurs est bien un des traits saillants de leur caractère.

La nouvelle du guet-apens et de la retraite sur Yamoussoukro s'était répandue avec la célérité habituelle en pays noir. Avant la fin de la journée du 16 juin, le fils du chef d'Attakro et le chef d'Ahoakouassikro, petits villages voisins du poste, vinrent avertir les six gardes ou tirailleurs restés au poste de ce qui s'était passé et les prévenir de prendre leurs précautions en prévision d'une attaque imminente.

L'affolement commença le lendemain matin, quand le garde Maka Bâ, devisant avec plusieurs Dioulas sur la situation à laquelle il ne voulait pas croire, essuya la décharge d'un rebelle dissimulé dans la haie même du poste. Maka Bâ et l'un de ses voisins furent blessés.

Aussitôt les Dioulas installés à proximité et ceux accourus de tout le pays dès les premières nouvelles, leurs familles et celles des gardes restés à Bonzi, soit une vingtaine de femmes et une trentaine d'hommes, se précipitèrent dans la case du chef de poste, absent, s'emparant de quelques armes de réserve et de quelques fusils baoulés apportés quelques jours auparavant pour être matriculés.

Il n'y eut jamais d'attaque proprement dite, ou plutôt d'assaut du poste. Les Baoulés, après avoir incendié les cases les plus éloignées, tenaient à s'approcher le plus possible du réduit, se glissaient dans le maïs déjà haut ou dans les hautes herbes et tiraient, au hasard, dans la direction de la foule dissimulée derrière les murs et les parapets de l'habitation centrale.

Cependant, chaque jour ils prenaient plus d'audace, poursuivant leur œuvre de destruction et menaçant de plus près les assiégés qui se démoralisaient rapidement. En l'absence de tout Européen et même d'un indigène énergique et de sang-froid, les 750 cartouches de réserve furent rapidement gaspillées. Cependant, confiant dans le peu qu'il savait du passé, chacun espérait un prompt secours, ignorant qu'il était de l'absence des troupes de Toumodi. Les rebelles, eux, étaient au courant de la situation.

Trois, quatre, cinq jours passèrent, personne n'arrivait. L'espérance abandonna les cœurs et l'on parla bientôt de retraite.

Une relation, parue ces temps derniers, a dit un peu à la légère, pensons-nous : « Les miliciens du poste s'enfuirent. » L'expression ne semble pas rendre l'exacte vérité. Ils s'échappèrent, il est vrai, mais après avoir vainement attendu pendant huit jours les secours de Toumodi, et ils n'étaient que six, ne l'oublions pas. Qu'on nous dise qu'ils eussent pu se couvrir d'une gloire plus retentissante, nous en convenons, mais la moindre jactance n'eût-elle pas centuplé le danger ? Quoi qu'il en soit, ce ne serait que calomnie de les soupçonner d'avoir fui lâchement après s'être partagé les objets de valeur du poste, car le numéraire abandonné nous fut restitué après par les Akoués.

Mais poursuivons le récit.

Le 24 juin, avant la nuit, un petit conseil de guerre fut tenu par les défenseurs du poste, auquel assistèrent malheureusement quelques Dioulas, qui, depuis le début du siège, ne parlaient que de fuite. Les deux solutions à choisir furent rapidement envisagées. La retraite fut décidée pour le soir même.

À 8 heures, la nuit tombée, les cinq prisonniers détenus au poste furent élargis et tous les occupants du poste gagnèrent la forêt.

Le 25, dès l'aube, Aounou, renforcé de ses gens et de quelques pillards, se donna l'illusion d'enlever un poste abandonné.

Il s'adjugea la part du lion et ne regagna son campement d'Akoumiakro, voisin de Diamalabo, que chargé de butin.

Durant ce temps, le reste de ses acolytes et ceux arrivés en retard se dédommageaient en ne laissant pas brique sur brique à l'intérieur du poste, en incendiant les rares cases restées intactes, parmi lesquelles le réduit, en arrachant les arbustes et les jeunes plantations de caoutchouc, de cacao, en brûlant près des racines les arbres de rapport dont ils ne pouvaient avoir raison.

Tandis que se déroulaient ces tristes événements, les nombreux Dioulas disséminés par tout le pays, pourchassés comme des bêtes, étaient massacrés impitoyablement.

Quant aux fugitifs de Bonzi, sur les quatre gardes, de police, deux, aussitôt poursuivis et rejoints, furent tués dans la forêt par les habitants d'Attakro et d'Afouékankro, ainsi que plusieurs Dioulas qui les accompagnaient. La plupart des femmes furent prises. Le troisième garde, plus heureux que ses camarades, put gagner Toumodi, le lendemain, avec un tirailleur et plusieurs femmes.

Le quatrième garde erra dans la forêt quinze jours durant, vivant de racines et d'ananas sauvages. Il était mourant et décharné quand, le 7 juillet, il parvint à se traîner jusqu'au poste de Bonzi, où le recueillit la colonne Kaufmann, qui y était arrivée le 1^{er} juillet.

Le deuxième tirailleur avait rejoint, à Gouromnankro, le juin, les troupes en marche sur Bonzi. Il n'était guère en meilleur état que son camarade...

(Revue des troupes coloniales, octobre 1910, p. 345-370)

Retournons maintenant à Yamoussoukro, où nous avons laissé le détachement de l'administrateur Simon et de l'adjoint Moesch. Nous les avons vus expédier plusieurs courriers sur Toumodi et sur Sinfra pour demander des secours.

À peine le premier message est-il envoyé que Bani Bro, le chef du village de Saoussikro, que nous avons vu contraint de suivre l'escorte de l'administrateur, est relâché pour essayer de retarder le plus possible une attaque en nombre que ni l'état des gens, ni celui des munitions ne permettaient de soutenir dans de bonnes conditions.

Le chef rencontre, en cours de route, ses partisans qui se portent à son secours.

Bientôt, les chefs de Morofé et de Diamalabo, puis Aounou lui-même, installent des embuscades aux alentours de Yamoussoukro. Bani Bro, renforcé des siens, ne tarde pas à les rejoindre.

Ils envoient aussitôt un parlementaire pour demander une entrevue à Kouassi N'Go. Ce dernier refuse d'avoir aucun rapport avec eux.

La mère adoptive de Kouassi N'Go, la pseudo-reine des Akoués, que nous avons vue en 1901 se porter à Akouésikro, au-devant du détachement Schneegans, accepte cette besogne. Aounou lui offre trois « ta » d'or (450 francs) pour prix de la livraison des deux blancs. Elle refuse, indignée. Aounou offre un bœuf en surplus et demande seulement qu'on signifie au détachement d'avoir à quitter le village. Le nommé Longan, neveu de la vieille Yamouso, s'est joint aux rebelles et insiste à son tour. La noble femme ne répond même pas et se retire, témoignant ostensiblement le plus souverain mépris à ces sicaires.

De nouvelles offres sont faites à Kouassi N'Go, sans plus de succès.

Enfin, le 19 juin au matin, le sergent Niémen arrive de Toumodi avec 20 tirailleurs, après avoir traversé sans incident, sur la route d'étapes, les villages habités de Kpoussoussou et de Nana.

Les opérations militaires qui commencent vont se dérouler dans l'ordre que nous avons indiqué et que nous reproduisons pour mémoire :

- a) Détachements envoyés au secours de Yamoussoukro (18 juin au 22 juin 1909) ;
- b) Colonne Kaufmann. Réoccupation de Bonzi et répression des Akoués du 27 juin au 7 août 1909 ;
- c) Détachement Bouet. Continuation de la répression des Akoués du 7 juin au 26 août 1909. — Blocus du poste de Bonzi du 28 août au 10 novembre 1909 ;
- d) Colonne du Bandama (commandant Noguès), du 20 octobre au 8 janvier 1910.

Détachements envoyés au secours de Yamoussoukro. — La nouvelle des graves événements du pays akoué, apportée par Brou Konan, le 18 juin, remplit Toumodi de

stupeur. Aussitôt, le lieutenant Pellé mobilise tout ce qui reste de tirailleurs valides et les met en route sur Yamoussoukro, le même jour, à 6 h. 30 du soir, sous les ordres du sergent Niémen.

L'approvisionnement en munitions est de 120 cartouches par homme. Le convoi en transporte, en outre, 2.000 de réserve.

Le trajet tout entier se fait de nuit ³¹, sans le moindre incident. Le retour pourrait s'effectuer de même sorte si Moesch n'insistait de toutes ses forces pour se porter au secours de son poste. Le sergent Niémen partage son désir. Il dispose maintenant de 32 fusils et la distance à parcourir n'est que de 6 kilomètres. Il est vrai que la forêt est épaisse. La route, par sa largeur même, qui est de 5 à 6 mètres, devient un redoutable défilé.

La vraie solution serait d'attendre la nuit et de se frayer un passage à travers bois.

Personne n'y songe. D'ailleurs Moesch et Niémen ne veulent pas attendre un instant de plus.

Cependant, tous les guerriers du pays akoué sont là, au nombre d'un millier environ. Chaque groupe de villages a son secteur de surveillance qu'il ne quitte pas. La nourriture est même préparée sur place. D'ailleurs, les habitants de Yamoussoukro, sauf Kouassi N'Go et sa famille, font cause commune avec les rebelles qu'ils recueillent dans leurs propres cases. Ces derniers deviennent d'une audace inouïe, comme des fauves jouant avec leur proie avant de la dévorer. Le nommé Goli Bi, de Morofé, pousse l'insolence jusqu'à s'avancer à découvert et interpelle l'interprète N'Défou en ces termes : « Que faites-vous là. Est-ce ici le poste ? Allons, en route. Le chemin est beau. Il est tout nouvellement débroussaillé. »

Malgré tout, le détachement va se mettre en route sur Bonzi. Kouassi N'Go supplie qu'on n'en fasse rien. Lui qui connaît le nombre des ennemis et le danger, il est persuadé que la petite colonne court à une catastrophe certaine.

Devant l'obstination générale, il n'insiste plus, et, suivant une coutume indigène qui veut qu'on donne aux mourants quelque nourriture, il offre un mouton que l'on fait griller sur-le-champ.

Enfin l'on part. On s'engage directement sur la grande route. La sortie du village est préparée par une fusillade nourrie. Les guerriers de Diamalabo, les plus rapprochés, n'osent se découvrir pour répondre à nos salves. Cette vaillante poignée d'hommes s'ouvre très vite un chemin de feu et de fumée. Les vieux fusils 74 font merveille.

Niémen s'avance à l'avant-garde, le revolver au poing, M. Simon le suit de très près. Une formidable décharge les arrête. Niémen a la main droite transpercée. Il est également blessé à l'aine. Quatre tirailleurs tombent du même coup. L'administrateur ramasse à terre l'arme de Niémen prêt à le défendre. Ce dernier veut reprendre la marche en avant.

Cependant, Moesch lui-même reconnaît que la lutte est inégale. On place à l'arrière-garde le brave caporal Gogui Diarra, qui a déjà sauvé la situation dans une circonstance

³¹ Les Akoués, très superstitieux, se décident très difficilement à sortir la nuit. Nous avons beaucoup exploité cette particularité au début de la colonne, mais cela n'a pas duré et, bientôt, les rebelles nous ont attaqué de nuit comme de jour.

plus critique encore ³² et la marche est reprise sur Yamoussoukro, qu'on atteint, grâce à lui, sans nouvelles pertes.

La fatale échéance ne semble hélas que retardée. C'est bientôt une véritable ruée des rebelles sur le village autour duquel s'élève maintenant comme le brouhaha d'une place publique. La scène de Diamalabo se répète. Les derniers hésitants ont passé du côté des rebelles et ce ne sont partout que cris de mort, injures furieuses et menaces d'incendies.

Comme à Gbétitapéa, certains proposent de faire des prisonniers. Le chef de guerre Aounou dirige le blocus.

Mais il a dans Gogui Diarra l'adversaire le plus terrible.

Le traître Longan fait la navette entre le village et la forêt, cherchant par tous les moyens à attirer les nôtres dans les embuscades préparées par l'ennemi. C'est ainsi que trois nouveaux tirailleurs sont atteints et que Kouassi N'Go reçoit une troisième blessure.

Enfin, la situation est plus grave que jamais et l'on ne s'occupe plus que d'exécuter une retraite honorable quand, le lendemain 21 juin, à midi, le lieutenant Pellé arrive, on ne peut plus à propos, avec un détachement composé de 9 tirailleurs, 12 gardes de police et 39 Dioulas soudanais, la plupart anciens tirailleurs. Le convoi transporte 7.056 cartouches de réserve.

Retournons à trois jours en arrière et voyons ce qui s'est passé durant ce laps de temps :

Dès le départ du sergent Niémen pour Yamoussoukro, le lieutenant Pellé avait réclamé du renfort et des munitions au chef-lieu de la colonie. Les secours ne pouvaient ainsi tarder à arriver, le trajet de Bingerville à Toumodi, en utilisant la lagune Ebrié jusqu'à Abidjan et le chemin de fer de ce dernier point à Dimbokro, pouvant se faire en vingt-quatre heures.

Un convoi de 20.000 cartouches était heureusement en route pour Toumodi où il arriva dans la nuit du 20 juin.

Pellé n'attend pas une minute de plus. En moins de trois heures, il recrute, exerce et organise sa troupe hétéroclite, formée surtout de partisans, et se met en route aussitôt, c'est-à-dire le 20 juin, à 10 heures du matin. C'est en vain qu'il s'adresse en cours de routé aux chefs des villages de Gouromnankro et d'Assouakro pour avoir un guide capable de le conduire à Yamoussoukro par un chemin détourné qui lui permette d'éviter la dangereuse route d'étapes. Ce sentier existe cependant.

Par suite de l'erreur involontaire ou non de l'indigène qui le guide, l'officier s'égare peu après son départ d'Akouasimprikro et se rejette sur la grande route à Kpoussoussou, c'est-à-dire à l'entrée même du territoire akoué, où il ne tarde pas à être attaqué. À peine a-t-il traversé le village nouvellement abandonné de Nana qu'une embuscade atteint un de ses partisans. Enfin, il arrive à Yamoussoukro sans nouvelle perte.

Aussitôt il se rend compte de la gravité de la situation. La marche sur Bonzi, qu'il se proposait précédemment d'exécuter, est trop compromise. Le nombre des blessés des deux dernières affaires est trop élevé. Il ne peut ni les confier à ce village sans

³² Nous voulons parler du guet-apens de Gbétitapéa, dans lequel le lieutenant Hutin trouva la mort, le 30 octobre 1907. Au cours de cette affaire, aussi triste qu'admirable, et dont on n'a pas assez parlé, on vit 25 tirailleurs sénégalais tenir tête à une nuée de Bétés et de Gouros. Hutin, le sergent Carboneil [Carbonnier ?] et 11 tirailleurs étaient tombés au même endroit. Les 12 derniers combattants, sous les ordres de ce même caporal Gogui Niarra, dont nous avons à reparler aujourd'hui, rapportèrent, au poste de Daloa (cercle du Haut-Sassandra), non dans des hamacs ou sur des civières qu'ils n'avaient pas, mais sur leurs épaules, tous les blessés et les morts, à l'exception de deux qu'ils durent abandonner en cours de route, marchant par bonds de quelques mètres au bout desquels ils devaient s'arrêter pour déposer leur fardeau et chasser, par leurs feux, l'ennemi qui manifestait l'intention de les cerner et de les faire prisonnier. Ce combat dura de 9 heures du matin à 4 h. 30 du soir.

défenseurs, ni songer à les évacuer sur Toumodi sous faible escorte et encore moins les traîner à sa suite dans une aventure dont il ne peut prévoir l'issue.

Aussi se décide-t-il à rallier Toumodi, quitte à retourner ensuite au secours de Bonzi. Il court d'abord au plus pressé, qui est de dégager les alentours.

Tandis que les partisans assurent la sécurité des blessés à l'intérieur du village, tirailleurs et gardes de police chassent par leurs salves les rebelles les plus rapprochés, se dissimulant derrière les palanques qui enclosent les habitations et surveillant l'ennemi.

Le reste de la soirée se passe à organiser le retour, tandis que les Akoués, rejetés dans la forêt, mais toujours dissimulés, continuent leurs insultes et leurs menaces.

À minuit, la colonne s'écoule dans le plus grand silence, sans que l'alerte soit donnée dans le camp rebelle. Au jour, on arrive à Gouromnankro que M. Moesch ne veut pas dépasser et où il dit vouloir attendre le premier détachement de secours à destination de Bonzi.

Enfin, il n'est pas encore 11 h. 30 quand on atteint le chef-lieu du cercle, ce triste poste de Toumodi qui, pour la plupart, est la terre promise.

Colonne Kaufmann, du 27 juin au 7 août 1909. Réoccupation de Bonzi. — À peine le commandant militaire de la colonie résidant à Grand-Lahou apprenait-il les affaires de Diamalabo et de Yamoussoukro qu'il confiait au lieutenant Kaufmann, officier de détails du bataillon de tirailleurs sénégalais, le commandement d'un détachement de 30 hommes aussitôt dirigé sur Toumodi.

Suivant les instructions reçues, ce dernier devait réunir sous ses ordres toutes les forces qu'il rencontrerait, se portant au secours du poste de Bonzi. Toutefois, il devait se conformer strictement aux instructions du capitaine commandant la 1^{re} brigade, tout récemment rentré du pays attié, mais auquel son état actuel de santé ne permettait pas d'affronter les fatigues d'une nouvelle campagne.

La colonne quitte Toumodi le 27 juin. Elle se compose des détachements suivants :

18 gardes de police du poste de Toumodi ;

83 hommes de la 1^{re} brigade, sous les ordres du lieutenant Pellé ;

30 hommes du bataillon de tirailleurs sénégalais, arrivés de Grand-Lahou avec le lieutenant Kaufmann ;

32 gardes de police du poste d'Oumé, sous les ordres du lieutenant Bénézet ;

15 autres gardes conduits de Bouaké par l'adjudant indigène Dia Fra Sako.

Ce dernier détachement a déjà vainement essayé de se porter directement au secours de Bonzi.

L'ensemble des forces du lieutenant Kaufmann s'élève donc à près de 180 fusils qui, deux jours plus tard, seront portés au chiffre imposant de 208, par suite du renfort de 30 tirailleurs du poste de Sinfra (Haut-Sassandra), sous les ordres du lieutenant Larbalétrier.

Le médecin aide-major de 1^{re} classe Fonquernie assure le service de santé.

Le double but à atteindre est la réoccupation du poste de Bonzi et la répression de la tribu révoltée.

Le 28 juin, vers 7 heures du matin, la colonne franchit le passage forcé du pont de Kpoussou, profond ruisseau de 7 à 8 mètres de largeur qui, à l'époque dont nous parlons, roule des eaux abondantes.

Sur ce point, le ruisseau sert de limite au territoire akoué. Kaufmann, qui s'attend à être attaqué, prend les devants et fait contourner sur deux faces le premier village de Kpoussoussou. Précaution inutile, il est évacué depuis plusieurs jours déjà.

Le premier résultat que recherche le lieutenant Kaufmann est de chasser les rebelles de la région du Sud et de les refouler au delà de Bonzi.

Purger un pays pareil de ses défenseurs n'est pas chose aisée. Une occupation de plusieurs semaines et une chasse méthodique seules permettront plus tard et avec infiniment de peine, à la colonne du Bandama, d'obtenir ce résultat.

Tout ce que l'on peut faire pour l'instant, c'est essayer de surprendre les imprudents qui n'ont pas abandonné leurs villages et obliger les rebelles à se cacher, ainsi que des bêtes sauvages, en de misérables campements, jusqu'à ce qu'ils soient surpris par une de nos reconnaissances en forêt.

Le 1^{er} juillet, la colonne réoccupe Bonzi après avoir repoussé quelques embuscades. Elle s'installe sur l'emplacement même de l'ancien poste à la reconstitution duquel elle va procéder aussitôt.

En somme, cette marche sur Bonzi, contrairement à toutes les prévisions, ne donne lieu à aucun vif combat.

Durant trois jours, les deux partis se tâtent prudemment.

Les Akoués, devant la force imposante qui s'avance sur eux, perdent toute audace, n'offrent aucune résistance dans leurs villages et se risquent à peine à quelques faibles embuscades.

Ils ne connaissent encore que les deux abris classiques : la termitière et le gros fromager. Ils n'ont pas encore le secret de ces terribles tranchées, creusées en pleine forêt au cœur de fouillis inextricables, à peine à quelques mètres du sentier, passage forcé sur lequel ils nous attendront à coup sûr, tandis que nous riposterons en vain à un adversaire qui, aussitôt terré, laissera passer nos rafales, s'écouler la colonne et, par des pistes connues de lui seul, courra s'embusquer plus loin.

De notre côté, tirailleurs et cadres, entraînés à la guerre pratiquée en d'autres pays ou contre d'autres races, ne sont pas encore initiés à celle toute différente qui se révèle à eux. Peu de nos hommes sont entraînés au rôle de flanqueurs, en plein fourré, marchant au coupe-coupe, à l'allure de la colonne.

Officiers et sous-officiers européens ne sont pas encore rompus à la marche à la boussole, en pleine forêt, en dehors de tout sentier, pendant des journées entières. À cette chasse aux campements, terreur de nos adversaires, que nous pratiquerons plus tard, à cette poursuite acharnée, à toute heure et par tous les temps, si funeste aux rebelles, qui ne sauront plus où trouver désormais d'asile sûr, qui, surpris et chassés sur tous les points, reculeront sans cesse, comme refoulés par un immense filet, comme traqués par une meute terrible, jusqu'à ce que, démoralisés, mais furieux encore, après les terribles coups de boutoir d'Aborissou et de N'Gatakro, ils courent chercher un refuge dans leur formidable forteresse de Kami, qu'ils croient inexpugnable et où le commandant Noguès leur portera le coup de grâce, le 23 novembre suivant.

Non, cette nouvelle guerre, qui consiste à la recherche méthodique des campements, la seule qui donne le moyen infaillible de venir à bout du Baoulé, n'est pas encore trouvée³³. On s'en tient à l'attaque des villages suivant les procédés consacrés : enveloppement sur deux faces, fausse attaque sur une d'elles et attaque définitive par la colonne du centre.

Cependant, avant un mois, nous allons assister à de véritables combats au cours desquels tirailleurs et Baoulés seront fort éprouvés.

Nos adversaires se bâtiront en désespérés, en bêtes furieuses et, pour nous servir de l'expression si pittoresque et si juste employée par le général Caudrelier, sur le théâtre même des opérations, nous allons faire cette guerre où nous serons « rarement le chien, jamais le chasseur, toujours le gibier ».

Devenir le chasseur. Tout est là. Tel sera le secret du succès de la colonne du Bandama.

³³ Voir *Revue des Troupes coloniales*, 1^{er} semestre 1905, page 323. Il est à regretter que les enseignements du passé ne soient pas mieux repérés. (N. D. L. R.)

La répression. — Cette période des opérations en pays akoué s'ouvre avec l'occupation de Bonzi, le 1^{er} juillet 1909 et se termine à la dissolution définitive de la colonne Kaufmann, le 7 août 1909.

Suivre jour par jour les événements minutieusement détaillés déjà au journal de marche n'offrirait qu'un intérêt restreint et risquerait de faire perdre de vue les grandes lignes du récit.

Qu'il suffise de dire que cette campagne de trente-huit jours est laborieusement remplie par trois reconnaissances dirigées par des officiers, par des sous-officiers indigènes, par quatre sorties de toutes les forces disponibles, deux de un jour, une de deux et la dernière de quatre jours ; enfin par deux convois de blessés évacués sur Toumodi.

En même temps, le poste est sommairement reconstruit.

Par suite des départs successifs de détachements de Sinfra le 8 juillet, de Bouaflé le 10 et d'Oumé le 13 juillet, il ne reste bientôt plus au commandant de la colonne que des forces tout à fait insuffisantes pour réduire un ennemi de jour en jour plus audacieux.

Le 22 juillet il attaquera le redoutable repaire de Kami avec 70 fusils seulement., aussi éprouvera-t-il, au cours de sa marche pour rallier le poste, le lendemain, des pertes sanglantes.

Quand il quittera le pays akoué, il y laissera le lieutenant Bouet avec deux sous-officiers, le docteur Fonquernie et 47 fusils disponibles, déduction faite des malades et de 19 gardes de police n'ayant pas encore fait campagne, à peine instruits et pour la plupart Baoulés, en un mot des non-valeurs qui ne suffiront même pas à garder le poste au cours des sorties.

De cette période, quatre affaires méritent particulièrement d'attirer notre attention : ce sont les deux assauts du village de Kami, les 6 et 22 juillet ; le combat de Bonzi, le 23 juillet, et le combat de la route d'étapes, le 2 août.

Avant de reprendre en détail le récit de ces combats, nous croyons devoir énoncer quelques idées générales sur les trois genres d'opérations dont nous avons parlé : reconnaissances de sous-officiers, reconnaissances d'officiers, sorties comprenant toutes les forces disponibles de la colonne.

Reconnaissances de sous-officiers. — Ces reconnaissances, de 20 à 30 hommes, seront, à de très rares exceptions, confiées à des gradés indigènes, sergents ou vieux caporaux.

La mission à remplir sera rarement de première importance, encore que certains d'entre eux soient en mesure de la mener à bien, tel celui qui, quelques mois plus tard, au cours de la colonne du Bandama, prendra d'assaut l'important village de Zola, de sa propre initiative et avec une poignée d'hommes seulement. D'autres excellent à la tâche très délicate de se détacher de la colonne pour tourner et surprendre les positions de l'ennemi.

Toutefois ce ne sont, là que des exceptions. Au cours des opérations de la colonne Kaufmann, les reconnaissances de sous-officiers remplissent le double rôle de fouiller les environs du poste, sur un rayon de 3 à 4 kilomètres, pour conserver le contact avec les rebelles et pour rapporter des vivres frais des plantations voisines : maïs, igname et manioc.

Dans ce but il leur est adjoint la plupart des porteurs disponibles au nombre de 40, 50 et quelquefois davantage.

Ce genre d'opérations a l'avantage de multiplier les sorties du poste et de laisser reposer la plus grande partie des troupes, tout en tenant constamment l'ennemi en haleine.

Le libre retour de ces reconnaissances est assuré par des contre-embuscades placées dès l'aller quand le trajet pour le retour est le même. Ces contre-embuscades sont la terreur des rebelles qu'elles surprennent lorsqu'ils se portent sur des emplacements

préparés à l'avance, derrière les gros fromagers et les termitières, et reconnaissables aux petits sièges placés en permanence, aux abris de feuillage destinés à protéger de la pluie, aux traces de feu, aux débris de nourriture, enfin à mille indices moins apparents, mais auxquels nos tirailleurs ne se trompent pas.

Ce stratagème, que nous ne saurions assez recommander, cette sorte de chasse à l'homme convient particulièrement à nos tirailleurs, qui en tirent un avantage énorme quand ils sont bons tireurs.

Reconnaissances d'officiers. — Le rôle de l'officier subalterne est prépondérant dans la guerre coloniale. Les lieutenants sont particulièrement mis à contribution. Le lieutenant doit être apte à remplir toutes les fonctions. *Il ne doit trouver aucune tâche au-dessus ni au-dessous de lui.*

Au poste : instruction des hommes, discipline, constructions et souvent administration et politique. Comme son nom l'indique, il tient lieu de n'importe qui et de n'importe quoi.

En campagne, c'est bien autre chose. La situation est délicate. Il faut de la vigueur, de l'audace, du caractère, de l'expérience. Le lieutenant est jeune. C'est à son tour de marcher. Reconnaissances, topographie, placement des petits postes, rondes, distributions et même popote, tout l'honneur est pour lui.

La sortie d'une reconnaissance ne dure, en moyenne, qu'un jour, quelquefois une demi-journée seulement. Son effectif est d'une cinquantaine d'hommes.

Assez forte pour résister victorieusement à toute attaque, son effectif restreint lui donne une très grande mobilité et la rend particulièrement propre à la surprise.

Son convoi, réduit au minimum, ne comprend que les porteurs indispensables au transport de 2 à 3.000 cartouches de réserve et 7 ou 8 hamacs destinés aux blessés éventuels.

Son mode de combat est essentiellement le choc. Se porter en secret sur un village, l'attaquer à l'improviste, en pourchasser les habitants et rallier le poste au plus tôt par un chemin différent de celui de l'aller, tel est le résultat recherché.

Est-il atteint ? Très rarement, il ne faut pas craindre de le dire. La connaissance imparfaite du pays, dont il n'existe que des cartes très incomplètes, rend la marche à la boussole, sur un point déterminé, en dehors de tout sentier, à peu près impossible.

D'autre part, le pays tout entier étant soulevé, les guides font totalement défaut.

En outre, des observateurs dissimulés dans la forêt, aux alentours du poste, éventent toutes nos sorties de jour. Les embuscades rebelles placées le long des sentiers et les sentinelles des villages signalent celles de la nuit.

D'ailleurs, très rares sont les villages qui ne furent pas évacués dès le début des opérations ; seules certaines grandes agglomérations, telles que Morafé et Kami, à la conservation desquelles les Akoués semblent tenir, restent occupées. Pour des raisons tout à fait diverses, les rebelles font si peu de cas de leurs villages qu'ils les brûlent sous nos yeux, sous le moindre prétexte, et même sans qu'ils soient directement menacés.

On finit ainsi par se rendre compte que tous les Akoués qui ne sont pas sur les sentiers à faire la guerre sont réfugiés dans les campements et que là seulement on aura raison d'eux.

Sorties comprenant la plus grande partie des forces de la colonne. — L'expérience a démontré que marcher avec ce qu'on appelle ici un gros effectif, c'est-à-dire environ 150 fusils ou plus, est le seul moyen d'obtenir des résultats tangibles. En pays baoulé, le nombre offre les avantages suivants :

1° Il donne confiance à nos troupes qui peuvent ainsi supporter les pertes certaines de chaque sortie sans en ressentir trop fortement le contre-coup moral ;

2° Seul il permet d'entreprendre avec avantage un ennemi nombreux, disséminé dans la forêt ou groupé pour la défense des rares villages qu'il a décidé de défendre ;

3° Il permet de s'éloigner des camps habituels, et, en donnant la liberté d'opérations, il facilite la poursuite de l'ennemi jusqu'en ses derniers repaires, sans nous exposer à nous voir barrer la route par les rebelles qui escomptent, à chaque sortie, le retour, rendu si dangereux par l'emplacement particulier du poste, en pleine forêt ;

4° Ils permettent le fractionnement des troupes et l'envoi de plusieurs détachements en différentes directions, seul moyen de dérouter les rebelles, de les surprendre et de les démoraliser ;

5° Il permet de placer de nombreuses contre-embuscades, qui facilitent les sorties et l'évacuation définitive au moment choisi.

Tous ces avantages sont acquis, au début, à la colonne Kaufmann, grâce à ses 200 fusils ; mais ils disparaissent au fur et à mesure que les détachements de secours regagnent leurs postes respectifs.

Dès le 5 juillet, la vaillante troupe, pleine de confiance, s'élançait résolument vers le nord, ayant pour objectif Diamalabo, foyer de la révolte.

L'ennemi, quoique nombreux, ne peut nous résister. Nous ruinons les environs de ce village. Nous enlevons brillamment le repaire de Kami et regagnons le poste sans être inquiétés, après deux jours de combat au cours desquels nous n'avons eu que 5 blessés.

La deuxième sortie en nombre eut lieu le 15 juillet. La colonne a déjà perdu ses deux détachements de Sinfra et de Bouaké, rentrés dans leurs postes. Aussi la tournée n'est-elle que de vingt-quatre heures.

Elle porte, pour la première fois, sur des campements, et rentre avec un mort et 3 blessés.

Nous ne parlons pas des pluies qui gênent considérablement nos opérations.

Enfin, cette guerre déprimante ne donnant pas de résultat et, d'autre part, les rebelles ayant poussé l'audace jusqu'à réoccuper Kami, Kaufmann fait sa troisième et dernière sortie en nombre.

Dans la tournée du 20 au 23 juillet, le commandant de la colonne, avec un effectif encore réduit par suite du départ du détachement d'Oumi, revient à l'emploi des reconnaissances simultanées, dont l'efficacité n'est plus à démontrer depuis la colonne des Ayaous ; mais son effectif n'étant que de 70 hommes, les fractions ne sont que de 20 à 25 fusils.

Durant les deux jours qui précèdent la prise de Kami, nous détruisons une dizaine de campements. Dans plusieurs, les rebelles sont surpris et subissent de grandes pertes.

Comme nous l'avons déjà dit, tous ces campements anciens sont en savane et adossés à la forêt qui protège les plantations voisines.

Il reste à faire un grand pas, à rechercher les nouveaux au plus profond des fourrés, ce qui sera le but et la principale cause du succès de la colonne du Bandama, cinq mois plus tard.

Mais quel progrès déjà sur les opérations précédentes, sur les reconnaissances recherchant au hasard de la course les rebelles épars sur les sentiers ou occupés dans les plantations.

Nous allons assister maintenant à la prise, deux fois répétée, d'un village et donner la physionomie de quelques combats en pays akoué.

Prise du village de Kami (7 juillet 1909). — Jusqu'à ce jour, les opérations de la colonne Kaufmann s'étaient limitées à la région du pays akoué, située au sud de la route d'étapes de Kpoussoussou à Bonzi.

Une seule pointe avait été poussée dans la région nord-ouest, jusqu'à Zala.

La tâche la plus dangereuse et la plus délicate restait à faire : porter la répression au cœur même du pays rebelle.

Le 5 juillet, à 3 heures du matin, le signal du réveil est donné. Tout se passe dans les ténèbres et en silence. La lune est à peine couchée depuis quelques instants. Toutes les précautions sont prises de peur que le moindre bruit, la moindre lueur, ne serve d'indice aux rôdeurs baoulés, en surveillance à la lisière des bois.

Malgré tout, il s'élève dans le camp un brouhaha voilé, fait d'appels étouffés, de pas adoucis, d'ustensiles arrimés à la toile de tente, de caisses déposées dans l'ordre indiqué, de hamacs réunis en faisceaux. C'est ensuite le rassemblement, l'appel à voix basse, les derniers bruits de « bardas » qu'on fixe aux épaules, de crosses, de bidons, de cartouches dépaquetées, de culasses dont, une fois encore, on éprouve lentement le jeu. Maintenant la colonne s'égrène dans la nuit, chacun des partants serrant gravement au passage la main qui se tend vers lui ou répondant d'un mot bref aux vœux d'usage.

Avec quelle joie furieuse et quel espoir de vaincre ces braves prennent cette même route déjà suivie, vingt jours auparavant, par le petit détachement de l'administrateur Simon.

La petite savane attenante au poste est vite franchie. À l'intérieur de la palissade, les blessés de la veille et ceux qui ont été désignés pour garder le poste, cherchent encore des yeux les derniers hommes de l'arrière-garde, qui viennent de disparaître à leur tour dans le trou noir de la forêt.

Ici, c'est la marche en file indienne, avec l'insouciance fataliste du danger latent. La proximité de quelques énormes fromagers, dont les anfractuosités gagnent la route même, donne l'impression de l'embuscade menaçante d'où l'on s'attend sans cesse à voir jaillir l'éclair du coup de feu.

Et l'on passe, le regard oblique ou plus souvent obstinément fixé devant soi, à moins qu'un sentiment d'amour-propre ne vous invite à narguer le danger.

Bientôt, l'imprécise obscurité de la haute futaie succède à la double muraille sombre et basse du fourré.

Il faut avoir l'œil d'un noir pour distinguer l'homme qui vous précède. L'Européen suit un instant celui qu'il a placé devant lui et qu'il reconnaît, soit à sa haute taille, soit à quelque détail du vêtement, de l'équipement ou des armes ; mais bientôt la forêt étant devenue plus sombre, il marche en aveugle et se voit obligé de saisir le bâton ou tout autre objet que lui tend son guide et de se laisser conduire.

Parfois un bruit insolite et sourd s'élève, se rapproche, se précise... et l'on traverse un pont de bois aux éléments disjoints, sur un marigot plus ou moins desséché. Le passage est dangereux. Il est bon de ne pas s'y attarder.

À ce bruit, souvent en succède un autre, plus affolant encore. Comme le premier, il s'accroît dans le sens de la marche et l'on semble infailliblement attiré vers lui. On dirait cent hommes qui courent.

C'est en vain que le chef, pour qui le silence est la première condition de la surprise, voudrait le faire cesser. S'il manque d'expérience, il court en avant, et, comme les tirailleurs, il ne tarde pas à trépigner sur un passage de « magnans »³⁴.

Plus loin, il s'impatiente du brusque arrêt de la colonne et ne devine pas qu'il provient de quelque arbre renversé en travers de la route. Souvent il ignore mille autres détails qu'il connaîtra bientôt.

Mais voici que le jour se lève. Une marche plus prudente s'impose. Trois méthodes s'offrent au choix : marcher le plus vite possible, droit devant soi et sans flanqueurs, afin de surprendre plus vite l'ennemi.

C'est ainsi que cela se pratique dans la région de Sassandra. On en usa souvent de même pendant les précédentes colonnes du Baoulé. L'intrépide lieutenant Boudet vient d'en consacrer l'emploi chez les Attiés.

³⁴ Magnan, sorte de fourmi qui vit en colonies nombreuses.

Mais si le système est à recommander avec les Gouros, les Bétés et les peuplades de la côte, moins habiles aux embuscades, qu'on se garde d'agir de même à l'égard des Akoués. On serait presque infailliblement arrêté dès la première fois.

Les Akoués pratiquent une guerre spéciale qui consiste surtout à n'accepter le combat qu'en forêt, en utilisant exclusivement les embuscades.

La deuxième méthode consiste à se lancer hardiment en pleine forêt, en dehors de tout sentier.

L'avantage de cette dernière est de diminuer notablement les chances d'attaque, et, quand elle n'est pas éventée, d'assurer la surprise.

Mais pour quelques succès de ce genre, que d'amères *désillusions* et que d'inconvénients ! La marche en dehors des sentiers est exclusivement lente et pénible et elle exige des guides absolument sûrs.

Nous ne dirons pas que cette méthode ne doive jamais être employée. Nous mettons seulement en garde contre son emploi trop fréquent. Par contre, nous ne craignons pas de la recommander très instamment quand il s'agit de marcher sur un point assez rapproché et dont on connaît exactement la direction ou surtout pour échapper à un danger certain, se dérober à un ennemi très supérieur en nombre ou qui vous a conduit dans un guet-apens.

Enfin, la troisième méthode consiste en la marche lente et prudente sur le sentier, en se flanquant à droite et à gauche, soit par quelques hommes, soit par des escouades entières, ou même par des fractions plus fortes, qui marchent à hauteur de l'avant-garde.

Dans certains cas, on peut faire garder de la même façon le corps principal, le convoi et même l'arrière-garde.

Pour éviter une attaque de l'arrière-garde il y aura lieu, surtout quand il s'agira de petites colonnes, en particulier de reconnaissances à la recherche des campements, de s'arrêter fréquemment pour s'assurer qu'on n'est pas suivi. L'arrière-garde laissera filer le reste du détachement qui s'arrêtera quelque 50 ou 100 mètres plus loin, en se dissimulant. Elle se placera, elle-même, en embuscade sur un seul côté du sentier et attendra que les rebelles viennent se prendre d'eux-mêmes au piège. Ce moyen est presque infaillible et donne des résultats remarquables.

En un mot, dans la guerre avec les Akoués, il ne saurait y avoir de méthode unique, les rebelles étudiant sans cesse notre façon de faire, dont ils nous donnent aussitôt la contre-partie.

Le mieux semble tenir à l'emploi consécutif des trois méthodes.

Quand la colonne est sous bois, il n'y a aucun intervalle entre ses divers éléments.

La tâche de l'homme de tête est des plus délicates et constitue, en quelque sorte, une spécialité. Aussi faut-il le voir, tel un bon chien d'arrêt, flairant ceci, négligeant cela, l'œil partout à la fois, s'avancant d'une allure féline, le doigt sur la gâchette, prêt à tirer ou à signaler le moindre indice douteux ³⁵.

Les tirailleurs Baba-Touré, dont nous aurons à reparler tout à l'heure, et Mory Coulibary, qui se fera blesser par deux fois à Afouekankro, le matin et le soir du 31 octobre suivant, furent les éclaireurs de tête attirés de la colonne des Akoués.

Ce rôle, aussi délicat que dangereux, leur valut un ascendant considérable sur leurs camarades.

Quant aux flanqueurs, il serait difficile d'imaginer combien est pénible leur tâche. Les mouvements embarrassés par le fusil, dont l'usage peut être nécessaire d'un instant à l'autre, ils doivent se frayer un passage en plein fourré et contourner, le plus au loin possible, les points suspects, tout en se maintenant à hauteur de l'avant-garde.

³⁵ Abatis desséchés placés en travers du sentier et dont le heurt doit provoquer le tir de l'ennemi. Lianes tendues à quelques centimètres et qui, touchées par le pied du marcheur, provoquent la chute d'un morceau de bois qui doit prévenir le veilleur embusqué et assoupi, etc.

L'emplacement variable des embuscades ennemies et les difficultés sous bois les obligent à exécuter une véritable marche en zigzag.

Une des principales préoccupations du sous-officier indigène chargé, à l'avant-garde, d'assurer le mécanisme des flanqueurs, est de rester toujours en liaison avec eux par la vue, par la voix ou par le sifflet, et, dès qu'il les sent faiblir, de les remplacer.

Pour remplir consciencieusement leur mission, les petits groupes de flanqueurs doivent être relevés au moins toutes les dix minutes. Il faut voir l'état dans lequel ils rallient la colonne pour comprendre l'effort donné. De bons brodequins sont indispensables pour assurer l'efficacité de ce service.

Enfin, vers huit heures du matin, la colonne arriva en vue de N'Gatakro.

Les rebelles ne résistent pas et abandonnent rapidement le terrain. Quelques coups de feu sont échangés : 2 tirailleurs et 1 porteur sont blessés.

Malgré tout, le lieutenant Kaufmann espère encore surprendre Diamalabo. Dans ce but, il se remet en route et ne tarde pas à quitter le sentier pour se jeter en pleine forêt.

Rien ne décèle sa présence et il ne doute déjà plus du succès quand une immense colonne de fumée lui apprend que la fusillade de N'Gatakro a donné l'alarme et que les rebelles de Diamalabo se font justice eux-mêmes.

Bien que ce village, avec ses 105 cases, soit un des plus importants de la tribu, on ne peut dire que le résultat voulu soit atteint, d'autant plus que la colonne fouille en vain les environs et traverse, à 2 heures du soir, les ruines encore fumantes du repaire, sans avoir rencontré personne.

Elle s'installe à proximité, dans l'espoir de quelque surprise. Bientôt les flammes qui s'élèvent au-dessus d'Akoumiakro, campement du chef de guerre Aounan, semblent indiquer que, se croyant poursuivis, les Akoués abandonnent toute velléité de résister sur place.

La nuit se passe sans nouvel incident ; mais le commandant de la colonne, qui ne veut pas rester plus longtemps sur le demi-succès de la veille, décide d'attaquer Kami sans plus de retard.

Il n'ignore pas que le coup peut être décisif.

Kami, avec ses 410 habitants, est le plus important village de la région. Il est, en outre, le centre fétichiste et guerrier où se fabriquent les masques de guerre et la poudre sous la surveillance des sorciers et sous la protection de retranchements redoutables.

Encore une fois, le détachement part de nuit.

À partir de Saourikro, il marche droit sur Kami, dont 3 kilomètres à peine le séparent.

Le 7 juillet, à l'aube, alors qu'elle ne se croit pas si près du but, l'avant-garde, commandée par le lieutenant Pellé, aperçoit tout à coup devant elle une épaisse palanque formée de doubles rondins jointifs.

Nos hommes se terrent instinctivement. Kaufmann se porte en tête de la colonne. Les deux officiers ne comprennent pas que les rebelles les aient laissés approcher si près sans tirer. Ils flairent quelque piège.

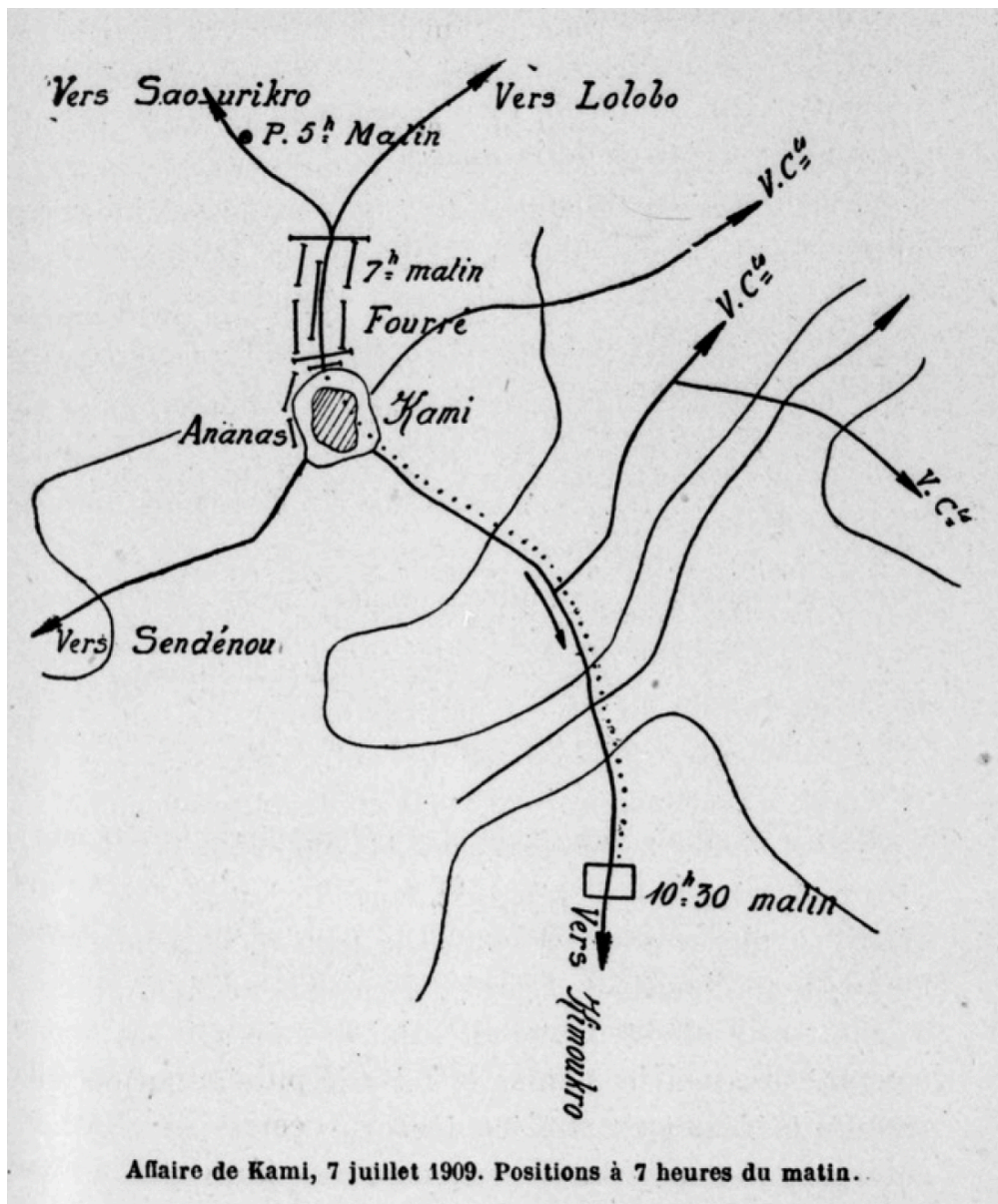
On ne peut se lancer sans précautions contre le formidable obstacle qui se dresse, à quelques mètres, menaçant et mystérieux. Qu'y a-t-il derrière ?

Avancer sans tirer est trop dangereux. L'ennemi, abrité, peut nous faire subir, en quelques instants, des pertes cruelles.

Attaquer sur une seule face serait manquer aux règles les plus élémentaires de la guerre.

Le lieutenant Kaufmann décide de faire reconnaître la palissade par un volontaire, tandis qu'une fausse attaque aura lieu sur la droite. Il demande lequel des tirailleurs consentira à se sacrifier pour ses camarades. Tous revendiquent cet honneur.

Le choix de l'officier se porte sur le brave éclaireur d'extrême pointe, dont nous avons déjà parlé, le tirailleur de 1^{re} classe Baba Touré.



La palissade se dresse à plus de 20 mètres en avant. Le sentier d'accès, bordé par les tirailleurs, est menacé par trois trous de tireur ménagés dans l'épaisseur de la palanque et au ras du sol. C'est par ces ouvertures que Baba Touré doit voir ce qui se passe de l'autre côté.

Évitant la voie tracée, il se porte en avant, en rampant à travers les hautes liges épineuses des ananas.

Un mètre à peine le sépare encore du but et déjà il se prépare à placer son œil contre le trou qu'obstrue peut-être le canon d'un fusil. Pour ce dernier bond, le tirailleur se redresse. Le lieutenant Pellé, qui de loin suit ses mouvements, pressent le danger et lui crie de s'accroupir un instant à côté du trou et d'écouter.

Mais il est trop tard. De ce même trou jaillit une gerbe de feu et Baba Touré roule à terre en criant : « Aux armes ! » Il a l'épaule gauche traversée par deux balles. Une troisième est restée dans les chairs. Qu'importe, il se traîne jusqu'au trou et, levant son bras droit valide, il introduit le canon de son fusil dans l'ouverture et tire...

Une troisième décharge, formidable celle-là, retentit sur la droite, semblant répondre à l'appel de Baba Touré.

C'est la demi-section du caporal Gogué Diarra, partie pour exécuter le mouvement tournant, en même temps que le tirailleur volontaire se portait sur la palissade. Cette fraction exécute plusieurs feux par salves qui mettent les défenseurs en plein désarroi.

Suivant leur coutume, ces derniers paient d'audace. Ils crient tandis que résonne le tam-tam de guerre, et on distingue très bien ces paroles : « Nous vous avons laissés arriver jusqu'ici, mais vous n'irez pas plus loin. »

Pure jactance. La demi-section de Gogué se porte déjà sur les premières cases, à l'ouest du village, dont elle commence à battre l'intérieur et les abords, en les contournant lentement vers le sud.

Durant ce temps, une deuxième demi-section, sous les ordres du sergent indigène Soungarou, se prolongeant sur la droite de la palanque et la dépassant légèrement, en crochet offensif, pour en battre l'intérieur sans risquer et gêner la demi-section qui purge le village, engage le combat par le nord.

Les occupants sont déjà loin, fuyant dans la direction de l'est et du nord-est, vers Tolobo et les campements voisins.

Quelques-uns, plus courageux, s'arrêtent au passage pour exécuter un retour offensif sur l'arrière-garde où ils blessent un tirailleur. Ils sont vivement repoussés.

En même temps, le gros de la colonne prononce le mouvement de front, après avoir recueilli le brave Baba Touré que tant d'efforts ont épuisé et qui, incapable du moindre mouvement, est presque évanoui quand on le transporte au convoi dans le hamac-civière.

Une équipe de travailleurs s'attaque alors à l'épaisse palanque.

Cette tâche, assez longue, terminée, la colonne traverse le village, flanquée par les demi-sections Soungarou sur la droite et Bakary Sam sur la gauche, tandis que Gogué Diarra, qui a battu quelque temps les abords de la route de Sendenou, rallie lentement en protégeant nos derrières.

Sur les flancs, quelques Baoulés continuent leurs attaques, harcelant, mais en vain, les demi-sections détachées. Leur audace est tombée. Les coups sont tirés de loin. Après avoir traversé le dernier fourré du point d'eau, nous gagnons la grande savane voisine de Kimoukro, où sont pansés les blessés.

Les conséquences de la prise de Kami eussent pu être considérables et nous avons de sérieuses raisons de croire que l'occupation immédiate de la forteresse rebelle eût marqué la fin de la révolte.

Malheureusement, il n'en fut rien. Le feu mis au passage, par l'arrière-garde, ne se propagea même pas et 5 cases seulement furent brûlées.

La colonne, quittant son campement à midi 30, rallia Bonzi à 6 heures du soir sans avoir été inquiétée, tandis que les Akoués réoccupaient aussitôt Kami.

Suite et fin

Deuxième assaut de Kami du 22 juillet 1909 et combat de Bonzi du 23 juillet.

(*Revue des troupes coloniales*, novembre 1910, p. 589-610)

Quelque temps après le premier assaut de Kami, du 7 juillet, le lieutenant Kaufmann apprenait que, dès le lendemain de notre passage, ce village avait été réoccupé, les fortifications relevées et de nouvelles tranchées creusées sur tous les points.

Le commandant de la colonne ne pouvait laisser cette insulte impunie. Malgré la faiblesse de son effectif qui se trouve réduit à une centaine d'hommes, en comptant les indisponibles, il décide aussitôt de purger d'abord la région couverte de campements qui s'étale, en savanes profondes, à l'est et au sud-est de Kami, et de terminer la tournée par un deuxième assaut de la forteresse akoué.

Le 20 juillet il quitte le poste de Bonzi avec deux sections de la première brigade de garde indigène (lieutenant Bouet et sergent Juvanon) et le détachement de Grand-Lahou (sergent Soulié), soit au total 70 hommes. Le service médical est toujours assuré par le médecin aide-major de 1^{re} classe Fonquernie.

Après avoir chassé quelques embuscades qui défendent le grand village abandonné, mais encore intact, de Morofé, la colonne atteint la zone des campements.

Ici, le tapis mouvant des hautes herbes s'étend à perte de vue, en méandres capricieux comme l'eau paisible des lagunes dont il évoque le souvenir. Tels des villages de l'Ebrié, de ci de-là les campements akoué de quelques cases, s'égrainent au hasard, en bordure de la forêt plus claire, à l'ombre de laquelle s'épanouissent les champs d'igname, de manioc et les plantations de bananiers.

Nous nous installons, comme à l'ordinaire, en pleine savane après avoir brûlé quelques groupes d'abris, imprudemment construits en pleine brousse.

Les journées des 21 et 22 juillet sont employées à fouiller les environs jusqu'aux confins du territoire akoué, vers sa frontière de l'Est.

Les reconnaissances se succèdent sans interruption et découvrent de nombreux campements. Les habitants, surpris, gagnent la forêt en éprouvant quelques pertes et se réfugient chez la tribu voisine qui, bien que ou plutôt parce que soumise, leur offre le plus sûr asile.

Au demeurant, chasse stérile qui ne peut donner de résultats appréciables dans les conditions actuelles, faute d'effectifs suffisants pour couper la retraite à l'ennemi.

Le 22 à midi, la colonne reprend sa marche dans la direction de Kami, que le lieutenant Kaufmann a décidé d'attaquer le lendemain à l'aube.

Nous cheminons d'abord à travers les immenses savanes de Kimankro, et nous marchons vers le nord pour bientôt opérer un brusque changement de direction vers l'ouest, de manière à marcher droit sur Kami.

Bientôt nous surprenons un groupe important de rebelles qui s'avancent à découvert. Aucune chance de les approcher de près. À 600 mètres nous ouvrons sur eux un feu de peloton qui les fait s'enfuir dans la forêt.

Pour éviter leurs embuscades, nous quittons le sentier et nous nous jetons en plein fourré, où nous marchons à la boussole.

Trois heures durant, nous avançons au coupe-coupe, d'abord en deux, puis en une seule colonne, à cause des difficultés de la route.

Enfin, vers 5 heures, le sous-bois se fait plus clair ; les hautes herbes apparaissent de plus en plus denses jusqu'à ce que nous quittions définitivement la forêt.

Nous nous engageons dans une vaste clairière et nous cherchons déjà l'emplacement favorable pour installer le bivouac, quand, directement devant nous et si près qu'un peu d'émoi nous en vient, éclate le tam-tam de guerre de Kami, appelant les guerriers à leurs postes de combat. Le vin est tiré, il faut le boire.

Un mince rideau de forêt d'à peine 400 mètres nous sépare du village. Nous avançons encore un peu. Bientôt nous reconnaissons le point par lequel, après le combat du 7 août, la colonne abandonna le fourré.

Là, on s'arrête. Kaufmann veut profiter de la surprise évidente, car nous sommes à peine éveillés. Avec un esprit de décision vraiment remarquable, sans la moindre hésitation, à 5 h. 45 du soir, autant dire à la tombée de la nuit, il prend ses dispositions de combat et donne brièvement ses ordres. Trois colonnes : au centre la brigade et le convoi ; à droite la première demi-section du détachement de Grand-Lahou, sous les ordres du sergent indigène Sounkarou ; à gauche, la deuxième demi-section, sous les ordres du sergent Soulié.

Il n'y a pas de temps à perdre. Un mouvement tournant à grande envergure nous amènerait à la nuit. Il faut frapper vite et avec vigueur.

L'avant-garde, sous les ordres du lieutenant Bouet, s'engage dans la forêt, sur le sentier même, flanquée par les deux demi-sections dont nous avons parlé.

Bientôt nous apercevons une palanque en travers du chemin, tout près de nous et bien en avant de l'emplacement sur lequel s'élevait celle du 7 juillet, vers la sortie du village. Cela promet. Il en existe sans doute une deuxième, peut-être une troisième derrière celle-là.

Comme un 80 de montagne ferait bien l'affaire en ce moment ! Nous y suppléerons avec nos vieux 74.

Les fractions en flaqueur ont déjà ouvert le feu sur les faces extérieures et en avant d'elles. L'avant-garde va donner à son tour.

Elle exécute d'abord quelques feux concentrés sur l'obstacle, à 200 mètres à peine... et l'assaut commence. Jamais nos tirailleurs ne furent plus braves ni plus disciplinés.

Les dix hommes de tête, c'est-à-dire tout ce qui peut contenir en ligne et qui peut voir la palanque, se couchent à terre et exécutent un premier feu de quelques cartouches dirigé sur les trous de la palissade qui béent à fleur de terre.

Durant ce temps, les deux demi-sections de flanc ayant gagné du terrain en avant, tous les fusils de la colonne du centre peuvent être utilisés.

Tandis que ces derniers balayent ainsi les abords du sentier, la petite fraction de tête exécute une remarquable marche en avant. S'excitant par des cris sauvages, après chaque décharge, les tirailleurs gagnent quelques mètres en avant, sur le ventre et toujours en ligne, malgré les tiges piquantes des ananas qui meurtrissent cruellement les chairs de quelques-uns. On ne peut concevoir plus d'ordre uni à plus de bruit. Au milieu de l'horrible vacarme, la fraction de tête s'avance par bonds égaux, dans le plus parfait alignement.

Le caporal Gogué-Diarra, toujours à la place d'honneur, dirige ses dix hommes, tandis que l'avant-garde coordonne son mouvement avec celui des fractions en arrière, et soutient tout son monde en sonnait « la charge » lui-même pour que pas un fusil ne reste muet.

D'instant, en instant, de sourdes détonations parties du champ d'ananas annoncent que les rebelles ont laissé passer, sans tirer, les demi-sections des ailes et commencent à utiliser les tranchées disséminées par toute la forêt.

Des feux nourris les tiennent en respect.

Cependant l'escouade Gogué-Diarra continue sa marche rampante. Elle n'est plus qu'à 5 ou 6 mètres de l'obstacle quand deux coups de feu partent de l'intérieur. Sur les dix hommes, cinq mordent la poussière et sont immédiatement remplacés.

D'un dernier bond, l'héroïque avant-garde atteint le pied de la palanque et les quatre trous de tireur qui menacent, au ras du sol, reçoivent les canons de nos fusils dont le tir reprend aussitôt.

Il ne faut pas moins de vingt minutes pour pratiquer un simple passage à travers l'épaisse palissade. Quand elle tombe enfin, nous avons l'agréable surprise d'apercevoir les cases du village que rien plus ne cache à nos yeux.

Néanmoins nous n'avançons qu'avec d'innombrables précautions, fouillant, de nos salves, tous les points douteux.

D'ailleurs les demi-sections de flanc nous ont précédés, et déjà les Akoués, dont on distingue encore les cris de rage, fuient de toutes parts, poursuivis par nos feux.

Au cours du mouvement tournant, le sergent Sounkarou a été grièvement atteint à la cuisse droite, ce qui porte à six le nombre des blessés du jour.

Il s'agit maintenant d'évacuer Kami. Notre faible effectif ne nous permet pas d'en défendre plus longtemps les abords sans risquer des pertes sensibles. Y passer la nuit serait nous exposer à nous voir entourés par un millier de rebelles le lendemain.

Kaufmann décide d'établir son bivouac dans une petite savane du sud-ouest.

Tandis que, sous la protection d'une demi-section, les porteurs incendient le village, dont trois cases seulement resteront intactes, l'avant-garde reprend sa marche, détruit, sans éprouver la moindre résistance, une dernière palanque et dégage les abords de la route à suivre.

L'ennemi est déjà loin.

À 8 heures du soir, la colonne arrive sur l'emplacement choisi pour la nuit. Les ténèbres sont épaisses. À la lueur d'un photophore, le docteur Fonquernie vérifie les pansements sommaires faits au cours du combat.

Inutile de dire que nos hommes ne tiennent nullement à aller couper du bois dans la forêt pour dresser les tentes. Nous installons en hâte nos lits de campagne et expédions le plus modeste des repas. Par suite du combat inattendu, nous n'avions plus une goutte d'eau, le peu que nous avons emporté le matin ayant été remis au médecin pour les soins à donner aux blessés.

Nous n'en dormons pas moins bien, tout heureux que nous sommes de notre journée si bien remplie.

Aucun de nous ne songe au triste lendemain qui nous attend...

Le 23 juillet, la colonne reprend sa marche sur Bonzi, à 5 heures du matin.

Le journal des opérations porte, en cet endroit, la mention suivante : « Une fois de plus, le tour de marche appelle la 1^{re} brigade à se trouver en tête de la colonne. »

Nous sommes heureux de proclamer aujourd'hui que ce tour de marche, dont elle ne se plaignit jamais, voulut que se trouvât toujours en tête, au cours des plus chaudes affaires, cette vaillante 1^{re} brigade de garde indigène, dont la valeur est légendaire à la Côte d'Ivoire...

La route à suivre est dangereuse. Elle traverse les villages de Sendenou et de Morofé, connus pour leur opiniâtre hostilité.

En arrivant auprès de ce premier village, l'avant-garde se heurte à une palissade tout récemment construite qu'elle enlève en quelques instants.

À quelques pas plus loin, le tirailleur Soma-Sangare, flanqueur de droite, est frappé mortellement devant une embuscade. Son camarade de combat le rapporte inanimé sur le sentier.

À la sortie de Morofé, deux flanqueurs sont encore blessés ; à mesure que nous progressons en avant, les embuscades se multiplient.

Comme, le 19 juin, les Baoulés sont formellement décidés à nous couper du poste de Bonzi. En effet, à peine sommes-nous engagés sur la grand'route, que les coups de feu éclatent de toutes parts.

Nous ripostons vigoureusement, mais désormais nous ne pouvons plus avancer que protégés par une fusillade des plus nourries. Comme à Kami, l'avant-garde se voit obligée de progresser par bonds exécutés avec une prudence extrême.

Enfin nous arrivons. Déjà paraît devant nous l'éclaircie au centre de laquelle s'élève le poste, quand le feu des rebelles reprend plus intense que jamais. Tout ce que le pays compte de guerriers semble s'être donné rendez-vous en cet endroit. Sous la voûte opaque, c'est un fracas infernal au milieu d'une épaisse fumée.

Accrochés au sol, nos hommes ripostent frénétiquement.

Trois fois le commandant de l'avant-garde enlève ses hommes et les lance en avant pour le bond suprême. Trois fois les tirailleurs retombent comme attirés par la terre qui vient encore de recevoir quelques-uns des leurs.

De loin, l'officier de tête et le commandant de la colonne échangent des regards anxieux.

Enfin, d'un effort désespéré, nous réussissons à nous arracher de ce lieu fatal et nous rentrons au poste avec les deux morts et les onze blessés de ces deux jours de combats furieux.

Combat de la route d'étapes du 2 août 1909. — Le surlendemain du combat que nous venons de décrire, le lieutenant Bouet, commandant la 1^{re} brigade de garde indigène, recevait l'ordre d'escorter, à Toumodi, les blessés des dernières affaires.

À peine arrivé au chef-lieu du cercle, cet officier recevait de M. le lieutenant gouverneur l'ordre de prendre ses dispositions pour remplacer le lieutenant Kaufmann dans le commandement des troupes en pays akoué, dès son retour à Bonzi.

D'après les nouveaux ordres, le lieutenant Bouet devait envisager le cas où il pourrait entrer en relations avec les rebelles et traiter de la paix avec eux, moyennant l'acceptation de certaines conditions dont la première était la remise intégrale des armes.

Le chef de Gouromnankro offrit au lieutenant Bouet de l'accompagner à Bonzi, se faisant fort d'y obtenir l'arrivée des chefs rebelles ou de leurs représentants.

La proposition était acceptée, et le détachement, comprenant 74 tirailleurs et 80 porteurs, se mit en route le 2 août à 6 h. 35 du matin, les chefs et notables des villages de Gouromnankro et de Logbakro en tête et agitant des poignées de feuillage en signe d'appel à la soumission et de ralliement.

À compter de ce moment, les événements se déroulèrent de la façon suivante :

8 h. 35. — Première attaque en nombre. — Arrivée au village de Kpoussoussou. À peine l'avant-nous quitté qu'une décharge formidable de 30 à 40 fusils environ, telle un feu par salves, partant de notre gauche, nous couche à terre trois hommes, dont un mortellement.

L'ennemi a laissé passer les chefs et l'avant-garde et a tiré sur le gros. Nous ripostons énergiquement et gagnons lentement la savane voisine, où nous pansons les blessés et prenons un instant de repos.

0 h. 30. — Reprise de la marche. Nous plaçons les chefs dans l'intérieur de la colonne.

Des coups de feu isolés décèlent la présence constante de l'ennemi dans le fourré. Nos flanqueurs relèvent de nombreuses embuscades dont ils chassent de loin les occupants.

10 h. 25. — Deuxième attaque en nombre. — À environ un kilomètre et demi du village de Nana, nous essayons une deuxième décharge comparable à celle de Kpoussoussou, mais moins soudaine. Nous avons le temps de riposter et n'avons aucune nouvelle perte à déplorer.

1 h. 45. — Les flanqueurs de droite signalent, qu'ils entendent le tam-tam de guerre.

2 h. 15. — Les flanqueurs de gauche chassent devant eux une forte embuscade qui n'a pas le temps de tirer.

3 h. 35. — Arrivée au village de Yamoussoukro. Désormais, jusqu'à Bonzi, le sentier va se dérouler, sur un parcours de 6 kilomètres, dans la forêt compacte et parsemée d'embuscades dont les reconnaissances antérieures nous ont permis de repérer les emplacements.

4 h. 35. — Troisième attaque en nombre. — Le chef de détachement prescrit aux flanqueurs de droite de n'approcher qu'avec d'innombrables précautions. Ils contournent une embuscade de loin. Cela ne les empêche pas de subir la décharge des rebelles qui l'occupent.

Le tirailleur Baba-Oualtara tombe, blessé d'une balle au ventre, et Mamadou-Kone, frappé dans l'aîne et dans la poitrine de deux balles, dont il mourra dans la nuit.

Nous ne pouvons plus avancer dans ces conditions. Après avoir fait fouiller l'embuscade avec soin (tranchées d'environ 10 mètres de longueur avec chemin de retraite) et pansé nos blessés, le chef de détachement adopte la formation de marche suivante : renvoyant à l'arrière-garde l'escouade de pointe d'avant-garde, exténuée par un combat qui dure déjà depuis huit heures, il envoie sur sa droite, à une quinzaine de mètres dans le fourré, l'escouade de l'intrépide caporal Gogué-Diarra, et à gauche, à égale distance, le non moins brave caporal Mamadou-Touré, avec six hommes.

Ces deux fractions, débordant ou enfilant la ligne d'embuscades, se tiendront en liaison avec la pointe d'avant-garde, conduite par le sergent Bakary-Sané, et se maintiendront à sa hauteur.

5 h. 10. — La colonne reprend sa marche dans cette formation. L'ennemi ne peut résister au feu terrible qui le chasse dans toutes les directions et s'enfuit en hurlant de rage. Un rebelle, pris entre deux fractions, vient à découvert jusque sur le sentier, où il tombe sur le sergent Bakary-Sané.

6 h. 45. — Après une heure et demie d'une telle marche, la nuit est tombée. Les détachements en flanqueurs doivent rallier la colonne, n'y voyant plus sous bois.

L'effet moral à produire sur les rebelles exige que nous arrivions ce soir même à Bonzi.

8 heures. — Par une marche des plus rapides et protégés par un feu violent, nous arrivons au poste sans éprouver de nouvelles pertes. 7.638 cartouches ont été brûlées ; nous ramenons un mort et quatre blessés.

Puisque nous en sommes au souvenir de Salekro, que nous aurons à évoquer encore, ce combat, ainsi que celui du 23 juillet, dont nous avons parlé, et celui du 14 octobre, dont nous parlerons plus loin, ne rappellent-ils pas à nos anciens la pénible journée, du 10 septembre 1902, au cours de laquelle fut blessé, en pleine forêt, le capitaine Privey, et où les pertes furent, en outre, de 1 tué et 12 blessés, et celle du 9 octobre de la même année, qui fut témoin de l'héroïsme du capitaine Maillard et du médecin-major Combier, du malheureux lieutenant Dessuze, lequel, atteint grièvement à la poitrine et comprimant de sa main son horrible blessure, répondait au sergent : « Ce n'est rien, marchons », et recevait sa deuxième blessure mortelle quelques pas plus loin, tandis que 25 des nôtres tombaient auprès de lui, tués ou blessés.

Comment ne pas se souvenir que ces deux opérations dangereuses eurent pour but le ravitaillement du poste de Salekro, de même que celles que nous rappelons furent organisées pour secourir celui de Bonzi. Relisons ces lignes tirées du rapport du capitaine Maillard : « Aussi le capitaine Privey, rentrant le 13 septembre de sa tournée chez les Nanafoués-Koury, avait-il proposé immédiatement la suppression pure et simple du poste de Salekro, construit au centre d'un vrai coupe-gorge, dans une position détestable au point de vue militaire. Ce poste, trop éloigné et placé en pointe avec des effectifs absolument insuffisants, ne répondait plus aux nécessités de la situation présente. »

Quand, sept ans plus tard, au mois de novembre 1909, nous lisons le rapport du commandant Noguès, pourrions-nous ne pas nous demander : « À quoi servent donc les enseignements du temps passé et n'hésiterions-nous pas, désormais, à croire le philosophe qui nous dit : « Le mal est le bien que nous ne comprenons pas. » La mort de Dessuze et de tant d'autres braves n'a-t-elle donc servi à rien ? Quand donc ferons-nous la guerre l'histoire à la main ? »

Blocus de Bonzi (8 août au 10 novembre 1909). — Après avoir vainement tenté un rapprochement avec les rebelles, par l'intermédiaire des chefs ramenés de Gouromnankro, le lieutenant Kaufmann, dont la colonne était disloquée après deux mois de brillantes opérations qui nous avaient coûté 9 tués et 26 blessés, quittait Bonzi le 7 août.

Son successeur avait reçu, par télégramme, les instructions suivantes du lieutenant gouverneur de la colonie :

Lieutenant Bouet, qui disposera Bonzi pour opérations actives environ 50 bons fusils, continuera, avec prudence, action répressive sur Akoués. Devra, pour compenser faiblesse effectif, agir par embuscades incessantes et nombreuses tendues dans plantations et aux environs villages déjà traversés par colonne Kaufmann, où il séjournera avec toutes forces mobiles dans chacun successivement, pendant plusieurs jours. Méthode doit amener résultat, si suivie avec persévérance. Dès que ne rencontrera plus résistance effective, pourra examiner toute offre de soumission qui se présenterait et même les provoquer par envoi émissaires tels que femmes de la région.

Lieutenant Bouet établira communications régulières avec Toumodi, sous escorte 40 fusils qui accompagneront courrier et convoi une fois par semaine, à moins d'urgence, etc.

Conduire des opérations *actives avec 50 fusils* en territoire en pleine révolte ; fournir d'incessantes et nombreuses embuscades avec 50 hommes ; séjourner plusieurs jours dans chaque village et fournir, en même temps, des escortes hebdomadaires de 40 fusils... la tâche était ingrate, et si cette méthode, strictement appliquée du 15 août au 15 novembre, permit, il est vrai, de contenir l'ennemi, elle fut loin d'amener les résultats attendus en haut lieu.

Pour assurer l'exécution des ordres donnés, le chef de détachement dut en arriver à mener de front les tournées de répression et les escortes. On combattait jusqu'à la limite du territoire akoué, d'où les courriers pouvaient partir sans danger, et l'on regagnait Bonzi de la même manière.

Entre-temps, des reconnaissances de sous-officiers indigènes fouillaient, sans relâche, les environs immédiats du poste.

Le médecin de la colonne ayant quitté Bonzi le 12 août, la question des soins à donner aux blessés devenait un souci de plus pour le chef de détachement.

Bientôt, il fallut interrompre les sorties de plusieurs jours. Les bons fusils n'atteignaient même plus le chiffre de 40. Les escortes devaient s'échapper de nuit pour éviter les embuscades devenues de jour en jour plus nombreuses. On évitait la lune, plus dangereuse que le plein jour, parce qu'elle ne permet pas l'emploi de flanqueurs et détache les silhouettes sur le sentier.

Les escortes de Toumodi et de Bonzi, qui se rencontraient jusque-là, en territoire neutre, à Gouromnankro, durent changer de système, le chef de ce dernier village signalant aux Akoués leur arrivée et leur départ.

Désormais, les détachements partis de Bonzi se rendirent, d'une seule traite, au chef-lieu du cercle, sans même s'arrêter en route.

Le dernier coup de main fut tenté le 26 août. Le sergent Jules fut envoyé, avec 40 hommes, pour surprendre les campements du village de Yaokro, situé à moins de 6 kilomètres du poste.

L'affaire fut brillante. Surprise, enlèvement d'armes et de prisonniers, rien n'y manqua, le résultat fut des plus tristes cependant. Pour la première fois, depuis le début des opérations, les Akoués attaquèrent la nuit. Ce fut une fusillade d'enfer sur la route de Kikro. À 10 heures du soir, le sergent Jules rentra avec 7 blessés, dont le dernier avait été frappé mortellement, à l'avant-garde, à moins de 200 mètres du poste.

Le brave sous-officier avait néanmoins trouvé le moyen de panser tous ses blessés dans la forêt noire, en pleine nuit, sous le feu des rebelles, et ramenait son détachement dans le plus grand ordre.

Les opérations « actives » ne pouvaient continuer dans de telles conditions. Après cette sortie meurtrière, le lieutenant Bouet décidait de s'en tenir à une expectative active en attendant la grande colonne dont les bruits de formation lui parvenaient vaguement. Malgré tout, il fallait sortir, ne fut-ce que pour des vivres. Les tirailleurs se contentaient difficilement de leur ration journalière de riz, sans viande ni condiment d'aucune sorte. Il restait encore, dans de vieilles plantations voisines, de vieilles tiges de manioc dédaignées des rebelles ; aussi, les reconnaissances, corvées de vivres, choisissaient-elles particulièrement, pour leurs sorties quotidiennes, les itinéraires qui y conduisaient. Les Akoués s'en aperçurent et bientôt ce furent des escarmouches tous les jours. On vivait au milieu des coups de fusil. Au poste, on s'accoutumait d'autant mieux à cette vie que nos hommes étaient devenus plus experts encore que les Baoulés aux embuscades et aux contre-embuscades. Quand ces derniers voulaient aller prendre position dans leurs trous ou leurs tranchées, il n'était pas rare qu'ils fussent reçus à coups de fusils partis de leurs propres retranchements.

C'est ainsi que le 20 septembre, le sergent Bakary-Sané, rentrant avec 30 hommes de Toumodi où il était allé porter le courrier, déjoua, durant trois jours, les ruses d'une meute d'Akoués acharnés après lui et rallia le poste sans avoir subi la moindre perte.

Néanmoins, la situation devenait d'autant plus angoissante que rien ne laissait prévoir l'époque de sa fin.

Bientôt l'ennemi devint d'une audace extrême. Chaque jour nous fûmes attaqués ou insultés de vive voix. Toujours dissimulés derrière d'énormes fromagers ou dans leurs tranchées, les Akoués nous provoquaient sans cesse dans le but évident de nous faire épuiser nos munitions et de nous obliger à évacuer le poste comme cela s'était déjà fait.

Nos tirailleurs furieux ne demandaient qu'à marcher. Il ne fallait rien moins qu'une stricte discipline pour les retenir et éviter des pertes certaines et inutiles.

Et cependant, les « sauvages », comme les appelaient nos hommes, devenaient de jour en jour plus agressifs.

Un jour, de la lisière même de la forêt, qui de trois côtés se trouve au plus à une soixantaine de mètres de la palissade, ils se prirent à nous saupoudrer de leurs décharges qui comprenaient jusqu'à 20, 23 et même 28 et 30 projectiles.

Le 28 août, de sa propre case, le chef de détachement voit tuer, presque sous ses yeux, à 50 mètres à peine de lui, le garde de police Kofi-Koikou qui s'est imprudemment avancé dans la brousse.

Le tam-tam de guerre résonne du matin au soir autour du poste.

Nous finissons par nous accoutumer à cette musique et nous en rions. Nous ménageons aussi quelques méprises à nos adversaires ; c'est ainsi que, de temps en temps, surtout pendant les nuits pluvieuses, nous sonnons du clairon en pleine nuit en modifiant la position du pavillon de l'instrument, de façon à faire croire à l'arrivée d'un renfort au poste et. à la réplique des deux clairons.

Des coups de feu d'appel nous répondent à chaque fois. Les rebelles passent les nuits sur le qui-vive... et sous la pluie. Le matin, quand après avoir minutieusement fouillé les environs et recherché les traces, ils s'aperçoivent que nous les avons joués, quelles insultes !

Enfin, le 14 octobre, vers 5 heures du soir, une sentinelle annonce qu'on se bat vers Yamoussoukro. Bientôt la lutte se précise. Au bruit de la fusillade, on peut juger que les adversaires sont nombreux des deux côtés. C'est la colonne. Nos maux sont terminés.

Il n'en est rien, hélas !

Le détachement des lieutenants Huguenin et Bianchi, fort de 210 fusils, qui vient pour ravitailler le poste de Bonzi, en vivres, *pour les indigènes*, et en munitions, a été si violemment attaqué en cours de route, qu'il a dû brûler non seulement ses cartouches, mais encore celles destinées au ravitaillement de Bonzi, soit 23.000 ; si bien que deux jours plus tard, quand il devra reprendre la route de Toumodi, le poste bloqué devra lui fournir les munitions nécessaires pour le retour, ne conservant pour lui-même que 120 cartouches par homme.

C'est au cours de ce combat du 14 octobre que le clairon Ousman-Dianaba, bien que blessé dès le début du combat, se tient à l'extrême pointe tout le jour, répondant par la sonnerie de « la charge » à toutes les attaques, afin de soutenir le moral de ses camarades. Vers la fin de l'action, interrogé sur la raison pour laquelle il ne sonnait plus, il répondit : « Mon clairon est blessé. »

Son clairon n'était pas le seul ; nous avons eu, le même jour, 2 tués, 5 blessés, dont le docteur Wibratte, et deux disparus.

Le héros du jour était le garde de police Moussa-Koné. Resté en arrière par suite des péripéties du combat, il rentra au poste deux heures plus tard, ramenant avec quatre de ses camarades, et toujours sous le feu, un mort et un blessé. La belle troupe, partie de Toumodi, quatre jours auparavant, toute fière du beau rôle qui lui incombait, maintenant mal approvisionnée en cartouches et quelque peu démoralisée, s'échappait

à son tour, par une nuit noire et un itinéraire détourné, du poste maudit pour rallier le chef-lieu du cercle.

Il était cependant urgent qu'un approvisionnement en vivres soit arrivé, car depuis le 7 octobre c'était la famine complète. Le faible approvisionnement du poste ne permettait plus que de distribuer aux tirailleurs un quart de riz, soit 250 grammes par jour. C'est alors qu'on les vit fouiller dans les tas d'ordures accumulées devant le poste de police, à l'extérieur du poste, afin d'en retirer les restes du manioc avarié, rejetés par la colonne Kaufmann.

Un jour, un groupe de tirailleurs vint supplier le chef de détachement de leur distribuer des vivres. L'officier leur proposa de partager le peu de riz qui restait à la condition qu'à l'épuisement de ce dernier on recommencerait les reconnaissances dans les plantations abandonnées.

Les tirailleurs répondirent que se battre pour le plaisir faisait leur affaire, mais qu'ils préféraient se priver qu'échanger leurs cartouches contre du manioc.

Un soir, à l'appel, le sergent indigène de semaine rendit compte que dix hommes avaient escaladé la palissade et s'étaient enfuis, avec leurs armes, sous le commandement du plus ancien d'entre eux, le clairon Seko-Cissé.

Le lieutenant comprit aussitôt de quoi il retournait et des sentinelles furent placées pour constater l'heure de la rentrée des fugitifs qui se présentèrent vers 11 heures, dans un état déplorable, harassés de fatigue et leurs vieux vêtements en lambeaux.

Interrogés sur les raisons de leur fugue, ils répondirent que, mourant de faim, ils avaient décidé d'aller, durant la nuit, rechercher des vivres dans une vieille plantation que connaissait le clairon, aux environs du petit village d'Abouakouassikro et dans laquelle ils n'avaient d'ailleurs rien trouvé.

Le chef de détachement ayant fait observer à Séko-Cissé qu'il avait ainsi exposé ses camarades à une mort presque certaine, ce dernier lui répondit : « Nous avons constamment rampé, en pleine forêt, en dehors de tout sentier, et d'ailleurs, après avoir placé une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs, j'ai pris la tête. »

Une telle réponse méritait mieux qu'une punition, mais la discipline la plus stricte s'imposait.

Ce fait et quelques actes de mauvaise volonté, toujours dus à la faim, furent les seuls qu'il y eut lieu de réprimer durant ces trois mois de blocus.

Les indigènes ne furent pas les seuls à souffrir du manque de nourriture et nous pouvons dire qu'à défaut d'un magasin de ravitaillement, la moindre bonne volonté de la part des commerçants européens de Toumodi eût évité bien des privations inutiles aux deux Français du poste, tandis que la disette commença pour eux bien plus tôt que pour leurs hommes.

À chaque demande de vivres, les commerçants répondaient par écrit ou faisaient répondre de vive voix : « Nous n'avons rien. »

Qu'importait le sort du chef d'un district qui ne fournissait plus de caoutchouc et ne faisait plus marcher le commerce ?

Les deux Européens, bientôt privés de sucre, de café, de toutes conserves et même de farine, en arrivèrent à vivre de papaye et de racines de papayers, de chou palmiste et surtout de grenouilles, que le sergent Javanon pêchait sous la protection des patrouilles, dans le marais qui s'étale à quelques mètres seulement du poste.

Un des derniers épisodes militaires de cette période eut lieu le 30 octobre.

Un matin, le sergent Lamire-Taraoré fut chargé, avec 30 hommes, de s'enfoncer à quelques mètres dans la forêt et de contourner le poste, en chassant les rebelles s'il y avait lieu et en détruisant leurs travaux. Le lieutenant restait au blockhaus avec 10 hommes.

Parti à 5 h. 45 du matin, c'est-à-dire au petit jour, à peine le sous-officier indigène avait-il commencé son mouvement circulaire qu'éclatait, une terrible fusillade. Du poste

on assistait au combat dont on apercevait la fumée et dont on distinguait les commandements.

Enfin, à 6 h. 50, la section reparut, rapportant deux blessés. Elle s'était heurtée à deux groupes importants de rebelles et avait détruit plus de vingt embuscades. Elle n'avait cependant accompli que la moitié du tour complet.

Le blocus était étroit et complet. Nous redoublâmes de surveillance le jour et surtout la nuit.

Bien nous en prit, car les rebelles devenaient chaque jour plus hardis au point d'en arriver, le 9 novembre, veille de l'installation de la colonne du commandant Noguès à Bonzi, à venir tirer à moins de vingt mètres sur nos sentinelles.

Nos pertes totales pour toute la période du blocus furent de un mort et de dix blessés, dont deux moururent des suites de leurs blessures.

La journée du 10 novembre vit la fin de nos souffrances.

Il ne nous resterait plus qu'à rappeler la brillante colonne du Bandama, couronnée par la mémorable prise de la forteresse de Kami, le 22 novembre 1909, et nous nous en chargerions volontiers, tellement les opérations en furent méthodiques et partant faciles à raconter, si nous n'avions l'espoir de voir, avant longtemps, le commandant Noguès entreprendre cette tâche avec toute la compétence nécessaire.

Nous n'abandonnerons cependant pas le récit du blocus de Bonzi sans donner l'appréciation de celui qui, mieux que personne, était à même de juger sur place les difficultés que nous avons rencontrées et les efforts par lesquels nous nous sommes appliqués à les vaincre.

Le blocus de Bonzi ³⁶ est un épisode de l'insurrection des régions Ouest du Baoulé, ouverte par la tentative d'assassinat de l'administrateur Simon et de l'adjoint Mœsch, au village de Diamalabo, continuée par la colonne Kaufmann, dont les opérations énergiques ne purent réduire un adversaire acharné.

Cette colonne, formée, en raison du manque de troupes dans la colonie, par des détachements prélevés à la hâte sur la garnison de quatre à cinq postes, tous mis en route d'urgence sur l'initiative des commandants de ces postes, pour courir au secours de Bonzi, a été dissoute progressivement en raison même de sa composition.

Chaque détachement a dû, peu à peu, rallier son poste où d'autres soucis le rappelaient.

Aucun résultat ne fut donc atteint, malgré de remarquables et courageux efforts et, dans cette lutte indécise, les seuls indigènes restant maîtres du terrain purent se croire vainqueurs. Leur courage, surtout leur audace, s'en accrurent dans de redoutables proportions, et c'est dans cette disposition d'esprit que le millier de guerriers que compte la tribu akoué se rua autour du petit poste de Bonzi, seul point du territoire où restât le pavillon français.

Hâtivement reconstruit par la colonne Kaufmann, en torchis et paille, sur l'emplacement de l'ancien poste ; entouré d'une mauvaise ligne de rondins, non jointifs, d'à peine un mètre de hauteur, défense uniquement morale, le poste de Bonzi est noyé au centre du plus épais massif forestier de la région, loin de tout centre indigène important.

Toutes les routes qui y accèdent traversent, sur 5 à 6 kilomètres, une forêt épaisse et fourrée, formant des défilés redoutables, vis-à-vis d'adversaires habiles aux embuscades.

Tous ces passages dangereux furent garnis en peu de temps

par nos ennemis de segments de retranchements de 5 à 15 mètres de longueur, affectant souvent la forme d'un redan, appuyés souvent aussi à d'énormes fromagers.

³⁶ Extrait d'un rapport du commandant Noguès, commandant la colonne du Bandama, au général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.

Derrière ces parapets formés de terre glaise damée, entre deux coffrages en bois, les Akoués attendaient les sorties du poste et surtout les convois de ravitaillement hebdomadaires, dont plusieurs durent livrer de terribles combats.

L'examen rapide de ces difficultés et de ces dangers met en relief le courage, la discipline, l'endurance de nos vaillants soldats noirs, épuisés par une ration insuffisante, par les continuelles nuits de veille, les patrouilles et embuscades de tous les jours et les combats fréquents.

Un seul acte d'indiscipline est constaté, et c'est la faim qui en est cause.

Cette faim, évidemment, eût pu être évitée dans un poste à 50 kilomètres de Toumodi.

Au lieu du lamentable système du ravitaillement hebdomadaire, qui, connu des adversaires, donnait tous les huit jours, à date à peu près fixe, la certitude de rapporter des morts et des blessés, et démoralisait la troupe peu à peu, il eût été simple et logique d'envoyer à ce poste un mois ou deux de vivres en un seul convoi ; plus logique encore de lui constituer la réserve prescrite par les ordres du général commandant supérieur, dès que sa réoccupation l'a permis.

Mais, pour l'une et l'autre de ces mesures, il eût fallu, d'une part, qu'il y eût suffisamment de vivres à Toumodi (les brigades n'ont pas de masses de ravitaillement), d'autre part, que l'autorité civile qui dirigea ces « opérations de police » songeât à donner les instructions nécessaires.

Pacification du pays akoué. — Ce serait folie que de croire qu'après des perturbations comme celles auxquelles nous venons d'assister, un pays puisse reprendre, dès la cessation des coups de fusils, sa physionomie primitive et que surtout des Baoulés, même vaincus, acceptent sans difficultés les conditions de paix.

Celles que leur imposa le commandant Noguès furent les suivantes :

- 1° Reddition de 1.185 fusils (c'est-à-dire le chiffre présumé de l'armement général) ;
- 2° Paiement d'une amende de guerre de 43.500 francs ;
- 3° Paiement de l'arriéré d'impôt de 1909, soit 11.113 fr. ;
- 4° Remise ou remboursement de tous les objets, marchandises, valeurs, armes, etc., pris par les Akoués depuis le début de la révolte ;
- 5° Remise des prisonniers de guerre ;
- 6° Construction gratuite d'un poste en briques ;
- 7° Construction de routes de 2 à 3 mètres, par travail en masse ;
- 8° Fourniture de porteurs pendant une durée de temps à déterminer.

Nous dirons plus tard à quelles difficultés nous nous sommes heurtés, en tant qu'administrateur des Akoués, pour arriver, à la date du 13 juin 1910, à faire rentrer 32.000 francs d'amende de guerre, 2.000 francs d'impôt de capitation, 700 fusils et à faire remplir toutes les autres conditions.

Nous verrons ce que la mise au point d'un pays, naguère soulevé, exige de méthode, d'esprit de suite et de patience.

Nous examinerons les difficultés qui surgissent à chaque pas pour le fonctionnaire chargé de poursuivre la pacification et nous concluons que les révoltes dans nos colonies, et leurs retours périodiques, peuvent s'expliquer de cent mille... et une manières.

.....
La situation politique est moins favorable à la Côte-d'Ivoire.

Je vous ai dit, il y a un an, comment je comprenais la pacification de la zone forestière de la Côte-d'Ivoire au moyen d'un réseau de postes s'élargissant progressivement. Depuis cette époque, des événements graves ont précipité notre action. Au mois de janvier dernier, en effet, après la reddition d'Osrou, puis la chute de Kami et de Zatta, la tribu des Abbeys se soulevait d'un mouvement unanime contre l'étranger quel qu'il fut, détruisait la ligne télégraphique, coupait en plusieurs points la voie ferrée, assassinait un Européen, égorgeait et mutilait avec une férocité inouïe plus de 300 Sénégalais, fidèles comme toujours, dioulas et travailleurs occupés sur son territoire à des besognes diverses, enfin bloquait le poste d'Agboville. Grâce aux opérations du commandant Noguès, la presque totalité des groupements Abbeys a fait sa soumission. Nous agissons actuellement contre les N'Gbans. Nous entreprendrons ensuite, successivement, les Agbas et les Ouellés. Cette tâche achevée, nous reprendrons notre programme d'occupation progressive qui a pour objectifs : 1° la zone du Bandama ; 2° le pays des Didas ; 3° la région de Sassandra-Gouro ; 4° la zone du Moyen-Cavally. J'incline à penser, avec M. le lieutenant gouverneur Angoulvant, qu'un délai de quatre ou cinq ans sera nécessaire à son exécution intégrale. Je considère, en effet, comme illusoire les soumissions obtenues par le simple passage de colonnes. Seuls, l'occupation du pays et le désarmement des tribus peuvent produire, dans une pareille région et chez de tels habitants, des résultats durables, à la condition d'être accompagnés, bien entendu, d'une grande bienveillance dans nos rapports avec l'indigène et d'une réelle modération dans nos exigences.

Exception faite de la zone forestière de la Côte-d'Ivoire, partout nous voyons notre influence bien établie, notre domination assise sur des bases de plus en plus solides. Une politique indigène visant à nous attacher par le cœur et par l'intérêt la masse de la population accentuera favorablement cette tendance. C'est dans ce sens que j'ai rédigé mes instructions du 22 septembre dernier, par lesquelles j'ai recommandé aux lieutenants-gouverneurs de s'appliquer à faire évoluer chaque groupement ethnique dans son propre milieu, en lui conservant ses particularités, ses coutumes propres, au besoin ses superstitions quand elles sont inoffensives, en lui donnant enfin des chefs choisis dans son sein. Nous devons détruire toute hégémonie d'une race sur une autre, d'un groupe ethnique sur un autre groupe ethnique, combattre l'influence des aristocraties locales de manière à nous assurer la sympathie des collectivités, supprimer les grands commandements indigènes qui sont presque toujours une barrière dressée entre nous et la masse de nos administrés, au grand profit du cléricalisme musulman dans les pays où l'islamisme a déjà établi de profondes racines. L'application de ces principes au Sénégal et en Guinée a commencé à porter ses fruits.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 26 juillet 1910)

Une correspondance particulière nous informe que la pacification de la Côte-d'Ivoire suit un cours normal, suivant le programme d'opérations tracé de concert par MM. Merlaud-Ponty, Angoulvant et le général Caudrelier.

Chez les Abbeys, la situation continue à s'améliorer. La plupart des villages ont fait leur soumission et payé les amendes de guerre, mais la reddition des armes se fait avec lenteur ; elle est pourtant, on le comprend, une condition de l'établissement de la sécurité dans le pays.

Les N'gbans, tribu Baoulé qui habite la région située à l'ouest de Dimbokro, point terminus de la ligne ferrée, et avait fait acte d'hostilité en attaquant les convois sur la route caravanière de Toumodi et en détruisant la ligne télégraphique, ont offert, eux aussi, leur soumission dans les derniers jours de juin, à la suite des opérations dirigées contre eux, au cours des deux mois précédents, par M. le commandant Morel.

On dit admirable la façon dont fut conduite cette campagne de répression. L'habile chef qui en avait pris la direction occupe en ce moment les monts Orombo-Boca et Sui Boca, que les rebelles croyaient quasi inexpugnables et sur le flanc desquels ils avaient fait d'importantes plantations en vue d'une très longue résistance.

La plupart des chefs N'gbans sont entre nos mains. Toutefois, les Morenous, qui sont une petite fraction de cette tribu, semblent vouloir tenir tête à nos troupes ; mais ce sera sûrement en pure perte.

Nous avons eu dans notre campagne contre les N'gbans soixante tués ou blessés.

Parlons maintenant des Agbas. C'est une tribu importante et guerrière qui habite à l'est de Dimbokro et sur les rives du fleuve N'zi. Elle fait partie du cercle de N'zi-Comoé.

Les Agbas de la rive droite nous ont déjà contraints, en 1905, à envoyer contre eux une colonne : elle était commandée par le lieutenant-colonel Betselère.

Depuis novembre 1909 les Agbas manifestaient de l'hostilité à notre égard, mais, dans le courant de janvier, ils se mirent en révolte ouverte.

Le colonel Lagarrue, commandant militaire de la Côte-d'Ivoire, décida donc l'envoi d'une colonne de cinq cents hommes sous les ordres du commandant Maritz. Cette colonne s'est mise en route le 1^{er} juillet. Il est à présumer que nos troupes ne rencontreront pas de sérieuses difficultés sur la rive droite du N'zi, sauf dans le groupe Dida qui obéit au chef de guerre Auzoromi-Taki. Le gros effort devra être donné sur la rive gauche dont les habitants n'ont jamais pris contact avec nos troupes et qui sont décidés à la résistance. Leur chef est Konan-Akpo. Les Agbas peuvent disposer contre nous de 4.000 fusils environ, et on estime que les opérations entreprises contre eux dureront trois mois.

Le passage de la colonne chez les Agbas de la rive droite aura un résultat immédiat des plus heureux : il permettra la reprise des travaux de prolongement du railway au-delà de Dimbokro, qui sont interrompus depuis février.

Aoussou-Yaboué, Nda-Kassi et Boni-Kassi, les principaux organisateurs de la révolte des Agbas sont nos prisonniers depuis février : ils ont été arrêtés sur l'ordre de M. l'administrateur Hostains, qui commandait à cette époque le cercle du N'zi-Comoé, et dont la *Dépêche coloniale* a déjà relaté la belle conduite.

La répression des Agbas terminée, la colonne continuera ses opérations contre les Ouellés, qui se trouvent à l'ouest.

L'écho nous parvient de l'héroïsme dont a fait preuve, au cours de la première expédition contre les Saléfoués, M. l'administrateur adjoint Cornet.

Les Saléfoués constituent une fraction des Agbas émigrés vers l'est depuis une cinquantaine d'années, au sud de la tribu des Ouellés. Au nombre d'environ 4.000, ils sont disséminés dans les campements de la brousse. En pleine révolte, depuis février, ils interrompent les communications entre la ligne ferrée et le Comoé, tuent les colporteurs Dioulas, incitent les tribus tranquilles à la rébellion. Ils disposent d'environ 400 fusils.

Le 25 mars l'administrateur Cornet, commandant par intérim le cercle de N'zi-Comoé, avec son digne compagnon, le commis des affaires indigènes Jacotot, partit du poste de Bougouano au secours du village Agni de Keregbé, occupé par les Saléfoués. Dans la nuit du 26, il fut attaqué par ces derniers ; il les repoussa en leur infligeant quelques pertes. Comprendant que s'il n'agissait pas avec vigueur les Saléfoués, après son départ de Keregbé, envahiraient une partie de la région Agni et gagneraient à leur cause ses habitants, M. Cornet n'hésita pas à tenter un audacieux coup de main. Avec

ses trente-cinq miliciens, il exécuta une marche de nuit et de jour à travers la forêt, en se frayant un passage au coupe-coupe. Il réussit ainsi, sans éveiller l'attention des rebelles, à surprendre et à détruire le village de Daoukrou, de six cents habitants, dans la matinée du 28. Les Saléfoués eurent des pertes sérieuses. M. Cornet regagna ensuite le poste de Bougouano. Sa hardie entreprise avait fait renaître la confiance chez les Agni.

Mais le courageux fonctionnaire ne devait pas s'en tenir à cet exploit.

Au cours de la deuxième expédition contre les Saléfoués, à laquelle prirent part 120 tirailleurs commandés par MM. le capitaine Posth et le lieutenant de Bazelaire, ainsi que 40 miliciens commandés par MM. Cornet et Jacotot, ces derniers, à la tête de 30 de leurs hommes, marchèrent, dans la nuit du 1^{er} au 2 juin sur un campement important de rebelles qu'ils attaquèrent au lever du jour. En y pénétrant, M. Cornet reçut presque à bout portant 10 projectiles, dont 2 au côté droit, au niveau du foie et du poumon. Malgré ses souffrances, M. Cornet conserva jusqu'à la fin du combat le commandement de son détachement. Les rebelles comptaient 23 morts. Nous avions, nous, 1 mort et 5 blessés.

Ce coup de main eut comme effet de démoraliser les Saléfoués qui se réfugièrent chez les Agbas.

M. Cornet vient de rentrer en France pour recevoir au Val-de-Grâce les soins que nécessite son état. On va tenter l'extraction des balles.

Nous formons les vœux les plus sincères pour que l'intrépide administrateur se rétablisse rapidement et aussi pour que son stoïque courage reçoive sans tarder la haute récompense qu'il mérite.

Disons en terminant que M. le colonel Lagarrue, quand les Agbas, les Ouellés et les Abbeys seront tout à fait soumis, pacifiera le haut Cavally, puis le pays Gouro et la haute Sassandra. Mais tout cela, comme nous le disait, il y a quelques mois M. Merlaud-Ponty, demandera environ quatre ans.

P. DIALA.

NOUVEL ASSAUT

par J. AYTET

(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1910)

Il faudrait pourtant en finir avec la question de la Côte-d'Ivoire. Depuis sept mois, l'opinion en a été rebattue au point qu'on s'étonne qu'il y ait encore lieu d'y revenir. Et pourtant, avec une persistance digne d'un meilleur sort, les semeurs d'alarmes continuent leur campagne. Moins ouvertement qu'au début de l'année — car les grands journaux, dont le tirage est un si précieux auxiliaire, ont fermé leurs colonnes —, la lutte se poursuit contre M. le gouverneur Angoulvant. Après avoir vainement tenté de montrer que sa politique était néfaste, alors qu'un relèvement considérable du chiffre des exportations justifie les sentiments favorables de la quasi unanimité du commerce, on s'en prend à l'homme et l'on s'efforce de le rendre odieux. Rien ne saurait mieux prouver qu'il s'agit, en toute cette affaire, de questions de personnes.

La campagne nouvelle s'ouvrira en octobre. Elle a été esquissée lors de la plus récente séance du [Comité d'action républicaine aux colonies françaises](#). Ce n'était là qu'un prologue, un sondage.

Le moment n'est, du reste, pas le moins du monde propice aux mouvements d'opinion. Mais ce délai est mis à profit, fort judicieusement, pour préparer méthodiquement un assaut, aux efforts furieux duquel on espère que succombera, cette fois, le gouverneur Angoulvant. La presse interviendra tout d'abord, les loges maçonniques donneront ensuite, puis le Parlement sera saisi.

Une documentation impressionnante se rassemble et se répand, à ce qu'on dit. Elle tend à prouver que le gouverneur de la Côte-d'Ivoire a fait massacrer 3.000 ou 5.000 indigènes, on ne sait pas au juste ; le chiffre, au surplus, importe peu ; nous n'en sommes pas à 2.000 hommes près et tant qu'à faire, M. Angoulvant aurait aussi peu de peine à expliquer une hécatombe de 5.000 individus que de 3.000.

Ce plat de résistance ne peut suffire à ceux qui établissent le menu de cette curée. Aussi l'a-t-on entouré d'une quantité d'autres, moins pimentés sans doute, mais qui sont destinés à corser la réjouissance.

Nous avons une seule crainte : c'est que tous ces gourmands soient victimes d'une indigestion ? Et cela pourrait bien être, si l'on en croit certains bruits d'après lesquels le programme serait appelé à s'allonger du fait de l'intervention des amis de M. Angoulvant qui, non invités, se convieront d'eux-mêmes aux agapes promises.

Allons-nous encore assister à quelque belle querelle, dont la Côte-d'Ivoire, hélas ! sera la dernière à profiter ? Il serait vraiment à souhaiter que l'on voulut bien tenir compte des enquêtes et déclarations du gouverneur général de l'Afrique Occidentale comme des leçons reçues. Nul n'ignore plus aujourd'hui que le but unique est de « faire sauter » M. Angoulvant, et que le sort de la Colonie dont il a le soin ne joue aucun rôle en cette matière. Le siège de l'opinion est fait, et ce ne sont pas quelques ragots, revus, corrigés et amplifiés, qui feront passer le gouverneur visé pour un dévastateur altéré du sang des noirs. Une telle fable n'impressionnerait plus que des novices et ils sont rares en l'espèce !

Quoi qu'il en soit, nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet en octobre. Nous le ferons dans le même esprit et avec le même souci de justice, de vérité, de propreté, qu'en février et mars derniers. Nous ne doutons pas que les pouvoirs publics, quand la campagne reprendra, interviendront et donneront à leur représentant à la Côte-d'Ivoire le soutien moral qu'ils savent lui devoir. La dignité de l'administration l'exige.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 3 août 1910)

Grand-Bassam, le 14 juillet 1910.

M. Angoulvant est rentré le 8 courant, de retour du Conseil de gouvernement. Son retour a été une satisfaction pour ceux qui pensent qu'il lui appartient de mener à bonne fin la tâche pacificatrice entreprise par lui. L'accord, parfait dans lequel il est avec M. le gouverneur général Ponty et qui s'est affirmé plus étroit au cours des séances du récent conseil, ne peut que rendre cette tâche plus légère et plus sûre à notre gouverneur.

Le retour de ce dernier a, d'ailleurs, coïncidé avec d'excellentes nouvelles reçues de l'intérieur. Le pays Abbey a définitivement cessé d'être inquiétant et, si l'anarchie règne dans l'organisation sociale de cette tribu, rend plus lente la livraison des armes, celle-ci ne s'en effectue pas moins. Sur 2.500 fusils environ que possédaient les Abbeys, plus de 1.000 ont été remis au poste d'Agboville. Le reste sera rendu peu à peu, comme le fait s'est produit en pays Akoué à la suite des brillantes opérations effectuées, l'an dernier, par le commandant Noguès. Au surplus, une brigade indigène est maintenue au centre de la ligne de chemin de fer* pour maintenir la situation et parachever l'œuvre accomplie.

La prise de l'Orumbo Bocca a décidément calmé les villages N'Gbans rebelles, dont les chefs sont prisonniers. Les fusils rentrent et les indigènes regagnent leurs villages. Du reste, toutes les routes du Baoulé Sud, un moment dangereuses, sont redevenues absolument sûres : on circule sans la moindre escorte entre Toumadi, Ouossou et

Tiassalé, Toumodi et Dimbokro, Dimbokro et Kouadiokoti par Toumiané. Le commerce, comme bien l'on pense, a fait un excellent accueil à cette amélioration escomptée des communications.

On ne saurait trop louer le commandant Morel de la façon dont il a conduit les opérations contre les N'Gbans.

Le commandant Moritz marche contre les Agbas et les Ouellés du N'Zi-Comoé depuis le 1^{er} juillet. La résistance, ici encore, sera de faible durée. La démoralisation s'est mise parmi les guerriers et l'importance de nos effectifs ne permet guère de les arrêter.

Après cette démonstration qui durera, pense t-on, trois mois au plus, les cercles des Lagunes, du N'Zi-Comoé et du Baoulé-Sud seront entièrement pacifiés et de façon définitive puisque les armes auront été rendues. Ainsi, une politique active aura, en un an, donné les résultats non obtenus depuis quinze années et que nous demandions unanimement à M. Milliès-Lacroix lorsqu'il est venu nous voir, en avril 1908.

La pacification des tribus Kodés, Avaous et Yaourés, riveraines du Bandama, sera ensuite entreprise. On estime que cette phase commencera vers la mi ou fin septembre. À ce moment, il ne restera plus un point de la moitié Est de la Côte-d'Ivoire où subsistent des éléments susceptibles de provoquer des troubles. Toute cette partie de la colonie sera dotée d'une paix qu'elle n'a jamais connue et qui se traduira par un nouvel essor de notre commerce, déjà en si bonne voie de développement depuis le début de l'année courante. J'attends les résultats douaniers du mois de juin pour vous adresser à ce sujet une étude péremptoire.

Nous espérons qu'après les rives du Bandama, le pays Dida sera pacifié à son tour. Il importe, en effet, d'ouvrir au port de Grand Lahou un débouché vers l'intérieur qui lui a manqué jusqu'ici.

Puis, les huit compagnies régulières iront occuper le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally, où elles poursuivront la tâche si difficile qu'y a entreprise, avec des moyens de fortune, le lieutenant-colonel Betselère, à qui l'on doit d'avoir, sans troupes, au moyen de seuls gardes de police, gardé ses neufs postes, maintenu une paix suffisante pour permettre l'emploi des forces régulières hors du cercle, construit des routes et amené la ligne télégraphique de Sassandra à Daloa. Nos compagnies iront également tirer le capitaine Laurent de la position si périlleuse dans laquelle, à force d'autorité, de diplomatie et de bravoure, il a su rester à Mau et Danané.

Les quatre brigades indigènes de la colonie, soit 640 hommes, viendront tenir garnison dans les Lagunes, le N'Zi-Comoé, le Baoulé-Sud et le Baoulé-Nord pour garantir la permanence des résultats acquis. C'est la certitude du maintien de la paix, si l'on considère, d'autre part, les mesures prises tant par le gouverneur général que par M. Angoulvant dans le but de mettre un terme à toute introduction de poudre et d'armes. Signalons à ce propos, que notre gouverneur vient, par une circulaire du 12 juillet, d'instituer des primes, dont bénéficieront tous les indigènes qui feront obstacle à la contrebande. C'est une nouvelle et bonne précaution.

A. Chatel.



Coll. Jacques Bobée

Chef de tribu N'gbans prisonnier de guerre. (Coll. E.T.W.C.)

Que penses-tu de la nourriture des prisonniers !

Et encore, celui-là est gras !



10. - BINGERVILLE (Côte d'Ivoire). - Prisonniers de Guerre (1911)

[Coll. Jacques Bobée](#)

Bingerville. — Prisonniers de guerre (1911). Cliché Roland Guébbard.

LA PACIFICATION DE LA CÔTE-D'IVOIRE

par Henri COSNIER,
député de l'Indre

(*Les Annales coloniales*, 4 août 1910)

La pacification de la Côte-d'Ivoire se poursuit heureusement. Les troupes que dirige le lieutenant-colonel Lagarrue s'acquittent à merveille de leur rude tâche et le magnifique programme de pénétration élaboré par le gouverneur Angoulvant se réalise, conformément aux prescriptions de M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, plus rapidement que ne l'espéraient les plus optimistes.

Les Abbeys, depuis longtemps vaincus, rendent leurs armes lentement mais sûrement. Un millier de fusils ont été réunis, déjà, au poste d'Agboville. Il en reste environ 1.500 à retirer, ils rentreront peu à peu, suivant l'usage pratiqué par les indigènes, qui, bien que décidés à remplir cette condition de paix, aiment à tergiverser et à traîner les choses en longueur.

Les N'Gbans ont aujourd'hui le regret de n'avoir pas écouté les conseils de prudence qu'on ne leur a pas ménagés. Le commandant Morel les a, de main de maître, réduits à l'impuissance. Cet officier supérieur a enlevé avec décision le difficile massif de l'Orumbo Bocca, faisant prisonniers tous les chefs rebelles.

Depuis un mois, le commandant Moritz est entré en pays Agba. Il pacifiera ensuite la tribu des Ouellés, et le cercle du N'Zi-Comoé connaîtra alors la même tranquillité que le cercle des Lagunes.

Il est probable qu'en septembre, nos troupes reprendront les opérations qu'après les plus brillants succès remportés sur les Akoués, le commandant Noguès avait dû interrompre dans la région du Bandama, pour faire face à la rébellion des Abbeys. Les Kodés de Salékro, les Ayaous et les Yaourès, dont l'attitude hostile ne s'est pas démentie depuis dix-huit mois, après dix années de lutte meurtrière pour nous, devront à leur tour se soumettre et rendre leurs armes. Puis, selon les vues de M. le gouverneur général Ponty, le cercle de Lahou sera pacifié.

Enfin, toutes les troupes régulières passeront dans les cercles militaires du Haut-Sassandra et du Haut Cavally, où elles entreprendront une besogne de longue haleine. Les quatre brigades indigènes viendront tenir garnison dans les Lagunes (Abidjan), le N'Zi-Comoé (Dimbokro et le Baoulé, où elles rempliront leur rôle normal de forces de police.

À ce propos, nous devons relever l'information erronée contenue dans la correspondance d'un officier de la région de Bonzi (pays Akoué, cercle de Baoulé-Sud) publiée par l'excellente revue *L'Armée coloniale*. D'après cet officier, il serait nécessaire de laisser dans les cercles pacifiés de nombreuses compagnies pour parachever la tâche accomplie et, par suite, le gouvernement de la Côte-d'Ivoire demanderait à nouveau du renfort pour permettre la constitution d'une forte colonne destinée à opérer dans le Haut-Sassandra..

Il y a là une affirmation inexacte, susceptible d'induire le public en erreur et qui montre combien il est dangereux de porter des jugements d'ensemble lorsqu'on est isolé dans l'intérieur d'une colonie, c'est-à-dire hors d'état de juger les événements au-delà d'une sphère d'action très limitée.

Tout d'abord, nous savons de source sûre que ni le gouvernement général de l'Afrique Occidentale ni le gouvernement de la Côte-d'Ivoire n'ont demandé de nouvelles troupes, absolument inutiles.

D'autre part, il n'est pas question d'organiser une importante colonne. Quand les troupes en auront terminé à l'est du Bandama, elles iront occuper par moitié le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally, ainsi qu'il est dit plus haut. Mais, jusque là, le plan d'action fixé si judicieusement par M. Ponty sera exécuté sans modification. Chacun sait, du reste, avec quelle autorité et quelle clairvoyance M. Angoulvant en suit et en surveille la réalisation méthodique, conformément aux ordres donnés par son chef, avec lequel il est en parfait accord.

Enfin, de deux choses l'une : ou bien le désarmement est opéré, et, dans ce cas, il est difficile de s'expliquer quelle serait l'utilité du maintien de nombreuses compagnies après les opérations ; ou bien ce désarmement n'est pas effectué et les sacrifices actuels sont parfaitement inutiles, puisqu'on retombe ainsi dans l'erreur du passé.

Mais, nous pouvons assurer que la reddition des armes est, comme l'a prescrit le gouverneur général, la condition première de la soumission des tribus.

Nous savons aussi que les officiers ne songent pas à se dérober à leur devoir en laissant des armes aux indigènes. M. Angoulvant, enfin, continue, avec la même ténacité, à considérer le désarmement comme une mesure d'intérêt public et, pour compléter les dispositions prises par M. Ponty à l'égard des colonies de la Guinée et du Haut-Sénégal et Niger, pour combattre plus efficacement la contrebande toujours possible, il vient d'instituer un système de prime dont bénéficieront tous les indigènes qui auront saisi ou fait saisir des fusils et de la poudre introduits en fraude.

Il serait à souhaiter que l'on s'abstînt, à l'heure présente, de toute information inexacte sur la situation politique de la Côte-d'Ivoire, qui n'a jamais été aussi bonne depuis la création de cette colonie. Laissons aux esprits prévenus et à ceux qui nient les faits les plus réels le privilège peu enviable de continuer à semer l'alarme. Bornons-nous à constater que la pacification fait d'énormes progrès et qu'à la fin de l'année, le commerce pourra opérer tout à son aise dans toute la colonie, hormis le Haut-Sassandra, le Haut-Cavally, et le pays Dida. Encore cette dernière région sera-t-elle à la

veille d'être soumise à son tour. Ce sont là des résultats qui feront bien vite oublier les mauvaises heures dont nous avons été redevables à la haine de quelques Européens bien plus qu'à l'hostilité des indigènes.

CÔTE-D'IVOIRE

[Mesures à l'encontre du lieutenant-colonel Lagarrue]
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1910)

À la suite de certains incidents survenus à la Côte-d'Ivoire entre l'autorité civile et l'autorité militaire au cours des opérations de police dont nous avons parlé à différentes reprises, le gouverneur de la colonie a décidé qu'à l'avenir, un commissaire du gouvernement sera placé auprès de chaque colonne militaire.

Pour la colonne opérant en pays Agba-Ouélé, c'est M. l'administrateur en chef de La Bretesche qui'a été désigné ; pour celle qui parcourt la région des Abbeys, M. l'administrateur Benquey.

MUTATIONS ET NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL COLONIAL

MUTATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 29 août 1910)

CÔTE-D'IVOIRE

MM. Ceccaldi, administrateur adjoint de 2^e classe (administrateur du cercle du Baoulé-Sud) ; les administrateurs adjoints de 3^e cl. Aubin (sous-chef du premier bureau du gouvernement), Teveux (administrateur du cercle de N'zi-Comoé) et Pozzi (adjoint à l'administrateur du Baoulé-Sud).

MM Reboul, adjoint de 2^e classe des affaires indigènes (premier bureau du gouvernement) ; les commis de 2^e classe Mariam (chef du poste de Dabou) et Bouverat (chef de poste à Lahou) ; les commis de 3^e classe Viard (agent spécial à Lahou), et Montet (commissaire de police à Bingerville), Février, commis de 4^e classe (Abidjan) ; les commis des postes et télégraphes Mazic (receveur comptable à Bingerville) ; Torts, (receveur à Sassandra) ; Sabadel, receveur, à Tabou et Amorisani (gérant du bureau de Zavanou) ; Villemur, sous-brigadier des douanes (deuxième bureau de gouvernement).

CÔTE-D'IVOIRE

Arrivée d'un courrier
(*La France militaire*, 31 août 1910)

Le paquebot *Thibet*, arrivé hier à Marseille, apporte les nouvelles suivantes sur la situation de la Côte-d'Ivoire :

La pacification de cette colonie a fait, ces temps derniers, des progrès marqués. Les Abbeys ont aujourd'hui cessé de donner la moindre inquiétude, et, bien qu'ils rendent leurs armes avec une certaine lenteur, 1.000 fusils ont été livrés par eux sur les 2.000 ou 2.500 qu'ils possèdent. Leur soumission paraît certaine et définitive.

Le commandant Morel a, par une magnifique opération, mis les N'Gbans du Baoulé Sud à la raison en un mois et demi ; la prise du massif de l'Arumbo-Bqua, montagne

que les indigènes considéraient comme intangible, a fait tomber d'un coup toutes les résistances.

Le 1^{er} juillet, le commandant Maritz ³⁷ a entamé les opérations contre les Agbas et les Ouellès du N'Zi-Comoé. À la seule approche de ses forces, quelques groupes dissidents ont apporté 200 fusils. On a toute raison de penser que notre action dans cette région sera courte autant que décisive, sauf sur la lisière de Bandama.

Le Baoulé-Nord est non seulement tranquille, mais donne un exemple remarquable d'activité économique.

Bien que la région du Dida n'ait été que très partiellement parcourue par une compagnie de tirailleurs, il semble qu'il en soit résulté un effet salubre sur les populations qui commencent à se livrer à l'exploitation des produits naturels. C'est une perspective favorable pour la prise en main définitive du cercle de Lahou, qui donne par ailleurs toute quiétude.

Il en est de même du Bas-Sassandra, où notre méthode d'approvisionnement n'aura besoin que d'être appuyée de forces imposant le respect. Par contre, le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally devront faire l'objet d'une occupation militaire sérieuse.

En résumé, deux cercles à achever de conquérir, deux à achever de mettre en main par un léger effort militaire, douze qui sont pacifiés ou le seront demain : tel est le bilan de la situation politique de la colonie.

La marche de la pacification à la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} septembre 1910)

Sous ce titre, le *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*, n° 15, du 15 août 1910 contient une note concise et péremptoire, qui jette un jour éclatant sur la situation de la colonie. Nous reproduisons ci-après la dite note.

1° Le désarmement

Lorsqu'au milieu de l'année 1908, le gouvernement local lit effectuer le relevé des armes importées régulièrement dans la colonie, depuis 10 ans, il fut surpris et ému du chiffre obtenu. Il se montait, en effet, à 88.233 se décomposant ainsi, par année :

1899	19.808
1900	6.457
1901	9.539
1902	17.728
1903	9.706
1904	10.162
1905	10.844
1906	1.196
1907	3.054

³⁷ Paul Édouard Maritz : né à Saint-Louis du Sénégal, le 8 octobre 1866. Fils naturel d'Alfred-Jules Maritz, général, et de Fily Sidibé. Marié le 27 juin 1908 avec Jeanne Claudine Victoire Marie Gillier. Commandeur de la Légion d'honneur du 1^{er} sept. 1920 : lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, détaché aux travailleurs coloniaux. Décédé après septembre 1935.

En ajoutant à ce chiffre, déjà élevé, le nombre des armes introduites, sans fraude, par les frontières ouvertes du Soudan et de la Guinée, où s'approvisionnaient plus facilement les habitants de la Haute-Côte, et de celles pénétrant clandestinement, soit par le littoral, soit plus vraisemblablement, par les frontières, fermées théoriquement, de la Gold Coast et du Libéria, il était possible d'évaluer à un minimum de 200.000 unités le stock de fusils qu'avaient pu acquérir nos sujets depuis dix ans.

Sans doute, une partie de ces armes avaient disparu, par bris ou vétusté, mais on pouvait, sans exagération, estimer à plus de 100.000 le nombre des fusils encore détenus par les indigènes en 1908.

Une semblable situation aurait été anormale, même dans une possession déjà pacifiée ; elle était inquiétante et dangereuse dans une colonie qui n'avait pas bénéficié, du moins dans la zone forestière, d'une conquête initiale et d'une occupation militaire, préalablement à l'installation du commerce et à l'organisation administrative du pays, qu'on avait surtout exploré, dont un grand tiers restait à découvrir et conquérir et dont un autre tiers avait encore besoin d'une action énergique. Le nombre élevé des officiers, fonctionnaires, colons et tirailleurs, tués à l'ennemi ou assassinés traîtreusement et blessés depuis 1894 justifiait toutes les appréhensions.

Dans un pays où les effectifs de la défense sont très réduits et où les difficultés naturelles de la forêt rendent toute action répressive fort dangereuse pour ceux qui l'accomplissent, il était impossible de ne pas chercher un remède à un état de choses gros de périls. Une première mesure fut donc prise pour établir un contrôle, en même temps qu'une taxe, celle-ci de 5 francs et annuelle. Le contrôle devait permettre d'établir l'identité des détenteurs d'armes ; la taxe devait, par sa quotité et sa répétition, en réduire le nombre. Or, il n'en fut rien. Les indigènes dissimulaient leurs fusils dans des cachettes introuvables, ou, riches de la vente des produits que la sylve leur prodigue, acquittaient aisément une redevance pour eux insignifiante.

Le but était donc manqué. Mais cet insuccès apparut dans toute sa gravité lors de deux événements qu'il suffit d'évoquer pour rappeler l'émotion qu'ils provoquèrent dans la colonie, comme dans la métropole : l'assassinat du commis des affaires indigènes Gourgas, le lynchage du Sénégalais Ali-Seck. Il n'était pas douteux que ces deux attentats n'avaient été perpétrés par les indigènes que parce que, possédant des armes, ils se croyaient sûrs de l'impunité. C'est alors que, pour rendre impossible le retour de pareils forfaits, fut décidé le désarmement des populations insoumises ou douteuses.

L'arrêté, commenté par la circulaire du 21 août 1909, qui le prescrivit, fit en effet une distinction très nette entre les diverses régions de la colonie. Dans les cercles de Touba, Mankono (partie nord), Korhogo, Kong, Bondoukou, Indénié, Assinie et Bas Cavally, dont les habitants nous ont donné des gages suffisants de soumission, la détention des armes à feu, à titre individuel, continua à être autorisée. Toutefois, le retrait du permis de port d'armes fut admis comme sanction des fautes commises. Il fut établi également que, dans les cercles de l'Indénié, d'Assinie et du Bas Cavally, limitrophes des territoires en effervescence, il ne serait pas accordé d'autorisations nouvelles, pour parer à un trafic inévitable avec les rebelles.

Dans toutes les autres circonscriptions le désarmement commença dès le mois d'août 1909 ; il s'opéra progressivement, soit pacifiquement, soit à la suite des répressions, suivant les régions. Depuis moins d'un an, plus de 30.000 fusils (exactement 30.673) ont été détruits, ainsi qu'il ressort des procès-verbaux publiés au fur et à mesure au *Journal officiel* des 15 et 31 décembre 1909, 31 janvier, 15 février, 15 mars, 15 et 31 juillet, 15 août 1910.

Si on estime que, sur les 100.000 fusils environ existant actuellement dans la colonie, la moitié environ a pu demeurer dans la zone forestière, c'est 20.000 à 30.000 fusils, au plus, qu'il reste à supprimer pour voir s'ouvrir enfin l'ère de la pacification définitive.

Il n'y a pas lieu, en effet, de se préoccuper des armes que détiennent les indigènes des cercles du Nord et de l'Est, tant à cause du caractère paisible des habitants que de la supériorité de notre armement dans les pays de savane.

2° Situation politique des cercles.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner maintenant quelle est la situation politique des diverses circonscriptions en suite des événements survenus depuis un an.

Les cercles qui n'ont pas été désarmés sont, cela va de soi, parfaitement tranquilles. Aucun incident n'a troublé depuis longtemps la vie politique ou économique dans ceux de Touba, Mankono (partie nord), Korhogo, Kong, Bondoukou, Indénié et Assinie. Dans le Bas Cavally, quelques difficultés, sans conséquence, sont nées du mouvement insurrectionnel des Libériens, mais elles n'ont eu aucune répercussion sur l'état d'esprit de nos ressortissants.

Dans le cercle des Lagunes, la répression qui a suivi l'assassinat du commis Gourgas et la révolte des Abbeys, ainsi que la réduction par les armes de la résistance décennale d'Ossrou, nous mettent en présence du résultat suivant : le territoire est entièrement pacifié, sauf certaines parties du pays Abbey, où la présence des troupes est encore nécessaire pour la reddition totale des fusils et la poursuite de quelques irréductibles ; quelques semaines suffiront à parachever l'œuvre entreprise.

L'échec retentissant que viennent de subir les N'Gbans ne laisse plus qu'un point noir dans le Baoulé-Sud, au nord de Bonzi ; il disparaîtra au moment où se fera prochainement la colonne du Bandama.

Les opérations qui se poursuivent chez les Agbas rendront sous peu la vie normale à tout le cercle du N'Zi-Comoé.

Sauf sur la lisière de Bandama, le Baoulé-Nord est non seulement tranquille, mais donne un exemple remarquable d'activité économique.

Bien que la région du Dida n'ait été que très partiellement parcourue par une compagnie de tirailleurs, il semble qu'il en soit résulté un effet salutaire sur les populations qui commencent à se livrer à l'exploitation des produits naturels : c'est une perspective favorable pour la mise en main définitive du Lahou, qui donne par ailleurs toute quiétude.

Il en est de même du Bas-Sassandra où notre méthode d'approvisionnement n'aura besoin que d'être appuyée de forces imposant le respect.

Par contre, le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally devront faire l'objet d'une occupation militaire sérieuse.

En résumé, deux cercles à achever de conquérir, deux à achever de mettre en main par un léger effort militaire, douze qui sont pacifiés ou le seront demain ; tel est le bilan réconfortant de la situation politique de la colonie.

3° Situation économique :

Est-elle aussi favorable que la situation politique, et quelle corrélation existe-t-il entre les deux ?

Des chiffres seuls peuvent répondre à la question :

Les voici :

Mouvement des importations et des exportations.

1 ^{er} semestre 1909	1 ^{er} semestre 1910
-------------------------------	-------------------------------

10.638.298 fr.	16.036 fr.-91 fr.
----------------	-------------------

Différence en plus en faveur du 1^{er} semestre 1910 :
5.398.593 fr., soit 50 %

Quant aux recettes douanières, elles dépassent celles du 2^e semestre 1909 de 416.729 francs, soit 36 % en plus.

*
* *

Un pareil exposé se passe de tous commentaires. Il est éclatant. Il suffirait à montrer l'excellence de la politique active qu'a appliquée le gouverneur Angoulvant depuis deux ans et à faire justice des basses critiques dont il a été l'objet. Nous enregistrons avec joie les admirables résultats politiques et économiques ci-dessus et, pour n'en pas ternir l'éclat par le spectacle de polémiques, nous renvoyons à une prochaine époque, plus favorable à la répercussion des coups que nous frapperons, une critique sur pièces, une condamnation définitive, des attaques auxquelles l'éminent gouverneur de la Côte-d'Ivoire a été en butte depuis le début de l'année courante.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} septembre 1910)

Grand-Bassam, le 15 août 1910.

M. le gouverneur Angoulvant vient de rentrer à Bingerville après avoir effectué la tournée, que je vous annonçais par ma dernière lettre, dans les cercles du Baoulé-Sud et de Lahou.

En se rendant à Toumodi par la voie ferrée, le gouverneur s'est rendu compte des progrès de la pacification du pays Abbey. Les indigènes ont actuellement rendu 1.200 fusils et l'exploitation de l'acajou vient d'être reprise sur tous les anciens chantiers.

À Toumodi, le gouverneur a prononcé la clôture des opérations militaires commencées au mois de mai contre les tribus N'Gbans de la région de Ouossou. Les chefs rebelles ont reconnu publiquement qu'ils étaient définitivement vaincus et la reddition des armes qui a suivi immédiatement nous assure pour l'avenir une tranquillité parfaite dans le cercle du Baoulé-Sud.

De Toumodi, le gouverneur s'est rendu à Tiassalé par Ouossou, donnant ainsi au commerce la preuve de l'absolue sécurité de cette route qui relie Lahou et Tiassalé avec la haute-côte. Il était à prévoir que l'accueil des commerçants de Tiassalé serait chaleureux. Il fut enthousiaste, tant de la part des Européens que de celle des Sénégalais. Les décorations, réceptions et discours furent autant d'occasions pour le commerce d'exprimer au gouverneur ses remerciements et son approbation. Enfin, voulant donner une forme officielle à leur satisfaction, les commerçants européens adressèrent au Gouverneur Général le télégramme suivant :

Gouverneur Général, Dakar. Commerce Tiassalé heureux rétablissement communication vers Soudan et tranquillité définitive Baoulé due à énergie gouverneur Angoulvant et commandant Morel, vous remercie confiance et appui que avez donné à programme pacification poursuivie courageusement par gouverneur Angoulvant en qui il a pleine confiance.

Commerce Tiassalé demande instamment que vous les lui continuiez pour l'établissement paix française dans pays Gouros et Dida ou commerce Tiassalé trouvera

de plus en plus dans l'avenir compensations à concurrence railway et maintien son ancienne prospérité.

Respectueux dévouement.

Devès et Chaumet. Salagna et Cie, Compagnie Française
Kong, Bonfils, Woodin et Cie, Duteil de la Rochère, R. W.
King.

Un accueil semblable attendait M. Angoulvant à Grand-Lahou. À la réunion organisée par les commerçants européens en l'honneur du gouverneur, plusieurs discours furent prononcés par les agents généraux des principales maisons de commerce. Je vous en envoie copie :

Discours de M. Salmon,
agent de la maison R. et W. King

Monsieur le gouverneur,
Messieurs,

Je suis heureux et très honoré de présider cette réunion organisée dans le but de souhaiter la bienvenue à M. le gouverneur.

Beaucoup parmi nous ont déjà eu, je crois, le plaisir de se rencontrer avec M. le gouverneur et nous savons apprécier, nous admirons la tâche qu'il s'est imposée et qu'il a menée à bien avec l'aide de ses collaborateurs.

À la tête de notre cercle se trouve M. Terrasson de Fougères, un administrateur dont, j'en suis certain, vous n'avez qu'à vous louer. M. le gouverneur.

Nous autres, commerçants, sommes souvent disposés à critiquer, quelquefois trop sévèrement, l'œuvre de l'administration. Mais en somme, nous devons reconnaître que, s'il y a des périodes où le commerce se trouve arrêté et par suite si nos intérêts se trouvent lésés, ce que fait cette administration a précisément pour but de rendre plus certaine la prospérité commerciale.

Maintenant, Monsieur le gouverneur, je laisserai la parole à notre ami, M. Ducongé, mais avant de m'asseoir, je vous prie, Messieurs, de vous lever ensemble pour boire à la santé de M. le gouverneur et à la prospérité de la Côte-d'Ivoire.

Discours de M. Ducongé
agent de la maison Devès et Chaumet.

Monsieur le gouverneur,

Nous sommes très sensibles à la visite que vous nous faites aujourd'hui, et votre venue parmi nous fait le plus grand plaisir et le plus grand honneur au commerce de Lahou que vous voyez entièrement réuni ici autour de vous.

Vous avez bien voulu nous montrer combien il vous tardait que les relations commerciales soient reprises, de notre côté, entre la basse côte et le Soudan, et vous avez tenu aussitôt à inaugurer, pour ainsi parler, cette route Toumodi-Tiassalé qui est restée fermée au commerce pendant quatre longs mois au moment de la plus grande activité des affaires. Vous venez assurément nous apporter ici l'espérance de demain, aussi nous vous assurons de cette confiance que nous devons avoir en votre grande énergie et votre haute autorité.

Votre gouvernement a été obligé de lutter contre des indigènes rebelles qui ne connaissaient pas encore notre force. Il ne lui est guère possible, dans de semblables circonstances, d'éviter des moments troubles dans la sphère où l'action s'exerce ; ces troubles sont évidemment préjudiciables au commerce qui se trouve paralysé pour quelques instants ; et c'est pour cela que quelques impatients ont fait entendre autour de vous des murmures et des protestations, qui certainement vont se traduire en satisfaction et félicitations, parce que, aujourd'hui, tout ce pays rebelle va rentrer dans l'ordre et participer sans difficultés aux charges qui lui incombent comme les autres

contrées civilisées : les impositions en Afrique, c'est le travail et partant la civilisation et le progrès. Nous sommes dès lors certains que le développement commercial de la Basse-Côte, si longtemps retardé, atteindra une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour, et qu'enfin sous votre si ferme direction, nous pourrons tous, dans la limite de nos moyens, mettre en valeur et accroître les richesses immenses que contient notre colonie et qui, jusqu'à maintenant, sont restées en grande partie inconnues et inexploitées.

Votre programme, nous le connaissons : il est celui de M. le gouverneur général qui, dans maintes circonstances, nous a donné une preuve et un témoignage de bienveillance dont le commerce lui est reconnaissant.

Vous désirez avant tout pacifier certaines régions encore fermées à notre initiative commerciale pour que nous en fassions des centres commerciaux importants et prospères en Basse-Côte, de façon à contrebalancer ce que le railway va nous enlever forcément et vous allez justement vous préoccuper de rendre accessible cette contrée ouest, par exemple « Le Dida », pays qui forme notre avenir certain, et cela, disons-le bien vite, grâce à l'énergie, à la vaillance, à l'endurance et à l'intelligence de notre distingué administrateur, M. Terrasson de Fougères, qui s'est dévoué à la mission pacifique que vous lui aviez confiée, pour laquelle le commerce lui a hautement affirmé toutes ses félicitations, sa reconnaissance et ses sympathies.

Vous ne voulez pas aussi nous laisser enserrés comme nous le sommes à Grand-Lahou par des obstacles qui sont autour de nous, difficiles à surmonter, telles : une barre intraitable, par exemple, et une lagune isolée : votre projet est de la réunir à sa sœur de Grand-Bassam et, par ce moyen, d'apporter au commerce de votre colonie ce libre accès de toutes ces régions sud qui entraînera pour le bien de tous une évolution remarquable par son activité commerciale.

Nous voulons vous aider. Monsieur le Gouverneur. dans cette tâche de longue haleine, particulièrement difficile, parce quelle elle est l'avenir de la basse-côte et parce qu'il y va de l'intérêt général, et vous pouvez compter sur notre concours pour que votre programme soit réalisé au mieux des intérêts de tous.

Avec la bienveillance de M. le gouverneur général, avec votre sollicitude si remplie d'équité, que nous connaissons, pour toutes les contrées commerciales de notre colonie, quelles qu'elles soient, avec les efforts que nous ferons tous, il est indubitable que le succès ne saurait se faire attendre et qu'alors la Côte-d'Ivoire que vous aurez administrée avec l'aide de dévoués fonctionnaires, vos subordonnés, aura atteint l'apogée de sa force industrielle, commerciale et agricole, et finalement vous n'aurez pas de meilleure récompense que d'entendre autour de vous prononcer le « merci général » et la profonde reconnaissance de tous vos concitoyens.

Nous portons un toast chaleureux à M. le gouverneur général. Nous levons notre verre en votre honneur. Nous buvons à cette prospérité future de la Côte-d'Ivoire.

Les commerçants de Grand-Lahou ont également adressé au Gouverneur général le télégramme suivant :

Lahou, le 5 août 1910.

Gouverneur Général, Dakar,

Commerce Lahou menacé par railway de perdre tout son trafic avec le Soudan qui a déjà notablement diminué depuis création Dimbokro insiste respectueusement et très vivement auprès de vous pour que programme entrepris par gouverneur Angoulvant et consistant dans ouverture pays Dida et Gouros soit continué sans interruption. Commerce Lahou en constatant premiers résultats obtenus qui lui ont permis maintenir et même accroître ses transactions, vous exprime sa confiance absolue dans action pacificatrice et méthodique administration actuelle et demande lui continuer votre appui et votre confiance. Il vous prie aussi faire entreprendre le plus tôt possible jonction lagune Ebrié avec Lahou.

Devès et Chaumet, Salagna et Cie, Compagnie Française de Kong. R. et W. King, Africaine française, Woodin et Cie.

Du reste, tous les commerçants approuvent sans restriction la politique de M. Angoulvant. Il serait difficile de ne pas le faire devant les résultats économiques déjà obtenus. En effet, le mouvement commercial du premier semestre de 1910 dépasse de 5.398.593 francs celui du premier semestre de 1909, soit une augmentation de 50 %. Ces résultats incontestables et qui ne peuvent que s'affirmer de jour en jour suffisent à expliquer la confiance absolue qu'ont mise les commerçants de la Côte-d'Ivoire dans leur gouverneur.

A. CHATEL.

COLONIES

LE GOUVERNEUR DE LA COTE D'IVOIRE ET LE COMMERCE LOCAL (*Le Siècle*, 13 septembre 1910)

Nous avons publié, l'autre jour, le texte du discours qu'avait prononcé à Lahou, le 3 août dernier, au nom du commerce local, M. Ducongé, représentant à la Côte-d'Ivoire, l'une des plus grandes maisons bordelaises.

De récentes nouvelles venues de la région nous montrent que la grande majorité des commerçants installés dans le pays dont M. Angoulvant a entrepris la conquête effective et la pacification, non contents de se rallier à la politique du distingué gouverneur, font des vœux pour qu'il reste longtemps encore à la tête des services de la colonie. Voici à cet égard un télégramme qui a été adressé au gouverneur général Ponty et qui, mieux que de longs développements, témoigne de la sympathie que professent pour M. Angoulvant, si âprement et si injustement critiqué dans ses actes, ceux-là mêmes qui ont quelques droits de se dire les représentants du commerce local.:

Bassam le 24 août 1910.

Gouverneur général Ponty (Dakar),

Commerce Bassam ville, aujourd'hui redevenue grâce à vous et lieutenant-gouverneur, port principal et chef-lieu commercial Colonie tient à se joindre commerce Tiassalé et Lahou pour vous exprimer toute sa confiance dans œuvre pacification entreprise courageusement par gouverneur Angoulvant. Derniers résultats apparaissent, et sont des plus encourageants. Nous vous prions instamment continuer, le maintenir ici et lui accorder votre confiance et votre appui, tant pour achèvement pacification que pour développement outillage économique notamment par prolongement railway complément wharf jonction lagunes.

Signé : Goux, Plantey, Bancafric, Kong, Caloust, Boursault, Chauveau, Chargeurs, Société commerciale Ouest-Africain, Compagnie Ouest-Africain Français, Erbe, Picard, King, Bank Nigeria, Woodin, Elder.

Bref, à l'exception d'une seule société qui, jusqu'alors, avait été la maîtresse souveraine de la colonie, toutes les entreprises commerciales et autres (Compagnie française de Kong, Banque de l'Afrique occidentale, la maison Devès et Chaumet, l'Africaine, les Chargeurs Réunis, la Compagnie bordelaise des comptoirs africains, la Société Commerciale de l'Ouest africain, etc., etc.) reconnaissent l'excellence de l'œuvre accomplie par l'honorable M. Angoulvant.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 19 septembre 1910)
(*Les Annales coloniales*, 22 septembre 1910)

Comme l'avaient fait les commerçants de Tiassalé et de Grand-Lahou, les commerçants de Grand-Bassam ont tenu à manifester au gouverneur Angoulvant leur gratitude pour les progrès remarquables de la pacification du pays et les résultats, consécutifs à ceux-ci, donnés par le mouvement des transactions qui se sont accrues, en six mois, de 50 %. Ils ont, en conséquence, adressé le câblogramme suivant à M. W. Ponty :

Gouverneur général Ponty, Dakar.

Commerce Bassam ville, aujourd'hui redevenue, grâce à vous et lieutenant-gouverneur, port principal et chef-lieu commercial colonie, tient à se joindre commerce Tiassalé et Lahou pour vous exprimer toute sa confiance dans œuvre pacification entreprise courageusement par gouverneur Angoulvant. Derniers résultats apparaissent et sont des plus encourageants. Nous vous prions instamment continuer lui accorder votre confiance et votre appui, tant pour achèvement pacification que pour développement outillage économique, notamment par prolongement railway, complément wharf, jonction lagunes.

Signés : Goux, Plantey, Bancafric, Kong, Caloust, Boursault, Chauveau, Chargeurs, Société commerciale Ouest-Africain, Compagnie Ouest-Africain Français, Erbe, Picard, King, Bank Nigeria, Woodin, Elder.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1910)

Le *Journal officiel* de la colonie publie la circulaire suivante adressée aux administrateurs commandants de cercle par M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant, au sujet de la détention d'armes perfectionnées par les indigènes :

Bingerville, le 19 août 1910.

À la date du 1^{er} janvier dernier, j'ai fixé les conditions qui devaient présider à la délivrance des permis de port d'armes dans la colonie.

En raison de la situation politique, à cette époque, et du danger que pouvait présenter l'utilisation par les rebelles de fusils à longue portée, j'avais interdit formellement la détention de ces engins par les indigènes. Quelque garantie que certains d'entre eux pouvaient présenter, ils n'en étaient pas moins à la merci d'un vol dans leurs habitations généralement mal surveillées, et il était nécessaire d'écarter même cette éventualité par une prohibition absolue.

Aujourd'hui, les circonstances sont sensiblement modifiées ; les résultats positifs qu'ont obtenus nos troupes ont ramené dans les régions en effervescence un calme qui sera définitif. Il semble donc que le moment soit venu d'atténuer la rigueur de mes instructions précitées et d'apporter quelque tolérance dans la détention d'armes perfectionnées par ceux de nos sujets dont la situation sociale et la moralité peuvent constituer des gages de leur loyalisme.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous faire connaître que j'ai déterminé de la façon suivante les règles à appliquer en ce qui les concerne, bien entendu même pour les cercles où la détention des armes est, d'une façon générale, interdite.

Tout d'abord, dans la catégorie des indigènes susceptibles de bénéficier de cette faveur, il convient de classer : les fonctionnaires, les commerçants patentés, les employés de factoreries dont les employeurs répondent, les chefs ou les notables qui nous sont d'une fidélité à toute épreuve ; en un mot, tous ceux qui offrent des garanties morales et effectives, ces dernières nous permettant d'exercer contre eux, le cas échéant, un recours.

Le permis d'achat et de détention sera délivré par moi, sur l'avis motivé du commandant de cercle qui assurera l'immatriculation de l'arme ; celle-ci devra être, autant que possible, un fusil de chasse non rayé, et jamais un revolver ; la demande devra toujours indiquer les caractéristiques de l'arme.

Les autorisations d'achat de munitions seront accordées par le commandant de cercle ; elles seront limitées à une consommation raisonnable, mais plutôt faible, et elles ne seront renouvelées que sur la présentation des douilles usagées qui seront immédiatement détruites ; une tolérance du dixième pourra être apportée pour le cas de perte vraisemblable.

ANGOULVANT.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 13 octobre 1910)

Lors de la dernière session d'assises qui s'est ouverte à Grand-Bassam, Nana Coulibalydioula, qui avait assassiné l'employé de commerce Desroches, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

*
* *

Les commerçants de Grand-Bassam viennent d'adresser une pétition au gouverneur Angoulvant demandant le transport du siège du gouvernement de Bingerville à Bassam.

Cette pétition déclare que Bingerville n'a aucune raison d'exister, le rail allant sur l'intérieur étant assez éloigné de ce centre, et le port de Bassam devenant de jour en jour une ville plus importante. Elle demande donc que le gouverneur et les fonctionnaires viennent habiter Bassam et ne restent pas dans une ville où ils se trouvent éloignés et isolés du reste de la colonie.

*
* *

Des administrateurs de la colonie ont adopté une façon bizarre, mais peu méchante, de punir les villages indigènes dont ils sont mécontents : ils interdisent le tamtam dans le village pendant un certain temps. Il paraîtrait que cette manière de procéder donne de bons résultats.

*
* *

Le roi de Krinjubo, de la Côte-d'Ivoire, vient d'être détrôné. Longtemps notre allié, le roi Adigrah avait été autorisé à acheter des armes à tir rapide ; il apprit à manier lui-

même un fusil moderne, et, dès lors, il se crut invincible. Le 8 septembre dernier, il quittait le siège de son gouvernement avec une troupe armée, emportant son trésor, évalué à plusieurs centaines de mille francs d'or brut ou de pièces d'argent ; il se dirigea vers le Sud, pour y échanger son trésor contre des munitions ; après quoi, son intention était de joindre les Abbeys et les Attiés révoltés, et de faire cause commune avec eux.

Fort heureusement, l'on se mit à la poursuite d'Adigrah, et, grâce à la diligence de M. Tuvée, des affaires indigènes, et du sergent d'infanterie coloniale Sandié, il fut fait prisonnier. Ses partisans se sont dispersés.

Le roi de Krinjubo sera déporté.

CÔTE-D'IVOIRE

La situation

(La France militaire, 15 octobre 1910)

À la Côte d'Ivoire, la campagne contre les Agbas continue avec le même succès par la progression de nos troupes sur la rive droite du N'zi. Avant de faire franchir ce fleuve à une partie de ses troupes pour entamer sur la rive gauche de sérieuses et délicates opérations contre les rebelles de la zone forestière d'Attensou, deux tâches s'imposaient au chef de bataillon Maritz, commandant la colonne d'opérations.

Pressenti par le service de la voie ferrée de la reprise prochaine des travaux des brigades d'études, il a voulu, avant toute autre opération, assurer la pacification complète et préalable du territoire occupé par les sous-tribus rebelles Satiahiris-Nassians et Ouenguies que ces brigades d'études étaient appelées à parcourir.

Un détachement de trois cents hommes aux ordres du chef de bataillon entra sur ce territoire le 22 août. Les rebelles, réfugiés sous bois dans des campements improvisés, furent pourchassés par nos reconnaissances. Grâce à l'activité de nos détachements circulant incessamment, malgré la recrudescence et l'intensité des pluies, les résultats ne tardaient pas à se faire sentir : les campements les plus importants furent surpris ; les rebelles perdaient 15 tués et laissaient entre nos mains 222 prisonniers, parmi lesquels les chefs et notables les plus importants. La plus grande partie des armes nous fut remise, et, dès le 1^{er} septembre, la brigade d'études de la voie ferrée était avisée qu'elle pourrait en pleine sécurité reprendre ses travaux vers le nord.

Le mois d'août fut également employé à poursuivre vers le nord la pacification et le désarmement des insurgés de la rive droite du N'zi. Le nombre des armes prises ou enlevées aux Agbas s'élevait, fin août, à plus de 1.000 fusils.

Enfin, les efforts de nos troupes ont été couronnés par les offres de soumission d'Anzuromitaki, chef de guerre des rebelles de la rive droite et qui partage, en pays agba, l'influence prépondérante avec Konan Akpo, chef de guerre de la rive gauche. Nos pertes pendant le mois d'août n'ont été que d'un tirailleur tué, deux tirailleurs morts des suites de leurs blessures, et deux blessés, dont un lieutenant, aujourd'hui rapatrié.

L'excellente situation de nos affaires sur la rive droite a permis au commandant Maritz, après avoir confié à un détachement le soin de veiller au maintien des résultats acquis sur cette rive, de faire franchir, le 8 septembre, le fleuve du N'zi à une colonne de 100 fusils qu'il va conduire en personne sur la rive gauche, à l'attaque du repaire d'Attensou, dont la prise aura un retentissement considérable, et portera un coup sérieux, sinon décisif, à la rébellion.

La situation

Le paquebot *Afrique*, arrivé à Bordeaux, ramène en France le lieutenant-colonel Lacarre, qui s'était embarqué à Dakar. Avant de quitter cette ville, cet officier s'était entretenu avec le général Caudrelier, commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale, et le gouverneur général Merleaux-Ponty [Merlaud-Ponty], du différend qui s'était produit entre M. Angoulvant, lieutenant du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, et lui. Le lieutenant-colonel Lagarrue a demandé à être relevé de ses fonctions de commandant des forces militaires de la Côte-d'Ivoire, parce qu'il n'était pas en communauté de vues avec M. Angoulvant ; il ne pouvait pas accepter plus longtemps que l'administration civile s'ingérât dans la conduite des opérations militaires. Jamais il ne se serait résigné à rester à la tête des troupes de la Côte-d'Ivoire sans jouir de la liberté de diriger les opérations comme la connaissance du pays le lui dictait. La tâche que l'on poursuit est ardue, car c'est une véritable conquête que l'on a entreprise.

Le lieutenant-colonel Lagarrue estime que cette conquête sera achevée l'an prochain, si on continue à employer son plan comme on l'a fait jusqu'ici.

Les Abbeys sont soumis. Ils ont rendu douze cents fusils. L'exploitation du chemin de fer a repris. Actuellement, les voyageurs vont jusqu'au village de Dimbokro, où un pont métallique de cinq travées a été jeté sur le N'zi, ce qui permet d'atteindre le kilomètre 168.

Les Attés, les Attiés-Kettés, les Saléfoués ont payé leurs amendes et rendu leurs fusils. Les N'gbans ont été vaincus par le commandant Maurel [Morel], qui a fait preuve d'une très grande habileté.

La voie commerciale du Soudan par Tiassalé. Toumadi et Bouaké est libre. Le 1^{er} juillet est partie la colonne dite des Agbas, forte de six cents fusils ; elle doit avoir terminé ses opérations. La route caravanière de Bongouanou à Kakoumckro est également rouverte au trafic.

Bref, tout le cœur du pays compris entre le Comoé et le Bandama est soumis.

Nos effectifs à la Côte-d'Ivoire sont en ce moment de 1.600 tirailleurs sénégalais formant 8 compagnies ; 640 tirailleurs divers, formant 4 brigades ; 1.200 miliciens qui ont des chefs indigènes. Nous avons en outre dans la colonie deux pièces d'artillerie de 80 de montagne, qui seront d'un précieux concours dans le haut Bandama, qui est profondément accidenté.

Toutes les colonnes qui ont opéré depuis le mois d'avril ont occupé 2.500 porteurs, qui nous ont aidés à établir la pacification ; ils se sont montrés de précieux intermédiaires.

Au passage de *Afrique* à Grand-Bassam, on parlait d'un soulèvement dans le Haut-Cavally ; nous y aurions eu deux miliciens tués et trois blessés.

À LA CÔTE-D'IVOIRE (Les Annales coloniales, 20 octobre 1910)

Notre correspondant particulier de Bingerville nous télégraphie :

M. Clément, avocat défenseur à Grand-Bassam, posera sa candidature républicaine au conseil supérieur des colonies contre M. le Hérissé, député nationaliste de l'Ille-et-Vilaine, délégué sortant.

Sans prendre position encore dans la bataille électorale, nous sommes heureux d'enregistrer dès maintenant cette candidature, qui permettra, nous l'espérons, de

conquérir à la République la représentation de la Côte-d'Ivoire au conseil supérieur des colonies.

Nous en reparlerons en temps utile, et notre concours est d'avance acquis au candidat qui sera désigné par le parti républicain, quel qu'il soit.

Petite histoire d'Afrique
(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1910)

L'Homme à l'oreille cassée n'est point une exception unique. Il nous revient d'Afrique occidentale un autre anachronisme vivant, sous la forme d'un lieutenant-colonel que l'on a, par erreur, affecté à l'infanterie coloniale au lieu de le placer au Musée de l'Armée, parmi les reliques du Premier Empire. Relique morale, celle-ci, et combien intéressante à étudier pour juger de l'état d'esprit de nos arrière-grands-pères !

Cet officier extraordinaire a dû, sans doute, échouer, voici un siècle, sur le littoral du golfe de Guinée, s'y endormir d'un sommeil léthargique, et se réveiller au bruit de la fusillade qui résonnait, au début de la présente année, sous les voûtes sombres et retentissantes de la forêt Abbey. Lui-même — et l'on conçoit cet oubli — éprouve la plus grande peine à se rappeler les circonstances dans lesquelles il est venu à la Côte-d'Ivoire. Mais ce qu'il perçoit avec une netteté qu'il ne songe pas, en sa franchise toute militaire, à dissimuler, c'est une stupéfaction intérieure immense en face du bouleversement de l'état social.

Tout d'abord, il ne comprend pas qu'il y ait encore des civils. La militarisation générale entreprise par le Petit Caporal a donc échoué ? Triste sort réservé à une géniale conception. Notre héros a failli tomber de haut en apercevant des hommes non revêtus d'uniformes, dépourvus de shakos, de sabres et de galons. N'entendant pas le bruit ravissant que fait la botte éperonnée en frappant le sol, il a trouvé que toute harmonie disparaissait de la nature.

Une autre surprise a failli lui être fatale : des civils donnaient des ordres à des soldats ! Ordres politiques et administratifs, il est vrai, mais ordres quand même, Et, sauf lui, qui mieux est, chacun, dans l'armée accueillait ces interventions sans protester, se conformait aux directives fournies par des « pékins », représentant un pouvoir nouveau, abracadabrant : le pouvoir civil.

Le coup fut si rude que, tenant à présenter vivant, aux habitants de la Métropole, aux sociétés savantes, aux historiens, aux géologues amateurs de fossiles, ce phénomène unique avant que les music-halls ne s'en emparent, l'autorité supérieure l'a ramené en France, sacrant, tempêtant et rougeoyant.

Sur la terre natale, une dernière abomination allait offrir à notre homme un nouveau motif de stupeur et de révolte : un journaliste — où donc est Fouché ? — ignorant sans doute l'origine fort ancienne du ressuscité et le prenant pour un officier moderne qui parlerait trop, se permettait de l'inviter de fermer la bouche et de prendre l'armée pour une muette. Ah ! mon Empereur !

FANTASIO.

Extrait du journal *Le Siècle* (15 octobre), sous la signature de notre confrère distingué Georges Bousset :

Un officier qui parle trop

Nous avons eu l'occasion d'indiquer ici, il y a quelques semaines, les raisons pour lesquelles le commandant militaire de la Côte-d'Ivoire, lieutenant-colonel Lagarrue, avait été relevé, par le gouverneur général Ponty, de son commandement. À peine arrivé à

Marseille, cet officier supérieur, se prêtant très complaisamment à une interview que lui demandait un de nos confrères, a fait en substance les déclarations suivantes : « La pacification de la colonie est en ce moment en excellente voie d'accomplissement. J'y ai, pour ma part, largement contribué en obtenant, après de longs efforts, la soumission des Abbeys. Je ne suis pas resté davantage dans le pays parce qu'à la suite de divers incidents provoqués par l'ingérence de la haute administration civile dans la conduite des opérations militaires — ingérence qu'il m'était impossible de tolérer —, j'ai dû demander instamment à M. Ponty de rentrer en France. »

En produisant de pareilles affirmations, M. Lagarrue, véritablement, exagère. D'abord, il commet une erreur en s'attribuant, comme il le fait, le mérite de la soumission des Abbeys.

Le vrai et le seul pacificateur de la région en cause est, il le sait bien d'ailleurs, un homme qui a laissé à la Côte-d'Ivoire la réputation d'un chef avisé, prudent et habile : nous avons nommé le commandant Noguès. C'est lui qui, en effet, après avoir quitté brusquement le pays Akoué où il opérait depuis plusieurs semaines, vint chez les Abbeys et les réduisit non sans peine, laissant au lieutenant-colonel Lagarrue, son successeur, le soin de poursuivre les débris des bandes rebelles, de ramasser les fusils et de s'octroyer les lauriers.

Mais où ledit colonel abuse, c'est quand il vient prétendre que son départ de la colonie fut tout à fait volontaire et qu'il voulut marquer par là sa désapprobation de la politique du lieutenant-gouverneur Angoulvant. La vérité, nous l'avons déjà dite et nous la répétons volontiers. M. Lagarrue n'a pas eu, de son rôle et de ses attributions, la conception qu'il devait en avoir. Un officier et sa troupe n'ont jamais été et ne peuvent jamais être autre chose qu'un instrument entre les mains de l'autorité civile, seule responsable devant le ministre, devant l'opinion, devant les Chambres, des ordres qu'elle croit devoir donner. Si un commandant de colonne ne saurait recevoir d'instructions sur la tactique à suivre et les moyens à employer pour remplir la mission, d'ordre militaire, qui lui est confiée, il ne peut songer, par contre, à faire de son propre gré et sans en référer à son chef naturel, c'est-à-dire au gouverneur, œuvre politique et administrative. Or, à tout instant, M. Lagarrue essaya de se soustraire aux obligations que lui créaient les fonctions dont il était investi. C'est ainsi, par exemple, qu'il doubla d'office et de sa propre autorité, l'impôt de quelques villages, qu'il infligea à des tribus des amendes collectives, sans autorisation et en dehors de toute procédure régulière ; qu'il donna l'ordre de confisquer des terres à certaines catégories d'indigènes et cela en violation des dispositions prescrites par le décret du 21 novembre 1904 ; qu'il invita des commandants de cercles, par l'intermédiaire d'un officier de ravitaillement, à susciter les offres du commerce en vue de la passation de marchés de gré à gré pour la nourriture de 2.000 hommes de troupe pendant deux ans ; qu'il réquisitionna, sans en rendre compte au chef de la colonie, des administrateurs comme M. Cornet, dont M. Angoulvant apprit la participation à des opérations chez les Salefoués quand on ramena à Dimbokovo son subordonné grièvement blessé, etc.

Cette situation ne pouvait pas durer et c'est ainsi que le gouverneur de la colonie fut amené à placer auprès des colonnes en action un commissaire de gouvernement pour le renseigner sur ce qu'elles accomplissaient, l'officier commandant ayant pris l'habitude de communiquer directement, avec le général Caudrelier, commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française à Dakar.

Saisi par son représentant à la Côte-d'Ivoire d'une protestation très documentée sur les agissements du colonel Lagarrue, M. Ponty s'empressa de rappeler ce dernier, lequel, aujourd'hui, déclare à qui veut l'entendre qu'il est revenu de son plein gré en France pour « démolir » M. Angoulvant. M. Lagarrue en prend vraiment trop à son aise et s'il persiste à affirmer de pareilles inexactitudes, nous publierons, ici, le texte du télégramme, plutôt dur dans la forme, que lui adressa le gouverneur général Ponty

quand il décida de lui donner un successeur qui fût à la fois moins autoritaire, moins bavard et plus prudent.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 7 novembre 1910)

Grand-Bassam, le 14 octobre 1910.

.....
Le gouverneur de la colonie est revenu le 8 courant de Dakar, où il était allé exposer et faire approuver par le Gouverneur Général le plan de pénétration de l'Ouest du pays. Il est revenu entièrement satisfait de ce court déplacement, accompagné du lieutenant-colonel Levasseur, le nouveau commandant militaire. Chacun espère que cet officier supérieur fera progresser rapidement la pénétration, déjà en si bonne voie, puisque toutes les troupes régulières sont à la veille de franchir le Bandama, marquant ainsi la fin des opérations dans toute la moitié orientale de la colonie.

Le gouverneur Angoulvant vient, du reste, de prendre une initiative qui intéresse à la fois la population européenne et les indigènes. Il a proposé la création d'un corps d'aides-vaccinateurs autochtones, chargés d'aller, dans leurs régions d'origine et jusque dans les villages les plus reculés, répandre les bienfaits du vaccin. Les médecins, trop peu nombreux encore, malgré de lourds sacrifices financiers, ne peuvent, tant par manque de temps que pour assurer le succès de leurs tentatives, pénétrer fortement dans le pays ; il faudrait que leur effectif fût plus que décuplé si l'on voulait confier à eux seuls le soin de vacciner toute la population. Cet accroissement en nombre n'empêcherait pas, toutefois, les indigènes, défiants de nature et soumis à l'influence des fétiches, de se dérober à la vaccination.

C'est pour avoir mesuré la difficulté de rendre cette mesure générale que le chef de la colonie a pensé à faire appel à des auxiliaires natifs, comme il l'a fait, déjà avec un plein succès, pour l'enseignement. Il est aisé de trouver des jeunes gens suffisamment intelligents et de leur apprendre l'art, si simple, de vacciner. Ils iront alors dans leurs tribus, contre des appointements honorables, multiplier leurs petites opérations d'autant plus sûrement qu'ils seront écoutés et crus comme ne sauraient l'être, avant de longues années, des praticiens européens et, surtout, des aides sénégalais.

Par la suite, on trouvera sans doute, parmi ces nouveaux auxiliaires, des individus capables, non plus seulement de vacciner, mais de donner des soins peu compliqués, de traiter des affections bénignes, de réduire des fractures, de procéder à des accouchements mieux que des matrones. L'initiative qui vient d'être prise marque une première étape vers l'utilisation des natifs pour le développement de l'assistance médicale. C'est le but vers lequel tendent, du reste, toutes les colonies et il est à noter que la Côte-d'Ivoire, du fait de la mentalité primitive de ses habitants, se trouvait, à ce point de vue comme à tant d'autres, fort en retard sur ses sœurs de l'Afrique Occidentale. Cet appel au concours des autochtones serait très bien accueilli par la masse, dont il contribuerait à gagner la confiance en même temps qu'il profiterait largement à la santé publique. La population européenne l'accueillerait d'autant mieux que l'amélioration de l'état sanitaire indigène lui procure, à elle-même, une sécurité croissant avec la plus grande fréquence des rapports commerciaux.

C'est pourquoi l'idée de M. Angoulvant a été fort goûtée par tous, et chacun espère que le Gouverneur Général la sanctionnera par son approbation complète, avec sa largeur de vues habituelle. L'expérience serait, d'ailleurs, localisée tout d'abord à la région des Lagunes, quitte à être étendue ensuite, progressivement, à tous les autres cercles.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1910)

Le *Journal officiel* du 30 septembre dernier renferme une circulaire du 15 septembre de M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant, relative au mouvement commercial et sur laquelle l'attention ne manquera pas d'être retenue. Cette circulaire indique, en effet, chez les indigènes, un esprit nouveau, dont le chef de la colonie ne manque pas de profiter comme de l'une des conséquences les plus immédiates et les plus heureuses des progrès de la pacification :

Je suis informé que, depuis quelque temps, les naturels qui se livrent à l'exploitation des produits spontanés ont une tendance manifeste à ne plus vendre aux intermédiaires Dioulas, Apolloniens ou Fantis auxquels ils les livraient autrefois, mais à les apporter directement aux factoreries.

C'est ainsi que les gens de l'Attié apportent eux-mêmes leur caoutchouc à Bassam et le livrent aux comptoirs où ils s'approvisionnent eux-mêmes de marchandises. Les habitants de Bouaké procèdent de la même façon et viennent livrer à Dimbokro leurs céréales qu'ils troquent principalement contre du sel.

J'ai l'honneur de signaler ce fait à toute votre attention en vous priant de prendre les mesures propres à accentuer le courant qui se dessine.

Il ne vous échappera pas, en effet, qu'il y a un double intérêt politique et économique à ce qu'une évolution se produise dans les traditions qui réglementent les transactions dans la colonie.

Au point de vue politique, il est du plus salubre effet que nos sujets, jusqu'alors confinés dans la brousse et ne connaissant du contact avec l'Européen que celui fort rare qu'ils ont pu avoir avec les représentants de l'autorité, viennent dans les centres et s'y mêlent à la vie active du monde commercial. Ils y prennent de véritables leçons de choses qui les dégrossissent, éclairent leur ignorance et contribuent ainsi à leur émancipation.

D'autre part, c'est un axiome économique que la suppression des intermédiaires est profitable à l'acheteur comme au producteur. Il est évident, par exemple, que le colporteur qui court la campagne pour acheter la gomme élastique paye le moins cher possible, pour réaliser, à la factorerie, le maximum de bénéfice, et que, sur la marchandise qu'il achète à cette factorerie, il réalise un gain fort appréciable en la revendant à son fournisseur de caoutchouc. Que celui-ci, au contraire, vienne directement au comptoir, il vendra son produit à un prix plus élevé, sans atteindre cependant celui payé au colporteur, et il achètera les marchandises bien meilleur marché, ce qui l'incitera à en prendre davantage. Donc, producteur et exportateur y trouveront chacun leur avantage.

Enfin, si, à un moment donné, les colporteurs ont été des auxiliaires efficaces pour le commerce, à une époque où eux seuls pénétraient facilement dans les régions insoumises ou douteuses, il n'est pas moins vrai qu'ils nous ont créé, en maintes circonstances, des difficultés.

Les uns, les Dioulas, par leur caractère irascible, ont souvent provoqué des incidents fâcheux, dont ils ont été parfois les victimes ; les autres, les Fantis, ont prêté aux auteurs de troubles un appui moral et matériel, en leur fournissant notamment des armes et des munitions.

À tous égards, par conséquent, nous devons nous féliciter de voir les autochtones se dégager de la tutelle de leurs intermédiaires. Bien mieux, nous devons les y aider dans

les palabres que les commandants de cercle et les chefs de poste tiennent au cours de leurs tournées ; ils doivent donner, à ce sujet, des conseils pratiques à leurs administrés, frapper leur imagination par les exemples tangibles et leur promettre les facilités pour leurs déplacements.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 15 novembre 1910)

Plusieurs journaux se sont fait l'écho, ces jours-ci, de nouvelles provenant de la Côte-d'Ivoire, d'après lesquelles de nouveaux combats auraient été livrés contre les N'Gbans, nous coûtant 11 tirailleurs tués et 70 blessés, tandis que, par un magistral coup de filet, 8.000 de nos adversaires étaient faits prisonniers à Ouossou.

Cette information est à la fois inexacte et du domaine de l'invraisemblance. Elle fait tardivement allusion à l'opération militaire si brillamment conduite, en mai et juin derniers, par le commandant Morel contre la tribu ci dessus. Nous avons, en leur temps, relaté en détail ces mouvements de troupes, dont le principal succès fut marqué par la prise de la montagne fétiche de l'Orumbo Bocca. Plusieurs de nos confrères de la presse politique les ont également enregistrés après nous, dès le mois de juillet.

Depuis cette époque, le Baoulé-Sud, où se trouve la tribu des N'Gbans, est complètement pacifié. Le lieutenant-gouverneur de la colonie a lui-même prononcé, à Ouossou, la clôture des opérations. Le nombre élevé d'indigènes considérés comme prisonniers par la nouvelle que nous rectifions étaient spontanément venus à ce poste, au commencement de juillet, pour y entendre, dans un palabre solennel, les conditions de paix, dont la première fut la reddition, depuis lors complète, de toutes les armes de la tribu. Cette région de la Côte-d'Ivoire a repris et n'a cessé de conserver une existence normale ; traversée par la route d'étapes de Tiassalé au Soudan, elle participe activement au magnifique mouvement économique actuel de notre possession du golfe de Guinée.

P. G.

UN HOMME, UNE MÉTHODE
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910)

Les Annales coloniales ont consacré trop de soin et trop de place aux questions concernant l'Afrique Occidentale française et surtout, à la suite des événements récents, à la Côte-d'Ivoire, pour que l'on s'étonne de trouver dans nos colonnes plus qu'un résumé succinct sur l'intéressant fascicule qu'un auteur anonyme remarquablement documenté consacre ces jours-ci à la pacification de la Côte-d'Ivoire. Ce travail, solidement établi, très sérieusement étudié, n'est pas à proprement parler le panégyrique de M. Angoulvant, l'intelligent et actif gouverneur de la Côte-d'Ivoire ; ce n'est que l'exposé fidèle des événements qui viennent de se dérouler à la Côte-d'Ivoire et dont une presse mal informée ou mal intentionnée s'est, plus d'une fois, plu à masquer le caractère.

Rien n'est plus facile, aux colonies, que de créer des fantoches et d'abattre des hommes. Ce jeu des marionnettes, nous l'avons toujours banni de nos colonnes, car il est indigne à la fois de ceux qui sont à la tête des *Annales coloniales* et des fidèles

lecteurs qui, depuis bientôt douze ans, viennent chercher dans leur journal la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Au début de 1910, c'est comme avec un matin plaisir que la plupart de nos confrères annoncèrent, par l'insertion de dépêches tendancieuses plus ou moins alarmantes, que tout allait de mal en pis à la Côte-d'Ivoire. Peu s'en est fallu qu'ils ne proclament que l'insurrection maîtresse tenait le pays de Grand-Bassam à Korhogo et de Mankono à Bondoukou.

À ce moment, on oubliait ou on feignait d'oublier que la Côte-d'Ivoire était une de nos colonies du groupe de l'A. O. F. où la pénétration pacifique avait été le moins avant, où la lutte était demeurée la plus âpre, où rien, dans les années précédentes, ne pouvait faire augurer d'une ère de ciel sans nuage. On ne se souvenait plus des événements qui s'étaient déroulés depuis quinze ans : l'échec sanglant du commandant Pineau devant Bonoua et l'attaque du lieutenant Hayes à Ahnakrou en 1893, les violents combats du colonel Monteil devant Kong en 1894, l'échec du lieutenant Bretonnet et de M. Lamblin sur la route de Bondoukou et la mort du lieutenant Lecerf en 1894, la capture de M. Eysseric dans le pays Gouro, le massacre de MM. Bailly et Pauly en 1898, la retraite précipitée du lieutenant Blondiaux sur le Haut Cavally en 1898 et celle du lieutenant Wœlffell en 1899 dans la même région, les difficultés en 1900 du lieutenant Aubert à Bouaké ; de 1901 à 1904 la guerre du Baoulé au cours de laquelle nous perdions notamment le lieutenant Larçon, le sergent Bos, le lieutenant Dessuze ; en 1905, l'attaque de Bingerville qui nécessite d'urgence le rappel de la garnison de Lahou ; en 1906, l'assassinat du commis Lecœur à Daloa ; en 1907, la mort du capitaine Caveng dans le pays Gouro, l'assassinat du lieutenant Hutin près de Daloa ; en 1909, l'assassinat du commis Gourgas, l'attaque, au nord de Fresco, de l'administrateur Lahaye et de l'adjoint de Villers, qui est blessé.

Voilà plus qu'il n'en faut, j'imagine, pour établir que le mouvement insurrectionnel de 1910 n'était pas une manifestation extraordinaire, mais, au contraire, la continuation d'un état de faits existant depuis de longues années. En janvier 1910, les Abbeys se soulèvent à nouveau, coupent la voie ferrée, assassinent un Européen, assiègent, Agboville; et Adzopé.

C'est à la suite de cette rébellion que le gouverneur général de l'Afrique occidentale française décide une action vigoureuse et méthodique à la Côte-d'Ivoire.

Des renforts importants y sont envoyés ; un plan de pénétration par tranches est arrêté. Les N'Gbans, les Agbas et les Ouellés sont soumis. Toutes les tribus rendent leurs armes.

Voilà les faits. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'entrer dans les détails des opérations militaires, mais il convient de faire plutôt l'examen des mesures pratiques prises pour enrayer le mouvement.

La méthode adoptée a été simple, sage, énergique. Devant un soulèvement partiel, mais qui aurait pu se généraliser très rapidement, il fallait agir vite et, sur toute la ligne, le système des petits paquets, qui a si souvent été pernicieux à nos opérations militaires coloniales, eût, une fois de plus, donné des résultats lamentables. Le soulèvement étant violent, la répression devait être énergique et vive : il faut se féliciter de voir que M. Angoulvant l'a compris et qu'il a été admirablement secondé par nos officiers, nos administrateurs et nos agents des affaires indigènes. La pacification a été accomplie promptement, résolument : les esprits chagrins ont trouvé dans cette manière matière à se plaindre ; qu'auraient-ils dit si, laissant les opérations traîner indéfiniment, nous eussions essuyé des demi-échecs, perpétuellement obligés de reconquérir chaque fois ce que nous venions de gagner et de perdre.

La Côte-d'Ivoire, jusqu'à ce jour colonie prospère, mais peu organisée financièrement parlant et de peu de rendement, devait, un jour ou l'autre, être appelée à fournir de plus gros contingents budgétaires. En adaptant aux ressources des indigènes le taux de l'impôt de capitation, l'administration a réussi à trouver des revenus légèrement plus

élevés sans pressurer l'indigène et en ne demandant de plus fortes contributions que la où la richesse et le développement économique du pays permettaient de le faire sans risque ni danger. Au reste, pour les régions les plus riches, comme les cercles d'Assinie, de Bassam et de Lahou, la cote, qui atteint le maximum, ne dépasse pas 4 fr. 50. À cela, sur les tribus insoumises, il a été joint les amendes de guerre ; n'est-il pas juste que ceux qui ont troublé la paix publique, arrêté la marche normale des affaires, pillé, assassiné, paient la rançon de leurs méfaits ? Nos plus purs humanitaristes se refuseraient à blâmer ces antiques usages.

Mais on a prétendu que toutes ces mesures, jointes à l'usage de prestations imposées aux indigènes, au désarmement des tribus douteuses ou hostiles, avaient déterminé dans la colonie un état de malaise dont s'étaient ressentis le commerce et l'agriculture.

À de telles allégations, l'éloquence des chiffres est la meilleure des réponses.

Voici les tableaux comparés, pendant le 1^{er} semestre 1909 et le 1^{er} semestre 1910, du mouvement du commerce, des recettes douanières, de l'exportation du caoutchouc, de l'huile et des amandes de palme.

Mouvement général du commerce

1^{er} semestre 1909 10.638.316 francs — 1910, 16.036.891, soit une plus-value de 50

Exportation.

1^{er} semestre 1907 (cette année est spécialement choisie comme étant la plus belle qu'on ait connue depuis 20 ans) 6.090.122 francs

1^{er} semestre 1909 5.651.480 — 1910 8.953.608

Importations.

1^{er} semestre 1909 4.986.836 francs — 1910. 7.083.283

Recettes douanières.

1^{er} semestre 1909 1.417.345 fr. 13

1^{er} semestre 1910 1.812.996 fr. 28,

soit une plus-value de 36 %.

Pendant le seul mois d'août, la plus-value de ces recettes sur celles du mois correspondant de l'an dernier a atteint 129.000 francs.

Caoutchouc exporté.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1909 675.424 kilos

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1910 932.445

Huile de palme exportée.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1909 4.447.264 kilos

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1910 4.703.216

Amandes de palmes exportées.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1909 2.495.621 kilos

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1910 2.957.872

Recettes du chemin de fer.

Juillet 1909 27.488 fr. 50

Juillet 1910 34.093 fr. 55

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1909 137.053 fr. 65

Du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1910 247.595 fr. 51

*
* *
*

La prospérité économique est donc indéniable, saisissante, malgré les pronostics fâcheux et tendancieux motivés par les soulèvements et les incursions des tribus hostiles.

Mais M. Angoulvant ne s'en est pas tenu là. Continuant à appliquer la méthode qui a si bien réussi à M. Merlaud-Ponty au début de sa carrière et qu'il a continué à mettre en vigueur sur une plus grande échelle au fur et à mesure que la confiance du gouvernement de la République l'élevait aux plus hautes fonctions de l'administration coloniale, le gouverneur de la Côte-d'Ivoire s'est attaché à développer considérablement dans la colonie les établissements d'enseignement et d'hygiène. Depuis 1909, des écoles ont été successivement créées à Assinie, à Krinjabo, à Bingerville, Bonoua, Dimbokro, Dabou, Bouaké, Toumodi, Bonzi, Soubré, Mankono, Beréby, Assikasso ; des cours d'adultes fonctionnent régulièrement à Abidjan, Aboisso, Grand-Bassam, Grand-Lahou et Tabou ; bref, il y avait 27 écoles de garçons, 2 écoles mixtes, 1 école professionnelle au 1^{er} janvier 1910 : les crédits budgétaires attribués à l'enseignement des indigènes, qui étaient de 58.000 francs en 1908, de 87.620 en 1909, ont atteint 102.140 francs en 1910.

Même progression dans les services de santé publique.

En 1908, le service médical était assuré par 11 médecins, dont 4 seulement se trouvaient dans des centres comportant une installation pour indigènes, à Bingerville, Grand-Bassam, Abidjan et Grand-Lahou.

Au 1^{er} janvier 1910, le nombre des médecins était passé à 16 et des ambulances ou dispensaires avaient été créés à Bouaké, Toumodi, Aboisso, Bondoukou, Korhogo, Daloa, Touba et Séguéla, avec un nombre de lits, pour indigènes, variant de 12 à 24.

Des centres vaccino-gènes existaient à Bingerville, Bouaké, Korhogo et Bondoukou.

Des dispensaires étaient prévus à Zaranou, à Bongouanou et dans le pays gourou, pour être ouverts en 1911.

En 1908, il avait été donné 74.284 consultations, nombre qui s'est élevé à 114.812 en 1909, soit une augmentation de près de 60 %.

Les crédits affectés au service de santé sont passés de 220.186 fr. 72 en 1908, à 253.879 fr. 84 en 1909 et à 293.396 fr. 34 en 1910.

Pour 1911, 307.328 fr. 83 ont été inscrits au budget, soit, en trois ans, une augmentation de 87.142 fr. Il, bien supérieure au tiers des crédits inscrits en 1908.

D'importants travaux d'assainissement des localités indigènes ont été entrepris, pour compléter les mesures destinées à améliorer les conditions de vie des autochtones dans leurs villages : création d'agglomérations bien conçues près de tous les centres européens, pourvues de rues entretenues et d'éclairage ; installation, à Grand-Bassam, de tinettes publiques ; comblement de marigots ; débroussailllements ; entretien d'une propreté rigoureuse.

La diffusion de la vaccine a été particulièrement accrue. Une lutte sévère s'est engagée contre la maladie du sommeil, qui commence à menacer sérieusement les populations de la forêt et de la basse côte par suite du développement des relations entre le Nord et le Sud de la colonie : une circulaire du 25 février 1909 en a tracé le plan et un laboratoire de bactériologie a été fondé à Grand-Bassam, sous la direction d'un médecin spécialiste sortant de l'Institut Pasteur. En vue de faciliter aux indigènes l'accès des consultations médicales, celles-ci ont été organisées à jours fixes et les médecins de certains centres chargés d'aller sur place, se mettre, à des dates déterminées, à la disposition des malades : c'est ainsi que l'arrêté du 10 avril 1910 a créé ce service spécial pour les villages d'Adjamé, Santhé, Akouadio, Abata, Anna, Aduin et Akandjé, dépendant du centre médical de Bingerville.

M. Angoulvant ne s'en est pas tenu à ces dispositions multiples. Il a entrepris de combattre l'alcoolisme qui, dans certaines régions, est rendu particulièrement meurtrier par l'abondante absorption d'alcools allemands de basse qualité et constitue un véritable danger public ; n'a-t-on pas constaté, par exemple, dans le cercle du Bas-Sassandra, que la population, décimée par ce vice mis à sa portée, disparaissait rapidement, transformant en un désert de riches régions, dont les trop rares habitants sont affligés des pires maux et des plus répugnantes affections consécutives à un amoindrissement physiologique intense ?

Ému de cette constatation, le gouverneur de la Côte d'Ivoire a prescrit de multiplier les conseils, seul moyen à sa portée, Par une circulaire du 8 mars 1910, il a formellement interdit les distributions de gin comme salaires ou cadeaux politiques, rompant ainsi avec un usage ancien.

Telle est l'œuvre accomplie depuis deux ans et demi à la Côte-d'Ivoire.

La tâche était, par bien des côtés, périlleuse et ingrate. Il fallait de l'intelligence, de l'énergie, de la patience, pour la mener à bonne fin.

M. Angoulvant a réussi là où d'autres, moins nets et moins tenaces, auraient échoué. Il a compris tout de suite qu'à une situation nouvelle, il fallait appliquer une méthode nouvelle. Encouragé et renforcé par l'appui de son chef, le gouverneur général Ponty, dont l'autorité, la profonde expérience et l'habileté n'en sont plus à faire leurs preuves, il a réussi.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE LA LÉGION D'HONNEUR (*JORF*, 20 novembre 1910)

M. Foulon (René-Eugène), capitaine au 1^{er} rég. de tirailleurs sénégalais (Côte d'Ivoire) ; 21 ans de services, 12 campagnes : très brillante conduite au cours des opérations militaires à la Côte d'Ivoire en pays Akoué et Abbey, de décembre 1909 à avril 1910, et en particulier le 12 février à l'attaque du village de Kassigné. En dernier lieu a remarquablement conduit les opérations en pays Attié et Salefoue, du 16 avril au 30 juillet 1910.

UN HOMME, UNE MÉTHODE par Henri COSNIER, député de l'Indre (*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1910)

Le Palmier à huile, par Paul HUBERT, ingénieur colonial. Un vol., chez H. DUNOT et PINAT, éditeurs, 29, quai des Grands-Augustins, Paris (8 francs).

M. Paul HUBERT, dont on connaît les nombreuses missions dans l'Afrique Occidentale Française, et les remarquables études sur le cocotier, le bananier, l'ananas et le manioc, vient de compléter l'intéressante bibliothèque pratique du colon qu'il a créée par un ouvrage de tout premier ordre sur le *Palmier à huile*.

Ce livre arrive à son heure, car on ne saurait oublier l'importance prise par l'exportation des huiles dans nos colonies de l'Ouest-Africain, exportation sans cesse croissante, le palmier à huile constituant une des principales richesses de certaines de ces colonies notamment la Côte-d'Ivoire.

M. Paul HUBERT, après avoir étudié la croissance du palmier à huile dans la première partie du livre, a exposé dans la deuxième la fabrication des huiles par les indigènes

avec des procédés de fabrication, auxquels il a opposé les méthodes rationnelles employées aujourd'hui dans l'industrie.

Cet ouvrage a sa place indiquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à la Côte Occidentale d'Afrique ; il a été honoré d'une souscription du ministère des Colonies, et a été dédié à M. Angoulvant, le sympathique gouverneur de la Côte-d'Ivoire.

INFANTERIE COLONIALE
(*JORF*, 11 décembre 1910)

LÉGION D'HONNEUR

1^{er} rég.

Dor (Camille-Théodore-Marie-Joseph), lieutenant ; 13 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure : a brillamment commandé son détachement au cours des opérations exécutées du 12 au 17 juillet 1910 dans la région de Kodiokofi (Côte d'Ivoire) et en particulier le 16 juillet où il a été blessé en tête de son détachement.

MÉDAILLE MILITAIRE

1^{er} rég. de tirailleurs sénégalais.

24^e rég., Huet (Henry-Alfred), adjudant ; 15 ans de services, 10 campagnes : brillante conduite au cours des opérations à la Côte d'Ivoire (1909-1910), et en dernier lieu a remarquablement conduit une reconnaissance dirigée le 14 juillet 1910 contre un campement rebelle en pays Attié-Ketté.

1^{er} rég. de tirailleurs sénégalais.

Moussa-Touré, sergent indigène ; 15 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure : belle conduite au cours des opérations en pays Abbey (Côte d'Ivoire), et notamment le 18 février 1910, où il a été grièvement blessé.

Barké-Diallo, sergent indigène ; 10 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures : belle conduite le 15 janvier 1909 à l'affaire de Yaps (Côte d'Ivoire) où il a été très grièvement blessé.

4^e rég. de tirailleurs sénégalais.

Gilbin (Fernand), sergent ; 10 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure : s'est signalé par son courage et son esprit de décision au cours des opérations contre les M'Gbans et en particulier le 29 mai 1910 à l'affaire de Yakopié-Yakro, où il a été blessé.

Lancei-Sako, sergent indigène ; 8 ans de services, 8 campagnes, 1 blessure : belle conduite le 16 février 1910 au combat près d'Attinguié (Côte d'Ivoire), où a continué à commander avec sang-froid un groupe d'éclaireurs, bien que grièvement blessé à la cuisse. S'est, en outre, signalé au cours des opérations contre les N'Gbans et, en particulier le 26 mai 1910 à Petéson, où il a été atteint de quatre projectiles.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1910)

Grand-Bassam, le 26 novembre 1910.

Ainsi que je vous le faisais pressentir dans ma dernière correspondance, la dislocation de la colonne des Aghas s'est accomplie ces jours-ci et nos vaillantes troupes vont rejoindre Dimbokro pour y jouir de quelque repos bien gagné, après les dures épreuves subies.

On se trouve donc maintenant en face d'un fait accompli : la pacification du centre de la colonie, assurée par la destruction de 36.000 fusils.

Il ne restera plus à entreprendre que la pacification de la zone Ouest et ce sera l'œuvre de l'année prochaine ; le commandant Bordeaux est en route pour le Haut-Cavally avec deux compagnies et une section d'artillerie: une fois installé à Man, il entamera la réduction du canton de Iaro. Quant aux opérations du Haut-Bandama, qui précéderont l'occupation du Haut-Sassandra, elles se feront dans le courant de janvier.

Les chiffres que je vous ai donnés au dernier courrier montrent bien que le commerce a marché de pair avec la pacification ; il est certain, maintenant, que l'année actuelle sera, dans son ensemble, de 40 % en augmentation sur l'année 1910 et qu'elle sera la plus forte qu'on ait enregistrée depuis que la colonie existe, c'est-à-dire depuis dix-sept ans.

N'est-ce pas une preuve de l'admirable vitalité de la Côte-d'Ivoire, quand on pense à la forte secousse du début de l'année ?

Aussi, de toutes parts, se préoccupe-t-on de la mise en valeur ; je vous signalerai, notamment, que certaines personnes bien inspirées sont venues de France pour mettre sur pied, après étude sur place, la création d'entreprises agricoles ; il y a là un mouvement très intéressant à suivre de près.

L'administration ne reste pas inactive de son côté ; c'est ainsi que, à la demande du commerce, les deux marchés de Dimbokro, insuffisants, vont être doublés, qu'un marché couvert sera prochainement édifié à Abidjan sur le terre-plein commercial, ainsi qu'à Agboville, où il devient nécessaire de construire aussi un vaste caravansérail destiné aux indigènes de passage.

À Grand-Bassam* même, le mouvement du trafic prend une telle activité que l'immense marché élevé près de la lagune est devenu notoirement insuffisant ; large actuellement de 31 mètres, il va être nécessaire de porter cette dimension à 46 mètres.

Il est agréable de constater que l'indigène se rend compte des efforts faits pour faciliter les transactions et cherche de plus en plus à en profiter. À Agboville, notamment, accourent les producteurs de caoutchouc des régions avoisinantes, revenues au calme définitif.

On peut affirmer que la nouvelle campagne sera des plus fructueuses, car des zones nouvelles vont entrer désormais en rapport.

Mais ce mouvement indigène, auquel je faisais allusion plus haut, est caractérisé par la tendance de plus en plus prononcée de se passer des intermédiaires, ceux-ci étrangers au pays pour la plupart. Cette tendance a été spontanée et on ne peut que l'encourager, dans l'intérêt même du progrès commercial, car les colporteurs prélevaient des bénéfices énormes qui influaient naturellement sur le développement des échanges.

Les progrès de la pacification sont tels qu'on peut songer, dès maintenant, à reprendre activement la mise en valeur du pays. Je sais, de source sûre, que les efforts de l'administration se porteront, l'an prochain, sur le coton, le cocotier, le cacaoyer, le sisal, le palmier à huile, le riz, l'arachide.

Les égreneuses à coton ont donné de bons résultats dans le Baoulé, mais ce sont des machines à faible travail suffisant pour la production indigène. Si celle-ci se développe comme il est permis de l'espérer, il serait nécessaire d'avoir quelques machines à grand rendement, à placer dans la zone du chemin de fer avec quelques presses.

Si le coton donne des espérances, que doit-on dire du cacaoyer ? À la suite de la campagne entreprise en 1908 par notre gouverneur, il a été planté un nombre énorme de pieds dans diverses régions : tous, évidemment, n'ont pas repris, mais, dans quantité de villages de la région forestière, on a constaté récemment qu'il existait des plants à la veille de devenir adultes et qui entreront en fructification l'an prochain ; la diffusion de l'espèce pourra donc se faire maintenant par l'indigène lui-même. C'est ce qui est arrivé

à la Gold Coast d'ailleurs et les résultats obtenus dans cette colonie permettent d'espérer à bon droit sur une semblable réussite à la Côte-d'Ivoire.

La production du palmier à huile est déjà fort belle, mais il serait possible de l'accroître en employant des procédés mécaniques ; l'administration va introduire des concasseurs de divers types et elle encourage le commerce à en importer pour la vente aux indigènes.

De même des défibreurs Duchemin sont attendus prochainement et seront utilisés pour traiter le sisal dont des plantations ont été faites dans le Baoulé ; ces plantations seront développées d'ailleurs en 1911.

Le développement des cultures vivrières par les indigènes a une grande importance, car elles peuvent donner lieu à un commerce important. C'est ce qui est arrivé pour le riz de Bouaké et du Nord qui a permis de ravitailler cette année les services militaires.

Enfin, l'élevage ne sera pas négligé. Il est hors de doute que la production de la viande de boucherie est insuffisante pour la consommation actuelle, sans cesse grandissante ; or, les races de la Côte-d'Ivoire sont fort belles, mais les autochtones ne cherchent pas à les améliorer et ignorent les soins les plus rudimentaires à donner au bétail.

Il serait intéressant d'améliorer les aptitudes à la lactation de la race bovine, en raison de l'augmentation de la population blanche des villes.

Enfin, il y aurait lieu d'accroître le nombre des moutons et des porcs, afin de varier l'alimentation actuelle des centres.

C'est le programme que vient d'adopter M. Angoulvant, en créant deux fermes-écoles, l'une à Bouaké, l'autre à Bingerville, dans les régions où l'élevage a des chances sérieuses de réussite ; des familles peuhls viendront du Soudan initier les indigènes de la Côte-d'Ivoire aux procédés d'élevage en honneur dans leur pays.

Comme vous le voyez, je n'ai que de bonnes nouvelles à vous donner de la colonie, tant au point de vue de la pacification que de la mise en valeur.

A. CHATEL.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1911)

Une bibliothèque publique est créée à Bingerville.

*
* * *

Le poste administratif de Déréby (cercle du Bas Cavally) est supprimé à compter du 1^{er} janvier.

*
* * *

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant a décidé la création de deux fermes-écoles à Bingerville, dans le cercle des Lagunes, et à Bouaké, dans le cercle de Baoulé Nord.

Ces fermes écoles ont pour but l'instruction des indigènes en vue de l'amélioration des procédés d'élevage.

*
* * *

Le nombre des fusils détruits du 30 septembre au 30 novembre s'est élevé à 4.013, portant à 35.943 le total des fusils détruits en quinze mois.

*
* *

Deux arrêtés du gouverneur général, en date du 22 novembre 1910, créent un cadre local indigène des postes et télégraphes et un cadre d'interprètes indigènes à la Côte-d'Ivoire.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 5 janvier 1911)

Grand-Bassam, le 18 décembre 1910.

Le mois de novembre ne l'a cédé en rien à ses prédécesseurs en ce qui concerne le mouvement commercial qui suit toujours sa marche ascensionnelle.

Il a, en effet, été exporté 233 tonnes d'huile de palme, 467 tonnes d'amandes, 1.692 tonnes d'acajou et 105 tonnes de caoutchouc ; l'exportation totale de ce dernier produit atteint actuellement 1.216 tonnes, alors qu'en 1909, il est sorti, en tout, 1.241 tonnes.

Le chiffre des recettes douanières du mois s'est élevé à 404.000 francs, ce qui représente une augmentation de 140.000 francs par rapport au chanfre obtenu en novembre 1909 et ce qui donne, au profit de 1910, un excédent 854.000 francs sur les recettes totales de 1909.

Les recettes du chemin de fer ont atteint, en novembre, 47.700 francs, soit 11.000 francs de plus qu'en 1909 ; le trafic des onze premiers mois représente, en 1910, plus de 450.000 francs, soit le double de l'année précédente, et cela malgré les événements du début de 1910 qui immobilisèrent la voie ferrée pendant quelque temps. Voilà un résultat qui fait honneur au service dirigé avec tant d'activité par M. le capitaine Thomasset et qui promet pour l'avenir, quand le rail atteindra Bouaké.

Les chiffres qui précèdent donnent donc bien l'idée, une fois de plus, de la vitalité et de la prospérité de notre colonie.

Différentes mesures prises dernièrement le prouvent surabondamment. Ce sont notamment les deux arrêtés du 28 novembre, pris en conseil d'administration, le premier relatif à la liquidation des taxes du wharf* par le service des douanes, et le second réglant les garanties particulières à exiger des navires opérant sur manifeste à Grand-Bassam.

Ces deux arrêtés, qui se complètent, ont pour but de dégager l'administration du wharf d'une partie des charges qui lui incombent actuellement ; d'une part, le directeur ne s'occupera plus désormais de la comptabilité et pourra consacrer tout son temps au contrôle des divers détails et à l'impulsion à leur donner ; d'autre part, les manipulations seront diminuées de près de moitié, ce qui donne toute satisfaction au commerce en facilitant le fonctionnement du wharf.

Ces jours derniers devait avoir lieu l'adjudication des transports en lagune en 1911, le contrat passé avec les Chargeurs réunis* arrivant à expiration. Or, personne ne s'est présenté. Le motif de cette abstention est le suivant : le cahier des charges préparé par l'administration à la fin de l'année de 1909 ne répond plus du tout aux besoins actuels du commerce. D'un côté l'existence des trois centres de Bassam, Bingerville et Abidjan

nécessite la possibilité de se déplacer rapidement, de pouvoir aller et revenir dans la même journée, en ayant le temps suffisant pour traiter ses affaires. D'un autre côté, le fonctionnement régulier du chemin de fer facilite l'écoulement rapide des produits. Il était donc de toute nécessité de trouver une solution meilleure que la solution actuelle.

La Compagnie des Chargeurs s'en est bien rendu compte et elle va apporter des améliorations sensibles à son service ; elle vient de procéder à un essai de voyage quotidien aller et retour entre Bassam, Bingerville et Abidjan ; devant les heureux résultats constatés, elle a l'intention de faire des propositions à l'administration en vue de l'établissement d'un nouveau contrat.

Il nous reviendrait qu'en haut lieu, on se montrerait très favorable à la nouvelle combinaison et que l'administration étudierait, comme conséquence, un remaniement des horaires du chemin de fer ; le but cherché serait de permettre de quitter Bassam le matin vers six heures et demie et d'arriver le même soir à Dimbokro. Ce serait un progrès considérable et nous ne doutons pas que notre gouverneur ne s'emploie de toutes ses forces à faire aboutir ce projet si favorable à tous, mais surtout au commerce.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de ce qui se passera.

Je n'ai aucune nouvelle saillante à vous donner cette fois au point de vue politique : à Dimbokro, les troupes revenant des opérations en pays Agbas prennent un repos légitime avant d'entreprendre celles du Haut-Bandama ; dans le Haut-Cavally, les troupes d'occupation arrivent par échelons.

En pays Abbey, une inspection récente de M. l'administrateur Nebout a trouvé une grande amélioration ; tous les villages se reconstruisent, les indigènes viennent au poste, la confiance renaît, la tranquillité est absolue et le commerce a repris avec entrain.

Un arrêté du Gouverneur général arrivé récemment, a porté quelques modifications à l'organisation administrative de la colonie ; il a été pris sur la demande de M. Angoulvant et il est basé sur le principe posé par lui depuis plus de deux ans : assurer une meilleure répartition des efforts. La région de San Pedro passe au Bas-Cavally et celle de Soubré est rattachée au Bas-Sassandra. Les postes de Patokla et Béréby sont supprimés, et le chef-lieu du Bas-Sassandra est transféré à Soubré.

Dans le N'Zi-Comoé, le poste d'Akakokoékrou, excentrique, est transféré à Duokrou, en plein pays Ouellé, et le chef-lieu du cercle à Dimbokro.

Toutes ces mesures auront leur répercussion sur le commerce ; la présence à Dimbokro de l'administrateur du cercle du N'Zi-Comoé, en relation directe avec le chef-lieu, permettant d'accélérer la solution des affaires ; quant au transfert à Soubré du chef-lieu du cercle du Bas-Sassandra, il permet d'espérer qu'au moins la région qui en dépend sera dorénavant parcourue, plus souvent, par suite mieux connue et il ne faut pas oublier que c'est le commerce d'échange fait à Soubré qui a amené, l'an dernier et cette année, l'élévation des recettes douanières constatées à Sassandra.

Au moment de terminer cette lettre, j'apprends que le Gouverneur général a approuvé, en principe, avant son départ en tournée, la création du budget urbain de Bassam* et que celle-ci sera effectuée à partir du 1^{er} janvier. De même, les crédits disponibles sur les études de jonction des lagunes vers Assinie seront employés à l'assainissement de Bassam. Voilà deux mesures qui témoignent, une fois de plus, de la bienveillante sollicitude à notre égard de M. le gouverneur général Ponty ; nous saurons le reconnaître à son passage en février prochain.

Je vous dirai enfin que le gouverneur et M^{me} Angoulvant viennent de faire connaître qu'ils offriront une soirée le 31 décembre, dans le local du « Cercle de l'Union » mis à leur disposition à cet effet.

A. Chatel.

BIBLIOGRAPHIE
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1911)

L'Office colonial vient d'éditer un « Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire » préparé sur l'initiative du gouverneur Angoulvant, par l'administration locale de la Colonie. Ce volume donne les indications les plus précises et les plus détaillées sur la Côte-d'Ivoire. Géographie, voies de communication et moyens de transport, vie dans la Colonie, organisation administrative, législation domaniale et minière, agriculture, élevage, exploitation forestière, industrie, régime douanier, commerce. Il est illustré de dix cartes et de nombreuses photographies.

C'est, comme son nom l'indique, un véritable guide appelé à rendre les plus grands services à ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à notre jeune colonie de la Côte-d'Ivoire, si riche en ressources variées et où il y a tant à faire, soit au point de vue commercial, soit au point de vue industriel.

Il n'est pas sans intérêt de constater que pour mieux faire connaître au public nos possessions, l'Administration coloniale entre dans la voie pratique qui a si bien réussi à l'étranger.

Le *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire* peut, en effet, être comparé aux « tracts » anglais si appréciés par tous ceux qui les ont consultés.

La Question du Libéria
(*La Dépêche coloniale*, 12 janvier 1911)

On mande de Londres :

Le traité franco-libérien fixant la délimitation de la frontière entre les possessions françaises et la République du Libéria, à part une modification de détail qui ne saurait soulever de difficultés.

La France acquiert une partie du territoire regardé comme libérien, mais non effectivement administré par la République libérienne.

Les États-Unis sont autorisés à diriger la politique financière du Libéria et à administrer ses douanes.

À ce propos, le commerce de la Côte-d'Ivoire a adressé le câblogramme ci-après au ministre colonies :

Grand-Bassam, 8 décembre 1910.
Ministre colonies, Colfranc, Paris.

Commerce Côte-d'Ivoire vivement ému intention prêtée États-Unis, mettre protectorat sur Libéria, adresse appel pressant pouvoirs publics et opinion coloniale pour faire sauvegarder intérêts nations limitrophes et indépendance ce pays.

Caloust, Plantey, Kong, Senafrica, Erbe, Cousin, Galéo,
Boursault, Ostench, Goux, Torfyr, Chargeurs, Woodln, Serschultz,
Devaumet [Devès et Chaumet].

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 26 janvier 1911)

Grand-Bassam, le 8 janvier 1911.

L'année 1910 s'est achevée très gaiement à Grand-Bassam, grâce à l'aimable réception qu'ont si gracieusement donnée M. le gouverneur et M^{me} Angoulvant. L'immeuble du cercle, prêté pour la circonstance au chef de la colonie, était élégamment décoré et pavoisé et la soirée fut des plus brillantes. Un joyeux entrain ne cessa de régner et les Bassamois virent avec satisfaction leur ville, redevenue prospère et vivante, traitée par le gouverneur comme la véritable capitale commerciale de la Côte-d'Ivoire. L'initiative qu'a prise, en effet, M. Angoulvant de s'y rendre pour y fêter le début d'une nouvelle année, témoigne bien de l'intérêt que porte le gouverneur à notre grand port et à son développement.

1910 restera une date dans l'histoire de notre colonie, car, avec la paix enfin conquise, elle aura permis à tous de constater l'indiscutable vitalité du pays. Si le début de l'an passé a été endeuillé par les événements du pays Abbey, le reste de l'année a montré que les mesures nécessaires avaient été prises pour établir un ordre définitif, et le commerce, un moment troublé, s'est vite ressaisi. Je vous ai tenu au courant, dans toutes mes correspondances, des progrès constants et réguliers qui étaient enregistrés.

Je suis heureux de pouvoir, par ce courrier, vous communiquer les chiffres définitifs du mouvement commercial.

.....

Tout permet d'escompter que la nouvelle année sera aussi bonne que 1910.

En effet, d'une part, la pacification et l'organisation de l'Ouest de la colonie vont se poursuivre activement. Les cercles militaires du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra sont placés sous l'autorité directe du lieutenant-colonel, commandant militaire, et constituent dorénavant la « Région militaire de l'Ouest », qui relève, du reste, directement du gouverneur. Nous pouvons être assurés que, sous la direction éclairée de M. le colonel Levasseur, il y sera fait de la bonne et rapide besogne.

D'un autre côté, l'entente est intervenue entre l'administration locale et la Compagnie des Chargeurs réunis* ; un nouveau contrat a été signé en conseil d'administration, dont l'effet durera pendant six ans, à compter du 1^{er} février 1911. Des améliorations notables ont été apportées au service annexe de la lagune Ébrié. Un service quotidien accéléré, avec retour dans la même journée, se fera entre Bassam, Bingerville et Abidjan, et trois fois par semaine, à l'aller et au retour, il correspondra à Abidjan avec le chemin de fer, de sorte que, parti à six heures du matin de Bassam, le voyageur couchera le soir à Dimbokro et vice versa.

Un autre service, assuré par de grands vapeurs à marche rapide, desservira Dabou cinq fois par mois et Kraflee [sic] trois fois.

Un arrêté du 22 décembre a ouvert les bureaux de poste d'Abidjan, Aboisso, Assinie, Bouaké, Jacquerville, Lahou, Tabou et Toumodi à l'émission de mandats métropolitains ; c'est un acheminement vers une amélioration plus complète encore du service des postes.

Enfin, un arrêté de la même date a abaissé de moitié, de 1 franc à 0 fr. 50, le taux des remises commerciales à Dimbokro, Sassandra et Tabou.

L'enseignement est, sous toutes ses formes, l'objet des heureuses préoccupations du chef de la colonie.

La ferme-école de Bingerville est en construction ; celle de Bouaké est terminée.

On achève en ce moment, au chef-lieu, un groupe scolaire important qui comprendra d'ici deux mois :

Une école primaire de trois classes ;

Un orphelinat de métis qui abritera dix-huit enfants ;

Une école professionnelle complète ;

Une école normale comprenant cinq sections : section formant les moniteurs et instituteurs ; section préparant à l'école professionnelle Pinet-Laprade, de Dakar ;

section préparant aux fonctions administratives et formant des commis ou écrivains auxiliaires, des comptables et des dactylographes ; section formant des télégraphistes et des postiers ; section formant des infirmiers et des élèves-médecins.

Chacun ici voit avec plaisir cet essor donné à l'enseignement des indigènes, car chacun a, de tout temps, souffert de l'absence d'auxiliaires capables de seconder les efforts de la colonisation. L'instruction des natifs, orientée, comme elle l'est, vers des buts pratiques, aura également pour effet de combler la distance qui sépare encore de nous nos adversaires de la veille. Il n'est pas douteux, certes, que les indigènes verront avec plaisir le soin que nous prenons de leurs enfants et de leur avenir après avoir fait régner l'ordre ; aussi, n'est-il pas de meilleur moyen d'atténuer et d'effacer les traces qui peuvent subsister de l'animosité ancienne et des luttes passées.

A. Chatel.

CÔTE-D'IVOIRE (*La Dépêche coloniale*, 11 février 1911)

La pacification se poursuit sans à-coups sérieux. Elle sera achevée, à n'en pas douter, dans les délais prévus.

Le commerce s'accroît d'une façon continue. et tout permet d'espérer que la Côte-d'Ivoire deviendra avant longtemps « un des joyaux de notre écrin colonial », pour employer l'expression d'un passager.

M. le gouverneur a été autorisé à vendre aux Chargeurs réunis* les vapeurs Suzette, Diamant et Bouët-Villaumetz. Un service fluvial a pu, par suite, être organisé, qui permet d'aller dans la même journée de Grand-Bassam à Dimbokro, alors qu'il fallait précédemment deux jours et demi pour effectuer ce trajet.

2.519 fusils ont été détruits du 1^{er} décembre au 15 janvier, ce qui porte 238.462 le total des armes détruites depuis seize mois.

UN INCIDENT À LA CÔTE D'IVOIRE (*La Dépêche coloniale*, 22 février 1911)

Conakry, 20 février.

On annonce, sous toutes réserves, qu'une certaine effervescence régnerait en pays Gouros, autour du poste de Sinfra (Côte-d'Ivoire), commandé par un sergent avec trente tirailleurs.

Deux commerçants européens et un certain nombre de commerçants indigènes se seraient mis sous la protection du poste.

Il importe de remarquer tout d'abord, sans se laisser aller à une émotion exagérée, que Sinfra est, en effet, un poste de tirailleurs placé presque au centre du cercle du Haut-Sassandra. Les indigènes qui peuplent cette région sont les tribus Gouros, connus comme étant parmi les plus difficiles à administrer de la Côte-d'Ivoire. Leur pays est resté presque entièrement inexploré. C'est donc bien à lui que s'applique la définition donnée par le gouverneur Angoulvant : « région à découvrir et à pacifier ».

Toutefois, il y aurait grande imprudence à faire un rapprochement entre ces incidents d'effervescence indigène et le soulèvement qui a été si énergiquement et si rapidement réprimé par le gouverneur de la Côte-d'Ivoire et ses vaillants collaborateurs militaires. Le cercle du Haut-Sassandra est, en effet, beaucoup plus au nord-ouest de la colonie, et il est séparé du pays aujourd'hui pacifié par les cercles du Baoulé, de Lahou et du Bas-Sassandra. La distance est donc trop grande pour qu'on puisse établir une

corrélation entre la région de Sinfra et celle d'Agboville et faire grief à l'administration supérieure de la colonie d'avoir manqué de vigilance du côté de Sinfra.

Souhaitons cependant que les effectifs promis au gouverneur pour parfaire l'exploration et la pacification des territoires les plus riches de la Côte-d'Ivoire, lui parviennent sans retard afin de le mettre en mesure de réaliser le plan que M. W. Ponty esquissait, lors de son dernier séjour à Paris, à notre confrère du *Matin*, comme à nous-mêmes, à peu près dans les termes suivants :

« J'ai l'intention, disait l'éminent gouverneur général, de demander à la place des sept compagnies régulières existant aujourd'hui dans la colonie, un régiment de sénégalais à dix compagnies.

Une fois en possession de ces effectifs, la politique indigène adoptée sera la suivante :

On opérera par tranches longitudinales. On en finira d'abord avec les Abbeys, puis avec les N'Gbas et les Agbas. Ceci fait, on s'attaquera à la deuxième bande, celle de la Sassandra. »

C'est cette partie dans laquelle nous opérons actuellement.

Le Haut-Sassandra, le Haut-Cavally et le pays Gouro, seront les régions qui donneront le plus de difficultés.

Suivant les derniers renseignements venus de la Côte-d'Ivoire, la colonne occupée à la pacification doit être de douze à quatorze cents hommes.

AFRIQUE OCCIDENTALE (*La Dépêche coloniale*, 11 mars 1911)

M. le gouverneur général Ponty, continuant sa tournée d'inspection, s'est embarqué au Dahomey pour la Côte-d'Ivoire. Débarqué à Grand-Bassam, il était le 8 mars à Dimbokro au terminus du chemin de fer de la Côte-d'Ivoire. Il a pu se rendre compte sur place qu'il ne fallait, comme nous l'avons dit d'ailleurs, attacher aucune importance à l'affaire de Sinfra. Les indigènes très turbulents du Haut-Sassandra, les Gouros, que nous avons eu devant nous à plusieurs reprises à Daloa et ailleurs, ont investi, suivant leur habitude, un poste qu'il se savaient hors d'état de prendre de vive force.

Le poste de Sinfra, bien défendu, était suffisamment ravitaillé en vivres et en munitions, pour être en mesure d'attendre des renforts qui sont venus très vite à Dimbokro, où, très sagement, des réserves avaient été tenues, par l'autorité militaire, prêtes à marcher. Le 7 février, Sinfra, après Bouafié, qui s'était défendu par ses propres moyens, et avait forcé l'investissement, était débloqué à son tour.

M. Ponty a pu remarquer que le programme qu'il avait tracé était méthodiquement suivi par l'administration militaire et le gouvernement civil.

De Dimbokro, M. et M^{me} Ponty et leur suite descendront à Bassam où ils s'embarqueront pour Dakar où ils doivent arriver vers le 18 mars courant.

Au cours de son voyage, M. le gouverneur général de l'Afrique Occidentale aura ainsi visité la Guinée, le Soudan, le Dahomey, la Côte-d'Ivoire. C'est là la plus longue et la plus importante tournée accomplie par un gouverneur général depuis la création de sa fonction. Ainsi M. Ponty aura pu prendre contact aussi bien avec ses collaborateurs immédiats, les lieutenants-gouverneurs, qu'avec les représentants du commerce.

Opérations à la Côte d'Ivoire
COLONNE DU COMMANDANT NOGUÈS
(Octobre 1909 à avril 1910) ³⁸
(*Revue des troupes coloniales*, avril 1911, p. 359-381)

I. — Causes des opérations. — Situation de la Côte d'Ivoire au 1^{er} octobre 1909.

Le 7 mars 1909 avait pris fin la colonne d'installation, dans le cercle du Haut-Sassandra, du bataillon de la Côte d'Ivoire, dirigée par le lieutenant-colonel Betselère. Par cette opération, les compagnies régulières, stationnées jusque-là en surveillance dans les provinces du Baoulé, soumises après des années de lutte opiniâtre et sanglante, étaient poussées vers l'Ouest, dans une région d'âpres forêts, déjà connue et explorée, mais dont les populations sauvages échappaient totalement à notre action.

Les anciens postes de Sinfra, Bouaflé, Issia, Daloa, étaient occupés par les 9^e, 4^e, 7^e compagnies, les postes nouveaux de Zuenoula et Vavoua (8^e compagnie) étaient créés. Un pas en avant sérieux était fait pour la conquête et la pacification des vastes régions Ouest de la colonie. Malheureusement, l'effort avait nécessité l'emploi de toutes les forces régulières, laissant le Baoulé Nord, comme le Baoulé Sud, sous la surveillance de la seule 1^{re} brigade indigène, rentrée à Toumodi après la colonne du Haut-Sassandra.

Une tribu turbulente et guerrière du Baoulé Nord, les Ayaous, dont la région est à cheval sur le Bandama au nord-est de Bouaflé, ne manqua pas de profiter du départ des troupes et, dès le 2 mars, un de ses plus gros villages accueillait à coups de fusil le capitaine Foussat, administrateur du Baoulé Nord. Des opérations s'ensuivirent, avec des effectifs insuffisants, faute de troupes, et les résultats incomplets qui en découlèrent furent considérés presque comme un succès par les Ayaous. Il fallut retourner chez eux dès le début d'avril et ce n'est que vers le 10 mai que cette peuplade parut soumise.

Dans ce pays de races guerrières, une tribu ne se lève point en armes sans que l'envie ne prenne aussitôt aux voisins de l'imiter. Les Mas et les Ouans, proches des Ayaous, s'insurgèrent ; les Yaourès, placés au sud des mêmes Ayaous, suivirent le mouvement. À leur tour, les Akoués, du Baoulé Sud, attaquaient à l'improviste, le 20 juin, l'administrateur de Toumodi, pillaient et brûlaient le poste de Bonzi. Enfin, les Ayaous à nouveau reprennent les armes et, vers la même date, le feu gagnant de proche en proche, toutes les tribus Gouros du Haut-Sassandra se soulevaient également, massacrant nos tirailleurs isolés, nos petits détachements et exterminant, autant par haine que par cupidité, plus d'une centaine de Dioulas soudanais. Le poste de Vavoua est bloqué et l'ensemble du cercle du Haut-Sassandra l'est également, ses routes de ravitaillement aux mains de l'ennemi. Des courriers passeront, mais du 1^{er} juin au 1^{er} octobre aucun convoi de vivres, munitions, argent ne passera plus.

Nous étions en face d'une insurrection générale de toute la moyenne vallée du Bandama et du Nord du Haut-Sassandra. Le reste des populations du Baoulé, comme les Bétés du Sud du Haut-Sassandra, restera dans une neutralité hostile, prête assurément à prendre les armes à l'occasion, mais ne bougeant pas dans son ensemble. Seules les sous-tribus Nord-Ouest des Faafoués et deux sous-tribus des Nanafoués pactisèrent nettement avec les Akoués insurgés.

Pour parer au péril, presque pas de troupe. La 1^{re} brigade avait dû quitter Toumodi en hâte, au milieu de mai, pour courir soumettre, dans le cercle des Lagunes, la tribu des Attés, coupable du meurtre du commis des affaires indigènes Gourgas. Dans le

³⁸ Extraits des rapports du commandant de la colonne et du général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française.

Haut-Sassandra était le maigre bataillon de la Côte d'Ivoire aux effectifs éternellement signalés insuffisants, dispersé dans sept postes, affaibli encore par les blessés et les malades de la colonne récente. Des détachements venus de tous côtés au secours de Toumodi, où le lieutenant Pellé dut, pour aller sauver l'administrateur Simon et le commis Moesch, bloqués par les Akoués, recruter en hâte 39 colporteurs dioulas, constituèrent la petite colonne Kaufmann (137 fusils). Deux autres colonnes de 100 à 120 fusils, composées de fractions de toutes les compagnies du bataillon, l'une sous les ordres du lieutenant Vian, chez les Gourou, l'autre sous le commandement du capitaine Thomas, entre Daloa et Vavoua, furent mises en mouvement.

De juin à août, la colonne Kaufmann agit avec vigueur et rétablit et reconstruit Bonzi ; mais, diminuée sans cesse par le retrait des détachements qui la composent, elle prend fin sans résultat décisif. Le poste de Bonzi reste assiégé. Le lieutenant Vian obtient en septembre la soumission des Gourou, le capitaine Thomas met à la raison les régions Sud et Ouest de Vavoua, dont les populations émigrent vers l'ouest. La colonne, épuisée, doit être dissoute, le 8 septembre.

Telle est la situation au 1^{er} octobre. Certaines tribus du Haut-Sassandra sont encore en armes. La soumission des Gourou n'est pas définitivement effectuée. Les Akoués, Yaourés, Ayaous, nous tenant en échec depuis cinq mois, se considèrent comme vainqueurs. Les tribus voisines deviennent de plus en plus hésitantes. Sans un coup énergiquement frappé, une insurrection générale peut se déchaîner du jour au lendemain, d'autant que l'état d'esprit de l'ensemble des indigènes de la colonie n'est pas aussi satisfaisant qu'on pourrait le souhaiter.

Comme moyens, le gouverneur général n'ayant pas jugé possible de demander au ministre une augmentation d'effectif du 2^e bataillon du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais, stationné dans la colonie (200 hommes par compagnie au lieu de 130), le lieutenant-gouverneur a décidé de recruter 400 nouveaux gardes de police, mais ce recrutement est en voie de s'effectuer et ne peut donner que de jeunes soldats inutilisables. D'autre part, le bataillon, qui combat depuis le 1^{er} décembre 1908, est fort affaibli par les blessés et les malades. La 1^{re} brigade voit une partie de son effectif immobilisée chez les Attiés et autres peuplades du cercle des Lagunes qu'elle désarme (détachement du lieutenant Boudet : 50 hommes).

Il est indispensable de demander des troupes à Dakar, d'autant qu'en dehors de l'insurrection du Moyen-Bandama, il est urgent de mettre à la raison, sur les Lagunes mêmes, près de Dabou, le village d'Ossrou insurgé depuis deux ans. La 5^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs sénégalais est accordée par le gouverneur général.

II. — Préparation et organisation.

Dès le 12 août, le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire décide une tournée de police énergique sur le Bandama moyen. Toutes les troupes disponibles de la colonie y participeront sous le commandement du chef de bataillon Noguès. L'ensemble des troupes est placé sous la haute direction, au point de vue politique et militaire, du lieutenant-colonel Betselère, commandant le cercle du Haut-Sassandra.

La préparation de la colonne fut longue, en raison du manque de moyens, du manque de communications rapides (le télégraphe ne va pas à Daloa, résidence du lieutenant-colonel Betselère), et aussi en raison des longues distances à parcourir par les troupes sur les sentiers défoncés, dans les marais et les savanes inondées à la saison des pluies.

Les principes, arrêtés en conférence à Bingerville, furent les suivants :

1° Remplacement dans tous les postes du Haut-Sassandra des garnisons normales (compagnies de tirailleurs), par des détachements de 40 gardes de police, récemment

recrutés. Ces jeunes soldats suffisaient pour la sécurité des postes et y complétaient activement leur instruction militaire;

2° Constitution de la colonne avec des gardes de police anciens et toutes les troupes régulières (bataillon, 1^{re} brigade, 5^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs sénégalais, cette dernière pour la dresser à la guerre en forêts avant de l'envoyer à Ossrou);

3° Les opérations devaient commencer contre la tribu des Akoués, pour dégager sans délai les voies commerciales et routes de ravitaillement du Haut-Sassandra, Toumodi-Zambakro et Toumodi-Bonzi-Bouaflé ;

4° La colonne devait ensuite soumettre les Yaourés, les Ayaous, les Kodès et rentrer à Toumodi en se montrant dans les tribus des Ouarébos et des Nanafoués ;

5° Pendant ou après les opérations, une compagnie (7^e) devait aller achever la soumission des Gourous (rive droite du Bandama) ;

6° Deux bases d'opération avec dépôt de vivres sont prévues : Sinfra et Toumodi.

PREMIÈRE PARTIE

I. — Colonne contre les Akoués (octobre à janvier).

Tout le mois de septembre est employé à la préparation de la colonne. Des détachements successifs de gardes de police sont acheminés vers le Haut-Sassandra. Un mois de vivres pour 20 Européens et 600 indigènes est expédié de Lahou à Sinfra, par Tiassalé-Oumé. Un mois de vivres pour 14 Européens quitte Lahou pour Toumodi, où le lieutenant-gouverneur fait concentrer 6 tonnes de riz, 80.000 cartouches, 12 caisses de médicaments et divers matériel. Les porteurs se recrutent à Toumodi. 175 gardes de police, dont 100 bien instruits sont concentrés également à Toumodi. Les lieutenants hors cadres Bénézet, Rosfelter sont mis à la disposition du commandant de la colonne.

L'état-major de la colonne quitte Lahou le 6 octobre et arrive à Toumodi le 10 par Abidjan et la voie ferrée. La 5^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs sénégalais, débarquée à Bassam le 8, arrive par la même voie à Toumodi le 11.

La 7^e compagnie du 1^{er} tirailleurs sénégalais arrive à son tour à Toumodi le 14 octobre.

Les 4^e et 9^e compagnies du 1^{er} tirailleurs sénégalais venant d'Issia et de Sinfra, arriveront les 25 et 26 octobre à Kokumbo et Kumikro (pays faafoué) et y stationneront quelques jours pour appuyer par leur présence le désarmement des habitants, effectué, sur ordre du gouverneur, par l'administrateur du Baoulé Sud.

Le chef de bataillon commandant la colonne adopte pour son organisation les mesures suivantes :

a) Les troupes sont divisées en six groupes autonomes, dont cinq de combat et un de ravitaillement.

Le groupe doit comprendre, en principe :

1° Une compagnie de tirailleurs ;

2° Un détachement de gardes de police ;

3° Un nombre variable de porteurs et être doté de dix jours de vivres (cinq sur les hommes, tirailleurs et porteurs, cinq portés) ; quinze caisses de cartouches de réserve ; dix hamacs pour blessés ; une caisse de médicaments.

L'ensemble doit former un tout autonome, dans la main de son chef, manœuvrant suivant les ordres ou directives reçus du commandant de la colonne, se ravitaillant lui-même, soit à la base d'opérations, soit dans les magasins secondaires de vivres organisés au fur et à mesure de l'avancement des troupes.

b) Le service de santé, dirigé par un médecin-major de 2^e classe, était assuré, dans les groupes, par deux médecins. En arrière, une infirmerie provisoire devait être aménagée dans chaque magasin secondaire de ravitaillement. L'ambulance de Toumodi devait servir à l'hospitalisation de tous les malades et blessés. Enfin, un dépôt de convalescents était constitué à Lahou.

c) Le service de ravitaillement était assuré par le 6^e groupe doté à cet effet, en plus de ses porteurs normaux, d'un convoi administratif de 100 porteurs formant deux sections de 50 hommes, dont l'une montait chargée, pendant que l'autre descendait à vide vers la base d'opérations. Au fur et à mesure de l'allongement de la ligne d'étapes, le convoi fut doté de 150, puis 200 porteurs.

II. — Effectif de la colonne.

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		Caporaux et tirailleurs indigènes.	Porteurs.
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes		
État-major	3	—	2	—	8	31
1 ^{er} groupe	3	1	2	2	109	96
2 ^e	1	—	2	4	106	81
3 ^e	2	—	1	2	108	87
4 ^e	2	—	2	4	116	91
5 ^e	3	—	7	4	116	109
6 ^e	1	—	1	1	73	119
TOTAUX	15	1	18	17	636	614

III. — Plan adopté.

Les Akoués s'étaient présentés, jusqu'ici, comme des ennemis tenaces, énergiques, sachant tirer un redoutable parti de leurs armes et de la forêt, pratiquant à merveille, comme tous les Baoulés, la guerre de surprise et d'embuscades.

En outre, la colonne Kaufmann et les convois de ravitaillement de Bonzi avaient pu constater que les Akoués, simplement abrités au début, pour leurs embuscades, derrière les termitières et les gros troncs de fromagers, avaient peu à peu renforcé ces abris par des planches, puis des coffrages contenant de la terre damée, complétés en arrière par une tranchée fournissant la terre et abritant les tireurs. L'emploi, par nous, des patrouilles de flanqueurs avaient amené chez l'adversaire l'adjonction de deux flancs aux retranchements rectilignes et causé ainsi l'apparition de dangereuses demi-redoutes, noyées dans les fourrés à 10 ou 15 mètres des chemins. Un flanquement à rayon plus étendu de notre part avait amené l'apparition d'un second retranchement, construit en forêt à 30 ou 40 mètres en arrière du premier, pour prendre nos patrouilles d'écharpe et à l'improviste.

Tous ces retranchements étaient accumulés le long des chemins. D'autre part, dès le début de la guerre, les villages avaient été abandonnés ou incendiés par leurs habitants eux-mêmes et la population entière s'était réfugiée dans les campements, villages de culture établis près des plantations et cachés au plus épais de la forêt.

L'habitude de nos adversaires paraissait être de vivre dispersés dans ces campements et de se réunir en grosses masses sur le chemin d'un détachement ou d'un convoi, dont la venue était signalée par les nombreux espions entretenus par eux à Toumodi et à Gouroummankro.

À cette tactique, le chef de bataillon commandant décida d'opposer la suivante :

1° Combattre l'ennemi par ses propres armes et faire une guerre active de contre-guérilla ;

2° Faire fouiller la forêt jusque dans ses profondeurs par des reconnaissances de la force d'une section, sous les ordres des sergents indigènes, qui excellent dans ce genre d'opérations ;

3° Abandonner complètement les chemins et se porter toujours d'un point à un autre à la boussole. Ne jamais rentrer par la voie suivie au départ. Utiliser les savanes le plus possible ;

4° Pour dérouler l'ennemi, l'empêcher de se rassembler, faciliter la guerre de guérilla entreprise, déployer les groupes sur un grand front, leur donner à chacun un secteur à battre. Dans ces secteurs, les groupes devaient se déplacer par bonds de 8 à 10 kilomètres au plus. Stationner deux jours ou davantage, s'il y avait lieu, aux points d'arrêts et là, rayonner, éclater en reconnaissances incessantes lancées dans toutes les directions, fouillant les fourrés et les semant d'embuscades ;

5° Le commandant de la colonne devait se tenir au centre de la ligne avec un groupe de réserve, pour diriger l'ensemble des mouvements, renforcer les groupes où ce serait utile, les rassembler sur un point fortifié important s'il était nécessaire, les déployer à nouveau, ce point enlevé.

Une étroite liaison était établie entre les groupes et entre ceux-ci et le commandant de la colonne.

Des instructions détaillées furent données aux commandants des groupes, complétant celles, relatives à la guerre en forêts, établies par le lieutenant-colonel Betselère.

D'après le plan ci-dessus, le pays akoué devait être balayé du sud au nord de la façon la plus complète.

IV. — Opérations préliminaires.

À son arrivée à Toumodi, le chef de bataillon commandant est avisé que le poste de Bonzi, bloqué depuis le 7 août et ravitaillé jusqu'ici par convois hebdomadaires, aura épuisé ses vivres le 15 octobre ³⁹. Le ravitaillement de ce poste s'impose donc.

Les renseignements recueillis sur la région akouée font ressortir que, seule, la grand'route Toumodi-Gouroummankro-Yamoussoukro-Bonzi (52 kilomètres) est accessible aux porteurs chargés. Suivre cette voie est donc indispensable, mais comme elle est habituellement employée par les convois, un dur combat est à prévoir.

La route précitée parcourt de grandes savanes séparées par des zones boisées. Les six derniers kilomètres avant Bonzi traversent une forêt épaisse et le chemin forme là un long défilé.

Pour obtenir les meilleurs résultats, les décisions suivantes furent prises :

1° La première brigade de gardes indigènes complétée à 120 fusils par 60 gardes de police, sous les ordres du lieutenant Huguenin, devait quitter Toumodi secrètement le 12 octobre, à 9 heures du soir, gagner d'une seule étape le territoire akoué, par

³⁹ Voir, pour le détail de ces opérations antérieures autour de Bonzi, la relation du lieutenant Bouet, publiée par la *Revue des troupes coloniales*, livraisons successives du 2^e semestre 1910

Gouroummankro, et placer des contre-embuscades aux points dangereux de la route, à partir de la rivière Kpoussou, au sud, jusqu'à proximité (2 kilomètres) de Bonzi, au nord ;

2° Le convoi lui-même (50 porteurs), escorté par trois sections (20 fusils) de la 5^e compagnie du 4^e tirailleurs sénégalais (lieutenant Bianchi), devait quitter Toumodi le 13 octobre, à 6 heures du matin, et aller faire étape, le soir, au village de Gouroummankro (26 kilomètres). Le convoi devait repartir de ce point le 14 au matin et gagner le poste de Bonzi, sous la protection des contre-embuscades de la 1^{re} brigade. Le lieutenant Bianchi, plus ancien, devait commander l'ensemble des détachements ;

3° Retour à Toumodi par des pistes à l'ouest de la route habituelle.

La 1^{re} brigade exécuta ponctuellement sa mission préliminaire, et plaça, sans incident, trois groupes de contre-embuscades (Kpoussoussou, Nana, Yamoussoukro, Aboakoassikro). Le convoi, dès son arrivée, à Gouroummankro, fut, comme de coutume, signalé à l'ennemi.

Le 14 octobre au matin, le convoi se mit en marche. Les guerriers akoués habitant les campements voisins de la route, vers Kpoussoussou, Nana, et Yamoussoukro accourant à leurs postes de combat, se heurtèrent à nos contre-embuscades et 4 furent tués.

Vers 9 heures du matin, quelques groupes d'Akoués s'étaient glissés entre les contre-embuscades, tirèrent sur le convoi, tuant un tirailleur flaqueur, blessant le docteur Wibratte et son infirmier. Les tirailleurs de Dakar, non accoutumés à cette guerre, n'assuraient pas le service des flanqueurs d'une façon assez serrée. Les fractions de la première brigade, ralliées successivement au passage du convoi, prirent alors la tête du détachement et, jusqu'à 2 h. 30, la marche s'effectua de façon satisfaisante, sous la protection de la nouvelle avant-garde, d'abord, très expérimentée, puis du deuxième groupe de contre-embuscades. À partir de ce moment, le détachement, entrant dans le défilé forestier qui conduit à Bonzi, se trouva en présence de l'ensemble des forces de la tribu akoué, réunies le long de la route, malgré le troisième groupe de contre-embuscades placées vers Aboakoassikro. Ce furent alors attaques sur attaques. La marche s'effectua avec une lenteur excessive, par bonds successifs avec feux de fouille.

Le fourré devenait de plus en plus épais et les flanqueurs ne purent plus pénétrer utilement. À 5 h. 30, la nuit était venue, les ennemis étaient de plus en plus nombreux et acharnés. Le détachement, qui était encore à 3 kilomètres de Bonzi, avança par bonds successifs en ripostant aux embuscades ennemies qui ouvraient le feu, l'une après l'autre, à droite et à gauche du chemin. Il rallia à Aboakoassikro la section du sergent Gogué Diarra restée tout l'après-midi au milieu des embuscades de l'ennemi, auquel elle tua deux hommes et qu'elle réussit, à force d'énergie, à tenir en respect jusqu'à l'arrivée du détachement.

Le passage de deux marigots avant Bonzi, en pleine nuit noire, au milieu des décharges répétées de l'ennemi tirant de front et de flanc et d'un feu ininterrompu de nos hommes, qui eurent là 2 tués et 2 blessés, fut un moment des plus critiques.

Enfin, à 8 h. 40, le détachement était entré au poste, sauf l'extrême arrière-garde : il y eut un moment d'angoisse. Une section de la garnison de Bonzi fut envoyée en arrière et rentra sans avoir rien vu. Une demi-heure plus tard, le garde de police de 1^{re} classe Moussa Koné, commandant cette extrême arrière-garde, arrivait enfin avec une quinzaine d'hommes qu'il avait conduits avec une héroïque énergie. Ces braves ramenaient un mort et un blessé. Il restait à Moussa Koné une cartouche.

Le détachement se reposa le 15 et le 16 à Bonzi. La colonne quitta Bonzi le 16 à 10 h. 30 du soir et effectua son retour à Toumodi le 18, sans incident.

Le 19 octobre, l'organisation de la colonne était terminée. Les troupes étaient disposées comme suit :

1° État-major de la colonne 2^e, 4^e, 5^e, 6^e groupes : Toumodi.

2^o 1^{er} et 3^e groupes : Sinfra.

Le 20 octobre, commence la marche de la colonne vers son théâtre d'opérations, et le 26, le déploiement le long de la frontière sud du pays akoué est terminé : trois groupes (2^e, 4^e, 5^e) sont en première ligne, de Zambakro à N'Guessankro ; deux groupes (1^{er} et 3^e) sont en seconde ligne, dans la région de Kokumbo. Pendant cette période, les 2^e et 4^e groupes avaient enlevé, le 23 octobre, le village d'Aborissou (pertes : 2 tués, 5 blessés) et le lendemain une reconnaissance du 5^e groupe enlevait un campement ennemi (pertes : 1 blessé).

V. — Opérations du 26 octobre au 18 novembre.

Du 26 octobre au 10 novembre, les groupes fouillent avec une grande activité les zones qui leur sont assignées, ce qui donne lieu à de nombreuses surprises, coups de main, embuscades, etc.

Les principaux événements de cette période sont les suivants :

Le 3 octobre, deux sections du 4^e groupe (1^{re} brigade), qui avait enlevé le matin un campement ennemi, rencontrent un second campement rebelle qu'elles prennent après un vif combat. Pertes : 8 tirailleurs et 2 porteurs blessés.

Le 3 novembre, une reconnaissance du 3^e groupe surprend à Asuekokuenou trois campements ennemis qui sont enlevés après un combat de deux heures. Pertes : 1 tirailleur tué, 1 tirailleur blessé, le lieutenant Larbalétrier grièvement blessé (cuisse traversée par une balle).

Le 10 novembre, un bond en avant de toute la colonne est exécuté vers le nord. Nos troupes viennent occuper la ligne Yaokro, Bonzi, Yamoussoukro et les reconnaissances reprennent aussitôt dans toutes les directions autour de ces différents points. Le gros village fortifié de Gogokro est enlevé par le 2^e groupe dont une reconnaissance à son chef, le sergent Priat-Peyré, grièvement blessé le 13 novembre.

Le 4^e et le 5^e groupe opèrent contre le village d'Aborissou, qui est enlevé le 11 novembre. Pertes : 11 tirailleurs blessés dont un mortellement et un porteur blessé.

Diverses reconnaissances de ces deux groupes perdent encore, du 12 au 18 novembre, 1 tirailleur tué, 9 tirailleurs blessés dont 1 mortellement, 1 garde de police blessé.

Le 3^e groupe fait des reconnaissances sans pertes vers Morofé et Sindénu pendant que le 1^{er} groupe, opérant en pays bafoué, perd le sous-lieutenant indigène Moriba Keita tué, frappé de quatre balles, et 1 caporal indigène blessé.

VI. — Opérations contre Kami. (19 au 25 novembre.)

Les opérations menées jusqu'au 18 novembre avaient dégagé le Sud du pays akoué et fouillé le massif forestier situé au nord du poste de Bonzi. Deux points importants situés, l'un à l'est, l'autre à l'ouest du théâtre d'opérations étaient à enlever, Zatta et Kami. Le premier de ces deux points était un gros village capitale de la sous-tribu des Akoués-Taquimanis, situé sur la route Bonzi-Tombokro à 11 kilomètres environ au nord-ouest de Bonzi. Le second était également un village important, centre religieux des Akoués et même des tribus du Sud-Ouest du Baoulé. Pris et détruit deux fois par la colonne Kaufmann, Kami fut chaque fois réoccupé contrairement à tous les autres villages du pays.

Zatta étant situé en partie en savane ne pouvait être très sérieusement organisé. Sa prise fut confiée au 2^e groupe.

Kami, par contre, était, d'après les renseignements recueillis, très solidement fortifié et occupé. Mais il fut impossible de savoir en quoi consistaient les défenses ni où elles se trouvaient. Lors des attaques du lieutenant Kaufmann, le village était défendu par une porte palanquée, à 100 mètres environ des cases sur chaque sentier (sans enceinte continue) et par des trous de tirailleurs dispersés dans les plantations d'ananas. Il avait été constaté, en outre, qu'un fourré de mimosas épineux d'un kilomètre environ de profondeur, à peu près impénétrable, entourait le village. La garnison pouvait s'évaluer à 300 guerriers, fanatisés probablement par les féticheurs, nombreux à Kami. Tous les renseignements concordaient pour assurer que la prise de ce village aurait, chez les Akoués, qui le considéraient comme inexpugnable, un retentissement moral considérable.

On savait que le village, adossé à la forêt, bordait au sud une savane par l'extrémité extérieure de son fourré de mimosas et que cinq pistes, en forêt, en rayonnaient dans des directions connues.

Le plan suivant fut adopté pour l'attaque :

a) Disposition des groupes en demi-cercle face au nord, sur la linge Sindénou, Vieux-Diokonou (village ruiné en savane) et un point, à l'est sur la route de Yamoussoukro à hauteur de Vieux-Diokonou ;

b) Préparation de l'attaque par des feux de salve de fusil 1880, exécutées à des heures différentes de jour et de nuit, par chaque groupe sur les diverses routes (bombardement. en somme, de la place au fusil 1886 faute de canon). Chaque groupe devait laisser à son point de tir une embuscade pour éviter toute surprise pendant les tirs ultérieurs et pour couvrir son camp ;

c) Opérer la concentration des groupes à un moment donné, sur la droite ou sur la gauche suivant les renseignements donnés par les reconnaissances, et attaquer le village à travers la forêt et le fourré soit par le nord-est, soit par le nord-ouest. Il était à présumer que le plus gros des défenses devait être placé face au sud, en raison de la marche sud-nord de la colonne en pays akoué et la manœuvre projetée devait avoir pour résultat de tourner ces défenses, si toutefois l'enceinte n'était pas continue.

En exécution des ordres lancés le 17 novembre, l'état-major de la colonne et le 4^e groupe campaient le 19 au soir au Vieux-Dokonou.

Le 1^{er} groupe ralliait ce groupe le même jour venant de Kpoussoussou.

Le 3^e groupe quittant Yamoussoukro venait de camper en savane au sud-est de Kami, sur la route Kami-Yamoussoukro, à hauteur du bivouac de la colonne centrale.

Le 5^e groupe se portait sur Sindénou où il campait dans une très petite savane dangereuse.

Le 20 novembre, la liaison s'établissait entre les groupes. Le 4^e groupe allait faire une démonstration sur Kami par Kimoukro et rentra à 2 heures sans incident.

Une embuscade du 5^e groupe, placée près du camp de Sandénou est attaquée. Un caporal est blessé.

Divers mouvements ont été exécutés entre les groupes pour pourvoir chacun d'eux d'une section de la 5^e compagnie du 4^e tirailleurs sénégalais, armée du fusil 80.

Le 21 novembre, l'état-major de la colonne, les 1^{er} et 4^e groupes vont camper à Kimoukro. Tous les groupes envoient un peloton exécuter 30 feux de salve de fusil 86 à des heures diverses sur le village de Kami, tirant à l'estime à travers le fourré, hausse de 1.200 à 600 mètres.

Tir à 5 heures matin, 10 heures, 3 heures, 9 heures soir, minuit, 2 heures matin, tantôt par un groupe, tantôt par l'autre, suivant un plan établi d'avance.

Le 22 novembre, mêmes tirs dans la matinée. L'esprit de nos adversaires est surexcité au plus haut point. Silencieux d'abord, ils vocifèrent maintenant au premier feu, nous adressent, des bords du fourré, provocations et insultes, répondent par des coups de fusil impuissants avec des cris de rage. Un choc imprévu rompra facilement en notre faveur l'équilibre moral.

Le soir, concentration de tous les groupes sur la droite (route Kami-Yamousoukro), à 5 heures, le mouvement est terminé. À 5 h. 30, les ordres sont donnés pour l'attaque fixée à 3 heures du matin.

La disposition des troupes est la suivante :

5^e groupe : une section (lieutenant Blanchi), en embuscade entre les routes de Sindéno et de Saorikro (nord-ouest de Kami).

4^e groupe : une section (sergent Jules), en embuscade au nord de Kimoukro (sud de Kami), avec ordre de faire, le lendemain, 23, des feux de salve destinés à détourner de ce côté l'attention de l'ennemi.

3^e groupe : une section (sergent Makan-Sissoko), en embuscade sur la route de Lolobo.

Les 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e groupes de combat, réunis sur la droite de la ligne, au camp du 3^e groupe (route de Kami-Yamousoukro).

La 4^e section du 3^e groupe devait rester à la garde des camps.

Le 23 novembre, à 3 heures du matin, la colonne d'attaque se mettait en marche par une piste reconnue la veille et se portait sur la lisière de la forêt, au nord-est de Kami. À 4 h. 30, arrivée au point choisi et prise de la formation de combat en carré, indiquée la veille, comme suit :

Les pelotons Lalubin et Bénézet étaient destinés à effectuer, au moment voulu, les mouvements tournants nécessaires. Les hommes étaient munis de 150 cartouches. La réserve de munitions comportait 14 caisses modèle 80 et 30 caisses modèle 74. La première face était pourvue de douze bombes de dynamite (trois cartouches liées) ; les pelotons Lalubin et Bénézet possédaient également huit de ces engins. La section de la face arrière du carré (lieutenant Bouet), en portait six comme réserve. *Il était formellement interdit d'user du coupe-coupe pendant la marche*, bien que celle-ci dût être effectuée exclusivement en forêt et fourré. La marche en rampant était donc obligatoire.

Le feu ne devait s'ouvrir qu'au commandement seul du chef de bataillon.

À 5 heures, mise en route du carré, marche à la boussole, nord-est-sud-ouest, vers le point supposé où se trouve le village. La colonne pénètre dans une ancienne plantation recouverte d'une végétation épineuse inextricable et y progresse très péniblement, les hommes à genoux ou couchés. En présence de ces difficultés, des haltes sont faites tous les 100 mètres, pour permettre à la formation de se reconstituer. Le carré est guidé par le tam-tam de guerre qui bat par intervalles au village, précédant de longs appels de défi criés par un héraut quelconque, et que l'interprète traduit.

À 6 heures, l'embuscade du sergent Jules ouvre le feu au sud, pour la démonstration prescrite.

À 9 h. 40, le carré débouche enfin en forêt, plus claire. À peine les hommes sont-ils couchés, que trois coups de feu éclatent sur notre droite, tirés, évidemment, par des sentinelles. Un tirailleur du 1^{er} groupe est tué, un blessé.

Un silence de mort règne sur le carré, d'où nul coup de feu ne répond. La marche est reprise dans la forêt qui, promptement, s'épaissit à nouveau. Les épines mettent les vêtements en lambeaux, labourent le visage et les mains sans lasser l'admirable patience de nos hommes.

Vers 10 h. 15, le carré coupe un bon chemin pris, à tort, d'ailleurs, pour la route de Lolobo. Craignant de trouver, à la jonction de ce sentier et de celui de Diamalabo, une fortification sérieuse, dont ce serait la place naturelle, le chef de bataillon fait, par un à-gauche, porter le carré au sud de cette route, qui est prise comme direction, la face droite du carré la suivant à dix mètres dans le fourré.

À 11 h. 15, l'ennemi ouvre le feu sur le front ; quatre tirailleurs sont blessés (deux sur la première face, un au centre du carré, un au convoi de cartouches), cinq sont contusionnés. En même temps, on aperçoit par-dessus le fourré, à 30 mètres environ de

l'angle droit du carré, sur le chemin, la base d'une ligne de palanques renforcée de tranchées. Le chef de bataillon fait porter à l'angle droit du carré (qui va tirer sur la palanque) une escouade de la face de gauche armée du fusil 86. Ce mouvement exécuté, ordre est donné, pour la première fois, d'ouvrir le feu par rafale violente ; la première face, feu à volonté ; les faces de droite et de gauche, par feux de salve.

L'ennemi, qui n'avait pu, sous le fourré, se rendre compte des forces qui s'avançaient silencieusement et que trahissaient seuls des froissements de branches, fut épouvanté de la trombe de feu qui jaillit tout à coup. Les guerriers déchargèrent leurs armes au hasard et s'enfuirent en poussant des hurlements. Il se trouva, en outre, que la gerbe de nos projectiles prit d'écharpe et d'arrière les retranchements du village, retranchements dont l'emplacement était encore inconnu.

Le peloton Lalubin reçut l'ordre de monter, en la doublant, le long de la face gauche, puis de quitter le carré pour tourner le village par le sud. Le peloton Bénézet, n'ayant pu garder la liaison, s'était égaré dès le début de la marche ; vers 9 heures, il avait ouvert le feu très en arrière du carré et à droite. Il marcha ainsi tout le jour en échelon débordant et eut à agir contre des ennemis en fuite qui le heurtèrent. Vers 9 heures, également, l'embuscade du 3^e groupe, placée dans l'est, à 2 kilomètres en arrière de la colonne, tira sur un groupe ennemi se rendant à Kami, et venant de chez les Nanafoués. Un guerrier fut tué.

Le peloton Lalubin parti, le carré reprit sa marche par bonds de 10 à 20 mètres, alternant avec des feux de deux cartouches, exécutés par la première face. Le fourré épineux s'épaissit encore, coupé de loin en loin par des bandes serrées d'ananas non moins épineux.

À 1 h. 30, le carré arrive à la lisière de l'espace ovale formé dans la forêt par le village de Kami, qui est évacué très probablement, sauf les dernières embuscades habituelles. Les toits des cases sont visibles.

Le peloton Lalubin reçoit l'ordre de tourner le village par le sud, en fouillant la lisière, de se former ensuite perpendiculairement à la face ouest, de la balayer de feux et de l'occuper ensuite par une série d'embuscades face à l'extérieur.

La section du sergent Makan (9^e compagnie du 1^{er} tirailleurs sénégalais) fouille de ses feux la face nord, puis s'y installe en surveillance dans les mêmes conditions.

Le peloton Adam garnit de même la face est.

Les préoccupations les plus minutieuses sont prises contre les dernières embuscades ennemies. Et, en effet, le peloton Lalubin a à peine atteint la face ouest qu'un groupe d'une dizaine d'Akoués, cachés derrière des fromagers dans l'angle nord-ouest (attendant l'entrée de la colonne dans le village), ouvrent le feu sur lui. La riposte est immédiate, et deux ennemis sont atteints derrière les arbres traversés par les balles. Ce sont les derniers coups de feu de la journée.

À 2 h. 15, le fourré est entièrement garni d'un réseau protecteur, attendant, face à l'extérieur, la contre-offensive possible ; le village et ses abords immédiats ont été méticuleusement fouillés par des patrouilles, le peloton Bénézet, rallié par la sonnerie « Au drapeau » a rejoint ; la colonne entre à Kami et s'y installe. Les pertes de l'ennemi sont inconnues, les nôtres sont de 1 tué, 5 blessés, 5 contusionnés.

En demi-cercle, du sud-est au sud-ouest, coupant les routes de Yamoussoukro, Kimoukro, Sindénou (celles, par conséquent, où ont été faites les démonstrations préliminaires et les tirs), une longue ligne de formidables retranchements (350 mètres) est découverte, construite en plein cœur du fourré épineux, sans champ de tir préparé ; renforcée, à droite et à gauche, d'abatis, cette ligne, qui présente des tambours flanquants, très judicieusement placés, se compose de larges tranchées de 1 m 30 de profondeur, précédées de parapets de 1 m 50 de relief, et d'une épaisseur de 2 mètres à la base, faits en argile de termitière, soigneusement damée. Dans ces parapets, des créneaux de deux mètres en deux mètres ; au-dessus, solidement enfoncé, un double

rang de palanques en tronc de rôniers. À l'intérieur du retranchement, des traverses en terre. L'artillerie de montagne eût été impuissante à faire brèche.

En avant de cette ligne, vers le sud, également dans le fourré, des éléments de tranchées demi-circulaires et, plus en avant encore, dans des champs d'ananas, des trous de tirailleurs. Sur les routes traversant l'enceinte, des portes palanquées, renforcées de tranchées.

L'attaque de front d'un pareil dispositif eût amené un combat terrible et des pertes énormes. Deux mois au moins de travail pour plusieurs centaines d'hommes avaient été nécessaires pour établir ces fortifications.

Le même jour, 23 novembre, à 5 heures du matin, le sergent indigène Moussa Touré, du 2^e groupe, à la tête de 40 tirailleurs, enlevait le village de Zatta par une audacieuse surprise et y tuait une dizaine d'Akoués.

Suite et fin

VII. — Période du 24 novembre au 10 décembre.

Négociations de paix.

(*Revue des troupes coloniales*, mai 1911, p. 487-500)

Le 25 novembre, deux parlementaires akoués portant un drapeau et des feuilles vertes se présentent aux avant-postes pour traiter de la paix. Les conditions indiquées par le lieutenant-gouverneur leur sont communiquées.

Quelques jours après, arrivée de M. l'administrateur en chef Nebout, inspecteur des affaires administratives, envoyé pour les négociations de paix. Celles-ci se poursuivent jusqu'au 5 décembre. Les villages du Sud (sur la ligne Zatta-Bonzi-Saorikro) se soumettent ; ceux du nord refusent la paix.

Le même jour, le 5^e groupe (5^e compagnie du 4^e sénégalais), suivant un ordre télégraphique du gouverneur, quitte la colonne pour se rendre à Toumodi, Dimbokro, Abidjan et de là se préparer aux opérations contre le village d'Ossrou.

Le 5 décembre, le 4^e groupe est envoyé de Kami vers le nord, en avant-garde de la colonne.

Un dernier délai de cinq jours est laissé aux Akoués du Nord. Ils sont avisés que les hostilités reprendront le 11 décembre.

VIII. — Opérations du 11 décembre au 8 janvier.

Le délai de cinq jours s'étant écoulé sans que les villages du Nord aient fait des propositions de soumission, les opérations sont reprises contre eux. Elles ont pour objet la prise du village de Kongouanou, signalé comme étant le plus gros centre de la région du Nord. D'après les renseignements reçus, ce village est bordé sur trois faces par la forêt formant un fourré épineux très épais et est très sérieusement fortifié ; il semble devoir offrir une forte résistance.

Le 1^{er} groupe ayant été laissé à Kami pour assurer l'exécution des conditions de la paix avec les villages du sud et le 5^e groupe ayant quitté la colonne pour se préparer à des opérations dans le cercle des Lagunes, nos troupes ne comprennent plus que trois groupes de combat. Ces troupes se portent le 11 décembre sur Kongouanou qu'elles abordent le 13. Le 2^e groupe a ordre de tourner Kongouanou par l'ouest et d'attaquer ensuite le village sur la lisière nord-ouest, pendant que les deux autres groupes se portent en une seule colonne sur la lisière sud.

Cette colonne se déploie et ouvre le feu dès qu'elle arrive sur la face Sud. L'ennemi, qui s'attendait à être attaqué sur la face nord-est, ainsi que l'indique la direction des

tranchées, est pris à revers et s'enfuit bientôt en incendiant le village. Pertes de la journée : 2 tirailleurs et 1 porteur tués, 4 tirailleurs blessés.

Du 14 décembre au 1^{er} janvier, les groupes parcourent le pays au nord, à l'ouest et au sud de Kongouanou, en élargissant de plus en plus le cercle de leurs reconnaissances. Pertes : 1 tirailleur tué, 2 tirailleurs et 2 porteurs blessés.

Au 1^{er} janvier, l'ennemi, pourchassé sans relâche, a fait le vide absolu devant nos troupes et s'est réfugié chez des voisins de l'Est, les Nanafoués.

À cette date, les opérations contre les Akoués peuvent donc être considérées comme terminées.

Du 1^{er} au 8 janvier, les négociations de paix continuent.

Le 4^e groupe est laissé en pays akoué pour assurer l'exécution des conditions de la paix et garder la région, et le commandant de la colonne décide de commencer sans retard les opérations contre les Yaourés.

Les opérations contre les Akoués ont duré trois mois, pendant lesquels nos pertes totales ont été de 18 tués, dont 1 officier indigène, et 62 blessés, dont 2 officiers et 1 sous-officier européens.

Dans cette lutte contre un ennemi habile, rusé, habitué à la guerre de guérillas, nos troupes ont eu à surmonter des fatigues et des difficultés de toutes sortes. En traquant sans repos les révoltés dans les forêts couvertes parfois d'une brousse épineuse difficilement pénétrable, elles ont constamment fait preuve de belles qualités de bravoure, d'endurance et de discipline.

[489]

DEUXIÈME PARTIE

Répression de l'insurrection des Abbeys
(janvier-avril 1910).

Le 1^{er} janvier 1910, le gouverneur de la Côte d'Ivoire quittait le poste de Bonzi pour rentrer à Bingerville, après s'être rendu compte sur place des premiers résultats des opérations de police qui avaient été décidées pour châtier les tribus akoués, yaourés, nanafoués-kpris et ayaous.

À cette date, l'on pouvait considérer la première partie du programme établi comme réalisée.

Tout le Centre et le Sud du pays akoué avaient fait leur soumission, la moitié d'une sous-tribu du Nord seule se montrait irréductible et avait abandonné le pays plutôt que d'entrer en pourparler avec nous. Nos reconnaissances ne rencontraient même plus de traces de passage. C'était le vide absolu.

L'établissement d'un poste dans cette région, empêchant tout retour possible des indigènes ennemis, devait suffire à lasser ces rebelles qui, à l'époque des plantations, allaient avoir un besoin absolu de rentrer chez eux.

Le maintien de quelques troupes dans le reste du pays akoué assurerait la perception définitive de l'amende de guerre et de l'impôt.

Il fut donc décidé que le 4^e groupe en entier deviendrait troupes d'occupation du pays akoué, et que les autres : 1^{er}, 2^e et 3^e, devenus disponibles, formeraient la colonne qui allait exécuter la deuxième partie du programme : la soumission des Yaourés.

La situation générale de la Côte d'Ivoire semblait s'être enfin légèrement améliorée. Le Sud était toujours neutre, les tribus voisines des Akoués devenaient moins tapageuses et les Nanafoués rendaient leurs fusils et arrêtaient même un chef akoué réfugié chez eux ; les Yaourés se montraient de moins en moins violents et cinq villages déjà avaient protesté de leurs bons sentiments. Les tribus du Haut-Sassandra restaient toujours sur la réserve, mais ne paraissaient pas désirer en sortir pour se lancer à nouveau dans les guerres.

Tout était donc prêt pour entamer la nouvelle expédition, avec, cependant, ce point noir à l'horizon, c'est que toutes les forces de la colonie étaient là et qu'il n'y avait aucune réserve disponible à Bingerville ni à Lahou.

Une fois les troupes engagées sur la rive droite du Bandama, la Côte d'Ivoire était à la merci du moindre mouvement de révolte.

Le soulèvement des Abbeys devait se produire, heureusement si l'on peut dire, avant le commencement des opérations chez les Yaourés, et le 9 janvier, jour où le chef de bataillon commandant la tournée de police du Bandama quittait Bonzi pour gagner les bords du Bandama et y installer les premiers services et magasins de la colonne yaourée, un courrier rapide reçu en cours de route à hauteur de Zatta, envoyé par M. Simon, administrateur du Baoulé, faisait connaître : que la voie ferrée avait été coupée entre Bogbobo et Cechi, ces deux gares attaquées et dévastées ; que le capitaine, le lieutenant et trois sergents du chemin de fer, partis avec 12 gardes de police et 200 indigènes dioulas, avaient été reçus à coups de fusil à 4 kilomètres de Cechi et s'étaient réfugiés dans la gare en attendant des renforts... et que l'envoi de 50 hommes au moins était nécessaire pour dégager et garder la voie.

Malgré les réserves que contenait ce message, quoique le secours demandé ne fût que de 50 hommes, le chef de bataillon Noguès n'hésita pas. Le railway coupé, c'était toute la base de la colonie qui s'affaissait, c'était les relations avec la côte suspendues, c'était tout le commerce arrêté, c'était l'encouragement pour toutes les tribus du Sud à rejeter à la mer tous les Européens établis sur la côte.

Sur-le-champ la colonne, faisant demi-tour, rentra à Bonzi, et les ordres étaient donnés pour la constitution de la colonne qui allait partir, l'après-midi même, sur Toumodi et le chemin de fer.

Opérations du 9 au 22 janvier.

9 janvier. — À la date du 9 janvier 1910, les troupes occupaient les emplacements suivants :

État-major, en marche de Bonzi sur Yaourés;

1^{er} groupe (4^e compagnie), en marche de Bonzi sur Yaourés ;

2^e groupe (7^e compagnie), Bonzi, en station ;

3^e groupe (9^e compagnie), Kimoukro, en opérations Akoués ;

4^e groupe (1^{er} bataillon indigène), Kongouanou, Kami, en opérations Akoués ;

5^e groupe (5^e compagnie, 4^e tirailleurs sénégalais), en opérations chez les Didas ;

6^e groupe, ravitaillement, Toumodi.

Par ordre 702^m, le chef de bataillon prescrivait :

1° À l'état-major, 1^{er} et 2^e groupes de se porter sur Toumodi, Dimbokro pour réprimer l'insurrection ;

2° Au 3^e groupe de descendre immédiatement de Kimoukro sur Bonzi. Un peloton restait à Bonzi, l'autre à Kpoussoussou prêt à se porter sur Toumodi ;

3° Le commandant du 4^e groupe prenait le commandement des troupes restant en pays akoué.

Enfin, en exécution de ces prescriptions :

1° Le 2^e groupe devait quitter Bonzi à midi pour aller coucher à Gouroumankro et gagner Tolonou le 10 janvier ;

2° L'état-major et le 1^{er} groupe devaient quitter Bonzi à 2 heures, pour aller coucher à Kpoussoussou et gagner Toumodi le lendemain 10 janvier.

Arrivé à Toumodi le 10, le chef de bataillon apprenait par un télégramme du gouvernement que, le 6 janvier, les Abbeys s'étaient soulevés en masse et avaient coupé la voie, que le gouverneur avait envoyé ce jour même au secours d'Agboville un

détachement dont il n'avait plus de nouvelles, que le 7, le train descendant non prévenu avait essayé de passer quand même et avait dû dérailler, qu'enfin il avait essayé lui-même le 8, avec ce qui lui restait de gardes (20), de gagner Agboville et qu'il avait été obligé de faire demi-tour et que, depuis ce jour, il n'avait aucune nouvelle de la région.

À ce moment, de graves événements se passaient au milieu et au sud de la voie ferrée.

Le lieutenant Dhomme, qui avait été envoyé le 6 janvier au secours d'Agboville, avec 20 miliciens, était difficilement parvenu le même jour à entrer dans la ville après avoir échappé au déraillement de son train, occasionné par les rebelles, et livré un violent combat. Bloqué dans Agboville, il y résistait avec la plus grande énergie, demandant un prompt secours. Le 6 janvier, le lieutenant Boudet, de la 1^{re} brigade indigène, partait de Dabou sur l'ordre du lieutenant-gouverneur et accourait à marches forcées vers Agboville avec 90 tirailleurs et miliciens.

Arrivé le 11 au matin à 15 kilomètres d'Agboville, il décida, malgré la fatigue extrême de sa troupe, de marcher immédiatement au secours du lieutenant Dhomme avec les 40 tirailleurs les moins fatigués de son détachement. Il déboucha bientôt sur la voie ferrée à 7 kilomètres d'Agboville, au milieu des rebelles, et, après un violent combat où il était blessé, il parvenait à entrer à Agboville à la tête de sa troupe.

La garnison était renforcée de 40 hommes, mais ces derniers avaient brûlé toutes leurs cartouches et le poste en manquait déjà ; la situation restait donc très critique.

Il en était de même à l'extrémité de la voie ferrée. Les 9 et 10 janvier, en effet, un nombre considérable d'insurgés marchaient le long de la voie sur Abidjan, presque sans défense.

M. d'Hubert, commerçant coupeur d'acajou et sous-lieutenant de réserve, organisa la défense d'Aniama [Anjamé ?] avec une quinzaine de commerçants sénégalais volontaires et 12 miliciens et arrêta net le mouvement des insurgés sur Abidjan, en leur tenant tête pendant plusieurs jours jusqu'à l'arrivée du lieutenant Kaufmann. Ce dernier, mandé en hâte de Grand-Lahou, s'était porté sur Aniama avec tous les hommes à peu près capables de porter les armes qu'il avait pu réunir : 40 tirailleurs blessés nouvellement guéris, éclopés, des hommes de la section hors rang, de l'intendance et quelques tirailleurs récemment libérés.

Grâce à l'esprit d'initiative du commandant Noguès, tous les dangers allaient être rapidement conjurés.

Le 11 janvier, après avoir parcouru 110 kilomètres en cinquante deux heures, les 1^{er} et 2^e groupes atteignent Dimbokro, où ils prennent le train qui les amène le soir même à Cechi, et, le 13 au soir, les deux groupes arrivent à Agboville, débloquent le matin par 80 gardes de police, précédant la colonne sous les ordres d'un sergent indigène.

Après avoir affecté à la garde de la voie et au service d'escorte des trains les miliciens dont il dispose, le commandant Noguès se porte, le 15 janvier, vers le sud avec le 1^{er} et le 2^e groupe pour rétablir les communications avec Abidjan.

Les deux groupes, marchant l'un à l'ouest, l'autre à l'est de la voie ferrée, arrivent à Yapo le soir même. Dans la nuit, le lieutenant de Luxer est grièvement blessé dans une embuscade.

Le 17 janvier, le 1^{er} groupe se porte vers la gare d'Azaguié, où il arrive après avoir bousculé les rebelles qui lui barraient la route.

Le même jour, le lieutenant Dhomme tue de nombreux rebelles à la prise du village d'Allanou, entre Agboville et Cechi.

Le 21, la circulation des trains est rétablie sur toute la ligne de chemin de fer ; mais, vers cette même date, Dimbokro est menacé à son tour par les Agbas.

Pour parer à toute attaque du chemin de fer, les garnisons des gares sont renforcées, une compagnie de volontaires est créée à Dimbokro et le 3^e groupe (9^e compagnie) est employé à la garde de la voie.

Au 25 janvier, il ne reste donc que deux groupes (1^{er} et 2^e) au commandant Noguès pour continuer la lutte contre les Abbeys. Les Agbas sont sous les armes et, à 15 kilomètres de la voie ferrée, la tribu des N'Gbans, qui nous est hostile, constitue un danger sérieux à l'ouest.

Pendant que ces événements se déroulent dans la région abbey, un groupe de 400 Abbeys se porte en pays attié et attaque le 17 janvier le poste d'Adzopé. Au reçu de la nouvelle de cette attaque, le commandant Noguès dirige un détachement de 65 fusils, sous les ordres des lieutenants Dliomme et Kaufmann, ainsi que le 1^{er} groupe, sur Adzopé, où ces troupes arrivent successivement le 28 janvier. Le lieutenant Dhomme reste autour d'Adzopé pour châtier les villages des environs et le 1^{er} groupe rentre à Agboville.

Du 6 au 12 janvier, le 2^e groupe fait une tournée de police dans les villages abidjis, dont la fidélité est douteuse. Le 8 février, deux compagnies du 4^e sénégalais étant arrivées comme renforts sous les ordres du commandant Morel, la répression est organisée. À cette date, la tribu des Ouellés, qui vient de se révolter, constitue un nouvel ennemi à combattre.

Deux colonnes sont formées :

La colonne n° 1, sous les ordres du commandant Morel, comprend trois compagnies du 4^e sénégalais qui sont :

2^e compagnie, à Dimbokro ; 5^e compagnie (revenue du pays dida), à Agboville ; 8^e compagnie, à Abidjan. Elle a pour base d'opérations Dimbokro et pour théâtre d'opérations la région des Aqbas, des Ouellés, du Morenou et des Attiés-Kettés ; sa mission est d'empêcher le Morenou de s'insurger, puis de châtier les autres tribus lorsque la situation dans le sud permettra de commencer les opérations dans le nord.

La colonne n° 2, sous les ordres du capitaine Jacobi, comprend les 4^e (1^{er} groupe), 7^e (2^e groupe) et 9^e compagnies (3^e groupe) du 1^{er} sénégalais. Elle a pour base d'opérations Agboville et pour théâtre d'opérations la voie ferrée, ainsi que les régions situées des deux côtés de cette voie. Sa mission est de soumettre les Abbeys et les Attiés-Kodés et de surveiller les Abidjis et les N'Gbans.

Dans les deux colonnes, les compagnies sont formées en groupes dotés de 100 porteurs, dix jours de vivres et 15 caisses de cartouches de réserve.

Le commandant Noguès dirige l'ensemble des opérations.

La 1^{re} brigade (4^e groupe) reste chargée de l'occupation du pays akoué ; la voie ferrée est gardée par la 9^e compagnie du 1^{er} sénégalais (3^e groupe), qui fait partie de la 2^e colonne, et environ 40 gardes de police et 300 volontaires armés répartis dans les différentes gares.

Opérations contre les Abbeys jusqu'au 28 février.

Le 4 février, le 1^{er} groupe et un peloton de la 5^e compagnie sont envoyés contre un groupe d'environ 400 Abbeys signalé dans la région de Morié. Après de nombreuses escarmouches et reconnaissances, l'ennemi est dispersé et obligé de se réfugier sur les rives de l'Agneby.

Plus au nord, la 3^e compagnie se porte, le 11 février, contre un groupe de 200 à 300 Abbeys signalés en pays agni à une journée de marche au sud-ouest de Tiemelekro.

Après avoir parcouru rapidement la région occupée par les rebelles, cette compagnie rentre le 21 à Dimbokro sans avoir obtenu de résultat appréciable.

Au sud de la voie ferrée, la 7^e compagnie du 1^{er} sénégalais (2^e groupe) et un peloton de la 8^e compagnie du 4^e sénégalais sont envoyés par deux routes différentes opérer

contre un groupe de 400 à 500 Abbeys signalés au nord-ouest d'Aniama, vers le groupe de villages attiés de M'Pody-Baby, et surveiller en même temps les Ebriés, dont la fidélité est douteuse. L'insurrection de cette tribu constituerait, en effet, un grave danger pour Abidjan et Bingerville, qui sont situées sur son territoire. Le 2^e peloton de la 8^e compagnie met Abidjan en état de défense. La 7^e compagnie, partie de Yapou le 11 février, puis ensuite le peloton de la 8^e compagnie, partie d'Aniama le 17, parcourent les régions hostiles, enlèvent de nombreux villages et reviennent respectivement le 20 et le 22 à leur point de départ, après avoir eu constamment à combattre.

En pays attié, le lieutenant Dhomme exécute, du 20 janvier au 25 février, de nombreuses reconnaissances autour d'Adzopé. L'effectif de ses troupes étant trop faible pour lui permettre de se porter contre un groupe de villages rebelles d'Attiés-Kettés, situés à 70 kilomètres au nord d'Adzopé, une action combinée du détachement Dhomme et de la 5^e compagnie du 4^e sénégalais est dirigée contre ces villages. Partie le 22 février d'Agboville, la 5^e compagnie prend, le 23, le village d'Attobrou et arrive le 26 à Bacon, où elle est rejointe le même jour par le détachement Dhomme.

Quittant ensuite ce village le 28 février, elle rentre le 4 mars à Dimbokro, où le détachement Dhomme la rejoint bientôt.

La 5^e compagnie, très fatiguée, se repose jusqu'au 17 mars, date à laquelle le directeur des opérations, jugeant insuffisants les résultats qu'elle a obtenus, l'envoie à nouveau opérer dans la même région.

Offensive des N'Gbans.

Profitant de ce que la plus grande partie de nos troupes disponibles était ainsi occupée par les opérations contre les Abbeys, leurs voisins, les N'Gbans, dont le territoire se trouve au sud-ouest de Dimbokro, se soulèvent à leur tour et menacent la voie ferrée.

Le 24 février, les N'Gbans attaquent des convois sur les deux routes Dimbokro-Toumodi-Ouossou et coupent la ligne télégraphique entre Dimbokro et Toumodi.

À cette date, la situation est la suivante :

Au sud de Dimbokro, sur 100 kilomètres de voie ferrée, les Abbeys résistent toujours énergiquement ; plus au sud encore, le peu de confiance qu'on a dans la fidélité des Ebriés nous oblige à surveiller et à garder Abidjan.

Au nord et au nord-est de Dimbokro, les Agbas et les Ouellés insurgés attaquent les villages agnis qui nous sont restés fidèles et menacent le poste de Bongouanou, ainsi que Dimbokro.

Au sud-ouest de Dimbokro, les N'Gbans menacent entre Cechi et Dimbokro le chemin de fer, dont leur territoire est distant de 20 kilomètres à peine.

Vers l'est, en pays attié, il reste à désarmer les Attiés-Kettés.

L'insurrection de la tribu des N'Gbans, la plus guerrière du Baoulé, créant le danger le plus immédiat, le commandant Noguès décide de détourner la colonne n° 1 (colonne du commandant Morel) de son objectif primitif et de la diriger contre cette tribu. La colonne n° 2 reste chargée de la lutte contre les Abbeys.

En vue de préparer ces opérations, il prescrit :

1° De porter tous les efforts contre les Abbeys ; dans ce but, il emploie contre eux quatre compagnies (4^e, 7^e, 9^e du 1^{er} sénégalais, 8^e du 4^e sénégalais) ;

2° De rester sur l'expectative vis-à-vis des N'Gbans, tout en fortifiant et approvisionnant les postes administratifs de la région : Ouossou, Toumodi, Bongouanou, Akakoumékro ;

3° De mettre en état de défense Dimbokro, qui reste à la garde d'une compagnie de tirailleurs et de la compagnie de travailleurs armés du chemin de fer.

Opérations contre les Abbeys du 1^{er} au 18 mars.

Les quatre compagnies dirigées contre les Abbeys reçoivent l'ordre :

La 4^e compagnie (1^{er} sénégalais), de continuer ses opérations au nord de Morié ;

La 7^e compagnie (1^{er} sénégalais), d'opérer autour de la gare de Yapo en se reliant à l'ouest aux 9^e et 8^e compagnies et d'empêcher à l'est les Abbeys de fuir vers le Mafou ;

La 9^e compagnie (1^{er} sénégalais), de se porter sur Odoguïé et de fouiller la région autour de ce point ;

La 8^e compagnie (4^e sénégalais), de s'établir à Guessiguïé et de fouiller la région autour de ce point.

Suivant ces ordres, la 4^e compagnie (capitaine Sermage) se porte, le 1^{er} mars, vers l'Agneby et surprend un campement d'environ 500 rebelles auxquels elle inflige de fortes pertes. Craignant ensuite de se heurter à des embuscades en se portant vers le nord à la poursuite des fuyards, le capitaine Sermage gagne Agboville le 7 mars, remonte par la voie ferrée jusqu'à Cechi, marche ensuite vers l'est, puis se rabat vers le sud pour prendre les fuyards à revers.

Du 15 au 17, divers campements ennemis sont pris et le 18 la compagnie rentre à Bogbobo, où elle reçoit l'ordre de suspendre les hostilités.

La 7^e compagnie (capitaine Foulon) trouve abandonnée par les rebelles, qui se sont réfugiés dans les villages attiés des bords du Mafou, la région dans laquelle elle opère et ne peut parvenir à se relier avec aucune des deux compagnies qui fouillent les régions autour d'Odoguïé et de Ouessiguïé.

La 9^e compagnie (lieutenant Fassin) fouille méthodiquement, du 5 au 14 mars, la région autour d'Odoguïé par de nombreuses reconnaissances. Grâce aux habiles dispositions prises, de nombreux campements sont détruits et les indigènes subissent de fortes pertes, tandis que la compagnie a seulement un tirailleur blessé.

La 8^e compagnie du 4^e sénégalais (capitaine Raynal), dont une section est laissée à Yapo (gare), se porte le 5 sur la région au nord de Guessiguïé, quelle parcourt jusqu'au 16 mars sans obtenir de résultats.

À partir du 20 mars, toutes les hostilités cessent. Un certain nombre de villages des régions de M'Pody et de Loviguïé ayant demandé la paix, une trêve de cinq jours est accordée aux Abbeys. Le 25 mars, date fixée pour la fin de la trêve, la plus grande partie des villages abbeys, sauf quelques groupes à l'est de Yapo, ont fait leur soumission.

Les opérations contre les Abbeys sont donc considérées à ce moment comme terminées ; un peloton de tirailleurs est placé dans chacun des villages de Ouenguïé, Guessiguïé et Attobrou, les seuls dont les habitants refusent les conditions de la paix.

Les opérations qui ont été exécutées à la Côte d'Ivoire, du 9 janvier au 4 avril 1910, n'ont pas été, au début du moins, dirigées suivant un plan bien déterminé : les révoltes ayant éclaté à l'improviste dans des régions les plus diverses, souvent très éloignées les unes des autres, le commandant des troupes n'a pu que se laisser guider par les événements en faisant face aux dangers partout où ils se produisaient.

Les difficultés énormes de cette période, qui a été, à un moment, critique jusqu'à être angoissante, n'ont pu être surmontées que grâce à l'admirable valeur de nos tirailleurs soudanais, au dévouement absolu des cadres et de leurs chefs. Il est réconfortant de constater l'élan de belle solidarité qui a jeté côte à côte, dans le danger, officiers et administrateurs, tirailleurs et gardes de police, avec la plus remarquable entente et le même amour du devoir.

Les 21 tués et 71 blessés tombés à l'ennemi témoignent des efforts accomplis.

INAUGURATION
DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA COTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 13 avril 1911)

Le 6 mars dernier, a eu lieu à Grand-Bassam, sous la présidence de M. W. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, assisté de M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, la séance solennelle d'ouverture de la première chambre de commerce de cette colonie.

A cette occasion, M. Angoulvant a prononcé un important discours, aussi remarquable dans la forme que dans le fond, qui peint d'une façon saisissante la situation extrêmement favorable de la Côte-d'Ivoire, au point de vue politique et économique.

En raison de la place de choix prise par la Côte-d'Ivoire dans les préoccupations de l'opinion, nous reproduisons ce discours *in extenso*. On y trouvera, exprimées avec une hauteur de vues et une autorité incontestables, les idées que le gouverneur Angoulvant a appliquées depuis trois ans et celles qu'il préconise pour assurer la prospérité de la riche possession à laquelle il se consacre si complètement et si heureusement.

DISCOURS DE M. ANGOULVANT

Monsieur le gouverneur général,
Monsieur le Président de la chambre de commerce,
Messieurs,

Au moment d'ouvrir, pour la première fois, les assises du commerce de la Côte-d'Ivoire, ma pensée se reporte, avec une reconnaissante émotion, vers nos devanciers, vers ces « côtiers » qui eurent foi dans l'avenir des terres de Guinée et qui, malgré une opinion publique indifférente ou hostile, affrontant la barre, les fièvres, un soleil ardent, des autochtones sauvages, la forêt dense et perfide, jetèrent sur le sol de la Côte-d'Ivoire, avec des moyens de fortune, sans troupes, sans routes, sans confort, presque sans crédit, cette semence d'affaires qui, depuis, a fourni de si magnifiques moissons.

Leurs noms sont dans toutes les mémoires, quelques-uns auréolés de cette gloire coloniale qui pourrait faire un blason de plus d'une raison sociale, tel celui du commerçant Verdier, qui fut, en des jours de deuil patriotique, le gardien du drapeau ; tel celui de son commis Treich-Laplène, qui, épuisé par les fatigues de son voyage au devant de Binger et sentant sa fin prochaine, voulut, à bord du bateau qui l'avait recueilli mourant en rade de Bassam, qu'on le tournât face à la terre, afin que ses yeux, avant de se fermer pour toujours, vissent une dernière fois le pays auquel il avait donné sa vie.

N'oublions jamais, Messieurs, que cette colonie est née de l'union féconde du commerce et de l'administration.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, un pied dans cette période héroïque puisque, hier encore, après tant des nôtres, un des vôtres, Rubbino [Rubino], tombait victime d'un soulèvement aveugle, et puisque actuellement nos troupes entreprennent la conquête de l'Ouest du pays ?

Mais, aujourd'hui, hui, nous vous précédons au lieu de vous suivre ; l'administration a pris corps à corps le problème de la pénétration, elle le résout méthodiquement et vigoureusement, ouvrant de jour en jour à votre initiative de nouveaux et riches champs d'action. Et je crois avoir quelques droits, moi qui ai pratiqué, dès mon arrivée, cette

politique — toute de sincérité, puisqu'elle ne dissimule rien de la situation, de ses dangers et des moyens à mettre à œuvre ; toute de réalisation, puisqu'elle aborde de front toutes les difficultés, pour les surmonter les unes après les autres — d'exposer notre situation actuelle, nos possibilités à venir et nos légitimes revendications.

*
* *

Monsieur le gouverneur général, après trois années de labeur et de luttes incessantes, au cours desquelles j'ai connu, vous le savez, bien des amertumes et bien des angoisses, j'ai la grande joie de pouvoir vous affirmer que l'année 1911 s'ouvre sous les auspices les plus heureuses. Bien plus, l'année 1910, qui, au dire de certains, devait voir la ruine de la colonie, provoquée par une politique irréfléchie et imprudente, a enregistré le plus fort mouvement commercial que la colonie eut encore connu, en même temps qu'un pas décisif en avant de l'autorité française, dotée enfin, sous la pression des événements de janvier 1910, des moyens d'action vainement réclamés depuis deux ans. Et le fait que le commerce a bénéficié d'un semblable élan, en pleine période d'opérations militaires à gros effectifs, après un soulèvement qui n'avait même pas respecté la voie ferrée, démontre surabondamment, avec l'admirable vitalité de ce pays, le profit que nous pourrions tirer d'une politique active et énergique, d'une occupation effective et du désarmement des tribus guerrières de la forêt.

Le mouvement général des affaires a atteint, en effet, le chiffre 31.795.156 fr., dépassant de plus de 8 millions celui de l'année précédente et de 6.574.350 fr. celui de 1907, qui avait été jusqu'alors le plus élevé. Nos importations ont fait un bas considérable : de 14.314.267 fr. en 1907, elles étaient tombées à 14.223.203 francs en 1908, à 11.192.242 fr. en 1909, pour remonter en 1910 à 16.049.454 fr. Les tissus, les vêtements confectionnés, les tabacs, la parfumerie, les perles, les alcools aussi malheureusement, en occupant une grande place dans l'augmentation des entrées, témoignent de la part importante que les indigènes ont prise de cette prospérité ; les matériaux de construction (206.799 fr. contre 189.928 fr. en 1909) indiquent le progrès de l'installation européenne ; enfin les métaux (762.237 fr. contre 504.451 fr.) disent que notre outillage économique s'est activement poursuivi.

Ces remarquables résultats sont dus à la situation florissante de nos exportations. Leur chiffre s'est élevé à 15.749.700 francs, soit 3.961.848 francs de plus que pour l'année 1909 ; mais il est établi que les valorisations très modestes de nos mercuriales, restées bien au-dessous des cours vrais pratiqués dans les ports d'embarquement, ont déterminé une marge de 6.000.000 environ entre les chiffres officiels trop faibles et la réalité commerciale ; c'est donc d'une somme de 21 millions 749.600 francs que nous avons crédité notre compte avec l'extérieur, en 1910, tandis que nous ne l'avons débité que de 16.049.454 francs pour nos réceptions. Nous avons donc, au 1^{er} janvier 1911 une solide créance de 5.700.146 fr. sur les marchés qui nous fournissent des marchandises.

Certes, Messieurs, les résultats de 1910 doivent être enregistrés avec joie ; ils sont loin cependant, à mon sens, des possibilités de l'avenir et, si je vous ai engagé récemment à la circonspection, ce n'est pas par défiance envers la Côte-d'Ivoire, mais par crainte de vous voir, dans la satisfaction naturelle des résultats acquis et sous l'aiguillon de la concurrence, escompter trop largement et trop vite les résultats futurs.

Mais les possibilités n'en restent pas moins supérieures de beaucoup aux réalités d'aujourd'hui. Il existe encore des territoires immenses où le commerce n'a jusqu'ici que timidement pénétré et dont les richesses naturelles sont pour ainsi dire intactes, magnifiques réserves pour le jour prochain où nos troupes auront instauré la paix française. Les hinterlands tout proches de Bassam (pays Attiés, Abbeys, etc.) viennent à peine de s'ouvrir au commerce direct, ceux de Grand-Lahou (pays Dida, Gouros,

N'Gbars), de Dimbokro (Agga, Ouellé) sont dans le même cas. Enfin, les vastes savanes du Baoulé, la zone soudanienne de la Haute Côte-d'Ivoire, pacifiée depuis plusieurs années, tout le Mossi qui est dans notre dépendance économique future, attendent avec impatience le rail qui s'approche pour demander à leur sol fertile et à leurs populations denses et laborieuses le rendement élevé dont l'un et l'autre sont susceptibles.

Même dans les régions où vous opérez depuis longtemps, quel supplément considérable de richesses n'y a-t-il pas lieu d'attendre du perfectionnement des méthodes de mise en valeur.

Le caoutchouc de maints districts n'est pas entièrement recueilli par des autochtones paresseux qui abandonnent à des étrangers la récolte des produits naturels ; de plus, la reconstitution des peuplements de *Funtumia*, lorsqu'elle sera entrée dans la pratique, compensera et au delà ce que l'épuisement des diverses régions a pu enlever à l'exportation.

Près de la moitié des palmeraies sont inexploitées, faute d'une main-d'œuvre suffisamment abondante, et en outre, l'emploi de procédés primitifs ne permet pas d'obtenir des fruits la moitié de l'huile qui y est contenue. Quant aux palmistes, étant donné la quantité d'huile exportée, il s'en perd annuellement plus de 9.000 tonnes représentant une valeur de 4 millions de francs.

Et, bien que nos forêts renferment plus de vingt espèces de bois susceptibles d'être utilisées, l'acajou seul continue à être exporté ; encore l'exploitation n'a-t-elle entamé que les côtés de la voie ferrée et les rives des lagunes et des fleuves.

Enfin, que ne pouvons-nous pas espérer de nos produits secondaires actuels, appelés dans un avenir peu lointain à occuper une place importante dans nos exportations: cacao, cobras, noix de kola, karité ?...

Monsieur le gouverneur général, je ne crains pas de l'affirmer, après vous d'ailleurs, la Côte-d'Ivoire est de toutes nos colonies du groupe la plus généreusement dotée par la nature. La *Belle au Bois dormant* de l'Afrique Occidentale française s'est réveillée et, d'un élan vigoureux, elle entend suivre, sinon même rattraper, ses aînées dans leur marche rapide vers le progrès. Les épreuves dont elle est sortie victorieuse ont attesté son extraordinaire vitalité. Ses recettes budgétaires sont stables et n'ont rien à craindre d'une augmentation des droits sur l'alcool, par exemple, qui la placerait, à ce point de vue, sur le même pied que les colonies étrangères voisines. Ayant été longtemps le Cendrillon de l'Afrique Occidentale française, elle mérite que vous l'en indemnisiez par un redoublement de sollicitude. Mais, pour que son développement réponde aux espérances que nous pouvons légitimement concevoir, il est indispensable que l'action pacificatrice soit poursuivie jusqu'au bout, par les mêmes méthodes, avec les mêmes moyens ; que notre outillage économique soit notablement accru ; qu'une orientation nouvelle plus rationnelle, conçue moins pour les besoins présents que pour les résultats à venir, soit imprimée aux initiatives privées.

J'examinerai successivement chacun de ces desiderata.

*

* *

Le programme d'occupation que vous avez bien voulu approuver est en bonne voie de réalisation, sous l'active impulsion de M. le lieutenant-colonel Levasseur, dont je ne saurai trop faire l'éloge.

Dès janvier, la 2^e brigade indigène et un détachement de la 4^e brigade pénétraient dans le pays Dida et il est permis d'espérer qu'avant un an ou un an et demi, tout l'arrière-pays du cercle de Lahou, régions de Dida et de Tigrou, riches et peuplées, sera ouverte au commerce et à la civilisation.

L'occupation militaire du cercle du Haut-Cavally est un fait accompli depuis le 15 décembre dernier et le commandant Bordeaux, qui dispose de trois compagnies de tirailleurs sénégalais et d'une section d'artillerie, a aussitôt commencé les opérations prévues contre le canton de Yaro, centre de la rébellion ; il y a trouvé une résistance sérieuse, aujourd'hui vaincue, au cours de laquelle nous avons perdu le capitaine Tissot, tombé glorieusement au champ d'honneur.

Les opérations poursuivies sur le Haut-Bandama contre les Yaourés, Nanafoués, Ayaous et Kodés s'exécutent normalement ; elles seront vraisemblablement terminées vers le 1^{er} mai ; à cette époque s'effectuera l'occupation militaire du Haut-Sassandra et commencera la pacification du pays Gouro.

J'ajouterai que 42.000 fusils ont été enlevés aux populations guerrières de la forêt comme sanction de leurs crimes et que les meneurs ont été, après chaque répression, éloignés du théâtre de leurs exploits.

En résumé, le 1^{er} mai prochain, 14 cercles sur 17, c'est-à-dire toute la colonie à l'exception de la région militaire et du pays Dida, pourront être considérés comme pacifiés ; et en poursuivant, avec les mêmes moyens d'action (8 compagnies de tirailleurs à l'effectif de 200 hommes et 4 brigades), le même effort pendant encore deux ou trois ans, la Côte-d'Ivoire deviendra terre française autrement qu'au regard des puissances étrangères ; une terre française non seulement par les débouchés qu'elle offrira à notre commerce, mais aussi par la sécurité dont jouiront les personnes et les biens, par la suppression de l'esclavage, des pratiques fétichistes et barbares, de tout ce qui se passait de répréhensible, à l'ombre de notre drapeau, chez des populations qui n'avaient jamais reconnu notre autorité.

Ainsi se trouvera résolu, en quelques années d'une politique énergique, la question de la pacification de la Côte-d'Ivoire qu'on eut pu solutionner beaucoup plus tôt, avec moins de sacrifices en hommes et en argent, si on avait voulu l'aborder résolument et franchement, avec des moyens appropriés, comme on l'a fait au Soudan et à Madagascar, sans se laisser impressionner par l'obstacle d'une forêt qui n'est nullement impénétrable ni illusionner par le mirage de la méthode pacifique dont l'expérience a démontré l'inefficacité.

Derrière nos troupes, victorieuses des forces brutales de la nature et des forces mauvaises de l'humanité, accourront l'administrateur, l'agent d'agriculture, le médecin, l'instituteur, l'ingénieur. Et c'est l'indigène qui, en fin de compte, bénéficiera, par l'accroissement de son bien-être matériel et moral, d'une action que son caractère hautement patriotique et humanitaire aurait dû préserver de toute opposition.

INAUGURATION
DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA COTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 14 avril 1911)

DISCOURS DE M. ANGOULVANT
(suite et fin)

Laissant de côté le développement de nos routes et pistes, de notre réseau télégraphique, de l'hygiène de nos cités et de toutes choses enfin auxquelles la colonie doit pourvoir avec ses seules ressources, je ne vous entretiendrai, Monsieur le gouverneur général, que de trois questions primordiales pour l'avenir de la Côte-d'Ivoire et pour lesquelles le concours du budget nous est indispensable.

Je place en première ligne le prolongement du chemin de fer* au delà de Bouaké, qui ne saurait constituer notre terminus définitif. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur

une carte pour se convaincre que notre railway est le trait d'union le plus court entre le vaste territoire englobé dans la boucle du Niger et la mer ; aussi, le rail doit-il être poussé jusqu'à Bobo-Dioulasso d'abord, puis jusqu'à Ouagadougou, au cœur de ce Mossi, riche d'une population dense et laborieuse, à laquelle il ne manque que des moyens de transport pour entrer dans la voie de la production intensive. Sans doute, il faudra, pour atteindre ce but, des ressources nouvelles et importantes — 40 millions environ — qui ne pourront être demandées qu'à l'emprunt. Il ne m'appartient pas, évidemment, de prononcer sur ce point des paroles décisives, mais j'ai le devoir de vous demander, Monsieur le gouverneur général, avec une respectueuse insistance, au nom du commerce de la Côte-d'Ivoire, que ces travaux soient compris parmi ceux pour l'exécution desquels l'Afrique Occidentale française devra faire, de nouveau, appel au crédit public.

D'autres voies ferrées seraient nécessaires, notamment celle qui relierait Dimbokro à Daloa ; peut-être est-il permis d'espérer que l'initiative privée pourra de ce côté, comme dans l'Est, seconder utilement les efforts officiels. Je serais heureux néanmoins de voir entreprendre par le gouvernement général la construction du tronçon Dimbokro-Bandama, amorce de la ligne qui, dans l'avenir, nous reliera à la voie guinéenne de Kankan-Beyla.

Je vous demanderai, en second lieu, de hâter l'exécution des travaux de jonction des lagunes. Rien ne permet de croire, en effet, que ce travail offrira plus de difficultés techniques que la jonction des Pangalanes, de Madagascar. De plus, nous possédons un matériel puissant — remorqueur et drague — auxquels l'inaction préjudicie, en dépit d'un entretien onéreux dont le budget local ne saurait supporter indéfiniment la charge dans l'attente d'une solution. Enfin, la concentration dans un même port des débarquements et embarquements amènera sûrement une diminution du fret en même temps qu'un abaissement du taux des assurances par la suppression des pertes de barre, et une réduction des frais généraux des firmes, permettant ainsi au commerce l'exportation des produits qui ne peuvent supporter de gros frais.

Cette perspective m'amène, Monsieur le gouverneur général, à vous demander de faire entreprendre des études sérieuses pour la création à la Côte-d'Ivoire d'un port définitif.

En effet, notre wharf, réfectionné complètement aux frais du budget local, voit chaque jour son trafic augmenter. Les recettes ont passé de 210.000 francs en 1907 à 360.000 francs en 1908, à 414.000 francs en 1909 et à 424.000 francs en 1910. Or, il n'est pas douteux qu'avec l'arrivée du rail à Bouaké, puis à Bobo-Dioulasso, avec l'exploitation chaque jour plus intense de notre domaine forestier, avec le développement normal des transactions, son tonnage, qui est actuellement d'environ 45.000 tonnes, n'augmente très rapidement. Et s'il nous est possible, avec nos cinq grues et nos quatre voies, mais en augmentant le nombre des surfboats et des wagonnets, l'étendue des magasins et l'importance du personnel, de faire face à un trafic du double et même du triple, la capacité maxima de notre wharf n'en sera pas moins atteinte d'ici quelques années ; il faut donc, dès maintenant, nous préoccuper de la solution nécessaire, d'autant que l'exécution de grands travaux de ce genre exige en général de très longs délais.

Quelle peut être cette solution ? Devons-nous renoncer à tout espoir d'un port en eau profonde où les cargos entrant dans notre lagune, accosteraient aux môles de la tête de ligne du chemin de fer, et l'insuccès de l'essai tenté à Port-Bouët est-il définitif ? Pouvons-nous, à défaut, espérer que l'embouchure de la Comoé se prêterait, au moyen de travaux appropriés, à la création d'un grand port, praticable aux grands navires ou, au pis-aller, à de fortes allèges ? Ou bien faudra-t-il nous résigner à ces moyens de fortune que constituent les wharfs, mais en en augmentant le nombre et la puissance ? Et, dans ce cas, devra-t-on faire de ces wharfs le prolongement de la voie ferrée qui d'Abidjan gagnerait la mer vers Vridi, ou le rail devra-t-il être poussé jusqu'à Bassam ?

Sans me prononcer d'ores et déjà sur ces questions où le problème technique prédomine, mais en insistant cependant pour que les intérêts privés que renferme Bassam ne soient pas sacrifiés sans mûre réflexion et sans compensation, si tant est qu'il faille les sacrifier, je vous demande, Monsieur le gouverneur général, d'inscrire au budget général de 1912, le crédit nécessaire pour que des études soient faites, de préférence par une de ces grosses entreprises qui ont porté jusque dans les deux mondes la réputation du génie civil français.

J'ai négligé à dessein de faire état, dans l'examen des problèmes que soulève la création d'un port définitif, de l'existence du chef-lieu administratif, Bingerville, où s'est concrétisé à grands frais le rêve égoïste, formé il y a quelque dix ans, de créer en un point élevé, aéré, isolé et éloigné, une thébaïde difficilement accessible au commun.

L'avenir de la Côte-d'Ivoire n'est nullement subordonné, en effet, au maintien ou à la suppression de ce béguinage administratif dont les inconvénients — dispersion des efforts et des ressources, augmentation des frais généraux — sont compensés en partie par une salubrité relative qui, en facilitant les longs séjours, permet la constance dans les vues et la persévérance dans les réalisations, si nécessaires dans un pays neuf.

Quel que sera l'emplacement du futur grand port — Abidjan ou surtout Bassam — le chef-lieu administratif pourra demeurer sans trop d'inconvénients là où il est présentement, comme il pourra également, avec avantage, être transféré là où sera le commerce. Il ne s'agira alors que d'une question de crédits que l'accroissement des ressources de la colonie permettra sans doute de solutionner aisément.

*
* *

Messieurs, dans une colonie qui sera bientôt intégralement pacifiée, dont l'outillage s'accroît, dont les transactions augmentent rapidement, il était anormal que le commerce n'eut pas de représentation légale et permanente. Cette lacune est aujourd'hui comblée. J'adresse à la première chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire mes vœux de succès et de longévité. Elle peut compter entièrement sur la bienveillance et la sympathie de l'administration locale, qui fonde sur sa création les plus légitimes espérances.

Celle-ci doit, en effet, à mon avis, fermer un cycle de notre histoire et marquer le début d'une orientation nouvelle des efforts et des capitaux, d'un perfectionnement de nos méthodes de mise en valeur. Je l'estime indispensable, car si les affaires se développent, la concurrence se fait tous les jours plus grande et plus âpre. Le nombre des commerçants s'accroît, les maisons existantes elles-mêmes augmentent leur mise et l'on peut craindre, si vous continuez à parcourir du pas accoutumé votre vieux sentier traditionnel et battu, que la venue même de capitaux, appelés par notre publicité et celle que les événements nous ont faite, n'aboutisse en dernier lieu qu'à l'émiettement des bénéfiques.

[Un esprit commercial anachronique]

Il faut donc rompre avec les vieilles méthodes. Au premier rang de celles-ci, laissez-moi vous signaler tout d'abord l'anachronisme de votre organisation, basée sur l'isolement mutuel, l'individualisme absolu. Chaque maison tend à se suffire à elle-même. Chacun a, ou veut, avoir sa flottille, sa tonnellerie, ses ateliers, son caravansérail, etc. Vous n'empruntez à l'outillage commun que le transport maritime et, à Bassam, le wharf. Je ne prétends pas vous conseiller de couper court brusquement avec ces pratiques ; mais, si l'état de la colonie les a jadis justifiées et imposées, il n'en est plus de même aujourd'hui et vous devez tendre à une spécialisation progressive du rôle de chacun.

De même, vous avez conservé, comme au temps de Verdier, le système des factoreries et sous-factoreries, des traitants et sous-traitants. De puissantes compagnies entretiennent ainsi une armée de boutiquiers et sous-boutiquiers pour descendre directement jusqu'à la vente infime de détail. Vous êtes, de la sorte, entraînés à vous installer tous directement, même sous des pailotes, dans tous les petits coins où se présente la moindre clientèle. Vous faites ainsi concurrence à vos rares acheteurs en demi-gros et vous retardez le développement inévitable de cette classe intéressante de petits commerçants, dont l'existence à l'état florissant vous eut dispensé de frais généraux énormes sans diminuer vos chiffres d'affaires.

Enfin, Messieurs, par une tradition héritée de l'époque difficile des débuts de la colonisation, on ne s'installe pas, on campe. Alors que dans d'autres colonies, le Tonkin, par exemple, les habitations des colons rivalisent de confort et même de luxe avec les plus belles résidences gouvernementales, ici les firmes les plus prospères se contentent d'installations modestes et dont l'aspect semble indiquer une incertitude du lendemain que rien ne justifie. Les affaires elles-mêmes se ressentent de cet état d'esprit. On se contente de moissonner aujourd'hui le champ qu'on a moissonné hier. Aussi notre histoire commerciale s'illustre-t-elle de graphiques tourmentés, coupés de failles profondes et dentelés de pics aigus. Au travers de ces vicissitudes, nous croissons évidemment, mais d'une manière irrégulière, accidentée. Pourquoi ? C'est que le pays qui vit de cueillette et non point de culture reste sous la dépendance totale des marchés extérieurs et ce sont leurs fluctuations qui stimulent ou dépriment l'activité des racoleurs. Le commerce qui doit, je le veux bien, s'aguerrir à la mobilité des cours, a cependant besoin de certains éléments de stabilité et de sécurité ; vous ne les trouverez pas dans cet affolement perpétuel de la boussole commerciale, au moindre souffle qui vous arrive d'Europe ou d'Amérique.

Aussi, les grandes comme les petites maisons ne s'installent-elles que timidement, comme dans la peur perpétuelle d'une débâcle imminente. Toutes les opérations sont à court terme. Échanger rapidement de la marchandise contre du caoutchouc sauvage et de l'huile brute ou des graines, voilà le terme que vous assignez, aujourd'hui comme hier, à votre activité ; l'agriculture et l'industrie, ces deux formes supérieures du labeur humain, sont exclues de vos préoccupations, alors qu'elles remédieraient certainement à cette situation instable dépeinte tout à l'heure. De vos bénéfices annuels, vous ne distrayez rien pour l'aménagement économique du pays. C'est, laissez-moi vous le dire, une conception de la colonisation quelque peu égoïste et imprudente. Or, ni le climat ni la main-d'œuvre ne constituent des obstacles à une orientation nouvelle.

J'entrevois, au contraire, pour notre domaine forestier, de grosses entreprises, délivrées de l'exploitation des intermédiaires, pourvues de scieries puissantes, exportant toutes les espèces d'essences, reconstituant nos peuplements au fur et à mesure de leur coupe ; pour nos palmeraies, l'installation d'usines et la multiplication, chez l'indigène, de presses et de concasseurs mécaniques ; j'entrevois pour un avenir plus éloigné, la création de distilleries de plantes à parfum, de fabriques de féculs diverses ; de leur côté, nos côtes et nos lagunes si poissonneuses, pourraient faire l'objet d'une exploitation industrielle, assurée d'un écoulement rémunérateur dans la colonie même. Et pour la force motrice, nos fleuves, barrés de seuils rocheux, et qui ne sont pas, comme ailleurs, des chemins qui marchent, nous fourniraient en compensation la houille blanche en abondance. En agriculture, les perspectives d'avenir ne sont pas moins séduisantes, et des plantations exclusivement européennes de cacaoyers, de café, de colatiers, de *funtumias* et d'hévéas, de cocotiers, des entreprises d'exportation de bananes et d'ananas, seraient assurées de succès. Elles constitueraient un modèle et un encouragement puissant pour la culture indigène, but final de nos efforts. Quant aux mines, elles semblent devoir entrer prochainement dans une phase nouvelle.

Messieurs, c'est avec joie que depuis quelque temps j'enregistre des tentatives encore trop timides et isolées dans la voie où le Congo belge, le Cameroun, la Nigeria, la Gold Coast nous ont devancé.

Je souhaite qu'elles se multiplient et surtout que des firmes puissantes, jusqu'ici confinées dans le troc, impriment à leur implantation dans la colonie, en y fondant ou contribuant à y fonder des entreprises industrielles et agricoles, le caractère de permanence et de confiance dans l'avenir qui leur a jusqu'ici fait défaut.

Monsieur le gouverneur général, Je m'estimerai trop heureux si j'ai pu vous faire partager ma foi dans l'avenir de ce pays, dont j'assume l'administration depuis trois ans sous votre direction éclairée, si nous pouvons recevoir de vous l'assurance que nos vœux seront exaucés.

Je n'ajouterai qu'un mot. Tous les jours, de jeunes hommes, au cours des opérations militaires, tombent glorieusement au camp d'honneur. Ils succombent sans regrets, dans l'espoir que leur sacrifice n'aura pas été vain. Faites que leurs dernières pensées se réalisent. Aidez-nous à faire de cette terre lointaine un pays où, dans le calme de la paix française, une population indigène, satisfaite de son sort, évolue dans son propre milieu vers le progrès économique et la civilisation, où la France puisse avec orgueil retrouver un jour, dans les efforts accumulés de ses enfants, le plus clair de son génie et le meilleur d'elle-même : son âme immortelle !

LÉGION D'HONNEUR
(*La Dépêche coloniale*, 14 avril 1911)

Nous sommes heureux d'enregistrer la promotion au gradée d'officier de la Légion d'honneur de M. le gouverneur Angoulvant. Cette distinction justifiée reconnaît et consacre, en même temps que l'œuvre brillante accomplie depuis trois ans par le chef de la colonie de la Côte-d'Ivoire, la conduite éminemment courageuse qu'il a déployée, à diverses reprises, dans des circonstances critiques.

Nous avons enregistré à maintes reprises les remarquables résultats obtenus, à la Côte-d'Ivoire, dans l'ordre politique, administratif et économique, par M. Angoulvant.

Sous son active et énergique impulsion, la pénétration et la pacification de la zone forestière ont été presque intégralement réalisées de 1908 à ce jour. Les tribus, jusqu'alors rebelles et guerrières sont aujourd'hui soumises et désarmées, sauf dans la région ouest du pays, où une action militaire méthodique se poursuit. Les indigènes ont été incités avec succès à se livrer à des travaux productifs, dont la répercussion s'est immédiatement fait sentir sur le mouvement commercial. Les écoles et les groupes d'assistance médicale, multipliés, leur donnent une idée sans cesse plus tangible de nos généreuses intentions. Les cultures nouvelles, telles celles du cacaoyer, du riz, du maïs, du coton, favorisées par une éducation spéciale des autochtones et par des distributions gratuites de graines, prennent chaque jour un essor croissant. Le labeur de toute la population se poursuit partout à l'abri de l'ordre et de la paix définitivement assis.

L'organisation administrative de la colonie a été poussée fort avant et, à tous les degrés, les fonctionnaires locaux, associés étroitement à la tâche entreprise, sont poussés à se consacrer avec une ardeur dont M. Angoulvant ne cesse de donner l'exemple, à cette œuvre d'intérêt général.

Au point de vue économique, un énorme progrès peut être enregistré. Les routes et les relations télégraphiques ont été multipliées, les ports améliorés, les senties européens assainis, la production indigène et la colonisation européennes facilitées : la jonction des lagunes littorales, étudiée, est prête à s'accomplir ; le commerce s'est accru de 50 0/0 en un an et annonce une augmentation constante et progressive ; une

situation financière excessivement prospère permet de poursuivre et d'aborder de nouveaux travaux dont le mouvement économique se ressentira heureusement.

Ces résultats, fruits d'une clairvoyance et d'une autorité rares, jointes à un incessant labeur, justifieraient, à eux seuls, la distinction que le ministre des colonies vient de faire conférer au gouverneur Angoulvant. Ce dernier est, en outre, récompensé du brillant courage dont il a fait preuve, à diverses reprises, quand, au cours de ses nombreuses tournées d'inspection dans les régions précédemment troublées, il a partagé, avec une remarquable bravoure, les dangers courus par les troupes et ses subordonnés de tout ordre.

CITATIONS

(*La France militaire*, 27 avril 1911)

Une citation au *Bulletin officiel* est accordée à MM :

Maritz, chef de bataillon de l'infanterie coloniale : a rendu des services distingués dans la conduite des opérations contre la tribu insurgée des Agbas (Côte-d'Ivoire), du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 1910.

Reymond, capitaine de l'infanterie coloniale : a rendu des services exceptionnels au cours des opérations contre la tribu insurgée des Agbas (Côte d'Ivoire), du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 1910.

Adam, lieutenant de l'infanterie coloniale : a fait preuve de belles qualités militaires au cours des opérations en pays Ouelle-Salefoue (Côte-d'Ivoire), du 27 août au 5 décembre 1910, et, en particulier, le 9 octobre 1910 à Bayasso.

Baudillon, n^o matricule 3 ic. 798, adjudant de l'infanterie coloniale : s'est brillamment conduit à la tête d'une section d'avant-garde à la prise d'Akpokro (20 septembre 1910). S'est distingué au combat de Diakpo (23 septembre) et de Baisou (30 septembre) (opérations contre les Agbas, Côte-d'Ivoire, du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 1910).

Guimbretière, n^o matricule 3 ic. 6139, sergent de l'infanterie coloniale : s'est distingué à la prise d'Attenson, le 17 septembre 1910 et au combat de Dahamien-Pandan, le 30 septembre 1910 (Côte-d'Ivoire, du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 1910).

Mamadou-Diawara, n^o matricule 3 ic. 2577 caporal au 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais : s'est signalé par sa bravoure au cours des opérations contre les Agbas (Côte-d'Ivoire), du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 1910, et notamment à la prise du village de Longo, où il a été blessé.

MUTATIONS ET NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL COLONIAL

AFFECTATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 2 mai 1911)

CÔTE-D'IVOIRE

MM. Baunard, administrateur adjoint de 3^e classe (administrateur du cercle de l'Indléné) ; Romanet, adjoint principal de 1^{re} classe des affaires indigènes (chef du poste administratif d'Abidjean) ; les adjoints de 2^e classe Coulon (4^e bureau du gouvernement), Bustarret (chef du poste administratif de Dimbokro), Robin-Delorière (chef du poste administratif d'Alépé) ; les commis de 2^e classe Tollinchi (poste d'Adzopé), Mortel (poste d'Agboville), Scarboucho (Odlenné) et Lerminier (agent spécial à Touba).

MM. Faucon, commis de 4^e classe (agent spécial du poste de Bondoukou) ; les commis des postes et télégraphes Clion (bureau de Bingerville), de Freitas (Abidjan) ; Cayrier, commis principal de 2^e classe des travaux publics (chef de bureau et de la comptabilité au bureau central des travaux publics) ; Veuillet, dessinateur (bureau de Bingerville) ; Gahagnon, géomètre principal de 2^e classe (service de la conservation et de la propriété foncière et des droits fonciers) ; Callaud Belisle, géomètre de 2^e classe (bureau central des travaux publics).

Médaille coloniale
(*La Dépêche coloniale*, 19 mai 1911)

Le décret du 7 juin 1911, portant concession de la médaille coloniale, au titre de l'Afrique Occidentale française, du Sahara, de la Côte-d'Ivoire et de l'Adrar, est complété comme il suit :

En pays Ayou, du 9 avril au 3 mai 1909 (colonne Cahen) ;
En pays Abbey, du 9 janvier au 4 avril 1910 (colonne Noguès) ;
En pays Saléfoué, du 24 mai au 20 septembre 1910 (colonnes Posth, Foulon, Javourey) ;
Défense du poste d'Adzopé (21 au 28 janvier 1910) ;
Défense d'Ouossou (24 février au 1^{er} août 1910), et opérations en pays N'Gban, du 1^{er} mai au 1^{er} août 1910 (colonne Morel).

AFRIQUE OCCIDENTALE
À la Côte-d'Ivoire
(*La France militaire*, 19 mai 1911)

Un télégramme de Dakar, reçu au ministère des colonies, rend compte de la situation, à la Côte-d'Ivoire, à fin avril.

Dans le Haut-Bandama, après six semaines de résistance, les premières soumissions chez les Ayous se sont produites ; la pacification a pu être menée à bien chez les Kodés du Nord ; elle se poursuit chez les Kodés du Sud.

Depuis le 1^{er} mai, nos troupes ont eu 7 hommes blessés légèrement.

Dans le Haut-Cavally opèrent trois compagnies et de l'artillerie ; la première, installée à Logoualé, a pacifié le pays Yors ; la seconde, ayant son centre à Doukoué, à 50 kilomètres au sud de Logoualé, a reconnu le pays jusqu'à Sassandra.

La troisième compagnie, après avoir infligé une sévère leçon au canton de Gueresnoba, a regagné Man pour opérer la pacification de son secteur.

Un câblogramme fait connaître que les diverses unités vont profiter de la saison des grandes pluies pour organiser leur secteur respectif.

MUTATIONS ET NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL COLONIAL

AFFECTATIONS
(*La Dépêche coloniale*, 30 mai 1911)

CÔTE D'IVOIRE

MM. Février, administrateur de 3^e classe (administration du cercle du Bas-Cavally) ; les administrateurs adjoints de 2^e classe Armanet (chef de poste d'Assinie) et Langle (adjoint au chef du 4^e bureau du gouvernement) ; Baumard, administrateur adjoint de 3^e classe (administrateur du cercle de l'Indénié) ; Romanet, adjoint principal de 1^{re} classe des affaires indigènes (chef de poste d'Abidjan) ; de Gandillac, adjoint principal de 3^e classe (chef du poste administratif d'Assibano).

MM. les adjoints de 2^e classe Coulon (4^e bureau du gouvernement), Bustarret (chef du poste administratif de Dimbokro), Robin Daprière (chef du poste administratif d'Alépé) et Nicola (cercle de Mankono) ; les commis de 1^{re} classe Filassier (chef du poste administratif de Zaranou et Sargentou (chef du poste administratif de Bougouanou) ; les commis de 2^e classe Tollinchi (poste d'Adzopé), Scarbonchi (Odienné), Fournet (poste d'Aboisso), Rolland (3^e bureau du gouvernement) et Montet, commissaire de police à Bassam ; les commis de 4^e classe Faucon (poste de Bondoukou), Paoli (cercle de Mankono), Salgues (agent spécial à Korkogô).

Côte-d'Ivoire.
(*La Gironde*, 8 juin 1911)

La Pacification. Ses rapides progrès. Le gouverneur intérimaire.

Les nouvelles que nous recevons de la Côte-d'Ivoire sont de plus en plus satisfaisantes. La pacification s'étend, et parallèlement, l'essor économique de la colonie s'accroît.

Dans quelques jours, les Ayaous, les Nunafoués, les Kodès, en un mot, les tribus qui, dans la région du Bandama, nous avaient montré de l'hostilité, seront définitivement réduites. Viendra alors le tour de celles du Haut-Sassandra. Quand il les aura soumises, M. le colonel Levasseur, avec tous les effectifs dont il dispose, rétablira l'ordre dans le pays Gouro. Il aura sans doute là un gros effort à fournir, car il s'y est manifesté, il y a quelques mois, de graves signes d'effervescence. L'attaque du poste de Sinfra, qu'il n'était guère utile de démentir comme on l'a fait, a coûté la vie à un Européen. Pour plus de précision, cet Européen s'appelait M. Bonfils.

Dans le pays Dida et le Haut-Cavally, la soumission et le désarmement des indigènes rebelles se poursuivent.

Quatre compagnies seront installées à Zuenoula, Sinfra, Bouaflé et Omné ; une cinquième occupera les postes d'Issia, Daloa et Vavoua.

Bref, la situation politique de la Côte-d'Ivoire s'améliore de jour en jour, et M. Merleau-Ponty, au cours de son récent séjour dans cette colonie, a trouvé un excellent accueil, bien qu'il n'eût pas d'escorte. Le bon état des routes lui a permis de parcourir 300 kilomètres en six jours. Ayant quitté Bingerville le 30 mars, il s'est rendu à Dimbroko, à Diakpo, à Ouellé et à Bougouanou, traversant des régions qu'il a jugées appelées à un prompt développement économique, en raison de leurs richesses naturelles et de l'âpreté au gain de leurs populations. Aussi s'est-il promis, comme nous le disions récemment, de réserver à la Côte-d'Ivoire 30 millions sur le nouvel emprunt de 100 millions que la métropole autorisera sans doute bientôt l'Afrique occidentale à contracter. Selon les vœux qui ont été exprimés à M. Merleau-Ponty, cette somme de 30 millions sera, en majeure partie, employée à la montée de la voie ferrée vers le Mossi et à la construction d'un embranchement de Dimbokro à Daloa.

M. Angoulvant, le distingué lieutenant gouverneur de la Côte-d'Ivoire, d'après ce que nous a écrit notre correspondant, a dû arriver à Dakar le 1^{er} juin, par l'« Afrique ». Il va assister au conseil du gouvernement et rentrera ensuite en France pour prendre un congé bien mérité.

Les fonctions de gouverneur intérimaire sont remplies par M. l'administrateur en chef de première classe Guyon, qui avait, au gouvernement général de l'Afrique occidentale, la direction de l'important service des affaires politiques, administratives et économiques.

On ne pouvait, en l'absence de M. Angoulvant, confier l'administration de la Côte-d'Ivoire à un homme plus habile et plus avisé. Il nous souvient, en effet, que M. Guyon s'est signalé par des qualités de premier ordre à Madagascar, sous le gouvernement du général Gallieni ; au Sénégal, dans la Basse Casamance, sous l'administration de M. Camille Guy ; dans d'autres occasions encore où l'on a fait appel à son intelligence, à son dévouement, à son énergie, en même temps qu'à son esprit de conciliation et à son tact.

MÉDAILLE COLONIALE

DROITS À L'OBTENTION

(*La France militaire*, 13 juin 1911)

Aux termes d'un décret en date du 7 juin 1911, le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis :

.....

3° Avec l'agrafe « Côte-d'Ivoire ».

a) Au personnel militaire, européen et indigène ayant servi à la Côte-d'Ivoire en 1909 et 1910.

b) Au personnel civil (européen et indigène) ayant servi dans les cercles du Haut-Sassandra et du Haut-Cavally, et à celui ayant pris une part effective aux opérations effectuées :

En pays Attié, du 23 mai au 13 juin 1909 (colonne Cahen) ; du 18 juin au 27 novembre 1909 (colonne Boudet).

En pays Akoué, du 27 juin 1909 au 8 janvier 1910 (colonne Kaufmann, colonne Bouët, colonne Noguès).

En pays Bouboury et en pays Dida, du 5 décembre 1909 au 15 février 1910 (colonne Lalubin).

COURRIERS D'OUTRE-MER

Arrivée de l'« Atlantique »

Courrier de La Plata, du Brésil et du Sénégal.

(*La Gironde*, 9 juillet 1911)

L'« Atlantique », paquebot des Messageries maritimes commandant Lidin, a mouillé vendredi soir à Richard, où il a été arraisonné. À minuit, le flot aidant, il a repris sa route vers Bordeaux, et à quatre heures, il arrivait sur notre rade.

Ses 378 passagers ont débarqué à six heures et demie.

Notre conversation avec M. Angoulvant,
lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire

La situation de cette colonie est de plus en plus satisfaisante.

Sur l'« Atlantique » s'est embarqué à Dakar M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, qui venait d'assister dans cette ville au conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française.

Notre premier soin, dès que nous pûmes monter à bord du paquebot, à Richard, fut de solliciter de ce haut et distingué fonctionnaire, un entretien, qu'il nous accorda d'ailleurs avec la meilleure grâce du monde.

— Vous rentrez en congé. Monsieur le gouverneur ?

— Je viens en mission, après un séjour de trente-huit mois dans ma colonie, séjour que je n'eusse pas hésité à prolonger encore si la situation de la Côte-d'Ivoire n'était satisfaisante.

Le programme de pacification et de pénétration que M. le gouverneur général Ponty avait adopté l'an dernier en conseil de gouvernement a été poursuivi, vous le savez, avec la plus stricte méthode, sans le moindre écart. À vrai dire, les opérations militaires à grand déploiement de forces sont terminées ; elles ont eu comme dernier théâtre les rives du Bandama. Tout le Nord de la colonie, l'Est, le Centre et une partie du Sud sont maintenant soumis et bien soumis. Cinquante mille fusils à pierre ont été détruits dans ces régions, que lon peut maintenant parcourir « la canne à la main ». Laissez moi à ce sujet vous donner un détail curieux : avec le canon de ces fusils, les indigènes font une sorte de pioche, avec laquelle ils travaillent leurs terres.

Les populations désarmées ont acquitté leurs impôts, ce qui est, vous le reconnaîtrez, un critérium de soumission. Quant aux instigateurs de la rébellion que nous avons eu à réprimer, nous les avons prudemment éloignés de leur terre natale.

Il nous reste maintenant à étendre la pacification du côté de l'Ouest.

Dans la région du Lahou, la deuxième brigade indigène rétablit la tranquillité au pays Dida Ses opérations sont en bonne voie.

Le pays qui s'étend entre le Haut-Cavally et la Haute-Sassandra forme actuellement une région militaire où opèrent huit compagnies de deux cents hommes chacune, commandées par les chefs de bataillon Bordeaux et Brousse, de très habiles officiers, placés eux-mêmes vous les ordres du colonel Lvasseur, dont la valeur est reconnue de tous, et avec qui l'autorité civile entretient les meilleures relations. Et rien, vous savez ne saurait être plus profitable à la colonie, à l'œuvre poursuivie, que cette étroite collaboration de l'administration et du commandement militaire basée sur une confiance et une bonne volonté réciproques.

— Et le pays Gouro, où nous avons eu à diverses reprises de si sérieuses difficultés, quand va-t-il recevoir la visite de nos troupes, Monsieur le gouverneur ?

— Incessamment, et nous sommes décidés à le pacifier une fois pour toutes. Il ne faut plus qu'il reste dans la colonie un seul foyer de rébellion. Mais, pour atteindre ce but, il faut compter encore deux ans d'opérations militaires proprement dites, constituant une véritable conquête, qui sera suivie d'une année d'occupation, pendant laquelle les effectifs (huit compagnies, une section d'artillerie et quatre brigades indigènes) resteront au complet sur place ; après quoi, les pays soumis pourront être remis à l'autorité civile, sans inconvénient. On pourra dire dès lors que, vis-à-vis des autochtones comme vis-à-vis des étrangers, la Côte-d'Ivoire est une terre française, tout à fait française.

En résumé, sur dix-sept cercles que comprend la colonie, quatorze sont maintenant absolument tranquilles, « bien en mains ».

.....

P. DIALA.

Le nombre des fusils détruits du 31 mai au 15 juillet 1911 s'est élevé à 4.834, portant à 50.509 le nombre des armes confisquées en vingt et un mois.

Un village de ségrégation sera établi entre la lagune Ouladine et Mossou, pour tous les indigènes qui ne devront plus habiter Grand-Bassam*. Exception est faite provisoirement pour ceux qui, ayant des concessions définitives, auront déjà construit des maisons à l'européenne et s'astreindront à toutes mesures d'hygiène réglementaires.

Ce village indigène sera divisé en autant de quartiers qu'il y a de groupes ethniques différents.

Des emplacements spéciaux y seront en outre, réservés pour permettre le groupement distinct des employés et manœuvres des diverses maisons de commerce et administrations publiques.

Un chef par quartier, désigné par l'administration ou par la maison de commerce avec l'agrément de l'administration, sera chargé de la propreté et de la tranquillité.

Aucune patente commerciale ne sera délivrée entre la lagune Ouladine et Mossou inclus. Aucune boutique ne pourra s'y ouvrir, aucun marché n'y sera toléré.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} septembre 1911)

USAGE DES EAUX

Ont été autorisés à faire usage des eaux :

De Vittel :

M. Angoulvant, gouverneur des colonies, provenant de la Côte-d'Ivoire.

Pénétration dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire
(janvier-avril 1911)
(*Revue des troupes coloniales*, octobre 1911, p. 329-348)

Au lendemain de la prise de Samory, les missions Woelffel, Mangin et Hostains-d'Ollone furent chargées d'opérer la jonction du Soudan et de la Côte d'Ivoire. Parmi les populations du cercle du Haut-Cavally, les Dans du Nord, seuls, nous furent reconnaissants de la chute de Samory ; ceux du Sud, qui avaient arrêté Samory, reçurent fort mal les lieutenants Woelffel. et Mangin. Partis du Nord, ces derniers s'arrêtèrent en pays Yaro, sur la ligne Logualé-Gouélé ; un poste fut créé à Nuantogloin, près du Zô. Après la mort du lieutenant Sénac (décembre 1899), nous abandonnions le pays ; notre action vers le Sud était désormais limitée au Bafing.

En janvier 1902, le lieutenant Cornet, avec 40 tirailleurs, visita le Touradougou, le pays Ouobé, mais ne put se maintenir à Man. En 1905, le lieutenant Laurent, parti de Touba, renoua les relations avec les Dans. En 1900, il créait le poste de Danané, à la frontière libérienne (sur un affluent de la Nuon) ; en 1908, il créait le poste de Man, au bord du Kô. Faute d'effectifs, il ne put briser la résistance des Yaros, sous-tribu des Dans ou Yaboubas, qui barraient la route du Sud. En novembre 1908, il poussa une forte pointe vers Ghérégoui, Souapleu, pour se donner de l'air, mais cet effort fut insuffisant pour amener la soumission du canton rebelle. En décembre 1910, 2 compagnies du 4^e sénégalais, avec une pièce de 80, viennent de Dimbokro, sous le commandement du commandant Bordeaux, pour se joindre à la brigade indigène du capitaine Laurent (cette 4^e brigade est devenue la 5^e compagnie du 4^e sénégalais). Ces trois compagnies devaient achever l'oeuvre de pénétration du cercle du Haut-Cavally. Cette oeuvre comprenait la mise à la raison des cantons rebelles, l'ouverture d'une route de ravitaillement vers la Sassandra, enfin l'organisation administrative du pays réparti entre trois compagnies.

La première résistance à briser était celle du canton de Yaro, qui avait entraîné contre nous les gens du Hyé, du Zo-Sé et du Blou-No. Amener la prompte soumission du canton de Hyé, par la rapidité de son action ; faire aux Yaros une guerre sans merci pour leur enlever toute idée de relever la tête ; intimider par nos opérations les gens du Blou-No et du Zo-Sé, tel était le plan du commandant de la colonne.

La colonne était ainsi constituée :

État-major :

Commandant Bordeaux.

Docteur Leroy.

Adjudant Bruwiller.

3^e compagnie. — Capitaine Tissot ; lieutenant Humbert.

5^e compagnie.—Capitaine Laurent ; lieutenant Bourcelot.

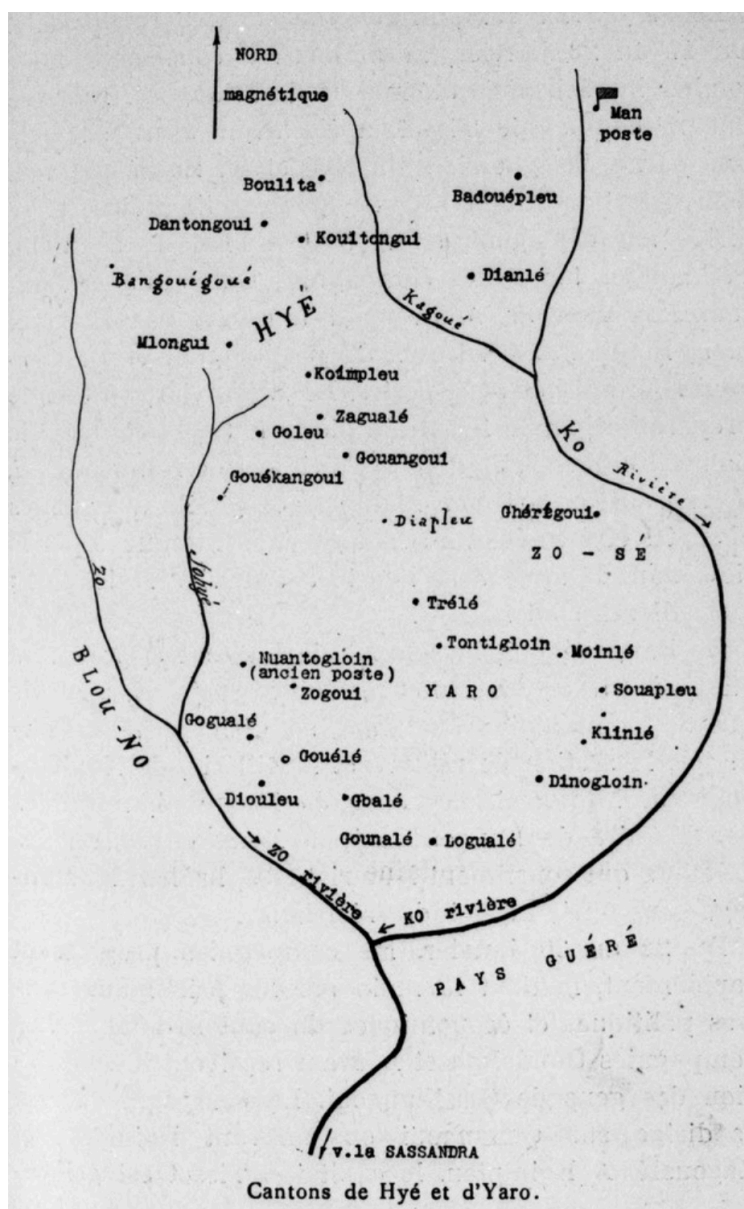
8^e compagnie. — Capitaine Gondalma ; lieutenant Audy.

Section de réserve. — Lieutenant de Gernon.

Ravitaillement. — Lieutenant Ferrand.

Artillerie. — Maréchal des logis Garlotti.

Effectif des compagnies : 100 hommes ; effectif des section de réserve et de ravitaillement : 40 hommes.



Des détachements étaient laissés dans les postes de Man (lieutenant Husson) et de Danané (adjudant Kervern).

Le 17 janvier 1911, la colonne se mettait en route. Du 17 au 22 janvier, la manœuvre consiste à faire tomber la résistance du massif de Mlongoui. Dans ce but, la compagnie Tissot, après avoir attiré sur elle une partie des guerriers du Hyé et du Zo-Sé par une démonstration sur la Kagoué, passe cette rivière et se dirige sur Mlongoui, en restant à l'est de ce point. Pendant ce temps les compagnies Gondalma et Laurent exécutent un mouvement tournant par Badouépleu, Boulita. Les villages de Kouitongoui et Dantongoui sont enlevés sans pertes. Le 19 janvier, après une préparation par le feu de la pièce de 80, la compagnie Laurent enlève brillamment le village de Bangouégoué, perché au sommet d'un mamelon de gneiss aux pentes abruptes et dénudées. L'avant-garde, commandée par le lieutenant Bourcelot, se heurte à une vive résistance ; 4 tirailleurs sont blessés.

De Bangouégoué, la compagnie Laurent appuie vers l'Est, où elle achève l'effet produit le 19 janvier, tandis que la compagnie Gondalma se dirige, avec l'état-major, la

section de réserve et l'artillerie, de Kouitongoui sur Mlongoui. Les gens de Mlongoui, intimidés par l'affaire de Bangouègoui, désireux de sauver les kolatiers qui constituent leur richesse, brûlent leur village sans offrir la moindre résistance.

Du 22 au 30 janvier, les compagnies progressent rapidement, mettant la main sur les principaux centres politiques et économiques du canton de Hyé. Les compagnies Gondalma et Laurent reçoivent la soumission des gens de Gouékangoui. La compagnie Tissot se dirige sur Gouangoui en enlevant Koimpleu et Zagoualé. A Koimpleu, le capitaine Tissot est grièvement blessé dans une embuscade au moment où il donnait le coup-d'œil du maître à son dispositif de sûreté.

Le lieutenant Santucci prend le commandement de la 3^e compagnie, en remplacement du capitaine Tissot, mort à Man des suites de sa blessure.

Le 28 janvier, Yogonté, l'un des principaux chefs de guerre du Hyé, vient faire sa soumission au commandant Bordeaux. Le canton de Hyé ne fait plus preuve d'hostilité à partir de ce jour. Des branches de palmier jonchent tous les sentiers en signe de paix. Il était à prévoir que ce canton riche, très peuplé, poussé à la guerre par les terribles Yaros, ne ferait pas une longue résistance. Les gens du Hyé méritaient une leçon sévère sans grands dégâts matériels. Les opérations du 17 au 30 janvier les avaient déconcertés par la rapidité et par la cohésion des mouvements.

La tribu belliqueuse des Yaros, fière de sa réputation d'impénétrable, se vantait d'arrêter notre marche vers le Sud. Elle se targuait des pertes qu'elle avait fait subir au lieutenant Mangin en 1898. L'abandon du poste de Nuantogloin, en 1899, l'avait confirmée dans l'idée que les blancs avaient battu en retraite, reconnaissant leur infériorité.

La phase vraiment utile de la colonne s'ouvrait donc par la pénétration dans le canton de Yaro. Le 28 janvier, une reconnaissance, commandée par le capitaine Laurent, avait essuyé de nombreux coups de fusil au village de Zogoui et avait eu 5 tirailleurs blessés, 1 porteur tué, 2 porteurs blessés. Cette première pointe poussée dans le Yaro laissait présager des engagements meurtriers. L'occupation de la ligne Guélé, Moinlé, Souapleu, s'annonçait comme devant être très coûteuse.

Dès l'entrée des compagnies Gondalma, Santucci, Bourcelot ⁴⁰, dans le Yaro, le chef de bataillon avait adopté les principes de fouille qui n'avaient plus à faire leurs preuves. Chaque compagnie avait reçu un secteur nettement délimité avec liberté d'action dans ce secteur, le chef de bataillon se contentant de coordonner les mouvements des unités et de renforcer une compagnie au cas où l'artillerie pourrait entrer en action. La compagnie Gondalma avait le secteur de l'Est avec Moinlé, Souapleu ; la compagnie Santucci, le secteur du Centre avec Diapleu, Tontigloin ; la compagnie Bourcelot, le secteur de l'Ouest avec Zogoui, Gouélé, la rive gauche du Zô.

Ces trois secteurs convergeaient vers Logualé, à 4 kilomètres environ au nord-nord-est du continent du Kô et du Zô. La résistance des Yaros était donc concentrée dans ce triangle hérissé de mamelons de gneiss et de diorite, susceptibles d'une défense sérieuse.

II. — Prise de Gouélé-Diouleu

Le récit qui précède permet de « situer » l'opération de Gouélé-Diouleu, dont je fus le témoin et sur laquelle j'insisterai particulièrement : cette opération, inspirée par une décision très judicieuse, a été exécutée avec méthode et a dénoté de la part des gradés indigènes un vif sentiment d'initiative intelligente.

Le massif le plus important à enlever dans le secteur Ouest était le massif de Gouélé, dôme de gneiss surplombant la forêt de 200 mètres environ, visible de tous les

⁴⁰ Le capitaine Laurent malade, avait dû être évacué sur Man.

sommets du canton de Hyé. Les habitants de Gouélé avaient offert au lieutenant Mangin ⁴¹, en 1898, une résistance sérieuse. Ce dernier avait abordé le village par l'ouest et avait accédé au sommet au moyen d'échelles de lianes, tellement la pente était abrupte de ce côté. Dans l'intention de le bloquer, les indigènes l'avaient coupé de tous les points d'eau au moyen de fortes embuscades. Disposant d'un effectif insuffisant, le lieutenant Mangin n'avait pu donner à ses opérations un caractère de répression. Son attaque avait été brillante, mais très coûteuse et il avait évacué le village après avoir pris le soin d'incinérer ses morts pour ne pas offrir à ses adversaires l'occasion de faire ripaille. Ces leçons du passé ne furent point perdues par la 5^e compagnie. Le lieutenant Bourcelot, après avoir donné une sérieuse leçon aux gens de Zogoui, prit comme objectif le massif de Gouélé.

Les études faites au cours des dernières colonnes (colonne des Akoués, des Abbeys, des N'Gbans, des Agbas) avaient donné lieu à la constitution d'un corps de doctrines dont tout officier chargé d'une mission en forêt devait être pénétré.

Les guerriers du Yaro employant une tactique bien différente des Baoulés, nous aussi allions changer notre méthode de guerre, pour faire face aux conditions nouvelles.

En pays Abbey et dans le Baoulé sud, nos reconnaissances se heurtaient constamment à des embuscades ; nos bivouacs étaient toujours surveillés par l'ennemi ainsi averti de nos moindres déplacements. Les villages étaient défendus en avant et à très grande distance (4 ou 5 kilomètres), mais aucune résistance n'était offerte aux abords immédiats de ces villages. Les Baoulés se contentaient de revenir viser nos sentinelles pendant les quelques minutes que nous passions au milieu des cases. Au Cavally, l'adversaire est loin d'avoir la finesse et le flair du Baoulé. Il combat groupé ; chez lui, peu d'initiative, peu de ces actes de témérité qui caractérisent les vrais rôdeurs de forêts toujours en quête d'un beau coup de fusil autour de nos bivouacs et de nos reconnaissances. Des détachements peuvent marcher sans danger sur les chemins frayés ; par contre, les villages perchés au sommet de mamelons, entourés de blocs énormes de gneiss prêts à rouler sur les pentes d'accès, offrent une résistance très sérieuse sur leur lisière même. La place du marché, située en contrebas du village, sur une des grandes routes, est souvent, comme à Zogoui, le champ de tir tout désigné de l'adversaire. La plupart du temps, un seul sentier permet d'accéder à la cime abrupte et dénudée. Il en résulte que, ainsi perché, l'ennemi suit tous nos mouvements ; de toute façon, des sentinelles éventeront l'arrivée des tirailleurs qui montent en se cramponnant aux racines.

Une préparation par le feu s'impose donc pour nous, avec l'aide de l'artillerie si c'est possible. La place du feu est plus grande au Yaro que dans ces colonnes où l'habileté consistait uniquement à éviter les embuscades en marchant à travers la forêt, au coupe-coupe, en dehors de tout sentier. Au Cavally, les guerriers se rassemblent au village même, à un cri de guerre ; c'est donc sur la lisière même du village que l'engagement aura lieu. (Ex. : l'attaque des villages de Bangouégoui et de Zogoui par la 5^e compagnie.)

Gouélé se présentait donc comme une véritable position à enlever avec le minimum de pertes de notre côté, car, là comme ailleurs, un tirailleur tué ou blessé, c'est une victoire morale pour l'ennemi, qui a pu se rendre compte que les soldats des blancs sont vulnérables. La chute de Gouélé devait entraîner la soumission du Yaro-Sud.

La 5^e compagnie, quittant son bivouac de Zogoui, avait appuyé vers le sud-sud-Est et fouillait le secteur qui lui était attribué, tout en se reliant à la 3^e compagnie, qui opérait à sa gauche. Sachant par l'expérience de Mangin que la face Ouest du massif était très abrupte et qu'une attaque renouvelée de ce côté serait téméraire, le lieutenant Bourcelot se décide à attaquer Gouélé par le sud-est.

⁴¹ Qui, depuis, a été tué en Mauritanie, capitaine et officier de la Légion d'honneur.

Cependant, pour énerver l'ennemi et le tromper sur la direction possible de l'attaque, il multiplie les reconnaissances dans la région Ouest de Gouélé.

Le 5 février, le lieutenant de Cernon, secondé par le sergent Kaufment, avec 40 tirailleurs, va détruire le village de Gogualé, situé à l'ouest de Gouélé, en bas de la pente du massif, sur une sorte de contrefort formant ferrasse. Dès l'arrivée des tirailleurs, le cri de guerre retentit dans Gouélé au haut du mamelon ; les guerriers se rassemblent, bien en vain, car la reconnaissance oblique vers le nord-ouest, détruit quelques villages de culture et rentre au bivouac de la 5^e compagnie, ayant donné l'alarme à l'ouest de Gouélé, ayant détruit un village de 30 cases sous le nez des gens de Gouélé, qui n'avaient pas jugé prudent de descendre de leur aire fortifiée.

Le 6 février, des reconnaissances sont envoyées vers le sud-est avec mission d'étudier l'emplacement d'un nouveau bivouac plus rapproché de Gouélé et d'obtenir le point exact du village par recouplement.

Enfin, le 7 février, ayant pris sa décision d'après les rapports des reconnaissances du 5 et du 6, le lieutenant Bourcelot déplace sa compagnie et la porte à 2 kilomètres environ au nord-est de Gouélé, mettant ainsi sa troupe à pied d'œuvre. Des guerriers, venus pour reconnaître ce bivouac, tombent dans nos embuscades. Vers midi, le lieutenant de Cernon part avec un sergent indigène, Toumané Sidibé, et 30 hommes, pour aller faire une reconnaissance rapprochée de la position. S'étant porté au sud du mamelon, il en apprécie la pente, reconnaît la direction possible de l'attaque et laisse 20 tirailleurs en embuscade sous le commandement du sergent indigène, laissant à ce dernier sa liberté d'action.

Toumané Sidibé, faisant preuve de coup d'œil et de sang-froid, progresse pendant la nuit du 7 au 8 février jusqu'aux abords de la porte du village, où il entend parler les Yaros. Il envoie un compte rendu le 8 au petit jour par une patrouille. À la tombée de la nuit, le sergent Morva Keita remplace Toumané Sidibé avec 20 hommes. Morva, ne voulant pas être en reste sur Toumané, en fait d'initiative et de bravoure, saute dans le village au petit jour malgré les blocs qui sont lâchés sur les pentes par les défenseurs et tourne la porte fortifiée sans répondre à des coups de fusil isolés. Surpris par tant d'audace, les gens de Gouélé fuient sans avoir pu se rendre compte qu'ils ont eu affaire à 20 tirailleurs sénégalais.

Ayant placé son dispositif de sûreté, le sergent Morva Keita s'assure de la direction des fuyards et, dès que le brouillard se lève, il aperçoit un nouveau village de cent cases environ, où l'ennemi semble s'être retiré. Ce village, séparé de Gouélé par un ravin encaissé, est perché sur un mamelon à une distance de 900 mètres à vol d'oiseau. La porte fortifiée est très visible et serait un objectif de choix pour l'artillerie.

Le sergent Morva Keita, ayant pesé toutes ces considérations, envoie le 9 au matin un caporal rendre compte au lieutenant Bourcelot de ce qu'il a fait pendant la nuit et de ce qu'il voit. Le lieutenant Bourcelot et le lieutenant de Gernon se transportent sur les lieux en grimpant la pente du massif. Le village de Gouélé, d'où la vue s'étend sur tous les pays du Hyé et du Yaro, était défendu par une porte comprenant une entrée très étroite barrée par des blocs de gneiss. Un petit glacis s'étendait devant cette porte, offrant à l'adversaire un champ de tir de choix. Le village a une centaine de cases. Sur un mât sont accrochés des crânes et des tibias provenant des tirailleurs du lieutenant Mangin. À une distance de 900 mètres, sur les indications du sergent indigène, nous apercevons une porte fortifiée avec des cases qui forment des taches jaunes dans la forêt.

Les guides, dont la langue commence à se délier à la vue du succès de Gouélé, nous apprennent que le nouveau village en question s'appelle Diouleu. C'est un nom qu'ils avaient toujours omis dans leurs palabres avec nous, tellement ils avaient une crainte superstitieuse des gens de Gouélé et de Diouleu.

Le premier objectif, Gouélé, venait d'être enlevé brillamment, sans pertes, grâce aux embuscades « progressives » de deux sous-officiers indigènes, remarquables par leur coup d'œil, leur sang-froid et leur bravoure.

Diouleu devenait le nouvel objectif de la 5^e compagnie ; les forces de l'ennemi s'y concentraient. La reconnaissance de cette position, faite du haut du mamelon de Gouélé, désignait ce village comme susceptible de recevoir une leçon exemplaire, le canon aidant. C'est une bonne aubaine, en forêt, de pouvoir utiliser l'artillerie pour un autre motif que celui de faire du bluff.

Le lieutenant Bourcelot, de retour à son bivouac, envoie renforcer le sergent Morva Keita, à Gouélé, pour mettre ce point à l'abri d'un retour offensif.

Dès le 7, il avait envoyé un courrier au commandant Bordeaux, lui rendant compte des opérations autour de Gouélé, point qui alors n'était pas encore enlevé. Sur ces renseignements, le chef de bataillon s'était mis en marche avec sa section de réserve, l'artillerie et le service de santé. Le 9 février, vers 7 heures du soir, il arrivait au bivouac de la 5^e compagnie, venant de Tréné. Le lieutenant Bourcelot lui rend compte des événements du 7 et du 8 qui ont modifié la situation : le village de Gouélé enlevé, le village de Diouleu à enlever, la position de l'artillerie reconnue. Le chef de bataillon décide d'enlever Diouleu le 10 février au matin.

Le 10, la pièce de 80 est mise en batterie à l'endroit indiqué par le lieutenant Bourcelot, sur la pente du massif de Gouélé, sur un emplacement formant terrasse. L'infanterie (5^e compagnie et 3^e compagnie venue pour coopérer à l'attaque) reste en position d'attente au fond du ravin. Dès que le brouillard se lève, à 8 heures 30, le feu est ouvert : 12 projectiles sont tirés sur Diouleu. À 9 heures 15, l'attaque d'infanterie se déclenche en prenant toutes les précautions d'usage : le village de Diouleu est complètement abandonné ; les obus avaient crevé le toit de plusieurs cases.

La 5^e compagnie place des embuscades autour du village et, vers 10 heures, 2 guerriers Yaros, venant l'arme et la sagaie à la main se rendre compte de la situation, sont tués par une sentinelle. À partir de ce moment, nous ne recevons plus aucune visite de l'adversaire.

Nous avons appris par la suite, de la bouche des soumissionnaires, que le feu de l'artillerie avait tué 5 hommes, dont le chef du village qui était dans sa case. Les trois premières victimes avaient été des guerriers placés en embuscade sur la place du marché, en avant de la porte fortifiée qui servait de point de repère. Ils ont eu la malchance d'« écoper » pendant le tir de réglage.

L'effet meurtrier des obus, l'écho des éclatements répétés par les massifs montagneux avaient brisé toutes les énergies, avaient détruit toute cohésion.

Le 11 février, le commandant Bordeaux recevait les gens de Gbalé et de Logualé, villages très hostiles au début des opérations. Ces gens apportaient le poulet blanc, insigne de soumission. Peu après, les gens de Gouélé, de Diouleu, de Zogoui, venaient se rendre au lieutenant Bourcelot. Le secteur de la 5^e compagnie était soumis et le mouvement de soumission se propageait aussitôt.

III

La colonne, au point de vue opérations de guerre, était virtuellement terminée. De nombreuses reconnaissances eurent pour mission de forcer les indigènes à rendre leurs fusils, mais toute résistance collective était désormais tombée.

Le 16 février, la 5^e compagnie se portait sur Logualé ; le 18, elle quittait le canton de Yaro et allait opérer dans le Blouno pour obtenir la reddition des armes. Pendant ce temps, la 3^e compagnie créait un poste à Logualé, vers le confluent du Kô et du Zô, poste destiné à marquer l'empreinte de notre autorité sur les pays récemment soumis.

La 8^e compagnie, qui a enlevé Souapleu, continue à fouiller l'angle du confluent vers Klinlé, Dinogloin.

La colonne du Yaro, colonne de répression, allait se terminer par une colonne de pénétration en pays Guéré du 15 mars au 15 avril. La 8^e et la 5^e compagnies, composant cette colonne, ne rencontrèrent aucune résistance importante. Le 12 avril, le chef de bataillon ouvrait la route de Man à Soubré sur la Sassandra.

Cette pénétration vers la Sassandra avait un intérêt économique considérable au point de vue de la mise en valeur du cercle du Haut-Cavally. La voie du Soudan à la mer était ouverte, remplaçant les voies Man, Beyla, Kouroussa et Man, Bouaké, Dimbokro, voies coûteuses par où s'écoulaient les produits riches tels que caoutchouc, huile de palme, ivoire. La Sassandra devenait le débouché des régions de Manokoro, du Bas-Sassandra et du Haut-Cavally ; la construction d'un wharf à Sassandra fait partie du programme des travaux à effectuer en Afrique Occidentale Française.

La 8^e compagnie (compagnie Gondalma) fut installée à Doukoué, sur les bords du Braon, au cœur du pays Guéré.

L'opération de Gouélé-Diouleu, si méthodiquement conduite par le lieutenant Bourcelot, avait amené la rupture finale des résistances. Les feintes d'attaque sur Gouélé, jointes à l'emploi heureux d'embuscades mobiles suffisamment fortes pour opérer un coup de main, ont permis d'obtenir sans pertes la soumission des Yaros de Gouélé, si terribles de réputation. J'ai souvent entendu cette phrase absurde : « La difficulté d'une opération se mesure aux pertes qu'elle a causées ».

L'opération que j'ai décrite donne un démenti formel à cette assertion simpliste. En guerre de forêt, il est facile de faire décimer sa compagnie, car la moindre faute se paie avec du sang. Une compagnie qui a peu de pertes à la fin d'une colonne a pu être exposée plus qu'une autre, mais l'expérience tactique des gradés et l'instruction des tirailleurs entrent en ligne de compte. Les reconnaissances remarquables des sous-officiers indigènes de la 5^e compagnie, le sang-froid montré par les tirailleurs dans une attaque de nuit comme celle du 9 février, dénotaient une solide éducation militaire.

D'ailleurs, la rude vie menée par Européens et indigènes dans cette région tourmentée du Haut-Cavally trempe rapidement les caractères. Les reconnaissances exécutées sans guide dans ces pays inconnus forcent chacun à raisonner, à faire preuve d'initiative et d'intelligence. La plupart des gradés et des tirailleurs de la 5^e compagnie avaient servi sous les ordres du lieutenant Laurent dans son œuvre de pénétration chez les Dans. Aidé de ces braves, il avait créé les postes de Danané et de Man. S'aventurant avec une poignée de tirailleurs au cœur des massifs montagneux qui forment la frontière entre la France et le Libéria, le lieutenant Laurent, avec des effectifs très restreints, imposa pendant six ans notre autorité aux tribus qui avaient arrêté Samory, en attendant que le commandant Bordeaux vint donner le coup de grâce aux Yaros, ouvrant ainsi la route commerciale du Soudan à l'Atlantique.

Lieutenant de Cernon,
de l'infanterie coloniale.

NOMINATIONS COLONIALES (*La Liberté*, 8 novembre 1911)

M. Angoulvant, gouverneur de 2^e classe des colonies, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, est nommé gouverneur de première classe.

.....

TABLEAU D'AVANCEMENT
(JORF, 3 décembre 1911)

Infanterie coloniale
Pour le grade de capitaine

M. Bourcelot, lieutenant au 4^e rég. de tirailleur sénégalais : a rendu de grands services à la Côte d'Ivoire et s'est fait remarquer par sa bravoure et ses qualités de commandement au cours des opérations effectuées du 15 janvier au 12 mai 1911 dans le Haut-Cavally.

Pour l'emploi d'adjudant.

Negrerie (M.-B.), sergent au 2^e rég. de tirailleurs sénégalais : s'est distingué au cours des opérations du Haut-Cavally (Côte d'Ivoire), notamment le 23 janvier 1911, à l'affaire de Koïmpleu où il reçut dans ses bras son capitaine mortellement blessé à ses côtés.

Gaufment (X.), sergent au 4^e rég. de tirailleurs sénégalais : services rendus au cours des opérations effectuées du 15 janvier au 12 mai 1911 dans le Haut-Cavally (Côte d'Ivoire) par son entrain sa bravoure et son esprit de décision, et particulièrement à l'affaire de Ziegoni, le 28 janvier 1911.

Pasquini (J.-P.), sergent au 3^e rég. d'infanterie coloniale : s'est distingué le 9 février 1911 par sa bravoure et sa décision à l'attaque de Bané (opérations du Haut-Cavally (Côte d'Ivoire).

Pour adjudant indigène.

Toumane Sidibe, m^{le} 15623, sergent au 4^e rég. de tirailleurs sénégalais : a fait preuve de bravoure, de sang-froid et d'intelligence au cours des opérations dans le Haut-Cavally, notamment le 9 février 1911 au village de Gouélé (Côte-d'Ivoire). '-

Artillerie coloniale.

Pour l'emploi d'adjudant.

Carlotti (F -X.), maréchal des logis au 6^e rég. d'artillerie coloniale : services rendus au cours des opérations effectuées du 15 janvier au 12 mai 1911 dans le Haut-Cavally (Côte d'Ivoire) par son entrain et ses qualités de commandement.

Service de santé des troupes coloniales,
Pour le grade de médecin-major de 2^e classe.

M. Le Roy, médecin aide-major de 1^{re} classe, hors cadres, à la Côte d'Ivoire : services particulièrement dévoués au cours des opérations effectuées du 15 janvier au 12 mai 1911 dans le Haut-Cavally (Côte d'Ivoire).

POUR SE DOCUMENTER
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1912)

La majorité républicaine regrette que M. Caillaux ait ouvert ses portes aussi largement à M. André Tardieu, mais on ne saurait nier à M. le président du Conseil, avec le courage, cette autre qualité bien française : le désir de savoir : au moment des négociations congolaises, il a reçu tous ceux qui pouvait utilement l'éclairer et les a écoutés longuement et c'étaient avec M. Fondère, MM. Frézouls, inspecteur des colonies revenant en juillet dernier d'une mission en A. E. F. ; Rognon, directeur de l'Office colonial, ancien secrétaire général de l'A. E. F. ; Van Vollenhoven, gouverneur des colonies, ancien chef de cabinet du gouverneur général de l'A. E. F. ; Gabriel Angoulvant, gouverneur des colonies ; etc.

Le rapport de M. Gervais au Sénat
par Georges BARTHÉLÉMY,
secrétaire général de la Fédération des agents des Affaires indigènes.
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1912)

.....
Il y a trois mois, malgré les tentatives déjà faites, on nous refusait encore le droit à la vie. Nos lamentations, malgré de louables efforts, restaient stériles., Nous n'étions que des agents locaux et on ne voulait pas entendre parler de nous.

Fort heureusement, l'un de nos chefs les plus éminents sut nous aider très efficacement à sortir de l'impasse douloureuse dans laquelle nous nous débattions. Grâce au bienveillant intérêt que nous porte M. le gouverneur Angoulvant et aux efforts de nos délégués au Conseil supérieur des colonies, nous aurons demain la retraite que nous attendons depuis dix ans.

Le départ de M. Angoulvant
(*Les Annales coloniales*, 8 février 1912)

M. Gabriel Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a décidé d'interrompre son congé administratif qui ne prenait fin qu'en juin prochain et de s'embarquer à Bordeaux à destination de Bingerville, le 20 février.

M. Angoulvant avait confié l'intérim de sa colonie à M. l'administrateur en chef Guyon, dont l'état de santé — après trente-quatre mois d'Afrique — est des plus précaires, ce qui vient de décider M. Angoulvant à rejoindre son poste pour permettre le retour immédiat de M. Guyon.

COURRIERS D'OUTRE-MER
Arrivée de l'« Afrique »
(*La Gironde*, 10 février 1912)

.....

L'« Afrique » n'a apporté aucune nouvelle sensationnelle.

Nous avons seulement entendu dire que la pacification se faisait difficilement dans le pays Gouro, à la Côte-d'Ivoire (cercle du Haut-Sassandra). Il paraît que, depuis qu'elles opèrent dans cette région, nos troupes ont eu cinquante à soixante morts ou blessés. Des tribus qu'on aurait cru soumises refuseraient de payer l'impôt.

Ceci sous toutes réserves, car le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire nous donnait récemment des nouvelles beaucoup moins défavorables de cette partie de la colonie.

PARIS

L'Association cotonnière coloniale fête M. William Ponty

par Marcel RUEDEL

(*Les Annales coloniales*, 10 février 1912)

.....

Au hasard nous avons reconnu à côté de M. Esnault-Pelterie, président de l'Association cotonnière coloniale ; MM. ... Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire....

L'heure des toasts arrivée, M. Esnault-Pelterie ouvre le feu. Il se laisse volontiers emporter par son sujet dans l'ardeur de son improvisation et cite des chiffres très intéressants. Il commence par signaler l'hostilité de l'Algérie à la culture cotonnière, puis il expose les succès obtenus par les essais de l'Association cotonnière coloniale, en Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, à Madagascar, à la Côte-d'Ivoire où M. Gabriel Angoulvant n'a pas ménagé le concours de l'administration, au Soudan, où demain donnera peut-être de meilleurs résultats qu'hier malgré la mauvaise qualité du coton indigène et le coût du transport.

.....

Puis M. Lebrun donne la parole à M. Eugène Étienne. Le vénéré doyen des coloniaux... critique vivement l'œuvre de M. Clozel à la Côte-d'Ivoire et rend hommage à M. Angoulvant qui a fait la pacification du pays.

.....

DÉPART

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1912)

M. le gouverneur de 1^{re} classe des colonies Gabriel Angoulvant, qui doit s'embarquer le 25 février, à Bordeaux, à destination de la Côte-d'Ivoire, quittera Paris vendredi à 2 heures par la gare d'Orsay.

Rappelons que M. Angoulvant a dû interrompre son congé pour remplacer l'administrateur en chef de 1^{re} classe Guyon, qui assurait l'intérim du gouvernement à Bingerville et qui, malade, va rentrer en France.

TROP COURT SÉJOUR

(*Les Annales coloniales*, 24 février 1912)

M. Gabriel Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a quitté Paris hier vendredi. À deux heures, sur le quai de la gare d'Orsay, un grand nombre de personnalités politiques coloniales et d'amis personnels sont venus adresser leurs souhaits à M^{me} Gabriel Angoulvant et au distingué gouverneur de la Côte-d'Ivoire qui va continuer dans cette colonie l'œuvre si féconde qu'il y poursuit depuis près de quatre années.

Les *Annales coloniales* regrettent seulement que M. Gabriel Angoulvant ait dû partir après un si court séjour dans la métropole consacré presque exclusivement à solutionner des offres concernant la Côte-d'Ivoire et sans qu'il ait pu prendre le repos qu'il avait bien gagné par trente-neuf mois de côte africaine.

Reconnu parmi les personnes venues saluer M^{me} et M. Angoulvant : M^{mes} et MM. Ponty, Fournier, François, Cathelin, Boussenot ; MM. Halais, Thébault, Brun, Penant, Vasselle, Maidon, You, Barthélémy, Brandon, Birabent, Raphaël Delaunay.

M. Eugène Lecocq ⁴² accompagne M. G. Angoulvant jusqu'à Bordeaux.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 27 février 1912)

Les prétentions de la « [Kokumbo Ivory Coast Cy](#) »

*
* *

Les membres du cercle de l'Union, de Bassam, réunis en assemblée générale, ont élu leur bureau pour l'année 1912.

Président, M. Blache ; vice-président, M. Coindre ; trésorier, M. Tacussel ; secrétaire, M. Ostendi ; commissaires, MM. Cousin, Lepileur, Guibert et Packinson.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1912)

M. Guyon, gouverneur intérimaire de la Côte-d'Ivoire, dans une circulaire adressée aux commandants de cercle, demande à ceux-ci d'exercer eux-mêmes les pouvoirs répressifs dans le ressort administratif du poste où ils résident et de signer les états sur lesquels ces punitions doivent être relevées.

*
* *

À mesure que progresse, à la Côte-d'Ivoire, l'organisation administrative et que s'étend la pacification, de nouvelles régions s'ouvrent à l'initiative privée.

Un *Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire*, déjà paru, rend de précieux services aux métropolitains désireux d'étudier les possibilités d'une entreprise à la Colonie. Mais par suite de changements survenus, cet ouvrage présente des lacunes qu'il faut combler.

⁴² Eugène Lecocq : administrateur délégué de la Compagnie générale de l'Afrique française.

Les colons sentent la nécessité de venir sur place étudier les conditions de leur future installation et ils recherchent surtout des indications précises sur les conditions matérielles dans lesquelles ils voyageront et vivront dans la colonie.

Dans ce but, M. Guyon, gouverneur intérimaire de la Côte-d'Ivoire, vient de faire appel aux administrateurs commandants de cercle pour préparer un travail pratique pouvant fournir aux colons tous les renseignements précis qui, jusqu'à présent, leur faisaient défaut. C'est là une très heureuse initiative qui sera heureusement accueillie par tous ceux qui s'intéressent à cette colonie dont l'éminent gouverneur, Gabriel Angoulvant, vient de reprendre la direction.

UN ÉPISODE
DE LIAISON DES POSTES
À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Revue des troupes coloniales*, avril 1912, p. 374-)

DE BOUAFLÉ A SINFRA, février 1911 ⁴³.

Diverses attaques de nos détachements prouvaient que les Bouavérés s'étaient décidés à nous déclarer la guerre et même à prendre l'offensive, comme ils l'avaient promis aux Yaourés. D'ailleurs, un soulèvement général des tribus des districts de Bouaflé et de Sinfra avait été résolu et la date même en avait été fixée. Les agressions simultanées dans les districts de Bouaflé et de Sinfra au début du mois de février en sont une preuve. Aucune négociation pacifique ne pouvait donc réussir à enrayer ce soulèvement. Désormais, les tribus du district étaient révoltées et le poste de Bouaflé était bloqué.

Le 7 février, des Gouros viennent attaquer des gardes de cercle, placés en embuscade près du point d'eau du poste. Le garde de cercle Neke Couroubaly a sa veste traversée par une balle, il n'est pas blessé.

Mais une escorte avait quitté Bouaflé le 3 février pour aller à Sinfra porter le courrier de France : elle devait rentrer au poste le 7 février. La route qu'elle avait à suivre traverse les territoires des Gouros et des Bouavérés révoltés ; elle était donc exposée aux plus grands dangers et même à une destruction totale. Il importait d'envoyer d'urgence un détachement pour la recueillir. Le sergent Pinelli fut chargé de cette mission. Le sergent Pinelli quitte le poste le 7 février, avec un détachement de 34 tirailleurs; il suit la route de Sinfra.

Vers midi et quart, dans les environs de Blanfra, en territoire Gouro, le détachement est très vivement attaqué. Les Gouros avaient été prévenus de son arrivée par des indigènes armés, qui s'étaient enfuis à l'approche des tirailleurs.

Le détachement, qui avait pris toutes les mesures de sécurité, continue sa route après une vive riposte.

La route traverse, en territoire Gouro, une forêt très longue et très épaisse, qui constitue un obstacle très sérieux à la marche, en même temps qu'elle forme un rideau impénétrable à la vue. La nature du pays favorisait donc les attaques des Gouros.

Leurs embuscades sont de plus en plus nombreuses, et malgré l'activité des détachements de sûreté, leur fusillade devient très dangereuse.

Vers une heure, le tirailleur de 2^e cl. Moussa Douso, n^o mat. 1994, est atteint d'une balle à la cuisse droite ; très courageusement il continue à tirer jusqu'à ce qu'on vienne lui donner des soins. Après avoir pansé ce tirailleur, le sergent Pinelli ordonne la reprise de la marche. Mais devant les attaques acharnées des indigènes et leur nombre

⁴³ Extrait d'un rapport du lieutenant Deslaurens, commandant le poste de Bouaflé, sur les opérations effectuées par son détachement durant le mois de février 1911.

considérable, le sergent, voulant éviter de nouvelles pertes, décide de ne pas continuer sa route.

Il s'arrête sur un mamelon ; il pourra ainsi entendre la fusillade, si l'escorte est aux prises avec l'ennemi, et la recueillir si, grâce à la diversion opérée par le détachement, elle a pu s'avancer.

Vers trois heures et demie, les Gouros tirent les premiers coups de feu, la fusillade prend aussitôt une très grande intensité ; les embuscades ennemies assaillent à la fois la tête, la queue et les flancs du détachement ; mais les ripostes meurtrières des tirailleurs les obligent à reculer.

Après un arrêt assez long, pour s'assurer que l'escorte n'est pas engagée sur le territoire Gouro, il se décide à rentrer à Bouafté. Au retour, il doit subir de nouveau les attaques des Gouros réunis sur sa route, et qui, furieux de le voir échapper, l'assaillent avec beaucoup de vigueur. Grâce aux habiles dispositions qu'il prend, il peut rentrer au poste à la nuit sans avoir subi de nouvelles pertes.

Au cours de cette dure journée, les tirailleurs ont montré les plus belles qualités d'entrain et d'offensive.

Mais l'escorte n'avait pas été retrouvée ; aux appréhensions que causait sa marche à travers un pays soulevé, s'ajoutait l'inquiétude de son retard. Le chef de poste résolut de se porter au-devant d'elle et de la recueillir coûte que coûte.

Le 8 février au matin, le lieutenant Deslaurens quitte le poste avec un détachement composé du sergent Pinelli et de 43 tirailleurs. Vers deux heures, le détachement pénètre sur le territoire occupé par les villages Gouros. Les villages de Blanfra et Dontifla, depuis longtemps brûlés, sont traversés ; un indigène s'enfuit à notre passage à travers les ruines de Guézanéoufla. Nous traversons enfin les vestiges de Konéfra ; notre arrivée est signalée par les cris des indigènes postés à la lisière du village ; des appels nombreux y répondent de tous côtés ; les Gouros se rassemblent, une attaque est imminente. Toutes les précautions de sûreté ont été prises.

Le chemin que nous suivons a 75 centimètres de largeur à peine, il traverse, sur plus de 7 kilomètres de long, une forêt très enchevêtrée, impénétrable et opaque, qui va permettre aux Gouros de placer des embuscades nombreuses.

Le détachement avance lentement et avec prudence. Vers 4 heures, le tirailleur de 2^e classe Souniana Taraole, n^o matricule 1878, tombe mortellement frappé d'une balle à la cuisse gauche, près de Vaine. Une abondante hémorragie se produit ; les soins longs et patients qui lui sont donnés par le lieutenant et le sergent Pinelli ne parviennent pas à le rappeler à la vie.

Les attaques des Gouros sont de plus en plus vives ; leur nombre peut être évalué à plus de 200, qui nous assaillent avec fureur, exaspérés de nous voir échapper à leur étreinte. Mais la vigilance de notre service de sûreté nous évite des pertes nombreuses. D'autre part, les ripostes des tirailleurs, bien dirigées et exécutées avec sang-froid, semblent faire beaucoup de mal à l'ennemi, dont les cris annoncent fréquemment des morts ou des blessés.

Vers 5 heures, le tirailleur de 2^o classe Karfa Taraoré est blessé d'une balle pénétrant profondément dans le mollet gauche ; après un pansement, ce tirailleur demande courageusement à reprendre sa place dans le rang, malgré sa blessure douloureuse.

La poursuite continue acharnée ; malgré la nuit qui tombe et l'éloignement de leurs campements, l'ardeur des Gouros ne faiblit pas. Enfin, vers 8 heures du soir, les attaques se font moins nombreuses. Peu après, nous arrivons à un point d'eau où nous décidons de camper.

La lutte violente avait duré 4 heures et demie ; attaqués vivement dans une forêt très dense par plus de deux cents ennemis armés de fusils, nous avons un tué et un blessé.

L'escorte n'ayant pas été retrouvée, nous continuons le lendemain notre marche au-devant d'elle.

Partis à 5 heures du matin, nous traversons d'abord une région de savanes inhabitées.

Vers 8 heures, nous arrivons au premier village Sinfra, Gouyoukrou ; il est complètement désert, on n'y trouve ni un poulet, ni une tête de bétail ; cela indique que les Sinfras ont eu tout le temps de prendre leurs dispositions en vue du soulèvement décidé de longue date.

À Blanfra, nous ne voyons qu'une vieille femme qui part à notre approche.

Peu après, le sergent Pinelli, marchant à l'avant-garde, me signale la présence d'un cadavre décapité dans un fourré voisin de la route.

Ces indices prouvaient clairement l'état de révolte du pays.

Notre passage à Digbéséri est signalé par des cris des Gouros placés en embuscade; des appels aux armes retentissent ; le tam-tam de guerre retentit de tous côtés ; l'attaque ne tardera pas à se produire.

Vers 9 heures, les Gouros ouvrent le feu, et tout de suite la fusillade prend une grande intensité. Les tirailleurs ripostent très vivement et forcent l'ennemi à se retirer. Dès lors, et jusque bien avant dans la nuit, la fusillade ne cessera de retentir. Vers 9 heures et demie, un porteur, Assé Diara, tombe mortellement atteint de 3 balles à la tête, aux côtés du sergent Pinelli ; celui-ci, après avoir fait exécuter des feux de riposte, fait charger pour dégager la route. Un fusil Gouro est pris au cours de cette attaque.

La route que nous suivons traverse, de Gouyoukrou à Sinfra, une longue forêt aussi impénétrable que celle des Gouros et qui constitue un excellent abri pour les embuscades.

La fusillade est intense, des coups de feu éclatent de tous côtés, les tirailleurs ripostent avec beaucoup de calme en ménageant leurs munitions.

Le village de Barata est emporté malgré une vigoureuse résistance des Gouros.

Plus loin, un deuxième fusil Gouro est pris par les flanqueurs.

Vers midi, le tirailleur de 2^e classe Bakary Koné, n^o mat. 749, tombe mort, la poitrine traversée par une balle.

Les attaques des Sinfras sont de plus en plus furieuses, la fusillade se poursuit sans interruption et ses effets sont très meurtriers, malgré l'entrain admirable dont font preuve les éclaireurs et les flanqueurs. Le nombre des assaillants semble être de plus de 300 ⁴⁴.

Le nombre considérable de nos adversaires, protégés par la forêt, rend notre marche dangereuse. En continuant sa marche sur la route, le détachement est exposé à subir des pertes considérables ; le lieutenant décide donc de quitter la route et de continuer à avancer à la boussole à travers la forêt ; il compte ainsi échapper à la poursuite des Gouros.

Mais les tirailleurs n'ont plus d'eau dans leurs bidons, ils n'ont pu manger à midi ; la marche va donc continuer dans des conditions très pénibles.

La marche commence au coupe-coupe à travers la forêt très enchevêtrée et extrêmement dense ; l'allure est à peine de 300 mètres à l'heure, malgré le travail acharné des tirailleurs mi ouvrent la route.

Mais les Gouros ont perdu notre trace et ils vont momentanément nous laisser cheminer sans nous inquiéter.

Pourtant, vers 2 heures, ils retrouvent notre piste et la fusillade reprend.

La marche va continuer maintenant, interrompue fréquemment par la fusillade. L'allure est extrêmement lente et notre progression vers Sinfra est encore retardée par les zig-zags que nous faisons pour faire perdre notre trace aux Gouros et pour éviter les campements et les lougans.

Vers 4 heures, le feu des Gouros fait une nouvelle victime, le tirailleur de 2^e classe Samba Diallo, n^o matricule 1492, est tué d'une balle à la poitrine.

⁴⁴ Nous étions attaqués par toute la tribu des Sinfras renforcée des Gouanfras.

Nos quatre hamacs sont chargés des corps des tués, et il a fallu désarmer 4 tirailleurs pour leur faire porter les corps des deux derniers tués. Nous avons un blessé qui marche péniblement. La poursuite des Gouros est très vive, la situation est grave.

Pourtant, grâce au courage et à l'ardeur dont font preuve les tirailleurs chargés du service de sûreté, nous allons pouvoir continuer notre route sans subir de nouvelles pertes. Entre tous, le caporal Laceni Taraoré mérite d'être cité pour l'habileté et le sang-froid avec lesquels il dirige depuis le matin les éclaireurs ; il est d'ailleurs secondé dans sa tâche par des hommes qui, par leur courage et leur ardeur au cours de cette marche pénible, ont forcé l'admiration.

Vers 8 heures du soir, le détachement s'arrête dans un fourré. La marche ne peut continuer avec un convoi surchargé par le transport de 4 tués ; les tirailleurs sont en effet obligés souvent de remplacer les porteurs exténués. Le lieutenant fait donc enterrer ses morts dans un endroit bien dissimulé.

Pendant notre arrêt, les Gouros, dont nous entendons très distinctement les paroles, décident de placer des sentinelles autour de notre campement et de garder la route toute la nuit pour nous empêcher de passer.

Cependant les tirailleurs et les Européens n'ont plus d'eau depuis midi et, partis du campement à 5 heures du matin, ils marchent depuis 15 heures sans manger. Ces privations viennent s'ajouter aux fatigues dues à une marche ininterrompue de 15 heures au cours de laquelle nous avons soutenu pendant onze heures un combat meurtrier.

Malgré cela, tous montrent une ardeur infatigable et l'entrain semble croître avec les fatigues et les dangers.

Nous repartons à minuit. À peine avons-nous fait 50 mètres que nous sommes accueillis par le feu des sentinelles ennemies qui nous fusillent à quelques pas. Après une vive riposte, nous continuons notre marche dans la direction de Sinfra, tantôt en suivant des chemins, tantôt à la boussole ; nous essuyons le feu de nombreuses embuscades, mais nous parvenons à passer sans qu'aucun homme du détachement soit atteint.

Vers 6 heures et demie, nous arrivons à Coblata où de nouvelles embuscades nous assaillent ; nous continuons notre marche sur Sinfra par la route, nous avançons avec prudence et parvenons à déloger les embuscades ennemies placées sur notre chemin. Nous arrivons à Sinfra à 9 heures du matin, sans avoir subi de nouvelles pertes.

Le détachement venait donc d'accomplir une marche de 28 heures, ayant livré pendant 24 heures consécutives un combat meurtrier, privé d'eau et de nourriture pendant 24 heures. L'entrain et le courage de tous avaient été au-dessus de tout éloge. Le détachement avait pu traverser deux tribus très fortes et très belliqueuses soulevées, en subissant des pertes que les circonstances rendaient relativement faibles : 3 tirailleurs et 1 porteur tués ; 1 tirailleur blessé.

Le poste de Sinfra était sous le coup de l'émotion causée par les attaques très vives que les Gouros avaient dirigées contre lui les 7 et 8 février. L'arrivée du détachement eut pour effet de soulager le poste. Les 9 et 10 février en effet, l'effort de l'ennemi se porta contre nous et le poste ne fut pas inquiété, non plus que le 11 février, par suite de notre présence à Sinfra. Notre arrivée fut aussi un réconfort pour les commerçants européens, MM. Giraud et Bonfils, réfugiés au poste. Enfin, le chef de poste manquant totalement de vivres pour nourrir ses 50 hommes et les 700 Dioulas et Fantis, qui avaient demandé asile au poste, profita de l'accalmie due à notre arrivée et du soutien que nous lui fournissions pour tenter de se ravitailler. L'escorte envoyée de Bouaflé avait été fort inquiétée et menacée par les Gouros, elle avait dû livrer aux Sinfras un combat très vif au cours duquel un Dioula avait été tué ; étant donné l'état du pays, le chef de poste de Sinfra avait jugé avec raison qu'il ne pouvait renvoyer un détachement d'aussi faible effectif.

Lieutenant Deslaurens,

de l'infanterie coloniale.

À TRAVERS LES ASSOCIATIONS
[Agent des Affaires indigènes]
CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1912)

Nous recevons les meilleures nouvelles sur le mouvement qui se dessine actuellement parmi nos camarades de la Côte-d'Ivoire en faveur de notre groupement fédéral.

Il était pour nous hors de doute que le retour de M. le gouverneur Angoulvant à Bingerville aiderait puissamment nos camarades dans leur volonté de créer l'Association qui manquait encore à l'appel.

Les lignes suivantes le prouvent :

Bingerville, le 26 mars 1912.

(Extrait d'une lettre adressée à la Fédération par notre ami Ferron, président du comité provisoire de la Côte-d'Ivoire.)

Vous pouvez compter que notre association sera constituée sous peu. Nous attendons l'autorisation légale pour faire acte de vitalité, lancer un appel aux camarades de l'intérieur, recueillir les cotisations. Vous aurez bientôt la conviction que si nous avons été en retard, nous saurons rattraper le temps perdu.

Merci à vous tous qui avez lancé superbement cette « Fédération » depuis si longtemps attendue et de laquelle nous espérons beaucoup. Veuillez aussi être notre interprète auprès des hommes politiques qui ont pris vaillamment, notre cause en mains et fait connaître à l'opinion ce que nous sommes et ce que nous voulons être.

Nous sommes bien près du but, dites-le bien à tous ceux qui ont les yeux sur nous, retardataires, et comptez sur notre concours pécuniaire et moral sous toutes les formes.

Avis

Quelques camarades en service à la Côte-d'Ivoire ont fait parvenir directement au comité central, à Paris, leur cotisation annuelle.

Nous en avisons le comité de Bingerville auquel devront s'adresser dorénavant tous ceux de nos amis désireux de se grouper en association.

(*Revue des troupes coloniales*, 1^{er} sem. 1912, p. 460-461)

Côte d'Ivoire. — La pénétration de la région militaire se continue activement, sous l'habile direction du lieutenant-colonel Pierson, commandant le 3^e régiment de tirailleurs sénégalais. On sait que le numéro de ce dernier régiment, supprimé à Madagascar par suite de la réduction à un bataillon des effectifs sénégalais détachés dans la Grande Ile, a repris corps à la Côte d'Ivoire, par la fusion des trois éléments, distincts jusqu'ici, qui opéraient conjointement dans la colonie : un bataillon du 1^{er} sénégalais à 5 compagnies (commandant Brousse, à Daloa), un bataillon du 4^e sénégalais à 3 compagnies (commandant Bordeaux, à Man), un groupe de quatre brigades indigènes (commandant Démarqué, à Grand-Lahou).

Tandis que le bataillon Bordeaux pénètre peu à peu dans les régions montagneuses, encore à peine connues, du cercle du Haut-Cavally, où notre action se heurte à l'anarchie primitive des Guérés anthropophages, le bataillon du commandant Noiré, successeur du commandant Brousse, occupe progressivement le cercle du Haut-

Sassandra, qui n'est encore que jalonné par quelques postes isolés et où notre autorité est loin d'être effective ; pour rendre plus efficace notre mainmise sur les tribus guerrières de ce cercle, on agit progressivement en avançant de l'est vers l'ouest ; actuellement tout l'effort n'est porté encore que sur la partie Est du cercle, le pays Gouro : 7^e compagnie à Zuenoula, 4^e à Bouaflé, 9^e à Sinfra, 10^e à Oumé ; le reste du cercle est pour le moment à peine occupé : la 8^e compagnie tient à elle seule le pays Bété (postes de Daloa, Vavoua et Issia), et il n'existe encore aucun poste dans toute la partie occidentale du cercle, sur la rive droite de la Lobo.

Chacune des quatre compagnies du pays Gouro opère isolément autour de son poste, prend le contact avec les tribus et les amène à faire acte de soumission et payer l'impôt ; la résistance a été particulièrement vive aux environs de Zuénoula, où la 7^e compagnie s'est heurtée à des tribus très énergiques et bien armées ; les autres compagnies ont dû quitter momentanément leur tâche propre pour venir lui prêter main forte, la pénurie des effectifs ne permettant pas de disposer, en arrière de cette première ligne qui progresse vers l'ouest, d'une réserve susceptible d'intervenir en pareil cas. Et il est par là même impossible d'établir un roulement entre les unités, pour faciliter une tâche particulièrement pénible : au fur et à mesure que, par un labeur incessant, la pacification d'une région est obtenue, les mêmes compagnies sont poussées plus avant dans la forêt et recommencent un peu loin la même indispensable besogne ; c'est là une œuvre obscure mais féconde, singulièrement méritante par les risques et les fatigues excessives qu'elle impose.

Opérations militaires sur le Haut-Bandama ⁴⁵
par le colonel Levasseur, de l'infanterie coloniale.
(*Revue des troupes coloniales*, 2^e sem. 1912, p. 1-20)

Les opérations militaires menées dans la région du Haut-Bandama, pendant les six premiers mois de l'année 1911, ont eu pour but de soumettre définitivement les tribus des Nanafoués-Kpris, des Yaourés, des Ayaous et des Kodés qui, à des degrés divers, s'étaient révoltées contre notre autorité.

Causes des opérations

Ces tribus n'avaient, à vrai dire, jamais accepté complètement notre domination et, au milieu de l'année 1910, l'état politique de la région était tel « qu'il compromettait gravement la sécurité du centre de la colonie et, par suite, l'ouverture au commerce d'une région riche en produits naturels » (Rapport du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur général, en date du 5 août 1910.)

Les Nanafoués-Kpris étaient, en réalité, indépendants de notre administration depuis octobre 1902, époque à laquelle nous avons évacué le poste de Salékro, à la suite d'une opération malheureuse où avait été tué le lieutenant Dessuze. Notre inaction militaire pendant les huit années qui suivirent avait été considérée par les Nanafoués et les tribus voisines comme une preuve de faiblesse et la région était devenue un foyer de révolte permanent.

Les Yaourés, moins irréductibles que leurs voisins du Nord-Est, n'avaient cependant pas voulu accepter nos conditions de soumission et les graves événements qui s'étaient

⁴⁵ Extrait d'un rapport du colonel Levasseur, commandant des troupes à la Côte d'Ivoire, décédé des suites de ses fatigues à son retour de la colonie.

déroulés dans le Sud de la colonie au début de 1910 et dont ils n'étaient pas ignorants, les avaient confirmés dans leur détermination.

Bien qu'ayant déjà éprouvé les effets de notre force en 1907 et en 1909, les Ayaous étaient en complète rébellion. Non contents de narguer nos administrateurs et de menacer de mort leurs envoyés, ils avaient promis leur appui aux tribus voisines si nos troupes envahissaient leur territoire. Très guerriers, bien armés, ils devaient être des adversaires redoutables.

Les Kodès, enfin, à part quelques villages placés entre le poste de Béoumi et celui de Bouaké, étaient, eux aussi, en pleine révolte et refusaient formellement de payer l'impôt de capitation.

Instructions du gouverneur général et du général commandant supérieur des troupes

C'est en présence de cette situation inquiétante, exposée par le lieutenant-gouverneur de la colonie, que M. le gouverneur général décidait les opérations sur le Haut-Bandama (septembre 1910).

Les conditions générales de soumission qu'il fixait pour les tribus rebelles étaient les suivantes :

- 1° Livraison intégrale des armes ;
- 2° Reddition des chefs et meneurs, qui devaient être punis d'une peine d'emprisonnement variable avec leur degré de culpabilité ;
- 3° Paiement de l'impôt arriéré et de l'impôt de l'année ;
- 4° Paiement d'une amende de guerre, à fixer suivant la culpabilité des tribus ;
- 5° Percement et construction de routes entre tous les postes créés ou à créer.

De son côté, le général commandant supérieur adressait au commandant militaire une courte instruction portant principalement sur la méthode générale tactique à employer.

La date d'ouverture des opérations était laissée à la décision du lieutenant-gouverneur de la colonie. Elle était subordonnée à la fin de l'action engagée alors contre la tribu des Agbas et qui devait laisser libre une partie des effectifs nécessaires. Cette action se prolongea jusqu'au 1^{er} décembre 1910. La nécessité de donner quelque repos aux troupes qui y avaient pris part fit fixer, d'accord avec le commandant militaire, aux premiers jours de janvier 1911, le commencement des opérations sur le Haut-Bandama.

Afin d'assurer l'unité de direction, le lieutenant-gouverneur donnait d'ailleurs au commandant militaire l'autorité politique et administrative sur tous les territoires où nos troupes allaient s'engager.

Moyens employés

Pour arriver au but qui lui était assigné, le commandant des troupes put disposer des effectifs suivants :

- 4^e, 7^e, 9^e et 10^e compagnies du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais;
- 1^{re} brigade indigène ;
- Une pièce de la section de la Côte d'Ivoire.

À ces unités, il faut ajouter trois sections de la 8^e compagnie du 1^{er} Sénégalais, qui occupaient ou allaient occuper les postes installés en pays Gouro.

- Au total :
- 20 officiers ;
- 40 sous-officiers européens

et 1.100 indigènes, qui ne furent jamais tous, d'ailleurs, présents dans le rang.

Au service de santé furent employés deux officiers, que vint aider, dans la dernière partie des opérations, le médecin militaire hors cadres chargé de l'ambulance de Bouaké.

Le service du ravitaillement et des transports fut assuré par un adjoint à l'intendance hors cadres et quelques sous-officiers prêtés par le Gouvernement local qui, d'autre part, fournit 700 porteurs pour le transport du personnel et du matériel. Les troupes avaient, dans les magasins de Dimbokro, les approvisionnements en munitions nécessaires. Quant au matériel médical, il fut fourni par l'hôpital de Bingerville.

Les vivres purent être achetés dans le commerce, à Bassam, Abidjan et Dimbokro ; la plupart des vivres indigènes fut trouvée dans le pays.

Mesures préparatoires

Une partie des troupes qui allaient opérer sur le Haut-Bandama venait de faire une dure campagne de cinq mois en pays Agba ou contre les Ouéllés ; il fallait laisser reposer ces unités, les reconstituer et leur donner quelque cohésion ; c'est à cette tâche que fut employé le mois de décembre 1910. La concentration fut faite au camp de Dimbokro où arrivèrent successivement les 9^e et 10^e compagnies venant des cantons Agbas, la 7^e qui avait été répartie entre les colonnes d'opérations contre les Agbas et Ouéllés et le détachement chargé de la protection du chemin de fer, enfin la 4^e compagnie qui venait d'achever la soumission des Abbeys.

La pièce d'artillerie était déjà en station à Dimbokro.

Quant à la 1^{re} brigade indigène, immobile depuis quelque temps à Bonzi, elle fut employée, pendant tout le mois de décembre, en reconnaissances sur les confins des Nanafoués et des Yaourés, les premières tribus à atteindre.

Pour compléter les renseignements donnés par ces reconnaissances et ceux, forcément très sommaires, fournis par l'autorité civile, deux officiers furent envoyés dans les chefs-lieux de cercle et dans les postes les plus voisins du terrain des opérations. Le commandant militaire se rendit lui-même à Toumodi et à Kodiokofi pour conférer avec les commandants des cercles du Baoulé-Sud et du Baoulé-Nord sur les différentes mesures à prendre.

En même temps, des magasins étaient construits à Kodiokofi et à Tiébissou. Ce dernier poste avait été choisi comme base de ravitaillement, et des approvisionnements de toute nature y étaient acheminés de Dimbokro dès le 15 décembre.

Une ambulance était aménagée au poste de Kodiokofi.

Les porteurs, grâce au concours empressé du gouvernement local, étaient rassemblés à Dimbokro.

D'autre part, il était évident que l'action de force que nous allions mener contre les tribus du Haut-Bandama allait avoir une répercussion immédiate sur les tribus voisines. À l'Est et au Sud de la région attaquée, les indigènes étaient désarmés et soumis et il n'y avait rien à craindre d'eux, mais au Nord et à l'Ouest, principalement chez les Gouros qui avaient partie liée avec les Yaourés, les manifestations d'hostilité active étaient d'autant plus à craindre que nous avions dû laisser occupés, avec une très faible garnison, un certain nombre de postes établis à la hâte dans la région depuis deux ou trois ans.

Ordre fut donc donné à la 8^e compagnie du 1^{er} Sénégalais, dont la majeure partie se trouvait alors dans l'Ouest du cercle du Haut-Sassandra, d'occuper avant le 1^{er} janvier, le poste de Zuénoula avec un peloton et celui de Bouaflé avec une section. Ces postes étaient, en même temps, approvisionnés en vivres et munitions et étaient mis à l'abri d'une attaque de vive force.

Leurs garnisons devaient exécuter des reconnaissances dans l'Est de leurs secteurs pour maintenir dans le devoir les populations limitrophes des tribus attaquées et, en même temps, fournir des renseignements au commandement.

Quant au poste de Sinfra, situé dans le Sud du territoire Gouro, à trois jours de marche du terrain d'opérations, il parut suffisamment armé avec sa garnison de 60 tirailleurs et gardes-cercles pour ne pas être renforcé.

Renseignements sur l'ennemi et sur le terrain

Au 1^{er} janvier 1911, les renseignements sur les tribus à combattre, parvenus de différentes sources, étaient les suivants :

Yaourés. — La 1^{re} brigade, envoyée en reconnaissance dans le Sud de la région, avait réussi à désarmer quelques villages, mais le reste du pays refusait de rendre ses armes et restait très hostile.

Placés sous l'influence du chef Apendré, fermement résolu à la guerre, les Yaourés, confiants dans les difficultés de parcours de leur territoire, avaient déjà pris des mesures de défense pour nous résister et avaient fortifié leurs villages.

Le nombre de guerriers armés de fusils était évalué à un millier environ.

Pays assez découvert, avec de hauts mamelons s'élevant brusquement de cent à deux cents mètres au-dessus de la plaine du Bandama, ayant entre eux des dénivellations assez profondes et très boisées. Les environs des villages semés de trous pour l'exploitation de l'or. De l'eau courante partout. Des vivres en quantité suffisante.

Nanafoués. — L'état d'esprit des Nanafoués était caractérisé par ce fait qu'ils avaient attaqué la 1^{re} brigade en reconnaissance sur leur frontière Sud, en lui blessant deux hommes, et qu'ils étaient allés ensuite brûler l'ancien poste abandonné de Kongouanou. Quelques jours plus tard, ils devaient attaquer le village même de Tiébissou, à 500 mètres du poste de ce nom.

L'hostilité des Nanafoués était donc agissante et nettement offensive, surtout parmi les sous-tribus du Sud et de l'Ouest, Dillas, Attréoufoués, Guinansis et N'Vrans. Une femme, chef du village de Salékro, à qui nos troupes avaient déjà eu affaire en 1902, était l'inspiratrice du mouvement.

Un certain nombre de guerriers Ayaous étaient signalés comme devant venir combattre dans les rangs Nanafoués, ce qui faisait estimer à 1.500 environ le nombre de fusils qui allaient être opposés aux nôtres dès le début. L'ennemi devait, dit-on, céder peu à peu le terrain devant nos troupes, puis se concentrer à Salékro, mis en état de défense.

Le pays est plat et assez découvert ; les villages sont entourés de fourrés épais et épineux sur une profondeur atteignant quelquefois 5 ou 6 kilomètres. De l'eau en quantité suffisante, des rivières facilement guéables à l'époque où on allait opérer, des vivres en quantité restreinte.

Ayaous. — Les renseignements sur cette tribu, très difficiles à obtenir, la montraient préparée à la guerre depuis longtemps. Les villages étaient, rapportait-on, à la garde des guerriers, mais tous les approvisionnements étaient cachés en forêt, les femmes et les enfants répartis dans des campements de brousse.

Des émissaires ayaous parcouraient les tribus voisines, les excitant à la résistance, invoquant les dieux de la guerre à l'aide de sacrifices humains. Des guerriers de cette tribu en assez grand nombre étaient signalés un peu partout, chez les Yaourés, les Nanafoués, même chez les Kodés. Leur jactance n'avait plus de bornes et ils se flattaient de chasser les Français de leur territoire « comme en 1909 », disaient-ils. 2.000 guerriers, dans un état de surexcitation morale très développé, bien armés, approvisionnés de poudre par les tribus du cercle de Mankono, devaient ainsi nous être opposés, si nous parvenions à aborder leur pays, très couvert surtout au Nord et au Sud où s'étendent de vastes forêts.

Il fallait tenir compte du peu de vivres que l'on pouvait trouver sur place et aussi du franchissement du Bandama, heureusement guéable en plusieurs endroits pendant la

saison où on allait opérer. Aucune difficulté spéciale n'était à prévoir pour le parcours du terrain, en dehors des régions forestières.

Kodés. — Des quatre tribus à soumettre, celle des Kodés semblait la moins hostile ; tout en refusant d'acquiescer l'impôt et de fournir les corvées de portage, elle ne s'était livrée à aucun acte d'hostilité ouverte ; on comptait donc qu'elle offrirait peu de résistance et que les difficultés d'opérations proviendraient surtout du terrain couvert et coupé. L'événement devait démentir les prévisions.

Dispositions prises — Ordres donnés

Telle était la situation des pays à soumettre à la fin du mois de décembre 1910. Dans les autres parties de la colonie, tout était tranquille, même parmi les tribus soulevées récemment. Les derniers frémissements des Abbeys, des N'Gbans, des Ouéllés et des Agbas étaient contenus par des détachements des 3^e et 4^e brigades indigènes, installés chez eux.

Les travaux du chemin de fer avaient pu reprendre et le désarmement des tribus du Baoulé-Nord continuait sans coup férir.

Il était donc nécessaire de poursuivre les résultats déjà acquis de ce côté et de dégager complètement et dès que possible le couloir commercial montant vers le Soudan.

Le commandant militaire décida, en conséquence, de commencer l'attaque par les tribus les plus rapprochées des cercles du Baoulé, ce qui offrait, en outre, l'avantage de permettre les ravitaillements et les évacuations en pays ami et dans les délais moindres.

L'action débuta donc par l'envahissement des territoires Nanafoués et Yaourés. Elle devait se continuer contre les Ayaous, quand des résultats décisifs auraient été obtenus chez les premières tribus et devait se terminer par la soumission des Kodés.

Ce programme divisait les opérations en trois phases distinctes et put être suivi sans à-coups sérieux.

La quantité de troupes dont disposait le commandant militaire était suffisante pour pouvoir entreprendre d'emblée et simultanément la soumission des Nanafoués et des Yaourés. Contre les premiers, plus nombreux, plus décidés à la lutte, il appliquait trois compagnies et une pièce placées sous les ordres du chef de bataillon Bourgeron. Contre les seconds, était envoyé un détachement composé de deux compagnies moins une section, commandé par le capitaine Reymond. Une section était maintenue en réserve, à Dimbokro, pour parer à tout événement, pendant que les garnisons de Zuénoula, de Bouaflé et de Sinfra étaient chargées de contenir les populations Gouros.

L'ordre pour cette répartition était donné le 29 décembre. Dans le même temps, des instructions étaient données, relatives aux conditions et au mode de soumission des tribus ainsi qu'à la direction générale à suivre pendant l'opération entreprise.

D'autres instructions paraissaient pour régler les divers services : santé, ravitaillements, évacuations, transports, poste.

Le 3 janvier, l'ordre de mouvement était donné et le 6, la première fraction du détachement Bourgeron quittait Dimbokro pour se rendre à Tiébissou où devaient se concentrer les troupes.

PREMIÈRE PHASE

Opérations contre les Nanafoués et les Yaourés

Les renseignements donnés, en dernier lieu, sur l'attitude douteuse des Nanafoués du Sud et des Akoués limitrophes des Nanafoués-Kpris, ainsi que sur le nombre des

guerriers que nous allions rencontrer dès le début chez ces derniers, ne permettaient pas d'établir un synchronisme rigoureux entre les deux attaques, contre les Yaourés, d'une part, et les Nanafoués, d'autre part.

Aussi, tandis que le détachement Bourgeron, dont la concentration devait être terminée à Tiébissou le 16 janvier, recevait l'ordre d'envahir, dès le lendemain, le territoire ennemi, le détachement Reymond se portait chez les Nanafoués du Sud et les Akoués pour contenir ces populations, surveiller les sous-tribus Dillas et Attréoufoués qui allaient être attaquées par les troupes du commandant Bourgeron et appuyer l'action de celles-ci.

La résistance des sous-tribus Nanafoués de l'Est fut assez faible et, dès le 28 janvier, le commandant militaire qui s'était rendu à Tiébissou et avait pu juger de la situation, pouvait prescrire au capitaine Reymond de cesser sa mission de surveillance et d'entamer l'action contre les Yaourés.

Les opérations contre cette tribu commençaient le 1^{er} février par le franchissement du Bandama.

On en trouvera le détail, ainsi que celui des opérations contre les Nanafoués, dans les rapports établis par les chefs de détachement.

Le 1^{er} février, Salékro, le principal point de résistance des Nanafoués, était pris par le détachement Bourgeron avec très peu de pertes de notre côté ⁴⁶. Sur l'ordre du commandant militaire, un poste était commencé sur l'emplacement où nous nous étions établis en 1900 et le pavillon national flottait de nouveau à l'endroit même où nous avons été obligés de l'abaisser neuf ans auparavant.

Le 15 février, la « reine » de Salékro, réfugiée chez les Sanans, tombait entre nos mains.

Jusqu'au 15 mars, l'action contre les rebelles fut menée méthodiquement et vigoureusement et aboutit à cette date à la soumission de la tribu entière. Les opérations avaient duré sept semaines et ne nous avaient coûté que 4 tirailleurs tués ou morts de leurs blessures, 19 blessés dont un sergent européen, avec une consommation de 10.000 cartouches et de 5 projectiles d'artillerie.

En pays Yaouré, malgré les grandes difficultés du terrain, le mois de février suffisait pour soumettre la plus grande partie de la tribu. Le 8 mars, le principal chef, Apendré, se rendait au capitaine Reymond : sa reddition faisait cesser les dernières résistances.

L'action contre les Yaourés n'avait duré que six semaines et nous coûtait seulement 3 tués et un blessé avec 9.000 cartouches consommées.

DEUXIÈME PHASE

Opérations contre les Ayaous

Le 7 mars, le commandant militaire, installé au nouveau poste de Salékro, jugeait l'exécution des conditions de soumission des Nanafoués et des Yaourés suffisamment avancée pour pouvoir en confier l'achèvement à une petite fraction des troupes sous ses ordres et pour entamer avec le reste de ses unités la campagne contre les Ayaous.

Les renseignements concordent pour montrer ces derniers préparés à une résistance acharnée : ils s'étaient alliés, par des sacrifices solennels, avec les Kodés du Sud et les tribus Gouros du Nord ; ils avaient, en outre, donné refuge à un certain nombre de guerriers Yaourés et Nanafoués, chassés par l'action de nos troupes.

L'effort à produire devait donc être assez considérable ; aussi, le commandant militaire décidait-il d'y appliquer une pièce et 4 compagnies, c'est-à-dire 750 fusils environ, sous les ordres du chef de bataillon Bourgeron.

⁴⁶ Le détail de cette opération sera publié dans une prochaine livraison.

La permanence des résultats acquis chez les Nanafoués et chez les Yaourés et l'achèvement de la soumission de ces tribus devaient être assurés par la première brigade indigène dont le premier peloton s'installait à Salékro et le second au poste provisoire de Tikékro, établi au centre du pays Yaouré.

La section en garnison à Bouaflé devait prêter son concours au détachement de Tikékro dans la mesure où le lui permettrait la sécurité de son poste.

En conséquence de ce plan, était lancé l'ordre d'opérations n° 39, que complétèrent l'instruction n° 16 du 7 mars, la note n° 258 M du 8 mars et l'ordre n° 40 du 4 avril — ce dernier transférant la base de ravitaillement et d'évacuations à Sakasso et l'ambulance à Bouaké. — Les détachements formés précédemment étaient dissous ; les 4^e et 7^e compagnies ainsi que l'artillerie se concentraient à Salékro, tandis que les 9^e et 10^e, venant du territoire Yaouré, se transportaient à la frontière Sud du pays Ayaou.

Le 18 mars, l'envahissement de ce territoire commençait.

Ce que fut la lutte pendant trois mois et demi dans ce pays couvert d'épaisses forêts, inondé par des pluies précoces, contre un ennemi tenace et mordant, décidé à la résistance suprême, le rapport du commandant Bourgeron le dit assez, comme aussi les 644 cadavres ennemis comptés sur le terrain, et il faut rendre hommage à un adversaire de cette trempe, à cette petite tribu de deux mille fusils, dont la défense acharnée nous coûta 11 tués et 54 blessés.

La résistance fut surtout violente pendant les mois de mars et d'avril ; dès la fin de ce dernier mois, elle commençait à faiblir quelque peu ; des vellétés de soumission apparaissaient chez les Sopas, et le commandant militaire put, au commencement de mai, distraire des opérations une compagnie pour la porter contre les Kodés du Nord, chez lesquels il était urgent d'intervenir pour les empêcher de faire cause commune avec les Ayaous, comme les Kodés du Sud.

Ces derniers, en effet, entraînés par les guerriers et les féticheurs Ayaous réfugiés chez eux, venaient de faire acte d'hostilité ouverte contre nous. Le commandant militaire, estimant que la question Ayaou ne pouvait être définitivement réglée que lorsqu'aurait été tranchée celle des Kodés du Sud, décidait donc de porter des coups décisifs à cette dernière tribu avant qu'elle n'eût fait bloc avec ses voisins et donnait les ordres nécessaires pour que l'action contre elle fût commencée dès le début de mai, avec une partie du détachement Bourgeron.

Les opérations contre les Ayaous n'en continuèrent pas moins, sans trêve ni repos ; un peloton de la première brigade indigène fut appelé à Sopa pour y prendre part.

Les efforts pour arriver à des résultats décisifs durèrent cependant encore près d'un mois et demi, et ce fut le 15 juin seulement que l'on put dire brisée la résistance des Ayaous.

TROISIEME PHASE

Opérations contre les Kodés

Kodés du Nord. — Au début de l'action contre les Ayaous, les Kodés, dont les villages étaient situés au Nord du poste de Béoumi, étaient restés dans une attitude expectante.

En avril cependant, l'Administrateur chef du poste faisait connaître que la révolte semblait devoir bientôt éclater ouvertement chez eux. C'est alors que, comme il a été dit plus haut, le Commandant militaire décidait d'envoyer pour les soumettre une compagnie distraite du détachement Bourgeron.

Le capitaine Larroque, commandant cette compagnie, agit avec beaucoup de méthode et de rapidité, comme l'on pourra s'en convaincre par la lecture de son rapport. En un mois, il obtenait des résultats très fructueux avec le minimum de pertes

(un tué, deux blessés), et dès le 1^{er} juin, un peloton de l'unité pouvait être retiré du territoire Kodé pour aller occuper le secteur de Zuénoula, en pays Gouro.

L'autre peloton devait rester encore une quinzaine de jours pour hâter la reddition des fusils et des meneurs, puis regagnait Sopa, pour être employé, jusqu'au 1^{er} juillet à l'achèvement de la soumission des Ayaous.

Kodés du Sud. — Au début des opérations sur le Haut-Bandama, l'action envisagée contre les Kodés du Sud devait se borner à une simple opération de police, mais il fallut changer d'opinion lorsqu'on vit les tribus de cette région adopter une attitude résolument hostile, allant jusqu'à attaquer les villages soumis des tribus voisines et même un détachement de gardes-cercles.

On a vu plus haut comment dut intervenir, avant l'heure qu'il s'était fixée, le commandant militaire.

Les Kodés n'étaient plus une quantité négligeable : ils avaient été renforcés de nombreux guerriers Sopas et Atosés ; on dut donc employer contre eux deux compagnies.

Nos troupes entrèrent, le 1^{er} mai, sur le territoire ennemi. Elles se heurtèrent, dès le début, à une très violente résistance concentrée dans un certain nombre de villages dont la mise en état de défense avait été soigneusement préparée.

Les engagements qui en résultèrent nous valurent des pertes sensibles (4 tués, 20 blessés), mais ils coûtèrent beaucoup plus cher à l'ennemi qui, terrorisé par les pertes subies, se dispersa bientôt dans la forêt et n'opposa plus qu'une résistance assez molle, qui cessa tout à fait vers le milieu du mois de juin.

Opérations en pays Gouro

Les Yaourés et les Ayaous sont limitrophes des tribus Gouros, appartenant au Cercle du Haut-Sassandra et pour la plupart insoumises. Ils ont avec elles des relations de parenté et d'intérêts ; il était donc certain que les opérations entreprises contre eux allaient avoir une répercussion en pays Gouro.

Dès la fin de janvier, en effet, une certaine effervescence était signalée dans les secteurs de Bouaflé et de Zuénoula. Au début de février, nos reconnaissances et nos escortes étaient simultanément attaquées sur les routes de Bouaflé à Sinfra et à Zuénoula et perdaient quelques hommes.

Le 10 février, le commandant militaire recevait avis du sergent chef de poste de Sinfra, par un courrier qui avait réussi à passer, que le 7 février, plus de 150 Gouros avaient tenté l'enlèvement du poste par attaques simultanées en trois points différents. Ils avaient échoué.

La garnison de Sinfra se composait de 56 tirailleurs ou gardes-cercles, disposait de 36.000 cartouches, mais n'avait pas les vivres suffisants pour la population noire (plus de 700 colporteurs) qui s'était réfugiée dans l'enceinte du poste. Son chef déclarait qu'il pensait pouvoir résister quelques jours mais demandait du secours. Le commandant militaire décidait donc d'envoyer à Sinfra la section de la 9^e compagnie qu'il avait tenue en réserve à Dimbokro pour parer à tout événement. Cette section arrivait au poste, sans encombre, le 17 février, avec les vivres et les munitions nécessaires. Elle trouvait Sinfra débloqué.

Dès le 8 février, en effet, le lieutenant Deslaurens, commandant le poste de Bouaflé, très inquiet sur le sort de l'escorte du courrier de Sinfra, qui n'était pas encore rentrée, se décidait à aller à sa rencontre avec 44 fusils. Attaqué dès sa sortie du poste, il dut s'ouvrir un chemin à travers un pays complètement soulevé et arrivait à Sinfra le 10

février, après une série d'engagements très pénibles, où le détachement perdait 3 tirailleurs tués et un blessé ⁴⁷.

Les Gouros qui avaient de nouveau attaqué Sinfra le 8 février, impressionnés par l'arrivée du détachement de Bouaflé, se décidaient à s'éloigner. Le lieutenant Deslaurens rentrait le 14 février à Bouaflé, ramenant tout son monde, après avoir pu échapper aux nombreuses embuscades de l'ennemi. Pendant son absence, son poste n'avait pas été inquiété et le 21, la communication était établie avec le détachement opérant alors en pays Yaouré.

Il ne pouvait être question de soumettre sur-le-champ les tribus qui venaient de se livrer à ces attaques audacieuses. C'était là une œuvre de longue haleine qui devait être entreprise plus tard.

L'essentiel était d'entourer les postes établis dans la région soulevée d'une atmosphère de sécurité suffisante pour laisser au Commandant militaire toute liberté d'esprit et d'action dans les opérations sur le Haut-Bandama et d'agir, en même temps, dans la mesure nécessaire pour empêcher les Gouros d'apporter l'aide de leurs fusils à leurs parents de l'Est.

C'est à quoi s'employèrent les commandants des postes de Sinfra, Bouaflé et Zuénoula, après qu'ils eurent reçu un complément d'approvisionnements en vivres et en munitions.

Il y eut donc, dans toute cette région et pendant les mois de février, de mars et d'avril une série de petites opérations. La plupart d'entre elles furent heureuses, particulièrement les reconnaissances conduites par le lieutenant Bénard contre les Sinfras (25-26 février, 7-12 mars) et nous valurent peu de pertes. Par contre, dans le Nord, un convoi se dirigeant de Zuénoula sur Vavoua et une reconnaissance revenant au premier de ces postes furent très violemment attaqués par de forts partis Gouros ; il en résulta de vifs engagements ; nos troupes purent passer, mais en perdant au total 5 tués et 7 blessés.

Cependant, dès avril, les détachements qui opéraient chez les Ayaous pouvaient pénétrer en pays Gouro, châtiant les villages frontières qui donnaient aide et asile aux insurgés. Cette action ramenait les tribus à la défense de leur propre territoire ; elles purent, dès lors, être facilement contenues jusqu'au milieu de juin, époque à laquelle les premières troupes devenues disponibles à la suite de la soumission des Ayaous et des Kodés vinrent occuper les secteurs Gouros et préparer la conquête du cercle du Haut-Sassandra.

Fin des Opérations

Au 15 juin 1911, la situation était la suivante :

Chez les Nanafoués et les Yaourés, la soumission était complète ; les derniers fusils rentraient ainsi que l'impôt et l'amende de guerre ; les principaux meneurs étaient pris ou s'étaient rendus ; seuls quelques chefs, les plus compromis d'ailleurs, s'étaient réfugiés chez les Gouros, d'où l'action menée contre ceux-ci devait les déloger bientôt.

Les Kodés du Nord étaient soumis ; un détachement de gardes-cercles parcourait le pays pour terminer le désarmement.

Les Kodés du Sud n'opposaient plus de résistance ; un peloton seulement était employé à l'achèvement de leur soumission.

Enfin, chez les Ayaous, les dernières résistances tombaient : les chefs les plus irréductibles, ceux d'Atosé, de N'Dénou, de Pakpouabo venaient se rendre et remettre les fusils d'une partie de leurs guerriers. Seul le vieux chef de Diacohou, l'âme de la

⁴⁷ Voir le récit de cet épisode dans la *Revue des troupes coloniales*, livraison d'avril 1912, page 374.

révolte, préférerait un refuge précaire dans la forêt Gouro à l'acceptation de nos conditions.

Cet ensemble de résultats acquis sembla suffisant au commandant militaire pour proposer au général commandant supérieur et au lieutenant-gouverneur la fin des opérations que M. le gouverneur général fixa au 1^{er} juillet.

Les troupes en opérations se disloquèrent et rejoignirent les garnisons qui leur étaient assignées dans le Haut-Sassandra, à l'exception de la première brigade indigène maintenue dans les tribus soumises, pour assurer l'achèvement des conditions de soumission.

Cette unité occupa avec un peloton le poste de Sopa, établi au cœur du territoire Ayaou et, avec une section, chacun des deux postes de Salékro et de Tikékro.

Résultats

Les tribus des rives du Haut-Bandama sont soumises, définitivement soumises, et de longtemps, on n'entendra plus parler d'elles.

Elles n'ont plus ni fusils ni poudre ; elles ont payé l'impôt arriéré et payent celui de l'année, en attendant de s'acquitter de l'amende de guerre, lorsque cette dernière aura été fixée ; les fauteurs de la révolte, qui n'ont pas trouvé la mort en nous combattant, attendent en prison la peine qui leur sera justement infligée ; les corvées de portage, la construction des postes, le débroussaillage des pistes et des routes sont exécutés, sans difficultés, à la première injonction de l'autorité administrative.

L'impression produite par le succès de nos armes a été profonde chez ces populations qui ne demandent plus qu'à vivre en paix. Déjà est repris le chemin de nos postes et de nos factoreries, oublié depuis si longtemps ; les villages sont réoccupés suivant un plan donné par l'autorité civile ; les routes se construisent ; les cultures reprennent ; l'exploitation des mines renaît dans la région aurifère ; de nombreux colporteurs noirs, venus à la suite de nos troupes, revivifient le courant commercial qui existait jadis dans le pays.

Enfin, nous avons dans les régions soumises une base solide et sûre qui va nous permettre de continuer vers l'Ouest, dans les meilleures conditions, l'œuvre de pacification de la Côte d'Ivoire.

Ce n'aura pas été trop cher acheter de tels résultats que d'avoir consacré à les obtenir six mois d'efforts incessants et d'avoir perdu 33 tués et 109 blessés parmi ces admirables tirailleurs et canonnières sénégalais qui, sous la conduite de leurs cadres d'élite, ont donné une fois de plus, dans cette dure et longue campagne, la mesure de leur vaillance.

CÔTE-D'IVOIRE (*Les Annales coloniales*, 6 juin 1912)

[Règlement des coupes de bois]

La Côte-d'Ivoire est l'une de nos possessions les plus riches en bois d'ébénisterie. Les essences forestières recherchées, l'acajou notamment, y abondent. Pour assurer l'avenir de cette exploitation et éviter le gaspillage, M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient de prendre un arrêté qui mérite d'être signalé.

Il précise la forme des demandes d'autorisation ou permis temporaires délivrés pour l'exploitation des essences forestières ; il précise les charges et les obligations des exploitants ; indique notamment qu'il est interdit d'abattre les acajous dont les billes ne présentent pas au moins 2 mètres de circonférence au sommet, pouvant donner des

côtés de 40 cm. à l'équarrissage. Pour les billes d'autres essences, les dimensions sont de 1 m. 50 et 30 centimètres.

Combien de fois nos collaborateurs ont réclamé, pour empêcher l'abattage d'arbres trop jeunes, qu'un pareil règlement soit édicté dans toutes celles de nos colonies où abondent les richesses forestières.

*
* * *

[Encouragements à la culture du cacaoyer]

Un rapport sur la situation agricole de cette colonie en 1911 vient d'être publié.

La Côte-d'Ivoire est propre à un assez grand nombre de cultures. Parmi celles qui ont été, ces temps derniers, l'objet de plus de soins, il faut citer le cacaoyer. On peut compter sur la diffusion générale du cacaoyer par l'indigène lui-même. Toutefois, cette diffusion serait trop lente si l'administration ne continuait pas à la favoriser, pendant plusieurs années encore, par des distributions gratuites de semences et des encouragements divers. Environ 3.000 cabosses ont été mises en terre, soit, à 30 graines bien conformées par cabosse, un chiffre rond de 90.000 graines. La récolte de 1911, forcément limitée à quelques cabosses, ne devait pas être laissée entre les mains des producteurs qui, si on ne pouvait en tirer profit, se seraient découragés du manque de débouché.

L'administration s'est substituée au commerce qui, vu le peu d'importance de cette première récolte, ne pouvait en opérer le traitement. Les cabosses ainsi achetées ont été presque toutes remises à de nouveaux planteurs qui, appréciant les avantages de la culture du cacaoyer, s'empressèrent de demander des semences. L'exportation du cacao pendant l'année 1911 a dépassé les 10 tonnes que l'on prévoyait. Nul doute qu'un nouveau progrès soit enregistré l'an prochain.

[Encouragements à la culture du cocotier]

Une autre culture que l'administration s'efforce d'étendre est celle du colatier ; il en est de même aussi au cocotier. Jusqu'à l'année dernière, les noix de coco ne servaient qu'à désaltérer les voyageurs de la plage et les habitants des lagunes. En 1910, l'exportation du coprah est passé brusquement de 2.106 kilogrammes (en 1909) à 20.426 kilogrammes. L'administration s'efforce à inciter les indigènes à multiplier leurs semis de noix, à donner plus d'extension à leurs cocoteraies. Sur les crédits spéciaux du département, le gouvernement général a mis une subvention de 3.750 fr. à la disposition du gouvernement local pour favoriser la culture du cocotier en 1911.

Il semble que le gouvernement de la Côte-d'Ivoire ait pris le bon moyen pour obtenir un essor continu de la situation économique générale.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} juillet 1912)

Le port de Blimalou, situé à 5 kilométrés de Bliéron, vient d'être ouvert aux importations et aux exportations.

Blimalou est, en effet, accessible presque en tout temps alors qu'à Bliéron, la barre rend les embarquements et débarquements de marchandises extrêmement difficiles.

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, le chef-lieu du cercle des Lagunes a été transféré à Abidjan*.

Le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire a décidé la construction d'une ligne télégraphique directe de Séguéla à Bouaké par Béoumi, le long de la route en construction.

La ligne télégraphique Mankono-Séguéla sera conservée.

Une fois cette ligne construite, la ligne Bouaké-Mankono par Marabadiassa sera supprimée.

D'autre part, il sera construit, le long de la voie ferrée, une ligne télégraphique de Dimbokro à Bouaké.

Une fois cette ligne construite, la ligne Bouaké-Toumodi par Kodiokoti sera supprimée.

Il sera construit une ligne téléphonique entre Bouaké et Tiébissou.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1912)

Une session d'assises s'ouvrira à Grand-Bassam le deux septembre mil neuf cent douze. Elle sera présidée par M. Gilbert-Desvallons, président de la cour d'appel de l'A.O.F.

*
* *

M. le gouverneur Gabriel Angoulvant vient d'annuler les rubriques inscrites aux paragraphes 3 et 5 de l'article 6 du budget local en cours pour constructions de bâtiments pour les postes, télégraphes et téléphones et construction à Tabou d'un bâtiment pour les agents en sous-ordre, et de décider que les sommes de 70.000, et 100.000 francs prévues pour ces travaux seront respectivement affectées à la construction de bâtiments pour le cercle des Lagunes à Abidjan et d'un pavillon pour l'administrateur-adjoint à Dimbokro.

*
* *

M. Angoulvant vient de rappeler, dans une circulaire qu'il a adressée aux administrateurs commandant de cercle, l'intérêt qui s'attache à ce que les actes de décès des personnes d'origine européenne (fonctionnaires, militaires ou particuliers) mortes dans la Colonie, fussent transmis, sans délai, par les soins des bureaux du gouvernement, au ministère des Colonies, afin de permettre aux familles d'entrer sans délai en possession de cette pièce, qui peut leur être nécessaire d'urgence pour le règlement des intérêts de famille dans la Métropole.

*
* *

L'imprécision des renseignements topographiques que doivent fournir les concessionnaires à l'appui de leurs demandes de permis miniers ayant récemment donné lieu à contestation entre deux demandeurs, et les cartes de la colonie publiées jusqu'à ce jour n'offrant pas un caractère de précision suffisante, dorénavant, un extrait des demandes des permis miniers concernant chaque cercle sera adressé aux administrateurs commandants de cercles pour faire vérifier sur le terrain l'exactitude des données géographiques [...].

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1912)

[Mises en demeure à l'adresse de la [Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire](#)
et de la [Société coloniale française de la Côte-de Guinée](#)

À compter du 1^{er} janvier 1913, la circonscription administrative de Ouosson (cercle du Baoulé-Sud) sera supprimée et les sous-tribus et villages du ressort de ce district et ci-après désignés, seront rattachés comme suit :

Au district de Toumodi :

Les N'Gbans Adaous, les N'Gbans, Assabous, les N'Gbans Didas, les N'Gbans Pouébos, les N'Gbans Moronous, les villages d'Akakro, de Ziénoa, de Ouarébo, de Aouakro, et de Quoss-ou ;

Au district de Tiassalé :

Les Souamlés et les Agnis.

L'administrateur du cercle du Baoulé-Sud fixera sur place les nouvelles limites des districts de Toumodi et de Tiassalé.

*
* *

Le taux de l'indemnité journalière de vivres à allouer aux gardes de cercles faisant partie du détachement qui, sous le commandement du capitaine Thomas, doit opérer sur les confins Est du cercle du Bas-Sassandra, est fixé à quatre-vingts centimes (0 fr. 80).

*
* *

M. Benquey, administrateur en chef des Colonies, inspecteur des Affaires administratives, est appelé à siéger au conseil d'administration, en remplacement de M. Lambert, chef du service des Douanes,

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 30 juillet 1912)

M. Gabriel Angoulvant vient de décider que le service des Travaux publics ne sera plus chargé, à l'avenir, que de l'administration des crédits affectés au travaux qu'il effectue réellement lui-même.

Les crédits destinés aux travaux effectués dans les cercles par les soins des administrateurs et chefs de postes ainsi que ceux prévus pour les travaux dont l'exécution est confiée au service du chemin de fer seront administrés par le bureau des finances.

*
* *

Un bureau de Postes et Télégraphes vient d'être ouvert à Séguéla dès la fermeture du bureau de Mankono. Il participera au service des mandats coloniaux, postaux et télégraphiques.

*
* *

Le programme d'assainissement du centre d'Abidjan va être incessamment exécuté.

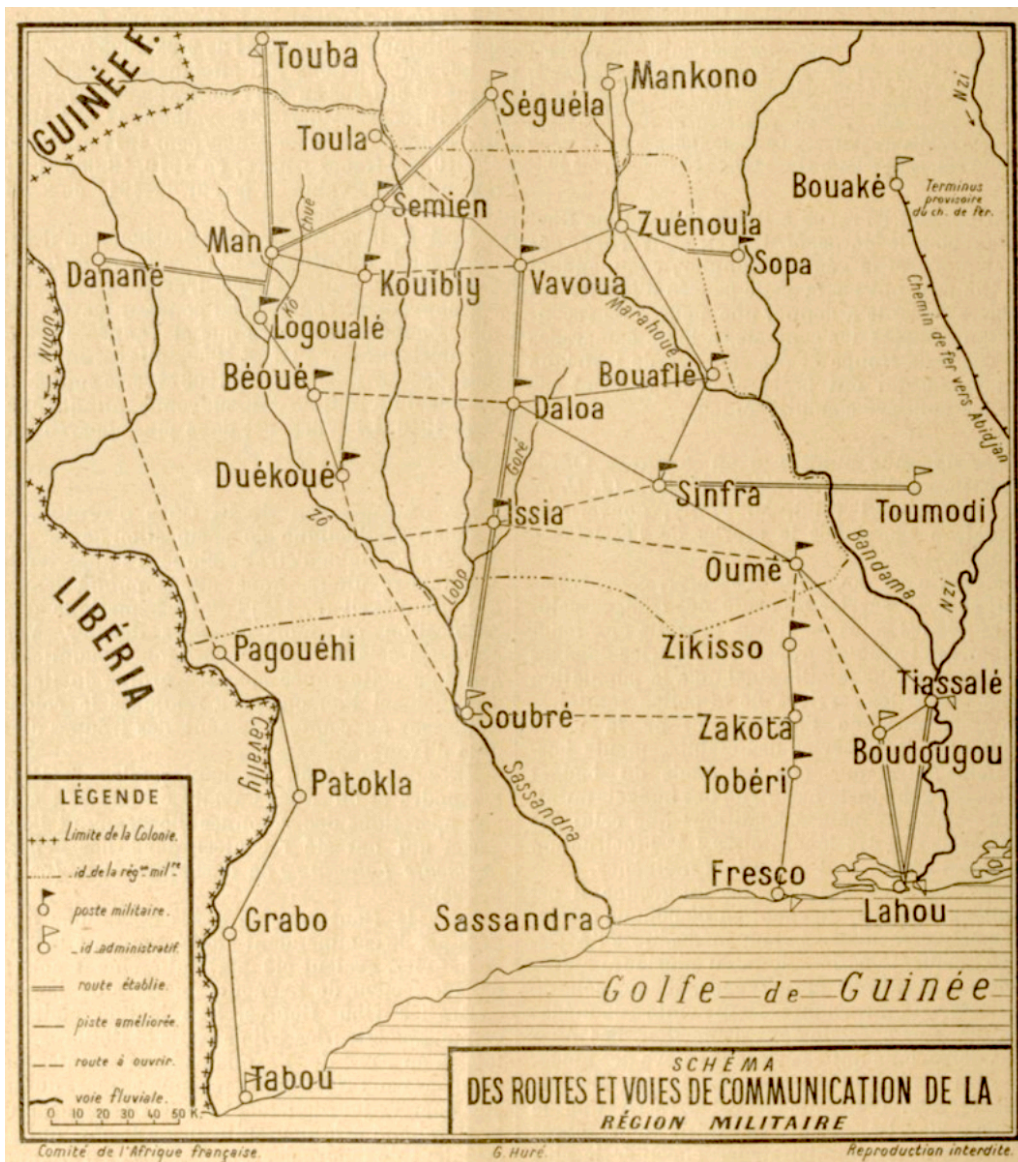
*
* *

Buttin a été nommé membre de la Commission consultative de Grand-Bassam en remplacement de M. Lacombe.

La pacification de la Côte d'Ivoire
 (L'Afrique française. Bulletin du comité de l'Afrique française, août 1912, p. 327-330)

Le plan méthodique de-pacification de la Côte d'Ivoire continue d'être appliqué et d'apporter des résultats réguliers. Nous avons publié dans le Bulletin d'avril (p. 148) l'état schématique de la pacification au mois de mars dernier. Voici quelques détails sur les opérations conduites au début de cette année sous les ordres du lieutenant-colonel Pierson qui a remplacé le colonel Levasseur au commandement des troupes de la Côte d'Ivoire.

Elles ont porté sur les deux cercles du Haut-Sassandra et du Haut-Cavally et ont fait suite aux opérations des colonnes Bordeaux et Bourgeron qui ont été racontées dans nos *Renseignements Coloniaux* de décembre 1911 (n° 12, p. 293).



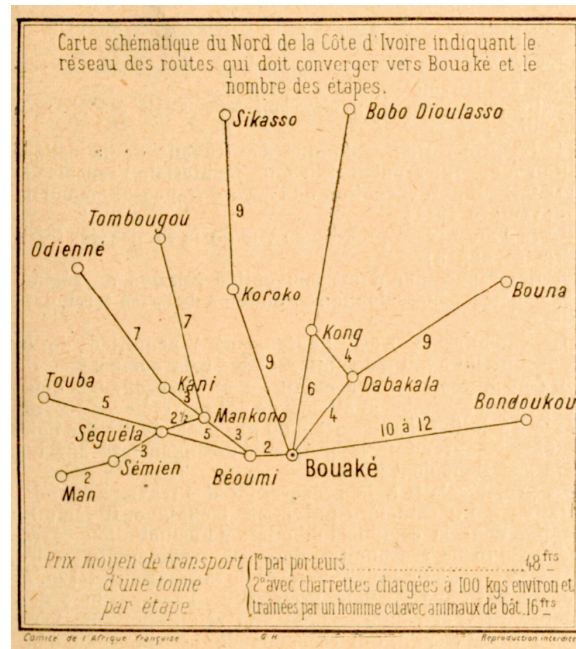
Dans le Haut-Sassandra, les opérations dirigées par le commandant Noiré, pendant le mois de janvier, avaient été particulièrement actives dans le secteur de Zuenoula au mois de janvier contre les tribus Gouros. La rébellion était devenue générale : les tribus Natis et Gottoros installées au Nord de Vavoua s'étaient jointes aux Menflas et aux Nyas et des reconnaissances durent être opérées journalièrement sur la rive gauche de la Marahoué à la poursuite des rebelles qui ne cessaient de tendre des embuscades et d'attaquer les bivouacs ; il fallut prendre une quarantaine de villages, parmi lesquels Duiseifla (7 janvier) qui avait été déjà attaqué et détruit en 1910 et entièrement reconstruit, Toufla (14 janvier) où les rebelles essayèrent de cerner la colonne. Aussi, le commandant Noiré fut-il invité à en finir avec cette résistance et à dégager la partie nord du cercle pour rétablir les communications et en réduisant les trois groupements gouros hostiles du Centre, du Nord et du Sud. Les capitaines Plomion et Javouhey menèrent, en février et mars, une action vigoureuse contre les Bronfas, les Ouans et les Ouadiés et, le 6 mars, le commandant Noiré enlevait le gros village de Bogroprintra dont les habitants avaient tué le capitaine Caveng en 1907. Le commandant Noiré, avec les capitaines Larroque, Plomion et Demoulin, opéra au milieu de mars contre les Nyas et les autres Gouros du Nord et enleva une série de villages dont le plus important était celui de Blaoulefia ; il laissa ces officiers à la surveillance des groupes hostiles dont plusieurs commençaient à faire leur soumission. Enfin, contre les Gouros du Sud, le capitaine Posth, agissant de concert avec la brigade qui occupe le pays dida, obtenait, par une reconnaissance du lieutenant Person, la réduction complète de la bande du chef Gagou Kouakouzoua qui avait fait assassiner le lieutenant Girard et qui fut tué par les tirailleurs ; de nombreuses soumissions s'ensuivaient dans le secteur d'Oumé.

L'action exercée si vigoureusement dans le cercle du Haut-Sassandra avait ainsi produit ses fruits dès le mois de mai. On en avait eu une preuve dans le fait que la ligne télégraphique de Soubré à Daloa avait pu être rétablie, le 15 avril, de Leba jusqu'à Daloa sans que les indigènes aient protesté contre l'abatage de quelques arbres. Dans le secteur de Sinfra, on a pu voir les Sinfras, les Prorigoris et les Finas fournir des porteurs pour le ravitaillement et des travailleurs pour les routes. Enfin, dans le secteur de Zuenoula, qui était si agité en janvier, les tribus sises à l'est de la Marahoué, se voyant dans l'impossibilité de cultiver et se rendre aux puits d'eau, envoyèrent leurs chefs se soumettre au commandant Noiré, le 10 avril, et sauf trois, toutes les tribus du secteur faisaient bientôt une soumission qui sera rendue tout à fait effective par les nombreuses reconnaissances opérées par nos troupes. Les routes de Zuénoula à Bouaflé, à Sopa et à Mankono étaient ainsi ouvertes. Les troupes acheveront bientôt cet effort et pourront ensuite être employées à la pacification du pays bété.

Dans le cercle du Haut-Cavally, le commandant Bordeaux a continué, lui aussi, l'effort produit par la colonne du Yaro qu'il avait menée au printemps de 1911 et qui avait enfin fait une brèche dans le mur qui séparait le haut et le bas de la Côte d'Ivoire.

Les opérations avaient repris dès la fin de 1911 en pays guéré, pays difficile, montagneux, mal connu, où chaque marche des trois compagnies formant la colonne (1^{er} bataillon du 3^e sénégalais) était une exploration. Dès le mois de décembre, elles avaient brisé le gros de la résistance et prouvé aux indigènes demeurés hostiles après la colonne du Yaro, notamment aux Zanié, Braon et Ouérou, que leurs villages ne les protégeaient pas contre notre action. Mais les rebelles, à part quelques soumissions, s'enfuyaient dans les fourrés et il était visible qu'une action méthodique appuyée sur un poste permanent pouvait seule les remettre en main. La colonne se disloquait donc au début de mars, laissant un poste à Kouibly et rentrait dans les divers chefs-lieux de secteurs par des groupes séparés qui revoyaient ainsi la plupart des villages des cantons Ouobes-Guérés. En se rendant sur place au mois d'avril, le colonel Pierson constatait que la colonne Bordeaux avait atteint son but en soumettant la région située entre le

Kô, le Zô et le Sassandra, inconnue et peuplée des tribus les plus sauvages de la colonie et encore fidèles au cannibalisme, et en ouvrant entre Man et le Bas-Sassandra par Soubré une voie fluviale importante permettant de communiquer avec la côte par la Sassandra dans lequel une reconnaissance du lieutenant Bénard a découvert un bief navigable très important ⁴⁸.



⁴⁸ Le *Journal officiel de la Côte d'Ivoire* du 30 avril a publié la note suivante sur la navigabilité du Sassandra et de ses affluents :

« M. le capitaine Bourgouin, en janvier 1910, M. le capitaine Giroux, en juillet de la même année, M. le lieutenant Perrin au début de 1911, ont effectué sur le cours du Sassandra et de ses affluents diverses tournées de reconnaissance qui permettent d'être fixé sur les facilités qu'offre cette voie pour les transports.

« De Soubré à Mamadimboco, la navigation est rendue impraticable par les chutes Naoua et de nombreux rapides. De Mamadimboco à l'île Badé, il existe quelques rapides, le Vré, le Tapé et le Balay, dont le passage est quelquefois dangereux aux hautes eaux. À partir de l'île Badé, jusqu'au pied du rapide Balay, soit sur une distance de 80 kilomètres, le Sassandra constitue une voie navigable de premier ordre où des vapeurs peuvent circuler facilement. En amont du rapide Balay, les rapides qu'on rencontre sont insignifiants. La navigation par pirogue est facile jusqu'à Niablé et d'après les renseignements recueillis auprès des Neyaux et des gens de Niablé, elle serait possible jusqu'à Ménouhahouin, village Banyua, située sur le parallèle de Vavoua et distant de ce poste de trois étapes.

« À partir de son confluent avec la Sassandra, le Zô est navigable sans difficulté jusqu'à Dougrou et serait accessible aux pirogues jusqu'à Zaguié, à deux jours en amont de Dougrou et à quatre étapes de Man.

« Quant à la Lobo, de Guidéki, à Mabogué situé au confluent du Goré et à 15 kilomètres d'Issia, elle ne présente ni rapides ni barrages rocheux et coule en pente insensible. Elle est d'un parcours facile en saison sèche pour les pirogues peu chargées, et dès les premières pluies pour les pirogues ayant un chargement normal.

« De cet exposé il résulte donc que le Sassandra et ses affluents constituent un réseau hydrographique de la plus grande importance, tant pour le ravitaillement des troupes que pour le commerce.

« L'administration se préoccupe dès maintenant d'en rendre l'utilisation plus facile en faisant construire deux routes carrossables, la première de Soubré à l'île Badé contournant les chutes Naouhé et les rapides Balay.

« D'autre part, la jonction entre Man et Soubré, déjà réalisée par les postes de Logoualé, Béoué, Douékoué, deviendra par la création du poste prévu pour 1913 aux environs du rapide Balay, une communication permanente et sûre par laquelle il n'est pas exagéré de prévoir que transitera, dans un avenir prochain, tout le trafic du Haut-Cavally dont une partie nous échappe actuellement vers le Libéria, et cela jusqu'à ce que l'embranchement ouest du chemin de fer soit parvenu dans ces régions. »

On jugera de l'importance de ces résultats par ce détail que la soumission du pays Ouobé-Guéré a ouvert la route de Man à Séguéla par Semien, mis ainsi le chef-lieu du cercle à dix jours de marche de Bouaké, terminus du chemin de fer, permis de poser le télégraphe de Man à Touba et, en somme, rattaché au reste de la colonie le cercle du Haut-Cavally qui en était complètement séparé.



Néanmoins, ces soumissions sont trop fraîches pour être considérées comme définitives. Les officiers mêmes qui les ont obtenues ont signalé qu'elles devaient être entretenues par une action incessante. C'est le principe adopté pour la pacification de la Côte d'Ivoire par la méthode proposée par M. Angoulvant et sanctionnée par le gouverneur général et qui substitue à la colonne qui passe l'action politique corollaire

de l'action militaire. Aussi le cercle du Haut-Cavally formera-t-il désormais une région militaire de l'Ouest divisée en trois secteurs : 1° Dan-Ouobé, chef-lieu Man, avec sous-secteurs Dan (Man), Toura (Sémien) et Ouobé (Kouibly) ; 2° Dan-Guéré, chef-lieu Logoualé, avec sous-secteurs du Kô (Logoualé) et du Oua (Danané); 3° Zô, chef-lieu Duékoué, avec sous-secteurs Zanié-Braon et Zaguié-Blaon. Les instructions du lieutenant-gouverneur ont d'ailleurs recommandé au commandement militaire de porter les prochains efforts moins vers l'Ouest où l'insécurité de la frontière libérienne nous obligerait à une action militaire sérieuse et qui doit former comme une marche militaire, que vers l'Est et le Sud-Est de la région militaire qui devra passer le plus tôt possible à l'autorité civile.

Opérations dans le cercle du Haut-Cavally
(Côte d'Ivoire)
(janvier-mai 1911).
(*Revue des troupes coloniales*, août 1912, p. 143-166)

Les premières tentatives que nous avons faites pour pénétrer vers le 10^e méridien, dans les territoires habités par les Diolas ou dans la grande forêt équatoriale, datent de la mission Woelffel-Mangin qui, dès l'année 1800, parvient à traverser le pays Yaro, mais ne peut dépasser Logoualé en raison de l'attitude hostile des populations. L'abandon du poste de Nuantogloin quelques mois après sa création et notre retraite sur Touba ne sont pas faits pour asseoir notre domination. Un nouvel effort est décidé en 1908 et un poste est créé à Man par le capitaine Laurent. Il est presque aussitôt attaqué par tous les Dans du Sud, des cantons de Hyé, Yaro, Zo-Sé, Blouno, Blo, etc. La répression ne se fait pas attendre, et de sévères leçons sont infligées aux coupables, qui ont pour résultat d'amener le Hyé, le canton le plus rapproché et le moins sauvage, à composition. Quant aux autres cantons, malgré les pertes subies, ils continuent leur opposition intraitable et parviennent même, en 1909, à ramener à eux le canton de Hyé.

Enhardis par notre inaction prolongée, tous se réunissent encore en 1910 pour prononcer contre le poste de Man une nouvelle attaque, peu énergique il est vrai, mais qui n'en a pas moins pour effet de diminuer le prestige déjà assez faible que nous gardons sur les cantons Dans soumis.

Cet état de rébellion perpétuelle, on pourrait même plutôt dire d'insoumission, la plupart des cantons n'ayant jamais été conquis, nous empêche par surcroît, d'accéder directement à la mer. Il paralyse tous nos progrès et ne saurait, sans inconvénients graves, se prolonger.

La situation meilleure dans le Baoulé ayant rendu disponibles une partie des forces qui y opéraient, les 3^e et 8^e compagnies du 4^e sénégalais sont dirigées vers le cercle militaire du Haut-Cavally pour y joindre la 2^e brigade indigène qui y tient garnison et qui elle-même doit, à la date du 1^{er} janvier, devenir 5^e compagnie du régiment de nouvelle formation (3^e sénégalais).

Objectif à atteindre. — Le programme d'action à remplir par ces troupes est fixé par les instructions du commandant militaire et consiste :

1° À préparer, en première ligne, l'action contre le canton de Yaro, action qui devra être entamée dès que l'on sera prêt.

2° La question du Yaro réglée et un poste tout au moins provisoire installé en ce point, à procéder progressivement à la pénétration et à l'occupation du cercle militaire.

3° Malgré la marche assez lente de la pénétration, à reconnaître et à ouvrir d'emblée les routes vers la côte que devra suivre notre commerce, en particulier la route Zô-Sassandra-Soubré et la route Man-Pagouehi-Tabou (la percée de celle-ci, sur des propositions ultérieures, devant se trouver différée).

Mesures préparatoires. — Les troupes qui avaient fait mouvement du Baoulé sur Man avaient été divisées en quatre échelons dont le dernier n'arrive à Man que le 27 décembre. La première quinzaine de janvier est nécessaire pour réorganiser les troupes d'opération, compléter les approvisionnements, réunir les porteurs, recueillir les renseignements indispensables qui font à peu près complètement défaut.

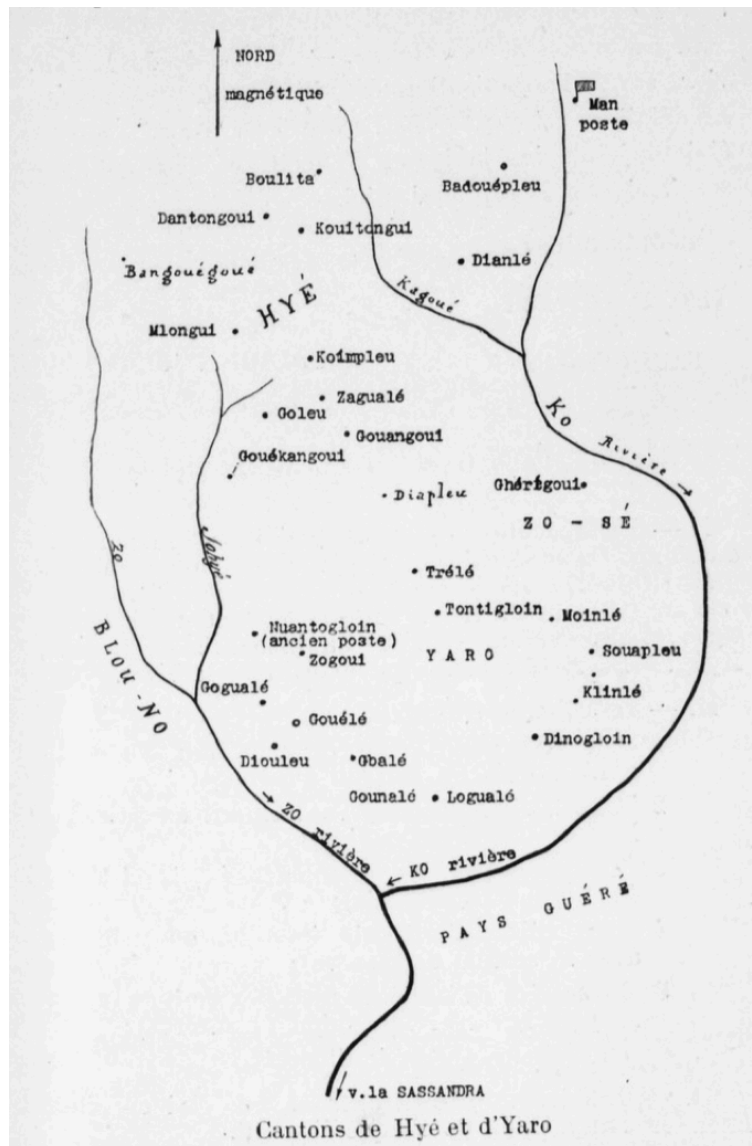
Pour les vivres indigènes, riz et viande sur pied, il doit être fait appel au Cercle voisin de Touba, où l'administrateur Simon qui le commande réussit, grâce à son activité, à vaincre les difficultés et à réunir et à expédier en temps voulu les quantités demandées.

Les porteurs sont exclusivement recrutés dans les cantons soumis du cercle du Haut-Cavally, qui font preuve, à cette occasion, de bonne volonté.

Le capitaine Laurent d'autre part, adjoint au commandant du cercle, parvient, en complétant par des renseignements arrachés aux indigènes quelques itinéraires antérieurs, à dresser une carte approximative des cantons rebelles de Ilyé, Yaro et Zo-Sé. Mais il n'est possible de rien savoir sur le pays Guère qui, à 20 kilomètres de Man, borde la rive gauche du Kô et les cantons visés.

Une reconnaissance préparatoire est donc dirigée de ce côté. Elle comporte 125 fusils de la 8^e compagnie, sous les ordres du capitaine Gondalma et a pour mission. en ne faisant usage de la force qu'en cas d'agression caractérisée et en évitant de s'engager à fond, de rapporter sur le pays et ses habitants les données qui nous manquent complètement.

Partie de Man le 5 janvier au matin, elle se heurte, dès le 6 janvier, au passage de la Choué, qui limite le pays Guéré, à des groupes nombreux de guerriers qui l'accueillent à coups de fusil. Elle rentre à Man le 9 janvier ayant perdu un tirailleur tué et un porteur blessé. Aucune position de village n'a pu être relevée avec précision, pas plus que le cours du Kô.



On est néanmoins fixé maintenant sur les sentiments des Guérés les plus proches et il faut renoncer à traverser leur pays pour atteindre le groupe des cantons rebelles qui constituent notre premier objectif.

Organisation de la colonne. — A la date du 15 janvier, enfin, l'organisation définitive peut être arrêtée.

Le détail en est donné par l'ordre n° 3 ci-après, auquel étaient joints les tableaux d'effectif et d'emploi qu'il serait oiseux de reproduire ici.

RÉGION OUEST
CERCLE MILITAIRE
HAUT-CAVALLY

ORDRE N° 3

N° 3

Constitution de la colonne
du Yaro

I. — En exécution des prescriptions n° 27, en date du 10 novembre dernier du lieutenant-colonel commandant militaire, une colonne est constituée à Man, en vue de soumettre à notre autorité le canton rebelle du Yaro et les cantons rebelles ou insoumis de Blouno, Ilyé, Zo-Sé et Ghemanlé qui avoisinent le Yaro.

II. — La colonne comprend :

- 1° Un état-major (chef de bataillon commandant le détachement du 4^e sénégalais) ;
- 2° Une section de réserve formant en principe l'escorte de l'état-major ;
- 3° Trois compagnies de marche (3^e, 5^e et 8^e du 4^e régiment sénégalais) ;
- 4° Une pièce d'artillerie (marche en principe avec la section de réserve) ;
- 5° Le service de santé (le médecin-major marche en principe avec la section de réserve) ;
- 6° Un échelon de ravitaillement.

III. — Les tableaux d'effectifs et d'emploi ci-joints fixent la composition de chaque élément.

IV. Les militaires armés du fusil auront sur eux les cartouches du sac (infanterie 120, artillerie 72).

V. — Chaque compagnie de marche emportera avec elle, en caisses réduites, une réserve de 50 cartouches par homme.

Une réserve générale de cartouches calculée à raison de 20 par combattant marchera avec l'artillerie.

VI. — En sus du matériel médical emporté par le médecin-major des troupes coloniales détaché à la colonne, il est prévu :

- a) Par élément (compagnie de marche ou section isolée) une caisse de médicaments.
- b) Par section d'infanterie: trois hamacs à blessés.
- c) Par demi-section complémentaire ou pour la pièce d'artillerie : deux hamacs à blessés.

VII. —Vivres : Au départ de Man, dans chaque élément :

- a) Dix jours de viande sur pied pour les militaires européens et indigènes. Les pousseurs de bœufs sont prélevés au départ sur les porteurs de hamacs à blessés.

b) Européens : Dix jours de vivres au convoi, deux jours de viande de conserve.

c) Indigènes : Dix jours de vivres (riz et sel pour les tirailleurs, riz pour les porteurs) dont 5 jours sur l'homme, 5 jours au convoi de l'élément. 2 jours de viande de conserve portés par les tirailleurs.

La viande de conserve (Européens et indigènes) n'est consommée que sur l'ordre du commandant de l'élément, en cas d'impossibilité d'avoir de la viande fraîche.

VIII. — Ravitaillement : L'échelon de ravitaillement, placé sous les ordres d'un lieutenant, comporté 40 tirailleurs et un nombre de porteurs variable suivant la distance qui sépare le magasin central (situé au poste de Man) du magasin intermédiaire dont remplacement est fixé par le commandant de la colonne et où les différents éléments viennent par leurs propres moyens se ravitailler et évacuer leurs malades et leurs blessés.

L'échelon de ravitaillement a pour mission d'assurer :

a) L'approvisionnement en vivres, munitions, médicaments et matériel du personnel européen et indigène ;

b) Le service des évacuations ;

c) Le service de la poste.

Le magasin central sera géré, à Man, par un sous-officier, sous la surveillance et la direction du chef de poste.

Le magasin intermédiaire sera géré par un sous-officier, sous la surveillance et la direction du lieutenant commandant l'échelon de ravitaillement.

Les éléments de marche feront connaître, 10 jours à l'avance, au gérant du magasin intermédiaire, leurs besoins approximatifs en objets de toute nature pour une nouvelle période de dix jours.

IX. — Les chambres de détail fonctionneront à Man, où chaque compagnie laissera un dépôt formé des malingres ou des hommes en excédent.

X. — Guides : Dix guides qui pourront en même temps être employés au service de liaison, de courriers, etc., seront attachés en principe à l'état-major et à chaque compagnie de marche.

Ils porteront sur eux, au départ, 10 jours de riz fourni par le poste. Le riz nécessaire par la suite sera distribué dans les mêmes conditions que le riz des porteurs.

Il en sera de même pour les interprètes qui pourront être détachés à la colonne.

Man, le 9 janvier 1911.

D'une manière sommaire, la colonne comprend donc :

1° Un état-major: un chef de bataillon, un adjudant-secrétaire (l'officier adjoint, par suite de l'insuffisance des cadres, ayant constamment fait défaut) ;

2° Trois compagnies de marche comportant chacune deux officiers, trois sous-officiers européens, 100 indigènes ;

3° Une section de réserve (un officier, un sous-officier européen, 40 indigènes) ;

4° Une pièce d'artillerie ;

5° Le service de santé ;

6° Un échelon de ravitaillement comportant un magasin intermédiaire et un convoi (un officier, deux sous-officiers européens, 40 indigènes).

Soit au total : 10 officiers, 16 sous-officiers ou canonniers européens, 402 tirailleurs ou canonniers indigènes et 286 porteurs, non compris ceux de l'échelon de ravitaillement dont le nombre variable a oscillé suivant les distances entre 100 et 150.

Exposé des opérations

La colonne, constituée comme il a été dit ci-dessus, à la date du 15 janvier, est mise en route le 17. Le plan du commandant, tel qu'il est exposé dans l'ordre de mouvement, consiste à attaquer d'abord le canton de Hyé, de manière à en obtenir la soumission, et à séparer le Yaro, nettement hostile, du Blouno qui paraît hésitant. Ceci fait, d'opérer dans le Yaro en plusieurs colonnes parallèles marchant dans une direction générale N.-O.-S.-E., en vue d'empêcher une action concentrée des Ghe maniés et des Yaros, et de rejeter ces derniers dans le S.-E. où ils seront probablement assez mal accueillis par les Guérés.

Ce plan, qui a été exécuté de point en point, s'est trouvé justifié par les événements, sauf en ce qui concerne le rôle probable attribué aux Ghemanlés et aux Guérés. Les premiers ne constituaient en réalité qu'une force infime ; quant aux seconds, ils ont d'abord reçu à bras ouverts les Yaros dissidents : il est vrai que la bonne entente dura peu et qu'ils n'hésitèrent pas quelque temps après à tuer et à manger les réfugiés.

Mais il ne faut pas oublier qu'à dix kilomètres de Man commence la zone impénétrée et que les autochtones, même ceux qui nous sont dévoués, ne peuvent ou ne veulent rien dire ; cette marche continuelle dans l'inconnu sera une des plus grosses difficultés.

L'exposé des opérations sera divisé en quatre parties :

- 1° Opérations dans le canton de Hyé ;
- 2° Opérations dans le canton de Yaro ;
- 3° Opérations dans les cantons Dans, limitrophes du Yaro ;
- 4° Opérations en pays Guéré.

Cette division ne correspond pas toujours d'une manière absolue à l'ordre chronologique des faits : elle a paru devoir être adoptée pour plus de clarté.

1° Opérations dans le canton de Hyé

Des quelques indications fournies par les indigènes, on peut déduire :

1° Que les guerriers du Yaro, du Zo-Sé, du Blouno et même de certains cantons du Nord réputés soumis, se sont réunis à ceux du Hyé pour combattre dans ce canton. Nous devons avoir immédiatement face à nous quinze cents à deux mille fusils environ.

2° Que les principaux points organisés et fortifiés pour constituer la première ligne de défense sont Gbatongoui, M'Longoui et Bangouegoui, villages perchés et escarpés.

La 3^e compagnie reçoit en conséquence l'ordre de former deux reconnaissances pour faire des démonstrations sur la Kagoé qui ne devra d'abord pas être dépassée ; ceci fait, elle devra se rassembler, franchir la Kagoé et s'établir solidement face à M'Longoui : sa mission est d'attirer sur elle l'attention de l'adversaire et de masquer les mouvements du gros de la colonne qui, pendant ce temps, attaquera par leur extrémité Nord-Ouest les positions ennemies.

Les journées des 17, 18 et 19 janvier sont consacrées à ces premières opérations au cours desquelles les rebelles soutiennent le choc avec une énergie et une ténacité remarquables.

Tandis que le capitaine Tissot, avec une section et demie de la 3^e compagnie, occupe dès le 17 janvier la rive gauche de la Kagoé, sur la route de M'Longoui, après avoir bousculé de nombreuses embuscades qui nous ont coûté un tirailleur blessé, le lieutenant Humbert, avec une section de ladite compagnie, arrive le même jour à midi

sur la rivière face à Gbatongoui : attaques continuelles du bivouac, cris féroces, tam-tam de guerre, insultes par plusieurs centaines de rebelles commencent aussitôt, pour se prolonger toute la journée et toute la nuit malgré nos petits postes et nos contre-attaques. Le 18 au matin, le lieutenant Humbert lève le camp pour rejoindre, comme il en avait l'ordre, son capitaine ; tout le long de la route, il est entouré de guerriers que nos flanqueurs ne peuvent empêcher de venir, à bout portant, faire feu sur le détachement. La jonction de la 3^e compagnie, face à M'Longoui, se fait le 18 au soir ; le lieutenant Humbert avait perdu au cours de sa reconnaissance deux tirailleurs mortellement blessés ; mais les pertes de l'ennemi, comme on l'a su plus tard, furent très sensibles. Le lieutenant Humbert et sa troupe avaient, en la circonstance, fait preuve de qualités militaires qu'il convient de signaler.

Les 5^e et 8^e compagnies ne restaient pas, pendant ce temps, inactives. Tandis que la 8^e prenait Kouitongoui le 18, n'ayant comme pertes qu'un guide blessé, la 5^e s'installait le même jour, après une faible résistance, dans le village haut perché de Dantongoui, d'où l'on aperçoit parfaitement, à 1.500 mètres environ dans le Sud, le village de Bangouegoui, bâti sur un rocher escarpé d'une centaine de mètres de hauteur. De très nombreux guerriers circulent dans ce village, antérieurement signalé comme devant être chaudement défendu.

L'état-major, l'artillerie et la réserve sont, en conséquence, transférés le 19 à Dantongoui, pour préparer et appuyer l'attaque de la position adverse par la 5^e compagnie.

Dès onze heures, le canon est mis en batterie; tirant avec précision, dans d'excellentes conditions, il oblige les défenseurs à évacuer le village de Bangouegoui non sans qu'ils y aient préalablement mis le feu. La 5^e compagnie, lancée à l'assaut, trouve des embuscades sur la route du village, mais brillamment entraînée par ses cadres, elle les refoule et arrive au sommet à midi, n'ayant perdu dans l'action que deux tirailleurs blessés. Le village était formidablement organisé. Un seul éperon rocheux, glissant, bordé de droite et de gauche par des précipices et coupé par une épaisse porte empierrée en permettait l'accès. C'est donc une victoire qui, relativement à son importance, n'est pas trop chèrement achetée. C'est également un gros succès moral ; nous apprendrons en effet par la suite que le canon a eu pour effet de décider les rebelles à rentrer chacun chez soi pour défendre son village ou les villages voisins. Les guerriers de Hyé vont donc pour le moment se présenter seuls devant nous ; les groupements très nombreux du début sont dispersés et nos lignes de communication avec l'arrière se trouvent dégagées. Mais l'adversaire conserve pour lui la forêt et c'en est assez pour que l'ère des difficultés soit loin d'être close.

À la date du 29 janvier, les emplacements sont les suivants :

État-major, réserve d'artillerie à Dantongoui ;
3^e compagnie sur la rive gauche de la Kagoé, à 2 kilomètres environ au nord de M'Longoui ;
5^e compagnie en route vers le sud à 3 kilomètres environ au sud de Bangouegoui ;
8^e compagnie à Kouitongoui.

L'exécution du plan primitif va se poursuivre. La 3^e compagnie formant pivot à gauche, la 8^e au centre, la 5^e à droite, les trois compagnies sont mises en mouvement. de manière à redresser notre front face au Sud-Est.

Les guerriers de Hyé, fortement éprouvés au cours des précédentes rencontres et qui se trouvent maintenant livrés à eux-mêmes ou presque, sont en partie démoralisés.

M'Longoui, très faiblement défendu, est occupé le 22 par la 8^e compagnie qui n'a que deux guides légèrement blessés dans une embuscade ; elle y est rejointe le jour même par l'état-major, l'artillerie et la réserve. Elle trouve le 23 Bellé inoccupé et arrive le 24 à Gouekangoui, qui a envoyé au-devant d'elle des émissaires pour faire des offres

de soumission. Elle y fait sa jonction dans la matinée avec la 5^e compagnie qui avait bousculé en cours de route plusieurs partis ennemis : au cours d'un de ces engagements, le 21 janvier, au sud de Digoingloin, trois tirailleurs avaient été blessés, un autre avait été légèrement atteint le même jour près de Deapleu.

La 3^e compagnie de son côté arrive à M'Longoui le 22 janvier au soir, étant poussée dès le 23 au matin sur Koimpleu (lakepleu) où elle entrait sans coup férir.

L'après-midi, malheureusement, au moment où le capitaine Tissot partait pour une reconnaissance et se trouvait à 100 mètres à peine de son bivouac, il tombait frappé d'une balle au ventre, en même temps qu'un tirailleur était très grièvement blessé à ses côtés. Malgré les soins dont il fut aussitôt entouré, le brave officier devait succomber le 29 janvier des suites de sa blessure.

Le lieutenant Humbert, qui avait pris le commandement de la compagnie de marche, continuait le 24 au matin sur Zagoualé. À 400 mètres environ en avant du village, il était furieusement attaqué et perdait un tirailleur tué et deux blessés. Grâce à l'énergie des gradés européens et indigènes, l'ennemi, qui s'acharna jusqu'au soir contre le bivouac, put être maintenu. Cette journée devait constituer l'effort dernier et désespéré des rebelles dans le territoire du Hyé, où l'on ne rencontrera plus dorénavant aucune résistance.

La 3^e compagnie (dont le lieutenant Santucci a pris le commandement le 26, dès son arrivée de Dimbokro) et la 8^e compagnie, venant l'une de Zagoualé, l'autre de Gouekangoui, convergeaient sur Gouangoui où elles entraient sans combat le 27 ; c'était un gros village bien fortifié, résidence du chef de canton Yon Conti ; comme tous les villages du Hyé (Gouekangoui mis à part), il avait été incendié avant notre arrivée par ses propres habitants.

À la date du 29, les emplacements étaient les suivants : état-major, réserve et services à Gouangoui, 3^e compagnie à Gouangoui, 5^e compagnie à Gouekangoui, 8^e à Mahapieu.

Les offres de soumission ne tardaient pas à affluer de toutes parts avec les premiers fusils ; de nombreuses reconnaissances, qui n'avaient pas à faire usage de leurs armes, complétaient aussitôt les résultats acquis. Au point de vue militaire, nous étions maîtres du canton de Hyé (à remarquer d'ailleurs que chaque village traite pour sa part ; dans l'intérieur même des villages, on a l'air de prendre parti individuellement ; il n'y a pas à proprement parler d'autorité indigène constituée, c'est le régime de l'anarchie, qui a rendu la conquête plus facile, mais pourrait bien compliquer singulièrement la tâche de l'administration).

Ce tout petit canton nous avait coûté, en dix jours d'efforts, un officier et deux tirailleurs tués, onze tirailleurs blessés, cinq guides ou porteurs tués ou blessés. Et encore avons-nous eu l'appui moral et matériel du canon : un défenseur de Bangouegoui avait reçu sur la tête une branche d'arbre coupée par un éclat d'obus et était mort de la blessure, ce qui avait frappé les imaginations de sauvages portés à croire au merveilleux.

Les indigènes, férocelement jaloux de leur indépendance qu'ils avaient su défendre depuis dix ans, sentaient bien qu'ils jouaient la partie suprême ; excités par les féticheurs et les chefs, grisés d'un fol enthousiasme, ils avaient, après avoir mis les femmes et les enfants à l'abri dans les cantons voisins et brûlé leurs villages, fait le sacrifice de leur vie dans l'espoir de nous arrêter encore une fois ; protégés par la forêt, leur bravoure égalait celle des tirailleurs, leur nombre était supérieur. Notre armement et notre cohésion, l'énergie et le dévouement, des troupes devaient permettre d'en venir à bout.

2° Opérations dans le canton de Yaro

En même temps que le Sud du canton de Hyé était parcouru en tous sens par des détachements des 3^e et 8^e compagnies, la 5^e compagnie recevait l'ordre de détacher de Gouekangoui de fortes reconnaissances pour prendre contact à l'Ouest, avec les Yaros.

Ceux-ci, très redoutés de leurs voisins, s'étaient taillé une réputation de guerriers invincibles, à laquelle ils étaient les premiers à croire. Pareille ardeur a besoin d'être calmée au plus tôt, tandis qu'ils sont encore sous l'impression cuisante des défaites qui viennent de leur être infligées dans le canton de Hyé.

Une première reconnaissance sous le commandement du lieutenant Bourcelot se heurte victorieusement, le 27, à trois kilomètres S.-E. de Gouekangoui, à plusieurs partis Yaros qui se retirent avec pertes.

Le lendemain 28, une seconde reconnaissance avait pour mission de préparer les voies vers Ziogoui, village qu'on savait fortifié et bien défendu. Comprenant 80 tirailleurs, elle constate, à 10 heures, qu'elle se trouve à moins d'un kilomètre de Ziogoui, n'ayant pas rencontré de résistance sérieuse. Le capitaine Laurent, qui commande, estime qu'il est trop avancé pour qu'il ne soit pas maintenant impolitique de reculer. Au milieu d'une fusillade intense, il donne l'assaut au village sur des pentes escarpées et, malgré des portes fortement barricadées, il a le bonheur de s'en emparer de vive force, ne perdant qu'un tirailleur mortellement blessé. Mais, au retour sur Gouekangoui, c'est, de la part des Dans qui se sont reformés sur la route, un assaut furieux. Pendant plus d'une heure, il faut faire tête à bout portant, dans une brousse épaisse, à des guerriers fanatisés qui tiennent les deux côtés du sentier. Cinq nouveaux tirailleurs sont blessés, dont un caporal mortellement, quatre porteurs sont tués ou blessés. Pour être chèrement acheté, le succès n'en est pas moins grand.

Les morts chez les Yaros ont été, d'après des renseignements ultérieurs, nombreux; les guerriers de Ziogoui ont estimé qu'ils avaient assez fait pour leur cause et ne paraîtront plus devant nous.

Malheureusement, le capitaine Laurent, exténué par la journée, tombe gravement malade et devra être évacué. Le lieutenant Bourcelot prend le commandement de la 5^e compagnie ; il y est remplacé comme officier de peloton par le lieutenant de Gernon prélevé sur la section de réserve où il est lui-même remplacé par l'adjudant Lorenzi.

Les quelques indications indispensables recueillies, le Yaro avait été, par un ordre en date du 28 janvier, partagé en trois secteurs, limités par des lignes fictives ayant une direction générale N. O.-S. E., et chaque secteur avait été attribué à une compagnie de marche, celui de droite à la 5^e partant de Gouekangoui, celui du centre à la 3^e partant de Gouangoui, celui de gauche à la 8^e partant de Mahapleu. Le canton du Zo-Sé était momentanément réservé. En vertu de cet ordre, l'état-major, l'artillerie et les services restant à Gouangoui, le Yaro était méthodiquement envahi, le 30 janvier, par trois colonnes parallèles qui devaient se relier fréquemment entre elles et, en cas de besoin, se prêter un mutuelappui.

Le premier février, nous occupons le front Ziogoui-Tréné-Doulé, la résistance de l'ennemi est très molle. Un très vif engagement a bien eu lieu à Tréné le 29 janvier où toute la 5^e compagnie a donné et où, par bonheur, tout en infligeant à l'ennemi des pertes sévères, nous n'avons eu qu'un blessé, le lieutenant Santucci ; mais, cet engagement mis à part, nous n'avons eu que des rencontres insignifiantes : au cours de l'une d'entre elles, un tirailleur et un guide de la 8^e compagnie ont été légèrement blessés d'un coup de fusil isolé.

La chose ne laisse pas que d'être légèrement déconcertante : que préparent donc les terribles Yaros qui devaient, à notre approche, « sortir de terre comme des fourmis noires et nous brûler dans la forêt incendiée ».

Les journées qui suivent ressemblent aux précédentes ; nos reconnaissances rencontrent de ci de là des groupes armés, mais dont l'effectif ne dépasse jamais une trentaine de fusils et qui s'enfuient après le premier contact ; nos embuscades tuent quelques éclaireurs qui viennent se renseigner. Les guerriers du Nord du Yaro paraissent

profondément démoralisés; dès le 5 février, les villages de Diapleu et Tréné demandent à se soumettre et rendent quelques fusils. Les leçons données aux Yaros au cours des différents combats dans le Hyé auxquels ils ont pris part, jointes à celles de Ziogoui et Tréné commencent à leur donner conscience de notre force et de la folie qu'il y a à vouloir résister.

Continuant sa route, la 3^e compagnie arrive le 6 février à Tontigloin ; des reconnaissances lancées de tous côtés amènent dès le 7 la soumission de ce village. La 8^e compagnie, pendant ce temps, s'installe sans résistance à Kouloupleu.

La 5^e compagnie, de son côté, avait lentement poussé de Ziogoui jusqu'à Podegui, gros village de culture situé à 1 kilomètre au Nord-Est de Gouélé. Les indices relevés, qui sont d'ailleurs en parfaite concordance avec les renseignements recueillis à Tontigloin, donnent à penser que Gouélé, qui est le village le plus haut et le plus escarpé du pays, sera chaudement défendu.

Nous allons maintenant entrer en contact avec les gros villages Yaros du Sud dont peu de représentants figuraient aux affaires antérieures et qui, par conséquent, ont peu souffert ; ces villages, orgueilleux de nous avoir toujours arrêtés, sont de plus fanatisés par Douadounndé, le « chef de guerre », qui réside d'ordinaire à Dinogloin et qui, depuis le commencement des opérations, parcourt la région pour ranimer les courages des hésitants.

En conséquence, l'état-major, la réserve, l'artillerie et le service de santé sont transférés le 9 février de Gouangoui à Podegui. La 3^e compagnie doit se porter le 10 de Tontigloin sur Gouélé pour coopérer avec la 5^e compagnie à l'attaque de Gouélé, qui est décidée pour ce jour. La 8^e compagnie devra en même temps progresser vigoureusement vers Souapleu-Klinlé.

Sur ces entrefaites, les défenseurs de Gouélé, travaillés par de nombreuses reconnaissances habilement dirigées par la 5^e compagnie aux abords du village, menacés de manquer, d'eau dans leur nid de vautours, inquiets surtout des mouvements d'une patrouille commandée successivement par les sergents indigènes Toumané Sidibé et Morva Keita qui, très intelligemment et en employant à cela deux nuits consécutives, arrivent en rampant à la porte Nord malgré les pierres qu'on fait rouler sur eux, avaient abandonné pendant la nuit du 8 au 9 leurs positions, où le sergent Morva Keita s'établissait aussitôt ⁴⁹. Ils se retiraient à Diouleu, autre village perché et fortifié, armé d'épaisses portes empierrées et situé à 1.200 mètres au sud-est de Gouélé, légèrement en contrebas.

La pièce de canon, appuyée par la section de réserve, est, par suite, mise en batterie le 10 au matin sur un éperon de la montagne de Gouélé, face à Diouleu, pendant que les 3^e et 5^e compagnies de marche sont massées, prêtes à l'assaut, dans un ravin à 600 mètres environ au nord-est de la porte Nord du village, en dehors de la ligne de tir de l'artillerie.

Un brouillard épais oblige à différer l'attaque ; à 9 heures et demie est tiré le premier coup de canon. Le projectile s'abat dans la forêt, il est impossible d'observer le point de chute. Comme on l'a appris le soir même, il avait éclaté à 400 mètres au nord-ouest du village, au milieu de la place du marché où était la première ligne d'embuscades ennemies et y avait tué trois guerriers ; le tir est allongé et le troisième coup éclate contre la porte fortifiée, au moment même où les guerriers massés dans le village descendaient sous nos yeux la pente pour se porter au secours de leurs camarades de la ligne d'embuscade ; deux guerriers, dont le chef de village, sont tués de ce fait. Neuf autres coups sont tirés sur le village et ses abords, puis les compagnies sont lancées en avant ; à 11 heures, Diouleu était entre nos mains sans pertes et sans qu'un coup de fusil ait été tiré.

⁴⁹ Voir le récit de la prise de Gouélé dans la *Revue des troupes coloniales* d'octobre 1911, page 329.

Quelques minutes après, deux guerriers venus aux nouvelles tombent sur une embuscade de la 5^e compagnie et sont tués sur place.

Nous avons, en l'occurrence, été servis par un hasard prodigieux. L'ennemi, sans nous avoir aperçus, a eu 7 tués en une heure dans des conditions qui ont terriblement frappé les cervelles primitives des survivants.

La résistance du Yaro était anéantie ; le soir même, les habitants de la plupart des gros villages du Sud-Est étaient ou soumissionnaires ou en fuite.

Pendant que ces faits se passaient à l'Ouest, la 8^e compagnie progressait vivement à l'extrémité opposée. Elle s'emparait le 8 février par surprise du gros village de Moinlé, arrivait sans pertes le 9, malgré de fortes embuscades ennemies, sur le village de Bané qu'elle enlevait, bousculait pendant la journée du 10, sur la route de Bouané à Souapleu, malgré leur résistance tenace, de gros partis ennemis qui avaient plusieurs tués et blessés, et réussissait, le 11, à entrer dans Souapleu par la porte Nord, tandis que la défense y était organisée au Sud face à Bané.

Ces succès importants et rapides avaient été obtenus sans pertes de notre part. Leur effet, joint à celui de la canonnade de Diouleu, dont la nouvelle se répandait rapidement, nous donnait la partie Est du canton où nous étions à partir du 11 les maîtres incontestés. Le 11 février, les emplacements sont les suivants :

état-major, réserve, santé, magasin intermédiaire à Tontiglouin ; 3^e compagnie à Tontiglouin, 5^e à Diouleu, 8^e à Souapleu.

Les journées qui suivent sont employées à poursuivre face au S.-E. notre marche en avant, tant pour forcer les récalcitrants s'il en reste, que pour recueillir les soumissions effectives et faire rentrer les fusils. Ici, comme dans le Hyé, les autochtones ont en effet été prévenus que la reddition des armes était la condition préalable de soumission, aucun pourparler définitif ne pouvant avoir lieu avant la remise des armes.

Tous les villages sont reconnus et trouvés déserts, sauf Klinlé où restent quelques vieillards ; des indigènes néanmoins se présentent journellement aux détachements rendant de rares fusils ; ils disent, et la chose paraît vraie, que la population s'est tellement éparpillée et dispersée un peu partout qu'eux-mêmes ne savent pas où sont les habitants de leur village, ni même parfois où sont cachés leurs femmes et leurs enfants. Aucune autorité n'existe dans ces pays anarchiques, où l'individualisme le plus absolu est de tradition. La région est trop troublée pour qu'on puisse pour le moment y faire œuvre utile : il faut lui laisser le temps de se ressaisir un peu.

Une nouvelle série de mouvements est alors décidée dont les buts principaux sont les suivants :

1° Battre la forêt dense qui avoisine les rives du Kô et du Zô pour en chasser les Yaros qui s'y sont réfugiés, espérant ne revenir qu'après notre retraite qu'ils escomptent malgré tout prochaine, et les obliger à réintégrer leur canton ;

2° Reconnaître le confluent du Kô et du Zô et chercher un emplacement convenable pour le poste à créer au sud du Yaro, conformément aux instructions du commandant militaire ;

3° Essayer d'entrer en contact avec les Guérés, ou tout au moins d'obtenir quelques renseignements sur ces peuplades qui ont hébergé de nombreux fugitifs et qui nous sont totalement inconnues : on en est à ignorer le nom des cantons limitrophes du Kô et du Zô et si les premiers groupements Guérés sont à une heure du fleuve ou à deux journées de marche ou plus ;

4° Obtenir la soumission du Ghemanié et préparer celle de Blouno.

Les opérations nécessaires sont entreprises dès le 18 février et seront pour la plupart exposées ci-dessous.

3° Opérations dans les cantons limitrophes du Yaro

On se bornera à dire ici que la 3^e compagnie, après avoir découvert le confluent du Kô et du Zô, à 45 kilomètres environ au sud de Man et, après avoir reconnu que ce confluent était placé au milieu d'une zone de forêt dense inhabitée d'au moins 6 à 8 kilomètres de rayon, impropre à la fondation d'un poste qui n'aurait eu aucune action politique ou militaire, repasse le 26 sur la rive gauche du Zô et est rassemblée le 28 à Logoualé, lieu qui paraît à tous les points de vue le plus avantageux pour la création du poste à établir.

Son action se bornera désormais, à peu de chose près, à sillonner la région de reconnaissances pour activer la rentrée des armes : elle s'emploiera entre temps aux travaux préparatoires pour la construction du poste et servira de réserve et d'appui pour les opérations en pays Guéré.

Elle est rejointe le 2 mars à Logoualé par l'état-major, la réserve, l'artillerie et les services.

À part une forte reconnaissance envoyée en pays Guéré et dont il sera question ultérieurement, la 8^e compagnie, de son côté, établie à Brigoin-M' Lanlé avait, pendant la première quinzaine de mars, joint ses efforts à ceux de la 3^e pour activer la rentrée des fusils. Ces efforts simultanés devaient amener des résultats sérieux : le 15 mars, le Yaro seul avait rendu 601 fusils.

La question du Yaro était, sous le rapport des opérations militaires, terminée ; si l'on réussit à empêcher par le Libéria, la Guinée et surtout le Haut-Sénégal et Niger, l'importation des armes et de la poudre, il n'est pas croyable que ce canton puisse se soulever à nouveau ou même nécessiter jamais des opérations de police autres que celles ayant pour objet d'arrêter des malfaiteurs ou de forcer l'obéissance des indociles. Le poste qu'on y laisse est plus que suffisant pour cela.

La tâche la plus difficile sera justement d'habituer à la discipline et à l'obéissance des gens qui n'ont jamais reconnu aucune autorité, pas même celle de leurs chefs nominaux et qui auront toujours, à leur portée, ce moyen de défense décevant pour nous, la fuite dans la forêt. Avec beaucoup de patience et de tact, on ne doit pas douter qu'on en vienne à bout.

4° Opérations dans les cantons Dans limitrophes du Yaro, Ghemanlé, Blouno, Zo-Sé, Blo

Bien qu'il y ait eu lieu, dans quelques circonstances, de recourir à l'emploi de la force, il s'est agi là d'explorations et de tournées de police plutôt que d'une action militaire proprement dite : tant à l'ouest d'abord qu'à l'est du Yaro ensuite, c'est à la 5^e compagnie de marche qu'est échue la tâche d'entreprendre les soumissions.

1° Ghemanlé et Blouno. — Franchissant d'abord le Zô, le 18 février, à l'ouest de Gouélé, le lieutenant Bourcelot arrive le même jour au village de Iapleu qui compte une soixantaine de cases et est le plus peuplé du Ghemanlé. Ce canton, que l'on croyait être important et habité par des indigènes de race Guéré, ne comprend que quelques villages de culture où vivent des Dans, proches parents de ceux de la région de Gouélé. L'accueil fait à notre troupe est réservé ; quelques fusils sont rendus de bonne volonté, mais la plus grande partie de la population a pris la brousse. Ici comme partout ailleurs, la soumission réelle ne sera obtenue qu'à force de temps et de volonté.

À la rentrée d'une forte reconnaissance qui, comme on le verra plus loin (opérations en pays Guéré) avait été détachée vers le S.-O., la 5^e compagnie, continuant vers le Nord, entre le 2 mars dans le Blouno Sud où l'accueil reçu est sensiblement le même que dans le Ghemanlé. De rares notables mènent les pourparlers et apportent quelques

armes, mais la population reste invisible : cette attitude est évidemment causée en partie par la peur, mais en partie aussi par le peu de sympathie que ressentent d'avance pour notre domination, des tribus qui avaient jusqu'ici réussi à conserver intacte leur indépendance.

Exemple symptomatique, Douadounndé, chef de guerre du Yaro et notre ennemi acharné, s'était réfugié à Nianlé, principal village du Blouno Sud, où à l'annonce de notre approche, les habitants mirent tout en œuvre pour favoriser sa fuite, entreprise où ils réussirent parfaitement.

D'ailleurs, le Blouno Nord où nous devions bientôt pénétrer refusa tout d'abord de discuter avec nos émissaires, répondant qu'il ne voulait entretenir avec nous aucune relation. Une reconnaissance du lieutenant de Cernon se dirigeant vers Ouregapleu fut accueillie le 2 mars à coups de fusil ; le pays fut aussitôt fouillé par de nombreux petits détachements et les Blouno Nord firent, dès le 10 mars, des ouvertures de soumission, rendant encore quelques armes ; mais ces soumissions sont tout extérieures, le cœur n'y est certainement pas. Ce sera l'affaire de la compagnie de Logoualé de mettre au point le Blouno et le Ghemanlé et d'y détruire peu à peu, avec le temps, l'hostilité latente qui y subsiste encore. Quant à la 5^e compagnie, son rôle dans la région était terminé, les bénéfices qu'on pouvait attendre d'un plus long séjour n'étant pas en proportion avec le résultat à atteindre ; quittant le Blouno le 12 mars, elle se dirigeait sur Dinogloin pour s'employer plus utilement à la pénétration du pays Guère.

2° Zo-Sé, Blo et Nilou-Blo. — À son retour du pays Guère, le 23 avril, la 5^e compagnie, qui rentrait à Man et dont le capitaine Malafosse venait de prendre le commandement, reçut la mission de traverser le Zo-Sé et le Blo, qui se trouvaient sur la route de retour, pour en recevoir la soumission effective. Les cantons avaient, en effet, rendu déjà des armes, qu'ils avaient envoyées tant à Tontigloin qu'à Logoualé, mais outre que certains villages étaient restés absolument réfractaires, le pays n'avait jamais été méthodiquement reconnu et il y avait lieu de combler cette lacune. Rien d'intéressant ne peut être signalé au point de vue militaire, concernant l'exécution de cette mission, qui prit fin le 6 mai à la rentrée à Man de la 5^e compagnie de marche ; on peut seulement répéter ici de point en point ce qui a été dit du Blouno et du Ghemanlé : les indigènes usent de tous les moyens à leur disposition, en tête desquels il faut mettre la dispersion dans la forêt, pour ne pas rendre leurs armes : ils crient bien haut qu'ils ne veulent pas faire la guerre, mais c'est à contre-cœur qu'ils supportent notre présence et qu'ils donnent quelques fusils. Les cantons de Blo et de Nilou-Blo semblent cependant moins mal disposés que les Zo-Sé. Quoi qu'il en soit, tous ces cantons sont trop près de Man d'une part, de Logoualé d'autre part, pour n'être pas bientôt réduits à l'obéissance : mais il est à craindre que la contrainte n'y doive être au moins aussi souvent employée que la persuasion.

Commandant Bordeaux,
de l'infanterie coloniale.

II

Opérations dans le cercle du Haut-Cavally
(Côte d'Ivoire)
(janvier-mai 1911).

(*Revue des troupes coloniales*, 2^e sem. 1912, p. 315-330)

2° Opérations en pays Guéré

Bien que chronologiquement mêlées aux autres, les opérations en pays Guéré forment un tout spécial en raison de leur caractère bien différent : c'est pour cette raison qu'on a cru devoir les exposer à part.

Ici, pas de groupements, pas de résistance organisée, pas de gros villages fortifiés, pas d'importants partis ennemis, partout de la « poussière de résistance ». Les indigènes sont des sauvages dans l'acceptation la plus complète du mot, avec toute la cruauté, la défiance, la ruse et la duplicité qui caractérisent les races primitives. Des Guérés du Nord, on ne peut rien faire, ce sont des « fous », nous diront plus tard les Neyaux du Bas-Sassandra. Ajoutons qu'ils sont féroceement cannibales (il nous a été donné de voir, à Pin, des membres humains empilés dans des canaris et macérant avec des piments) et qu'ils tiendraient même encore des Yaros en captivité pour les consommer à mesure de leurs besoins.

Leur principale défense, c'est l'éparpillement dans la forêt. Après une tentative d'entrée en relations avec le Bila, tentative suivie de l'échauffourée de Pin, il nous faudra renoncer à peu près complètement à trouver âme qui vive. Impossible d'avoir sur la région le moindre renseignement, les villages traversés ne peuvent pas, le plus souvent, être identifiés.

On peut juger, par suite, combien les opérations qui ont dû être menées dans ces conditions présentent peu d'intérêt au point de vue militaire. Mais ce qu'il faut dire cependant, c'est combien ces opérations ont été pénibles et fatigantes. Sans aide aucune, sans guides, sans indications, il faut, sous la pluie journalière, chercher les pistes qui se perdent, s'égarer dix fois avant d'en trouver une dont la direction générale convienne, se frayer souvent un passage au coupe-coupe, et tout cela avec la menace constante de l'ennemi, qu'on ne rencontre guère il est vrai, mais dont il fallait cependant bien tenir compte, tant qu'on ignorait ce qu'il nous réservait.

Dans le Hyé et le Yaro, les troupes avaient fait preuve de courage ; elles ont été ici admirables d'endurance et d'énergie.

Reconnaisances préliminaires. — Comme il a déjà été dit ci-dessus, tout le pays au-delà du Kô et du Zô était parfaitement inconnu.

Après avoir relevé le confluent des deux rivières et constaté que la zone boisée et inhabitée où se faisait la jonction ne convenait pas à l'établissement d'un poste, la 3^e compagnie faisait, le 25 février, une reconnaissance rapide vers le sud et atteignait le village Guère de Doua, où quelques Yaros fugitifs étaient faits prisonniers.

Entre temps, un fort détachement de la 8^e compagnie, partant de Logoualé, franchissait le Kô et, aux prix de mille difficultés, opérait sa liaison avec la 3^e compagnie. Le 20 février, une patrouille de ce détachement rencontrait à l'ouest de Pin un petit parti ennemi ; après un court engagement, elle réussissait à faire deux Guérés du groupe de Pila prisonniers, mais perdait un caporal qui, grièvement blessé, succombait le lendemain des suites de ses blessures.

Enfin, la 5^e compagnie, partant de Iapleu, dans le Ghemanlé, poussait vers le sud-ouest et reconnaissait, le 26, le village de Touélé, où les indigènes prenaient la fuite sans qu'aucun acte d'hostilité eut eu lieu de part ou d'autre. La question Guéré sur la rive droite du Zô se trouve donc absolument réservée.

Ces coups de sonde simultanés ont pour effet de démontrer qu'à moins de vouloir s'engager partout à la fois, ce que nos faibles effectifs nous interdisent, ce n'est pas dans la région du confluent Kô-Zô, déserte et excentrique par rapport à la route du Sud, que l'action doit être menée tout d'abord, mais bien plutôt face à Logoualé, sur la rive gauche du Kô.

Pendant que les démonstrations partielles sont exécutées sur cette rive, dont l'une fournie par la 3^e compagnie et vigoureusement commandée par le sergent Bartoli reconnaît, le 7 mars, le village fortifié de Doumangouné au prix de 3 tirailleurs légèrement blessés, les compagnies de marche sont progressivement ramenées dans le Yaro, d'où la colonne entière, à nouveau groupée le 14 mars, peut reprendre vigoureusement l'offensive.

Opérations sur la rive gauche du Kô. — Partant respectivement de Dinogloin et de Brigoin le 15 mars, les 5^e et 8^e compagnies qui s'avancent dans la direction S.-S. E. ne tardent pas à prendre contact avec les indigènes.

Tandis que la 5^e à l'Est doit, dès le 13 au matin, à Doumangouné, faire usage de ses armes et ne peut avancer ce jour-là et les jours suivants qu'après avoir brisé certaines résistances, la 8^e compagnie arrive sans encombre le 16 mars à Pin, où les indigènes viennent nombreux et en armes se présenter. Les pourparlers commencent aussitôt, et il est proclamé bien haut que nous recevrons très volontiers les soumissions, mais à condition qu'elles soient sincères et accompagnées du versement des fusils. Les indigènes promettent tout ce qu'on veut, mais se gardent bien d'en rien faire et, le 20, aucun résultat n'est encore obtenu.

À cette date, la 5^e compagnie venant du Nord-Est rejoint à Pin la 8^e, et les deux compagnies bivouaquent à 200 mètres environ l'une de l'autre, séparées par un petit ravin.

Loin de se calmer, les Guérés, enhardis sans doute par notre patience, deviennent de plus en plus agressifs et ils émettent le 31 au matin la prétention qu'on leur rende quelques prisonniers faits par la 5^e compagnie les jours précédents : il leur est répondu une fois de plus que s'ils remettent leurs fusils, tout motif de guerre ou de suspicion disparaissant, les prisonniers leur seront rendus aussitôt.

Vers 4 heures du soir, nouvelle mise en demeure de rendre les prisonniers : sur notre refus, deux ou trois cents guerriers, qui s'étaient massés dans les fourrés à moins de 100 mètres des bivouacs, se ruent vers les campements en se glissant dans le ravin qui les sépare, armés de fusils, de arcs et de flèches, de même de sagaies. Leurs féticheurs ne leur ont-ils pas dit que si nous voulions leurs fusils c'est parce que les nôtres, « percés par les deux bouts » ne valent rien.

Toutes les précautions avaient heureusement été prises. Accueillis à bout portant par une section de la 5^e et une escouade de la 8^e, ils fuient après une courte résistance, abandonnant sur le terrain de nombreux tués ainsi que trente et un fusils et quelques sagaies. De notre côté, par bonheur, un seul porteur avait été tué.

Cette bagarre aura eu du moins pour effet de trancher nettement une situation qui devenait de jour en jour plus imprécise et plus embrouillée : elle aura également ouvert les yeux sur les procédés des Guérés et enfin, elle leur aura montré que nos fusils ne sont pas à mépriser.

Quoiqu'il en soit, le chef de bataillon juge utile de se porter sur les lieux pour, profitant du désarroi où sont plongés les insoumis et sans leur laisser le temps de se reconnaître, pousser vivement et vigoureusement la marche en avant, tant en vue d'obtenir si possible des soumissions immédiates que pour recueillir, en vue d'opérations ultérieures, quelques notions sur la contrée. Dans l'ignorance où l'on est de ce qui reste à faire, le but n'est plus maintenant que d'agir pour le mieux ; l'effort produit jusqu'ici a été trop grand pour qu'on n'essaye pas d'en tirer le maximum d'effets.

Par suite, l'état-major, le service de santé, la réserve et le peloton Humbert de la 3^e compagnie quittent Logoualé le 25 pour Pin : la 5^e compagnie est aussitôt poussée vers le sud-est à Taourougoué, la 8^e au sud-ouest dans le Sobo, puis le 31 mars, par un nouveau bond en avant, qui a été précédé de très nombreuses pointes, la colonne est concentrée au bivouac de Péon.

Le pays ne présente que de tout petits villages de deux à six cases, tous abandonnés ; les résistances sont nulles ou presque ; nos patrouilles envoyées à grande distance rencontrent quelques guerriers et prennent quelques fusils, mais les populations demeurent invisibles.

Le seul procédé qui paraisse devoir réussir pour venir à bout d'indigènes aussi craintifs et aussi anarchiques semble devoir être l'occupation du pays par une compagnie installée dans un poste, conformément d'ailleurs aux instructions reçues ;

c'est cette occupation qu'il s'agit maintenant de préparer par une reconnaissance sommaire des gens et des lieux.

Le 2 avril, en conséquence, est entamée une nouvelle progression qui, par bonds successifs, nous amène le 4 sur le front Gahebly-Dezeri et le 9 au village de Koudo. Les indigènes sont devenus moins craintifs ; de Dezeri à Koudo, les villages, bien petits toujours (6 à 8 cases), sont restés occupés même par les femmes et les enfants. Ayant quitté le Bila et traversé sans le savoir le territoire des Zaniès qui sont réputés les plus sauvages et les plus arriérés des Guérés, nous sommes maintenant dans le Braon, très grand canton qui s'étend fort loin vers le sud et dont les indigènes, sans avoir jamais vu de Blanc, en ont du moins entendu parler par les Neyaux du Bas-Sassandra avec lesquels ils font un important commerce de caoutchouc. La curiosité l'emporte chez eux sur les autres sentiments et dès le 9 avril après-midi, au campement installé près de Koudo, un certain nombre de Braons se présentent, et, chose à remarquer, se présentent sans armes.

Ils sont certainement peu rassurés, et l'entrevue ne se prolonge pas : ils ont, en effet, entendu parler de l'affaire de Pin et l'on peut bien imaginer de quelle manière les choses ont dû leur être narrées ; quoi qu'il en soit, leur mouvement est de bon augure.

Ici se place la note comique; le palabre était à peine terminé, qu'on voit déboucher au camp une étrange caravane : en tête, un grand noir abrité par un casque blanc et un superbe parapluie ; il est suivi d'un second, tenant déployé un drapeau tricolore, puis de quelques autres vêtus, qui de pagnes, qui de pantalons, mais portant tous sur la tête une casquette anglaise. Il faut, comme c'était notre cas à tous, n'avoir eu affaire depuis deux mois qu'à des anthropophages pour juger de la stupéfaction générale.

Renseignements pris, nos visiteurs sont d'abord le fils du chef du Breiho, petit canton situé au bord du cours inférieur du Zô qui, ayant entendu parler de notre arrivée dans le pays, a fait trois étapes vers le nord pour faire sa soumission ; il présente un certificat qui lui a été remis par le lieutenant Perrin, de Soubré, lors d'une récente tournée d'exploration. Ses compagnons sont des Neyaux, chez qui l'habitude de nous fréquenter a fait disparaître toute crainte et au milieu desquels le bon Breiho s'est senti plus rassuré.

Une chance inespérée se présente d'établir la liaison avec le bas du fleuve : pour la première fois, il nous est donné d'avoir des guides, il serait maladroit de n'en pas profiter.

Comme les environs de Koudo, où l'on n'est pas sûr d'avoir en permanence de l'eau en quantité suffisante, ne peuvent convenir pour l'emplacement du poste, même provisoire, qu'il s'agit de déterminer, la 8^e compagnie reçoit l'ordre de remonter un peu vers le nord pour effectuer des recherches dans le voisinage même du Gohan. Pendant ce temps, la 5^e compagnie se retirera à petites étapes de Gahebly sur Péon, où se trouvent toujours la réserve et les services, avec ordre de tracer et de débroussailler d'une manière sommaire une route entre ces deux points, puis elle gagnera Pin et s'y emploiera à presser dans la mesure du possible la soumission du Bila.

Les quelques jours nécessaires aux deux compagnies de marche pour remplir leur mission seront mis à profit par l'état-major et le peloton Humbert pour atteindre le Breiho et le cours inférieur du Zô.

Liaison avec la côte. — La pointe poussée vers le Sud quitte Koudo le 10 avril à midi. Une marche forcée de 14 heures nous amène, le 11 au soir, après avoir traversé de nombreux villages dont les plus importants ne dépassent toujours pas 8 à 10 cases, au village de Ditroua, où réside le chef du Breiho. L'accueil dans les campements de la route avaient été empreint d'une certaine réserve, due beaucoup plus à la crainte qu'à la mauvaise volonté. À Breiho, il est empressé : nous sommes immédiatement entourés de nombreux Neyaux, fiers de montrer leurs connaissances en langue française, et les Breihos ne tardent pas à suivre le mouvement.

Le 12 avril, le lieutenant Humbert part à l'aube pour se rendre à Dougrou, dernier village des rives du Zô qui ait été atteint par le capitaine Giroux et le lieutenant Perrin et que nous croyions, sur la foi de renseignements mal traduits, à une heure de Ditroura ; à Dougrou, se trouve installée la factorerie Herveleu. Après une marche très pénible en forêt, le lieutenant Humbert arrive vers midi seulement à Dougrou : il n'y trouve d'ailleurs pas M. Herveleu qui, pendant ce temps, était venu par pirogue à Ditroura.

Le 15 avril, le chef de bataillon se rend lui-même à Dougrou par le fleuve : la descente, qui demande quatre heures, se fait sans autres difficultés que le passage de deux rapides, dont l'un, celui de Nioumoka, est assez important.

Dougrou, comme Ditroura d'ailleurs, où se trouvait récemment encore établi un autre commerçant européen, est en relations constantes avec Soubré : la traversée aux moyennes eaux demande deux jours à la descente, quatre jours à la montée. De très nombreuses pirogues sillonnent le fleuve, consacrées principalement au transport de marchandises de traite à la montée, du caoutchouc à la descente.

Le temps trop limité dont nous disposons nous empêche de descendre à Soubré ; mais pratiquement la jonction avec ce point et la basse côte peut être considérée comme réalisée.

La petite reconnaissance qui avait obtenu ce résultat quitte Ditroura le 14 avril et rejoint, le 10, à Duékoué, la 8^e compagnie qui avait choisi ce point pour y installer son camp à la place précédemment occupée par un ancien village détruit.

Quelques indigènes notables du Breiho et du Braon revenaient avec la reconnaissance ; le chef du canton de Braon lui-même est mandé, mais trop vieux pour se déplacer, il se fait représenter par son fils. Le 17 avril, les principaux chefs de la région sont réunis à Duékoué : ils paraissent vouloir accepter notre domination.

Outre leur état de civilisation moins sommaire que celui des Guérés du Nord, une raison déterminante peut les pousser à l'obéissance : les fusils seraient ici assez nombreux, mais la poudre y serait une denrée presque introuvable. Quoiqu'il en soit, les Breiho et les Braon semblent devoir être, pour nos rapports avec les populations sauvages du Guéré Nord, des intermédiaires précieux : leur attitude pourra évidemment changer par la suite quand il s'agira d'exiger l'exécution de nos ordres. N'empêche qu'ils peuvent rendre dès maintenant de gros services, dont il serait impolitique de se priver : il sera temps d'aviser lorsque, grâce à leur aide, les Bila et les Zanié auront été réduits.

Marches de retour. — Laissant la 8^e compagnie s'établir à Duékoué en campement temporaire avec, pour première mission, de s'occuper d'une manière exclusive de la pacification du Bila et du Zanié et de tenir libre à tout prix ses communications avec Logoualé, l'état-major et le peloton Humbert, reprenant la route du Nord, sortent du territoire Guère le 20 avril et arrivent le même jour à Logoualé.

La 5^e compagnie de son côté, dont les efforts pour ramener les Bila dissidents ont été frappés d'insuccès, parce que les indigènes ont abandonné le pays ou s'y terrent disséminés par groupes infimes, repassera le Kô le 25. Au cours de ces opérations, un tirailleur qui faisait partie d'une petite patrouille, a été assez grièvement blessé : abstraction faite des hommes tués ou blessés au cours des reconnaissances préparatoires, ce tirailleur est le seul qui ait été atteint depuis que la colonne proprement dite avait envahi le Guéré.

À cette date du 25 avril, la 8^e compagnie reste donc seule sur la rive gauche du Kô : elle doit suffire à la tâche limitée qui, comme on vient de le voir plus haut, lui a été fixée.

Dislocation de la colonne

Il ressort de ce qui a été dit que les 3^e et 8^e compagnies avaient été laissées dans leurs secteurs respectifs, la première au poste de Logoualé, la seconde au campement de Duékoué.

La section de réserve fournie par la 8^e compagnie y avait été rattachée pour rester à Duékoué, dès le 17 avril.

Le peloton Humbert de la 3^e compagnie avait rejoint Logoualé le 20 du même mois.

L'état-major, l'artillerie, le service de santé ralliaient Man le 21 et 22 avril.

La 5^e compagnie de son côté, après avoir parcouru le Zo-Sé, arrivait à Man le 6 mai.

À cette date, tous les éléments de marche formés pour la colonne étaient rentrés dans leurs garnisons et leurs compagnies, à l'exception des deux demi-sections formant l'échelon de ravitaillement qui, par manque de porteurs, avait dû différer un convoi destiné à la 8^e compagnie. Ce convoi étant parti de Man le 7 mai, les demi-sections rejoignaient, aussitôt après, leurs unités respectives.

La colonne était donc disloquée le 12 mai, conformément d'ailleurs aux ordres du lieutenant-colonel commandant militaire.

Conclusions

Les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants. Notre autorité est maintenant indiscutée dans les cantons Dans du sud de Man qui avaient, au 1^{er} mai 1911, rendu 1.672 fusils. Elle s'est, par la même occasion, singulièrement affermie dans les cantons Dans du Nord auxquels, par simple intimidation, le lieutenant Husson, commandant le poste de Man, a retiré, en mars et avril, 475 fusils.

Mais ce serait une illusion dangereuse de croire que la besogne est terminée. Les indigènes contre lesquels on a opéré sont maintenant convaincus que ce serait folie de leur part de vouloir mener la lutte ouverte ; toutefois, il ne faudrait pas en déduire qu'ils soient disposés à l'obéissance réelle. Par des moyens dilatoires, promesses non tenues, retards, exécution incomplète des ordres, etc., ils feront maintenant tout leur possible pour continuer une résistance sourde, contre laquelle la contrainte, avec l'appui et quelquefois même, l'emploi de la force, sera souvent nécessaire ; nous aurons également maintes fois à lutter contre cette défense qu'ils ont toujours à leur portée et contre laquelle nous sommes à peu près désarmés, la fuite dans la forêt.

Mêmes conclusions à peu près pour les Guérés, où cependant notre action, ayant été infiniment plus rapide quoique le pays qu'ils habitent soit beaucoup plus grand, a tout naturellement produit des effets beaucoup moins accusés ; il était matériellement impossible de procéder tout d'une fois à la pénétration et à la soumission de ce pays, tant les difficultés premières étaient grandes, du fait même de l'ignorance complète où nous en étions. Mais si nous n'avons pas renversé le mur, nous y avons fait du moins une brèche appréciable qui nous a permis de voir ce qu'il y avait derrière, de juger en connaissance de cause des mesures à prendre et de fonder un établissement dans la contrée.

Tant au Nord qu'au Sud, les Guérés vivent dans un état de dispersion et d'anarchie profondes : les villages, de 2 à 6 cases, se font entre eux, soit de canton à canton, soit plus souvent même à l'intérieur des cantons, une guerre à peu près perpétuelle, pour les questions les plus futiles. Le vainqueur brûle le village du vaincu, qui prend la forêt ; mais bien souvent le vainqueur lui-même quitte aussitôt son propre village, par crainte de représailles. On voit vite quelles mœurs doit créer cet état d'alerte continu et quelle peine nous aurons à réduire des gens aussi mobiles et aussi insaisissables. Les grosses colonnes, les forts détachements n'y peuvent rien : sans objet parce qu'on ne doit pas s'attendre à rencontrer des partis nombreux, ils sont en même temps sans effet parce qu'ils ne trouvent que le vide devant eux et, ne pouvant s'éterniser, reviennent sans

avoir rien fait de vraiment utile. Une suite continuelle de petits efforts partiels mais incessants est le seul système qui doive venir à bout d'une résistance aussi inconsistante.

Les Guérés se divisent d'ailleurs pour le moment, à notre égard, en deux groupes bien tranchés :

Ceux du Nord, Bilas, Zaniès, Glaos, etc., profondément sauvages et arriérés, cannibales avérés, se montrent tout à fait récalcitrants ;

Ceux du Sud, Braons, Breihos, etc, un peu plus civilisés, entretiennent-avec le camp de Duékoué quelques relations amicales qui dureront, il faut l'espérer, tant qu'on ne leur demandera rien, c'est-à-dire tant que les obstacles au Nord ne seront pas aplanis. D'ici là, ils nous laissent ouverte la route de Soubré, qu'ils ont commencé à débroussailler et ils pourront être utilisés pour ramener à nous les tribus du Nord. Ceci fait, lorsque viendra le moment de les faire rentrer sous notre autorité, peut-être ne s'y résigneront-ils pas de bonne volonté, mais nous aurons alors une base solide qui rendra vains leurs efforts.

Si l'on a particulièrement insisté sur la méthode à suivre en pays Guéré, ce n'est pas seulement pour faire étalage de l'œuvre à accomplir mais aussi pour rechercher les meilleurs moyens d'y arriver ; un mot d'une importance capitale doit trouver sa place ici concernant l'organisation même des compagnies de tirailleurs de la Côte d'Ivoire, qui ne répondent pas complètement aux services qu'elles ont à rendre en forêt.

Ces compagnies, avec leurs 200 hommes, constituent des organismes très lourds, si lourds même que rares sont les pays où on a cru devoir atteindre cet effectif. Maniables cependant avec les cadres qu'elles comportent dans les régions découvertes, il n'en est pas de même dans la forêt, où la nature du terrain d'une part, la qualité de l'ennemi et ses méthodes de combat d'autre part exigent à tout instant un éparpillement extrême des effectifs. Les nécessités de l'encadrement conduisent alors, ou bien à constituer des détachements trop forts pour leur but, d'où un effort inutile, ou bien à réduire le nombre des détachements fournis, d'où perte d'une force vive inemployée, ou encore à encadrer les détachements d'une manière insuffisante et à confier à des caporaux des emplois de sergent et à des sous-officiers des emplois d'officiers, toutes manières de faire présentant de gros inconvénients.

De ce qui précède, il ne faudrait pas cependant conclure que l'effectif des compagnies doive être réduit (à moins toutefois que le nombre de ces compagnies ne soit augmenté). Six cents hommes pour un territoire aussi vaste et aussi rude que le Haut-Cavallv ne paraîtront à personne une force exagérée.

Mais ce qui serait indispensable, ce serait d'en augmenter légèrement les cadres, surtout européens, et, en première ligne, de leur donner *trois officiers de peloton au lieu de deux*. Il y aurait là un petit surcroît de dépenses auquel correspondrait une augmentation de rendement hors de proportion avec la dépense engagée.

Cette digression terminée, il reste à signaler le travail topographique exécuté, grâce aux levés faits par les officiers ou sous-officiers des compagnies de marche et grâce aux soins et à la méthode qu'a apportés le lieutenant Ferrand pour les assembler.

En résumé :

- 1° La question du Hyé et du Yaro a été réglée ;
- 2° La pénétration progressive du cercle a été amorcée ;
- 3° La route Zô-Sassandra-Soubré a été ouverte.

Si l'on rapproche ces résultats de ceux énumérés au début du rapport dans les objectifs à réaliser, on peut admettre que le but de l'opération a été atteint.

La chose n'a pas été sans peine. Pendant plus de trois mois, les troupes d'opérations, sans guides, sans interprètes, sans renseignements, étaient restées exposées aux

privations, à toutes les intempéries d'un climat inhospitalier, aux fatigues et aux dangers d'une dure campagne et ne s'étaient laissé arrêter ni par la sauvagerie des hommes, ni par la sauvagerie plus grande encore de la nature.

Elles avaient été durement éprouvées : outre la mort, par suite de blessures, du capitaine Tissot, nous avons à déplorer la perte de 7 caporaux ou tirailleurs et de 2 porteurs tués et nous avons 1 officier (lieutenant Santucci), 23 tirailleurs et 9 porteurs ou guides blessés. L'acharnement désespéré de l'ennemi est démontré par ses pertes : 119 guerriers ont été tués sur le terrain, 42 ont été blessés, laissant ensemble 136 fusils ramassés sous le feu aux côtés de leurs détenteurs. Il n'est naturellement pas fait état des tués ou blessés échappés à nos vues.

Le succès a été chèrement acheté : il n'est que justice d'en attribuer le mérite au zèle, au dévouement et à la bravoure des cadres et de la troupe, ainsi qu'à l'endurance et à l'énergie que tous n'ont cessé de déployer.

Commandant Bordeaux,
de l'infanterie coloniale.

La prospérité de la Côte-d'Ivoire
par Joseph PYTHON,
député du Puy-de-Dôme
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1912)

Mes excellents collègues et amis Henri Cosnier et Édouard Néron, ont, à plusieurs reprises, entretenu les lecteurs des *Annales coloniales* du très intéressant et très louable effort accompli depuis quatre ans par M. Gabriel Angoulvant à la Côte. Et le plus bel éloge que l'on puisse faire de son œuvre est encore de citer des chiffres.

En 1910, le mouvement commercial de la Côte-d'Ivoire s'élevait à 311799.154 fr. ; en 1911, il a atteint la somme globale de 38.809.772 francs, ce qui représente une augmentation de 7.010.618 francs.

Cette constatation première, unie fois faite, il me sera facile, je crois, de démontrer la prospérité croissante de notre jeune colonie, prospérité dont une grande partie est due certainement à l'excellente et sage administration de M. Angoulvant qui, prenant très au sérieux la mission que lui a confiée le pays, et doué de plus d'une sagacité avisée, met tout en œuvre pour que rien ne soit négligé de ce qui peut enrichir le territoire qu'il gouverne, ou faire valoir ses richesses naturelles.

Par la pacification réelle de toutes les régions occupées, l'administration fait beaucoup pour le développement des ressources agricoles et forestières, en amenant un nombre de plus en plus grand d'indigènes à s'occuper de la récolte des produits.

Les indigènes, d'ailleurs, mordent assez volontiers à la culture, et acceptent, avec un intelligent intérêt, les méthodes perfectionnées que leur apporte un service d'agriculture soigneusement organisé.

En opérant de la meilleure manière les plantations, les sélections, le choix des graines, on arrive à obtenir d'excellents résultats pour des produits qui paraissent destinés à ne fournir jamais qu'un rendement insignifiant ou médiocre, et l'on augmente la liste des produits d'exportation.

Cela demande, évidemment, quelques années, avant d'aboutir à son épanouissement complet, mais déjà le cacao, par exemple, atteint un chiffre d'exportation de plus de 32.000 francs, ce qui représente une plus-value de 15.000 francs réalisée en une année.

Chaque année, la quantité de coprah et de kola augmente, et les demandes croissent en proportion ; l'huile de palme et les amandes de palmistes atteignent des chiffres considérables près de 3.500.000 fr. ensemble.

Au fur et à mesure que le rail pénétrera vers l'intérieur, les populations travailleuses pourront amener à la côte des produits de plus en plus nombreux et variés, tandis que les caravanes n'apportent guère que le caoutchouc ou les défenses d'éléphants.

D'autre part, nous ignorons trop en France les ressources réelles de cette colonie, nous ne savons pas assez quel est son climat, ni que l'on s'occupe activement à l'assainissement de ses centres habités. Nos capitaux, trop timides, n'évoluent pas suffisamment dans le sens qu'il faudrait.

Il est urgent de renseigner les Français, de les informer, d'attirer vers la Côte-d'Ivoire des colons actifs, jeunes, forts et résolus, et d'appeler là-bas les gros capitaux nécessaires à la mise en valeur de tout pays neuf.

Mais, déjà, la simple évolution de nos sujets qui sont clients du commerce européen, leur enrichissement, un contact plus régulier avec notre civilisation, en font des consommateurs et des producteurs de plus en plus importants.

Comme consommateurs surtout, ainsi qu'il est normal dans une contrée qui s'ouvre aux inventions de l'industrie moderne, et qui découvre à la fois l'hygiène et le confort, ils sont actuellement) très intéressants.

Les importations qui, en 1910, atteignaient 16.049.451 francs, sont arrivées en 1911 au total de 20.566.940 francs, ce qui donne une plus-value de 4.517.486 francs.

La plupart des articles ont participé à l'augmentation des entrées, sauf les conserves de viande (298.217 francs), dont la consommation diminue par suite des facilités plus grandes que procure le chemin de fer pour amener à la côte le bétail du Baoulé et du Soudan. On aurait tort de déplorer outre mesure ce fléchissement, car il présage un accroissement sérieux dans le montant des exportations, lorsqu'on parviendra à nous expédier de la viande frigorifiée. On n'en est pas encore à installer à la Côte-d'Ivoire des établissements frigorifiques qui, comme l'exposait récemment dans ces colonnes mon savant collègue Albert Métin, manquent même dans certaines de nos colonies les plus avancées.

Mais c'est une chose que l'on peut prévoir d'ores et déjà, en constatant notamment la différence dans l'importation des conserves, due à la cause que je signalais plus haut.

Le jour où l'exportation de la viande s'établira, la Métropole. regagnera largement cette différence. Et le fait que l'on peut plus aisément s'approvisionner de viande fraîche ne peut qu'attirer les colons et qu'améliorer l'état sanitaire de la colonie.

La parfumerie et le savon présentent également d'accidentelles diminutions de 31.857 et 80.460 francs, respectivement.

L'augmentation de la population flottante, causée par l'introduction de plus en plus large de manœuvres dahoméens, affectés aux chantiers d'acajou et aux travaux d'installation de la Société des Huileries et Plantations de Grand-Drewin est pour beaucoup dans l'augmentation des importations. L'avancement du rail y est pour plus encore, non seulement parce qu'il élargit le champ de consommation autant que de productions, mais encore parce qu'il nécessite par lui-même une forte quantité d'importation. En effet, les accroissements les plus notables sont ceux des ouvrages en métaux destinés, pour la plus grande part, à fournir des matériaux au chemin de fer, et celui des tissus, respectivement 1.527.365 francs et 1 million 121.977 francs.

Si l'on considère la répartition des provenances, les constatations, encore que loin d'être déplaisantes d'une manière « absolue » sont loin aussi d'être, d'une manière « relative », ce qu'elles devraient.

Évidemment, nous fournissons 34 % des produits importés et l'Allemagne n'en fournit que 16 %. Mais en un an, alors que la France a augmenté ses envois d'un tiers environ, l'Allemagne a doublé les siens, ce qui est un beau résultat commercial et financier pour nos peu cordiaux voisins !

Et l'Angleterre, qui n'a augmenté que d'un huitième, garde encore 42 % des livraisons.

D'ailleurs, voici les chiffres :

	1910	1911	En plus	% du total
France	5.231.767	6.974.647	1.742.880	34
Angleterre	7.786.630	8.744.496	957.866	42
Allemagne	1.728.343	3.232.980	4.504.637	16
Autres pays (P.-B. principal)	1.297.635	1.624.099	326.461	8

Plusieurs de mes collègues déjà l'ont dit ici, et le répéteront encore, et je me joins à eux pour le dire une fois de plus, car on ne saurait trop l'affirmer : d'une part, le commerce français ne fait pas assez d'efforts, n'ose pas faire les efforts qu'il faudrait, pour combattre utilement dans nos colonies l'envahissement du commerce étranger ; d'autre part, le gouvernement n'accorde pas au commerce français le moyen de lutter victorieusement contre le commerce étranger, ou, si l'on préfère, il accorde à l'étranger des facilités trop grandes si on les compare avec celles qu'il consent à nos nationaux.

Toujours, partout, nous travaillons pour faire place aux autres et leur préparer une tâche fructueuse et facile.

Les marchandises de provenance germanique qui ont si remarquablement progressé sont :

Le riz (15.931 fr. en 1910, 270.478 fr. en 1911).

La parfumerie (66.802 fr. en 1910, 121.806 fr. en 1911).

Les tissus (414.899 fr. en 1910, 749.733 francs en 1911).

Les ouvrages en métaux (290.022 fr. en 1910, 944.264 fr. en 1911).

Dans le gain de 335.000 francs des tissus allemands, celui des cotonnades (tissus de coton teints) entre pour 64.134 fr. ;

celui des tissus de coton fabriqués avec des fils teints, pour 35.118 fr. ; celui des 1 issus imprimés, pour 113.144 fr. ; celui des pagnes indigènes pour 78.222 fr. ; celui des couvertures de coton, pour 48 mille 856 francs.

Sur le gain des ouvrages en métaux, de même nationalité, celui des locomotives représente 13.125 fr. ; celui des appareils pour l'agriculture, 101.887 fr. ; celui des chaudières simples, 47.172 fr. ; celui des pièces détachées de machines, 246.217 fr. ; celui des outils emmanchés, en fer et en acier 50.462 fr. ; celui de la coutellerie, 22.193 fr. ; et, enfin, celui des articles de ménage émaillés, 49.002 fr.

Et vous pouvez être tranquilles ! Toute cette camelote germanique ne vaut pas la bonne et solide marchandise française qu'elle éclipse. Et si, au cours d'un voyage, l'essieu d'une roue de locomotive qui a à peine roulé cède sous la machine, il y a bien des chances pour qu'elle ait été fournie sinon directement par l'Allemagne, tout au moins par une fabrique allemande installée en France, ce qui est tout comme, car ces braves gens nous envahissent jusque dans la Métropole. Ce n'est pas pour se gêner aux colonies !

Aussi, défendons-nous !

Défendons-nous dans cette belle colonie de la Côte-d'Ivoire, jeune encore, en plein développement, en pleine vigueur.

Sachons où se trouvent nos intérêts.

Hambourg, ce port si important, si intéressant au point de vue des affaires coloniales, est, en quelque sorte, « inexistant » dans le cas qui nous occupe.

En effet, si l'Angleterre fournit, avec 8.744.496 fr., 42 % des importations de notre colonie, du moins nous rend-elle cette politesse, en traitant d'importantes affaires d'exportations.

Elle représente, à l'heure actuelle, avec 55 %, notre plus gros client par 1.037.089 francs.

L'Allemagne, infiniment plus modeste, se contente de 5 % de nos exportations, avec 155.488 fr.

La France achète pour 986.744 francs, ce qui représente 40 % des exportations totales. C'est honorable.

Défendons-nous ! L'Allemagne, de plus en plus, prend pied chez nous par ses produits d'importation. Sachons lui imposer les produits d'exportation de nos colonies.

Sans nul doute, c'est là un des points auxquels s'attachera la probe activité de M. Angoulvant.

Les affaires sont les affaires, que diable ! et nous n'avons aucun motif de faire des politesses à nos encombrants voisins de l'Est, il s'agit donc d'étudier le moyen de leur faire prendre de la marchandise chez nous, puisque nous leur y avons bien laissé prendre pied.

Nos envois à l'étranger se décomposent, pour la Métropole, en :

Défenses d'éléphants, 163.568 fr. (presque la totalité des quantités exportées) ;

Amandes de palme, 741.277 fr. (50 % environ ;

Café, 32.365 (totalité) ;

Cacao, 16.300 (50 %) ;

Caoutchouc, 2.326.341 fr. (23 %) ;

Acajou, 190.125 fr. (8 %).

Pour l'Angleterre, en :

Caoutchouc, 7.526.972 fr. (77 %) ;

Acajou, 1.820.120 fr. (82 %).

Les produits dirigés sur l'Allemagne, consistent presque uniquement en amandes de palmistes (785.449 fr.), soit la moitié de la production.

Le trafic de la Côte-d'Ivoire s'est effectué comme suit par les différents ports (fr.) :

	1910	1911
Grand-Bassam	10.121.094	7.359.973
Assinie	3.274.716	5.643.691
Grand-Lahou	3.095.734	2.483.578
Sassandra	848.813	1.644.041
Jacquerville	1.993.303	521.845
Tabou	387.678	390.524
Béréby	59.693	38.880
Bliéron	118.677	150.638
Grand-Drewin	577.539	150.683
San-Pedro	89.693	8.059

	20.566.940	18.242.832
--	------------	------------

Les transports auxquels a donné lieu le commerce ont été assurés par 1.159 vapeurs, jaugeant 3.335.000 tonneaux, contre 1.106 vapeurs jaugeant 2.151.100 tonneaux, en 1910. L'année 1911 a donc vu le mouvement maritime s'accroître de 53 navires disposant d'une capacité en plus de 1.184.000 tonneaux.

Le fret d'entrée et de sortie a augmenté à Grand-Bassam, de 16.834 tonnes ; à Assinie, de 724 tonnes ; à Tabou, de 628 tonnes ; à Bliéron, de 118 tonnes ; à Sassandra, de 66 tonnes. Il a, au contraire, diminué, à Jacquerville, de 46 tonnes, à Lahou de 939 tonnes.

Ces chiffres sont caractéristiques du changement survenu dans la direction des courants commerciaux, par suite de l'avancement du chemin de fer et de la pénétration politique des cercles de l'Ouest. Le rail, coupant la route des caravanes qui alimentait Grand-Lahou, l'a privé d'une partie des éléments de son trafic, qui a été détourné sur Grand-Bassam. Ce dernier port a, en outre, grâce à la voie ferrée, le long de laquelle sont établis les chantiers forestiers, bénéficié de la grosse augmentation de sortie des bois d'acajou, en même temps qu'il a attiré, par la fréquence des navires qui y touchent, la plus grande partie des huiles de palme récoltées dans la lagune Ebrié et qui empruntaient précédemment la voie de Jacquerville. Le mouvement, du port d'Assinie, lui-même, aurait été fortement influencé par l'attraction du rail sur les caoutchoucs de son hinterland, sans la disposition du tarif qui maintient, artificiellement, l'activité du marché commercial d'Aboisso-Assinie, en édictant un régime de faveur pour les gommes élastiques qui sont exportées par cette voie.

Quelle a été la part du pavillon national dans cet accroissement du commerce maritime de la Côte-d'Ivoire ? Le tonnage de jauge des bateaux français est resté à peu près le même qu'en 1910 et cependant, le tonnage-marchandises a été supérieur de 6.789 tonnes ; résultat obtenu sans augmentation sensible de l'effectif de nos vapeurs côtiers, et, par conséquent, presque sans frais généraux en plus.

Le pavillon anglais a transporté, tant à l'aller qu'au retour, 6.277 tonnes de plus qu'en 1911 ; mais il a couvert un effectif supplémentaire de 12 navires et de 25.000 tonneaux de jauge ; un trafic à peine supérieur à celui du pavillon français a donc été réparti sur un nombre des navires de deux tiers plus fort : 158 au lieu de 96.

Le pavillon allemand a été représenté par 89 vapeurs, jaugeant 190.000 tonneaux, contre 65, jaugeant 125.000 tonneaux en 1910, soit en plus 24 navires et 65.000 tonneaux de jauge. Toutefois, il convient de remarquer que la marine nationale jouit d'un privilège exclusif pour le transport du matériel des grands travaux, exécutés sur fonds d'emprunt. D'autre part, le pavillon allemand, qui n'avait transporté, en 1910, que 10.000 tonnes, en a transporté 15.000 en 1911, soit une augmentation de 50 % alors que celle du pavillon français ne représente qu'un taux de 24 % et celle du pavillon anglais de 17 %.

Les recettes de douanes, qui épousent si étroitement les fluctuations du mouvement commercial, ont dépassé de 878.822 fr. 35 celles de 1910 ; elles ont atteint 4.334.000 fr. en chiffres ronds, sur lesquels le bureau de Bassam a liquidé 1.748.005 fr., soit plus du tiers du chiffre total.

Tous les bureaux, sauf ceux de Sassandra, Béréby et Bliéron, qui ont présenté des diminutions accidentelles, ont participé, proportionnellement à leur importance, à la belle plus-value de 878.000 francs, signalée ci-dessus.

D'autre part, cette plus-value, qui se chiffrait, sur les seuls droits d'importation, par 910.000 fr., a été ramenée au chiffre ci-dessus par le fléchissement du droit de sortie du caoutchouc, dont le rendement a diminué, de 36.000 fr. environ.

Depuis 1905, date de l'établissement du tarif actuel, les recettes des Douanes ont suivi une progression constante, interrompue seulement pendant les années de crise 1908 et 1909. Elles ont passé de 2.469.800 francs en 1905, à 4.334.000 fr. en 1911.

C'est-à-dire qu'elles ont réalisé en six ans une progression de 78 % Ces chiffres, comme ceux que j'ai cités dès le début de cet article, prouvent que la belle activité de M. Gabriel Angoulvant n'a rien négligé.

En même temps qu'il a poursuivi avec une inlassable énergie la pacification de l'arrière-pays, il a pris toutes les mesures pour favoriser la mise en valeur de sa colonie, accordant des concessions à ceux qui veulent travailler, les retirant à ceux qui ne se souciaient pas de les exploiter.

L'exemple donné par M. Gabriel Angoulvant à la Côte-d'Ivoire est à méditer et à imiter.

CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 2 septembre 1912)

(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1912)

La situation à la Côte-d'Ivoire s'affirme de plus en plus comme très prospère. Voici les nouvelles qui nous parviennent par le dernier courrier :

En dépit de l'effort colonisateur considérable accompli l'année dernière, la colonie vient clôturer sa gestion financière pour 1911 avec un excédent de recettes qui dépasse 800.000 francs.

Ce brillant résultat a été obtenu sans imposer aux populations des charges nouvelles, l'impôt annuel restant de 2 fr. 50 à 4 fr. 50 par habitant.

L'avant-projet du budget de 1913, qui vient d'être établi, contient d'intéressantes innovations qui méritent d'être signalées.

Mentionnons tout d'abord une réglementation nouvelle du service de l'instruction publique.

Il y a quatre ans, 560 élèves étaient répartis dans les trente écoles des différents cercles et apprenaient lentement les phrases les plus usuelles de la langue française.

Aujourd'hui, les dix-sept cercles de la colonie comptent soixante-trois écoles, fréquentées par 2.000 élèves environ.

Les groupes scolaires sont divisés en écoles de village, primaires et élémentaires, où est enseignée la langue française parlée ; en écoles régionales, donnant avec la lecture, l'écriture et les éléments du calcul, l'enseignement agricole pratique. Le groupe central de Bingerville, dont les cours sont suivis par les meilleurs élèves des écoles régionales, forme des comptables administratifs et commerciaux, des infirmiers, des télégraphistes, des dactylographes, et prépare les candidats à l'École normale de Saint-Louis.

À toutes ces écoles sont rattachées des sections de travail manuel. Le moindre des ateliers de la colonie consacre plusieurs heures de la semaine à l'instruction professionnelle des jeunes indigènes.

*

Signalons aussi l'allocation attribuée au service de santé dans le prochain budget.

Cette dotation élevée — elle est de 450.000 fr.— montre les progrès rapides de l'organisation de l'assistance médicale indigène. Alors que la moyenne des consultations au cours des dernières années était de 100.000, ce chiffre est passé en 1911 à 261.000, indépendamment des vaccinations opérées soit dans les postes, soit dans les villages au cours de tournées.

Cette progression va être accrue considérablement encore par la réglementation des tournées sanitaires. Le gouverneur Angoulvant, en effet, vient de créer ce qu'on appelle là-bas les « infirmiers ambulants ». Les administrateurs et chefs de poste, dans leurs

tournées politiques chez leurs administrés, seront toujours accompagnés d'un infirmier indigène, détaché de l'ambulance ou du poste médical du cercle, et qui aura pour mission de vacciner les indigènes et de leur donner les soins médicaux usuels. C'est le meilleur et le plus efficace moyen de colonisation.

Entre autres innovations heureuses du gouverneur Angoulvant, nous relevons, à l'avant-projet du budget de 1913 de la Côte-d'Ivoire, la substitution au portage administratif à tête d'homme du transport des charges au moyen de légères charrettes à deux roues.

Depuis 1908, la Côte-d'Ivoire a vu se développer petit à petit un réseau de routes d'une viabilité certaine, aptes au charroi, qui permet, à l'heure actuelle, la suppression du portage dans la plupart des cercles de la colonie.

Nul doute que le commerce, suivant l'exemple de l'administration, n'adopte rapidement ce mode de transport, moins onéreux, plus rapide et plus humain.

CÔTE-D'IVOIRE

[Limites du pouvoir disciplinaire des administrateurs coloniaux]
(*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1912)

Les administrateurs coloniaux, à la Côte-d'Ivoire comme dans toutes les autres Colonies du groupe et dans la majorité des colonies françaises, tiennent, du décret du 30 septembre 1887, le droit de réprimer par voie de punitions disciplinaires certaines infractions que commettent les indigènes.

L'exercice des pouvoirs disciplinaires a déjà fait l'objet de nombreuses circulaires et instructions qui ont réglé tous les détails de ce régime spécial et indiqué dans quel sens il y avait lieu d'en comprendre l'application.

M. Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient de donner une nouvelle et très intéressante circulaire à ce sujet.

Relevons-y notamment les paragraphes suivants :

« Cependant, quelques erreurs ont été relevées encore et elles paraissent provenir d'une compréhension inexacte du régime disciplinaire de l'indigénat. Certains, en effet (assez rares, il faut le reconnaître), englobant les pouvoirs disciplinaires dans le terme générique de Justice indigène, les confondent avec le droit de répression qui appartient aux Tribunaux indigènes de par le décret du 10 novembre 1903.

« Des applications illégales ou abusives découlent de cette fâcheuse confusion.

Tantôt, comme l'a constaté la Chambre d'homologation de Dakar, c'est le Tribunal de province qui appliquera l'arrêté sur les pouvoirs disciplinaires ; tantôt on punira, sous cette forme, les faits délictueux qui sont de la compétence exclusive des tribunaux.

« Il importe donc de se bien pénétrer d'abord de la différence essentielle qui existe entre les pouvoirs disciplinaires couramment appelés « indigénat » et la Justice indigène représentée par les tribunaux de village, de province et de cercle.

« Les pouvoirs disciplinaires n'ont absolument rien de judiciaire. L'Administrateur qui inflige une punition à l'indigénat, n'est, en quelque sorte, qu'un supérieur hiérarchique qui punit une faute, en général légère, commise par un inférieur, c'est le capitaine, qui inflige quatre jours de prison au soldat ; et cette punition n'a, pour le délinquant, aucune suite et ne laisse pas de trace dans ses antécédents judiciaires.

« Au contraire, les peines prononcées par les Tribunaux indigènes sont de véritables peines de droit commun pouvant entraîner avec elles toutes conséquences graves qui découlent des décisions de justice : casier judiciaire, par exemple, le jour où il sera institué ; etc. »

« À cet égard, et c'est le but principal de cette circulaire, je désire, afin de me rendre bien compte de la façon dont vous comprenez et faites usage de vos pouvoirs disciplinaires, que vous me donniez, pour chaque infraction réprimée, un compte rendu plus détaillé que le laconique relevé que vous m'adressiez jusqu'à ce jour et sur lequel certains se contentaient de copier simplement le paragraphe appliqué ou même encore, poussant plus loin la concision, en indiquant seulement le numéro. J'ai fait établir des registres spéciaux qui sont maintenant à votre disposition et qui comprennent une souche et trois volants. Le premier est destiné à être joint au relevé que vous adressez au Gouvernement, le second, remis à l'indigène, attestera qu'il a purgé sa peine (prison ou amende), et le troisième est divisé en deux parties dont une destinée à l'agent spécial qui encaisse l'amende infligée et l'autre au gardien-chef de la geôle chargé de recevoir le puni.

« Sur ces volants, les parties imprimées vous disent assez quelles indications doivent y figurer ; mais j'insiste pour que les conditions dans lesquelles l'infraction a été commise y soient toujours clairement énoncées. »

M. Angoulvant a même pris la peine d'établir lui-même des modèles complets et divers qui ont été adressés aux fonctionnaires intéressés en même temps que sa circulaire, dont voici la fin :

« Il ne vous est pas permis, par une extension abusive du texte, d'étendre votre compétence et de punir, par exemple, les coups et blessures, les vols simples, etc. »

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1912)

[Les possibilités économiques de Soubré]

Du rapport trimestriel, économique et agricole de M. le chef de poste de Soubré (avril-juin 1912), il résulte que la situation de cette place mérite d'attirer plus étroitement l'attention des maisons de commerce installées dans la Colonie.

En effet, il est signalé que le chiffre d'affaires réalisé sur le seul caoutchouc récolté dans l'arrière-pays est assez considérable. Ce chiffre aurait même dépassé à plusieurs reprises les disponibilités monétaires des agences de Soubré, et les vendeurs auraient dû attendre assez longtemps l'arrivée. d'espèces, pour recevoir le prix de leurs charges.

Jusqu'à présent, les colporteurs qui fréquentent la région s'étaient approvisionnés à Beyla, en Guinée. L'état politique du pays leur permet aujourd'hui d'offrir leur clientèle aux maisons importatrices de la côte et celles-ci doivent, semble-t-il, tirer de cette clientèle de sérieux avantages. La distance, bien plus courte des ports de la Côte-d'Ivoire aux lieux de consommation, place les marchandises vendues dans des conditions très favorables vis-à-vis de celles qui pourraient encore transiter par la Haute-Guinée.

Un sérieux effort porté de ce côté, de la part des dirigeants du commerce local, paraît donc appelé à servir très utilement les intérêts de leurs maisons.

C'est ce que M. Angoulvant a, par une note officielle, rappelé aux commerçants de Grand-Bassam.

*
* *
*

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire vient de préparer un travail destiné à rendre de grands services aux inspecteurs des affaires administratives.

C'est un aide-mémoire très au point, complétant de la plus utile et la plus judicieuse façon la circulaire du 12 août 1911, qui fait des inspecteurs des Affaires administratives de véritables inspecteurs au sens précis du mot. Ils doivent observer, enregistrer leurs observations et les transmettre au gouverneur. Leur tâche est de « constater la situation politique, administrative, économique et sociale de chaque cercle ».

Ils doivent aussi, et c'est peut-être la partie la plus délicate de leur mission, renseigner très exactement le gouverneur sur la valeur morale et professionnelle des fonctionnaires en service dans les cercles, et plus particulièrement de ceux placés à la tête des différentes circonscriptions.

Dans quel esprit doivent-ils formuler à ce sujet leurs appréciations ?

M. Arthur Giraud, esquissant, dans la première partie de sa *Législation coloniale*, un aperçu du rôle dévolu dans toutes nos colonies aux administrateurs, s'exprime ainsi :

« De la valeur morale et intellectuelle du corps des administrateurs coloniaux dépendent la sécurité et le développement économique de nos colonies. Peu de fonctions publiques sont aussi intéressantes et exigent autant de qualités diverses.

« Il n'est pas de carrière qui ouvre un champ plus vaste à l'épanouissement de toutes les qualités qui distinguent l'homme véritablement digne de ce nom : l'intelligence, le travail, l'énergie et celle qui domine peut-être toutes les autres : l'initiative. »

Les inspecteurs des Affaires administratives ont là un critérium qui les guidera dans la vérification des circonscriptions et l'appréciation des fonctionnaires placés à leur tête.

« Ils examineront, dit M. Angoulvant, si, dans les manifestations diverses de leur autorité, les commandants de cercle se révèlent comme avisés, laborieux, énergiques, de suffisante initiative, etc., s'ils réunissent en un mot les qualités qu'énumère la phrase citée plus haut qui deviendra, en quelque sorte, la pierre de touche à laquelle seront éprouvées toutes leurs actions.

Le droit de contrôle des inspecteurs s'étend à toutes les branches de l'administration comme à tous les services locaux proprement dits : ils sont même appelés à examiner le fonctionnement des services généraux dans les limites qui seront définies plus loin.

Dans les bureaux des cercles ou postes, tous les registres, tous les documents, doivent être mis à leur disposition et ils doivent trouver auprès de tous les fonctionnaires qu'ils inspectent les facilités les plus larges pour l'accomplissement de leur mission, le concours le plus empressé de tous. »

Et c'est parce que la grande importance des inspecteurs des affaires administratives, affirmée d'une manière indubitable par ces derniers paragraphes, ne saurait en aucune façon être discutée, que le travail rédigé à leur intention par le gouverneur est d'un si vif intérêt.

D'une part, il leur facilitera la tâche en la précisant, en l'éclaircissant à leurs propres yeux, en leur évitant des hésitations ; d'autre part, il achèvera de les rendre entièrement aptes à la mission délicate qu'ils sont appelés à remplir.

*
* *
*

M. le gouverneur Angoulvant a, nos lecteurs le savent, effectué récemment une intéressante tournée sur la côte Ouest.

Nous croyons utile de revenir sur ce voyage qui prouve, d'une part, l'incessante activité et la sollicitude du gouverneur pour sa colonie, et, d'autre part, est destiné à donner un essor plus vif à l'industrie et au commerce.

[Visite à la [Société française des Huileries et Plantations de la Côte-d'Ivoire](#)]

Le lendemain, le lieutenant-gouverneur remettait-solennellement à M. le commis des douanes Alie la médaille douanière, si bien méritée par vingt-cinq années de labeur et de probité. Il saisissait cette occasion pour dire bien haut ce que valait cet admirable personnel des douanes, qui a su, presque sans augmentation de dépenses, recouvrer des recettes passées du simple au double en quelques années.

Le gouverneur se rendit ensuite à Sassandra où la présence de l'administrateur Boudet, commandant le cercle, lui permit de régler diverses questions.

Il reçut les fonctionnaires, les commerçants et les chefs indigènes, et fit une visite au Tennis-Club. Puis il passa à Fresco, où il reçut le préposé des douanes Costa, et deux agents commerciaux à Lahou, où il s'entretint avec l'administrateur Terrasson de Fougères, commandant le cercle, reçut divers officiers, administrateurs, fonctionnaires et commerçants, et où il régla diverses questions utiles.

Là également, il visita le Tennis-Club.

Il repartit pour Kaffry et visita longuement le poste de Dabou, où il n'avait point été depuis 1909, et où il reçut le commis des affaires indigènes et les commerçants de la place.

Après quoi, il rentra fatigué, mais sous une excellente impression.

Nous sommes assurés que ce voyage de l'actif gouverneur portera des fruits et que la colonie entière en bénéficiera.

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1912)

En exécution du décret du 18 juin 1912, réglementant le régime forestier de la Côte-d'Ivoire, le sympathique gouverneur de cette colonie, M. Gabriel Angoulvant, a pris immédiatement un très important arrêté qui précise dans tous leurs détails les conditions d'exploitation des bois si importants de notre belle colonie.

APPLICATION DU NOUVEAU RÉGIME FORESTIER À LA CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1912)

Le décret du 18 juin 1912, portant organisation du régime forestier à la Côte-d'Ivoire, dont nous avons publié le texte dans notre numéro du 25 juin, vient d'être promulgué à la Côte-d'Ivoire.

Le distingué gouverneur de cette colonie, M. Gabriel Angoulvant, à l'occasion de cette promulgation, vient d'adresser aux divers fonctionnaires d'importantes instructions relatives à l'application du décret du 18 juin.

Il vient, en outre, de prendre l'arrêté suivant, complétant les dispositions essentielles dudit décret, et en exposant de la manière la plus claire l'économie,

Arrêté réglementant, à la colonie, l'obtention et l'utilisation d'autorisations temporaires et personnelles d'exploitation (2.500 hectares) et d'exploration (2.500 à 15.000 hectares) de portions de forêt

Article premier. — L'obtention et l'utilisation des autorisations temporaires et personnelles d'exploitation de portions de forêts d'une superficie de 2.500 hectares et

d'exploration sont soumises aux règles ci-après, par application des dispositions ci-après.

TITRE 1. — DES PERMIS D'EXPLOITATION

I. — FORME ET INSTRUCTION DES DEMANDES-

Art. 2. — Toute personne désirant se livrer à l'exploitation forestière devra adresser au lieutenant-gouverneur, par l'intermédiaire du commandant de cercle où se trouve la partie de forêt qu'elle désire exploiter, une demande énonçant :

1° Ses nom, prénoms, nationalité et demeure ;

2° La situation et les limites exactes de son exploitation (avec croquis au 1/100.000^e en triple expédition à l'appui, ces croquis étant destinés : l'un aux archives du cercle intéressé, le second aux archives topographiques du service forestier, le troisième demeurant annexé au dossier de la demande) ;

3° La déclaration qu'elle a pris connaissance de la réglementation forestière en vigueur et qu'elle s'engage à observer les dispositions qui y sont contenues ;

4° Si elle exploitera elle-même ou si elle fera exploiter par des agents à sa solde, dont l'agrément sera toujours, au préalable, soumis à l'Administration ;

5° La déclaration, faite dans les conditions prévues par le § 2 de l'article 29, du nombre de billes qui auraient été trouvées sur le chantier au moment du dépôt de la demande ;

6° L'engagement de se soumettre aux dispositions de l'article 15 du présent arrêté relatif à la délimitation des chantiers ;

7° Pour les indigènes sujets français et sujets étrangers, et en sus des dispositions ci-dessus :

A. Une attestation, délivrée par les autorités administratives de la colonie d'origine (résidents, administrateurs, maires, etc.), certifiant la nationalité de l'intéressé et indiquant, si possible, le lieu et la date de sa naissance ;

B. Une attestation délivrée par l'administrateur du cercle où se trouve le domicile de l'intéressé établissant qu'il réside, sans interruption, depuis trois ans au moins, à la Côte-d'Ivoire et s'il y a été l'objet de condamnation ou de peines disciplinaires.

À cet effet, l'intéressé sera tenu de fournir toutes indications utiles, notamment s'il y a lieu pour justifier du temps de résidence fixé, les attestations des administrateurs des cercles de la colonie où il aurait précédemment résidé.

Les pièces suivantes devront être annexées à la demande :

A. Un extrait du dépôt de la marque du requérant au greffe du tribunal ou de la justice de paix du lieu et portant le fac-similé de cette marque ;

B. Récépissé constatant le versement de la redevance, de la garantie de délimitation et du cautionnement dont il est question à l'article 3 ci-après.

Art. 3. — Toute personne qui demande l'autorisation d'exploiter les essences forestières doit verser, en espèces, pour chaque chantier, à la caisse du trésorier-payeur de la colonie, de ses préposés ou à une caisse d'agent spécial agissant pour le compte du trésorier-payeur :

1° Une redevance annuelle de 1.250 francs à titre d'exploitation de coupe ;

2° Une provision de 250 francs à titre de dépôt de garantie pour délimitation de chantier ;

3° Une consignation de 1.500 francs à titre de caution pour garantie du salaire des travailleurs employés par lui sur le chantier et de l'exécution des prescriptions et obligations du présent arrêté.

Art. 4. — Ces redevance, provision et cautionnement sont indépendants de la patente, dont la délivrance est obligatoire pour les exploitants exportant, soit directement (2^e catégorie du tableau A, exportateurs), soit par intermédiaire (3^e catégorie du tableau A, maisons de gros).

Sont exonérés de la patente les coupeurs qui vendent effectivement et définitivement sur place les produits de leur exploitation.

Art. 5. — Le montant des versements effectués au titre d'exploitation de coupe, de garantie pour délimitation et de cautionnement sera pris en charge par le trésorier-payeur au titre des « dépôts administratifs ».

Sur ampliation de l'arrêté accordant l'autorisation d'exploiter ou sur copie, visée par le lieutenant-gouverneur, du procès verbal de délimitation établi par le géomètre attaché au service forestier adressés par le chef du service forestier au chef du bureau des finances le montant de la redevance ou de la garantie pour délimitation sera définitivement régularisé au profil du budget local.

En cas de refus du permis ou de retrait de la demande par l'intéressé, le chef du service forestier adressera au chef du bureau des finances un état détaillé des redevances garanties pour délimitation et cautionnement correspondant à ces permis, en vue de leur remboursement aux intéressés.

À l'expiration de la validité de chaque permis, le cautionnement, déduction faite, s'il y a lieu, des prélèvements régulièrement ordonnés, ainsi que la garantie pour délimitation, dans le cas où cette opération n'aurait pas été effectuée, seront remboursés aux titulaires desdits permis. Mainlevée sera donnée par le lieutenant-gouverneur en ce qui concerne le cautionnement.

Art. 6. — Au reçu de la requête établie ainsi qu'il est spécifié à l'article 2 ci-dessus et accompagnée des pièces réglementaires, l'administrateur du cercle où se trouve le chantier à exploiter, après l'avoir inscrite sur un registre à cet effet, en avise le public par le moyen d'affiches qu'il fait apposer, dans les 24 heures de la réception, à la porte principale de son bureau et à celle du poste le plus rapproché du terrain où se trouvent les bois à exploiter.

Il transmet en même temps, et d'urgence, au lieutenant-gouverneur un avis destiné à l'enregistrement au service forestier et à l'insertion au *Journal officiel* de la colonie, et faisant connaître :

- 1° Le numéro d'inscription de la demande au registre du cercle ;
- 2° Les nom, prénoms, nationalité, profession et demeure du requérant ;
- 3° La situation et les limites exactes de l'exploitation demandée ;
- 4° La date jusqu'à laquelle les oppositions seront recevables par l'administrateur du cercle (le trentième jour inclus à compter du jour de l'affichage au chef-lieu du cercle).

Art. 7. L'affichage doit durer un mois à compter de l'apposition des placards au chef-lieu du cercle. Pendant ce délai, l'administrateur fait informer de la demande d'exploitation les chefs indigènes des villages intéressés et les invite à formuler, s'il y a lieu, leurs réclamations.

De plus, il constate personnellement ou fait constater par le chef du poste dont dépend le chantier demandé ou par le garde forestier en service dans le cercle :

1° Obligatoirement, dans le cas où le requérant signalerait l'existence d'arbres déjà abattus ;

2° Inopinément, et chaque fois qu'il jugera opportun de le faire, dans le cas contraire l'exactitude des déclarations, prescrites par l'article 2 ci-dessus, § 5, relativement à l'existence, au moment du dépôt de la demande, de billes déjà abattues sur le terrain à exploiter.

Art. 8. — Les bois trouvés ainsi qu'il est dit ci-dessus seront immédiatement frappés du marteau du service local, numérotés et inscrits sur le registre des saisies prévu à l'article 43 du présent arrêté. Avis écrit sera adressé par l'administrateur au requérant, que ces bois demeurent la propriété de la colonie. Cet avis sera adressé au domicile indiqué sur la demande, soit par poste et sous plis recommandé, s'il y existe un bureau de poste, soit pas courrier administratif spécial dans les autres cas.

Art. 9. — Les oppositions qui, pendant le délai prévu à l'article précédent, seraient déclarées par les chefs indigènes ou signalées à l'administrateur par d'autres ayants droit, sont mentionnées par lui, à leur date, sur un registre ouvert à cet effet.

Art. 10. — Les demandes prennent date du jour de leur affichage au cercle.

Toutefois, si une demande concurrente venait à se produire avant l'expiration du délai d'affichage, le chantier serait mis en adjudication, avec minimum de mise à prix de 1.250 francs, indépendante de la provision de 250 francs pour délimitation et de la consignation de 1.500 francs pour cautionnement prévues à l'article 3.

Dans le cas où un exploitant aurait installé une voie Decauville continue convenablement établie en vue de l'exploitation de chantiers dont il est titulaire, ou dans le cas où il justifierait de l'arrivée, dans la colonie, de matériel destiné à cette installation, il pourra en faire la déclaration à l'administrateur du cercle, qui la transmettra au lieutenant-gouverneur, avec toutes indications utiles et descriptions de l'installation.

Cette déclaration ouvrira à l'intéressé un droit de priorité, constitué par la date de dépôt de la déclaration, pour les demandes de nouveaux chantiers appelés à être desservis par la voie Decauville.

Sont considérés comme appelés à être desservis par le Decauville, les chantiers dont un point quelconque se trouve situé à moins de deux kilomètres de la voie principale ou d'un embranchement et dans le prolongement de l'extrémité de la voie.

Dans le cas où, après constatation par l'administration, notifiée à l'intéressé, l'installation serait reconnue ne pas répondre aux nécessités de l'exploitation, ou encore si l'exploitant, ayant déclaré disposer de matériel non installé, n'avait pas procédé à cette installation trois mois après la date de sa déclaration, le droit de priorité reconnu comme ci-dessus se trouverait annulé de plein droit.

Art. 11. — À l'expiration du délai d'affichage, l'administrateur transmet au lieutenant-gouverneur le dossier complet de l'affaire, en y joignant procès-verbal relatant l'accomplissement des formalités prévues aux articles 7 et 8 ci-dessus et en faisant connaître son avis sur la suite à donner à la demande.

Si aucune opposition ne s'est produite pendant la période d'affichage, l'administrateur du cercle pourra délivrer, sous sa responsabilité, et à charge d'en rendre compte télégraphiquement au lieutenant-gouverneur, une autorisation provisoire d'exploiter aux risques et périls du requérant et aviser, par écrit, ce dernier dans la forme prescrite par l'article 8 ci-dessus, que cette autorisation ne laisse en rien préjuger de la décision du lieutenant-gouverneur, à intervenir.

Art. 12. — La date de réception du dossier est enregistrée au service forestier, en regard de l'avis prévu à l'article 6 précédent, et inscrit au dossier.

Art. 13. — Dès qu'elles sont complètement instruites, le chef du service forestier présente les demandes au lieutenant-gouverneur, qui statue lui-même conformément aux dispositions de l'article 19 du décret du 18 juin 1912, sans délégation d'attributions.

Le chef du service forestier fait ensuite parvenir aux intéressés, par l'intermédiaire de l'administrateur du cercle où se trouve le chantier, les permis d'exploiter et assure la publication au *Journal officiel* de la colonie des avis relatifs aux permis accordés.

Art. 14. — Sauf l'exception prévue au § 4 du présent article, les demandes d'exploitation ne peuvent porter que sur des carrés de cinq kilomètres de côté. Ces carrés portent le nom de chantiers.

Le côté en bordure de la rivière, de la route ou du sentier sur lequel se trouve le chantier, servira de base à la délimitation.

La base est déterminée par une droite reliant un point de repère indiqué, indépendant de celui visé à l'article 2, au premier point de la rivière, de la route ou du sentier situé dans un rayon de cinq kilomètres.

La limite véritable du chantier est la rive de la rivière, le côté de la route ou du sentier compris entre ces deux points.

Dans le cas où le chantier ne serait pas à proximité d'une rivière, d'une route, d'un sentier ou de la voie ferrée pouvant servir de base, cette base sera déterminée, de concert entre l'administrateur et le demandeur au moyen de points de repère naturels, comme il est dit à l'article 2.

Art. 15. — La délimitation des chantiers pourra être faite par le géomètre attaché au service forestier, soit sur la demande désintéressés, et dans des limites de temps subordonnées aux exigences du service topographique à assurer, soit d'office, par décision du lieutenant-gouverneur et dans des cas dont il jugera l'opportunité.

Cette opération, qu'elle ait été faite sur la demande des intéressés ou prescrite d'office, entraînera le versement définitif au profit du budget local, et dans les formes prescrites par le présent arrêté (article 5), de la somme déposée à titre de garantie pour délimitation.

À l'expiration de la validité des permis qui n'auraient fait l'objet ni d'un renouvellement, ni d'une opération de délimitation demandée ou prescrite depuis le jour de leur concession, la garantie pour délimitation sera remboursée de droit aux titulaires desdits permis.

Art. 16. — Il ne peut être accordé de chantier d'une superficie inférieure à celle fixée par l'article 14 mais il pourra en être attribué plusieurs au même demandeur.

Dans ce cas, le lieutenant-gouverneur fixera, en conseil d'administration, le tonnage minimum des bois à extraire de l'ensemble des chantiers dont le permis d'exploitation sera accordé ou renouvelé au même titulaire ou, en ce qui concerne les chantiers accordés pour la première fois les travaux d'aménagement (en vue d'une exploitation ultérieure après renouvellement) tels que l'ouverture de routes, l'établissement de voies pour le transport mécanique des bois, etc., qui pourront être considérés comme correspondant à une exploitation effective, étant entendu que le tonnage minimum ne pourra être inférieur à 300 tonnes par chantier.

Le titulaire de plusieurs permis qui, pour un ou plusieurs chantiers, n'aurait pas rempli les conditions imposées en vertu des dispositions qui précèdent, ne sera pas admis à demander le renouvellement de ces chantiers et sera exclu pendant cinq ans de tout droit à l'obtention de permis nouveaux. Il conservera toutefois la jouissance et le droit au renouvellement des chantiers dont il aura assuré l'exploitation normale.

Art. 17. — Lorsqu'une rivière flottable, affluent de celle servant de base, traversera un chantier, les concessionnaires des chantiers voisins auront le droit d'y accéder au moyen de pistes ouvertes à leurs frais, et sans qu'aucune autre redevance puisse leur être imposée par les concessionnaires des chantiers traversés que le droit d'user desdites pistes.

Sauf dans les cas de force majeure, dont l'Administrateur du cercle, à qui l'intéressé en rendra compte par écrit, restera juge, il est rigoureusement interdit de placer des bois en un point quelconque des lagunes, cours d'eau, criques, routes, sentiers et pistes, de façon à entraver ou gêner la circulation des bois par ces différentes voies de communication.

Les concessionnaires de chantiers riverains des cours d'eau sont tenus de faire effectuer, à leurs frais, tous travaux nécessaires en vue de maintenir ces cours d'eau constamment dégagés des obstacles (arbres tombés notamment) qui pourraient entraver la circulation des bois.

Art. 18. — Dans le cas où les limites du chantier accordé engloberaient des terrains compris dans le périmètre de chantiers accordés antérieurement et sur lesquels existeraient encore des droits, exception sera faite de ces terrains qui resteront aux droits du premier concessionnaire sans qu'aucune compensation ou indemnité soit due au demandeur.

Art. 19. — Entre deux permis accordés à la même date, celui dont la demande est plus ancienne a la priorité, quant aux droits, sur les terrains donnant lieu à contestation.

Art. 20. Dans le cas où la date du dépôt de la demande est la même, les terrains en litige sont partagés.

II. — Des charges et obligations des exploitants

Art. 21. — Sauf dérogation prévue par l'article 19 du décret du 18 juin 1912, l'autorisation d'exploiter est strictement personnelle.

Elle est valable pour la durée d'une année à compter de la date de l'arrêté d'autorisation, et pour le terrain désigné.

Toute cession de chantier faite par son détenteur contrairement aux dispositions de l'article 19 du décret du 18 juin 1912 sera nulle et non avenue. Elle entraînera le retrait pur et simple de l'autorisation accordée sans remboursement de la redevance, l'exclusion pendant cinq ans de toute délivrance de permis nouveau, sans préjudice des autres peines prévues par la réglementation forestière en vigueur.

Le retrait pourra également être prononcé, dans les conditions ci-dessus, dans le cas où les indications fournies, conformément aux dispositions de l'article 2 § 7 du présent arrêté, viendraient à être reconnues inexactes, du fait des déclarations de l'intéressé.

L'autorisation peut être renouvelée par le lieutenant-gouverneur, sur simple demande de l'intéressé, accompagnée du montant de la redevance de 1.250 francs pour exploitation de coupe, et d'une attestation délivrée par l'administrateur du cercle ou par le chef de poste où se trouve le chantier, ou par le garde forestier en service dans le cercle, que les prescriptions de l'article 31 ci-après ont été observées.

À cet effet, l'exploitant fournira au fonctionnaire chargé de la constatation sur place toutes indications utiles.

Tout concessionnaire qui entend renouveler son permis devra en faire, deux mois avant l'expiration de la durée de validité, la déclaration écrite à l'administrateur du cercle qui transmettra cette indication au lieutenant-gouverneur. Passé cette date, le chantier sera considéré comme libre et son titulaire perdra son droit de priorité.

Art. 22. — Le permis d'exploiter ne donne que le droit d'abattre les essences forestières. Il ne confère aucun droit sur le terrain. Il ne confère également aucun droit sur l'exploitation des arbres à latex ou à résine, ou sur tous autres produits naturels.

Art. 23. — Lorsque le titulaire du permis fera exploiter pour son compte, il devra remettre à son agent une commission régulière, visée par le lieutenant-gouverneur.

En aucun cas, cet agent ne pourra être lui-même titulaire d'un permis forestier.

Art. 24. — Tout exploitant de chantier devra tenir un carnet sur lequel seront mentionnés, pour chaque arbre abattu, les renseignements suivants :

- a) l'essence (ou le nom indigène) de l'arbre, sa longueur et son diamètre ;
- b) le nombre de billes et de branches fournies par l'arbre et leurs dimensions ;
- c) les numéros portés sur les billes et branches après tronçonnement ;
- d) la date de l'abattage ;
- e) celle de la sortie du chantier.

Ces carnets seront visés et paraphés par l'administrateur du cercle où se trouve le chantier, ils devront être présentés à toute réquisition des agents de l'Administration.

Art. 25. — Il est interdit d'abattre des acajous dont les billes ne présentent pas au sommet, une circonférence d'au moins deux mètres, pouvant donner à l'équarrissage des côtés de quarante centimètres.

Toutefois, une tolérance de trois centimètres sur le côté après équarrissage est accordée lorsqu'une verrue sera constatée sur les billes.

Les billes d'autres essences devront avoir au moins un mètre cinquante de circonférence au sommet de la partie utilisable, soit trente centimètres de tous côtés après équarrissage.

Art. 26. — Aucun arbre ne sera abattu à une distance inférieure à 75 mètres de tous bâtiments, campements ou clôtures dépendant du service du chemin de fer.

Des installations provisoires et dépôt de billes pourront être édifiés ou créés à proximité de la voie ferrée par les exploitants d'un chantier situé dans le voisinage dans les conditions qui seront, dans chaque cas, soumises à l'examen préalable du service du chemin de fer.

Ces dispositions constituant une simple tolérance de sa part, l'Administration n'est responsable d'aucun dégât ou accident survenant du fait du chemin de fer.

Par contre, les exploitants sont responsables des dégâts ou accidents qui pourraient naître de l'utilisation des installations ou dépôts précités.

Art. 27. — Sous réserve des dispositions de l'article 3 du décret du 18 juin 1912, ainsi que de celles de l'article 17 du présent arrêté, la propriété d'un arbre n'est acquise par l'exploitant qu'après que celui-ci l'a fait abattre et frapper de l'empreinte d'un marteau de forme triangulaire portant la marque de l'exploitant. Cette marque sera déposée par ce dernier au greffe du tribunal de première instance ou de la justice de paix à compétence étendue de la région.

Dans le cas où l'exploitant aura laissé périmer son permis sans enlever des billes, celles-ci deviendront la propriété de la Colonie.

Art. 28. — Cependant, lorsque le concessionnaire d'un chantier aura déclaré, dans les délais déterminés par l'article 21, § 6, ne pas vouloir continuer l'exploitation de son chantier, un délai pourra lui être accordé par le lieutenant-gouverneur, sur proposition de l'administrateur, si la sécheresse l'a empêché de faire descendre ses billes ; pour bénéficier de cet avantage, l'exploitant devra rassembler ses billes avant expiration de la durée de validité du permis, en un point voisin du cours d'eau le plus proche du chantier.

Art. 29. — En vertu des dispositions des articles 27 et 28, toute personne exploitant un chantier pour la première fois ne peut, en aucun cas, disposer des bois trouvés abattus sur le chantier, au moment où le permis d'exploiter lui est accordé.

Elle doit déclarer à l'administrateur ou au chef de poste, au fur et à mesure de leur découverte, le nombre des billes brutes ou équarries trouvées sur le chantier.

Art. 30. — Il est interdit de déboiser ou de défricher les terrains situés sur les versants des montagnes ou collines offrant un angle de 35° et au-dessus.

La même interdiction s'applique aux terrains dont le lieutenant-gouverneur aura décidé la mise en réserve.

Art. 31. — Le repeuplement est assuré par les soins du Service forestier aux frais des exploitants, astreints à un versement de dix francs par arbre abattu.

Art. 32. — Les inspecteurs des Affaires administratives, les officiers de police judiciaire, les agents forestiers, les fonctionnaires assermentés en qualité d'agents forestiers seront qualifiés pour pénétrer sur les chantiers en vue d'y faire régner le bon ordre public et de s'assurer des conditions de traitement des indigènes. Ils établiront un rapport circonstancié sur leurs constatations.

III. RÉSERVES INDIGÈNES

Art. 33. — Les exploitants s'engagent à laisser les autochtones exploiter les terres dépendant de leur communauté et exercer leurs droits d'usage et de récolte dans les conditions fixées par les articles 36 et 37 et sous réserve des dispositions des articles 38 à 48 inclus du décret du 18 juin 1912.

TITRE II. — DES PERMIS D'EXPLORATION

Art. 34. — Il pourra être accordé aux conditions ci-après des permis d'exploration valables pour une période de trois mois, et pour une superficie maxima de cent cinquante kilomètres carrés.

Art. 35. — Le permis dont les limites seront toujours appuyées au moins sur un point géographique connu, ne portera, en aucun cas, sur les chantiers en cours de validité qui pourraient être compris dans son périmètre.

Il est rigoureusement personnel et ne peut être renouvelé.

Art. 36. — Sa délivrance donnera lieu à la perception définitive au profit du budget local d'une redevance de :

2 francs par kilomètre carré de 1 à 25 kilomètres carrés.

3 francs par kilomètre carré au-dessus de 25 kilomètres carrés.

4 francs par kilomètre carré au-dessus de 50 kilomètres carrés.

5 francs par kilomètre carré au-dessus de 75 kilomètres carrés.

6 francs par kilomètre carré au-dessus de 100 kilomètres carrés

Art. 37. Les demandes seront adressées à l'administrateur du: cercle et transmises, avec avis, par premier courrier, au lieutenant-gouverneur.

Elles seront accompagnées d'un croquis du terrain au 1/100.000"*, établi en triple expédition, ainsi que du récépissé de verse-, ment de la redevance correspondante effectué conformément aux dispositions des articles 3 et 5 du présent arrêté.

La date du dépôt de la demande au cercle constitue la priorité.

Art. 38. — Le permis d'exploration ne confère au titulaire aucun autre droit que celui spécifié à l'article 40 ci-après.

Il ne peut donc procéder à l'abattage d'aucune essence ni disposer d'aucun produit forestier.

Art. 39. — Il ne peut être accordé plusieurs permis à la fois à une même personne. Dans le courant de la même année, il ne peut être concédé à une même personne l'autorisation d'explorer deux fois le même terrain.

Art. 40. — Sous réserve des chantiers déjà accordés à des tiers et qui pourront être renouvelés, ainsi que des chantiers sur lesquels un droit de priorité aurait été reconnu par application des dispositions de l'article 10, du présent arrêté, le permis d'exploration ouvre à son titulaire le droit exclusif d'obtenir, dans les limites de ce permis, et sous conditions du dépôt des demandes au cercle avant expiration de la validité du permis, toutes autorisations d'exploitations forestières délivrées conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 41. — Il ne pourra être accordé à des tiers aucun permis portant sur des périmètres d'exploration en cours de validité. Toutefois, les demandes déposées seront instruites dans la forme ordinaire. À expiration de validité du permis d'exploration, ces demandes seront solutionnées conformément aux dispositions du titre I du présent arrêté, sous réserve des parties sollicitées comme il est dit à l'article ci-dessus par le titulaire du permis.

Art. 42. — Dans le cas, où il serait déposé à la fois des demandes de permis d'exploration portant sur un périmètre d'exploration encore en cours de validité, à l'expiration de cette validité, il sera d'abord donné suite aux demandes d'exploitation, dans l'ordre des dates, puis à la demande de permis d'exploration portant la date la plus ancienne.

TITRE III. — MAIN-D'ŒUVRE

Art. 43. — Les contrats d'engagements de main-d'œuvre indigène librement consentis par les intéressés seront soumis au visa de l'administrateur du cercle où aura été opéré le recrutement ou du chef de poste du district le plus voisin.

Art. 44. — Le visa ne pourra être accordé que si l'écrit rédigé à l'appui de l'accord intervenu stipule :

1° La nature du travail à exécuter par l'engagé ;

2° Le nombre des journées de travail à fournir par semaine ou par mois avec indication de la durée du travail quotidien ;

3° Le taux ou les conditions du salaire et les allocations en nature, s'il y a lieu.

4° Les conditions d'habitation et de couchage (matériel de couchage qui devra comporter notamment une couverture ou un couvre-pied par travailleur ; établissement des campements au moyen de constructions calculées à raison de huit mètres cubes d'air par travailleur) ;

5° L'acceptation, par les parties, des conditions des articles 43 à 50 inclus du présent arrêté.

Art. 45. — Les contrats d'engagements seront visés à la diligence de l'employeur et en présence des engagés par l'administrateur du cercle ou le chef du poste le plus voisin, qui devra s'assurer du libre consentement des intéressés.

Art. 46. — Seront passibles de l'amende prévue par l'article 26 du décret du 18 juin 1912.

A. Les personnes qui, à l'aide de violences, menaces, dons, promesses ou manœuvres quelconques, auront déterminé un ou plusieurs engagés à abandonner, pendant le cours de leur engagement, l'employeur auquel ils sont attachés.

B. — Les personnes qui auront fait usage d'un engagement fictif ou frauduleux.

C. — Toute personne qui, à l'aide de menaces, violences, dons, promesses ou manœuvres quelconques, aura exploité la bonne foi des indigènes ou entravé l'exercice de leur libre volonté, pour amener lesdits indigènes à contracter des engagements de travail.

D. — Toute opposition injustifiée de la part des autorités indigènes aux opérations de recrutement toute manœuvre de leur part, ayant pour but de détourner, soit par intimidation, soit par de fausses allégations, les indigènes de s'engager librement.

E. — L'inobservation des clauses du contrat d'engagement.

F. — Tout engagé en vertu d'un contrat dûment visé par l'administration qui se sera absenté de son travail ou qui, au cours de son engagement, par insubordination, refus, faute ou mauvais vouloir, n'aura pas exécuté le travail pour lequel il avait été engagé. Toutefois, l'absence de l'engagé est excusable dans les cas suivants :

1° Quand elle se produit avec l'autorisation de l'employeur ;

2° Pour cause de maladie ;

3° Pour obéir aux ordres de l'autorité ;

4° En cas de force majeure.

Art. 47. — L'employeur est tenu de fournir gratuitement aux travailleurs tous les médicaments d'usage courant tels que quinine, sels, teinture d'iode, iodure de potassium, iodoforme, antiseptiques, pansements, etc., etc.

Art. 48. — Sauf conventions contraires, l'employeur est tenu, de payer le salaire de ses employés, pour le mois échu, dans les huit premiers jours du mois suivant.

En cas de non paiement, dans le délai ci-dessus, et sur demande de l'intéressé, l'engagement sera résilié de droit, sans préjudice du paiement des salaires échus.

Art. 49. — L'employeur devra justifier, à toute réquisition des autorités administratives (inspecteurs des affaires administratives, administrateurs de cercle, officiers de police judiciaire, chefs de poste, agents forestiers et fonctionnaires assermentés en cette qualité) et sans délai, par la production de ses écritures et sous peine de l'amende prévue à l'article 26 du décret du 18 juin 1912, du travail fait par l'engagé, des salaires payés, des avances ou retenues faites. Ces écritures seront consignées sur des registres spéciaux cotés et paraphés par les administrateurs de cercle.

Art. 50. — Les différends survenus à l'occasion de l'exécution du contrat d'engagement pourront toujours être soumis, après consentement des parties, à l'arbitrage du lieutenant-gouverneur qui pourra déléguer à cet effet un fonctionnaire à son choix. Dans ce cas, du fait même d'avoir sollicité cet arbitrage, les intéressés s'engagent par avance à se soumettre à la décision à intervenir.

*
* * *

Les arrêtés des 15 avril 1912 réglementant l'exploitation des essences forestières à la Colonie et 23 juin 1912 créant des permis d'exploitation forestière sont abrogés, sauf les dispositions des deuxième et septième alinéas de l'article 8 de l'arrêté du 15 avril ainsi que celles de l'article 8 de l'arrêté du 23 juin qui resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1912 inclus.

Gabriel Angoulvant,
gouverneur de la Côte-d'Ivoire

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 2 octobre 1912)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, le port de Béréby est ouvert, concurremment avec le port de Tabou, à embarquement et au débarquement des Kroomen.

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant a décidé qu'un terrain de 4.000 mètres carrés serait réservé, pour le service de la télégraphie sans fil, sur le plateau situé à l'est de la ville d'Abidjan, dont il est séparé par la baie de Cocody.

Les recettes et les dépenses du budget local de la Côte d'Ivoire, exercice 1911, ont été arrêtées comme suit (fr.) :

En recettes	7.031.748 73
En dépenses	6.178.749 88
Excédent de recettes	872.998 85

Cet excédent de recettes a été versé caisse de réserve de la Côte-d'Ivoire.

Abidjan-ville, Cocody et l'île de Petit-Bassam formeront désormais la circonscription urbaine d'Abidjan soumise à l'autorité d'un chef de poste urbain. Celui-ci aura également autorité au point de vue seulement du recrutement des travailleurs, sur les villages d'Adjamé, Anoumabo, Anokoi-Brocosso et Locodjoro.

Bingerville-ville, Bagba, Petit Santé et le village des Travaux publics formeront la circonscription urbaine de Bingerville soumise à l'autorité d'un chef de poste. Celui-ci aura également autorité, au point de vue seulement du recrutement des travailleurs, sur les villages de la circonscription actuelle de Bingerville.

La circonscription rurale de Bingerville est rattachée à celle d'Abidjan et son chef de poste résidera à Abidjan-cercle.

LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Le Temps*, 13 octobre 1912)

De toutes les colonies qui forment l'Afrique occidentale française, la Côte-d'Ivoire est peut-être celle qui s'est développée le plus rapidement. Quelques faits permettront d'apprécier son avenir.

Il est assez difficile d'évaluer la population de la Côte-d'Ivoire. On peut estimer qu'elle est comprise entre 2.300.000 et 2.700.000 habitants. Si la forêt est presque déserte, certaines régions agricoles du Nord accusent une densité de 16 à 20 habitants par kilomètre carré. Cette population se compose d'éléments très distincts ; il serait oiseux d'énumérer toutes les races. Toutefois, l'on peut citer les Ebriés, aux instincts commerçants ; les Kroomen, originaires de la cote Ouest, race solide qui fournit le contingent des hommes de peine ; les Baoulés, intelligents et industriels ; les Gouros, qui essayent de résister encore à la pénétration blanche ; les Appoloniens, qui viennent de l'Est et semblent déjà assez avancés dans l'adaptation à nos coutumes ; enfin, dans le Nord, les Bambaras et les Toucouleurs, pacifiques et assez travailleurs.

Les produits que fournit ce pays sont si abondants que leur seule énumération dépasserait le cadre d'un article ; toutefois, l'on peut limiter ainsi ceux qui intéressent actuellement l'exportation : ce sont le caoutchouc, le bois d'acajou et le fruit du palmier qui donne, d'une part, l'huile de palme, d'autre part, l'amande de palmiste. Ce sont ces éléments qui assurent provisoirement la prospérité de la colonie ; trois d'entre eux: proviennent, directement des indigènes en ce sens que ce sont eux qui les récoltent et les manipulent avant de les vendre aux Européens ; ce sont l'huile, les amandes de palmiste et le caoutchouc ; quant à l'acajou, il ne comporte d'intervention des indigènes qu'en tant que sous-ordres, sous la direction des blancs ; en sorte que si, pour le caoutchouc et les fruits du palmier, l'intérêt réside surtout dans le prix d'achat, pour l'acajou, le bénéfice dépendra essentiellement des conditions plus ou moins avantageuses du transport jusqu'au point d'embarquement. On sait que l'administration française se préoccupe activement de compléter par un réseau de chemins de fer étendu les communications fluviales nombreuses dans cette partie de l'Afrique.

.....
Mais ce qui frappe surtout le voyageur nouveau venu à la Côte et qui parcourt le pays, ce sont les immenses richesses à tirer de la forêt même qui couvre plus de la moitié de sa superficie, et dont il est impossible de dénombrer les variétés. C'est vraiment dans l'industrie des bois que les moyens employés jusqu'ici ont été rudimentaires au point de stupéfier quiconque a les moindres notions commerciales. Il est manifeste que pour une entreprise de ce genre, des capitaux importants et une organisation parfaite sont nécessaires. Or, jusqu'ici, les coupeurs venus à la Côte ne disposaient que de moyens financiers des plus limités et n'attendaient que de leurs seuls efforts personnels les résultats de leur travail. Plusieurs d'entre eux, au prix de fatigues inouïes, il est vrai, ont réussi pourtant à faire rapidement fortune, malgré tous les obstacles réunis contre eux : manque de ressources, avances d'argent ruineuses, impossibilité de surveiller les ventes faites pour eux en Angleterre ou en Amérique, et dans la plupart desquelles ils laissaient tout le fruit de leur labeur, et, d'autre part, difficultés de recrutement du personnel noir, transport irrégulier et mal compris des billes, pertes provenant du séjour des billes coupées sans pouvoir être expédiées.

On imagine donc ce qu'une société disposant de capitaux importants et d'un personnel expérimenté pourrait obtenir de cette industrie.

.....

M. l'administrateur en chef de 2^e classe Benquey, inspecteur des affaires administratives, est chargé, pendant l'absence du lieutenant-gouverneur, de l'expédition des affaires courantes et urgentes,

*
* *

Une commission composée de : MM. Lapalud, secrétaire général p. i., président ; Baumard, chef du 3^e Bureau ; Ordioni, sous-chef du 4^e Bureau ; Villanove, adjoint des Affaires indigènes ; Alessandri, commis du secrétariat général (membres), se réunira pour examiner les différentes offres faites par le commerce pour la fourniture de véhicules destinés aux transports du service local en suite des appels à la concurrence des 10 et 12 juillet 1912.

*
* *

Le lieutenant-gouverneur Angoulvant vient d'adresser aux commandants de cercles une intéressante et intelligente circulaire au sujet des indigènes étrangers récolteurs de caoutchouc.

Il se rend, dit-il, compte des difficultés d'application que présente, en ces cas particuliers, la nouvelle réglementation forestière, application qui demande de la prudence, du doigté, le respect des besoins du commerce du caoutchouc, la préservation de la forêt, et, *avant tout*, le respect des droits traditionnels de récolte des autochtones.

Toutes choses conciliables, dit le gouverneur, qui ajoute :

« Les premiers résultats déjà obtenus dans le cercle du Haut-Sassaudra, région surtout parcourue par de nombreux récolteurs étrangers, témoignent, en effet, de la possibilité d'appliquer la nouvelle réglementation sans heurts, sans froissements, sans complications d'aucune sorte.

« Dans la région de Zuénoula où les Ouadiés (autochtones) ont déclaré vouloir exploiter eux-mêmes la forêt, s'engageant à observer les prescriptions relatives à la préservation des essences à latex, les étrangers se sont trouvés complètement écartés ; mais à Bouaflé, où les autochtones ont entendu se désintéresser de cette récolte, quatre chantiers situés dans des régions moyennement peuplées de funtumias ont été accordés au taux ordinaire de la redevance, soit 500 francs, tandis que deux chantiers renfermant des peuplements très denses se sont vus disputer aux enchères par des groupes concurrents qui en ont offert 1.875 francs l'un.

« L'exploitation rationnelle de la forêt par les autochtones, en même temps que par des indigènes étrangers, suivant que les régions sont exploitées ou non par les premiers, n'est donc pas une utopie, et les premiers résultats obtenus démontrent que là se trouvait la seule solution à envisager. »

Le gouverneur termine en demandant aux commandants de cercles de « le tenir très rigoureusement au courant de cette application » et les invite à « tenir la main à ce qu'aucun indigène étranger à la colonie ou à la région ne se livre à l'exploitation des essences à latex sans en avoir obtenu l'autorisation. »

Il nous semble inutile d'insister sur l'importance d'une question de ce genre et de montrer à quel point M. Angoulvant fut bien inspiré en y apportant toute son attention.

En présence de la part de plus en plus large prise par les autochtones à l'exploitation des bois, et en vue d'encourager leurs efforts dans ce sens, M. Angoulvant a adressé aux commandants de cercle des instructions destinées à faciliter et à soutenir cette industrie, utile au triple point de vue de leur émancipation, de leur bien-être et du développement économique de la Colonie.

Il insiste notamment sur les moyens à employer pour éviter que les indigènes s'adressent à des intermédiaires aussi exigeants que peu qualifiés, et sur l'utilité de sanctionner, au moyen de conventions régulières, les accords intervenus entre indigènes, notamment en ce qui concerne le partage des bénéfices de l'exploitation et la nature des obligations réciproques de chacun des membres de la collectivité.

DISCOURS DE M. WILLIAM PONTY
AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1912)

Dakar, 20 novembre 1912 :

.....

La pacification de la Côte-d'Ivoire

À la Côte-d'Ivoire, le plan de pénétration arrêté, en 1910, d'un commun accord entre le Gouvernement général et le Gouvernement local, se poursuit, désormais, selon une méthode efficace et sûre. Voilà bientôt trois années que je suis, avec une attention particulière, les efforts et les progrès continus de notre action dans la zone forestière de cette colonie et j'avais pu me rendre compte, dès le début, non sans quelque émotion parfois, de l'énormité de l'œuvre à accomplir.

Eh bien ! Messieurs, dans une continuité de vue que les événements n'ont pu faire dévier — et c'est la meilleure preuve de l'excellence du plan adopté —, avec une volonté et une ténacité qu'aucune difficulté n'est parvenue à ébranler — et les difficultés de toute nature surgissent nombreuses dans ces régions —, M. le gouverneur Angoulvant a, dès maintenant, réalisé la part la plus dure de la tâche qu'il s'était imposée. Permettez-moi, Messieurs, de l'en remercier en le félicitant.

L'œuvre si tenacement poursuivie se précise et s'accuse. Dans le Baoulé, naguère si troublé, les indigènes paraissent s'être complètement ralliés à notre cause et leur attitude n'a donné lieu à aucune observation défavorable. Sur la lisière du Haut-Bandama, les Ayaous et les Yaourés nous obéissent avec discipline.

Sept mois d'efforts ont heureusement abouti à notre installation dans la partie centrale du secteur Dida. Notre autorité est reconnue et le principe de l'impôt accepté, là où, au début de l'année dernière, les Dioulas eux-mêmes n'osaient s'aventurer.

Nos troupes ont continué leur marche au nord et à l'ouest du Tigrou, où elles ont atteint deux villages déjà visités en 1910 par un officier en service à Soubré. Ce résultat marque, virtuellement, la liaison avec le Bas-Sassandra. Il est vraisemblable que le secteur Dida proprement dit, pourra passer, à bref délai, sous le régime de l'administration civile.

Dans le Haut-Sassandra, nos troupes sont venues rapidement à bout des tribus guerrières, dont la réputation laissait prévoir une résistance beaucoup plus difficile à vaincre. La plupart des sous-tribus du secteur Vavoua ont présenté leur soumission dès l'arrivée des premiers détachements. Les N'Das d'Ourié ont été réduits et désarmés. Les Sanfras et les Bénéfras, du secteur de Sinfra, ont offert leur soumission. Enfin, nombre d'autres tribus de cette région ont abandonné toute idée de résistance. Des opérations ont été dirigées vigoureusement contrç les Nantis, qui jouissaient dans le pays d'une

renommée de guerriers invincibles. Leur résistance a été de courte durée et leur soumission a eu une répercussion très vive dans les groupements d'alentour.

Dans le Haut-Cavally, la situation s'améliore de jour en jour. Au centre, les tribus dans paraissent soumises. À l'Est, la mise en main progressive du pays Ouobé-Guéré, récemment conquis, est activement menée. L'organisation actuelle permettra, à bref délai, de diriger tout notre effort vers le Sud-Est et l'Est, afin de hâter le passage de cette partie du cercle à l'administration civile. Une marche frontière a été réservée à l'Ouest, le long du Libéria.

L'attitude des cercles septentrionaux et orientaux est demeurée, comme par le passé, excellente.

La situation politique de la Côte-d'Ivoire est donc réellement bonne, dans son ensemble. Le passage prochain de certaines régions à l'autorité civile témoigne de l'importance des résultats remarquables, dès maintenant acquis. Enfin, le désarmement des indigènes se poursuit, sans difficulté, dans toute l'étendue de la colonie.

Depuis le mois de septembre 1909, plus de 36.000 fusils ont été détruits, pour le plus grand bénéfice de la pacification du pays.

.....

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 12 décembre 1912)

L'*Officiel* du 31 octobre publie :

Un arrêté portant création des écoles de village de Bingerville et de Zin'sso ;

Une décision portant création d'une agence postale à Mankono ;

Un arrêté désignant les membres non fonctionnaires appelés à faire partie de la Commission d'hygiène de Dimbokro.

*

* *

Selon son active habitude, le gouverneur Angoulvant a voulu se rendre compte par lui-même de l'état dans lequel se trouvaient le cercle des Lagunes et le cercle de l'Indénié. Accompagné du médecin-major Lamy, chef du service de la Santé, il y a donc fait un voyage.

À Agboville, à Adzopé et, en général, dans toute la partie de sa tournée qui s'effectua dans le cercle des Lagunes, le lieutenant-gouverneur eut la plus heureuse impression.

Les populations Abbeys et Attiés paraissent loyales et bien en main ; leurs villages sont propres et bien tenus. Les routes sont en bon état.

Il n'en est malheureusement pas de même dans le cercle de l'Indénié où l'apathie semble générale. Les routes sont impraticables aux véhicules et l'on est obligé d'en revenir au portage en hamac.

De plus, les populations Agnis se laissent de plus en plus gagner par l'alcoolisme contre quoi M. Gabriel Angoulvant s'est élevé avec une vivacité très justifiée.

*

* *

Pour enrayer les progrès de ce déplorable fléau, comme aussi pour arrêter l'invasion de l'effroyable alcool allemand dont nous avons, dans les colonnes de ce journal,

dénoncé les ravages dans la Côte-d'Ivoire, le lieutenant-gouverneur a pris le 6 novembre, une mesure radicale en prohibant la livraison de l'absinthe à nos sujets noirs.

Voici l'arrêté qu'il a signé à ce sujet :

Article premier. — Est formellement interdite, à compter du 1^{er} avril 1913, la vente de l'absinthe aux indigènes.

Article 2. — Il est également interdit, à dater de la publication du présent arrêté, de rémunérer en tout ou en partie, avec l'absinthe, les services des indigènes et d'une façon générale de leur en distribuer en cadeaux.

Il ne reste à présent qu'à prendre une mesure analogue dans toute l'étendue de l'A. O. F. et particulièrement au Dahomey où le mal sévit avec intensité.

NÉCROLOGIE

M^{me} Angoulvant

(*Les Annales coloniales*, 21 décembre 1912)

Un câblogramme de Bingerville, arrivé hier à Paris, a annoncé le décès de M^{me} Angoulvant, femme de notre excellent ami le gouverneur de la Côte-d'Ivoire.

M^{me} Angoulvant a succombé en quelques jours à une crise d'urémie. C'était une femme charmante et de grand cœur, qui avait su, en Afrique Occidentale, conquérir toutes les sympathies.

Les nombreux amis du distingué gouverneur de la Côte-d'Ivoire prennent une vive part au deuil qui, si cruellement, le frappe, et les *Annales coloniales* lui adressent leurs condoléances attristées.

CÔTE-D'IVOIRE

La vie politique et administrative

(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1913)

Les *Annales coloniales* ont en leur temps signalé l'arrêté de M. Angoulvant interdisant la vente de l'absinthe aux indigènes, et interdisant également de rétribuer leur travail en leur donnant de l'alcool.

On ne pouvait qu'approuver d'aussi sages mesures très douces, d'ailleurs, comparées à celles, draconiennes, prises au Congo belge dans le même sens.

Un rapport du gouverneur au sujet de l'absinthe vient appuyer d'une manière éloquente tout ce que l'on pouvait dire en faveur de cet arrêté, et lui prêter une force nouvelle. M. Angoulvant y expose en effet les méfaits du terrible poison vert qui, peu à peu, remplace le gin dans la consommation des indigènes, et cause des torts d'autant plus terribles que les autochtones boivent l'absinthe pure et par grands verres. Il arrive alors que des tirailleurs, des gardes de cercle, considérés comme des soldats modèles et ayant toujours fait preuve non seulement de loyauté mais même de loyalisme et de dévouement vis-à-vis de leurs chefs blancs, sont poussés par l'alcool à leur désobéir, à les menacer, à les blesser même. Parfois ils vont jusqu'au meurtre ; fait qui s'est produit encore le 15 septembre dernier, lorsque le garde Mamady-Keita, un des soldats les plus aimés et les plus courageux, gorgé d'absinthe, tua une femme, en blessa une autre et tira sur son chef de poste auquel il était fort attaché.

Seule, la civilisation européenne peut être rendue responsable de cet état de choses, et, puisqu'un arrêt de 1896 (Cour de Cassation) reconnaît à un gouverneur le droit d'interdire aux indigènes l'usage des boissons spiritueuses, et ce sans violer le principe d'égalité des citoyens devant la loi pas plus que la liberté du commerce, il était bon, il

était indispensable que M. Angoulvant agit comme il l'a fait. Il a même fourni de la sorte un excellent exemple et qui mériterait d'être suivi.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 28 janvier 1913)

Un arrêté du gouverneur général de l'Afrique occidentale a décidé la création d'un budget urbain à Abidjan*.

Le cercle de Mankono portera désormais dénomination de cercle de Ouorodougou.

Les circonscriptions de Zuénoula, Bouaflé, Sinfra et Oumé sont détachées de la région militaire de l'Ouest et réunies en un cercle qui prend le nom de « Cercle des Gouros » et dont le chef-lieu sera, provisoirement, à Bouaflé.

Le secteur militaire de Dida est supprimé et la région de Dida est rattachée au cercle de Lahou qui comprendra les postes de Lahou, Fresco, Boudougou, Lakota et Zikiso.

La région de Patokla est rattachée à la région militaire de l'Ouest.

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 11 février 1913)

— Depuis le 1^{er} novembre 1912, les bureaux de poste de Dabakala, Korhogo et Séguéla sont ouverts à l'émission et au paiement des mandats-poste métropolitains.

— Une décision, parue à l'*Officiel* du 31 décembre, porte désignation des membres commerçants des commissions de classification des patentes pour 1913.

— Les délais d'affichage et de publication réglementaire pour la fourniture du bois de chauffage nécessaire au Service de l'exploitation du chemin de fer, pendant, l'année 1913, sont réduits à vingt jours.

— Les mesures quaranténaires prescrites contre les [voyageurs en] provenance du Sénégal sont levées depuis le 17 décembre 1912.

— Le poste de Boudougou a pris le nom de Divo.

— Une commission chargée d'étudier diverses questions relatives à l'accès maritime de l'avant-port de Bassam et d'examiner les questions qui s'y rattachent, vient d'être nommés par le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire.

— Une commission analogue a été créée à Abidjan.

— Le crédit de 100.000 francs inscrit au budget général (exercice 1913) pour l'assainissement sera réparti par parties égales entre les deux centres d'Abidjan et de Bassam.

— Le décret du 16 août 1912 portant réorganisation de la justice indigène en Afrique occidentale française étant promulgué, M. Angoulvant a fait une longue circulaire sur les dispositions nouvelles de cet acte organique et sur les principales modifications apportées par ces dispositions au décret précédemment en vigueur.

— M. Angoulvant a promulgué un arrêté précisant les attributions du cabinet du gouverneur, qui sont désormais réparties en trois sections : secrétariat, service du personnel, enregistrement de la correspondance postale et télégraphique.

— Par circulaire aux administrateurs, M. Angoulvant leur rappelle que le règlement du 14 juin 1912 sur les agences spéciales, permet aux agents spéciaux d'effectuer dans les cercles le paiement des arrérages de pension.

Conformément aux prescriptions de ce règlement, et après entente avec le trésorier-payeur, il n'est pas nécessaire, à chaque échéance, de solliciter l'avis du chef-lieu et de transmettre les pièces comptables au visa du trésorier-payeur.

Il suffira que l'autorisation de payer soit demandée une seule fois, avant le premier paiement, pour chaque pensionnaire nouveau, sous cette réserve stricte, que l'autorisation accordée ne vaudra que pour une agence déterminée.

— Est nommé membre titulaire de la commission consultative d'Abidjan créée par l'arrêté du 20 juin 1912, M. Barthe, agent principal de la Compagnie française de l'Afrique occidentale.

— M. Blairzy, adjoint principal de 2^e classe des affaires indigènes, chef du poste urbain de Bouaké, est nommé huissier près le tribunal de première instance de Bassam avec résidence à Bouaké.

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1913)

Par déclaration du Lieutenant-Gouverneur est prorogé jusqu'au 28 février 1913 la période du budget local de l'exercice 1912 pour la complète exécution des faits de dépenses imputables aux chapitres budgétaires suivants :

Chapitre 5, art. 1. — Achats de charrettes et monoroues à bagages (crédit supplémentaire spécial de 30.000 fr. accordé par arrêté du Gouverneur général du 10 octobre 1912).

Chapitre 11, art. 2, § 2. — Entretien des pistes télégraphiques dans le cercle du Haut-Sassandra.

Chapitre 20.

1^o Article 2.

§ 2 (Éclairage des centres européens) pour le Baoulé-Nord.

§ 3 (Hygiène et assainissement des centres urbains) pour le Baoulé-Nord et le service des travaux publics.

2^o Article 3.

(Dépenses propres à l'éclairage de Bingerville).

§ 3 (Dépenses propres à l'exploitation du transporteur du débarcadère au Plateau).

3 Article 4.

§ 1 (Entretien et amélioration des routes, ponts et cours d'eau navigables ou flottables) pour les cercles de l'Indénié, du Bas-Sassandra, du Haut-Sassandra, de Séguéla et le service des travaux publics.

4^o Article 5.

§ 2 (Entretien des bâtiments dans les Cercles) pour les cercles du Baoulé-Nord du Bas-Sassandra, du Bas-Cavally, du Haut-Sassandra, de Séguéla et les travaux publics.

5^o Article 6.

1^o Pour l'achèvement à Dimbokro des constructions du camp des brigades indigènes, du groupe d'assistance médicale indigène et du poste.

2^o Pour l'achèvement à Abidjan des constructions des pavillons de l'Administrateur-adjoint, chef de poste, de l'agent spécial et amélioration du poste urbain.

3^o Pour l'achèvement des travaux d'alimentation en eau de la ville de Bouaké.

4^o Constructions diverses dans les cercles par le service des travaux publics et les cercles de Kong, de Korhogo, des Lagunes, du Bas-Sassandra et de Séguéla.

6^o Pour l'achèvement des travaux et aménagement de l'hôtel du gouvernement à Bingerville.

Chapitre 21.

1° Article 3, § 2. Entretien des appontements de Bassam, Bingerville, Dabou, Jacqueville et achat d'une chaloupe à pétrole (crédit supplémentaire spécial de 33.000 fr. accordé par décret du 8 juin 1912).

2° Article 4. Entretien des phares.

Chapitre 22. — Wharf de Grand-Bassam.

1° Article 4. (Matériel).

2° Article 5. Entretien du port lagunaire (achat d'une dague Dalès).

Une école de village est créée dans la Colonie, à Lakota, cercle de Lahou.

Un poste militaire provisoire est créé à Guiglo (cercle du Haut-Cavally).

L'ambulance et l'institut vaccinogène de Bouaké devant être reconstruits en bâtiments définitifs sur d'autres emplacements, le terrain occupé actuellement par le groupe médical est réservé pour l'installation éventuelle d'une Compagnie de tirailleurs.

Est interdit, à partir du 1^{er} octobre 1913, la vente aux indigènes des alcools de traite de toute nature, ainsi que de tous autres spiritueux de consommation dans les cercles indiqués ci-après :

Nord du cercle de Séguéla (partie située au-dessus de la ligne d'étapes Mankono-Séguéla), Haut-Sassandra, Haut-Cavally, Kong, Gouros, Korhogo, district de Bouna, Toubia, Baoulé-Nord, Baoulé-Sud (district de Yamousoiakrou). (*J. O.* du 15 janvier).

L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS DE LA CÔTE-D'IVOIRE

par Henri COSNIER,

député de l'Indre

(*Les Annales coloniales*, 20 février 1913)



On en a été réduit, jusqu'ici, dans les pays neufs, et faute d'autre moyens, à utiliser le portage à tête d'homme qui présente, comme on le sait, de nombreux inconvénients : immobilisation de la main-d'œuvre, difficultés du recrutement pour un travail très pénible, de faible rendement et, par suite, fort coûteux.

On a cherché depuis longtemps à pallier à ces inconvénients mais la modernisation des transports dans les colonies implique tout d'abord l'existence et la possibilité d'utilisation de voies de communications.

Or, depuis que la Côte-d'Ivoire pacifiée avec méthode, est, à part de petites étendues, ouverte à la civilisation, M. le gouverneur Angoulvant s'est justement préoccupé de la doter de routes.

Ce souci s'explique amplement par l'essor économique que prend, depuis quelques années, la Côte-d'Ivoire, essor qui s'accroît de jour en jour et que les débouchés offerts au trafic au Nord par l'arrivée du rail à Bouaké (carrefour des routes caravanières du Soudan) et au Sud par l'ouverture prochaine des travaux de l'avant-port de Bassam doivent augmenter dans des proportions considérables.

Déjà, la région du Nord est pourvue de routes qui, sans avoir le confort de celles de la métropole, forment un réseau sérieux de voies carrossables.

Mais là n'était pas — comme on pourrait le supposer — la tâche la plus importante. Il fallait faire choix de véhicules capables de circuler sur des voies en partie encore rudimentaires.

Il ne fallait pas songer, en effet, à utiliser les véhicules employés en France. Aussi le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, après avoir soumis au commerce les données élaborées par une commission, a commandé, pour les répartir dans les cercles, comme étant le moyen le mieux approprié au service exigé, les monoroues à bagages ou à voyageurs.

L'examen des deux photographies que les *Annales coloniales* publient aujourd'hui se passe de commentaires.

La première représente les anciens moyens de locomotion : le voyageur est assis dans une chaise suspendue que quatre hommes portent sur la tête, les bagages répartis en charges de 25 kilogrammes, sont également transportés, sur la tête, par six indigènes.

Le second cliché montre le nouveau mode : quatre hommes en tout, à raison de deux pour le monoroue du voyageur et deux pour le monoroue à bagages, remplacent les dix indigènes nécessaires avec l'ancien système.

Ces simples constatations suffisent à justifier les avantages du procédé moderne dont l'application est poursuivie par M. le gouverneur Angoulvant, et qui peuvent se résumer ainsi : économie des frais de transport ; amélioration du confort ; substitution du roulage au pénible portage à tête d'homme.

Cette dernière considération n'est pas la moindre pour les indigènes que rebutaient jusqu'ici les corvées de transport.

Ajoutons que le transit des bagages dans les centres urbains est assuré par des charrettes (à deux roues) dont l'emploi ne pourrait être fait dans l'intérieur, en raison de l'exiguïté de certaines pistes.

Enfin, des essais de transport par camion automobile sont actuellement poursuivis à l'intérieur de la colonie. On en attend avec impatience les résultats.

Comme on le voit, la Côte-d'Ivoire donne d'appréciables réalisations et fait entrevoir les plus heureuses espérances.

À PROPOS DU RÉGIME FORESTIER DE LA CÔTE-D'IVOIRE
Réponse d'Eugène Lecocq, à Félicien Challaye
(*Les Annales coloniales*, 25 février 1913)

L'ASSISTANCE PUBLIQUE À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 26 février 1913)

L'organisation de l'assistance médicale indigène prend à la Côte-d'Ivoire une intéressante extension. Les indigènes, autrefois, se méfiaient de nos médecins : ils

restaient fidèles à leurs féticheurs et à leurs sorciers, faisaient le vide devant les missions médicales chargées de les visiter et, à leur approche, il arrivait souvent que des villages se trouvaient momentanément presque totalement dépeuplés, les habitants s'étant enfuis dans la forêt. Aujourd'hui, la situation s'est heureusement modifiée : devant la patiente ténacité de nos médecins, de nos administrateurs et même de nos chefs de postes qui s'ingénient à les soigner, les indigènes se sont apprivoisés. Un simple chiffre montrera combien est importante la transformation qui s'est opérée sous ce rapport : en 1911, 261.000 consultations ont été données aux autochtones soit par les médecins de l'assistance médicale, soit par les administrateurs dans les postes dépourvus de formations sanitaires, alors que, au cours des dernières années, on ne comptait qu'une moyenne annuelle de 100.000 visites, et la progression ascendante s'est continuée en 1912 et, sans aucun doute, se continuera encore pendant cette année.

Un tel résultat est extrêmement encourageant. On sait, en effet, quels ravages la maladie cause parmi les populations africaines. Si on considère que ces maladies n'étaient autrefois combattues que par la médecine (?) fantaisiste des sorciers indigènes, qu'il en résultait, dans certaines régions, une mortalité effroyable, qu'aujourd'hui un nouvel ennemi, la trypanosomiase, anéantit des villages entiers et prend, sur tout l'Ouest du continent noir, une redoutable extension, on ne peut qu'approuver sans réserves toutes les mesures prises pour développer le champ et les moyens d'action de la médecine européenne.

Des trois grands fléaux qui, dans le cours des siècles, ont décimé les populations africaines, il y en a deux, la guerre et la traite, qui ont heureusement disparu ; le troisième, la maladie, d'autant plus redoutable qu'il s'attaque à des organismes débilités par les privations, subsiste encore et c'est à le détruire que doivent tendre tous nos efforts. En multipliant les visites médicales et les missions vaccino-gènes, en créant des hôpitaux, en développant l'hygiène parmi des gens qui n'en ont jamais eu la moindre idée, en combattant sous toutes ses formes la mortalité infantile, nous n'aurons pas seulement accompli un devoir que nous impose l'idée que nous devons nous faire de notre civilisation ; nous aurons rendu à notre colonisation un immense service en lui procurant la main-d'œuvre qui lui manque ; et nous aurons aussi préparé, pour l'avenir, cet inépuisable « réservoir d'hommes » que l'Afrique française pourrait consacrer un jour à la défense de nos frontières, qu'elle est encore bien loin de constituer aujourd'hui.

Sous ce rapport, le budget de 1913 de la Côte-d'Ivoire présente quelques chiffres très intéressants et qui dénotent, de la part du gouverneur de la colonie, un souci d'améliorer l'état sanitaire des populations qu'il administre, dont il convient de le féliciter hautement.

Au chapitre des constructions neuves, tout d'abord, nous trouvons un crédit de 205.000 francs, sur lesquels 50.000 francs seront affectés à la création d'un groupe d'assistance médicale indigène à Sassandra et 155.000 francs à la construction d'un institut vaccino-gène et d'une ambulance à Bouaké. C'est à Bouaké que sera dorénavant centralisé le service de la vaccination : un vaste parc vaccino-gène y sera établi, au milieu d'une région où abondent les bovidés, et que le rail et un réseau d'excellentes routes mettent en communications rapides et faciles avec les différents cercles. D'autre part, le laboratoire de bactériologie de Bassam et le laboratoire de chimie de Bingerville vont être complétés et agrandis. De nouvelles infirmeries-ambulances seront créées : en 1913, la colonie en comptera trois de première catégorie et quinze de deuxième catégorie, ainsi que neuf postes pourvus de dispensaires. Le fonctionnement des villages de ségrégation des lépreux et des indigènes atteints de la maladie du sommeil va être amélioré et étendu. Les crédits afférents au matériel des formations sanitaires passent de 48.400 francs en 1912, à 63.740 francs ; les soins à donner aux lépreux et aux trypanosomés occasionneront un supplément de dépenses de 6.000 francs. Les

approvisionnement des postes en médicaments seront considérablement augmentés. Une bibliothèque médicale, enfin, va être constituée à Bingerville.

D'autre part, en ce qui concerne le personnel, le budget prévoit une importante extension du personnel indigène qui passe de 35 à 47 unités et du personnel européen qui, en outre des médecins militaires, comptera dorénavant dix médecins civils.

En résumé, les crédits affectés à l'assistance publique de la Côte-d'Ivoire étaient sur l'exercice de 1912, de 283.016 francs pour le personnel et de 105.940 fr. pour le matériel, soit au total : 388,956 fr. En 1913, le budget prévoit 292.412 francs pour le personnel et 147.880 francs pour le matériel, soit un total de 440.292 francs, présentant sur le chiffre correspondant de l'année précédente, une augmentation de 51.336 francs.

Il y a là un effort qu'il convient de signaler. En cherchant ainsi à développer les services médicaux de la Côte-d'Ivoire, dans les limites malheureusement encore trop restreintes que lui imposent les disponibilités budgétaires, M. Angoulvant entreprend une œuvre éminemment utile et qui ne saurait manquer, si elle est poursuivie, d'exercer une excellente influence sur l'avenir économique de la colonie.

Paul Didier.

CÔTE-D'IVOIRE

La vie administrative

[Fichage des agents d'influence indigènes]

(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1913)

M. Angoulvant a constaté, au cours de ses tournées, que, dans certains postes, il n'existait pas de bulletins de renseignements sur les chefs et, en général, sur les principales notabilités indigènes ; cette constatation corrobore les observations faites à plusieurs reprises à ce sujet par l'inspection des affaires administratives.

Une pareille lacune a pour première conséquence de laisser un fonctionnaire nouvellement placé à la tête d'une subdivision administrative dans l'ignorance complète de l'état d'esprit et de la mentalité de ceux qui influent sur la masse des indigènes et lui dictent son attitude. Estimant que les décisions que ce fonctionnaire est appelé à prendre en matière de politique indigène risquent parfois, dans ces conditions, de l'être mal à propos, considérant que, d'autre part, l'attitude de certains chefs turbulents ou hostiles nécessite une surveillance étroite et que les renseignements sur eux, et particulièrement sur les féticheurs, nos adversaires résolus et les exploiters de la crédulité publique, sont difficiles à obtenir et que ce n'est qu'à la longue et grâce à des circonstances spéciales qu'il est possible d'être renseigné sur leur compte, le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire entend que, dans tout chef-lieu de cercle et dans tout poste, il soit possible à un fonctionnaire, dès sa prise de fonction, d'avoir sous la main toutes les indications possibles sur le passé des notables influents et des individus suspects de sa circonscription. À cet effet, pour chaque intéressé, un bulletin de renseignements devra être établi et figurer dans les archives. Ce bulletin, tenu constamment à jour, mentionnera en particulier les antécédents de l'intéressé, les services rendus, les condamnations encourues, son attitude, son influence, bref tous renseignements susceptibles d'éclairer sur sa conduite.

En conséquence, il a adressé une circulaire aux administrateurs, les priant de tenir la main à ce que ce service de renseignements soit sérieusement établi, et il a décidé que l'Inspection des affaires administratives contrôlerait avec soin l'exécution de ses instructions.

Un arrêté en date du 24 janvier fixe l'horaire des trains pour 1913.

BULLETIN COLONIAL

AUTOUR D'UN CONFLIT
par Georges Bousset
(*Le Siècle*, 19 mars 1913)

À maintes reprises déjà, nous avons eu l'occasion de nous étendre ici sur les inconvénients qu'offrait, pour la bonne administration de nos diverses colonies du groupe de l'Afrique Occidentale française, le manque de subordination du commandement des forces militaires de chacune de ces colonies au lieutenant-gouverneur, chef de tous les autres services et seul responsable vis-à-vis du gouverneur général de ce qui se passe dans la région dont la direction lui est confiée.

Si l'on s'en réfère aux textes réglementant la situation, et les pouvoirs des commandants des troupes des colonies constitutives de l'A. O. F. et en particulier la circulaire, signée par le ministre mais rédigée par le général, directeur des services militaires de la rue Oudinot à la date du 28 octobre 1909, on voit qu'à la faveur d'une imprécision évidemment voulue de certaines dispositions de ces textes, les officiers placés à la tête des unités régulières installées dans ces colonies, sont presque toujours admis à s'affranchir de la plus haute autorité civile de l'endroit, de celle à la quelle sont et demeurent assujettis tous les services sans exception : nous avons nommé le gouverneur.

Il y a deux ans, examinant cette question dans celle des régions de l'A. O. F., où l'état permanent de guerre la rendait particulièrement irritante — nous voulons désigner la Côte-d'Ivoire — nous avons montré toutes les difficultés qu'avait créées au chef éminent de cette colonie, M. Gabriel Angoulvant, le commandant des troupes, M. le colonel Lagarrue. Ce dernier, par son esprit autoritaire et grâce surtout aux possibilités d'excessive indépendance que lui donnait la réglementation que nous critiquons, persista à tenir en dehors de ce qu'il accomplissait dans la haute Côte-d'Ivoire le gouverneur de la colonie. Pour lui, militaire, il n'y avait qu'un chef et un seul : le général commandant à Dakar. Et c'est à lui qu'il télégraphiait et écrivait directement : bien heureux devait s'estimer M. Angoulvant, « auquel incombait la responsabilité de la pacification », quand il recevait « en communication », suivant la formule, et après qu'ils avaient été exécutés les ordres du général commandant supérieur.

À l'heure actuelle et autant par la faute de l'officier qui opère dans les cercles non encore complètement soumis de la région considérée que par l'effet d'une réglementation que personne de sensé n'oserait ouvertement défendre — mais qui cependant demeure —, l'autorité militaire, dans la personne du colonel Pierson, se dresse contre le gouvernement de la Côte-d'Ivoire, aux directives et conseils duquel elle prétend ne point se plier. Et comme une telle affirmation pourrait être jugée téméraire si elle ne se trouvait point appuyée par des faits précis et probants, nous exposerons demain les causes et les phases d'un conflit qu'il appartiendra à l'honorable gouverneur général de l'A. O. F. de faire immédiatement cesser.

BULLETIN COLONIAL

UN INCIDENT EN A. O. F.
par Georges Bousset
(*Le Siècle*, 20 mars 1913)

L'organisation des services militaires de l'A. O. F., organisation si singulièrement imprécise en ce qui concerne la détermination des pouvoirs conférés aux commandants des troupes des colonies du groupe; a créé entre ces officiers et les lieutenants-gouverneurs des régions, dans lesquelles ils servaient, des conflits d'attributions fort regrettables et dont la seule de nos colonies ouest-africaines qui soit encore, dans certaines de ses parties, en état de guerre — nous avons nommé la Côte-d'Ivoire vient, une fois de plus, d'être le théâtre. Ce sont avec des cas simples, pris dans ce que donne l'application d'une réglementation quelconque, qu'on juge mieux les vices de cette réglementation. Et ce n'est point, à coup sûr, rétrécir une question que de chercher, comme nous allons le faire, à procéder à son étude en partant d'un incident très banal mais aussi très caractéristique et qui, de suite, éclaire la situation et fixe les esprits.

Or donc, à la Côte-d'Ivoire, il y a en ce moment, en qualité de commandant des forces militaires, de la colonie, un officier supérieur de l'infanterie coloniale : M. le lieutenant-colonel Pierson. Jusqu'au moment où cet officier reçut son dernier grade — sur la proposition initiale de M. Angoulvant — ses relations avec l'autorité civile furent des plus correctes. Opérant dans une région où l'effort soutenu des armes était rendu nécessaire par l'hostilité des indigènes, il reçut et il accepta sans maugréer les directives que lui adressa le chef de la colonie, seul responsable devant le gouverneur général de tout ce qui se faisait dans le pays en vue d'en réaliser la pacification.

Les rapports entre gouverneur et colonel demeurèrent donc excellents jusque vers le mois d'août de 1912, époque à laquelle M. Pierson fut invité par M. Angoulvant à fournir un projet de nouvelle répartition des troupes et des postes dans la zone militaire. Ce projet était rendu nécessaire par la réorganisation administrative de la colonie, réorganisation que comptait proposer le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire à M. William Ponty, en conseil de gouvernement. M. Angoulvant, fort de l'état de tranquillité régnant dans le pays Goura et dans le district Man-Semien, entendait faire passer, dès 1913, ces deux régions à l'autorité civile.

M. Pierson ne goûta point cette proposition, qu'il jugea — c'était son droit — prématurée. Il en fit l'observation par lettre à M. Angoulvant, mais avant que ce dernier ne lui eût répondu, il envoya au général commandant supérieur à Dakar communication et du projet du lieutenant-gouverneur et de sa réponse à ce dernier. Il y avait là, de la part de l'officier, une première incorrection grave. M. Angoulvant, surpris que son subordonné fit, avant toute explication préalable, intervenir le général Bonnier dans une affaire dont M. Ponty n'avait pas encore été régulièrement saisi, se borna à faire connaître au colonel Pierson que, puisqu'il avait cru devoir tenir immédiatement l'autorité supérieure au courant de la question, ce serait avec elle que lui, gouverneur, l'examinerait prochainement à Dakar. C'est ce qu'il fit. Et, comme nous le verrons bientôt, Dakar, consulté sur la nécessité et l'opportunité des mesures qu'il préconisait, ne lui donna point tort.

L'APPLICATION DE LA LOI DES FRAUDES AUX COLONIES
par Maurice VIOLLETTE,
député de l'Eure-et-Loir,
rapporteur du budget des colonies
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1913)

M. Angoulvant mène, à la Côte-d'Ivoire, une énergique campagne contre l'alcoolisme. Il a eu la pensée, pour compléter son système défensif, d'utiliser la loi sur les fraudes promulguée en A. O. F.

Il a fait pratiquer, à cet effet, un certain nombre de prélèvements de vins dans diverses maisons de commerce de Grand-Bassam, et il les a soumis à l'analyse du pharmacien-major Finelle.

Le résultat de l'analyse a été péremptoire et désastreux : « Vins nocifs, nuisibles à la santé, il y a lieu d'interdire la vente tant aux Européens qu'aux indigènes. » Je n'ai pas besoin de dire que les intéressés ont protesté auprès du gouvernement général et ils ont fait demander des explications au lieutenant-gouverneur. Ils se bornent, au surplus, à prétendre que la loi de 1905, bien qu'elle ait été promulguée régulièrement, ne serait pas cependant applicable à la colonie parce que le règlement d'administration publique du 31 juillet 1906, qui prolonge cette loi, n'a pas, lui, bénéficié d'une semblable promulgation. Là dessus, de Dakar, on a aussitôt réclamé une note à Bingerville. Je le regrette tout à fait, car, vraiment, les services du gouvernement général devraient bien être assez solidement constitués pour trouver d'eux-mêmes la réponse à une prétention aussi bouffonne que celle des trafiquants protestataires.

Dans l'espèce, le lieutenant-gouverneur, par un arrêté du 1^{er} août 1912, avait pris les mesures destinées à rendre possible l'application de la loi. Il est trop évident, en effet, qu'il était impossible d'appliquer à la Côte-d'Ivoire les règlements d'administration publique métropolitains qui prévoient l'intervention de tout un service des fraudes qui ne peut pas exister dans une colonie ; spécialement, l'analyse contradictoire est impossible puisque la plupart de nos colonies d'Afrique ne disposent que d'un seul pharmacien-chimiste.

Au surplus, la question est jugée et un arrêt de la cour d'appel de la Guyane française du 8 décembre 1911 a formellement décidé que la loi des fraudes était applicable dans les colonies même en l'absence du règlement d'administration publique de 1906. Dans l'espèce sur laquelle avait à statuer la Cour d'appel de la Guyane, la constatation de la fraude avait été faite simplement par le vétérinaire municipal.

Mais même s'il n'y avait pas d'arrêté du lieutenant-gouverneur jouant vis-à-vis de la colonie le rôle dévolu aux règlements d'administration publique pour la Métropole par les articles 11 et 12 de la loi, même alors la loi serait applicable. En effet, sur le territoire métropolitain, l'application de la loi de 1905 n'a jamais été subordonnée à la promulgation des règlements d'administration publique. L'article 11 qui prévoyait ces règlements et en déterminait l'objet se gardait bien de suspendre l'exécution de la loi jusqu'au jour de leur apparition. Il suffit, d'ailleurs, de considérer l'article 14 pour se rendre compte bien vite que la thèse contraire n'est même pas soutenable. En effet, cet article abroge expressément les lois de 1851 et de 1855 sur les fraudes et même les articles du code pénal intéressant la matière, et ce n'est pas là une abrogation conditionnelle, c'est une abrogation ferme et définitive. Comme, d'autre part, personne ne pouvait escompter que les règlements d'administration publique pussent être mis au point avant plusieurs années — et il en a été effectivement ainsi —, il aurait donc fallu supposer le législateur ayant voulu ce résultat que, pendant plusieurs années les fraudeurs débarrassés des lois anciennes, mais pas encore atteints par les lois nouvelles, pussent se livrer, en toute impunité, aux fantaisies les moins recommandables. En fait, d'ailleurs, les tribunaux ont poursuivi immédiatement l'application de la loi des fraudes et je trouve que dans l'arrêt du 12 mai 1906, la Cour de cassation a jugé formellement : « Attendu que si l'article 11 de la loi du 1^{er} août 1905 porte que des règlements d'administration publique statueront en ce qui concerne les autorités qualifiées pour rechercher les infractions-à cette loi, ce texte ne fait pas obstacle à ce que la preuve des délits puisse se poursuivre devant les tribunaux correctionnels suivant les termes du droit commun ; attendu, en outre, que l'application de la loi du 1^{er} août 1905 n'était pas subordonnée à la promulgation des règlements d'administration publique qu'elle prévoit. »

La jurisprudence s'est immédiatement fixée en ce sens et cette même année, plusieurs arrêts de cassation ont maintenu ces principes qui n'ont été, depuis, jamais démentis.

Ainsi la thèse du gouverneur de la Côte-d'Ivoire est inattaquable. Mais ce n'est pas seulement à la Côte-d'Ivoire, c'est partout qu'il convient qu'on fasse jouer la loi des fraudes. Le législateur, dans un article final, a formellement déclaré que cette loi était applicable à l'Algérie et aux Colonies. Il ne saurait appartenir aux gouverneurs de paralyser l'action de la volonté du Parlement. Je sais que des oppositions farouches doivent se manifester. Il n'importe et il est même étrange qu'en Afrique occidentale, ce soit seulement maintenant qu'on se préoccupe de faire jouer une loi si essentielle depuis si longtemps promulguée. Le gouverneur général n'y est certes pour rien, mais le Procureur général aurait dû déjà donner les instructions nécessaires. Il est étonnant qu'un problème de cette importance apparaisse ainsi aujourd'hui comme une stupéfiante nouveauté.

Tout de même, on aurait dû y penser depuis longtemps.

BULLETIN COLONIAL

UN COLONEL DISCIPLINÉ !...

par Georges Bousset
(*Le Siècle*, 21 mars 1913)

Quelques jours après l'incident que nous avons relaté hier, incident dans lequel M. le commandant militaire de la Côte-d'Ivoire fit preuve, à l'endroit de son chef direct, le gouverneur, d'une discourtoisie sans égale, le Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale française tint, à Dakar, sous la présidence de M. William Ponty, ses grandes assises annuelles.

Au cours de l'une des séances de ce Conseil, M. Angoulvant fit, après approbation du général commandant supérieur Bonnier, adopter son projet de réorganisation administrative de la Côte-d'Ivoire. Le général Bonnier admit donc le passage du pays Gouro et du secteur Dida à l'autorité civile, et cela malgré les observations qu'avait cru devoir formuler le colonel Pierson, lequel, à l'exemple de bien des militaires, répugnait à l'idée de voir rétrécir le champ toujours trop circonscrit, à son gré, de ses éventuelles opérations. En manière de sanction à ces délibérations, le gouverneur général prit, à la date du 26 novembre 1912, un arrêté aux termes duquel les deux régions indiquées ci-dessus étaient détachées de la zone militaire de la Côte-d'Ivoire et se voyaient, la première constituée en un cercle civil autonome — pays Gouro — la seconde rattachée à une circonscription préexistante, celle de Grand-Lahou — secteur de Dida. Le même texte décidait également que le district dit de Patocla serait annexé à la région militaire de l'Ouest.

Ces trois dispositions, prises, spécifiait bien l'arrêté, après avis conforme du général commandant supérieur, devaient être rendues exécutoires, après le 1^{er} janvier de la présente année, à des dates et dans des conditions que le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire avait tous pouvoirs pour fixer.

Ainsi donc, M. Angoulvant, malgré l'opposition, au moins singulière dans sa forme, du chef des forces militaires de sa colonie, voyait ses propositions acceptées en haut lieu et recevait du gouverneur général de l'A. O. F. l'ordre d'avoir à leur donner la suite qu'il convenait.

De retour à la Côte-d'Ivoire, où un deuil des plus cruels l'attendait, M. Angoulvant informa, par un télégramme en date du 16 décembre, M. le colonel Pierson des dispositions du nouvel arrêté, et il prit ses mesures pour que ce dernier fût appliqué

immédiatement. Mais il comptait sans le com mandant de la région militaire qui, vraisemblablement fort déçu d'avoir. vus écarter ses suggestions personnelles, mit tout en œuvre pour s'opposer à l'exécution des prescriptions édictées par l'arrêté du 26 novembre. Cela se fit du côté du colonel. Pierson, sans violence de langage et sans refus nettement caractérisé, toutes, choses que le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire n'eût, d'ailleurs, pas tolérées. Non, M. Pierson se borna à demander des précisions, à soulever des difficultés, à ergoter sur tel ou tel mot d'un article du texte : insuffisamment courageux, sans doute, pour opposer à son chef une résistance non déguisée, il se réfugia — ce qui est à la portée des braves gens de son genre — dans la lourde ironie. Et pour entraver l'action de M. Angoulvant, il n'hésita pas à écrire rapports sur rapports, à rédiger dépêches sur dépêches entre le 1^{er} et le 23 février 1913, soit en vingt-deux jours, il envoya ainsi 158 télégrammes contenant le nombre respectable de 15.680 mots, aux frais, bien entendu, du budget local. Et tout cela pour essayer de justifier sa non obéissance aux ordres formels qu'il avait reçus. Comme soldat indiscipliné, M. Pierson ne craint évidemment pas la concurrence...

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 22 mars 1913)

— Le taux de l'impôt de capitation varie de 1 fr. 50 à 5 francs à la Côte-d'Ivoire, suivant les régions.

Il est fixé, chaque année, sur la proposition des commandants de cercle, par le lieutenant-gouverneur, en conseil d'administration.

— À compter du 1^{er} janvier 1913, l'administrateur du cercle des Lagunes dispose d'un budget urbain pour l'exécution des services d'hygiène, de voirie et l'entretien courant, dans la ville d'Abidjan et les villages de Cocody et Petit-Bassam qui y sont rattachés.

— Le cercle de Mankono portera dénomination de cercle de Ouorodougou.

— Les circonscriptions de. Zuénoula, Bouaflé, Sinfra et Oumé sont détachées de la région militaire de l'Ouest et réunies en un cercle qui prend le nom de « Cercle des Gouros » et dont le chef-lieu sera, provisoirement, à Bonatié.

Le secteur militaire de Dida est supprimé et la région de Dida est rattachée au cercle de Lahou, qui comprendra les postes de Lahou, Boudougou, Lakota et Zikizo.

La région de Patokla est rattachée à la région militaire de l'Ouest.

— Sont désignés pour faire partie du Comité local d'hygiène pendant l'année 1913 : MM. Clément, avocat défenseur ; Chauveau, négociant ; Goudard (Louis), négociant ; Gatineau, directeur de la Banque de l'Afrique Occidentale, à Bassam.

— La Compagnie des Chargeurs Réunis est autorisée à faire naviguer, sur les lagunes et cours d'eau de la colonie, le bateau à vapeur *Anoma*.

— Estimant que ses instructions au sujet de la délégation des pouvoirs disciplinaires des administrateurs aux chefs de poste ont été entièrement perdues de vue, M. Angoulvant vient d'adresser une circulaire aux administrateurs pour les leur rappeler et les leur préciser.

LE DÉCRET SUR LA JUSTICE INDIGÈNE EN A.O.F.
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir,
rapporteur du budget des colonies

(Les Annales coloniales, 27 mars 1913)

Le décret sur la justice-indigène en Afrique occidentale vient absolument à l'encontre des principes les plus certains de notre politique indigène actuelle. C'est une œuvre de réaction pure, et il est impossible qu'il soit maintenu.

J'avoue que je ne comprends pas comment le procureur général a pu la signer sans protester et sans attirer l'attention du gouverneur général, qui ne peut pas tout voir, sur les grosses difficultés d'ordre juridique qui ont déjà été signalées. Mais, en vérité, c'est à tous les points de vue que ce malencontreux décret, surpris à la bonne foi du ministre, mérite la critique la plus sévère.

On peut se demander ce que vont avoir à faire désormais les tribunaux français de ces diverses colonies, puisque, pratiquement, on leur supprime tous leurs justiciables. C'est peut-être, au fait, pour arriver à réaliser de ce chef des économies imprévues qu'on a pris ce décret. Quand on aura réduit chacune de ces juridictions, à quatre ou cinq affaires par an, on s'avisera qu'en vérité, le jeu ne vaut pas la chandelle et qu'il n'y a plus qu'à supprimer la juridiction.

Malgré tout mon désir de défendre résolument la politique d'économie, il me serait impossible d'approuver celle-là. Je considère, en effet, la théorie de la séparation des pouvoirs comme une idée fondamentale, même en matière indigène. Je lutte tant que je puis pour la faire admettre en Indochine. Dans une large mesure, le malaise sérieux que chacun constate dans notre grande colonie asiatique a pour cause les abus de pouvoir commis par des administrateurs omnipotents, qui disposent à la fois du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire. Au cours de la dernière discussion générale du budget, j'avais eu l'occasion de féliciter vivement M. Angoulvant pour cette circulaire, où il signalait aux administrateurs la nécessité de ne pas empiéter sur les attributions du pouvoir judiciaire à la faveur du code de l'indigénat.

Or, aujourd'hui, on prend exactement le contre-pied de cette politique. Les administrateurs triomphants obtiennent que tout pouvoir soit remis entre leurs mains. C'est un cadeau singulièrement dangereux qu'on leur fait, car il n'y a pas d'exemple d'un homme qui, disposant d'une autorité absolue, n'en ait pas assez rapidement odieusement abusé. Même en Algérie, où, pourtant, il y a une presse, une représentation indigène et mille moyens de saisir l'opinion publique, le code de l'indigénat donne lieu aux excès les plus condamnables. À plus forte raison, cette généralisation de l'indigénat en A.O.F. va-t-elle avoir des résultats effrayants : l'administrateur, juge dans sa propre cause, pourra désormais étouffer toute plainte et organiser toutes les procédures imaginables pour persuader aux intéressés que le plus sage est encore de proclamer que, quoi qu'il fasse, Monsieur l'administrateur reste toujours un personnage sacré.

Chose étrange, on n'a pas osé appliquer ce décret au Sénégal. Il paraît que ce qui est vrai pour Cotonou et pour Conakry ne l'est pas pour Saint-Louis ni pour Rufisque. Au Sénégal, les tribunaux conservent la plénitude de leurs pouvoirs. Ne serait-ce pas simplement parce qu'il y a un député du Sénégal auquel on pourrait en appeler de tant de sentences iniques que ne manque pas de préparer le décret dont il s'agit ?

Et puis, il ne faut pas croire que le noir va se laisser faire. Il fait très bien la différence de l'administrateur et du juge, et il commence, surtout en Afrique occidentale, à avoir suffisamment le sentiment de sa dignité pour vouloir être jugé « par celui qui juge le blanc ».

C'est au moment où ces braves gens nous fournissent un contingent militaire de 25 à 30 mille hommes qu'on juge utile de les livrer à la merci des administrateurs, dont quelques-uns sont des hommes remarquables, mais dont quelques autres méritent de toutes autres notes. Il ne peut pas en être autrement. Dans un corps aussi nombreux, il y a, comme dans toute tranche d'humanité, du bon, du médiocre et du pire.

Or, la folie de l'opération, c'est de créer une organisation telle qu'elle ne se préoccupe pas de remédier aux inconvénients qui résultent de cette utilisation fatale du pire, mais au contraire de constituer un régime où le pire sera triomphant et où le médiocre lui-même sera incité à glisser vers le pire.

Comment tout cela n'a-t-il pas été vu au ministère des Colonies ? Non, en vérité, ce décret doit être rapporté sans retard. Il n'est pas possible qu'il entre en application.

POLITIQUE COLONIALE

Quand on est sûr de l'impunité
par Georges Bousset
(*Le Siècle*, 30 mars 1913)

Un correspondant — fort heureusement occasionnel — qui signe simplement de ces mots : « un vieil officier supérieur », nous écrit pour protester en termes virulents contre la série d'articles que nous avons consacrés, ici, au conflit dont la Côte-d'Ivoire vient d'être le théâtre, conflit qui mit aux prises le colonel Pierson, commandant la région ouest de cette colonie, et le lieutenant-gouverneur de celle-ci, M. Gabriel Angoulvant.

Sans nier la matérialité des faits, au moins singuliers, reprochés à son « cher camarade », l'honorable militaire, qui nous octroie l'inestimable faveur de nous écrire, mais qui, sans doute par modestie, se refuse à nous donner son nom, explique et justifie ainsi l'incident : « C'est commettre une très lourde erreur, opine-t-il, que de placer, sous l'autorité d'un fonctionnaire civil, fût-il couvert de feuilles de chênes (sic), un officier du grade du colonel Pierson. Quand un homme arrive à ce grade, surtout dans l'armée d'outre-mer, c'est qu'il a réussi à acquérir une expérience suffisante pour avoir le droit d'échapper aux suggestions et aux conseils d'un administratif quelconque, n'ayant ni son âge, ni ses services, ni son passé. Et je comprends parfaitement, conclut notre correspondant, l'attitude de Pierson, laquelle n'est, somme toute, que la manifestation un peu rude d'un personnalisme très respectable, d'autant plus respectable que celui qui s'y livre n'ignore point les responsabilités qu'il encourt. »

Tout cela, quoique réglementairement répréhensible, serait moralement très beau si le « vieil officier supérieur » pensait juste et disait vrai. Hélas ! il n'en est rien et si ce brave homme de militaire connaissait quelque peu son histoire de la Côte-d'Ivoire, il verrait que l'attitude, faite d'indiscipline et d'arrogance, du colonel Pierson envers son chef direct, quoique civil, M. Gabriel Angoulvant, a des motifs infiniment moins nobles qu'il ne veut le supposer. La vérité, elle, tient en ces simples mots : les deux prédécesseurs de M. Pierson, MM. Lagarrue et Noguès, ont créé, au gouverneur en cause, les mêmes difficultés ; tous deux — spécialement le premier — se sont dressés contre l'autorité du chef de la colonie dans laquelle ils avaient demandé à servir, et tous deux ont quitté le pays sans encourir les sanctions qu'ils avaient cependant méritées. À quoi bon, dès lors, se gêner ? à dû se dire cet excellent colonel Pierson, en constatant que son bon camarade, Lagarrue avait pu injurier, dans une lettre, le lieutenant-gouverneur Angoulvant sans être retardé le moins du monde — bien au contraire ! — dans sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur. Et allez donc, n'y avait-il pas là un précédent des plus rassurants, lui donnant la quasi-certitude de l'impunité ?

Cette façon de procéder, de la part de l'autorité supérieure agenouillée devant le principe du « Pas d'histoires », est vraiment déplorable ; elle est meurtrière de l'esprit de discipline chez les petits et elle enlève toute initiative et tous moyens d'action chez les grands.

Espérons que, cette fois, M. William Ponty, sur la grande bienveillance de qui on spécule trop souvent, saura réprimer comme il convient les écarts d'attitude et de

langage du colonel Pierson. M. Angoulvant et ses collègues des colonies du groupe n'ont pas toujours une tâche si facile à remplir qu'on ne s'efforce de les aider un peu. Aux grands chefs, donc, qui règnent à Dakar, de montrer, en faisant un exemple, à ceux des officiers appelés à passer sous les ordres des lieutenants-gouverneurs, qu'ils ont, non à les combattre, mais à les servir.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 12 avril 1913)

La vie administrative.

— L'arrêté du 23 avril 1912 portant fixation du taux de l'impôt pour 1913 est rapporté. Le taux de l'impôt de capitation pour 1913 est fixé par un nouvel arrêté en date du 26 novembre 1912 que publie l'*Officiel* du 28 février 1913.

Le montant varie, selon les cercles et les districts, de 2 fr. 50 à 5 fr.

— La somme de 34.186 fr. 96, représentant le montant des recettes effectuées antérieurement au 31 décembre 1907 à divers titres, non réclamées à la date du 31 décembre 1912, sera versée au profit du budget local « Recettes éventuelles » exercice 1913.

En cas de réclamation des parties versantes et si celles-ci justifiaient de leurs droits, le remboursement serait effectué sur le crédits inscrits au Budget local, pour dégrèvements et remboursements.

Une commission composée de : MM. Sorel, médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales h. c. ; Trifard, sous-chef de bureau de 2^e classe des secrétariats généraux ; Villanove, adjoint de 1^{re} classe des Affaires indigènes, s'est réunie à Grand-Bassam, le jeudi 20 février, à l'effet de procéder à un nouvel examen du matériel de l'ambulance, dont la condamnation a été proposée par une première commission. suivant procès-verbal du 30 décembre 1912.

— Le poste administratif créé à Tombougou (cercle de Korhogo) par l'arrêté du Gouverneur général du 31 décembre 1907 (art. 2) est transféré à Boundiali et portera le nom de cette localité.

— Les commerçants actuellement établis à Tombougou qui transféreront leurs factoreries à Boundiali obtiendront dans ce centre une concession gratuite d'une contenance [égale] à celle qu'ils occupaient à Tombougou.

— Est approuvé le budget urbain de Grand-Bassam, pour l'exercice 1913, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 36.300 francs.

— Est approuvé le budget urbain d'Abidjan, pour l'exercice 1913, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 13.500 francs.

— Un arrêté en date du 18 février 1913 disait que les mesures quaranténaires contre la fièvre jaune, prévues par le décret du 15 décembre 1909 et énumérées au *Journal officiel* de la colonie du 28 février 1910. seraient appliquées à toutes les provenances du Grand-Popo.

— De manière à assurer au mieux des intérêts des acheteurs et, par conséquent, des vendeurs et de la colonie elle-même, la perfection des envois de bois, M. Angoulvant a rédigé une importante circulaire aux termes de laquelle les agents forestiers devront veiller à ce que les exploitants de chantiers forestiers* tiennent soigneusement et sans ratures ni surcharges, un carnet, qui constituera une manière d'état civil pour chaque bille.

(Les Annales coloniales, 6 mai 1913)

La vie administrative

— Par un arrêté de M. Angoulvant, en date du 17 février 1913, un terrain situé sur le plateau de Bingerville est réservé en vue des besoins du service de l'agriculture.

— Un autre arrêté de la même date porte interdiction de la chasse aux petits oiseaux à Grand-Bassam.

— Dans la ville de Grand-Bassam et les villages de la circonscription urbaine, sauf Afoossou, ainsi que dans les centres de Bingerville et d'Abidjan, les décès d'indigènes devront être déclarés dans un délai de douze heures à l'autorité administrative et à l'autorité indigène.

Aucune inhumation d'indigènes ne pourra être faite dans ces localités sans une autorisation délivrée par l'Administrateur ou le chef de poste sur avis du médecin chargé du service d'hygiène qui aura constaté le décès.

— M. Angoulvant vient d'adresser aux commandants de cercle une circulaire très précise au sujet du recensement nominatif de la population indigène, ainsi qu'un modèle de tableau très clair, très simple et très complet, qui devra désormais servir dans toute la colonie pour l'établissement de ce recensement.

Le droit de commission sur les remises commerciales est fixé à 0 fr. 50 pour 100 pour les paiements demandés sur une place quelconque de la Côte-d'Ivoire pendant les deux premiers mois de chaque année.

À partir du 1^{er} mars, le droit à percevoir est ainsi fixé :

1° 0 fr. 50 pour les paiements à effectuer sur les places de Abidjan, Agboville, Assinie, Bassam, Béréby, Bingerville, Dabou, Dimbokro, Jacquerville, Lahou, Sassandra et Tabou ;

2° 0 fr. 75 % pour les paiements à effectuer sur les places de Aboisso, Bouaké, Toumodi et Zaranou ;

3° 1 fr. pour les paiements à effectuer dans toute autre localité de la Côte-d'Ivoire.

Les opérations inférieures à 1.000 fr. seront passibles d'un droit minimum égal à celui qui serait perçu, d'après les divers tarifs ci-dessus, pour un virement de 1.000 francs.

— Par suite d'un arrêté du lieutenant-gouverneur et sur la proposition du commandant militaire Pierson, un mouvement des gardes de cercle, des brigades de garde indigène et des troupes régulières, nécessité par la réorganisation administrative fixée par arrêté du gouverneur général en date du 25 novembre 1912, va être effectué.

La répartition des troupes régulières sera alors la suivante :

Cercle du Haut-Sassandra, 4 compagnies : 1 compagnie, secteur de Vavoua ; 1 compagnie, secteur de Daloa ; 1 compagnie, secteur du Goré ; 1 compagnie, secteur des Shiens.

Cercle du Haut-Cavally, 4 compagnies : 1 compagnie, secteur de Man-Ouobé ; 1 compagnie, secteur des Dans ; 1 compagnie, secteur du Cavally ; 1 compagnie, secteur du Zô.

La répartition de la garde indigène sera la suivante :

Première brigade : secteur de Zuénoula.

Deuxième brigade : secteur d'Oumé.

Troisième brigade : Abidjan et secteur Patokla-Taï.

Quatrième brigade : Dimbokro.

— L'*Officiel* du 20 mars annonce que le cercle des Gouros sera ouvert au commerce européen à compter de son passage à l'Administration civile.

Par contre, le secteur de Patokla est provisoirement interdit au commerce européen.

.....

Ministère de la guerre.
(*JORF*, 17 mai 1913)

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de la guerre,
Vu l'article 75 de la loi du 26 juillet 1893 portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1891, créant une médaille coloniale;
Vu l'article 77 de la loi du 13 avril 1898, portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1898, relatif à cette médaille ;
Vu le décret du 7 juin 1911 portant concession de la médaille coloniale au titre de l'Afrique occidentale française, du Sahara, de la Côte d'Ivoire et de l'Adrar,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le troisième paragraphe (alinéa b) de l'article 1^{er} du décret du 7 juin 1911 est complété ainsi qu'il suit :

En pays Ayou, du 9 avril au 3 mai 1909 (colonne Cahen).

En pays Abbey, du 9 janvier au 4 avril 1910 (colonne Noguès).

En pays Saléfoué, du 24 mai au 20 septembre 1910 (colonnes Posth, Foulon, Javouhey).

Défense du poste d'Adzope (21 au 28 janvier 1910).

Défense d'Ouossou (24 février au 1^{er} août 1910) et opérations en pays N'Gban, du 1^{er} mai au 1^{er} août 1910 (colonne Morel).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 15 mai 1913.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le ministre de la guerre,
EUG. ÉTIENNE.

LA CIVILISATION...
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

M. Gabriel Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient de faire passer dans le *Journal officiel* de sa colonie un « Avis » que nous publions intégralement ci-dessous :

AVIS

à messieurs les représentants du Commerce

Le lieutenant-gouverneur reçoit fréquemment des réclamations d'agents de factorerie contre le retard excessif qu'apportent certains employés indigènes de l'administration, écrivains, dactylographes, expéditionnaires, etc., dans le paiement des objets ou denrées qui leur ont été délivrés sur bons.

Il est intervenu jusqu'à ce jour pour amener ces débiteurs récalcitrants à se libérer ; mais le nombre des réclamations augmentant sans cesse, il est dans la nécessité de prévenir les représentants du commerce qu'il ne pourra, dans l'avenir, donner suite à aucune des réclamations de cette nature qui lui seront adressées.

Aux maisons de commerce d'apprécier si elles veulent accorder du crédit aux fonctionnaires indigènes qui en demandent et courir le risque, le cas échéant, de s'adresser aux tribunaux compétents.

Voilà qui va faire réfléchir nos indigénophiles à outrance ! Dans une colonie neuve, ouverte depuis bien peu d'années à notre influence, les indigènes prouvent combien ils sont aptes à s'assimiler la civilisation européenne, puisque le premier de ses bienfaits dont ils se soucient est de réaliser le rêve traditionnellement caressé par tant de blancs : ne pas payer leurs dettes !

RETOUR DU GOUVERNEUR ANGOULVANT

Fatigué par son dernier séjour, M. Gabriel Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, rentrera en congé fin juin.

COTE D'IVOIRE LA VIE ADMINISTRATIVE (*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

— L'*Officiel* du 31 mars 1913 publie approbation de divers rôles supplémentaires pour l'impôt de capitation, patentes et licences, et rôles primitifs de l'impôt de capitation, exercice 1913.

— Un cours d'adultes est créé à Korhogo, cercle de Korhogo.

— Sont désignés pour faire partie de la commission d'hygiène et de salubrité publique d'Abidjan* pendant l'année 1913, comme membres non fonctionnaires : MM. Barthe, agent principal de la C. F. A. O. ; Brebant, agent principal de la C. B. C. A. ; Kellermann, agent de la maison Woodin ; Alassane N'Dir, commerçant.

— Est autorisée la formation d'une société sous la dénomination de « Association des exploitants forestiers européens et indigènes de la Côte-d'Ivoire et des négociants en bois à la Colonie »* dans les conditions énoncées par les statuts.

— Sont nommés membres de la Commission consultative de Bouaké :

Membres titulaires :

MM. Garde, directeur de la maison de Tessières et Garde ; Cosandey, agent général de la maison Cohen frères ; Lanriot, agent général du Comptoir général français ; Verneret, agent de la C. G. A. F.

Membres suppléants :

MM. Assémat, agent de la S.C.O.A. ; Siefert, agent de la C.F.A.O.

Titulaires suppléants :

MM. Diaga Fall, membre indigène ; Falla N'Diaye, membre indigène.

— Les mesures quaranténaires contre la fièvre jaune sont appliquées à toutes les provenances de la Gold-Coast.

Est fixé à 5 %, pour l'année 1913, le taux des droits à percevoir sur la valeur, au lieu d'extraction, de l'or extrait.

Cette valeur sera calculée, pour toute l'étendue de la colonie, à raison de 2 fr. 50 par gramme d'or obtenu par la chloruration et à raison de 2 fr. 25 par gramme d'or obtenu par tous autres procédés.

— L'agrandissement du môle de Bingerville*, au moyen d'un terre plein remblayé à l'intérieur d'une enceinte de pierres et dalles en béton armé formant quai d'accostage sur 45 mètres de longueur, convenablement orienté par rapport aux vents régnants, obliquement à la rive et sur deux retours vers cette rive, de 33 mètres, et 16 mètres de longueur respective, sera entrepris au débarcadère de Bingerville.

Le montant des travaux sera prélevé sur le chapitre « Dépenses imprévues » du budget de l'exercice en cours.

— La Compagnie des Chargeurs Réunis* est autorisée à faire naviguer sur les lagunes et cours d'eau de la colonie, le vapeur *Adjamé*,

— Les dispositions de l'ordre de service n° 747 du 31 décembre 1910 concernant la réunion du Conseil de santé sont et demeurent abrogés.

Le Conseil de Santé se réunit à Bingerville le 24 de chaque mois à dix heures du matin.

Tous les fonctionnaires civils et militaires en instance de rapatriement, pour raisons de santé, devront se faire examiner par le Conseil de-Santé à Bingerville.

Aucune délégation ne sera faite qu'en vertu d'une autorisation du Gouverneur délivrée après avis du Chef du Service de Santé.

INAUGURATION À BOUAKÉ DU CHEMIN DE FER DE LA CÔTE-D'IVOIRE (*Les Annales coloniales*, 10 juin 1913)

DISCOURS de M. LE GOUVERNEUR ANGOULVANT

Monsieur le gouverneur général,
Mesdames,
Messieurs,

En septembre 1910, réunis dans un décor analogue, animés de sentiments identiques, nous fêtions, à Dimbokro, l'achèvement de l'important ouvrage d'art qui permet à la voie ferrée de franchir le N'Zi, et nous nous donnions rendez-vous à Bouaké, que le rail devait atteindre dans un délai de deux années.

Le délai n'a point été dépassé et, le 20 août 1912, j'ouvrais à l'exploitation la dernière section, de la ligne construite sur les fonds des emprunts de 1904 et 1907.

Si l'inauguration en a été retardée jusqu'à ce jour, c'est que, dans une pensée de respectueuse gratitude, nous voulions la faire coïncider avec la venue ici de M. le gouverneur général, qui devait elle-même coïncider avec votre visite, mon cher délégué.

Nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le gouverneur général, d'avoir voulu tenir votre promesse, malgré les préoccupations qui pouvaient, à bon droit, vous retenir à Dakar. Nous remercions également M^{me} Ponty d'avoir bravé, une fois de plus, les fatigues des voyages dans nos colonies du Sud. Nous sommes enfin particulièrement heureux de compter parmi nous, ce soir, M. Le Hérissé, député d'Ile-et-Vilaine, président de la Commission de l'Armée et délégué de la Côte-d'Ivoire depuis seize ans.

Messieurs,

Le commandant Thomasset vient de vous tracer, de l'avenir de nos voies ferrées, du trafic qu'elles sont assurées de trouver et du développement économique des régions qu'elles traversent ou traverseront, un tableau si documenté, si précis et si remarquable que je me reprocherais d'y ajouter un mot. Comme lui, j'ai une foi absolue dans les possibilités économiques de notre riche Côte-d'Ivoire et des régions limitrophes ; d'entente étroite avec lui, je m'efforcerai d'accroître l'importance des produits d'exportation et les besoins de nos sujets indigènes, tandis que, par des tarifs appropriés et une judicieuse organisation des transports, il facilitera la descente des premiers et la satisfaction des autres. Mais ce que j'ai le devoir de proclamer, après M. le président de la chambre de commerce et M. le conseiller d'administration Erbe, c'est l'estime profonde et la sympathie affectueuse dont vous êtes entouré, mon cher Thomasset ; vous avez conquis l'une et l'autre par votre vie toute de labeur, de dévouement, de loyauté. Votre nom restera attaché à l'œuvre dont vous avez assuré le

succès, depuis le jour où, jeune capitaine, à travers les peuplades alors sauvages de l'Attiié, vous recherchiez les meilleurs tracés du projet, jusqu'à ceux où, investi des lourdes responsabilités de la direction, vous en avez, à travers bien des vicissitudes, poursuivi la réalisation.

Dans la reconnaissance de la colonie toute entière, j'associe à votre nom ceux de nos officiers du génie ou de l'artillerie qui, avec une compétence indiscutable, un dévouement poussé parfois jusqu'au sacrifice, un désintéressement admirable, travaillent à vos côtés depuis huit années. Je n'aurais garde d'oublier votre corps de sous-officiers, toujours à la peine et rarement à l'honneur. Par une attention délicate de leur directeur, l'un d'eux, le plus ancien, assiste à ce banquet. Je remercie également les administrateurs des cercles de la voie ferrée qui, avec M. le capitaine Foussat, vous ont donné pour la construction le concours le plus dévoué et qui apportent au développement des régions desservies par la ligne une activité inlassable.

Et maintenant, mon cher délégué, souffrez que, m'adressant au président de la commission de l'Armée, je lui demande de bien vouloir, à son retour en France, inaugurer ses hautes fonctions en obtenant des pouvoirs publics, pour les bons ouvriers de l'œuvre que nous fêtons ce soir, un peu moins d'oubli et un peu plus de justice.

Messieurs,

L'inauguration d'aujourd'hui coïncide presque exactement avec la fin de ma cinquième année de gouvernement de la Côte-d'Ivoire et il m'est agréable, Monsieur le gouverneur général, de placer sous vos yeux, à cette occasion, le tableau des progrès réalisés. D'autre part, cette période des cinq années de ma gestion correspond également, mon cher délégué, au temps qui s'est écoulé depuis votre dernière visite et vous pouvez apprécier, mieux que quiconque, et attester si besoin était, la réalité et l'importance des résultats obtenus.

Messieurs, pour qu'un pays puisse se développer et même simplement vivre, il lui faut tout d'abord la sécurité, et cette paix intérieure ne saurait exister, parmi les peuplades indépendantes et guerrières, qu'autant que la nation protectrice aura su l'imposer par une conquête initiale et une occupation militaire préalable. Toutes les fois qu'on s'est écarté de ce principe — en A.E.F. et à la Côte-d'Ivoire, notamment —, il a fallu y revenir, quinze ans trop tard, au milieu d'une opinion publique déroutée, indifférente ou hostile, avec des moyens d'action limités que marchandait la métropole et dont l'emploi heurtait les intérêts commerciaux qui, malgré tout, étaient nés, avaient grandi sans pouvoir prendre leur entier développement. C'est pour ces raisons qu'à mon arrivée à la Côte-d'Ivoire, si les cercles du Nord et de l'Est, qui avaient été occupés militairement, nous donnaient, dans l'ensemble, satisfaction, par contre, ceux des Lagunes, du N'Zi-Comoé, de Lahou, du Bas-Sassandra, du Baoulé restaient à mettre en mains. Quant à l'Ouest, il restait à conquérir.

Je n'ai point l'intention de rappeler ici les phases de cette lutte de cinq années contre une opinion ignorante de la véritable situation de la colonie ou trompée ; contre le refus injustifié qui nous était opposé de nous donner les moyens d'action indispensables ; puis, ceux-ci enfin obtenus grâce à vous, mon cher délégué, nous ne l'oublions pas, et seulement lorsque le chemin de fer fut en péril contre les peuplades rebelles du Centre et de l'Ouest.

Mon mérite, à mes yeux, du moins, ce n'est point d'avoir, avec une ténacité inlassable, réclamé et obtenu les moyens d'action indispensables et poursuivi, avec une volonté inflexible, la réalisation intégrale du programme d'occupation de la colonie, non : c'est d'avoir, à un moment donné, parce que je croyais accomplir un grand devoir et pour décider de l'orientation nouvelle de la politique française, jeté dans la balance, comme un enjeu suprême, ce que ma carrière comportait de satisfaction et d'espérances.

Quoi qu'il en soit, la tâche que je m'étais assumée est bien près d'être achevée. 15 cercles sur 18 sont aujourd'hui bien en mains, et le 16^e, le cercle des Gouros, va passer ces jours-ci à l'Administration civile. 96.000 fusils sont détruits. Dans un an, l'action pacificatrice sera terminée et le cercle des Bétés passera, lui aussi, à l'Administration civile : nos troupes n'occuperont plus que la région frontière s'étendant entre le Cavally, le Nuon, le Nzo et le Sassandra, malheureusement troublée, sans qu'on puisse prévoir l'époque d'une amélioration, par le voisinage de peuplades ressortissant théoriquement du gouvernement libérien.

La paix française — celle qui affranchit le vainqueur, qui libère les esclaves, qui supprime les guerres intestines et les raptés et qui assure la libre circulation des personnes et des biens —, cette paix règne aujourd'hui sur les neuf dixièmes de la Côte-d'Ivoire. Parmi ceux qui travaillèrent à l'établir, beaucoup, hélas ! tombés au champ d'honneur, dorment leur éternel sommeil sous la voûte humide et chaude de la forêt, ou dans les profondes savanes. Saluons pieusement leur mémoire. Et demain, à Bassam, en le cadre fleuri qu'eussent souhaité ces vaillants, se dressera, dans le bronze et la pierre animés par le talent du sculpteur, le monument que la Côte-d'Ivoire reconnaissante a tenu à élever à la mémoire de tous ceux qui sont morts pour elle.

De cette œuvre si difficile, si primordiale, le commerce devait être le premier à en récolter les profits. Aussi pouvons-nous enregistrer, pour notre mouvement commercial, au cours de ces cinq dernières années, un bond de plus de 15.000.000, soit une plus-value de 75 % Et, fait caractéristique, nos exportations égalent sensiblement nos importations, preuve évidente que le travail indigène est rémunéré à sa juste valeur.

Le budget, en miroir fidèle de la situation politique et économique du pays, reflète, lui aussi, les conséquences heureuses que la pacification a eues sur le développement de nos ressources.

Arrêté en 1907 à la somme de 3.100.000 francs, il passe en 1913 à 7.500.000 francs. Comme d'ordinaire, grâce à la plus-value des réalisations, il dépassera dans son exécution très largement 8.000.000 francs.

Nos exercices, depuis 1907, se sont soldés chaque année par des plus-values qui, faibles au début en raison des dépenses militaires laissées à notre charge, se sont élevées, à la fin de l'exercice 1911, à 872.000 francs. 1912 se clora certainement dans les mêmes conditions et l'exercice 1913 s'annonce sous les plus brillants auspices.

La caisse de réserve qui, en 1907, ne dépassait pas 1.000.000, a vu, après l'exercice 1911, son maximum légal non seulement atteint, mais dépassé de 625.000 francs, qui, incorporés au budget de 1913, ont été affectés à des dépenses d'intérêt général.

Ces résultats, particulièrement satisfaisants si l'on songe que la colonie a payé les frais de sa propre conquête, n'ont point été obtenus par une compression abusive des dépenses ou une dotation insuffisante des chapitres. Vous en jugerez tout à l'heure lorsque je vous montrerai les sacrifices que nous avons consentis pour le développement de notre outillage économique et de nos œuvres sociales, car sur l'une et sur l'autre ont porté également nos efforts.

Notre chemin de fer, qui ne dépassait pas en 1908, à votre visite, mon cher délégué, le centième kilomètre, a, malgré la révolte des Abbeys et diverses autres causes de retard telles que la construction du pont du N'Zi, atteint, moins de quatre ans après, le kilomètre 316. Son trafic, qui ne donnait pas plus, en 1908, de 800 francs par kilomètre, au point qu'on déniait à cette œuvre tout caractère commercial, a vu ces mêmes recettes s'élever à près de 5.000 francs par kilomètre.

Mais la construction de notre railway n'aurait pu produire tous les résultats que nous en attendions si nous n'avions amélioré d'une part les transports lagunaires et notre accès maritime, si nous n'avions, d'autre part, travaillé à amener vers nos gares le trafic de l'intérieur.

Grâce à la convention passée avec la Compagnie des Chargeurs Réunis, nous possédons aujourd'hui des services lagunaires réguliers, fréquents, rapides et confortables.

Quant à notre wharf, je l'ai mis à même, par des sacrifices répétés, de satisfaire aux besoins croissants du commerce. Et son trafic, qui avait été prévu pour 1908 pour 200.000 fr., en a donné 360.000, pour atteindre enfin, en 1912, 602.000 fr. J'apporte ici au commerce l'assurance qu'aucun sacrifice ne sera négligé pour lui donner satisfaction et, hier encore, j'ai obtenu de M. le gouverneur général l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de 100.000 fr. pour agrandir nos magasins et aménager des parcs à billes lagunaires et de terre ferme susceptibles de faire face à tous les besoins du commerce des bois.

Mais ce que nous attendons de vous, Monsieur le gouverneur général, c'est le port en eau profonde qui, seul, permettra à la Côte-d'Ivoire de prendre son plein essor économique. Tous, quelles que soient nos préférences personnelles, nous nous inclinons devant le projet de M. l'ingénieur Renaud et nous vous demandons, de la façon la plus pressante qu'il soit, de mettre le plus tôt possible à notre disposition les 6 millions de francs qui permettront d'aménager l'embouchure du Comoé de telle sorte que les branch-boats puissent, en tous temps, la passer sans avoir à craindre la barre. Plus tard, les grands cargos y entreront aussi et nous comptons tous fermement que, grâce à des dotations appropriées, ils viendront un jour charger à quai Abidjan les riches produits du Soudan.

Nos lignes télégraphiques atteignent aujourd'hui 3.500 kilomètres. Nos recettes postales dépassent aujourd'hui 190.000 fr. contre 125.000 en 1907, et si l'on considère que nos crédits sont passés de 395.757 fr. en 1907 à 581.179 fr. en 1913, on se rend compte des sacrifices énormes que la Colonie a consentis dans un ordre d'idées.

Alors qu'en 1907, nous ne pouvions pas consacrer aux travaux publics plus de 314.000 francs, je suis parvenu en 1913 à les doter de 1.093.000 francs.

Enfin, messieurs, vous avez sous les yeux les résultats obtenus dans l'assainissement et l'embellissement de nos petites cités.

Bassam, que l'on avait dépeint à M. l'ingénieur en chef « comme un village indigène bâti sur un marécage infecté de moustiques », est aujourd'hui une ville saine où l'habitant se plaît et où le voyageur s'arrête avec plaisir.

Le nombre de nos médecins est passé de neuf en 1907 à vingt et un en 1912, et, en 1913, il sera de vingt-neuf, non compris le personnel de relève.

Nous avons d'ores et déjà quatre ambulances de première classe, cinq de seconde, sans compter de nombreux dispensaires.

100.000 vaccinations ont été opérées en 1912 et on a donné 261.000 consultations gratuites. Les dépenses d'assistance médicale figurent au budget de 1913 pour 450.965 fr.

L'instruction de nos sujets indigènes a également reçu, au cours de ces cinq années, une impulsion sérieuse ; le crédit affecté à l'enseignement en 1907 était de 37.775 francs. Une dotation de 154.800 fr. figure en 1913 au même chapitre. Nous avons, il y a cinq ans, 27 écoles fréquentées par 500 élèves ; nous comptons aujourd'hui un groupe scolaire central au chef-lieu, 16 écoles régionales, 46 écoles de village, soit 64 formations scolaires comprenant 2.000 élèves environ.

Dans le domaine agricole, Messieurs, vous constaterez les mêmes progrès indéniables : la culture du riz, pratiquée il y a cinq ans sur quelques rares points de la colonie, s'est répandue dans plusieurs cercles et une rizerie vient d'être installée à Bouaké.

La culture du cacao se développe ; nous exportons 2.000 kg environ en 1907 ; nous avons atteint 21.000 kg en 1912.

La culture du coton se développe de la même façon ; une station cotonnière a été créée à Bouaké et l'exportation de ce textile en quantités appréciables sera incessamment un fait accompli.

Il est une autre production qui intéresse à un haut degré le commerce d'exportation et l'industrie métropolitaine, c'est celle du coprah : 545 kg seulement étaient exportés en 1907 ; nous avons atteint 22.000 kg en 1912.

Mais l'exposé de l'évolution agricole de ces dernières années ne serait pas complet si je ne signalais ce qui a été fait pour l'élevage du bétail. Des encouragements ont été prodigués dans tous les cercles et deux fermes-écoles ont été créées à Bingerville et à Bouaké, où s'élève un bétail important et où s'éduquent des moniteurs.

Messieurs, ces résultats, si satisfaisants qu'ils soient, ne sauraient nous inciter au repos ; nous devons seulement puiser dans leur exposé des raisons plus fortes d'avoir foi dans l'avenir et de travailler plus que jamais à le préparer.

Nous n'avons pas à craindre d'imposer à ce pays une méthode de suractivité qui risque de lui être préjudiciable. Les colonies neuves au soi fertile, aux richesses latentes et diverses, n'ont point à redouter le surmenage. Il viendra assez tôt le jour où des administrateurs lui appliqueront le régime en lequel s'est concrétisé, paraît-il, la sagesse d'une bureaucratie soucieuse avant tout de s'éviter les responsabilités hormis, peut-être, celle de l'inaction.

Mais, dans cette marche incessante vers le progrès, combien je souhaiterais, Messieurs les commerçants, de vous voir marcher à notre pas ! Où donc est le temps où Treich-Laplène, et bien d'autres devançaient l'Administration dans la pénétration de ce pays ? Il semble qu'avec la période héroïque aient disparu votre soif de l'inconnu, vos besoins d'initiative et que vous vous contentiez aujourd'hui, trop facilement, de parcourir, du même pas accoutumé, vos vieux sentiers traditionnels et battus.

Ainsi que je vous le déclarais déjà il y a deux ans, lors de la première séance de la chambre de commerce, « vous vous bornez trop souvent à moissonner aujourd'hui le champ moissonné hier ». Aussi notre histoire commerciale s'illustre-t-elle de graphiques tourmentés, coupés de failles profondes et dentelés de pic aigus. Au travers de ces vicissitudes, vous croissez évidemment, mais d'une manière irrégulière, accidentée.

Pourquoi ? C'est que le pays qui vit de cueillette et non point de culture reste sous la dépendance totale des marchés extérieurs et ce sont leurs fluctuations qui stimulent ou dépriment l'activité des récolteurs. Le commerce qui doit, je le veux bien, s'aguerrir à la mobilité des cours, a cependant besoin de certains éléments de stabilité et de sécurité ; vous ne les trouverez pas dans cet affolement perpétuel de la boussole commerciale, au moindre souffle qui vous arrive d'Europe ou d'Amérique.

Toutes les opérations sont à court terme. Échanger rapidement de la marchandise contre du caoutchouc sauvage et de l'huile brute ou des graines, voilà le terme que la plupart d'entre vous assignent, aujourd'hui comme hier, à leur activité ; l'agriculture et l'industrie, ces deux formes supérieures du labeur humain, sont encore exclues des préoccupations habituelles du commerce, alors qu'elles remédieraient certainement à cette situation instable dépeinte tout à l'heure. De vos bénéfices annuels, vous ne distrayez rien, en général, pour l'aménagement économique du pays. C'est, laissez-moi vous le dire, une conception de la colonisation quelque peu égoïste et imprudente. Or, ni le climat ni la main-d'œuvre ne constituent des obstacles à une orientation nouvelle.

J'entrevois déjà, au contraire, il y a deux ans, pour notre domaine forestier, la création de grosses entreprises, délivrées de l'exploitation des intermédiaires, pourvues de scieries puissantes, exportant toutes les espèces d'essences, reconstituant nos peuplements au fur et à mesure de leur coupe ; pour nos palmeraies, l'installation d'usines et la multiplication, chez l'indigène, de pressoirs et de concasseurs mécaniques ; j'entrevois, pour un avenir plus éloigné, la création de distilleries de plantes à parfum, de fabriques de féculs diverses ; de leur côté, nos côtes et nos lagunes si poissonneuses pourraient faire l'objet d'une exploitation industrielle, assurée

d'un écoulement rémunérateur dans la colonie même. Et pour la force motrice, nos fleuves, barrés de seuils rocheux, et qui ne sont pas, comme ailleurs, des chemins qui marchent, nous fourniraient, en compensation, la houille blanche en abondance. En agriculture, les perspectives d'avenir ne sont pas moins séduisantes, et des plantations exclusivement européennes de cacaoyers, de café, de colatiers, de funtumias et d'hévéas, de cocotiers, des entreprises d'exportation de bananes et d'ananas, seraient assurés de succès. Elles constitueraient un modèle et un encouragement puissant pour la culture indigène, but final de nos efforts.

Sans doute, depuis mars 1911, des progrès sérieux ont été réalisés dans cet ordre d'idée : l'industrie s'installe, et vous avez pu, Monsieur le gouverneur général, admirer la colossale usine de Drevin, celle plus modeste et non moins intéressante de Bingerville, la rizerie et l'usine cotonnière de Bouaké et la scierie de Mossou. La colonisation agricole se développe et nous comptons aujourd'hui 74 concessions agricoles.

Mais pourquoi ces tentatives rencontrent-elles encore le scepticisme railleur des uns ou l'opposition faite d'ignorance des autres ? Je n'en suis cependant ni surpris, ni ému, ni découragé.

Il en a été ainsi, en effet, chaque fois que, au cours de ces cinq dernières années, j'ai été amené à préconiser, puis à décider des mesures qui étaient, elles aussi, logiques et indispensables, mais qui heurtent des idées reçues, des méthodes empiriques passées à l'état de doctrines intangibles, parfois même des situations acquises et des intérêts personnels.

Soit que j'aie tenu à préciser l'état réel d'une colonie que nous ne possédions vraiment qu'au regard des puissances étrangères, à imprimer à notre action vis-à-vis des autochtones une orientation nouvelle, seule conforme à nos intérêts et à notre dignité ; soit que j'aie entrepris la mise en main progressive du pays par des tournées de police et des opérations militaires ; soit, aussi que j'aie dénoncé et combattu l'erreur et le danger de la vente aux indigènes d'armes et munitions, et opéré leur désarmement ; soit encore que j'aie voulu faire évoluer l'exploitation forestière ; chaque fois, je me suis heurté aux mêmes étonnements indignés, aux mêmes pronostics pessimistes, aux mêmes oppositions, et j'ai dû beaucoup lutter parce que les difficultés principales résidaient ailleurs que dans les obstacles à surmonter.

Soutenu par la confiance de mes chefs, et je saisis avec empressement cette occasion pour vous remercier, Monsieur le gouverneur général, de l'initiative que vous me laissez, de la confiance dont vous m'honorez et de l'appui qu'en des heures difficiles vous m'avez accordé, j'ai pu néanmoins poursuivre ma tâche et, peu à peu, l'étonnement est tombé, tout émoi a disparu, les craintes se sont évanouies, l'opposition a cessé, tandis que les résultats venaient démontrer le bien-fondé de l'orientation imposée et la valeur de la méthode adoptée. Il en sera de même encore pour cette évolution.

Au surplus, il ne s'agit pas seulement d'augmenter notre mouvement commercial ; l'évolution dont je préconise la réalisation est indispensable si le commerce de la Côte-d'Ivoire ne veut pas s'exposer à subir à bref délai une crise extrêmement grave et de longue durée.

En effet, les chantiers des petits coupeurs arrivent à la limite d'exploitation par traction humaine ; les peuplements caoutchoutiers s'épuisent d'une façon inquiétante et le caoutchouc de cueillette subit de plus en plus la concurrence redoutable du caoutchouc de plantations ; l'autochtone ne peut plus guère augmenter sa production d'huile, faute de bras dans certaines régions, et parce que, dans d'autres, nous avons affaire à des populations apathiques et aveulies.

Quel serait, dans quelques années, l'aliment de l'exportation (contre-partie indispensable de l'importation) si le commerce, par trop attaché à ses traditions, dédaignait, de s'engager dans la voie d'une mise en valeur rationnelle par l'agriculture et l'industrie ?

Je ne saurais trop le répéter : nous sommes à un tournant du développement économique de la colonie. Le *statu quo*, c'est, à brève échéance, le recul.

Messieurs.

Celui qui vous tient ce langage d'une franchise un peu rude entend puiser le droit qu'il prend de vous parler avec cette sincérité nécessaire, non pas seulement dans l'autorité officielle de ses hautes fonctions, mais aussi, mais surtout dans l'autorité morale qu'il a pu acquérir et dans l'affection qu'il vous a témoignée.

Voici cinq ans que j'administre ce pays et je puis dire, sans crainte d'être démenti, que je lui ai donné tout ce que je pouvais avoir d'intelligence, de puissance de travail, de compréhension des intérêts généraux, de dévouement à la chose publique.

Pour lui, j'ai assumé bien des risques, j'ai vécu des jours d'angoisse et même des heures tragiques. Et comment, même en ce jour où je n'aurais connu que la joie, si j'avais pu la faire partager, comment pourrais-je oublier que, comme si ce n'était pas assez de tous ces sacrifices, les destins impitoyables ont enlevé de ma vie de travail, de lutte, de fièvre, ce qui en était le bonheur, le réconfort et l'espoir.

Malgré tout, c'est en l'honneur de la Côte-d'Ivoire que je veux, ce soir, lever mon verre. Élevant mon cœur meurtri à la hauteur de mes devoirs, dans l'abnégation de ma foi patriotique, je bois à ma chère, à ma cruelle Côte-d'Ivoire, à qui je reste passionnément et profondément attaché...

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1913)

La vie administrative.

— Le cercle civil des Gouros, détaché du cercle militaire du Haut-Sassandra, est délimité par un arrêté du lieutenant-gouverneur en date du 7 mars, approuvé par le gouverneur général.

— Le taux de l'indemnité journalière de vivres à allouer aux gardes de cercle du peloton du cercle des Gouros est fixé provisoirement à 0 fr. 70 c.

[Mesures natalistes]

— La grande question de la dépopulation ne préoccupe pas que la métropole. On s'en inquiète, aussi dans nos colonies noires, si, riches, où la main-d'œuvre est d'une si grande importance, et où les guerres, les pratiques du fétichisme, la mortalité infantile et l'alcoolisme ont fait de si terribles ravages.

M. Angoulvant s'efforce de faire augmenter la population noire de la colonie ; il estime qu'il ne suffit pas de la paix française, de la surveillance des féticheurs et du développement de l'assistance médicale et de l'hygiène.

Voici donc un passage d'une circulaire, adressée aux administrateurs, où il signale le moyen d'encourager les noirs et de « stimuler leur zèle » :

Avant d'appliquer l'expérience à l'ensemble de nos autochtones, j'ai pensé que nous pourrions commencer par nos gardes de cercles, la plupart jeunes et vigoureux. Parmi eux, en effet, il en est (et ce sont généralement des sujets recommandables) qui ont beaucoup d'enfants. Un cadeau remis publiquement au chef d'une famille nombreuse lui donnera une légitime fierté et excitera les autres à imiter l'exemple. Les noirs aimant naturellement les enfants qui leur coûtent peu à élever, l'appât d'un cadeau ou d'un avantage quelconque suffira, dans bien des cas, à stimuler le zèle des parents. Dernièrement, à Bouaké, j'ai récompensé quelques gardes et femmes ayant eu beaucoup d'enfants et les intéressés ont semblé très sensibles à cette marque d'attention.

Les cadeaux à accorder seront distribués d'après la réglementation suivante :

1° Les gardes ayant trois enfants ou plus, avec une ou plusieurs femmes — peu importe — recevront, une récompense à la naissance d'un enfant supplémentaire, récompense variable avec le nombre d'enfants. Pour le 5^e, on donnera davantage que pour le 4^e, pour le 6^e que pour le 5^e ;

2° La femme de garde de cercle ayant eu trois enfants ou plus recevra un cadeau à la naissance de chaque enfant supplémentaire ;

3° Ces récompenses seront, autant que possible, données en choses utiles, par exemple pour les femmes un joli pagne ; pour les hommes, une paire de souliers ou une couverture, ou une montre. Elles seront payées sur le chapitre VII, art. 3, § 3.

Si l'expérience réussit, nous l'appliquerons ultérieurement, d'abord à nos autres auxiliaires indigènes, puis à la population autochtone, dans des conditions que je vous définirai, le montant venu. En attendant, je vous engage — au cours de vos tournées — à entretenir de ces idées vos administrés, à leur faire comprendre les avantages des familles nombreuses, que notre occupation assure de la paix, à les engager à procréer et à bien soigner leurs enfants.

Je vous prie de ne pas traiter à la légère cette question qui est d'un intérêt capital pour la vitalité de la colonie ; de bien vouloir, au contraire, l'étudier minutieusement et me faire part de vos idées sur les moyens que vous croirez les plus favorables à l'augmentation de la population indigène.

— L'usine d'égrenage de Bouaké, mise à la disposition de la colonie par l'Association cotonnière coloniale et installée par les soins de la colonie, fonctionnera provisoirement sous le contrôle administratif et financier de l'Administration du cercle de Baoulé-Nord et sous la direction et la surveillance de l'agent de l'Association.

Un arrêté, en date du 17 avril 1913, régleme provisoirement le fonctionnement de l'usine.

LE COLONEL PIERSON,
officier de la Légion d'honneur
(*La France militaire*, 13 juin 1913)

M. PIERSON (Clément-Victor), colonel au 3^e régiment de tirailleurs sénégalais est né le 21 juillet 1858, à Billy-sous-les-Côtes (Meuse). Engagé volontaire au 127^e régiment d'infanterie le 30 octobre 1878, il devint caporal le 8 mai 1879, sergent le 11 novembre de la même année, sergent-major le 24 mai 1880, adjudant le 12 juin 1881.

[Longue carrière en Indochine]

Désigné fin 1911 pour continuer ses services à la Côte d'Ivoire, M. Pierson y organisa le 3^e régiment sénégalais, créé à la date du 1^{er} janvier 1912 et reçut le commandement de la région militaire, comprenant les cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra, avec mission d'en assurer la pacification. La campagne de 1912 permit de remettre à l'administration civile le cercle des Gouros. Promu au grade de colonel le 23 décembre 1912, M. Pierson a été maintenu provisoirement à la tête du 3^e sénégalais jusqu'en mai 1913 et vient d'être affecté au 2^e régiment d'infanterie coloniale, à Brest.

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1896, le colonel Pierson est titulaire de la médaille du Tonkin, de la médaille coloniale avec agrafe « Tonkin », de la croix d'officier de l'ordre impérial du dragon d'Annam et de la croix de commandeur de l'Ordre royal du Cambodge.

Obsèques de M^{me} Angoulvant

(*La Politique coloniale*, 14 juin 1913)

Les obsèques de M^{me} Gabriel Angoulvant, femme du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, décédée il y a trois mois à Bingerville, des suites d'une crise d'urémie, ont eu lieu hier matin à Paris. Le corps, débarqué au Havre, fut transporté en fourgon de la gare Saint-Lazare au cimetière Montparnasse où avait lieu l'inhumation.

Le deuil était conduit par M^{me} Angoulvant, mère du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, qui ne rentrera, on le sait, à Paris, qu'au début de juillet. On remarquait dans l'assistance : un attaché au cabinet du ministre des colonies représentant M. Morel ; MM. Henry Bérenger et Lucien Hubert, sénateurs ; M^{mes} Henry Bérenger et G. Bousset ; MM. Julien, gouverneur des colonies ; l'administrateur en chef Guyon, gouverneur intérimaire de la Côte-d'Ivoire ; G. Coulon, agent central des banques coloniales ; G. Bousset, directeur de la *Presse coloniale* ; Eugène Lecocq, ancien chef de cabinet de M. Angoulvant ; Louis Légasse et W. Guynet, délégués au Conseil supérieur des colonies ; Paul Trouillet ; Joucla, chef du bureau de l'Afrique, etc.

Côte-d'Ivoire

Circulaire du lieutenant-gouverneur relative à l'abus du vin de palme
fait par les indigènes et de ses conséquences.
(*La Dépêche coloniale*, 10 juillet 1913)

Bingerville, le 21 mai 1913.

Je viens d'apprendre qu'un tirailleur, envoyé en escorte, s'étant enivré avec du vin de palme, a tiré un coup de feu sur un indigène soudanais de Toumodi.

Plusieurs faits de ce genre m'ont déjà été signalés. Nos auxiliaires, et particulièrement les tirailleurs et les gardes de cercles, sous l'empire de l'ivresse causée par de nombreuses libations de sève de palmier, se sont servis de leurs armes et ont parfois fait des victimes, aussi bien parmi les Européens que parmi les indigènes.

Il arrive souvent que des discussions suivies de rixes, parfois mortelles, éclatent entre les indigènes d'un même village. Ces disputes n'ont pas d'autre cause que l'absorption d'une trop grande quantité de vin de palme, qui, en échauffant les têtes, pousse à des excès toujours regrettables.

Vous n'êtes pas sans ignorer [*sic*] aussi que le « bangui », quelle que soit son origine, est une boisson qui, par la quantité ordinairement absorbée, devient aussi néfaste que le gin de traite.

Dans ces conditions, il est inadmissible que les mesures prises pour interdire la vente de l'absinthe dans toute la colonie, et protéger les régions non touchées par nos alcools européens, voient leur effet annihilé par l'extension de la fabrication du vin de palme.

De plus, au point de vue économique, cette fabrication est néfaste par le fait même que l'indigène, pour se procurer une quantité de vin plus grande, n'hésite pas à sacrifier les palmiers les plus beaux et en pleine production, dévastant ainsi les palmeraies les plus riches en produits oléagineux.

C'est ainsi que pour récolter pendant huit jours environ, un ou deux litres de sève de palmier matin et soir, l'indigène abattra cinq, six, parfois dix palmiers adultes qui lui donneraient, s'il en récoltait les graines, une notable quantité d'huile de palme.

Si nous ne mettons pas un frein à cette destruction, en quelque sorte méthodique, des palmeraies, certaines régions se verront, dans un avenir prochain, complètement privées de ressources économiques, qui auraient pu faire une partie de leur richesse.

En conséquence, il y a lieu de rechercher les mesures à prendre pour empêcher le retour de pareils faits, et pour éviter la destruction des palmeraies.

Vous voudrez tout d'abord profiter de toutes vos palabres, aussi bien au poste que dans vos tournées, pour donner aux indigènes des conseils pressants. Vous vous efforcerez de leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt de ne pas détruire les réserves de palmiers qui, dès maintenant ou dans un avenir très rapproché, peuvent ou pourront leur rapporter des bénéfices appréciables, que les quelques francs que leur procure la vente du vin de palme ne peuvent compenser la perte d'arbres qui forment une partie de la réserve économique de beaucoup de régions.

Vous les avertirez que la nouvelle réglementation sur les patentes et licences frappe d'une taxe les fabricants et les marchands de « bangui ». Qu'en conséquence, les maigres bénéfices qu'ils pourraient tirer de cette vente seraient absorbés en totalité ou en partie par le paiement de cette licence.

Enfin, vous préviendrez les villages qu'ils seront rendus responsables, toutes les fois que, par suite de la vente de vin de palme par eux fabriqué, l'un de nos auxiliaires, ou un indigène quelconque, aura commis ou même tenté de commettre un meurtre sous l'influence du « bangui ».

Je vous prie d'examiner attentivement cette question et de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous aurez prises pour mettre fin à la destruction des palmiers et éviter le retour des faits signalés dans le premier paragraphe de la présente circulaire.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

AFFECTATIONS

(*Les Annales coloniales*, 12 juillet 1913)

M. Dupont, administrateur-adjoint de 2^e classe des colonies, adjoint à l'administrateur du cercle du N'Zi-Comoé, à la Côte-d'Ivoire, prendra, provisoirement, la direction de ce cercle.

M. Bodard, commis de 3^e classe des Affaires indigènes, en service à Bingerville, a été nommé chef du poste rural d'Abidjan.

M. Genet, commis de 3^e classe des affaires indigènes, en service à Bingerville, a été affecté à Abidjan.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE À LA CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 26 juillet 1913)

Un des derniers numéros de la *Dépêche coloniale illustrée*, entièrement consacré à montrer l'œuvre si bien menée par M. le gouverneur Angoulvant à la Côte-d'Ivoire, n'avait garde de laisser dans l'oubli tout ce qui a été fait pour le développement de l'enseignement dans notre possession africaine.

Cette partie de l'œuvre de l'actif gouverneur mérite bien d'occuper une nouvelle place dans ce cadre tout à fait spécial aux seules questions universitaires. Aussi nous permettons-nous d'y revenir encore.

Comprenant en effet que l'école est le meilleur moyen d'élever le niveau moral de tous ceux à qui elle est ouverte, cet administrateur avisé a tout fait pour la rendre accessible et utile au plus grand nombre des indigènes.

C'est durant ces quatre dernières années que le développement de l'instruction publique à la Côte-d'Ivoire s'est surtout accentué et qu'une puissante impulsion a été particulièrement donnée à l'enseignement professionnel et agricole.

Tandis qu'en 1908, les dépenses pour l'instruction publique s'élevaient à 57.000 francs, elles sont en 1913 de 154.000 francs, ce qui a permis à l'organisation universitaire de progresser de cette heureuse façon : au lieu d'une trentaine d'écoles environ, où 500 élèves recevaient en 1907 une instruction très élémentaire, sans aucune notion de travaux manuels, actuellement la colonie est pourvue de 1 groupe central, 16 écoles régionales, 46 écoles de village fréquentées par plus de 2.000 élèves.

Des cours d'adultes même fonctionnent, comme dans la métropole, complétant ainsi un plan d'éducation populaire qui répond à tous les besoins locaux.

L'enseignement élémentaire devant être seul donné dans l'intérieur de la colonie, le groupe scolaire central est chargé de préparer les moniteurs qui sont adjoints aux directeurs des écoles régionales ou qui tiennent les écoles de village.

Ainsi se trouve réduit le cadre des instituteurs métropolitains remplacés peu à peu par les instituteurs indigènes, ce qui constitue une économie appréciable pour le budget de la colonie.

C'est surtout au groupe central, aussi dans les écoles régionales, que se donne l'enseignement professionnel et agricole. Déjà se voient les résultats de cette louable initiative dans un nombre assez élevé d'ouvriers habiles pour diverses professions manuelles et de travailleurs plus expérimentés du sol et des arbres.

Enfin, un orphelinat de métis des deux sexes a été fondé à Bingerville, siège du groupe scolaire central. Une trentaine d'enfants y sont maintenant recueillis.

Voilà dans son parfait ensemble, l'œuvre scolaire due aux efforts patients et tenaces de M. le gouverneur Angoulvant qui, certes, a demandé des sacrifices financiers à la colonie. Mais elle n'aura pas à les regretter. C'est là un placement d'un bon et prévoyant père de famille.

Max Lefranc.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 29 juillet 1913)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, les prescriptions de l'arrêté du 17 février 1913, rendant obligatoires les déclarations de décès d'indigènes à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan, sont étendues aux agglomérations urbaines et villages environnants très ci-après : Assinie, Dabou, Fresco, Sassandra, San-Pedro, Tiassalé, Kong et Mankino.

CÔTE D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 12 août 1913)

LA VIE ADMINISTRATIVE.

— Le bureau de poste de Zarassou est rouvert à l'émission des mandats-poste métropolitains depuis le 1^{er} juin.

Par arrêté en date du 28 juin, M. Macdonel, chef de bureau des Secrétariats généraux, a été désigné pour procéder à la vérification de la caisse et du portefeuille du trésorier-payeur à Bingerville.

— Une circulaire en date du 1^{er} juillet a été adressée aux administrateurs au sujet de la fréquentation scolaire. En voici le texte :

« Au cours de sa dernière tournée, M. le gouverneur a constaté que les employés indigènes de l'Administration n'apportaient aucun empressement à envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires de la colonie.

Tous les cercles, tous les postes sont maintenant pourvus soit d'écoles régionales soit d'écoles de village ; il est donc facile à tous les enfants de les fréquenter et ceux qui s'en abstiennent n'ont aucune excuse.

Si nous voulons assurer peu à peu la fréquentation de nos écoles par nos sujets indigènes, il est nécessaire que ceux qui sont à notre service, les chefs, les interprètes, les expéditionnaires, les gardes, etc., donnent d'abord l'exemple.

Je vous serais donc obligé de vous employer très activement dans ce sens auprès d'eux. Vous leur ferez connaître que dans les propositions de distinctions honorifiques, gratifications et même d'avancement, l'Administration supérieure tiendra toujours compte de l'empressement qu'ils mettront à faire fréquenter l'école par leurs enfants. »

— Les mesures quaranténaires prescrites contre les provenances de la Gold-Coast sont levées par arrêté en date du 3 juillet.

— Par décision du 15 juillet, une commission est chargée :

1° de procéder à l'estimation de la valeur actuelle de la drague *Tropicale** comparée à son prix de revient en lagune au début des travaux de Port-Bouët ;

2° d'apprécier l'emploi qui pourra être fait de l'engin pour le dragage de la Comoë et de la lagune, l'importance des améliorations ou réparations à y apporter et la possibilité de l'utiliser pour les travaux en projet (travaux de la jonction des lagunes, dragage de la Comoë et de la lagune jusqu'à Abidjan).

Cette commission, placée sous la présidence du chef du Service des Travaux publics, se réunira sur sa convocation.

CÔTE D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 21 août 1913)

— Un arrêté en date du 17 juillet désigne les bureaux de poste de la Côte-d'Ivoire ouverts au service des mandats postaux et télégraphiques locaux. En voici la liste :

Abidjan, Aboisso, Agboville, Assinie, Héréhy, Bingerville, Bondougou, Bouaflé, Bouaké, Dabakala, Dabou, Daloa, Dimbokro, Grand-Bassam, Grand-Lahou, Jacquerville, Korhogo, Man, Odienné, Sassandra, Seguela, Soubré, Tabou, Tiassalé, Touba, Toumodi, Zaranou.

Par arrêté en date du 22 juillet, les postes militaires permanents de Bouaflé et Sinfra sont supprimés.

CÔTE D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 30 août 1913)

La vie administrative

— Par arrêté en date du 22 juillet, M. Madern, commis des Affaires indigènes, en service à Grand-Lahou, est nommé commissaire de police de cette ville en remplacement de M. Coup, indisponible pour raisons de santé.

— Une subvention de 1.000 francs est accordée au Cercle d'Abidjan.

— Le budget urbain de Grand-Bassam pour l'exercice 1912 est définitivement arrêté en recettes à 13.859 fr. 54 et en dépenses à 39.376 fr. 47. L'excédent de recettes de 4.483 fr. 07 sera inscrit au budget supplémentaire de 1913.

— La Colonie de la Côte-d'Ivoire est ouverte à l'exploitation des gîtes naturels de substances minérales. Sont temporairement exclus de cette mesure : le cercle des Gouros ; la région Dida, du cercle de Lahou ; les cercles du Haut-Sassandra et du Haut-Cavilly, et la région Tai-Palukla. Toutefois, le cercle des Gouros sera ouvert à

l'exploitation des gîtes naturels de substances minérales à partir du 1^{er} octobre 1913 et la région Dida à partir du 1^{er} janvier 1914.

— Le capitaine du génie Labaylesse-Chardy est nommé membre de la Commission chargée de l'examen de la drague « Tropicale » en remplacement du capitaine Cauvet-Duhamel, rapatrié.

La vie économique,

— La production de karité augmente considérablement, dans le cercle de Korhogo. Les frais de transport étant encore assez élevés, et le « beurre » ayant cours sur les marchés d'Europe (Anvers, en particulier), les indigènes ont été engagés à transformer leurs graines ou beurre afin d'éviter tout transport inutile de poids mort.

Les disponibilités pour la vente dépasseront cette année le chiffre de douze tonnes. Le prix d'achat moyen sur place est actuellement de 30 centimes le kilo.

— Un Français. M. Léon Huberson, membre de la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire, qui venait de faire un voyage d'études dans le Haut-Sassandra, a été assassiné. Notre malheureux compatriote avait quitté le poste de Buyo, dans le Bas-Sassandra, depuis plusieurs jours quand le chef de ce poste, M. Daireaux, fut avisé d'après des bruits de source indigène, que M. Huberson avait été enlevé et ses marchandises pillées. Une enquête est ouverte pour retrouver les coupables. Deux détachements, l'un de Puyo, l'autre de Dué-Koué, explorent le pays et arrêtent les suspects. On pense que les assassins seront découverts quand les deux détachements feront leur jonction.

Pour mettre un terme à la résistance opposée par les peuplades de la région forestière de la Côte-d'Ivoire à l'occupation définitive du pays, les autorités avaient décidé de faire procéder au désarmement complet des tribus qui habitaient la grande forêt. L'opération, commencée en septembre 1909, avait abouti, à la date du 30 juin 1913, à la destruction de 99.037 fusils. Le cercle du Haut-Sassandra est compris dans ce total pour 18.391 fusils, les cercles du Haut-Cavally pour 17.257 fusils et du Baoulé-Nord pour 14.694 fusils.

Agriculture et Industrie
par Louis LE BARBIER
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1913)

Depuis le jour où, réunis à Bouaké, les plus hauts fonctionnaires et les principaux colons de la Côte-d'Ivoire, prononçaient les discours que l'on a dû lire avec intérêt dans le numéro spécial que les *Annales coloniales* ont consacré à cet événement considérable pour l'avenir de la colonie, certains faits sont venus confirmer les sages paroles tombées de la bouche de M. le gouverneur Angoulvant, et de M. le commandant Thomasset. L'un de ces faits montre nettement la faillite — relative, naturellement, mais terrible d'importance tout de même pour les possessions européennes d'Afrique — du caoutchouc de cueillette. C'est la mesure prise par le gouvernement belge pour baisser les droits de sortie sur ce produit au Congo. Pour qu'un État renonce volontairement à percevoir certains droits dont l'emploi lui était nécessaire, afin d'équilibrer son budget, il faut qu'il y soit contraint et forcé. Tel est le cas pour le caoutchouc de cueillette. Ce produit, même à des prix de vente déficitaires, ne pouvait plus lutter contre le caoutchouc de plantation. On a espéré, en baissant les droits de sortie, pouvoir laisser un peu de marge aux négociants congolais. Cette espérance est vaine, d'ailleurs, car elle est insuffisante pour arrêter la crise. Mais elle montre une fois de plus combien M. Angoulvant était dans le vrai lorsqu'il invitait tous les colons de la Côte-d'Ivoire, à ne pas continuer à moissonner aujourd'hui le champ déjà moissonné hier, et à chercher de

nouveaux débouchés pour leur travail et leurs capitaux, en se tournant vers l'industrie et l'agriculture.

Ce qui se passe à la Côte-d'Ivoire se produit avec plus d'intensité encore en Guinée : nombreuses sont les maisons de second ordre que la crise actuelle a déjà frappées. Beaucoup sont déjà fermées, d'autres suivront cet exemple sous peu. Et le mal gagne rapidement les autres colonies du groupe.

Pour notre Congo, il en va de même, naturellement. Là ce sont les plus grosses sociétés, celles qui, jusqu'à ce jour, avaient distribué des dividendes honorables, qui pâtissent. L'assemblée générale des Sultanats du Haut-Oubangui* a dû ouvrir les yeux de ceux qui s'obstinaient encore à croire à la lutte possible du caoutchouc naturel contre celui de plantation. Pour nous, il y a longtemps déjà que nous avons signalé ce péril dans ce journal, et dans d'autres publications coloniales.

Le remède qui doit sauver toutes nos colonies a été enseigné-par M. Angoulvant dans son discours de Bouaké : il faut porter tous les efforts vers la culture et vers l'industrie.

Les faits sont là pour prouver combien cette façon de voir est juste.

Voyez ce qui se passe dans la colonie voisine de la Côte-d'Ivoire, la possession anglaise de la Gold Coast. Pendant le courant de 1912 — nous avons maintenant les chiffres officiels de cet exercice —, les exportations ont accusé une augmentation de 513.348 liv. st.

Si nous consultons le détail de ces exportations, nous voyons que le cacao {dont la culture n'existait pas dans la colonie il y a dix ans, et dont nous avons déjà parlé dans un article précédent) figure pour 29-265 liv. st., les arachides pour 29.474. De ces deux cultures, la première est, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire à la Côte-d'Ivoire, bien que les essais faits jusqu'à ce jour aient nettement démontré que le sol, le climat et toutes les conditions économiques se prêtent admirablement à la formation de plantations de ce genre. La seconde n'existe pas du tout. Elle serait cependant bien facile à introduire, la culture de l'arachide étant celle que les indigènes font le plus facilement, parce qu'elle ne demande qu'un effort de travail pour ainsi dire nul.

À côté de ces deux richesses agricoles, nous voyons que les bois ont donné 89.924 liv. st. à la Gold Coast avec une augmentation de 65 % en 1912 sur l'année précédente. Ces bois ne sont pas plus beaux que ceux de la Côte-d'Ivoire, mais ils sont mieux exploités, avec plus de méthode, et par des sociétés disposant d'un outillage complet tandis que chez nous, on travaille encore avec les exploitations de fortune et rudimentaires.

Les noix de kola figurent dans le tableau anglais pour 41.132 liv. st.

Enfin, l'or est marqué pour un total de 399.044 livres sterling, tandis que chez nous, il ne produit rien, ou à peu près. Cependant notre colonie est aussi riche à cet égard que sa voisine. Mais tandis que celle-ci a vu se monter des sociétés puissantes, ayant travaillé effectivement et avec obstination depuis des années et des années pour arriver aux résultats que seules, d'ailleurs, celles d'entre elles, fondées à un très gros capital, ont pu obtenir après de longs sacrifices, chez nous on a toujours sacrifié l'industrie en elle-même au désir du lucre immédiat.

Nos compagnies aurifères de la Côte-d'Ivoire ont beaucoup plus spéculé à la Bourse que travaillé leurs placers.

De là vient leur échec et aussi la déconsidération peu méritée dont souffre la colonie au point de vue aurifère.

Ce n'est pas la faute du pays si l'on n'y a rien obtenu mais bien celle des gens qui s'y sont, soi-disant, installés, avec des ressources insuffisantes, et un besoin immédiat de remplir leurs escarcelles, *per fas et nefas*, en spéculant.

À côté de cela, il est intéressant de noter qu'à la Gold Coast, les efforts de la British Cotton Association n'ont pas donné de résultats appréciables, bien que la colonie se soit imposée un effort financier de 10.000 livres sterling par an pour tâcher de

développer, ou plutôt de créer, cette culture. On sait que chez nous, à la Côte-d'Ivoire, l'Association cotonnière* vient de créer des centres d'égrenage, et qu'elle espère arriver, un jour ou l'autre, à un résultat tangible : souhaitons qu'elle réussisse — mais attendons les résultats avant de nous prononcer définitivement. Jusqu'ici, ils n'ont été concluants nulle part, ni dans la vallée du Niger, si dans celle du Sénégal, ni même en Tunisie*, témoins les renseignements que la Direction générale de l'Agriculture donnait dernièrement sur la campagne de 1912 et. desquels il résulte que sur 94 personnes ayant fait des plantations dans ce pays, il y en a eu 7 ayant obtenu des résultats intéressants, 11 ayant un bénéfice appréciable tandis que toutes les autres ont éprouvé des pertes plus ou moins considérables. Cette culture du coton demande, d'ailleurs, tant de soins et d'études préalables qu'elle ne peut pas être faite par tout le monde.

Il faut donc que nos colons et nos maisons de commerce, aussi bien dans les autres colonies du groupe qu'à la Côte-d'Ivoire, méditent et comprennent les avis motivés que leur ont donné l'autre jour à Bouaké MM. Angoulvant et Thomasset. Et pour notre part, nous sommes trop convaincus, depuis longtemps déjà, de ces vérités, pour ne pas aider, par tous les moyens dont nous disposons, à les propager, et à les faire pénétrer dans les milieux intéressés.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 12 septembre 1913)

Le *Journal officiel* de la colonie du 15 août 1913 publie la note suivante :

Le lieutenant-gouverneur par intérim a l'honneur de porter à la connaissance de la colonie européenne et indigène que le drapeau du 3^e régiment sénégalais, venant de Dakar, arrivera prochainement à Grand-Bassam. Il sera débarqué déployé, présenté à la population et dirigé ensuite sur Grand-Lahou par Bingerville, Abidjan, Craffy.

Persuadé qu'il n'a pas besoin de faire appel aux sentiments patriotiques qui animent tous les coloniaux pour rendre honneur aux vaillantes troupes auxquelles la Côte-d'Ivoire doit sa pacification, premier et essentiel facteur de sa prospérité, le lieutenant-gouverneur par intérim invite la population à faire au premier drapeau de son régiment, tant au débarquement à Bassam et Lahou qu'au passage à Bingerville et Abidjan, un accueil digne à la fois de la colonie elle-même et des glorieux souvenirs qu'évoque ce drapeau.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES
dans le cercle du Haut-Sassandra
du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 1912 ⁵⁰
(*Revue des troupes coloniales*, 2^e sem. 1913, p. 279-291)

I. — Organisation militaire du cercle du Haut-Sassandra

Le cercle du Haut-Sassandra, compris entre ce fleuve et le Bandama, est habité par deux groupements ethniques principaux, divisés en une multitude de sous-tribus : les Gouros et les Bétés. Lors de la création de la région militaire de la Côte d'Ivoire, et de la réoccupation du cercle (fin juin 1911), par les troupes qui avaient dû l'évacuer pour réprimer en 1909 et 1910 des révoltes au Baoulé et dans le cercle des Lagunes, les directives suivantes furent données :

1° Un bataillon de cinq compagnies tiendrait garnison dans le cercle ;

2° La conquête — le mot n'est pas trop fort — s'effectuerait de l'est vers l'ouest, en progressant des régions pacifiées vers les régions insoumises ; elle commencerait donc par le pays Gouro situé le long du Bandama, la pacification du pays Bété, ne devant être entreprise qu'ensuite ;

3° En principe, chaque compagnie agirait dans la zone qui lui serait assignée, et ferait face avec ses propres moyens à toutes les éventualités. Ce n'est qu'en cas de résistance très sérieuse, et exceptionnellement, qu'elle pourrait être renforcée momentanément avec des détachements prélevés sur les unités voisines.

En conséquence, le cercle fut divisé en cinq secteurs : quatre secteurs Gouros, un secteur Bété. Chacun fut attribué à une compagnie avec mission de le pacifier ; seule, en application du plan adopté, l'unité occupant le secteur Bété devait rester dans l'expectative et se contenter de tenir les postes d'Issia, de Daloa et de Vavoua, fondés dans cette région quelques années auparavant.

Du 1^{er} juillet 1911 au 1^{er} janvier 1912 de sérieux efforts furent faits et amenèrent des résultats appréciables.

Le croquis ci-contre (croquis A) donne l'emplacement des compagnies au 1^{er} janvier 1912 et indique l'état de la pacification en pays Gouro à cette époque.

II. — But et causes des opérations de 1912

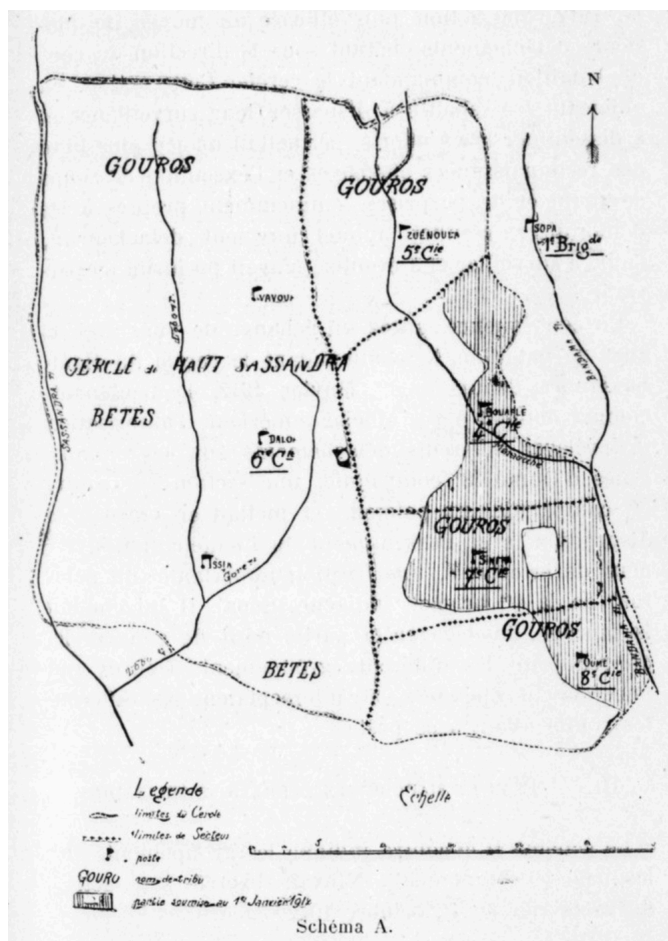
Les opérations effectuées dans le cercle du Haut-Sassandra, durant le deuxième semestre de 1911, avaient permis de reconnaître dans le pays Gouro deux théâtres d'opérations bien distincts.

Au sud, dans les secteurs de Sinfra et de Oumé, une région forestière qu'habitent des indigènes localisés en groupements réduits, nettement séparés par des zones désertes, hostiles les uns aux autres, et n'ayant jusqu'à présent que peu de relations entre eux ; au nord, un pays coupé de savanes et de fourrés, relativement peuplé, où, grâce aux communications plus faciles, les tribus voisinent davantage, s'allient et se mélangent facilement.

L'action pacificatrice, quoique poursuivie partout avec la même ténacité, n'avait pas réussi également ici et là. Si dans la forêt du sud, les forces d'une seule compagnie étaient suffisantes pour accabler successivement des groupements peu étendus et très faiblement secourus par leurs voisins, assez éloignés d'eux, il n'en était pas de même

⁵⁰ Extrait d'un rapport du colonel commandant la région militaire de la Côte d'Ivoire.

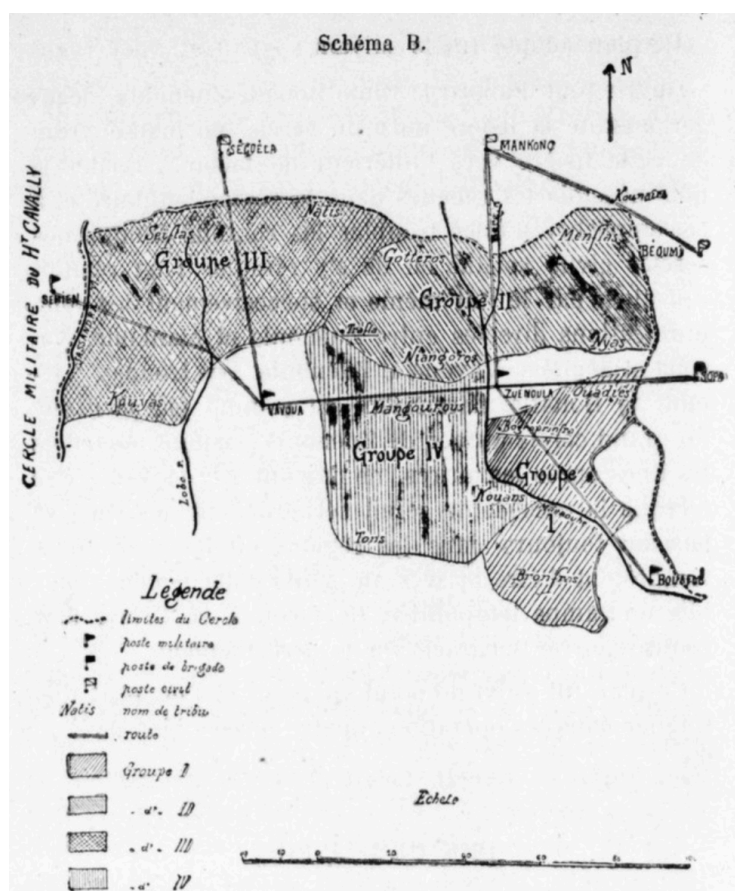
dans la région plus peuplée, moins compartimentée du nord du cercle, où, malgré quelques renforts, la 5^e compagnie luttait avec vigueur, mais sans résultats appréciables, contre des tribus nombreuses, s'aidant les unes les autres.



En présence de cette résistance opiniâtre des Gouros du Nord, le lieutenant-colonel, commandant la région militaire fut donc amené à envisager, au début de 1912, une action plus efficace au moyen de plusieurs détachements opérant sous la direction du chef de bataillon, commandant le cercle. Cette action, en obligeant les rebelles à disperser leur surveillance et à disséminer leurs efforts, permettait un jeu plus libre des reconnaissances offensives et l'exécution de coups de main et de surprises, éminemment propres à les démoraliser, résultat auquel un seul détachement, facile à surveiller et à éventer, n'avait pu jusqu'ici parvenir.

En conséquence, après un échange de vues avec le chef de bataillon N 51, commandant le cercle du Haut-Sassandra depuis le 1^{er} janvier 1912, le lieutenant-colonel donnait à cet officier supérieur, l'autorisation de prélever différents détachements sur les compagnies d'Oumé (8^e compagnie, une section), de Sinfra (7^e compagnie, un peloton), et mettait en outre à sa disposition, avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur de la colonie, une fraction importante (un peloton) de la 1^{re} brigade indigène (Sopa). Il lui confiait la mission de dégager la partie Nord de son cercle, en réduisant les différents groupements Gouros qui encerclaient Zuénoula, et interceptaient les différentes routes allant à ce poste.

III. — Plan et marche des opérations militaires



Le schéma B ci-contre indique les groupements sur lesquels le commandant N avait exercé son action du 24 février au 1^{er} octobre 1912.

Le plan adopté fut le suivant :

Ouvrir tout d'abord la route Bouaflé-Zuénoula, dégager ensuite la lisière Nord du cercle, en manœuvrant de cette lisière vers l'intérieur de façon à rejeter le plus possible les rebelles dans la région militaire et à les empêcher d'aller troubler les cantons soumis des cercles civils voisins ou de s'y réfugier ; on rétablirait ainsi par le fait même et successivement les communications directes entre Zuénoula et Mankono, Vavoua et Séguéla, Vavoua et Zuénoula. Les troupes, partant de Bouaflé, décriraient en somme par la droite un grand cercle autour de Zuénoula, visitant les tribus les unes après les autres, ne passant à la suivante que lorsque la précédente serait sérieusement désarmée et laissant toujours dans les régions où les résistances viendraient d'être brisées, de petits détachements, établis en camps temporaire, de façon à confirmer leur soumission et à parachever le désarmement.

Ce plan fut suivi de point en point et l'on peut distinguer dans les opérations quatre phases bien distinctes.

PREMIÈRE PHASE

ACTION CONTRE LES BONFRAS ET LES OUADIÉS
(Groupe marqué 1 sur le schéma B) DU 24 FÉVRIER AU 13 MARS 1912

Les Bonfras sont attaqués les premiers à l'Est, en venant [de] Bouaflé, par le capitaine J. et un peloton de la 4^e compagnie, au sud par la 7^e compagnie sous les ordres du capitaine P. Déconcertés par cette offensive convergente et à la suite d'une surprise très heureuse faite par l'adjudant indigène Barké Diallo (32 guerriers tués et 40 fusils pris), les Bonfras se soumettent au bout de quelques jours et rendent leurs fusils.

Le chef de bataillon entreprend ensuite les Ouadiés. L'action combinée d'un peloton de la 5^e compagnie (Zuénoula et de deux détachements (7^e et 8^e compagnies, capitaine P, 4^e compagnie et brigade, capitaine D) force les rebelles à évacuer le gros village de Bogroprintra, où avait été tué en 1907 le capitaine Caveng, dont la mort n'avait pas été vengée depuis cette date.

En sept jours, tous les villages des Ouadiés sont amenés à résipiscence. Deux camps temporaires sont laissés dans les tribus Bonfras et Ouadiés.

DEUXIÈME PHASE

Action contre les Nyas et les Menflas
(Groupe marqué II sur le schéma B) DU 15 MARS AU 30 AVRIL 1912

La deuxième phase est de beaucoup la plus importante. Elle a consisté à briser la résistance du groupe des Nyas-Menflas qui ont attaqué Zuénoula en décembre 1911 et contre lesquels luttent depuis la fin du mois d'octobre de la même année la 5^e compagnie (capitaine L) renforcée de détachements de la 6^e compagnie (Daloa) et de la 1^{re} brigade (Sopa).

Au 4 mars 1912, nous avons déjà éprouvé des pertes importantes, savoir :

1° En novembre et décembre 1911 : 5 tirailleurs tués et 25 blessés, dont un sergent européen ⁵² ;

2° En janvier et février 1912 : 3 tirailleurs tués, 14 tirailleurs blessés, 2 porteurs blessés

Malgré l'énergie déployée par le capitaine L, les rebelles ne parlent nullement de se soumettre, et, sous la conduite de leur chef de guerre « Bambou », sèment le pays d'embuscades, attaquent et brûlent les quelques villages ralliés à notre cause. Le 15 mars, le commandant N, à la tête de trois détachements (chacun se composant de trois sections et comprenant un effectif moyen de 125 à 130 fusils commandés par les capitaines L, P et D), commence l'action décisive contre eux, en partant de la route Sopa-Zuénoula comme base, et en progressant d'abord vers le nord et ensuite vers l'ouest par une série de bonds offensifs. Menées avec une rare vigueur, ces opérations disloquent rapidement les groupements indigènes qui subissent de grosses pertes, tout en défendant pied à pied leurs villages (2 tirailleurs tués et 2 blessés en 15 jours).

Les résistances brisées, la poursuite dans les campements de forêt se continue avec intensité à partir du 1^{er} avril, suivant les directives verbales et écrites du lieutenant-colonel, commandant la région militaire, auquel le chef de bataillon était venu le 24 mars à Kounairi (à une étape au nord-est de Vavoua), rendre compte de la marche et du résultat des opérations. Nous perdons encore, du 1^{er} au 8 avril, 2 tirailleurs tués et 5 blessés, mais les rebelles, traqués par de nombreuses reconnaissances, commencent à

⁵² Ces pertes n'entrent pas dans le total récapitulatif porté au dernier paragraphe de ce rapport et ne comprenant que celles de 1912.

rendre des fusils et à amorcer sérieusement leur soumission. Peu à peu, les derniers dissidents abandonnent la partie, et, vers la fin du mois, la route Zuénoula-Mankono peut être considérée comme **rouverte**.

Vivement impressionnés, les habitants de la rive droite de la Marahoué, alliés des Nyas et des Menflas, cèdent aux premières sommations, se soumettent sans résistance et livrent aussi leurs fusils.

TROISIÈME PHASE

Action contre les Natis et les Gouros des bords du Sassandra
(Groupe marque III sur le schéma B) DU 5 MAI AU 1^{er} JUILLET 1912

À la fin du mois d'avril, le lieutenant-colonel effectue la liaison entre les deux cercles de la région militaire en se rendant du poste de Semien (Haut-Cavally) au poste de Vavoua (Haut-Sassandra), à travers une région très peu connue et non encore pénétrée. En cours de route, il peut se rendre compte de ce que, si certains éléments de ce pays paraissent disposés à nous obéir, d'autres sont douteux, voire même hostiles, puisqu'au retour, le détachement d'escorte fourni par le 1^{er} bataillon (lieutenant F) est attaqué entre la Lobo et le Sassandra. D'après les renseignements recueillis, le groupement le plus remuant, partant le plus influent, est celui des Natis, qui interceptent la grande route caravanière de Vavoua à Seguela ; leur soumission semble devoir entraîner celle des autres tribus.

Le 5 mai, à Trafia (à une étape au nord-est de Vavoua), le lieutenant-colonel inspecte les trois détachements d'opération et donne ses instructions au commandant N. Exécutant un grand mouvement tournant, les troupes attaquent par le nord les rebelles qui, trompés par une reconnaissance préalable du sous-lieutenant L, commandant le poste de Vavoua), les attendaient au Sud et à l'Est ; complètement démoralisés par cette manœuvre, ils n'offrent qu'une faible résistance (1 tirailleur tué, 1 autre blessé, 2 autres contusionnés, un porteur blessé).

À la fin de mai, les Natis font leur soumission. Pendant le mois de juin, les reconnaissances sont poussées jusqu'au Sassandra, en vue de reconnaître le pays et de désarmer toutes les populations Gouros de cette partie du cercle.

QUATRIÈME PHASE.

Action contre les Mangourous, Tons et Kouans
(Groupe marqué IV sur le schéma B) DU 16 JUILLET AU 1^{er} AOUT 1912

Il restait enfin à ouvrir les routes directes de Vavoua et de Daloa à Zuénoula et amener à résipiscence les derniers groupements chez lesquels les dissidents des régions voisines s'étaient réfugiés. Cette action décidée par le commandant militaire devait, suivant les principes exposés dans ses instructions, terminer la série d'opérations d'ensemble destinées à dégager les abords du poste de Zuénoula et achever l'œuvre de pacification entreprise dans le Nord du cercle.

Attaqués à la fois, le 10 juillet, à l'est, par le capitaine L, au sud par de petites reconnaissances offensives de la 4^e compagnie, à l'ouest par les capitaines P et G, suivant la méthode convergente si propre à démoraliser les indigènes, les Mangourous, les Tons et Kouans fuient éperdument dans la forêt où les poursuivent inlassablement les patrouilles de tirailleurs. Certains villages résistent cependant un peu et nous blessent quelques tirailleurs.

Occupation. — Du 1^{er} août au 1^{er} octobre, de façon à parachever le désarmement et à confirmer les soumissions récentes, les troupes furent réparties par détachements de 40 à 50 hommes sur les deux rives de la Marahoué afin d'occuper d'une façon dense, pendant quelques semaines, le pays visité les mois précédents. Rayonnant sans cesse, ces détachements eurent le plus heureux effet, en forçant les habitants à rendre intégralement leurs armes et en leur ôtant ainsi tout moyen de révolte ultérieur.

IV. — Théâtres secondaires d'opérations

Malgré l'action d'ensemble, effectuée dans le Nord du cercle, action qui avait privé les postes d'Qumé et de Sinfra d'une partie notable de leurs forces, la pacification a progressé sérieusement durant les trois premiers trimestres de 1912, dans les régions occupées par les 7^e et 8^e compagnies. Grâce à l'énergie et à l'habileté des officiers chargés de la mise en main de ces deux secteurs, les derniers groupements Gouros du Sud ont été soumis et désarmés avec des pertes minimales.

V. — Résultats acquis

Le schéma C ci-contre fait ressortir la superficie de la région pacifiée, durant neuf mois d'efforts intenses.

9.449 fusils avaient été pris aux rebelles ou rendus par eux au 1^{er} octobre ⁵³.

Environ 500 kilomètres de bonnes routes étaient ouvertes ou améliorées.

L'impôt perçu en 1911 montait à 60.000 francs environ et en 1912 à 367.938 francs.

⁵³ 10.983 fusils pris ou rendus en ajoutant au chiffre ci-dessus le nombre des armes rendes dans le dernier trimestre de 1912.

La Pacification de la Côte d'Ivoire
ET LA
RÉPRESSION DE L'ESCLAVAGISME
(Renseignements coloniaux et documents publiés par le comité de l'Afrique française
et le Comité du Maroc.
Supplément à l'*Afrique française* d'octobre 1913, p. 341-346)

La colonie de la Côte d'Ivoire est entrée dans l'ère de la tranquillité et de la prospérité. Son histoire d'hier est connue. Les conditions dans lesquelles s'était faite la pénétration française sous la forme de l'exploration ou de la conquête avaient eu ce résultat qu'en 1908, les populations françaises, délivrées par nos armes du joug de Samory, étaient seules soumises et que si notre autorité était à peu près acceptée le long de la côte, dans certaines parties de la région lagunaire et dans les cercles de l'Est, Assinie, Indénié et Bondoukou, par contre, la majorité de la zone sylvestre et le Baoulé occidental étaient à soumettre.

Par suite de cet état de choses, notre colonie ne s'était pas développée en rapport avec la richesse de son sol et de ses forêts ; et partout l'on trouvait « un sol renfermant des richesses incalculables et une population misérable vivant à côté de ces biens, sans faire le moindre effort pour en jouir. » La méthode pacifique jusque-là employée n'avait pas donné de résultats ; il fallait se décider à l'action, c'est-à-dire : briser toute résistance et imposer notre domination, de telle sorte qu'elle fût indiscutable ; organiser administrativement les territoires pacifiés ; faire œuvre sociale par l'appropriation de l'indigène, en améliorant ses conditions d'existence, par l'exploitation des richesses du sol et par le développement des cultures.

Cette œuvre, inlassablement poursuivie depuis cinq années, nous a permis, grâce à la méthode de pacification employée, grâce à la politique bienveillante, mais ferme qui a été suivie, d'ouvrir pour la Côte d'Ivoire une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour, de faire profiter les indigènes des nombreux bienfaits que procure la paix française — celle qui affranchit le vaincu, qui libère les esclaves, qui supprime les guerres intestines et les raptés et qui assure la libre circulation des personnes et des biens. Cette paix règne aujourd'hui sur les neuf dixièmes de la Côte d'Ivoire.

Et les progrès réalisés en ces cinq années sont : dans l'ordre politique, le désarmement (96.000 fusils détruits), enlevant toute velléité de révolte aux tribus de la forêt, assurant notre domination d'indiscutable façon ; le groupement en villages des campements échappant à notre autorité et, par suite, ne profitant point de tous les avantages de notre intervention, rendant facile l'administration des régions soumises dans l'ordre économique : le recensement nominatif rendu possible par l'établissement de la paix, permettant le développement des recettes budgétaires, le progrès général et la mise en valeur du pays ; l'organisation d'un réseau de routes s'augmentant au fur et à mesure de la pacification, routes convergeant vers les principales stations de la voie ferrée et les points terminus de la navigation fluviale, ouvrant au commerce de riches régions autrefois inexploitées, rendant plus facile le maintien de la paix, routes aménagées de façon telle qu'on a pu envisager, dans un avenir proche, la suppression de la lourde charge du portage remplacée par l'emploi de véhicules appropriés ; le développement du rail, assurant des relations rapides et aisées entre la région soudanaise et la mer, brisant l'obstacle formidable qu'est la forêt ; la création de cultures nouvelles et l'extension de celles déjà existantes ; la mise en valeur des richesses naturelles par des procédés perfectionnés ; l'ouverture de marchés.

Ces progrès se traduisent par le mouvement commercial, au cours de ces cinq dernières années, par un bond de plus de 15 millions, soit une plus-value de 75 %. Et, fait caractéristique, les exportations égalent sensiblement les importations, preuve

évidente que le travail indigène est rémunéré à sa juste valeur. Le budget, en miroir fidèle de la situation politique et économique du pays, reflète, lui aussi, les conséquences heureuses que la pacification a eues sur le développement des ressources de la colonie : arrêté en 1907 à la somme de 3.100.000 fr., il passe en 1913 à 7.500.000 francs. Comme d'ordinaire, grâce à la plus-value des réalisations, il dépassera dans son exécution très largement 8.500.000 francs.

Ces résultats, particulièrement satisfaisants, ont permis le développement de l'outillage économique et des œuvres sociales. Et dans l'ordre social, les progrès dont bénéficient les indigènes se traduisent par : la création d'écoles dans lesquelles un enseignement pratique est donné ; l'organisation de l'assistance médicale indigène permettant de lutter contre les maladies décimant la population ; les tournées de vaccine mettant les habitants à l'abri du fléau de la variole, l'installation de villages de ségrégation pour les lépreux, les mesures prises contre la propagation de la maladie du sommeil ; l'amélioration des conditions d'existence par la réfection des villages malpropres et insalubres ; la lutte contre l'alcoolisme.

Ces progrès n'ont certes pas été réalisés sans pertes, sans que les rebelles n'aient eu à supporter de sévères, mais nécessaires répressions, sans que nos vaillantes troupes qui, depuis cinq ans bientôt, déploient un dévouement et un héroïsme dignes d'admiration et qui suivent l'exemple de chefs éminents, n'aient, pour la cause de la civilisation et du progrès, donné sans compter leur force, leur santé et trop souvent leur sang. Leur sacrifice ne fut pas vain, puisque sur cette terre, autrefois livrée à l'anarchie et à la barbarie, se réalisait une œuvre qui fait honneur à la France et accroît son domaine économique et son patrimoine moral.

*
* * *

La pacification a permis de rendre la liberté aux nombreux esclaves que les gens de la forêt retenaient encore en captivité.

Ces esclaves étaient soit d'anciens prisonniers faits au cours des luttes entre tribus, soit les indigènes raziés et vendus par les bandes de Samory, soit encore les vaincus qui, fuyant devant les hordes du conquérant noir, se réfugiaient dans la forêt où, sans abris et sans vivres, ils étaient livrés aux attaques des sauvages habitants de la zone sylvestre.

Dans les régions qui, par leur situation au centre de la forêt, se trouvaient éloignées de la côte et des contrées soudanaises, et par suite en dehors de notre zone de pénétration, régnait la plus complète anarchie. Le rapt des hommes, des femmes et des enfants capturés à la guerre, considérés comme objets d'échange, était pour ainsi dire le seul moyen qu'avaient les tribus de ces contrées de se procurer les articles européens que vendaient les comptoirs de la côte. Les discussions, les luttes constantes qui se sont perpétuées jusqu'à notre établissement entre tribus, entre villages et quelquefois entre familles de même groupe, avaient en général pour but le rapt d'individus destinés à être vendus à la côte ou sur les rives nord de la lagune. Pendant la période de paix, le trafic des esclaves se continuait de village à village.

C'est ainsi qu'en secteur Shien, du cercle militaire du Haut-Sassandra, où l'action militaire a commencé en novembre, les indigènes ont peu de captifs. En revanche, ils ont vendu dans les régions voisines un grand nombre d'individus des deux sexes.

Souvent en guerre de tribu à tribu ou de village à village, les vainqueurs s'emparaient des hommes, femmes et enfants qu'ils considéraient comme une marchandise de choix qu'ils échangeaient contre des armes et de la poudre ; un homme adulte valait de 3 à 4 fusils ; une femme 2 à 3. La quantité de poudre était variable suivant sa rareté. Armes et munitions venaient du Sud, région de Lahou ou Sassandra. Les vendeurs ne venaient pas directement de la côte, car ni Dioula ni Kroumen n'ont jamais pénétré chez les

Shiens, mais les échanges se faisaient de tribu à tribu. C'est ainsi que, d'après les renseignements recueillis, un grand nombre de Shiens ont été dirigés vers la côte par Lakota ou par les rives du Sassandra. Quatre indigènes libérés à Sassandra, il y a un mois, appartenaient aux tribus Niabrés et Gagnoa, et deux femmes de Taïri (Shiens du Nord) échangées ainsi de tribu à tribu n'ont dû leur libération qu'en refusant de prendre la fuite à l'arrivée d'un détachement. Ces échanges n'ont cessé que depuis deux mois avec Lakota, pour les fusils du moins, car la poudre ne se trouvait plus que rarement.

Dans la région Dida, arrière-pays du cercle de Lahou, aujourd'hui pacifiée, les captifs, dit l'administrateur de ce cercle, étaient échangés entre tribus contre des bœufs ou des moutons, ou des marchandises européennes : étoffes, perles, sabres d'abatis, tabac et surtout fusils et poudre de traite qui, de tout temps, ont été les produits d'importation les plus recherchés. À ce sujet, ajoute l'administrateur du cercle de Lahou, on peut affirmer que l'interdiction de la vente de ces deux derniers articles : fusils et poudre, a porté un coup fatal à l'esclavage dans la zone forestière.

C'est également à cette interdiction que l'administrateur du cercle des Lagunes attribue la cessation du trafic des captifs chez les Alladians et les Adioukrous de la région lagunaire de Dabou-Toupa. Ces tribus échangeaient les armes et les munitions achetées à la côte contre les captifs que leur vendaient les Baoulés des rives du Bandama, région qui ne fut pacifiée que lors des opérations de 1910.

Ainsi l'interdiction de la vente des armes de traite, puis de leur détention, dans les régions troublées ou hostiles, actes précédant nécessairement le désarmement, seule mesure pouvant assurer de façon définitive la pacification de ces contrées, avait pour premier résultat de mettre fin à l'esclavage dans la zone centrale de la forêt.

Les captifs parvenus à la côte étaient libérés par l'administration et se fixaient dans le pays. Ils forment actuellement la majeure partie de la population de Lahou, et dans la région de Dabou, l'administrateur du cercle des Lagunes évalue leur nombre à 400.

On peut être assuré que dans tout le pays pacifié, où, avant notre intervention, les prisonniers de guerre n'étaient qu'objets d'échanges, le trafic des esclaves a complètement disparu et que les victimes de cet état d'anarchie sont actuellement libres.

*
* * *

Quant aux captifs vendus par les bandes de Samory et aux vaincus fuyant devant les bandes de l'Almamy, retenus en esclavage par les habitants de la forêt, la pacification a également eu pour résultat de les rendre à la liberté.

Le conquérant noir et ses lieutenants, retenus par la crainte que leur inspirait la forêt, n'osèrent jamais franchir la barrière sylvestre de la Côte d'Ivoire et n'entrèrent en relation avec ses habitants que pour leur vendre les vaincus de la région soudanaise, qu'ils entraînaient en captivité. Ce que furent ces razzias d'êtres humains, dans la seule Côte d'Ivoire, les chiffres que nous donnent les administrateurs des cercles du Nord de la colonie nous permettent d'en apprécier l'importance. Dans les régions de Mankono et de Séguéla 20.000, dans celle de Touba 10.000, dans celle de Dabakala 5.000, dans celles de Bouna et de Kong des milliers. Seule la contrée de Korhogo, de laquelle l'Almamy tira ses porteurs, ses approvisionnements et parfois ses auxiliaires, n'eut pas à souffrir. La population entraînée en captivité, la ville de Bouna détruite, celle de Kong ruinée, la majeure partie des villages brûlée, telles furent les traces que Samory laissa de son passage dans ces pays dévastés par ses hordes. Ces captifs furent vendus soit dans les marchés du Soudan, soit dans ceux de la région Nord de la Côte d'Ivoire, fournissant d'esclaves les gens de la forêt, et, parmi ces marchés, celui de Bondoukou était des plus achalandés ; c'est là que les Baoulés, les Ashantis et les Agnis de la région de l'Indénié et de l'Assikasso venaient s'approvisionner. Malgré ces ventes, la horde que Samory

traînait à sa suite était encore formidable, et, lors de sa capture, le commandant de Lartigue évaluait à 100.000 le nombre des personnes qui le suivaient.

« Cette foule, écrit le capitaine Laurent, dans sa monographie du cercle du Haut-Cavally, lorsque Samory rejeté du Bafing au Cavally par le commandant de Lartigue, puis du Cavally vers le Sassandra par le lieutenant Woelffel, se trouva tout d'un coup affolée et sans ressources dans la forêt que ses habitants avaient désertée. Il y en eut qui suivirent nos troupes victorieuses et avec elles gagnèrent Touba, Beyla et le Nord ; il y en eut qui moururent de faim et semèrent les routes de leurs cadavres ; il y en eut qui se dispersèrent sur les deux rives du Cavally et devinrent la proie des Dans accourus à la curée ; il y en eut enfin, les plus fidèles, qui suivirent Samory dans sa contremarche irraisonnée vers l'Est jusqu'au village de Déoulé où il fut pris. »

Les gens que vendirent les bandes de l'Almamy et de ses lieutenants lors de la victoire, ceux qui se dispersèrent, lors de la défaite, devinrent les esclaves des habitants de la forêt.

Leur libération comporte deux phases : la première, lors de notre occupation des Cercles de l'Est de la colonie (Assinie, Indénié et Bondoukou) ; la seconde depuis que la pacification de la zone sylvestre a été entreprise de façon méthodique, c'est-à-dire depuis 1906.

Les captifs recouvrèrent leur liberté dès notre occupation de l'Assinie, de l'Indénié et du Bondoukou, mais le grand mouvement de libération ne se produisit qu'en 1906 et 1907, après que M. le gouverneur général Roume eût décidé la suppression complète et absolue de l'esclavage.

Dans l'Assinie, où notre influence s'était tout d'abord fait sentir par la création du poste de Mafia, nombreux furent les captifs qui, libérés, vinrent se fixer à la côte et s'engagèrent dans les maisons de commerce de la région. Dès que la voie de l'Indénié fut rendue libre, à la suite de la répression de la révolte de l'Assikasso (1898), nombreux furent ceux qui regagnèrent les cercles du Nord et du Soudan. En 1906 et 1907, l'administrateur d'Assinie délivra certains jours plus de cinquante sauf-conduits. Le nombre total de ceux qui furent libérés est évalué à 2.500, dont 2.000 retournèrent dans leur pays d'origine et 500 se fixèrent dans l'Assinie.

Dans le cercle de l'indénié, l'administrateur estime que, durant cette période, 2.000 individus, dont 700 restèrent dans le pays, recouvrèrent la liberté.

L'administrateur du cercle de Bondoukou, envisageant la période qui s'étend de 1903 à 1913, évalue à 7.000 le nombre de ceux qui furent libérés dans le Togo, l'Ashanti, l'indénié et l'Assikasso et qui se fixèrent dans le Bondoukou ou regagnèrent la région de Kong et le Soudan. Dans la contrée de Bouna, 2.000 esclaves ou descendants d'esclaves sont revenus se fixer dans leur pays entièrement dévasté par Saranké Mori, fils de Samory.

C'est donc un chiffre total d'environ 10.000 individus que notre occupation de l'Est de la Côte d'Ivoire et l'acte de M. le gouverneur général Roume avaient fait libres.

Mais, alors que la majeure partie de ces captifs avaient recouvré leur liberté avec le consentement de leurs maîtres, ou s'étaient fixés près de ceux-ci pour partager leur vie, les autres populations de la forêt, où notre domination n'était pas établie d'indiscutable façon, retenaient de force de nombreux esclaves, et l'une des principales causes qui leur fit opposer une résistance opiniâtre à notre occupation, fut la crainte de voir libérer les victimes de Samory.

Protégées par les obstacles naturels de leur pays, encouragées par l'immobilité à laquelle nous avait en partie condamnés notre manque de moyens d'action; convaincues de notre faiblesse, par suite de la politique pacifique suivie, les populations sylvestres étaient persuadées — et l'exemple de Samory, dont l'œuvre n'a laissé dans l'esprit des indigènes que souvenirs de ruines et de dévastations, mais qui n'avait osé pénétrer dans la forêt, ne faisait que fortifier cette idée — que nous hésiterions à nous aventurer dans leur pays. Ces tribus vivaient dans l'espérance que nous ne pourrions

demeurer chez elles pour y asseoir notre domination et rendre à la liberté les esclaves qui n'étaient point pour elles objets d'échanges, mais qu'elles astreignaient aux plus durs labeurs et considéraient comme leur propriété, soit qu'elles les aient achetés, soit qu'elles aient profité de leur situation misérable de vaincus de Samory pour les réduire en captivité.

Leur espoir fut vain et partout où nos troupes ont passé et ont pacifié le pays, elles ont été suivies par les esclaves que notre intervention rendait libres.

C'est ainsi qu'en juillet 1908, époque à laquelle le poste de Sahoua, du cercle du N'Zi-Comoé, fut renforcé, les captifs des Sahouas, des Ngatianous et des Ahuanous réussissaient à s'enfuir et à gagner le poste ; ils y furent libérés au nombre d'une centaine. En octobre et novembre de la même année, la colonne du Morénoù établissait notre autorité dans cette région ; environ 2.000 esclaves appartenant aux Morofoués furent rendus à la liberté. Lors de la dislocation de cette colonne, un peloton traversa le pays dans toute sa largeur et 350 captifs le suivirent.

De mai à juin 1909, les opérations chez les Attiés-Kettés permirent de délivrer un millier d'esclaves qui, autrefois vendus par l'intermédiaire des Agnis et des Ouellés, regagnèrent leur pays d'origine : le Nord de la Colonie. La colonne du Bandama (1909) provoquait dans le district de Yamoussoukrou (cercle du Baoulé-Sud) l'exode de 500 captifs environ et celles des N'gbans (1910) opérant dans le même cercle, celui de 200. Lors des opérations chez les Agbas-Ouellés (juillet à décembre 1910), la pacification de ces tribus donna la liberté à plus de 1.500 esclaves. Dans le Baoulé-Nord, l'administrateur évalua à 2.000 le nombre des Djiminis et des Tagouanas, victimes des bandes de Samory, qui regagnèrent leur pays d'origine à la suite des colonnes chez les Ayaous, Kodés, Nanafoués-Kpris, de janvier à juillet 1911. En février 1911 300 personnes recouvrent la liberté après la mise en main des Yaourés.

Enfin le chef de bataillon commandant le cercle du Haut-Sassandra, écrit :

« La conquête des pays Gouro, Shien et celle actuellement commencée en pays Bété, a eu un résultat considérable au point de vue de la libération des captifs.

Rien que dans cette région, plus de 10.500 hommes, femmes et enfants ont pu rejoindre en 1912 leur pays d'origine ou s'installer librement près des postes du cercle qui leur étaient fixés.

Le mouvement de libération des captifs en pays Gouro et Bété a commencé en février 1912. Jusqu'à cette époque, les régions pénétrées n'en possédant pas, aucun départ n'avait été signalé.

Le 26 février 1912 pendant l'occupation des Bronfras, route de Bouaflé, 56 captifs se présentèrent spontanément au chef de détachement et affirmèrent que partout, notamment en pays Kouan, Ton et Mangourou, tous n'attendaient que l'arrivée des Français pour se rendre près d'eux. Par la suite, 112 se réfugièrent encore près du détachement de désarmement à Frefredou. Tous, après quelque temps passé dans ce camp temporaire, demandent à se rendre à Bouaflé où une douzaine s'installèrent ne sachant de quel pays ils étaient, pendant que les autres demandèrent à rentrer dans leur pays d'origine par Sopa-Béoumi.

Vers le 10 mars, alors que les Ouadiés étaient actionnés et faisaient leur soumission après la prise de Bogropinfra, 56 captifs se présentèrent, alors qu'auparavant 18 s'étaient déjà réfugiés près du poste où ils s'exerçaient au commerce.

À partir de ce moment, et pendant la conquête de toute la partie Nord-Est du secteur de Zuenoula, dans les tribus très peuplées des Nyas et Menflas, rive gauche de la Marahoué, ce mouvement se ralentit, les Gouros fuyant les colonnes en faisant passer les captifs devant eux et, ce ne sont que des isolés qui se réfugièrent près des troupes. Mais ces Gouros eux-mêmes furent trompés par ce système car, se réfugiant en pays Ouan, Mona et se reconnaissant, les captifs s'esquivèrent de ces refuges pour rentrer directement dans leur pays.

Cette fuite, connue de nous beaucoup plus tard, donna à réfléchir aux grandes tribus Niangoros, plus à l'Ouest, qui, très riches en captifs et connaissant l'exode, présentèrent leur soumission avant que les troupes passent la Marahoué, rendant des fusils et suppliant que les tirailleurs ne séjournent pas dans les villages.

Quitte à les reprendre plus tard, ce qui fut fait, et devant dégager le plus tôt possible la lisière nord du cercle, les troupes d'opérations ne firent que passer dans ces tribus, les Niangoros, Tianous et Gottoros avaient dispersé leurs captifs. Dans cette dernière tribu cependant, une trentaine d'entre eux parviennent à se réfugier près du commandant des troupes.

En pays Nati, Karaguian, 150 captifs se présentent.

L'occupation des tribus Koans et Tons les plus riches, donne le dernier coup à la soumission des captifs. Le 25 juillet, 150 environ se présentent au commandant des opérations. Envoyés à Zuénoula, d'où il leur est laissé toute liberté, ou de créer un village ou de rentrer dans leurs tribus, ils demandent tous à rejoindre l'Ouorodougou. Ce départ est connu dans toute la région en quelques jours. Le 1^{er} août, 875 captifs, enfants presque tous, compris, des Koans, Tons et Mangourous, sont réunis à Bouefla où bivouaque le chef de bataillon commandant le cercle et les opérations.

Beaucoup d'entre eux ne connaissent pas leur pays d'origine. Ceux de Korhogo, Lobi et Mankono, environ 400, sont conduits à Zuénoula. ceux de Seguéla, Beyla, Ouorodougou sont dirigés sur Vavoua pour créer un village.

L'impression produite par cet exode fut considérable. Des villages entiers comme Kouablizra furent abandonnés. Plus au Nord, les chefs Niangoros, malgré toutes leurs précautions, voyaient partir les leurs et venaient se plaindre de ce que, n'ayant pas fait la guerre avec nous, ils ne devaient pas souffrir du départ de leurs captifs.

À Zuénoula, beaucoup de libérés ayant demandé à rejoindre leur pays, furent renvoyés sur Mankono. Ce fut là aussi le point de départ de tous ceux qui appartenaient aux Gouros réfugiés en pays Ouan et Mona, car presque tous apprenant cette liberté, suivirent l'exemple, depuis la tribu des Gottoros jusqu'à Béoumi ; ce fut également la cause de la rentrée des Gouros qui n'avaient plus rien à défendre.

En deux mois, plus de 6.000 hommes, femmes et enfants furent ainsi libérés par nous ou se libérèrent d'eux-mêmes malgré toutes les réclamations des chefs se plaignant de ce départ en masse, et nous pouvons estimer à plus de 8.000 ceux qui ont quitté le secteur de Zuénoula jusqu'à fin 1912. Ces renseignements aussi exacts que possible, ne seront confirmés qu'après un nouveau recensement, mais d'ores et déjà, nous pouvons croire qu'il est encore au-dessous de la vérité.

Dans la partie Gouro du secteur de Vavoua, semblable à celle du secteur de Zuénoula, le recensement a permis de reconnaître les libérations suivantes :

Gottoros	873
Boronos	43
Zamenaguis	50
Natis	235
Karaguians	139
Mignamis	158
Dons	85

Ces chiffres sont également au-dessous de la vérité, car les enfants, assez nombreux, ne sont pas comptés.

Parmi tous ces libérés, ceux qui ne connaissaient pas leur pays d'origine, furent envoyés près des postes. C'est ainsi qu'une trentaine furent dirigés sur Bouaflé, 30 environ sur Sinfra et 60 environ sur Daloa où ils forment une agglomération disparate au milieu des Dioulas et se livrent au commerce.

Plus au Sud, le secteur de Sinfra n'a pas eu beaucoup de captifs ; ceux du secteur de Zuenoula, des Tons et Mangourous qui y avaient été dirigés, sont pour la plupart rentrés dans leur pays d'origine.

Dans le secteur d'Oumé, il fut libéré en 1912, 8 hommes de la région de Ouossou-Tiassalé et 74 femmes et enfants des tribus Gagous qui avaient été faits captifs par les Gouros.

Cette libération qui aurait pu se faire depuis l'occupation, a amené la soumission définitive des Gagous Toukas et la fin de leurs incursions en pays Gouro, incursions justifiées pour la reprise de leurs femmes et enfants.

Les Gouros de ce secteur dénués de scrupules, attiraient souvent chez eux des commerçants de la région de Tiassalé ou même du Baoulé qu'ils n'hésitaient pas à dévaliser et à réduire à l'esclavage. Nombreux, d'ailleurs, ont fui au moment où les Gouros, actionnés militairement, cherchaient refuge dans les campements.

À la mort d'un chef ou d'un notable, les Gouros de cette région avaient l'habitude de sacrifier, outre des bœufs et chèvres, quelques captifs des deux sexes pris parmi les vieillards ou les enfants.

En pays Bété, aucune constatation n'a encore été faite, mais les opérations en cours depuis mai permettent de croire qu'il y a très peu de captifs.

Actuellement, les captifs libérés installés près des postes sont peu nombreux.

À Zuénoula, à la suite d'une désunion entre eux pour la nomination d'un chef, presque tous, poussés aussi par le chef Vanié qui craignait pour les siens, rentrèrent dans leur pays d'origine et il n'en reste plus qu'une trentaine sur plus de 500. Le village commencé a été presque abandonné ; ceux restant, travaillent aux villages des Dioulas.

À Vavoua, le village possède encore une quarantaine de libérés qui ont des cultures et ce qui leur est nécessaire. Tous ceux qui avaient été envoyés furent réclamés par Seguèla, Touba, ou rentrèrent d'eux-mêmes dans leurs villages.

À Daloa, cinq familles représentant 53 personnes habitent un quartier du village Dioula et travaillent pour eux en faisant le commerce des kolas pour le Dioula.

L'action militaire menée en 1912 a donc eu pour résultat appréciable la pacification entière du pays Gouro depuis le Sassandra, Seguèla, à Tiassalé et celui de rendre à la liberté plus de 10 500 captifs qui, actuellement, sont tous rentrés dans leurs familles.

Des tirailleurs ont retrouvé leurs parents, un sergent indigène a retrouvé chez les Karagiens sa femme et ses deux enfants, un tirailleur a retrouvé une de ses sœurs dans les 875 captifs qui s'étaient réfugiés près du chef de bataillon à Bouefla, tribu Mangourou, la ressemblance et les interrogatoires ont permis de reconnaître qu'il ne pouvait y avoir aucun doute. »

La pacification a donc rendu la liberté à 18.500 esclaves qui ont regagné leur pays natal. Mais ce chiffre est loin de représenter le chiffre total de ceux qui ont été libérés. Dans le seul cercle du Baoulé-Sud, en effet, l'administrateur de cette circonscription évalue à plus de 6.000 le nombre des anciens Soudanais qui continuent à résider dans la région et se sont mêlés à la population, au point de se confondre avec elle. Ils ont adopté la vie des Baoulés cultivateurs et propriétaires de troupeaux et ne se soucient point de courir l'aventure d'un avenir incertain en retournant dans leur pays d'origine. Dans le Baoulé-Nord, 2.000 esclaves libérés se sont fixés dans cette région.

*

* *

La libération de ces 26.500 captifs n'a fait que rendre plus grand le renom de la France et a eu les plus heureuses conséquences, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral.

Dans les cercles du Nord dévastés par Samory, son fils Saranké Mori et ses lieutenants Sekoba et Morifindian, les ruines se relèvent : la ville de Bouna a été reconstruite, celle de Kong, que Binger avait vue si florissante, commence à retrouver son ancienne splendeur, les villages détruits ont été reconstruits.

L'augmentation de la population, par le retour des vaincus, permet de donner un vif essor à la mise en valeur économique des cercles de Touba, de l'Ouorodougou, de Mankono, de Kong et de Bondoukou ; car les fugitifs donnent d'excellents travailleurs, très attachés au sol.

La pacification a fait cesser un état social resté sans changement depuis le début de notre occupation et les indigènes ont acquis avec la notion de la liberté individuelle, celle de leur personnalité. Ce ne sont pas seulement les mœurs qui ont été améliorées, ce sont aussi les esprits qui ont progressé vers un idéal plus proche de notre civilisation.

Enfin, la liberté rendue à ces indigènes, en général de même race que nos auxiliaires tirailleurs et gardes des troupes, ayant permis de réaliser la pacification, est une preuve nouvelle donnée à nos soldats noirs que la France sait récompenser leur dévouement. Leurs vertus guerrières auront rendu la liberté aux vaincus de leur race, auront permis la reconstitution de leurs familles brisées par les expéditions des Samory.

Grâce à la pacification, nous avons fait disparaître de ces régions, échappant hier encore à notre autorité, les derniers vestiges de l'esclavage, dont la suppression constitue pour la France un des devoirs les plus sacrés qu'elle ait à remplir dans les pays où son autorité est définitivement établie.

Dans le Baoulé
(*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1913)

Le secrétaire général p. i. de la Côte-d'Ivoire s'est rendu tout dernièrement en tournée dans le cercle du Baoulé-Sud.

Il avait mission d'étudier spécialement les conditions du développement économique de cette région, les points de passage des chemins et routes d'évacuation qui permettraient de faire converger vers la future voie ferrée les marchandises et denrées de toute sorte que le cercle est susceptible de produire.

Le Secrétaire général p. i., au cours de cette tournée, a fait, au point de vue agricole, dans le district de Yamoussoukrou, notamment, des constatations qui méritent d'être signalées et qui viennent à l'appui des informations que nous donnions dans notre dernier numéro :

Le répertoire des cultures est complètement établi pour tout le district.

J'ai pu visiter pas mal de plantations, toutes en excellent état. 245.100 funtumia ont été plantés en avril, mai et juin.

Les marigots qui entourent le poste de Yamoussoukrou ont été défrichés, dessouchés et 800 hectares ont été ensemencés en rizières irriguées. Le chef de poste et l'Administrateur escomptent 1.800 à 2.000 tonnes de paddy. Ces chiffres ne paraissent pas exagérés à en juger par les semis que j'ai vus et qui sont splendides.

L'an dernier, ce même district a fait environ 600 tonnes de paddy qui ont été rapidement vendues, partie aux troupes et au chemin de fer, partie aux dioulas.

Les habitants des différents villages, très amateurs de bestiaux, cherchent à améliorer leurs troupeaux. Ils ont une préférence marquée pour les petits bœufs du Lobi, lesquels, très rustiques, réussissent parfaitement.

45 hectares de coton environ ont été plantés. Il est de très belle venue. Il a donné l'an dernier 1.200 kg à l'hectare. On peut compter sur le même rendement cette année.

75 hectares environ d'arachides ont été plantés. Elle vient également très bien. Le rendement a été de 750 kg à l'hectare tous déchets écartés.

Le chef de district a fait faire aussi des plantations de kolatiers. Il avait d'abord mis en terre des noix de kola qui ont germé et qui, en deux années, ont donné des arbrisseaux de 0 m. 60 de hauteur. Mais il a eu l'idée de mettre en terre des boutures de kolatiers ; et, en une année, il a obtenu des arbrisseaux de 1 m. 50 de hauteur. Il y a là un fait à signaler et à expérimenter encore. Outre la rapidité de croissance de l'arbre, on est certain, si le repiquage en boutures réussit véritablement, de reproduire toujours la qualité, alors qu'on ne sait jamais ce que l'on obtiendra en faisant les plantations au moyen de graines.

En résumé, cette région du Baoulé m'a paru particulièrement riche et bien en mains ; l'effort considérable fait dans ces dernières années pour la mise en valeur du sol donne déjà de remarquables résultats dont il convient de féliciter notamment M. l'administrateur Cornet et M. le commis des Affaires indigènes Gervais.

À LA CÔTE D'IVOIRE

LA REMISE DU DRAPEAU AU 3^e SÉNÉGALAIS (*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1913)

Le premier drapeau du vaillant régiment sénégalais de la Côte-d'Ivoire est arrivé de France à Bassam le 1^{er} septembre, à bord du cargoboat *Amiral-Duperré*, avec son escorte composée d'un adjudant indigène et de deux tirailleurs qui avaient assisté à la revue.

Dès qu'il avait été annoncé, M. le commandant militaire de la colonie en avait avisé le lieutenant-gouverneur p. i. et avait donné les instructions d'ordre militaire pour sa réception, à Bassam, et son transport de Bassam à Lahou. Le distingué lieutenant-gouverneur p. i., M. Guyon, s'était aussitôt préoccupé d'entourer de la plus grande solennité l'arrivée tant dans ces deux villes et à Abidjan qu'au chef-lieu de la colonie, du premier drapeau du régiment auquel la Côte-d'Ivoire doit sa pacification, premier et essentiel facteur de sa prospérité. Il avait prescrit aux commandants de cercle les mesures à prendre dans ce but et mis à la disposition de l'officier, chargé de la garde et de la conduite du drapeau, l'hôtel du Gouvernement ; il avait, en outre, informé de cette solennité la population européenne par un avis inséré au *Journal officiel* du 15 août, persuadé par avance que tous se montreraient empressés à faire à ce glorieux emblème le plus chaleureux accueil. Son attente ne fut point déçue ; tous ont, en effet, répondu de grand cœur à cet appel.

Le 1^{er} septembre au matin, l'*Amiral-Duperré* était en vue de Bassam. La ville avait été pavoisée et des drapeaux flottaient aux mâts de tous les bateaux en rade. L'Administrateur de Bassam, représentant le lieutenant-gouverneur p. i., les fonctionnaires, la population européenne tout entière et de nombreux indigènes se réunirent au wharf. L'adjudant commandant le dépôt des isolés se rendit à bord et, à dix heures, le drapeau déployé fut présenté au commandant du cercle, délégué du Gouverneur, et à la population qui le saluèrent, l'acclamèrent avec enthousiasme et le suivirent jusqu'au logement de l'adjudant, où, d'après les instructions de M. le commandant militaire, il devait être déposé en attendant son transport à Lahou.

Le 3 au matin, M. le chef de bataillon Thomassin prenait passage à bord du vapeur Bordeaux à destination d'Abidjan.

À 9 heures, le *Bordeaux* accostait l'appontement de Bingerville où toute la population européenne du chef-lieu et un grand concours d'indigènes se trouvaient rassemblés. Le débarcadère et la salle d'attente avaient été coquettement décorés ; les gardes de cercle du peloton-dépôt étaient alignés face à la lagune pour rendre les honneurs au drapeau. Le lieutenant-gouverneur p. i., obligé de partir pour une tournée urgente, n'avait pu attendre le drapeau, incertain qu'il était sur la date d'arrivée de l'*Amiral-Duperré*, et avait chargé M. le secrétaire général de le représenter.

Dès que le *Bordeaux* eut accosté, le drapeau sortit avec son escorte, fut présenté à la population qui le salua respectueusement tandis que les gardes de cercle présentaient les armes. M. le secrétaire général Lapalud prononça une brève et vibrante allocution.

Réembarqué à 9 h. 15, le drapeau arrivait à Abidjan à 10 h. 30.

Toute la population européenne était réunie au débarcadère ; les indigènes étaient également accourus en grand nombre pour assister à la cérémonie.

Sitôt débarqué, le drapeau fut présenté à la population européenne et reçut les honneurs militaires. Le drapeau fut ensuite porté en avant de la ligne des tirailleurs et M. le commandant Thomasset, commandant d'armes d'Abidjan, remit solennellement la croix de la Légion d'honneur à MM. les officiers d'administration Laplante et Aveyrous, du Service des Voies de pénétration. Après le défilé des troupes, le drapeau, dont la troisième brigade s'était constituée gardienne, fut porté au logement de M. le chef de bataillon Thomassin, commandant le Groupe des brigades, où il devait rester jusqu'au prochain passage de l'*Adjamé*.

Le 7 septembre, le drapeau et son escorte prenaient place à bord de l'*Adjamé* et arrivaient à Kraffy le 8. M. le lieutenant Cabaret avait été envoyé en ce point pour recevoir le drapeau et le conduire à Lahou.

Le *Gouro*, qui le transportait, arriva, escorté de nombreuses embarcations indigènes avec tam-tam, drapeaux et oriflammes. Tous les bâtiments publics et privés de la ville étaient pavoisés aux couleurs françaises. Les tirailleurs étaient rangés face à la lagune ; la population civile commerçants et fonctionnaires français et étrangers était tout entière groupée autour de M. l'administrateur Corbierre, commandant du cercle, Plusieurs milliers d'indigènes étaient massés sur le boulevard des Lagunes.

À l'arrivée du vapeur *Gouro*, le drapeau, tenu par M. le lieutenant Gabaret, fut salué respectueusement. Dès qu'il fut à terre, les troupes lui rendirent les honneurs. M. le lieutenant-colonel Valton prit la parole, pour saluer le drapeau, l'accueillir, placer sous son égide les troupes et la terre d'Afrique et rappeler les grands et glorieux souvenirs qu'il évoque. Il se porta ensuite au devant des troupes pour les faire défiler, européens en tête, le long du boulevard de la mer. La population civile était allée se placer sur le boulevard pour s'incliner encore devant le drapeau et le saluer.

Les indigènes de Lahou suivirent le défilé avec leurs oriflammes et leurs tams-tams et l'escortèrent jusqu'au logement du commandant du 3^e régiment. M. le lieutenant-colonel Valton offrit ensuite à toute la colonie européenne une réception au cours de laquelle il prit, à nouveau, la parole pour la remercier et l'inviter à boire au drapeau et au 3^e Sénégalais.

LE RÉGIME FORESTIER DE LA CÔTE-D'IVOIRE

INTERVIEW DE M. ANGOULVANT
(*La Dépêche coloniale*, 14 octobre 1913)

Nous avons annoncé, dans la *Dépêche coloniale* du 11 octobre, qu'au cours de l'une de ses dernières séances, plus exactement le 9 octobre dans l'après-midi, la section de l'Afrique Occidentale de l'Union coloniale avait examiné l'avant-projet de décret

instituant le régime forestier de la Côte-d'Ivoire, préparé par les soins de M. le gouverneur Angoulvant et actuellement soumis à l'examen du ministère des colonies.

Ayant eu l'avantage de rencontrer M. Angoulvant, nous nous sommes permis de lui demander des précisions sur cette importante question ; il a bien voulu, très aimablement, nous les fournir dans les termes suivants :

« Pour bien comprendre l'état de la question, quelques données historiques sont indispensables. Quand je suis arrivé dans la colonie, mon premier soin a été de pacifier le pays ; et dès que la pacification s'est trouvée suffisamment avancée pour me permettre d'entreprendre l'œuvre de réorganisation administrative qui s'imposait, je me suis préoccupé de réglementer l'exploitation des admirables richesses forestières que renferme la Côte-d'Ivoire. De là le décret du 18 juin 1912, que complétèrent mes arrêtés, commentaires et instructions des 22 et 23 août suivant.

La nouvelle réglementation provoqua dans la presse, au sein de l'Union coloniale et de divers groupements, des observations, voire des critiques. Ces critiques étaient de deux sortes : les exploitants d'essences forestières ou caoutchoutières, tout d'abord, protestèrent très vivement, se prétendant lésés dans leurs intérêts. Il est certain qu'en 1908, quand je suis arrivé à Bingerville, le domaine forestier rapportait à la colonie 18.000 francs par an ; aujourd'hui, il produit 600.000 francs qui, incorporés au budget, m'ont permis de doter comme il convenait les services d'assistance médicale indigène, d'hygiène et d'enseignement. J'estime, pour ma part, que s'il est nécessaire de se montrer très large pour celui qui « met en valeur », au prix des efforts parfois les plus pénibles et les plus méritoires, on doit l'être beaucoup moins envers celui dont toute la peine consiste à s'en aller dans la forêt tirer parti d'une richesse qui ne lui a rien coûté à créer.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation innovait sur beaucoup de points et, comme toute œuvre nouvelle, elle ne pouvait manquer de provoquer de l'émotion, voire des protestations. Elle prévoyait, en effet, l'octroi de chantiers pour une durée plus longue que celle qui était habituellement accordée, et ceci afin d'entraîner l'industrialisation de l'exploitation de la forêt (création de voies ferrées, emploi d'un matériel perfectionné).

Puis, pour défendre les indigènes autochtones contre les spoliations commises par des indigènes étrangers, la cueillette du caoutchouc était uniquement réservée aux autochtones, les étrangers ne pouvant être autorisés à exploiter les essences caoutchoutières que là où les autochtones ne se livrent point à cette exploitation, par suite de leur mauvais vouloir, ou ne peuvent s'y livrer à cause de la faible densité de la population.

En outre, les palmeraies, dans les régions où leur étendue et leur importance ne sont pas proportionnées au chiffre de la population, pouvaient être, pour la partie excédant les besoins des autochtones, affermées à des entreprises industrielles qui, en vue de leur exploitation, feraient appel à une main-d'œuvre étrangère à la colonie, créeraient des usines et installeraient des voies ferrées.

D'autre part, dans le but de préserver le domaine forestier contre les déprédations dont il était trop fréquemment l'objet et d'empêcher les abus, un régime de pénalités assez sévères était institué et un service forestier, comprenant des agents européens et indigènes, organisé.

Enfin, dernière innovation, le décret déterminait les bases d'un système de rotation des cultures qui, en réglementant l'établissement des plantations indigènes, répondait à une nécessité reconnue depuis longtemps.

Le décret du 18 juin 1912 et mes arrêtés du mois d'août furent longuement examinés par l'Union coloniale à la fin de l'an dernier. Diverses critiques ont été émises : si mes arrêtés et instructions étaient approuvés, par contre on trouva le décret trop concis. L'Union coloniale émit le vœu qu'on fondit en un seul texte et le décret et les arrêtés, que la réglementation reçût certaines améliorations de détail et que les droits

des indigènes fussent davantage encore précisés. Ces observations étaient judicieuses. Le Département, de son côté, formula un certain nombre d'observations.

J'ai donc préparé un avant-projet de décret forestier dans lequel j'ai tenu compte, autant qu'il m'était possible, des intentions du Département et des suggestions de l'Union coloniale. Cet avant-projet, je l'ai adressé, à la fin de mars dernier, aux différents services du gouvernement général qu'il intéressait, et à l'Union coloniale qui l'a étudié avec le plus grand soin et m'a fourni, à ce sujet, un rapport très documenté et fort intéressant dû à l'un de ses membres les plus distingués, M. Daresté ; je l'ai également fait parvenir à l'Association des coupeurs de bois de la Côte-d'Ivoire et à la chambre de commerce de Grand-Bassam : je note, en passant, que cette compagnie, soixante-dix-sept jours après l'avoir reçu, n'avait pas encore cru bon de me faire connaître son avis, ni même de m'accuser réception de ce document.

Lorsque, venant en France, je suis passé par Dakar, en juin dernier, M. Ponty nomma une commission qui examina le texte que je lui avais soumis. Cette commission était composée du procureur général ; de M. Yves Henry, inspecteur de l'agriculture et des forêts de l'Afrique Occidentale ; de M. Gay, inspecteur des domaines ; de M. l'administrateur Rivière et de moi-même. Nous avons apporté quelques modifications à mon projet primitif : c'est ainsi que nous avons abaissé les peines prévues au titre des pénalités, supprimé ou modifié des articles, précisé des termes et révisé l'ensemble du projet de façon à le mettre en concordance avec un projet de décret analogue, également en préparation, mais concernant l'Afrique Occidentale, à l'exception de la Côte-d'Ivoire.

Le nouveau texte une fois mis au point, je l'ai immédiatement envoyé à l'Union coloniale, dont j'étais particulièrement désireux de connaître l'opinion. C'est à son examen qu'a été consacrée la séance du 9 octobre.

Trois principales observations d'ordre général m'ont été adressées. La première avait trait à la nécessité d'adopter partout une formule identique pour désigner les indigènes usagers (collectivités indigènes autochtones) : les modifications nécessaires ont été apportées au texte. La seconde à la précision des termes employés pour la limitation des usages des indigènes : une formule a été adoptée qui donne satisfaction aux membres de l'Union. La troisième était relative aux pouvoirs conférés au lieutenant-gouverneur : j'ai reconnu la nécessité de prévoir la faculté d'appel au Conseil d'État et m'entendrai, à ce sujet, avec M. Daresté.

La discussion a ensuite porté sur des questions de détail. Les différents articles du projet ont été successivement étudiés : nous sommes tombés d'accord sur tous les points. J'ai été, je n'ai pas besoin de vous le dire, particulièrement heureux de l'adhésion de l'Union coloniale dont on ne saurait trop louer l'impartialité, la hauteur de vues et le souci des intérêts généraux.

Cette impartialité, qui est toute à l'honneur de l'Union, me rappelle certaines attaques dont, dans d'autres milieux, j'ai été l'objet. On a prétendu que j'avais cherché, par mes arrêtés du mois d'août 1912 à favoriser la Compagnie forestière de l'Afrique française au détriment des coupeurs de bois. Quelques chiffres vous montreront l'inanité de pareilles allégations. En 1909, le petit coupeur payait une redevance annuelle de 125 francs pour un chantier de 2.500 hectares ; comme l'épuisement d'un chantier est obtenu au bout de trois ans environ, le petit coupeur payait donc 0 fr. 15 pour épuiser un hectare. La Société forestière fait sa demande de concession ; elle offre de payer 0 fr. 05 par hectare et par an. Je propose qu'on fixe sa redevance annuelle à 0 fr. 25 par hectare, ce qui dont trente ans, porte le prix de l'hectare épuisé à 7 fr. 50, car la société doit évidemment payer non seulement pour les portions qu'elle exploite, mais pour celles déjà exploitées, aussi bien que pour celles qu'elle exploitera d'ici à l'expiration de son autorisation. Après discussion, l'autorité supérieure lui impose les conditions suivantes : 5.000 francs par an pendant quatre ans, soit 20.000 francs ; puis 10.000 francs par an pendant vingt-six ans, soit 260.000 francs ; puis 0 fr. 20 par arbre

abattu, soit à raison de 50.000 arbres, 10.000 francs : au total, et sans préjudice des autres charges (construction d'une scierie d'au moins 300.000 francs, participation de 100.000 francs à la construction d'un port, etc.), cela donne 290.000 francs. Divisez par 60.000 hectares, vous aurez ce que coûte à la Société l'épuisement d'un hectare : 4 fr. 75, au lieu de 7 fr. 50 que j'avais proposés. Peut-on vraiment prétendre que j'aie cherché à favoriser la dite société ? Notez qu'actuellement les petits coupeurs paient une redevance de 1.250 francs, ce qui met le prix de l'hectare épuisé à 1 fr. 50. Comment peuvent-ils se plaindre ?

J'ajoute que le projet de décret instituant le régime forestier de la Côte-d'Ivoire va être incessamment soumis à une commission interministérielle présidée par M. Le Hérisse, sénateur et délégué de la colonie au Conseil supérieur des colonies depuis vingt ans, et composée de MM. You, directeur du service de l'Afrique Occidentale et Equatoriale au ministère ; Boutteville, inspecteur général des travaux publics ; Rheinhart, inspecteur général des colonies ; Chevalier, chef de la mission permanente d'études des cultures et Jardins d'Essais coloniaux ; Leseur, professeur à la Faculté de Droit ; Dareste, jurisconsulte, membre de l'Union coloniale, Viollet, président du Comité de protection et de défense des indigènes ; un représentant du ministère de l'agriculture ; Joucla, sous-chef de bureau au service de l'Afrique Occidentale du ministère ; Goulven, rédacteur ; et de moi-même.

Cette commission se réunira sans doute à partir du 16 octobre prochain. Je partirai ensuite pour Dakar, par le paquebot du 25, avec le texte définitif, tel que l'auront arrêté les membres de la commission : il sera soumis au conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale ; puis, à mon retour à Paris, à la Commission des concessions. Le ministre, enfin, prendra une décision. »

Telles sont les intéressantes déclarations qui nous ont été faites par M. Angoulvant. Nous n'avons pu, à l'issue de l'entretien qu'il avait bien voulu nous accorder, qu'exprimer le vœu que la question forestière à la Côte-d'Ivoire reçoive prochainement la solution que méritent la valeur de la réglementation projetée et la ténacité grâce à laquelle elle est aujourd'hui en bonne voie de réalisation.

F. JOURDIER.

CÔTE-D'IVOIRE
Banquet à M. le gouverneur Guyon
(*La Dépêche coloniale*, 3 novembre 1913)

Pour fêter sa nomination de gouverneur des colonies, nombre de commerçants et de colons de la Côte-d'Ivoire ont offert, le 1^{er} octobre, à M. Guyon, à Grand-Bassam, un banquet, au cours duquel les marques de la plus profonde sympathie ont été données au nouveau promu.

Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Ceccaldi, au nom de la commission consultative de Grand-Bassam*, dit, entre autres choses, à M. Guyon que la population de cette ville est d'autant plus heureuse de son élévation au grade de gouverneur que, chaque fois qu'il est venu parmi elle, il a réservé le plus aimable le plus bienveillant accueil à tous ceux qui lui ont présenté une requête.

L'orateur termine en faisant des vœux pour que M. Guyon soit de nouveau, par la suite, appelé à gouverner la colonie.

M. Goudard, président de la chambre de commerce, rappelle qu'il y a deux ans, à la suite du premier intérim que fit M. Guyon à la Côte-d'Ivoire, les commerçants firent une

démarche pressante auprès du ministre pour que le distingué fonctionnaire fût élevé au rang auquel lui donnait droit une carrière admirablement remplie.

« Nous avons eu le plaisir de voir notre vœu exaucé, ajoute M. Goudard ; et malgré que cet heureux événement nous prive brusquement de votre personne, nous n'aurons pas l'égoïsme mesquin de penser à autre chose qu'à la légitime satisfaction qu'il vous donne ; mais nous nous sentons entraînés à tenter le sort une troisième fois en souhaitant de vous voir reprendre plus tard le poste que vous avez à deux reprises occupé de si brillante façon. »

« La bonne déesse qui préside si heureusement aux destinées de Bassam, dit M. Ostench, directeur du journal *La Côte-d'Ivoire*, a voulu,... malicieuse comme le sont toutes les fées, profiter de votre passage dans cette ville, Monsieur le gouverneur, pour vous apporter les broderies de feuilles de chêne, symbole du pouvoir, mais aussi récompense du mérite... »

Et notre confrère en sait gré à la fée, car nulle part ailleurs qu'à Bassam, l'annonce de la nomination de M. Guyon ne devait être accueillie avec autant de joie.

« Au nom des habitants de Bassam, ajoute M. Ostench, permettez-moi, Monsieur le gouverneur, d'associer dans le même toast de sympathie affectueuse votre nom et celui de M^{me} Guyon et de boire à tous les vôtres. »

Guyon se lève à son tour. Il dit que la manifestation d'estime dont il est honoré le touche au plus intime de son être, « en ce recoin du cœur où l'on aime à placer, comme en un écrin, les gemmes rares, tout ce qui, à travers la vie, fait la richesse du souvenir. »

Dans cette colonie où il a été appelé par la confiance du ministre, celle du gouverneur général W. Ponty et celle du gouverneur Angoulvant, il s'est senti « pris tout entier » ; c'est qu'en ce pays aux ressources si diverses et si abondantes, mais où les difficultés qui s'opposent à leur exploitation ne sont pas moins nombreuses, il a vu « s'exercer hardiment et sans défaillance » les belles énergies des commerçants et colons.

« Messieurs, déclare M. Guyon, en vous associant à ma joie, vous avez marqué ce jour d'un souvenir pour moi ineffaçable. Je vous en remercie de tout cœur. Vous associant à mes pensées, vous avez compris que cette journée signifie avant tout, en ce qui me concerne, reconnaissance et devoir.

«... Je ne puis oublier que, dans des circonstances difficiles, votre confiance m'a soutenu et que j'y ai puisé plus de force pour accomplir ma tâche, en conformité des besoins et des nécessités de l'avenir de la colonie.

«... J'ai essayé, Messieurs, d'être le continuateur de l'œuvre si puissamment assise par M. le gouverneur titulaire qui y a consacré toute son inlassable énergie ; il a subi ici la plus cruelle épreuve qui puisse atteindre un homme de cœur, mais son affection pour la Côte-d'Ivoire, la foi qu'il a mise en elle ne s'en sont pas trouvées amoindries.

« J'ai la conviction qu'à son retour prochain, vous vous grouperez autour de lui en vue de résoudre les difficultés que recèle encore nécessairement l'avenir de votre jeune colonie. »

En disant tous ses regrets de se séparer de la Côte-d'Ivoire, M. Guyon boit aux succès des efforts des commerçants et des colons.

Cette cordiale manifestation a produit sur tous la plus heureuse impression.

P. D.

Le lieutenant-gouverneur intérimaire [Guyon] a effectué, du 27 août au 8 septembre, une tournée ayant pour objet l'examen de la situation politique et économique du cercle du N'Zi-Comoé et l'étude sur place des mesures à prendre, tant pour activer le développement de ses productions que pour poursuivre l'amélioration et la condition des groupements indigènes.

On se souvient que les populations Agbas et Ouellés, qui se rattachent à la grande tribu des Baoulés, ont opposé de vives résistances à l'établissement de notre autorité et qu'en 1912 encore, il fallut, pour déterminer leur soumission, diriger contre elles des opérations de police.

On sait aussi que la pénétration du Morénou date seulement de 1908 et qu'au cours de la campagne entreprise pour la pacification des régions avoisinantes, les indigènes de cette partie de la Colonie eurent, à l'égard des représentants de notre autorité, une attitude souvent équivoque.

Le commandant du cercle du N'Zi-Comoé ayant récemment changé de titulaire, le lieutenant-gouverneur p. i. tenait à se rendre compte par lui-même de l'état présent de cette circonscription et de ce qu'il convient d'y faire encore ; il importe, en effet, que, directement desservie par la voie ferrée, elle tire tout le profit possible de cette situation privilégiée.

Le chef p. i. de la Colonie voulait, en outre, arrêter le programme des travaux à entreprendre pour rendre la route de Bingerville à Abidjan praticable en tous temps aux véhicules, examiner les conditions d'utilisation de la main d'œuvre indigène employée à l'exploitation des chantiers en bordure de la voie ferrée, et recevoir, enfin, à Agboville, les chefs et notables Abbeys.

L'itinéraire choisi comportait les points suivants : Bingerville, Abidjan, Agboville, Dimbokro, N'Dakouassikro, Boca N'Da, Ouellé, Bongouanon, Anoumaba, Abidjan, Bingerville. La route, telle qu'elle existe, représente un important travail qui fait grand honneur à M. l'administrateur Simon.

Pour l'amener à l'état définitif de route carrossable, le lieutenant-gouverneur p. i. a chargé M. le géomètre Fiault de procéder, sous la direction de M. le commandant Thomasset, à l'étude technique des quelques parties difficiles en vue des améliorations de tracé qui seront prochainement entreprises. Tout le long de la route, le chef de la colonie s'informa des besoins des uns et des autres, vérifia la manière dont blancs et indigènes remplissaient leurs devoirs respectifs, visita diverses exploitations, se documenta sur d'intéressantes questions économiques (notamment celles des palmeraies, du caoutchouc et des kolatiers), parcourut avec attention différents locaux administratifs, évita le plus souvent qu'il le put d'avertir les populations de son arrivée, afin de bien se rendre compte de leur état d'esprit, examina la situation sanitaire des postes et des villages et les possibilités agricoles de ces derniers.

L'ensemble des constatations faites dans le district de Boca N'Da montre qu'une activité toute particulière est nécessaire de la part de l'autorité administrative pour que cette région donne les résultats qu'il est légitimement permis d'en attendre.

La population paraît se rendre compte de la grosse erreur qu'elle a commise en tentant de nous résister.

Mais sa paresse native l'éloigne de l'effort, si restreint soit-il, qu'il lui faudrait pour améliorer sa condition matérielle. C'est ainsi que les Agbas, quand ils sont vêtus, ne le sont que de pagnes d'écorce ou, ce qui est rare, tissés dans leurs villages mêmes avec le coton qu'ils récoltent. On ne voit nulle part de tissu européen malgré la proximité de Dimbokro.

Les cultures sont peu étendues ; et pourtant leur bel aspect en même temps que leur variété montrent les profits que, pour un peu de travail, les indigènes pourraient retirer du sol : ignames, manioc, riz, arachides, coton, les indigènes obtiennent tout cela mais en le limitant à leurs besoins extrêmement restreints d'un sol encore vierge et d'un climat particulièrement favorable, puisqu'il participe de celui de la Haut-Côte, par le

régime des saisons bien tranchées, et du climat de la zone sylvestre proche, par une humidité favorable à une puissante et prompte végétation.

Le lieutenant-gouverneur p. i. a insisté sur la nécessité du développement des cultures, de celles, notamment, susceptibles d'alimenter le trafic (riz, arachides, coton que l'administration elle-même achètera pour l'usine de l'Association cotonnière de Bouaké).

À Bayasso, village pris par la colonne Maritz le 9 octobre 1910 (le frère du chef est actuellement déporté), il donnait des instructions au chef de poste de Ouellé pour que les tombes des tirailleurs fussent, soigneusement entretenues par les soins du village.

Le lieutenant-gouverneur p. i. fut à Ouellé reçu par M. Morin, agent spécial.

Le poste de Ouellé est le modèle des postes de forêts. Situé sur un plateau élevé, entièrement clos d'une forte palissade, il est établi en quadrilatère où sont rassemblés tous les services.

On se rappelle que le mouvement insurrectionnel qui, en janvier 1910, s'étendait sur la région Abbey, avait rapidement gagné les tribus Agbas et Ouellés.

Les opérations étaient terminées le 5 décembre. Une tournée de désarmement des deux groupements était effectuée d'avril à juillet 1912 par un détachement de la 4^e brigade : 136 fusils étaient rendus.

Après un palabre avec les chefs et notables du district, le lieutenant-gouverneur par intérim visita, dans la journée du 2 septembre, le village d'Angamakro et les travaux de la route de Ouellé à Groumania.

Il quitta Ouellé deux jours plus tard.

La situation du district d'Ouellé est apparue au lieutenant-gouverneur p. i. comme des plus satisfaisantes.

La population est bien en mains ; les villages reconstruits, spacieux et propres, réunissent la population jadis éparse dans les campements ; et celle-ci, sous la judicieuse impulsion du chef de district, a donné à ses cultures un très appréciable essor. Les conditions de vie s'en ressentent d'heureuse façon.

Dans la région de Bongouanou, le lieutenant-gouverneur par intérim constata que la population paraît aisée, mais ne fait que très peu usage de ses richesses. Elle s'occupe à peu près exclusivement de l'exploitation de l'or dont une faible partie seulement sert aux transactions ; l'or est amassé, transformé en bijoux, mais ce n'est qu'en cas de nécessité absolue qu'il est mis en circulation.

Les produits naturels sont délaissés : le palmier à huile dont les peuplements sont vastes et denses n'est pas exploité et l'huile de palme elle-même, nécessaire à la consommation, est achetée en pays Attié. Par contre, nombre de palmiers sont détruits pour la récolte du vin de palme.

Au palabre tenu à Bongouanou, le lieutenant-gouverneur par intérim a sévèrement reproché aux Morénous cette déplorable pratique qu'il leur a formellement interdite et il les a vivement engagés à sortir de leur apathie pour tirer parti des multiples ressources et de la fertilité naturelle de leur pays.

*

* *

En résumé, le lieutenant-gouverneur par intérim a remporté l'impression que la netteté des mesures prises à l'égard des fauteurs de désordre, le désarmement, l'organisation des postes ont découragé l'esprit de rébellion, tant chez les Agbas, que chez les Ouellés et chez les Morénous. Il n'en est pas moins nécessaire; d'user de vigilance à l'égard de ces populations promptes à oublier les leçons du passé.

La mise en valeur du pays est particulièrement en bonne voie dans la région Ouellé. Elle doit se développer suivant le même programme chez les Agbas et. la population du Morénou.

Un gros effort a été déployé pour la construction, des routes. Celle de N'Dakouassikro à Ouellé se prêtera sous peu à la circulation des véhicules moyennant quelques travaux peu importants et l'installation d'un bac sur le N'Zi.

C'est la voie à suivre par les voyageurs à destination de Boca N'Da, Ouellé, Bondoukou.

Le lieutenant-gouverneur p. i. a donné des instructions au commandant du cercle pour l'étude du tracé rationnel, en vue de la circulation de véhicules, des routes commerciales Dimbroko-Boca N'Da' desservant la majeure partie des populations du district Agba, et se reliant, au N'Zi, à la route précédente, Dimbokro-Bongouanou, Bongouanou-Anoumaba.

Grâce à ces routes, au travail indigène, stimulé et dirigé par les chefs de poste, l'ensemble des régions visitées paraît devoir, dans un avenir assez prochain, procurer un appoint sérieux aux transactions commerciales.

Les indigènes, tant Agbas que Ouellés et Morénous, ont des aptitudes à la culture, mais qu'il faut absolument stimuler et développer afin que les productions pourvoient, non seulement à la consommation locale, comme en ce moment, mais fournissent un élément nouveau aux transactions commerciales.

Des semences d'arachides ont été distribuées dans le pays ; le sol et le climat paraissent se prêter au développement de cette culture, tout comme en d'autres régions de l'A. O. F., et il en est de même pour celle du riz.

En dehors des cultures vivrières, de celle du coton, du riz, des arachides, le cercle du N'Zi-Comoé est abondamment pourvu de richesses naturelles : palmiers à huile, kolatiers, *funtumia elastica*, entre autres.

*
* * *

On peut affirmer, pour conclure, que notre politique a déjà produit des résultats satisfaisants ; ces résultats ne pourront que s'accroître au fur et à mesure que, notre contact devenant plus étroit avec l'indigène dirigé avec une fermeté qui n'empêche pas la confiance de naître, les populations comprendront mieux que nos efforts et ceux que nous leur demandons, tendent à l'amélioration de leur sort et la réalisent.

Des tournées comme celle exécutée par M. le lieutenant-gouverneur Guyon ne peuvent qu'amener ces bons résultats : il est excellent qu'un chef se montre, surtout s'il fait preuve d'une intelligente et paternelle fermeté. D'autre part, c'est surtout en visitant la colonie dont il a la charge qu'un gouverneur peut le mieux se rendre compte de sa situation politique et de ses possibilités économiques. Il sied donc de féliciter M. Guyon de ce qu'il vient de faire pour le plus grand bien de ses administrés et de sa colonie.

DÉPART

(Les Annales coloniales, 22 novembre 1913)

Notre distingué collaborateur Louis Le Barbier, chargé par le comité Dupleix d'aller étudier sur place certaines questions économiques — telles que celles de la main-d'œuvre indigène et de l'alcoolisme — et par un groupe d'industriels et de financiers d'aller examiner dans quelles conditions de nouvelles initiatives pourraient tenter la création d'opérations industrielles et agricoles, quitte Paris mardi prochain à destination de la Côte-d'Ivoire.

L. Le Barbier sera accompagné dans ce voyage d'études par M. le comte G. de Fayolle, qui a accompli avec succès de précédentes missions au Maroc.

La durée de ce voyage sera probablement de trois à quatre mois. Notre collaborateur a promis de tenir les lecteurs des *Annales coloniales* au courant de ce qu'il aura examiné et vu.

Conseil de gouvernement de l'A. O. F.
(*Les Annales coloniales*, 22 novembre 1913)

Le lundi 10 novembre s'est ouverte à Dakar la session du conseil de gouvernement. Y assistaient : MM. William Ponty, gouverneur général de l'A. O. F. ; ... Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire...

On s'est occupé de la réglementation générale des forêts pour toute l'A.O.F. et, en particulier, de la réglementation forestière de la Côte-d'Ivoire.

L'association des coupeurs de bois de la Côte-d'Ivoire avait reçu de M. William Ponty, gouverneur général, l'autorisation d'envoyer un délégué pour prendre part aux discussions de ces questions forestières.

Vers le Haut-Sassandra
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1913)

Nous apprenons qu'un essai de ravitaillement par voie fluviale des cercles militaires de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire va être incessamment, et pour la seconde fois, entrepris, sur l'initiative de M. Guyon, le distingué lieutenant-gouverneur p. i. de la colonie.

Depuis 1911, ce ravitaillement se fait par le chemin de fer, les denrées étant expédiées ensuite par porteurs, à partir de Dimbokro ou de Bouaké. Les inconvénients que présente ce mode de transport sont des plus nombreux. Très lents et extrêmement onéreux, il impose de plus aux indigènes des charges excessives, par suite du nombre important de porteurs qu'il exige, et des fatigues qu'il leur cause.

Voyons, en effet, ce que coûte actuellement le transport d'une tonne de marchandises, de Dakar aux divers postes des cercles militaires de la Côte-d'Ivoire. Le débarquement peut se faire à Lahou ou à Bassam. Dans le premier cas, les marchandises, amenées par les porteurs de Lahou à Kraffy, sont transportées par vapeur jusqu'à Abidjan, tête de ligne du chemin de fer ; c'est une dépense de 150 fr. 80. Dans le second, après le débarquement par le wharf, reste le transport par vapeur de Bassam à Abidjan ; le prix de la tonne ressort alors à 55 fr. 40. Dans le calcul qui suit, nous ne considérerons que la voie de Bassam, qui procure une économie de 95 fr. 40 sur le transport *via* Lahou (et nous ne tenons pas compte de la suppression des risques de perte dans la barre, risques non négligeables quand il s'agit de Lahou).

Ravitaillement du Haut-Sassandra :

Dakar-Dimbokro. 140 fr. ; Dimbokro-Toumodi-Sainfra-Issia ou Daloa, 540 fr. ; soit 680 fr.

Dakar-Bouaké, 221 fr. ; Bouaké, Déoumi, Zuénoula, Vavoua, 360 fr. ; soit 581 fr.

Ravitaillement du Haut-Cavally :

Dakar-Bouaké, 221 fr. ; Bouahé-Navoua, Sémien, 480 fr. ; soit 701 fr., d'où on peut réduire les tarifs suivants :

De Dakar à Man, 781 fr. ; à Kouilby et Logoualé, 801 fr. ; à Danané, 901 fr. ; à Duékoué, 941 fr. ; à Guiglo, 1.021 francs.

Si nous prenons au contraire la voie fluviale, soit le fleuve Sassandra et ses affluents, la Lobo et le Zô, d'une part, le fret est légèrement diminué (30 fr. au lieu de 40 fr.), d'autre part les risques de la barre n'existent pas, la baie de Sassandra étant absolument sûre ; enfin, le transport par voie d'eau est, et nous allons le démontrer, plus rapide, beaucoup plus économique, et il exige des indigènes un effort beaucoup moindre.

Les transports vont se faire par le Sassandra jusqu'à Soubré, et de là, suivant les postes à desservir, emprunter la Lobo, affluent de gauche, le Sassandra lui-même, ou le Zô, affluent de droite.

Les marchandises débarquées et emmagasinées à Sassandra (base de ravitaillement), seront transportés par pirogues à Soubré, où se trouve dès maintenant installé un magasin de transit.

De Soubré, une route de 12 kilomètres permet de contourner les chutes Nahoua, et d'amener les marchandises à l'île Badé, où recommence la navigation.

Par la Lobo, les pirogues peuvent remonter jusqu'à Mabogué, situé à quinze kilomètres d'Issia. Au-dessus de ce point, les pirogues peuvent atteindre jusqu'au parallèle de Vavoua.

Les postes de Kouibly et Sémien peuvent être ravitaillés par le Sassandra navigable jusqu'à hauteur de Ménabouhin.

Enfin, le Zô permet de desservir presque directement les postes de Guiglo, Duékoué, et Logoualé, alors que de Man au point terminus de la navigation sur cette rivière à deux jours au-dessus de Dougrou, il n'y a qu'une faible distance.

Les prix de transport par ces différentes voies ressortiront à :

Dakar-Sassandra et débarquement, 40 fr. ; Sassandra-Soubré, 160 fr. ; Soubré-Mabogué, 100 fr. ; Mabogué, Issia et Daloa, 120 fr. ; soit 420 fr.

Dakar-Soubré, 200 fr. ; Soubré jusqu'au terminus de la navigation sur le Zô, 200 fr. ; du terminus à Man, 200 francs ; soit 600 francs.

Les prix étant évidemment inférieurs pour les postes méridionaux du cercle du Haut-Cavally, plus rapprochés que Man, de Soubré et du terminus de la navigation.

Enfin, les frais de transport jusqu'à Kouibly et Sémien par le Sassandra seront presque identiques à ceux d'Issia et Daloa par la Lobo.

La diminution des frais n'est donc pas douteuse. L'économie de temps, moins sensible peut-être pour certains postes (quoique certaine), est très accentuée pour les postes méridionaux du Haut-Cavally. Nous ne prendrons qu'un exemple, celui d'Issia, pour lequel la comparaison est le plus défavorable : il faut onze jours pour amener les marchandises de Bassam à ce point, et ce n'est que dans les plus mauvaises conditions (crue exagérée), que ce chiffre serait atteint par Sassandra et Soubré. Pour tous les autres points cités, le transport par Bassam comporte de nombreuses étapes de portage, alors que par le Sassandra, beaucoup d'entre eux ne sont guère plus éloignés qu'Issia de la côte, et pour les autres, les durées de transport sont encore diminuées dans de fortes proportions.

Mais, où la différence s'accuse, c'est quand on étudie l'effort demandé aux indigènes par l'une ou l'autre voie.

Les transports de matériel pour les cercles militaires de l'Ouest constituent actuellement une lourde charge pour les populations Baoulé et Gouro.

L'expédition d'une tonne de marchandises de Dimbokro à Issia par porteurs, exige 40 hommes pendant neuf jours, soit 360 journées de travail. Or, une pirogue payagée par 6 hommes, transporte 750 à 800 kg, ce qui représente pour l'expédition d'une tonne de marchandises, de Sassandra à Issia, et si on table sur les plus mauvaises conditions, 150 journées de travail environ, y compris le portage de Soubré à l'île Dadé, et de Mabogué à Issia.

Et cette différence s'accroît dans des proportions énormes, à mesure qu'on considère des postes plus éloignés, de Dimbokro ou Bouaké, ainsi que de Sassandra.

Il en résultera donc pour l'indigène un grand allègement de charges rendant disponible pour le développement des cultures, pour les entreprises privées elles-même une importante main-d'œuvre.

C'est pourquoi M. le gouverneur Guyon, qui a rempli avec tant d'habileté, d'intelligence et de tact les fonctions de gouverneur intérimaire, a eu à cœur de faire aboutir le projet qui sommeillait dans les cartons depuis quelque temps. Ce projet va permettre de ménager à la fois, et dans de très larges proportions et les finances de l'État, et l'effort demandé à nos sujets.

Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier.

Conseil de gouvernement de l'A. O. F.
DISCOURS DE M. WILLIAM PONTY
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1913)

.....
La protection de la forêt

Certains, ont estimé, en France, que nous exagérons l'importance et les effets de la déforestation. Et cependant est-il une seule personne, séjournant depuis longtemps en Afrique occidentale française, qui ne se soit rendu compte des progrès rapides du déboisement. C'est à ce point qu'au Sénégal, la plus menacée de nos colonies, les massifs boisés le long du fleuve et jusque dans l'intérieur ont, à deux exceptions près, complètement disparu. Il est donc grand temps de nous opposer à cette œuvre de dévastation. Or, le décret de 1900 paraît notoirement insuffisant pour nous permettre d'assurer la que des peuplements. Il fallait d'une le reprendre. C'est ce qu'a, tenté la. Côte-d'Ivoire, par le décret du 18 juin 1912. Cet acte, à peine entré en application, n'a pas paru répondre, en tous points, aux exigences actuelles ; il a dû être refondu. Nous avons été amenés ainsi à élaborer deux avant-projets de décret sur le régime forestier : l'un, spécial à la Cote-d'Ivoire, en raison de l'étendue, de la densité et de la valeur des bois qui y sont exploités ; l'autre, commun à toutes les autres colonies de l'Afrique occidentale française. Mais ce dernier projet ne représente, en définitive. à mes yeux, qu'un cadre général dans lequel viendront s'incorporer les règlements locaux qu'il prévoit et qui constitueront une véritable législation forestière propre à chaque colonie et adaptée à ses besoins.

.....
Les débats de la réglementation forestière de la Côte-d'Ivoire commencèrent à 8 heures du matin, et se terminèrent à 5 heures du soir. M. Vizioz, coupeur de bois de la Côté-d'Ivoire, assista à cette discussion et prit part aux débats. Le gouverneur général, président du conseil, laissa chaque opinion s'exprimer, qu'elle fût celle de l'orateur ou d'un interrupteur.

La séance des coupeurs de bois donna une mesure de son impartialité : de nombreux articles présentés par le gouverneur Angoulvant furent discutés, et M. Vizioz put y parler avec une entière liberté, bien que l'entente la plus parfaite ne régnât point entre le coupeur de bois, représentant un groupement forestier, et le lieutenant-gouverneur.

.....
Dolo et vin de palme
par Louis LE BARBIER
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1913)

De tous nos gouverneurs ouest-africains, M. Angoulvant est celui qui a mené la meilleure campagne contre l'alcool. Non seulement il a eu l'honneur d'entamer la lutte contre l'alcool de traite, c'est-à-dire de provenance européenne, mais il a essayé d'atteindre aussi celui que les indigènes fabriquent sur place — vin de palme ou dolo —, tantôt avec la sève des palmiers, tantôt avec des graines fermentées. Et l'honorable gouverneur de la Côte-d'Ivoire a eu pleinement raison. Son exemple doit être cité, et surtout imité.

Le dolo, quoique moins brutal dans ses effets que l'effroyable eau-de-vie de pommes de terre non rectifiée de provenance allemande ou hollandaise, n'en est pas moins un déplorable excitant pour l'indigène. C'est, avec l'hydromel, la boisson favorite des fétichistes de la vallée du Niger, et de toutes les colonies non forestières de l'Ouest africain. On l'obtient par l'ébullition prolongée de grains de maïs ou de mil fermenté, comme tout le monde sait. Or, on a remarqué que les contrées fétichistes du Soudan et du Haut-Sénégal et de la Guinée, c'est-à-dire ceux dans lesquels on consomme le plus de dolo, offrent presque autant de cas de mortalité infantile et de folie que les contrées de la côte où sévit l'alcoolisme causé par l'alcool de traite, tandis que, dans les familles vraiment musulmanes, pratiquant leur religion et s'abstenant, par suite, de toute boisson fermentée, ces accès de folie, cette mortalité des enfants sont beaucoup plus rares. Il est donc certain que le dolo est un poison pour l'organisme, et que l'abus qui en est fait par certains noirs est dangereux pour leur santé et pour celle de leur descendance.

De là s'impose cette conclusion qu'il faut tâcher d'arrêter cet amour du noir pour son dolo. Ce ne sera peut-être pas très facile mais cependant, on peut essayer. Ne pourrait-on pas punir les noirs vus ou rencontrés en état d'ivresse : chercher d'autres moyens préventifs, essayer dans les écoles d'apprendre aux enfants combien est dégradant — et nocif — cet horrible défaut.

Voilà à peu près tout ce que l'on peut tenter contre le dolo, qui est fabriqué avec des plantes dont l'usage ne peut être prohibé, parce que l'on ne peut pas empêcher un indigène d'ensemencer un champ plus étendu que ne le comportent les besoins de nourriture de sa famille, et qu'il lui est dès lors loisible de convertir le superflu de la production en boisson fermentée. et de s'enivrer.

Pour le vin de palme il n'en va pas de même. La production de ce vin ne s'obtient qu'en faisant mourir, ou tout au moins en, appauvrissant singulièrement l'arbre, qui le produit. Or, les palmiers sont des arbres précieux ; toutes leurs variétés sont utiles, ils représentent une richesse collective dont la colonie, a le droit de surveiller l'emploi.

Le moins apprécié de tous, le rônier, donne des pieux résistant. à l'eau, d'une solidité extrême et perd toutes ses qualités, quand on en a extrait la sève pour la convertir en vin. Ses feuilles, sont utilisées pour la couverture des maisons indigènes ; elles servent à confectionner des nattes, des chapeaux, des tissus végétaux. C'est donc un arbre utile. L'elæis donne des fruits oléagineux qui constituent une source de richesse extrême pour toutes les colonies du golfe de Guinée. Les nervures du raphia servent à construire les habitations indigènes, et ses fibres sont l'objet d'un commerce important. Tous les palmiers sont industriellement utilisables : il n'est donc pas admissible que, pour le seul besoin de s'enivrer — car il use de ce vin toujours sans modération, et en ingurgite plusieurs litres chaque fois qu'il en trouve l'occasion — l'indigène puisse détruire ces végétaux précieux.

Il faut défendre les palmiers contre ces fantaisies absurdes des habitants, tout comme on a essayé, mais trop tard, de préserver les lianes à caoutchouc du Soudan et des autres pays producteurs. Il faut même profiter de l'exemple : on a pensé trop tard à préserver les lianes : on ne doit pas tomber dans la même faute pour les palmiers. C'est ce que M. Angoulvant, soucieux à bon droit de l'avenir de la colonie placée sous ses ordres, a fort nettement démontré quand il s'est occupé de la question, et il faut le

féliciter sans réserve de cette sagesse prévoyante. Il convient de voir partout se généraliser les sages mesures de préservation que l'on a pu prendre à la Côte-d'Ivoire : il faut, en outre, atteindre, comme nous le disions tout à l'heure, les buveurs de dolo.

Les nègres, a-t-on dit souvent, sont de grands enfants ; vis-à-vis des enfants, il faut être parfois sévère quand leur propre bien l'exige et quand il faut leur faire perdre de mauvaises habitudes. Il ne s'agit pas, en la matière, de tracasseries ou de vexations inutiles, mais de la répression d'un vice qui, en se généralisant et en s'étendant, menacerait l'existence même de toutes ces races. Nous devons donc être énergiques. Le seul des principes coraniques que nous pourrions et devrions soutenir est celui qui interdit l'absorption des vins de palme, du dolo et des liqueurs fermentées à tous les disciples du Prophète. Il est fâcheux que le surplus de la doctrine soit aussi nettement hostile à notre influence politique et sociale. Sans cela, nous devrions favoriser de toute notre force la diffusion du culte musulman dans nos possessions. Puisque nous ne pouvons pas nous fier à ce moyen, il fallait en-trouver d'autres. M. Angoulvant nous les a indiqués, il a très bien fait.

CÔTE D'IVOIRE

La vie administrative.

(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1914)

— Une décision du 13 novembre autorise l'exhumation et le transport en France des restes mortels du sergent du génie Garnier, décédé le 13 octobre 1912 et inhumé au cimetière de Dimbokro.

— Une commission est instituée pour donner son avis sur le classement dans la section des surveillants ou dans celle des comptables, des surveillants actuellement en service dans le cadre local des Travaux publics.

Cette commission est composée comme suit :

MM. Aggeri, conducteur de 1^{re} classe des Travaux publics, chef du service des Travaux publics par intérim, président ; Macdonel, chef de bureau de 2^e classe des secrétariats généraux ; Fardet, administrateur adjoint de 3^e classe des colonies.

— Par décision du 20 novembre, une indemnité de direction de 3.900 francs l'an est allouée à M. Spinel, garde général des eaux et forêts, à compter du 8 septembre 1913, date de sa nomination comme chef du service forestier à la Côte d'Ivoire.

— La Commission chargée de surveiller les épreuves du concours professionnel institué en vue de l'établissement du tableau de propositions pour le grade d'administrateur adjoint de 1^{re} classe, s'est réunie à Bingerville les 15 et 16 décembre. Cette commission était composée de MM. Simon (Marc), administrateur de 3^e classe des Colonies ; Cheruy (P.E.), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Colonies ; Lamarre, adjoint de 2^e classe des Affaires indigènes ; MM. Lalaurette, Jacotot, Bourrey, Sargenton, Tavernier, adjoints de 1^{re} classe des Affaires indigènes.

Par arrêté du 21 novembre est approuvé et rendu exécutoire au profil du budget urbain d'Abidjan, exercice 1913. le rôle de la prestation en argent, ci-après : n° 101. Lagunes-Abidjan urbain (primitif), 5.115 fr.

Par arrêté du 21 novembre sont approuvés et rendus exécutoires des rôles de prestation en argent, exercice 1913. pour différents cercles,, dont le total se monte à 11.175 fr.

— D'autres rôles de prestation en argent et en nature, de contributions des patentes et licences et de capitation sont également approuvés.

— Une décision du 28 novembre fixe la composition des commissions de classification des patentes pour 1914.

L'Hygiène à la Côte-d'Ivoire
par M. le docteur Sorel,
médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales
(*La Dépêche coloniale*, 28 janvier 1914)

[À Grand-Bassam*]

Hygiène et propreté de la voirie

En dehors des moustiquiers, chargés de remblayer les petites dépressions, de surveiller les alentours des concessions, de faire, en un mot, la police des eaux stagnantes à l'intérieur de la ville, la propreté même des voies publiques fut assurée par des équipes de prisonniers sous la surveillance de miliciens ; mais la propreté parfaite était, au cours des années précédentes, difficilement obtenue. Jusqu'au début de 1912, les rues de Bassam étaient rudimentaires ; l'artère principale seule avait un terrain dur formé de coquilles pilées et d'un peu de pierres, le tout aggloméré avec l'argile vaseuse prise au bord de la lagune. À la saison des pluies, ce mélange se détrempeait, formait des trous et devenait glissant. En dehors de ces essais rudimentaires, on ne trouvait partout que du sable. Sans compter ce qu'avait de déplorable cet état du sol au point de vue de la marche, il permettait de laisser facilement échapper à la surveillance des boîtes vides, des tessons de bouteille, des noix de coco à demi-enfouies et contenant de l'eau.

En 1911, j'avais proposé de construire des routes cimentées, comme à Rufisque ; mais l'argent manquait. Ce fut seulement au début de 1912 que M. l'administrateur en chef Benquey fit un premier essai de bétonnage. Les résultats obtenus furent excellents, si bien que, M. Benquey parti, ses successeurs n'eurent, pour faire œuvre parfaite, qu'à continuer ce qu'il avait commencé. M. Ceccaldi modifia le procédé, en recouvrant le béton d'une couche de 2 centimètres de ciment. Les 1.800 mètres environ de routes cimentées terminés à l'heure actuelle donnent à Bassam l'aspect d'une ville extrêmement propre. La nature du sol de la ville, qui n'est que du sable pur, a dispensé pour le moment de construire sur les côtés de la chaussée des ruisseaux et des caniveaux, les eaux pluviales s'infiltrant presque immédiatement.

Il sera prévu, en 1913, les crédits nécessaires pour l'étude générale du nivellement de la ville. Ce travail préliminaire amènera naturellement à l'étude des moyens d'écoulement des eaux pluviales vers la lagune.

J'ajoute comme améliorations communales au cours de cette année, l'augmentation du nombre des W.-C. publics pour les indigènes, le déplacement de l'abattoir, qui du milieu de la ville a été transporté de l'autre côté de la lagune.

Résultats. — Les mesures d'hygiène prises contre les deux maladies principalement à redouter ici : la fièvre jaune d'abord et le paludisme ensuite, ont eu des résultats tangibles.

Au cours de 1912, la fièvre jaune a fait son apparition sur la côte occidentale d'Afrique au Sénégal, en Gambie, au Dahomey et même au Congo Belge. Bassam, en relations constantes avec tous ces points contaminés ; Bassam, que l'on considérait jadis comme un véritable foyer de typhus amarre, est resté indemne.

Les journées d'hospitalisation des Européens de Bassam pour paludisme ont été sensiblement moins nombreuses.

Mais c'est surtout chez les indigènes que l'amélioration sanitaire générale se fait sentir, puisque l'index paludéen de Bassam, de 40 % en 1910, est tombé à notre dernier examen (novembre 1912, 74 prises de sang) à 12 %. Ces résultats corroborent les constatations cliniques ; il y avait à l'ambulance de Bassam (ville dont le chiffre de la population est stationnaire), au cours de 1910, 2.175 consultants ou, en 1911, 2.054 ;

on voit une semblable diminution en 1912. Or, si l'on se reporte à la statistique par maladie, on constate que la baisse porte exclusivement sur la colonne paludisme.

Et pour toutes ces mesures d'assainissement et de prophylaxie, quelles ont été les dépenses ?

En 1910, 20.000 francs ;
En 1911, 75.000 francs ;
En 1912, 150.000 francs,
soit en tout, 245.000 francs.

Tablant sur les rôles d'impôt, on peut estimer à au moins 3.000 la population de Bassam et du périmètre. À 3.000 habitants, on établit donc que, répartis sur les trois années, les frais supportés ont été de 0 fr. 07 par jour et par individu.

[À Bouaké* : ségrégation parfaite]

Bouaké. — À côté des mesures d'assainissement prises à Bassam, nous devons parler de ce que l'on a fait à Bouaké.

Bouaké était un très grand village indigène, avec quatre ou cinq fonctionnaires et deux ou trois commerçants européens. En six mois, immédiatement après l'arrivée du rail en ce point, une petite ville a surgi de terre.

Comme on créait le centre de toutes pièces, il était facile de bien faire. Le chef du service de santé et le médecin de l'hygiène furent consultés, tant sur le choix de l'emplacement de la ville que sur la direction à donner aux maisons, et sur toutes les mesures d'hygiène à adopter. Aucun terrain n'ayant encore été concédé, on put instituer une ségrégation parfaite. Le village indigène fut placé à 700 mètres du centre européen, relié à lui par une large et belle route. Un grand marché est la limite au delà de laquelle aucune construction indigène ne doit être bâtie.

Au moment de notre passage à Bouaké, des députations de beaucoup de villages du Baoulé Nord étaient venues au chef-lieu du cercle pour saluer le gouverneur en tournée. Nous avons, avec notre camarade Arlo, réuni 334 enfants de un à quinze ans de Bouaké et autres villages, et les prises de sang nous ont permis d'établir un index paludéen « régional » ; le pourcentage des sujets infectés s'élève à 42 %. Cette région, en somme, n'est pas extrêmement paludéenne, et dès que l'on aura fait comprendre à l'indigène la nécessité de soigner ses enfants et de se traiter lui-même, on arrivera vite à de remarquables résultats. Les conditions climatériques favorables ont permis, comme nous allons l'exposer de suite, de faire de Bouaké le centre vaccinogène de la colonie. L'administration a déjà pu créer une vaste ferme-école ; il y aura là pour le bactériologue un lieu de recherches absolument merveilleux.

Un danger que j'ai signalé et sur lequel j'appelle à nouveau l'attention, c'est qu'à une certaine saison, Bouaké est infesté de glossines de toute espèce. Il y a actuellement assez peu de trypanosomés ; mais, quand le chemin de fer montant vers le Soudan permettra aux hommes et aux animaux infectés de descendre en peu de temps et sans fatigue, il faudra craindre la généralisation de la maladie. Déjà, d'ailleurs, sous la direction éclairée de M. le docteur Arlo, médecin du poste, on a commencé les travaux de régularisation du lit des ruisseaux environnant la ville et le débroussaillage de leurs rives.

M. l'administrateur Delmotte, comprenant l'importance, au point de vue économique, de ces questions d'hygiène générale, s'en occupe avec beaucoup de méthode et un esprit vraiment scientifique.

Nous parlerons plus loin de la question intéressante des eaux de Bouaké.

Vaccine

(En collaboration avec MM. Guerchet, chef du service de santé,

et Arlo, médecin-major)

Une des ambitions du service d'hygiène a été de créer, à la colonie, un service capable de suffire aux besoins du pays. Après des expériences faites en 1910, en vue d'établir le point le plus favorable, on s'était arrêté à Bouaké, et c'est là qu'en 1911 et les huit premiers mois de 1912, on arriva, avec des moyens de fortune, à produire du vaccin de virulence moyenne de 67 % et en quantité suffisante pour pratiquer au courant de chacune des deux dernières années plus de 120.000 inoculation. La production a continué au cours de 1912.

Les locaux dont nous disposions étaient, comme l'an dernier, des cases indigènes servant d'écuries ; mais devant les résultats tangibles obtenus, M. le gouverneur Angoulvant a décidé d'ouvrir au budget de 1913, les crédits nécessaires pour la construction, le fonctionnement et l'entretien, à Bouaké, d'un centre vaccino-gène unique pour la colonie. À côté de ce centre sera créé un laboratoire de recherches (un crédit de 65.000 francs est prévu pour la construction de ces locaux) ; un médecin dirigera ces deux importants services, ayant à sa disposition les sommes nécessaires pour organiser, d'une façon méthodique et définitive, la production régulière du vaccin et son transport dans les points les plus reculés de la colonie. Cette année, comme on ne pouvait, vu l'exiguïté des locaux, inoculer à la fois qu'un nombre restreint de génisses ou d'ânes, le médecin chargé du service envoyait la lymphe vaccinale quand il était en mesure de le faire et non au moment précis où elle lui était demandée ; de la sorte, certains envois arrivèrent trop tard à destination et ne purent être utilisés.

Le docteur Arlo, après trois ans de séjour, a dû quitter Bouaké au commencement d'octobre, en pleine période de production (saison fraîche) ; le médecin qui l'a remplacé, peu rompu à l'habitude de travailler aux colonies, strictement avec l'indispensable, n'a pu suffire aux demandes ; ce qui explique le nombre inférieur de vaccinations cette année.

Les remarques auxquelles a donné lieu la technique vaccinale, au cours de 1912, sont résumées dans un travail que M. Arlo a adressé à M. l'inspecteur général.

Nous ne pouvons, à ce chapitre, passer sous silence les succès obtenus avec le vaccin sec de l'Académie de médecine.

Au cours de ces deux dernières années, à quatre reprises, juin 1911, octobre 1911, janvier 1912, octobre 1912, des essais ont été tentés dans des conditions diverses. D'un façon générale, la pulpe vaccinale desséchée nous a été envoyée de France, sans précaution aucune, par la poste en une petite boîte de bois.

Les trois premiers essais ont donné des résultats très satisfaisants, le quatrième a été extrêmement satisfaisant, 97 %, et, dans cet essai, l'un des tubes n'avait été employé que quarante jours après son départ de France. On doit donc retenir cette conservation prolongée, même sans précautions, de la virulence de ces vaccins secs. De plus, en gardant le vaccin dans un endroit frais (gargoulette), j'ai constaté que cette virulence restait à peu près la même après cinq mois de séjour à Bassam.

Les laboratoires auraient donc, selon nous, intérêt à se mettre à fabriquer eux-mêmes ces pulpes desséchées, dont l'expédition et la conservation sont faciles.

Étude des eaux

Les analyses des eaux à Bingerville, Bassam et Bouaké, qui ont été faites par M. le pharmacien-major Finelle, montrent que les eaux de la Côte-d'Ivoire, celles de Bouaké* principalement, sont de qualité médiocre, à cause de la quantité de matières organiques qu'elles contiennent. C'est pourquoi, dans ce centre en voie active de développement, M. le gouverneur a jugé utile de faire mettre à l'étude un système de filtration des eaux.

Consulté sur le choix d'un filtre, j'ai proposé des filtres à sable immergés du système Puech et Chabal qui, dans le concours pour l'épuration des eaux de Marseille, ont donné de très bons résultats. Nous avons préféré ce système même aux filtres américains à grand débit en vase clos et à membranes filtrantes artificielles. Ces derniers

nécessitent un entretien journalier, que l'on ne saurait à qui confier. Les filtres à sable ne demandent qu'un entretien beaucoup moins astreignant ; naturellement, le médecin du laboratoire surveillerait quotidiennement les eaux du filtre.

Peut-être, à cause de la température aux colonies, pourrait-on couvrir les bassins filtrants ; on éviterait ainsi, je crois, le développement intensif d'algues à la surface des eaux.

Si ces filtres donnaient à Bouaké de bons résultats, on pourrait en construire de semblables à Bassam, Abidjan et Bingerville, partout où un médecin bactériologue pourrait surveiller le fonctionnement du filtre et où le nombre des Européens justifierait les dépenses d'installation, relativement considérables.

Alcoolisme. — Surveillance des boissons alcooliques livrées au public

Il était du ressort du médecin de l'hygiène de s'attaquer à toute cause portant préjudice grave à la santé publique ; c'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de signaler à M. le gouverneur les ravages épouvantables de l'alcoolisme progressant en ces pays neufs.

D'abord, en présence de crises fréquentes de délire aigu chez l'indigène, après absorption d'alcools vendus dans le commerce, les pouvoirs publics, sur ma demande, ont prié M. le pharmacien-major Finelle de pratiquer l'analyse des liquides (vins ou alcools) vendus tant aux Européens qu'aux indigènes.

Les analyses démontrèrent que tous les vins examinés sont ou boriqués, ou vinés et boriqués, ou vinés, boriqués et mouillés. La qualité médiocre de ces vins les empêche de supporter tout transport.

Quant aux alcools, des alcools de traite, les analyses de M. Finelle ont montré qu'ils proviennent de produits incomplètement rectifiés, contiennent de notables quantités d'aldéhyde et de furfurole, et sont toxiques et dangereux.

La question de la lutte antialcoolique a été longuement discutée au conseil d'administration de la colonie, puis à Dakar, à la dernière session du gouvernement, et M. le gouverneur général Ponty, ainsi que tous les gouverneurs et délégués des colonies du groupe, ont voté à l'unanimité la mise en étude des moyens les plus propres à arrêter le progrès enrayant de l'alcoolisme, cause de ruine morale et physique de la race noire.

Mais, en dehors de cela, un résultat plus immédiat a été obtenu : en date du 6 novembre 1912, M. le gouverneur Angoulvant prenait un arrêté portant interdiction formelle de vendre de l'absinthe aux indigènes, à partir du 1^{er} avril 1913. Il serait à souhaiter que tous les gouverneurs suivissent cet exemple.

Essai de création d'un rôle démographique pour le bureau d'hygiène.

Au moment où se construisait le village, les indigènes se sont vus, aux termes des arrêtés, obligés de soumettre au médecin de l'hygiène le plan de la maison qu'ils voulaient édifier. Un exemplaire du plan de chaque maison a été gardé, et tout immeuble nouvellement construit de Bassam a maintenant son dossier au laboratoire.

Il est d'ores et déjà facile, si l'administration veut s'en occuper, de limiter pour chaque immeuble le nombre des habitants, ce qui, d'ailleurs, pourra servir beaucoup aux études de statistique. Le médecin, lui, aura à constituer un casier sanitaire des maisons, et c'est à cette fin que, dans une séance du conseil d'hygiène, il a été demandé que l'on force les indigènes à déclarer le décès des leurs, et surtout que l'administration ne donne pas le permis d'inhumer sans être en possession du certificat de décès fourni par le médecin.

L'importance de cette mesure, qui peut permettre de dépister une maladie épidémique au premier cas, ne peut échapper aux pouvoirs publics.

CÔTE-D'IVOIRE
[Monument aux morts de la Côte-d'Ivoire]
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1914)

Le 11 janvier dernier a eu lieu à Grand-Bassam l'inauguration de ce monument, dont le lieutenant-gouverneur Angoulvant eut l'idée en 1910.

La cérémonie a été présidée par M. G. Julien, lieutenant-gouverneur par intérim, qui a fait à cette occasion un résumé de l'histoire de la colonie. Il ressort de ce résumé que la Côte-d'Ivoire a été une grande mangeuse d'hommes. On a voulu que cela cessât et alors a commencé la pacification méthodique du pays, pacification qui est aujourd'hui très largement accomplie.

LE DÉCRET FORESTIER DE LA CÔTE-D'IVOIRE
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir.
(*Les Annales coloniales*, 12 février 1914)

Le projet de décret forestier de la Côte-d'Ivoire a fait déjà couler beaucoup d'encre. La question est assez grosse pour qu'on y réfléchisse à deux fois.

En ce qui me concerne, je l'ai étudié sans parti-pris. Depuis, j'ai eu l'occasion d'en causer avec le gouverneur Angoulvant et avec le délégué des exploitants et c'est après mûre réflexion que j'en arrive aux conclusions que je veux relater.

Tout d'abord, la question de principe : peut-on concéder les forêts ? Ne sont-elles pas propriété indigène et, dès lors, n'est-ce pas consacrer une spoliation que de les annexer au domaine privé de la colonie ?

En conscience, je ne le crois pas. La forêt est tellement vaste, les besoins des indigènes en bois sont si faibles qu'en réalité, on ne peut pas dire qu'ils ont jamais exercé sur la forêt un droit privatif qui leur en confère la propriété.

Mais si les indigènes n'ont pas, jusqu'à l'occupation française, envisagé la forêt comme susceptible d'utilisation Industrielle ou commerciale, ils y ont incontestablement puisé à leur gré pour la satisfaction de leurs besoins, d'ailleurs assez modestes. C'est le droit que le projet de décret se propose de sauvegarder en proclamant que les droits d'usage des indigènes seront sauvegardés.

Seulement, c'est ici où je me sépare radicalement des rédacteurs du décret. En effet, ils affirment un principe, mais ils omettent complètement d'en tirer les conséquences.

On peut voir nettement que le projet de décret ne définit même pas les droits d'usage qui seront sauvegardés. Il n'envisage expressément que la construction des pirogues et, encore, faudra-t-il que l'indigène, là encore, demande autorisation à l'administrateur !

Si on ne définit pas les droits d'usage, c'est peut-être tout simplement parce qu'une énumération est manifestement impossible : c'est le bois pour les cases, pour la cuisson des aliments, pour les ponts, etc., etc. Les usages sont infinis, mais on voit aussi qu'ils échappent à toute mesure. Et c'est pour cela que le décret, qui ne les définit pas, ne précise pas davantage comment ces droits d'usages seront sauvegardés. En son état actuel, le décret ne constitue donc qu'une vaine formule du genre de celle des fameuses réserves indigènes dans les décrets de concession de l'A. E. F. Ces réserves n'ont jamais été constituées. Si l'on n'exige pas de précision, les droits d'usage ne seront pas davantage garantis.

Comment les garantir ? D'une façon bien simple. Le village, pour prospérer, a besoin de terres cultivables et de bois. On lui détermine un périmètre de terres cultivables. On

doit lui déterminer également autour du village un périmètre de forêts où, sans aucune autorisation, les indigènes seront chez eux. C'est le prolongement du village qui se compose : 1° de cases, 2° de terres cultivables, 3° de forêts.

Quelle sera l'étendue de ce périmètre ? Aucune difficulté. Il suffira de décider que le village aura droit à trois hectares de terre de défrichement par tête et à deux hectares de forêt par tête, homme ou femme ou enfant. Ainsi, il est vrai, je compte très largement, mais comme il n'est pas possible de réviser tous les ans le domaine du village, il faut qu'il puisse avoir, et pour longtemps, toutes les possibilités de développement. Ce domaine agricole et forestier doit, d'ailleurs, être constitué à l'état de véritable *homestead*, déclaré incessible et insaisissable et immatriculé au nom du village.

Qu'on n'objecte pas qu'ainsi, je ne sauvegarde que le droit des villages qui existent actuellement et que je ne m'intéresse pas à ceux qui pourraient se créer postérieurement à l'attribution des concessions ? En effet, la réponse est trop simple. Si les indigènes viennent se planter au beau milieu d'une forêt déjà concédée, je ne dis pas qu'il ne faudra pas leur laisser le droit de bâtir leur case et d'installer leur village, mais vraiment ils ne peuvent exciper d'aucun droit d'usage sur une forêt sur laquelle ils n'ont aucune priorité d'occupation.

La forêt de la Côte-d'Ivoire est assez vaste pour subir ces réserves indigènes effectives et quand on prétend pouvoir donner 30.000 hectares d'un seul coup à un concessionnaire européen, on peut bien réserver quelques milliers d'hectares à chaque village.

Mais le décret forestier prévoit encore la concession des palmeraies. Je crois que, sur ce point, il est impossible de lui donner satisfaction. La palmeraie a été créée par l'indigène. S'il ne tient pas beaucoup à la forêt, il tient essentiellement à ses palmiers. Il les cultive bien ou mal : c'est son affaire, mais il sait que c'est à lui et il n'admet pas qu'on y touche. Sans doute, M. Scheffer⁵⁴ a pu obtenir des chefs indigènes d'une région où il venait de commander, des contrats singulièrement avantageux. Mais l'exemple n'est pas près de se renouveler et, en fait, il ne s'est pas renouvelé.

On me dit que la palmeraie restera inexploitée. Tant pis. Sous le prétexte que, dans telle ou telle région de la France, le paysan ne sait pas tirer parti des richesses naturelles qui sont à sa portée, peut-il être question de l'en exproprier ? Un propriétaire s'obstine à ne pas exploiter une minière qui est sur son patrimoine, peut-on, quelle que soit la richesse de cette minière, passer outre à son refus ? La palmeraie doit donc rester entièrement propriété indigène.

À condition que, sur ces deux points fondamentaux et essentiels, satisfaction soit donnée, il me paraît possible de passer à l'examen du texte, qui comporte, du reste, un certain nombre d'observations de détail plus ou moins importantes.

CÔTE D'IVOIRE

La vie administrative.

(*Les Annales coloniales*, 17 février 1914)

— Les indigènes de la Côte-d'Ivoire seront astreints, au cours de l'année 1914, pour l'entretien des routes et sentiers et des pistes télégraphiques de la Colonie, et dans les conditions prévues à l'arrêté organique, à dix journées de prestation.

Les indigènes portés sur les rôles de la population flottante et ceux employés dans les exploitations agricoles, commerciales ou industrielles dans toute la colonie, ainsi que les

⁵⁴ Schiffer (et non *Scheffer*) : de la Société française des huileries et plantations de la Côte-d'Ivoire.

habitants des centres urbains de Bassam, Abidjan, Bouaké et Dimbokro, sont autorisés à racheter la prestation moyennant le versement d'une somme de. 5 francs représentant les dix journées de travail à 0 fr. 50 l'une.

— Une taxe annuelle de voirie sera perçue, dans la ville de Bouaké, sur les bases suivantes : 0 fr. 10 par mètre linéaire de façade ou de clôture en bordure des voies publiques pour les concessions provisoires ou définitives appartenant à des Européens, ou appartenant à des indigènes mais dont les constructions seront édifiées à l'européenne.

Cette taxe est due par les propriétaires eux-mêmes et sera versée au profit du budget urbain. Les édifices administratifs ne sont pas assujettis à la taxe.

— Une taxe annuelle de vidanges de soixante francs par concession sera perçue pour l'enlèvement des tinettes et des ordures dans la ville de Bouaké.

Cette taxe est due par les concessionnaires et sera versée au profit du budget urbain.

— À l'*Officiel* du 15 janvier 1914, plusieurs arrêtés rendant exécutoires des rôles d'impôt de capitation, exercice 1914, de prestation en nature ou en argent, exercice 1913, d'impôt de capitation, exercice 1913 et portant relevé des décharges en matière d'impôts directs accordées dans la séance du conseil d'administration, du 20 décembre 1913.

— Un poste militaire provisoire est créé à Guésabo, cercle du Haut-Sassandra, secteur de Daloa.

— M. Grilhot, Paul-Émile-Victor, commis des Affaires indigènes, en sous-ordre à Dimbokro, est nommé huissier près le Tribunal de première instance de Grand-Bassam, avec résidence à Dimbokro, en remplacement de M. Guérel, appelé à d'autres fonctions

Il est créé en Côte-d'Ivoire une section topographique qui comprend tous les géomètres du service topographique. Elle est placée sous les ordres du Chef du Service des Travaux publics.

Les fonctions de chefs de la section topographique seront confiées, par décision du chef du Service des Travaux publics, au géomètre le plus ancien dans le grade le plus élevé. Des géomètres pourront, sur la demande du Conservateur de la Propriété foncière et sur la proposition du chef du service des Travaux publics, être détachés temporairement au service de la Propriété foncière selon les besoins de ce service.

— Les mesures quaranténaires prescrites contre les provenances de la Gold Coast par l'arrêté du 25 octobre 1913 sont levées à compter du 7 janvier 1914.

— Les électeurs de la chambre de commerce de Bingerville étaient convoqués pour le 8 février 1914 en vue de procéder à l'élection de : 1° 3 membres titulaires et 3 membres suppléants étrangers européens ou assimilés ; 2° 2 membres titulaires et 2 membres suppléants indigènes sujets français.

— Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de parler du désarmement auquel, afin de mettre un terme à la résistance opposée par les peuplades de la région forestière à l'occupation définitive du pays et, par suite, à sa mise en valeur, le lieutenant-gouverneur a décidé de faire procéder dans les tribus dont l'habitat se trouve situé dans la zone sylvestre.

Aux dernières nouvelles, c'est-à-dire au 15 novembre 1913, le nombre total des fusils détruits s'élevait à 104.828.

Entre le 15 novembre 1913 et le 15 janvier 1914, le nombre des fusils détruits a atteint 1.861, ce qui fait, à l'heure présente, près de 107.000 fusils hors d'usage.

CÔTE D'IVOIRE

La vie administrative.
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1914)

— La 3^e brigade de garde indigène est supprimée à compter du 1^{er} janvier 1914.

Le peloton de la 3^e brigade stationné à Abidjan passe à la 4^e brigade, à Dimbokro.

Le second peloton de la 3^e brigade, qui occupait le secteur militaire Taï-Patokla, passe au 3^e régiment de tirailleurs sénégalais, par permutation avec le peloton de la 2^e compagnie du 3^e sénégalais de la région Man-Sémien. L'effectif de ce dernier peloton est réparti entre les 1^{re} et 2^e brigades, mais ne quittera la région Man-Sémien qu'autant que cette circonscription, qui fera partie du nouveau cercle de Touba, sera remise effectivement à l'autorité civile.

Les cadres français disponibles de la 3^e brigade sont mis à la disposition du commandant militaire, qui en assurera la répartition dans d'autres unités ou dans d'autres corps.

Le secteur militaire Taï-Patokla est rattaché, à compter du 1^{er} janvier, au cercle militaire du Haut-Cavally.

La résidence du chef de bataillon commandant le groupe des brigades est transférée à Dimbokro.

— Le crédit de 100.000 francs inscrit au budget général (exercice 1914) pour l'assainissement sera réparti par parties égales entre les deux centres de Grand-Bassam et Abidjan.

— La somme de cinquante mille francs affectée à l'assainissement de la ville de Grand-Bassam, en 1914, sera répartie de la façon suivante :

1° Paiement des moustiquiers. achat de pétrole et du matériel nécessaire au pétrolage des marigots non encore comblés, hamacaires du service d'hygiène 15.000 fr.

2° Construction de caniveaux pour l'écoulement des eaux et travaux d'assainissement divers dans la partie Ouest de la ville 15.000 fr.

3° Assainissement du rivage lagunaire, amorce de quais 20.000 fr.

— Un arrêté du 11 janvier 1914 fixe les limites entre les cercles du Baoulé-Sud et du N'zi-Comoé.

— Le conseil de santé s'est réuni à Bingerville, dans les bureaux du chef du service de santé, le jeudi 27 février 1914 et s'y réunira tous les 21 jours, à compter de cette date. Tous les fonctionnaires et militaires proposés pour un congé de convalescence ou rentrant en France en congé administratif devront s'y présenter.

Seuls les rapatriables en congé de fin de campagne ou administratif qui, par suite d'incidents de route, de motifs de service ou autres, ne pourraient être visités par le conseil de santé, seront autorisés à se présenter devant la commission de rapatriement qui, ayant siégé à l'ambulance de Grand-Bassam le 28 février 1914, y siègera tous les vingt et un jours à partir de cette date.

En cas d'urgence absolue, en vertu d'une autorisation spéciale du lieutenant-gouverneur, délivrée sur la demande du médecin traitant et après avis du chef du service de santé, les fonctionnaires pourront être présentés sur pièces au conseil de santé et autorisés, le cas échéant, à s'embarquer directement pour la France dans l'un des ports secondaires de la colonie. (Arrêté du 30 janvier 1914.)

— La réorganisation administrative a donné lieu à un mouvement-de gardes dont le détail a paru à l'*Officiel* du 31 janvier 1914.

— Au même *Journal officiel*, une décision portant nouvelle organisation du cercle militaire du Haut-Cavally.

.....

LA VIE ADMINISTRATIVE.
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1914)

L'*Officiel* de la Côte-d'Ivoire du 28 février publie :

Un arrêté portant prorogation de l'exercice 1913 (budget local).

Un arrêté édictant des mesures quaranténaires contre les provenances du port de Lagos.

Une décision nommant la commission chargée de surveiller les épreuves du concours, pour sous-chef de bureau de 2^e classe des secrétariats généraux.

Des arrêtés approuvant divers rôles de prestation et de capitation.

Un arrêté déterminant les conditions dans lesquelles seront admis à circuler les caoutchoucs pendant la période d'interdiction de la saignée des essences à latex.

Un arrêté abaissant de 100 à 50 fr. la redevance prélevée sur chaque récolteur de caoutchouc.

Un arrêté accordant la franchise télégraphique officielle aux commandants de cercle avec tous les chefs de poste de la Colonie.

Un arrêté portant annulation des opérations électorales du 8 février 1914 tendant à l'élection des membres étrangers et indigènes à la chambre de commerce.

Par arrêté en date du 23 février, le crédit de 50.000 francs, mis à la disposition de l'Administrateur du cercle des Lagunes pour l'assainissement d'Abidjan en 1914, sera réparti ainsi, qu'il suit :

1° Construction d'un égout de 160 mètres au terre-plein commercial, permettant l'évacuation des eaux de pluie dans La lagune, 6.500 fr.

2° Construction de 8 W. C. publics, 3.600 fr.

3° Amélioration des rues d'Abidjan et de Cocody : construction de caniveaux, empierrement, etc., 25.900 fr.

4° Construction d'un puits à Cocody, 2.000 fr.

5° Construction d'un abattoir 2.000 fr.

6° Achat de 1.800 mètres de Decauville et de quatre wagonnets pour le transport des vidanges à la fosse septique, 10.000 fr.

Un arrêté du 25 février désigne les membres de la commission consultative de Grand-Bassam.

M. Juiien, lieutenant-gouverneur p. i., a envoyé, en date du 26 février, aux administrateurs et commandants de cercle, une circulaire au sujet de l'abus de la franchise télégraphique.

LA PREMIÈRE AUTOMOBILE AU PAYS DE SAMORY
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1914)

Un essai concluant

Dans le courant de l'année 1912, le gouverneur Angoulvant, poursuivant son programme de mise en valeur de la Côte-d'Ivoire, commandait en France un camion automobile destiné à des essais de transports rapides du personnel et du matériel. La voiture, arrivée à Bassam en février 1913, était immédiatement dirigée sur Bouaké et permettait au chef de la colonie d'effectuer en quelques heures le trajet Darakalandougou-Bouaké, soit quatre-vingt kilomètres. Les essais furent continués à Bingerville où le camion assure un service régulier de transports sur le trajet abrupt de la lagune à la ville.

Amélioration des routes, diminution du portage

La preuve étant faite de la possibilité d'obtenir, en Côte-d'Ivoire, un rendement vraiment utile de voitures automobiles, le gouverneur titulaire décida d'acheter d'autres véhicules appelés à drainer vers la voie ferrée les produits des régions éloignées de l'Est et de l'Ouest. Des instructions étaient en même temps données aux administrateurs des cercles intéressés pour l'aménagement de routes carrossables.

L'organisation d'un service d'automobiles allait ainsi permettre les transports rapides et rendre à l'exploitation de leur riche pays les nombreux indigènes employés au portage, ce mal inéluctable, aussi pénible pour les habitants que nuisible à l'essor économique de la Colonie.

À l'heure actuelle, quatre types de voitures sont en service : le premier camion est affecté à Abidjan et doit effectuer, outre les transports pour la ville, le trajet Abidjan-Bingerville, deux fois par semaine ; une puissante voiture, comme il a été dit plus haut, assure le service de la lagune au plateau ; un troisième véhicule plus léger est destiné à Bouaké d'où il rayonnera sur les routes des environs ; enfin, un confortable et rapide phaëton permet au gouverneur d'effectuer de rapides déplacements dans l'intérieur de la Colonie.

Une tournée rapide

Le gouverneur p. i. G. Julien, accompagné de M. Lapalud, secrétaire général p. i., de M. le chef de bataillon Thomasset, directeur des Voies temporaires de pénétration, et de son chef de cabinet, l'administrateur-adjoint Vaucheret ⁵⁵, vient, grâce à ces nouveaux moyens d'action, d'accomplir une tournée dans les cercles de Baoulé-Nord, des Tagouanas et de Kong. Son absence qui, normalement, eût été d'un mois, n'a duré que dix journées, pendant lesquelles près de quatorze cents kilomètres, dont huit cents en automobile, furent parcourus sans incidents, sans panne sérieuse.

Un travail bien effectué

Au cours de sa tournée, le gouverneur p. i. n'a pas manqué de remarquer l'excellente exécution des routes, ponts et bacs édifiés sous la direction des administrateurs. Ceux-ci surent obtenir des indigènes, sans outrepasser leurs forces contributives, sagement et judicieusement utilisées, un travail remarquable et répondant parfaitement au but visé. C'est, on peut le dire, grâce à leurs efforts intelligents et à l'ingénieuse utilisation des ressources, locales, que ce rapide voyage d'inspection a pu être accompli dans des délais aussi courts. Le phaëton nouvellement arrivé, pavoisé aux couleurs nationales, et que conduisait le commandant Thomasset, directeur des Voies de pénétration, atteignit par endroits les vitesses de 50 et même 55 kilomètres à l'heure : c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire et du chauffeur et des routes de la Haute-Côte-d'Ivoire.

La paix française va nous assurer une main-d'œuvre abondante et régulière

Le gouverneur p. i. s'est tout particulièrement intéressé à la question de la main-d'œuvre, primordiale pour la mise en valeur de notre colonie. Il semble acquis que les cercles du Nord, dont la population s'est accrue en ces toutes dernières années des nombreux captifs autrefois enlevés par Samory et ses lieutenants, et que la pacification de la zone sylvestre a rendus à la liberté, constituent un réservoir de travailleurs. L'heure est proche où, grâce aux facilités des communications actuelles, connues de tous par les récits des chefs venus du Nord à Bassam, lors de l'inauguration de Bouaké, la répugnance éprouvée par les Soudanais pour la forêt et la côte disparaîtra. Un courant,

⁵⁵ Louis-Antoine-Alexis Vaucheret (1879-1957) : administrateur des colonies en AOF. Frère d'André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, président du Consortium industriel et financier. Voir [encadré](#).

dont la répercussion se fera sentir jusqu'aux pays Lobi et Mossi situés dans la zone d'attraction normale de notre chemin de fer, s'établira de la Haute vers la Basse Côte. Ce va-et-vient de travailleurs facilitera singulièrement le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire aux entreprises commerciales et industrielles que le manque de bras rend aléatoires à l'heure actuelle.

L'étonnement admiratif des indigènes

Cette tournée, que l'automobile permit d'accomplir si rapidement, n'eut point seulement pour résultat de donner la possibilité au chef de la Colonie de visiter les cercles du Nord et d'étudier sur place avec des administrateurs les questions que nous venons d'envisager ; mais ce fut encore pour les populations un événement considérable, dont la répercussion doit avoir la plus heureuse influence sur leur état d'esprit.

La rapidité d'un tel déplacement, rendu possible par un engin qu'ils ne savaient comment dénommer, les frappa d'un étonnement qui devint stupeur lorsque les indigènes, accourus sur la route, apprirent que les neuf étapes qui séparent Bouaké de Korhogo avaient été franchies en une seule journée, que le même véhicule devait retourner à Bouaké, que déjà il était allé à Béoumi et en était revenu dans une matinée. Les principaux chefs politiques : à Béoumi celui des Kodés, notre ennemi d'hier, à Korhogo, les Almamys du Nord, se répandirent en des protestations d'autant plus sincères qu'ils venaient de faire une course à grande allure dans ce même phaëton qui supprimait à leurs yeux tout éloignement, La foule témoigna de mille façons son admiration.

Les bienfaits des communication rapides

Les produits qui coûtaient tant de peine à porter à Bouaké seront bientôt acheminés sans fatigue et rapporteront plus de bénéfices. Et les cultivateurs, qui sont la majorité, arrachés à leur sol par Samory, le comprenant, se sont joints à leurs chefs affranchis du joug du conquérant noir pour dire leur respect de notre force, leur reconnaissance pour la paix rétablie par nous, pour tous les bienfaits importés dans leur pays où la sauvagerie des hordes de l'Almamy n'avaient laissé jadis que ruines et désolation.

En résumé, le gouverneur p. i. rapporta de sa tournée une excellente impression. La réalisation méthodique du programme arrêté par M. Angoulvant ne saurait être en meilleure voie.

Les résultats appréciables déjà acquis seront encore complétés par la venue prochaine d'une importante mission composée des chefs des régions de Gaoua et de Bobo-Dioulasso, que, d'accord avec le gouverneur p. i., M. le lieutenant-gouverneur Clozel a bien voulu organiser. Les relations suivies qui ne peuvent manquer de s'établir entre les deux colonies à la suite de ce voyage à Bouaké, Abidjan et Bassam détermineront des habitants des contrées si peuplées du Lobi et du Mossi à prendre, dans un avenir prochain, la route de la Côte-d'Ivoire au lieu de se diriger, en pure perte pour les intérêts français, vers les colonies étrangères formant enclave dans notre bloc de l'Afrique Occidentale française.

TABLEAU DE CONCOURS DE LA LÉGION D'HONNEUR (JORF, 29 avril 1914)

M. le chef de bataillon Noiré (G.-A.), du 24^e rég. d'infanterie coloniale : services exceptionnels rendus au cours des opérations dirigées par cet officier supérieur dans le Haut-Sassandra (Côte-d'Ivoire, septembre 1912-novembre 1913).

LA CHALOUPE À PÉTROLE « GOUVERNEUR-CLOZEL »
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1914)

Le gouvernement de la Côte-d'Ivoire ne possédant point d'embarcation rapide, M. Angoulvant décida l'acquisition d'une chaloupe à pétrole permettant de se rendre, sans perte de temps, soit à Bassam, soit à Abidjan, où les intérêts de la colonie nécessitent la présence fréquente du gouverneur.

Cette chaloupe, qui devait parvenir à Bassam dans des premiers jours de l'année 1913, fut-embarquée sur l'*Amiral-Exelmans*, qui s'échoua, comme on le sait, en face de Tabou. À la suite de nombreuses péripéties, la pétrolette put être débarquée et dirigée sur Bassam, sans avoir trop souffert, du naufrage. Après une visite minutieuse de la coque et du moteur, il fut procédé à des essais de vitesse et de résistance, au cours desquels le bateau se comporta parfaitement.

Au cours des deux essais effectués sur une base de un kilomètre, l'un au pétrole lampant, l'autre au benzol, une vitesse moyenne de 19 km 503 fut obtenue. Un kilomètre fut couvert en 2'52", ce qui représente une vitesse de 20 km. 907 à l'heure.

Malgré la mauvaise qualité du pétrole, malgré les tâtonnements nécessités par la mise au point du moteur, aux épreuves d'essais effectuées dans la colonie, la chaloupe franchit, en 1 h. 45 le trajet Bingerville-Bassam (35 km. environ) et celui de Bingerville-Abidjan (17 km. environ), en 50 minutes, alors que les vapeurs les plus rapides de la flotte lagunaire actuelle mettent respectivement 2 h. 15 et 1 heure pour accomplir ces mêmes parcours. Cette belle vitesse d'essais se maintint par la suite. Le gouverneur p. i., lors de son départ, pour Korhogo, se rendit du chef-lieu à Abidjan en 55 minutes et le trajet Bassam-Alépé, c'est-à-dire la montée du Comoé de son embouchure au poste administratif (50 km. environ), fut, en dépit du courant, effectué en trois heures.

On peut escompter un rendement encore supérieur lorsque le pétrole spécial, commandé en France, permettra au moteur de fournir son maximum de rendement. Non seulement cette chaloupe permet donc au chef de la colonie des déplacements rapides, mais elle lui assure, ainsi qu'aux personnes de sa suite, tout le confort intérieur désirable. De coquets aménagements, comprenant une spacieuse cabine, un cabinet de toilette et une cuisine, rendent possible le séjour de nuit et de jour à bord dans des conditions de commodité remarquables. Cette « pétrolette » est digne de notre florissante colonie et M. Angoulvant, soucieux de ses prédécesseurs, particulièrement de celui qui présida si longuement et si heureusement à ses destinées, voulut avec raison qu'on l'appelât du nom, très populaire en Côte-d'Ivoire, de « Gouverneur-Clozel ».

CÔTE D'IVOIRE

LA VIE ADMINISTRATIVE.
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1914)

L'*Officiel* du 30 avril 1914 publie :

Un arrêté précisant les limites des cercles des Lagunes et de Bassam.

Un arrêté portant nomination de membres de tribunaux indigènes près le tribunal de cercle de Bas-Sassandra.

Un arrêté nommant M. d'Ornano huissier à Assinie.

Un arrêté portant nomination de membres des tribunaux indigènes près le tribunal de cercle des Tagouanas.

Un arrêté portant nomination de membres des tribunaux indigènes.
Un arrêté portant fermeture provisoire des bureaux de poste de San-Pedro, Alépé et Assikasso.
Un arrêté portant désignation des membres des commissions d'inspection des dépôts de médicaments.
Un arrêté commissionnant l'adjudant Arcier, en qualité d'agent forestier.
Une circulaire à messieurs les administrateurs commandants de cercle sur la surveillance des indigènes détenteurs d'arme perfectionnées.
Un arrêté portant convocation des électeurs à la chambre de commerce en vue de procéder à l'élection de plusieurs membres.
Un arrêté nommant M. Cazalas huissier à Alépé.
Un arrêté autorisant la création de l'Association sportive de Bouaké.
Un arrêté portant nomination d'un huissier à Abidjan.
Un arrêté désignant M. le médecin-major Lowitz pour siéger comme membre fonctionnaire *ad hoc* au conseil d'administration.
Un arrêté désignant M. Gouley pour siéger comme membre *ad hoc* au conseil d'administration.
Un arrêté prescrivant le relevé des plans des immeubles du 3^e sénégalais, à Lahou.
Un arrêté portant modification à l'arrêté du 12 mars 1914, fixant la marche des courriers.
Un arrêté portant modification des conditions de visite de la viande de boucherie.
Un arrêté fixant le tarif des travaux d'usine d'égrenage de Bouaké.

CÔTE D'IVOIRE

LA VIE ADMINISTRATIVE. (*Les Annales coloniales*, 9 juin 1914)

À l'*Officiel* du 15 mai 1914 :

Un arrêté portant approbation de deux rôles de l'impôt de capitation, exercice 1913 ;

Un arrêté portant approbation de 3 rôles de la prestation en argent (exercice 1913) ;

Un arrêté portant approbation d'un rôle de la prestation en argent, exercice 1914 (Budget urbain, de Bassam) ;

Un arrêté portant approbation de cinq rôles de la contribution des patentes et licences, exercices 1913 ;

Un arrêté portant, approbation de 43 rôles de l'impôt de capitation, exercice 1914 ;

Un arrêté portant approbation de vingt-neuf rôles de la prestation en argent, exercice 1914 ;

Un arrêté portant approbation de neuf rôles de la contribution des patentes et licences, exercice 1914 ;

Un arrêté portant approbation d'un rôle de la contribution des patentes et licences (Budget urbain de Bassam), exercice 1914 ;

Un arrêté portant approbation de 8 rôles de la prestation en nature (exercice 1914) ;

Un arrêté portant approbation de rôle de la prestation en argent, exercice 1913 ;

Une décision accordant une subvention de 150 francs à la « Mission laïque française », pour la publication de l'Almanach de 1914 ;

Une décision accordant une subvention de 400 francs au « Dictionnaire colonial » de M. Paul Patté ;

Un arrêté autorisant le remboursement de droits de douane indûment perçus ;

Un arrêté fixant les jours d'audience du tribunal de 1^{re} instance de Bassam, à partir du 1^{er} juin 1914 ;

Un arrêté portant nomination de membres des tribunaux indigènes près le tribunal de subdivision de Danané ;

Un arrêté accordant un permis de navigation au vapeur *Nokoué* de la Compagnie des Chargeurs Réunis* ;

Une décision portant désignation des notables membres du Comité local d'hygiène pour 1914 ;

Une décision nommant une commission de surveillance. (Concours pour l'École normale d'instituteurs de l'A. O. F.) ;

Un arrêté portant nomination de membres des tribunaux indigènes ;

Un arrêté instituant un tribunal indigène de subdivision à Lakota ;

Un arrêté portant nomination de membres de tribunaux indigènes ;

Un arrêté fixant au 18 mai et jours suivants la date des examens de fin d'année scolaire au Groupe scolaire central ;

Un arrêté portant nomination des membres du Tribunal de subdivision de Dué-Koué.

À compter du 15 mai 1914, les bureaux des Postes et Télégraphes de Bingerville, Abidjan, Aboisso, Assinie, Agboville, Bouaké, Dabou, Dimbokro, Grand-Bassam, Grand-Lahou, Jacquville et Tabou, qui participent à l'échange des lettres, boîtes et colis de valeur déclarée avec la Métropole, sont ouverts à l'échange entre eux, des lettres et boîtes de valeur déclarée (colis exclus).

Un arrêté du 7 février 1914 fixe à 1.000 francs le droit de chasse à l'éléphant, avec 500 francs de supplément par tout animal, en plus de deux, abattu dans l'année.

L'*Officiel* du 15 mai 1914 publie un arrêté du 7 février 1914 réglementant les droits de circulation sur les ambulants indigènes.

Considérant les pertes que les habitants du village de Tiassalé (cercle du Baoulé-Sud) ont subies du fait d'un incendie accidentel, et sur la proposition de l'Administrateur commandant le cercle du Baoulé-Sud, le conseil d'administration entendu, le lieutenant-gouverneur par intérim a signé un arrêté par lequel une somme de cinq cents francs (500 fr.) est accordée à titre de secours aux habitants du village de Tiassalé.

Cette somme sera répartie entre ces derniers en proportion des pertes qu'ils ont subies dans l'incendie qui a détruit en partie leur village.

Considérant les pertes que des habitants du village d'Arikokoffikro (cercle du N'Zi-Comoé) ont subies du fait d'un incendie accidentel, et sur la proposition de l'administrateur commandant le cercle du N'Zi Comoé, le conseil d'administration, entendu, le lieutenant-gouverneur a signé l'arrêté suivant :

Une somme de cent francs (100 fr.) est accordée, à titre de secours, aux habitants du village d'Arikokoffikro (district d'Ouellé).

Cette somme sera répartie entre ces derniers en proportion des pertes qu'ils ont subies dans l'incendie qui a détruit en partie leur village.

Considérant qu'il est nécessaire de réserver, dès maintenant, les gisements rocheux nécessaires pour les travaux du port de Grand-Bassam ; sur la proposition du chef du service des Travaux publics et vu l'avis du receveur des Domaines, et le conseil d'administration entendu, un arrêté a été signé, par lequel les gisements rocheux des environs d'Alépé, savoir :

a) Ceux de la colline du poste et des abords, y compris l'île ;

b) Ceux d'Egoukrou ;

c) D'Assaba près Nianda ;

sont classés comme carrières et expressément réservés pour les travaux du port de Grand-Bassam.

VOYAGE EN CÔTE-D'IVOIRE
DES CHEFS SOUDANAIS DES RÉGIONS DE GAOUA ET DE BOBO-DIOULASSO
(*La Dépêche coloniale*, 9 juin 1914)

Le Caoutchouc à la Cote-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1914)

La Côte-d'Ivoire, quoique moins atteinte que la Guinée par la crise du caoutchouc, en a néanmoins profondément ressenti le contre-coup. Nous venons de visiter des villes comme Aboisso où, l'an dernier encore, on faisait chaque jour des dizaines de mille francs d'affaires, aujourd'hui complètement mortes. Les boutiques sont bondées de marchandises à vendre, mais les acheteurs ne viennent pas. Il faut espérer que cette période de vaches maigres n'aura qu'un temps. Nous avons vu à Bouaké, à Abidjan et à Bingerville des échantillons de caoutchouc préparés en plaquettes, épaisses de quelques millimètres seulement, et en lanières de toute beauté. Ce produit a des qualités de résistance, d'élasticité et de nervosité que l'on demanderait en vain aux caoutchoucs de plantation. On reviendra à ce caoutchouc d'Afrique, tombé en si grand discrédit parce qu'il était vraiment trop falsifié. Le grand tort que l'on a eu et ce tort incombe pour beaucoup aux agents locaux des maisons de commerce qui, malgré tout, s'obstinaient quand même à acheter du mauvais produit et qui ont fait tout leur possible pour retarder l'application dans la colonie du très sage arrêté de novembre 1912, pris par M. le gouverneur général Ponty pour prévenir les falsifications : le grand tort que l'on a eu, disons-nous, a été de trop tarder dans l'application impitoyable des mesures ordonnées par le décret dont nous venons de parler. On a fait ainsi le jeu de la concurrence terrible créée par le caoutchouc de plantation. Et nous ne retirons d'ailleurs rien de ce que nous avons, à différentes reprises, écrit ici même et ailleurs encore à ce sujet.

Mais on a surtout donné des armes à la spéculation. Or celle-ci se trouvait — et il ne faut pas l'oublier — pour une très large part intéressée au mouvement qui s'est fait sur les caoutchoucs depuis quelques mois et a contribué beaucoup au boycottage des variétés d'Afrique.

Le jour — prochain, heureusement ! — où les différentes espèces, toutes faciles à falsifier, auxquelles on s'est complu trop longtemps dans toute l'A. O. F. et particulièrement à la Côte-d'Ivoire, seront remplacées par un produit d'une seule qualité, bien préparé, dans lequel l'indigène ne pourra pas introduire de matières étrangères et où ce produit sera présenté toujours et partout sous la forme de ces plaquettes minces, souples, à travers lesquelles on voit, régulières de grandeur et de qualité, dont nous parlions tout à l'heure, ce jour-là, les prix remonteront fatalement et il y aura de nouveau un important marché pour le caoutchouc d'Afrique.

La difficulté, principalement pour la Côte-d'Ivoire, où l'indigène est très riche, sera de l'amener à vendre très bon marché (relativement, car même à un franc ou à un franc vingt-cinq, le nègre ne perd pas son temps à faire du caoutchouc) et pur, le produit qu'il daignait apporter, falsifié, à un prix ridiculement élevé, il y a quelques mois encore.

Mais si les négociants s'entendent et tiennent bon, si l'Administration, comme c'est son devoir, et son intention, d'ailleurs, les aide de son autorité morale et matérielle vis-à-vis des indigènes, on arrivera relativement vite à faire entendre raison à ceux-ci.

Puis il y a toute une région, à peine pacifiée d'hier, où l'on faisait par conséquent très peu d'opérations commerciales il y a quelques mois encore : dans la Haute-Sassandra, le Haut-Cavally, par exemple. Partout, dans ces parages, le caoutchouc est

abondant, Les indigènes n'ont pas été gâtés par les anciens errements, puisqu'ils n'entretenaient aucun rapport avec nous. Dans tous ces cantons, il sera plus facile de créer un important mouvement d'affaires sur les bases nouvelles.

Après ce que nous avons vu, nous ne pouvons pas douter que, d'ici quelques mois, le marché du caoutchouc africain ne reprenne. Ce sera besogne de l'Administration et des négociants d'éviter le retour aux falsifications sur place et aux industriels d'Europe de ne plus se prêter à des spéculations du genre de celle qui dure depuis quelques mois et. dont nos industriels ont été les premiers à souffrir.

Louis Le BARBIER.

CÔTE-D'IVOIRE

La vie administrative.

(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1914)

Un Comité local, consultatif et d'études est institué à Bingerville pour seconder le Gouverneur de la Colonie, dans la préparation de la participation de la Côte-d'Ivoire à l'Exposition nationale coloniale de Marseille, en 1916.

Les membres permanents de ce comité sont :

MM. le lieutenant-gouverneur, président ; le secrétaire général ; le chef de cabinet ; le directeur du service des voies de pénétration ; le chef du service des Travaux publics ; le chef du service de Santé ; le chef du service des Douanes ; le chef du service de l'Agriculture ; le chef du bureau des Affaires administratives et économiques ; le chef du bureau politique ; l'inspecteur de l'enseignement ; Gatineau, directeur de la Banque de l'Afrique occidentale; Goudard, agent général de la Cie de Kong* ; Buttin, agent général de la maison de Tessières et Garde* ; Bret, inspecteur d'agriculture, secrétaire.

Seront appelés à faire partie du comité local, lorsque les affaires de leur ressort viendront en discussion :

M. le lieutenant-colonel, commandant militaire, ou son délégué, et tous les chefs de service de la Colonie non énumérés ci-dessus.

Tout ce qui concerne l'Exposition de Marseille sera centralisé à Bingerville, au service de l'agriculture, par le secrétaire du comité local.

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 30 juillet 1914)

M. Gabriel Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, rejoindra son poste dans le courant du mois prochain. M. Jullien, qui a rempli depuis un an avec beaucoup de distinction les fonctions de gouverneur p. i. de cette colonie, restera à Bingerville aux côtés de M. Angoulvant en qualité de secrétaire général, poste occupé depuis de longues années par M. Paul Patté, admis il y a deux mois à faire valoir ses droits à la retraite.

La vie administrative.

On se rappelle que M. Gabriel Angoulvant avait décidé, en septembre 1909, devant l'effervescence des tribus, notamment de celles habitant la zone sylvestre, d'opérer le désarmement général des populations résidant dans la forêt. On se souvient quelle campagne vigoureuse fut menée contre M. Gabriel Angoulvant à ce moment par un grand nombre de personnes et dans les journaux ; seules, dans la presse, les *Annales coloniales* défendirent le sympathique lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire et il

fallut alors toute l'autorité de nos amis Henri Cosnier et Édouard Néron pour le sauver des embûches qui étaient tendues contre lui à Paris. Depuis, l'œuvre de pacification se poursuit normalement. M. Julien, gouverneur p. i. de la Côte-d'Ivoire enregistre la reddition en cinq ans. (au 30 juin 1914), de 110.896 fusils ; on voit en présence de quelle formidable insurrection nous aurions pu nous trouver un jour si ces-mesures de prudence n'avaient été prises.

La vie économique

La forêt de la Côte-d'Ivoire continue à séduire. Nombreuses sont les demandes de concessions attribuées. Parmi ces dernières, signalons celles de MM. Paul Poiquet, John Christian, Julien Vizioz, E. d'Hubert, aux Lagunes.

Elles n'ont, qu'une validité de-trois-mois.

Les événements et les hommes

La consommation de l'absinthe est interdite d'une manière absolue à la Côte-d'Ivoire à partir du 1^{er} octobre prochain ; les infractions à cet arrêté seront punies : 1° pour les Européens des peines de simple police ; 2° pour les indigènes des peines-prévues par l'arrêté du 14 septembre 1907.

CÔTE D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 25 août 1914)

Le chemin de Bingerville à Abidjan, qui n'était jusqu'à présent qu'une piste peu accessible, vient d'être refait presque entièrement et transformé en route carrossable.

LE PALMIER À HUILE EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1914)

.....

CÔTE-D'IVOIRE

Le palmier à huile est très abondant à la Côte-d'Ivoire. Il y forme des peuplements denses jusqu'au nord de la partie boisée.

On sait que la Basse-Côte-d'Ivoire est recouverte par une forêt presque impénétrable et qui revêt tous les caractères de la grande forêt équatoriale.

Elle commence à la côte et s'étend à l'intérieur sur une largeur moyenne de 300 kilomètres ; elle atteint, notamment, les parties sud du cercle de Bondoukou, à l'est, et de celui de Séguéla à l'ouest.

Sur un point seulement, cette bande boisée diminue en profondeur ; le Baoulé, compris entre les rivières Bandama et N'Zi, et qui se rapproche, par son aspect général, du Centre soudanais, s'enfonce, en effet, comme un coin dans la région forestière, arrêtant celle-ci à Singrobo, à environ 120 kilomètres de la côte.

Cette région, tout en renfermant de grandes richesses en palmiers à huile, ne porte cependant pas un manteau continu de ces arbres. Si ceux-ci constituent, en général, l'espèce dominante dans la bordure sud de la zone boisée, notamment sur le pourtour des lagunes, ils disparaissent, par contre, dans les fourrés épais, où la végétation est extrêmement intense et où les elæis ne peuvent résister à l'envahissement d'essences plus vigoureuses ; toutefois, dans les clairières et dans les parties où la main de l'homme est venue modifier les conditions naturelles de la lutte pour l'existence des divers

végétaux, partout, enfin, où les plantes qui caractérisent la grande forêt équatoriale proprement dite ne règnent pas en maîtresses, le palmier à huile redevient abondant.

En dehors de la zone forestière, les elæis restent encore nombreux dans la haute Côte-d'Ivoire, dans les vallées. dans les bas-fonds des plateaux, là où un sol profond, riche en humus, bien pourvu d'humidité, permet le développement de la « grande brousse ».

Dans le Baoulé, notamment dans les régions voisines du Bandama et du N'Zi, le palmier à huile forme des peuplements assez étendus.

Il en est de même à l'Ouest, jusqu'à hauteur du bassin de la rivière FéréDougouba.

La plus grande partie des richesses qu'il est susceptible de fournir est inutilisée ; l'huile et les amandes ne sont apportées aux factoreries qu'en quelques points seulement de la région des lagunes. Dans un certain nombre de centres, on fabrique, pour la consommation locale, de l'huile de palme qui entre pour une forte proportion dans la préparation du plat national, le « foutou ».

Parmi les points où la cueillette des amandes est le plus active, il convient de citer tout d'abord les localités riveraines de la lagune Ebrié, notamment celles de l'Ouest (groupes Alladiou et Adioukreu), dont les habitants se livrent presque exclusivement à l'exploitation du palmier.

Toute une flottille de pirogues indigènes, de vapeurs et de chalands appartenant à des maisons de commerce sillonne en tout temps cette lagune, apportant les huiles et les amandes de palme soit à Grand-Bassam, soit à Jacquville, devenu un centre important pour l'exploitation de ces produits, depuis qu'un Decaouille de 5 kilomètres relie ce port à la lagune Ebrié.

À Grand-Bassam se concentrent également les huiles et les amandes en provenance du cours inférieur du Comoé. notamment de la région Alépé.

Par le Grand-Lahou viennent s'exporter les produits du palmier à huile provenant des villages de la lagune Tadic.

Les indigènes avoisinant les ports échelonnés sur la côte, tels que Sassandra, Drowin. San-Pedro, Béréby, Tabou. Bliéron. apportent aux factoreries de ces ports quelques petites quantités d'huile et d'amandes. Mais, dans ces diverses régions, auxquelles nous ajouterons les environs d'Assinie et les abords de la lagune Aby, d'immenses peuplements ont été, jusqu'à ce jour, négligés, malgré les grandes facilités de communication par eau que l'on y rencontre.

Le peu de densité de la population, son apathie et surtout la présence de produits d'un rendement plus rémunérateur expliquent ce délaissement.

On peut dire que les richesses de la Côte-d'Ivoire en huile et en amandes de palme sont immenses ; leur mise en valeur suivra la pénétration européenne. Pendant fort longtemps encore, cependant, la plus grande partie en sera perdue, par suite de la pénurie de la main-d'œuvre.

Une région qui semble appelée à fournir de grandes quantités d'huile et d'amandes est celle qui s'étend au nord de la lagune Ebrié, où le palmier à huile fait déjà l'objet d'un commencement d'exploitation. Cette région est parcourue, du sud au nord, par le chemin de fer qui, partant d'Abidjan, sur la lagune Ebrié, se dirige sur Ery-Macouguié pour atteindre ensuite le Baoulé. Cette ligne ferrée traverse, notamment, dans la première partie de son parcours, de riches peuplements.

Quand la colonie de la Côte-d'Ivoire possédera le port intérieur dont l'aménagement a été prévu sur les fonds de l'emprunt du 23 décembre 1913, et que seront ainsi rendus faciles l'embarquement et le débarquement des marchandises, Abidjan et Grand-Bassam deviendront des centres de trafic des plus importants, par où s'écouleront vers l'Europe des quantités de plus en plus grandes d'huile et d'amandes de palme.

.....

LE PALMIER À HUILE AU JARDIN D'ESSAIS DE BINGERVILLE

Le 18 juillet, M. G. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a signé un arrêté fixant le siège des stations de recherches du service de l'Agriculture et les études spéciales à chacune d'elles.

Indépendamment de leur rôle de vulgarisation agricole et de multiplication des plantes économiques par le moyen du pépinières, ces stations seront consacrées plus spécialement :

1° Bingerville, à l'étude complète de la biologie du palmier à huile et concurremment à celle de la culture pratique du cacaoyer et du caféier ;

2° Assikasso, à l'étude de l'exploitation du « *Funtumia elastica* » et, en général, de la culture des essences à caoutchouc ;

3° Bouaké, à l'amélioration des types de cotonnier indigène et de leurs procédés de culture ;

4° Soubré, à des recherches sur le colatier.

Il est particulièrement intéressant, au cours de la présente étude, de signaler non seulement cet arrêté, mais encore le très intéressant rapport à la suite duquel il a été signé. Ce rapport, établi par le chef de service de l'Agriculture, M. Leroide, démontre l'utilité de la création d'une station pour la culture du palmier à huile, dont la technique, encore assez nouvelle, repose sur un choix judicieux des variétés.

Dans ce rapport, M. Leroide dit notamment :

« Le choix des meilleures formes de celles dont les qualités maîtresses ont nettement un caractère héréditaire, demande des recherches complexes comportant la création de plantations, permettant de suivre dans tous leurs détails les phases de la végétation des types mis en comparaison.

Ces travaux préliminaires sont la base indispensable à l'étude des systèmes de cultures applicables économiquement au palmier à huile. Longs et ardues, ils demandent de l'esprit de suite dans leur direction, d'où l'avantage de les soustraire aux spéculations étrangères, en leur consacrant un organisme particulier et un personnel spécialisé.

L'application de cette méthode de recherches a largement contribué au remarquable développement agricole des colonies hollandaises de la Malaisie. Le palmier à huile, d'ailleurs, bien que d'introduction récente y fait déjà l'objet d'études spéciales.

L'Afrique occidentale française possède, sur ses concurrents possibles, une avance considérable, qui lui assure, pour longtemps encore, la prépondérance dans la production mondiale de l'huile et des amandes de palme.

De plus, les vastes débouchés de ces deux matières premières écartent les dangers d'une crise de production sur leur commerce. Mais, l'exemple des arbres à quinquina et celui des essences à caoutchouc suffisent à montrer combien la sélection des plantes et l'application de procédés rationnels de culture ou de fabrication peuvent occasionner rapidement une concurrence redoutable aux produits extraits par des procédés primitifs de la seule végétation spontanée.

Le gouvernement, de la Côte-d'Ivoire ne saurait donc se désintéresser des progrès constants de la technique agricole et industrielle dans l'exploitation des espèces végétales qui font sa richesse. Bien plus, en ce qui concerne le palmier à huile, c'est l'abondance même de ces arbres sur son domaine qui lui impose le devoir mener l'étude méthodique.

D'autre part, le colatier, le cotonnier et les essences à caoutchouc, en particulier le « *funtumia elastica* », procurent des ressources importantes au commerce d'exportation de la Colonie. L'amélioration des procédés de culture de ces plantes et de la qualité de produits qu'elles fournissent, présentent le même intérêt que pour le palmier à huile.

J'ai donc, Monsieur le gouverneur, conformément à vos instructions, l'honneur de soumettre à votre approbation un arrêté fixant le siège des stations de recherche du Service de l'Agriculture et les études spéciales à chacune d'elles.

La répartition de ces recherches entre les différents établissements du Service est basée, autant que possible, sur la nature de la production principale de la région où ils sont placés.

La situation de la station de Bingerville, au chef-lieu administratif de la colonie et au cœur de la région se prêtant le mieux au développement de la colonisation agricole européenne, conduit à lui donner une importance particulière. Ses pépinières, notamment, devront permettre l'introduction des plantes économiques susceptibles d'être répandues dans toute la Colonie.

Par ailleurs, la nature même des recherches relatives au palmier à huile, conduit à une spécialisation bien nette de l'établissement qui leur est consacré. Elles sont, en effet, d'un ordre presque entièrement nouveau. Mais, vu l'intérêt que présentent pour la région littorale le cacaoyer et le caféier, l'affinité de leurs conditions de végétation avec celles du palmier à huile, qui conduit à la possibilité de leur culture en association avec lui, il est avantageux de confier au même établissement le soin de leur étude agricole dans la Colonie. Les essais qu'ils nécessitent sont, d'ailleurs, plus simples et d'une nature un peu différente de celle à consacrer au palmier à huile, car leur amélioration est réalisée depuis longtemps et leurs nombreuses variétés, soigneusement sélectionnées, sont entrées dans le domaine courant de la pratique agricole. »

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1914)

La situation politique actuelle de la Côte-d'Ivoire est excellente. Aucun incident ne s'est produit, malgré l'envoi en France et au Maroc de six compagnies de tirailleurs sur les onze stationnées dans la colonie.

Cette situation est la résultante des heureuses mesures de désarmement des indigènes, prises il y a deux ans par M. le gouverneur Gabriel Angoulvant.

Ajoutons que la Côte-d'Ivoire continue à fournir un important appoint dans les contingents de tirailleurs envoyés par l'Afrique Occidentale française.

Mille tirailleurs ont été embarqués en septembre. Douze cents autres ont quitté la colonie fin novembre.

Nous avons déjà, à diverses reprises, indiqué les progrès du désarmement en Côte-d'Ivoire.

Voici les derniers chiffres, arrêtés au 30 septembre 1914 :

Nombre des fusils détruits pendant le 3^e trimestre 1914 : 1.016. (Le trimestre précédent : 2.821).

Nombre des fusils précédemment, détruits (total au 30 juin 1914): 110.896.

Total général au 30 septembre 1914 : 111.912.

*
* * *

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative.

— Vu le décret du 7 février 1912 portant réorganisation du recrutement des indigènes de race noire et de leurs réserves en Afrique occidentale française ; vu les

nécessités de la guerre ; après entente avec le commandant militaire de la Côte-d'Ivoire, le lieutenant-gouverneur a signé l'arrêté suivant :

Le contingent à fournir par la Colonie est réparti comme suit entre les différents cercles :

Baoulé-Nord	180
Kong	200
Ouorodougou	80
Odienné	70
Tagouanas	70
Touba	100
Baoulé-Sud	25
N'Zi-Comoé	75
Total	800

— Considérant que le manque de monnaie divisionnaire et de billon a mis jusqu'ici l'administration locale dans l'obligation de tolérer la circulation des monnaies indigènes ; vu. la situation donnant les quantités de ces monnaies existant dans la colonie ; considérant qu'il y a lieu de poursuivre progressivement l'institution dans cette colonie d'un état de choses régulier en tendant à l'application stricte, des règlements en vigueur sur le système monétaire, et que, dans ce but, il est d'ores et déjà possible d'interdire la circulation des manilles, valeurs d'échange lourdes et incommodes, dont la disparition est hautement désirable dans l'intérêt même du commerce ; vu l'avis émis par la. chambre de commerce dans sa séance du 6 juillet 1913 ; le conseil d'administration entendu, le lieutenant-gouverneur a signé, le 5 octobre, l'arrêté suivant :

La circulation des manilles à la Côte-d'Ivoire est interdite à partir du 1^{er} janvier 1916.

Les indigènes détenteurs de cette monnaie locale pourront, à partir du 1^{er} novembre 1914 et jusqu'au 31 décembre 1915, l'échanger contre de la monnaie française, en s'adressant :

1° À Bingerville, Bassani et Lahou, aux gérants des caisses de menues dépenses ;

2° Dans toutes les autres localités, aux agents spéciaux ou caissiers secondaires.

Les Européens, détenteurs de manilles, pourront seulement les échanger à Grand-Bassam (caisse des menues dépenses) et à Grand-Lahou (caisse secondaire).

Le taux de remboursement est fixé à 0,15 par manille.

À partir du 1^{er} janvier 1916, toute manille. trouvée en circulation sera confisquée, sans 'préjudice des poursuites à exercer, en ce qui concerne les Européens et assimilés, en vertu de l'article 479 du Code pénal.

Les manilles, retirées de la circulation dans les conditions exposées ci-dessus, seront vendues à Grand-Bassam par voie d'appel à la concurrence.

La différence, entre le produit de ces ventes et les sommes payées par l'Administration locale, sera remboursée à la Colonie par la chambre de commerce.

— Le 5 octobre, et par voie de conséquence, le lieutenant-gouverneur a signé également l'arrêté suivant :

Vu l'arrêté de ce jour prescrivant le retrait des manilles et mettant à la charge de la chambre de commerce les dépenses supplémentaires résultant du rachat des dites manilles. Considérant que la contribution spéciale créée par arrêté du 21 mai 1911, sur

tous les patentes de la Colonie, est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement de la chambre de commerce,

Vu l'avis émis par la chambre de commerce dans sa séance du 6 juillet 1913,

Le conseil d'administration entendu :

À compter du 1^{er} novembre 1914, la chambre de commerce est autorisée à percevoir, provisoirement, une taxe de trois francs (3 fr.) par tonne d'huile de palme exportée par les différents ports de la Colonie.

La perception de la taxe ainsi créée cessera de plein droit dès que seront soldées les dépenses supplémentaires auxquelles elle a pour but de faire face.

— M. Cheruy, administrateur adjoint de première classe des colonies, est nommé chef de cabinet du lieutenant-gouverneur, en remplacement de M. Vaucheret, administrateur adjoint de 2^e classe, rapatrié.

M. Cheruy, tout en exerçant les fonctions de chef de cabinet, continuera à assurer provisoirement la direction des 1^{er} et 2^e bureaux du gouvernement (affaires politiques et indigènes, affaires militaires).

Les événements et les hommes.

Le 4 octobre, M. Gabriel Angoulvant est venu installer la chambre de commerce de Grand-Bassam*, issue de récentes élections consulaires. Après la réunion eut lieu un banquet où, une fois de plus, la grande union qui rapproche tous les Français en les circonstances actuelles, se manifesta. En l'absence du président, M. Barthe, absent de la colonie, M. Vizioz, vice-président de la chambre de commerce, adressa une allocution pleine de confiance au lieutenant-gouverneur de la colonie, qui répondit par des paroles exprimant l'espoir d'une association féconde et d'une heureuse collaboration pour le plus grand bien de la Côte-d'Ivoire.

Et voilà de vieux dissentiments mutuellement oubliés, enterrés dans le passé.

La participation de la colonie de la Côte-d'Ivoire à la souscription ouverte pour la création d'ambulances est élevée de 10.000 à 25.000 francs.

Au 31 octobre, les cinq listes déjà parues de la souscription publique pour les victimes de la guerre donnaient un total de 183.545 fr. 95.

LA CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1914)

La vie économique

— Le service des douanes avait, au 31 août 1914, encaissé 1.670.016 fr. 85 de recettes totales, contre 2 millions 452.151 fr. 85 au 31 août 1913, ce qui fait une moins-value de 773.135 fr. pour l'année en cours, moins-value due à la crise du caoutchouc.

M. Gabriel Angoulvant., secondé par les efforts vigilants de la chambre de commerce et d'agriculture de la Colonie, arrivera bientôt, lorsque les circonstances le permettront à organiser le commerce de l'huile de palme et des amandes de palme, du cacao, des bois d'ébénisterie, du café et des autres produits du crû susceptibles d'un large développement. On a vu déjà les mesures fort sages qu'il a prises au sujet des noix de kola.

— L'*Officiel* du 15 octobre 1914 publie un arrêté instituant une prime pour la connaissance des langues indigènes.

— À l'*Officiel* du 15 octobre 1914 a paru un arrêté organisant le mode de cession aux particuliers des produits des stations agricoles, ainsi qu'un tarif annexe.

Un certain nombre de conventions ont été passées depuis quelques mois entre des indigènes — et aussi entre des Européens et les notables de certaines collectivités. Elles concernaient des fournitures de graines de palme et l'affermage des palmeraies à des entreprises industrielles. L'administration a dû refuser de leur donner son approbation, et, afin d'éviter le retour de semblables errements, M. Gabriel Angoulvant, lieutenant-gouverneur, a rappelé, par une importante circulaire du 5 octobre 1914, les principes posés par le Comité des affaires indigènes et les règles qui régissent les conventions entre indigènes, celles entre Européens et indigènes, et les prescriptions communes à ces sortes de contrats, lorsque ceux-ci concernent des affermage de palmeraies ou des engagements de fourniture de graines de palme.

— Est prohibée l'exportation, par les frontières terrestres ou maritimes de la colonie, des produits énumérés ci-après, nécessaires à l'alimentation des indigènes :

Riz, ignames, patates, tarots, maïs, manioc brut ou préparé, bananes indigènes, poissons fumés ou secs de préparation indigène.

— Le 24 octobre, M. Angoulvant a signé une intéressante circulaire au sujet des écoles, de leur construction, de leur aménagement et de leur fonctionnement, ainsi que des obligations des maîtres.

— Comme suite aux propositions formulées par quelques commandants de cercles et aux essais tentés dans plusieurs écoles, le lieutenant-gouverneur a fait adresser aux administrateurs commandants de cercle un projet de statuts de Mutuelle scolaire. Il attache de l'importance au bon fonctionnement et à la réussite de ces mutuelles, qui peuvent constituer un complément nécessaire à l'œuvre scolaire entreprise. Les statuts dressés par ses soins ne sont que les lignes essentielles du projet, qui seront mises au point et complétées suivant les habitudes, les ressources et les besoins des populations.

— Une école de village est créée à Darakolondougou (cercle des Taganouas).

— Le 22 octobre a été signée une décision créant un cours d'adultes, que sont tenus de fréquenter les écrivains et fonctionnaires indigènes dont la culture générale est insuffisante.

— Une ambulance européenne de six lits vient d'être ouverte à Bouaké dans un climat sain, moins humide que la côte, et favorisé, pendant une partie de l'année, par une température relativement fraîche. Le lait et la viande fraîche y sont en abondance.

Certains cas d'anémie tropicale et de fatigue générale, contractés à la Grande Côte, se verraient grandement améliorés par un séjour dans ces conditions de climat et d'hygiène alimentaire particulièrement favorables.

Un traitement de quelques semaines à l'ambulance de Bouaké permettra dans bien des cas d'anémie paludéenne, d'achever leur séjour réglementaire à des malades qui, traités à la Basse-Côte, auraient vu leur état de santé empirer au point de rendre obligatoire, dans un avenir prochain, leur rapatriement anticipé.

— Dans le but de créer à la colonie qu'il administre la place qui lui revient légitimement sur le grand marché des kolas du Sénégal, M. Angoulvant a signé une circulaire adressée aux administrateurs commandants de cercle et chefs de poste en ce qui concerne la certification d'origine des kolas et la surveillance active à exercer sur l'infiltration possible de noix étrangères sur les marchés locaux.

LA CHASSE EN A. O. F. (*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1915)

Nos lecteurs se souviennent qu'un long et important décret réglementant la chasse en A. O. F. a été signé le 25 mars 1914. Il avait pour but d'empêcher la disparition de certaines espèces intéressantes et restreignait beaucoup les facilités de chasse des

Européens. Mais l'application de ce décret ne va pas sans quelques difficultés, notamment en Côte-d'Ivoire.

Dans la région de Sassandra, les éléphants et les hippopotames font des ravages dans les plantations ; ces derniers renversent fréquemment les pirogues montées par des noirs.

Devant ces diverses considérations, M. Gabriel Angoulvant a, sous sa propre responsabilité, apporté des tempéraments indispensables au décret trop strict sur la chasse en A. O. F.

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1915)

La vie administrative

— Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1910 portant réorganisation des bureaux du gouvernement et fixant leurs attributions respectives ; vu l'arrêté du 30 décembre 1912 précisant les attributions du Cabinet ; vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1913 fixant les attributions du bureau des Archives ; vu l'organisation d'un Service de l'agriculture et d'une Inspection des Ecoles ; considérant que, tant pour répondre à un juste souci d'économie que par suite de la suppression des brigades et de l'exercice par l'Inspecteur des Affaires administratives, lorsqu'il est présent au chef-lieu, du contrôle de la Justice indigène et des punitions disciplinaires, il est possible de réunir en un seul les 1^{er} bureau (Affaires politiques et indigènes) et 2^e bureau (Affaires militaires), l'organisation et les attributions du Cabinet, des bureaux et services du Gouvernement sont fixées à nouveau par un arrêté du 3 novembre où sont prises en considération attentive toutes les modifications qui se sont produites depuis le dernier arrêté signé sur le même objet.

— Par arrêté en date du 4 novembre 1914 : M. le secrétaire général Julien exercera, concurremment avec le lieutenant-gouverneur, la direction des 3^e et 4^e bureaux du gouvernement et le contrôle administratif et financier de tous les services (inspection de l'Agriculture et des Écoles ; services de Santé, des Travaux publics, des Postes et Télégraphes, des Forêts, Domaines et imprimerie) ; il vérifiera les comptes locaux.

Il signera, par délégation du gouverneur, toutes les pièces de comptabilité. Toutefois, aucun engagement de dépense ne pourra avoir lieu sans l'approbation du lieutenant-gouverneur.

Il remplit au chef-lieu les fonctions d'officier de l'état civil.

Le secrétaire général présente les rapports, expose au lieutenant-gouverneur en conseil d'administration les affaires ressortissant aux services dont les chefs n'ont ni voix délibérative ni voix consultative au sein du dit conseil.

— Le 21 novembre 1914 a été signée, à Bingerville, une circulaire au sujet de la comptabilité du matériel.

— Le service de l'Agriculture, auparavant rattaché au 3^e Bureau, venant d'en être séparé, il est devenu nécessaire de scinder le rapport économique et agricole établi chaque trimestre, par les commandants de cercle et chefs de poste, pour renseigner ces deux services. Une circulaire précisant cette réforme a été signée à Bingerville le 26 novembre 1914, Seront donc désormais établis séparément un rapport trimestriel sur la situation agricole et un autre rapport trimestriel sur la situation économique et commerciale.

— La mobilisation générale ayant privé la Colonie de plusieurs agents du service de l'Agriculture, le fonctionnement des circonscriptions agricoles ne peut plus être assuré comme par le passé. Il est cependant de toute nécessité que ces agents techniques restent en rapports constants avec les planteurs et producteurs.

Les démonstrations d'ordre pratique, l'exécution en présence des intéressés des travaux divers : semis, plantations, tailles récolte, fermentation, sélections de semences, etc., sont les meilleurs moyens de provoquer le développement des cultures, d'assurer leur bonne conservation et d'obtenir une préparation favorable à l'écoulement rémunérateur des récoltes.

Il convient donc d'utiliser au mieux des intérêts généraux de la Colonie, le personnel restant en service, en élargissant ses attributions et en augmentant le champ de sa mobilité.

En conséquence, M. Angoulvant a signé un arrêté décidant que :

Les agents européens et les moniteurs indigènes, organisés en sortes de brigades volantes, devront en conséquence effectuer de fréquentes tournées, au cours desquelles ils donneront aux chefs de poste et aux particuliers, toutes les indications désirables concernant la mise en valeur de leur circonscription et les opérations culturales à engager ou à poursuivre dans les plantations collectives ou individuelles.

— Considérant que les arrêtés des 14 janvier et 22 juillet 1913 ayant laissé hors de la zone d'interdiction certaines parties du cercle du Baoulé-Sud, l'alcool continue à pénétrer par ces territoires dans les régions où la vente en est interdite ; sur la proposition de l'Administrateur du cercle du Baoulé-Sud ; après avis de la chambre de commerce ; le conseil d'administration entendu, il a été arrêté que les dispositions de l'arrêté n° 61, du 14. janvier 1913, complété les 22 juillet 1913 et 27 août 1914, concernant l'interdiction de la vente aux indigènes des alcools de traite de toute nature, ainsi que tous autres spiritueux de consommation, sont étendues à tout le cercle du Baoulé-Sud, à l'exception du centre urbain de Tiassalé.

— Le taux de l'impôt de capitation pour l'année 1915 est fixé ainsi qu'il suit (fr.) :

Population flottante pour toute la Colonie 5

Cercle d'Assinie 5

Cercle de Bassam —

Cercle des Lagunes 5

Pour les autres cercles, il varie de 2 fr. 50 à 5 francs.

— Une somme de 150 francs est accordée à titre de secours aux habitants du village d'Odienné. Cette somme sera répartie entre eux en proportion des pertes qu'ils ont subies du fait d'un ouragan qui a détruit en partie leur village.

— Depuis le 1^{er} janvier 1915 et par arrêté du 12 novembre 1914, est interdite la circulation des manilles, mesure dont nous avons parlé déjà.

— On a vu que le rachat des manilles s'étant effectué avec une rapidité imprévue, leur retrait de la circulation monétaire, prévu pour le 1^{er} janvier 1915, avait été ramené au 1^{er} janvier 1915. Par voie de conséquence a été signé l'arrêt suivant :

Vu l'arrêté du 5 octobre 1914 prescrivant le retrait des manilles et mettant à la charge de la chambre de commerce les dépenses supplémentaires résultant du rachat des dites manilles ; Considérant que la contribution spéciale créée par arrêté du 21 mai 1911 sur tous les patentes de la Colonie est destinée à couvrir les dépenses du fonctionnement de la chambre de commerce ; vu l'avis émis par la chambre de commerce dans sa séance extraordinaire du 18 octobre 1914. ; Le conseil d'administration entendu, le lieutenant-gouverneur arrête :

Article premier. — À compter du 1^{er} décembre 1914, la taxe de 3 francs par tonne prévue par l'arrêté du 5 octobre 1911 pour l'huile de palme est étendue aux amandes de palme (palmistes) exportées par les différents ports de la Colonie.

Art. 2. — Les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 5 octobre 1914 ainsi que l'arrêté du 21 octobre 1914 sont applicables dans les mêmes conditions aux amandes de palme et à l'huile de palme exportées.

— L'attention du lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire a été attirée sur le point de savoir si les punitions infligées aux gardes de cercle par les chefs de poste peuvent être augmentées par le commandant de cercle, dans les limites de ses pouvoirs.

D'après certaines correspondances précédemment échangées à ce sujet avec divers administrateurs, la question avait été tranchée jusqu'ici par la négative ; seul, le gouverneur pouvait lever, modifier ou augmenter ces punitions. Or, de l'arrêté du gouverneur général, du 11 octobre 1910, portant réorganisation des gardes de Cercles à la Côte-d'Ivoire, il paraît ressortir nettement et au surplus, il est rationnel de décider que le Commandant de Cercle possède, en ce qui concerne justement son peloton, c'est-à-dire le détachement des gardes de son Cercle, le droit de modifier les sanctions prononcées, dans le sens qui convient le mieux, tout en se maintenant dans les limites de ses pouvoirs.

Pour préciser, le lieutenant-gouverneur a donc signé une circulaire stipulant que les commandants de cercle peuvent lever, diminuer ou augmenter, mais dans la limite, bien entendu, des pouvoirs qui leur sont conférés, soit 15 jours de prison, dont 8 avec retenue de solde, les punitions infligées par leurs chefs de poste.

Cette disposition, d'ailleurs, ne saurait en rien porter atteinte aux prérogatives de l'autorité supérieure, qui conserve toujours le droit de se prononcer en dernier ressort.

— Par arrêté du 4 novembre, un poste administratif est créé à Bliéron.

— Une circulaire du 7 novembre enjoint aux Européens d'exercer une surveillance sur les armes dont ils sont détenteurs et fournit à ce sujet toutes les précisions utiles.

— Une recette auxiliaire des postes et télégraphes est ouverte à Toupah.

— Sur rapport en conseil d'administration, le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire a signé, le 12 novembre un arrêté réglementant les conditions d'exploration des essences à latex dans les régions inexploitées ou incomplètement exploitées par les habitants du pays.

— Un arrêté du 12 novembre porte réglementation des habitations européennes et indigènes à Aboisso.

— Le taux des droits à percevoir sur l'or extrait en 1915 est de 5 % de la valeur.

— Interdiction a été faite, par un arrêté du 12 novembre, d'abattre des arbres en bordure de la route Bingerville-Abidjan, et de la route Bingerville-M'Bato, pour leur conserver leur beauté et leur caractère.

— Il est créé, en Côte-d'Ivoire, un cadre local de constructeurs d'automobiles.

— Le bureau de Bouaké est fermé au service des mandats métropolitains.

— L'*Officiel* du 30 novembre 1914 publie une série d'arrêtés datés du 12 novembre :

Un arrêté portant approbation de 49 rôles de l'impôt de capitation, exercice 1914.

Un arrêté portant approbation de 11 rôles de la contribution des patentes et licences, exercice 1914.

Un arrêté portant approbation de 45 rôles de rachat de prestations (exercice 1914).

Un arrêté portant approbation de deux rôles de la prestation en nature (exercice 1914).

Un arrêté portant approbation de 1 rôle de l'impôt foncier (propriété bâtie).

Un arrêté portant approbation de 1 rôle de l'impôt foncier (propriété non bâtie).

Un arrêté portant approbation de 5 rôles de la taxe sur les armes perfectionnées.

Un arrêté portant prorogation des permis d'exploitation des essences à latex.

CÔTE-D'IVOIRE
(Les Annales coloniales, 27 mars 1915)

La vie administrative

— Un arrêté du 12 novembre 1914 fixe le taux des redevances pour les exploitations à latex.

— D'autres arrêtés, pris à la même date, créent un impôt sur la propriété bâtie et non bâtie dans les centres urbains et une taxe de voirie et d'éclairage dans les centres urbains.

.....
— Un arrêté du 11 janvier 1915 classe les routes de la Côte-d'Ivoire en deux catégories. Une circulaire aux administrateurs et commandants de cercle complète cet arrêté.

— La vente aux gardes de cercle des boissons alcooliques de toute nature, à emporter ou à consommer sur place, est interdite à Bingerville, Santé et Bagba.

— Un arrêté du 11 janvier ferme diverses régions à l'exploitation forestière.

Plusieurs arrêtés du 11 janvier 1915 portent approbation de divers rôles de l'impôt de capitation (exercice 1914), de rachat de prestations (exercice 1914), de patentes et licences (exercice 1914), de la taxe, sur les armes perfectionnées, de l'impôt de capitation (exercice 1915).

Par arrêté du 28 janvier 1915, les bureaux de Poste ci-après sont rouverts au service des mandats métropolitains : Aboisso, Assinie, Daloa, Jacquerville, Man, Sassandra, Tabou, Tiassalé, Soubré, Toumodi, Dabakala, Korhogo, Séguéla, Zaranou, Bouaflé, Dabou, Agboville, Lahou et Bouaké.

Le service des mandats télégraphiques avec la France et l'Algérie est étendu, depuis le 1^{er} mars 1915, à la colonie de la Côte-d'Ivoire. Ce service est assuré par les bureaux des Postes et des Télégraphes de : Abidjan, Bingerville, Bouaké, Grand-Bassam et Grand-Lahou.

La taxe des mandats télégrammes : est de 1 fr. 80 par mot.

— Un arrêté du 4 février 1915 désigne les membres de la commission municipale de Grand-Bassam. Un arrêté du 11 février 1915 porte nomination de membres de tribunaux de subdivision et de cercle de Bassam.

— Un poste militaire provisoire est créé à Bouaké (cercle de Baoulé-Nord).

— Par arrêté du 14 février 1915, les écoles de village de Moossou et Bonoua sont placées sous la surveillance du directeur de l'École régionale de Bassam.

Les événements et les hommes

Selon les nouvelles que nous apporte le récent courrier de la Côte-d'Ivoire, M. le gouverneur-Gabriel Angoulvant vient de visiter la partie nord-ouest de sa colonie. S'étant rendu à Bouaké par le chemin de fer, il en est parti en automobile, et, passant par Béouni, Séguéla, Man, Logoualé et Teuba, il est arrivé à Odienné, près du point où se rencontrent les frontières de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée et du Haut-Sénégal-Niger, La manière dont s'est accompli ce voyage d'inspection démontre à la fois la parfaite sécurité d'une région habitée en partie par les populations les plus arriérées de la colonie — on sait que les indigènes du district de Man et leurs voisins sont anthropophages — et le soin apporté au perfectionnement des voies de communication dans un pays particulièrement difficile, riche en forêts épaisses, en rivières larges et profondes et en montagnes abruptes.

LES COLONIES ET LA DÉFENSE NATIONALE

(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1915)

C'est le titre d'un ouvrage dont les éléments ont été réunis par M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe, président de la commission consultative coloniale créée pour la durée de la guerre par arrêté ministériel du 29 septembre 1914.

Ce premier fascicule d'un ouvrage qui, si la commission travaille ainsi qu'elle semble en avoir le désir et que l'exige le bien de nos provinces lointaines, sera fort important, comprend les rapports des gouverneurs de nos diverses colonies, en réponse à un certain nombre de questions qui leur furent. posées dans le sens des travaux de la Commission.

.....
 Dans le rapport de M. Angoulvant, pour la Côte-d'Ivoire, relevons ces lignes caractéristiques, où se révèle si nettement le tenace désir d'infiltration des Germains :

Il y.a, dans la colonie, six maisons qui ont reçu en 1913, plus de 1.000.000 de fr. de marchandises d'Allemagne. Ce sont. :

	Valeurs importées d'Allemagne	Valeurs totales importées par ces maisons	% de marchandises d'Allemagne
A	320 000	1.063.000	31
B	195 000	956.000	20
C	182.000	1.800.000	10
D	176 000	913.000	19
E	160 000	680.000	23
F	101.000	626.000	16

Ces chiffres concernant des maisons françaises sont à rapprocher de ceux concernant les deux principales maisons anglaises de la colonie dont le pourcentage de marchandises allemandes est de 2 %.

Pas un seul commerçant de la colonie n'arrive à un chiffre aussi bas, et il est à noter que moindre est l'importance de la maison, plus grande est la proportion des marchandises allemandes :

	Valeurs importées d'Allemagne	Valeur totale de leurs importations	Pourcentage
H	22.000	87.000	25
I	13.000	19.000	68
J	3.725	3.725	100

Ces maisons trouvent sans doute en Allemagne des facilités plus grandes qu'en France !

Concessions agricoles et forestières. — Les produits allemands s'infiltrant de jour en jour davantage dans la colonie, il ne restait plus aux Germains, pour achever leur œuvre d'envahissement économique qu'à établir en Côte-d'Ivoire, sous le couvert d'entreprises indépendantes d'apparence, des firmes devant constituer de puissants centres d'influence germanique. Ces maisons, naturellement, devaient avoir à la tête de leur personnel d'anciens officiers de l'armée allemande, à la fois agents politiques s'efforçant de miner le sentiment d'attachement de nos protégés pour la France et

agents de renseignements, indicateurs précieux. Nos ennemis ne tardèrent point à le faire et, fin 1912, je reçus la visite de deux Allemands et dont l'un est officier de réserve dans la garde impériale. Ces étrangers me demandèrent mon avis sur la création d'une firme allemande. Je leur répondis que le mouvement commercial s'était développé dans de notables proportions ; mais qu'à ce développement avait correspondu une augmentation suffisante du nombre des maisons. La création de nouvelles firmes entraînerait une concurrence qui réduirait les bénéfices et provoquerait un malaise certain.

Se rangeant à mon opinion donnée pour les besoins de la cause, les deux Allemands me déclarèrent qu'ils étaient tout disposés à participer au développement économique par l'industrie ou l'agriculture. Ils me demandèrent alors s'il leur était possible d'obtenir des concessions territoriales. Je leur montrai que des entreprises industrielles étaient en voie d'installation et qu'il convenait d'attendre les résultats avant de se lancer dans d'autres affaires, qu'en ce qui concernait l'agriculture, quelques colons européens et indigènes avaient commencé la mise en valeur, des terres, mais que, toutefois, l'heure des résultats n'avait pas encore sonné.

Bref, de toute façon, je ne fus pas encourageant.

Les deux Allemands parcoururent alors la colonie, étudiant ses possibilités commerciales et visitant les lagunes et la voie ferrée ; s'entourant de tous renseignements.

Après leur visite, les deux Allemands revinrent me voir, me déclarèrent ne pas devoir créer une nouvelle firme commerciale, mais qu'à leur avis, au point de vue agricole et industriel, l'avenir était certain. Ils me demandèrent alors s'ils pouvaient obtenir des concessions agricoles pour y entreprendre notamment des cultures de coton qui, au prix d'achat dans le Baoulé, devaient rapporter cent pour cent, si on en jugeait par les résultats obtenus au Togo.

Je répondis qu'étant donné la convention du Niger, qui place pour les acquisitions de terrain tous les demandeurs sur le même pied d'égalité, ils pouvaient acquérir, à titre onéreux, des terrains dans les centres urbains ; qu'en ce qui concerne les concessions rurales agricoles, ils pouvaient évidemment en demander, mais qu'il s'agissait, en l'occurrence, de concessions de moins de 200 hectares seulement ; qu'il n'était plus accordé de concessions d'étendue supérieure, bien que les décrets le permissent, parce qu'il avait été reconnu qu'il était matériellement impossible de mettre en valeur de plus grandes étendues de terrain par suite des difficultés du recrutement de la main-d'œuvre.

.....

La lutte contre l'alcoolisme à la Côte-d'Ivoire
par Maurice VIOLLETTE,
député de l'Eure-et-Loir,
vice-président de la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 3 juillet 1915)

Je ne suis pas toujours d'accord avec M. Angoulvant, mais je lui rends cette justice que c'est un fonctionnaire avisé, ayant des idées et les appliquant avec une ténacité remarquable.

Il faut bien dire que M. Angoulvant est le premier fonctionnaire qui ait tenté quelque chose contre les ravages que fait l'alcoolisme aux colonies, non pas que ce soit le premier fonctionnaire qui ait vu le péril et qui l'ait signalé, mais c'est lui le premier qui, non sans courage, a trouvé qu'on avait assez disserté, qu'il fallait agir. J'avoue, du reste, que, pour moi, il n'y a qu'une catégorie de gens qui soient qualifiés pour faire de

l'administration, ce sont les hommes d'action, ceux qui ont la volonté de réaliser. Eh bien, M. Angoulvant a agi. D'abord pour l'absinthe, ensuite pour l'alcool, il a pris les mesures énergiques qui convenaient, et sans tergiverser.

Il vient de compléter cette œuvre si salubre par une législation fort salubre contre le vin de palme dont la consommation a été mise à la mode par la consommation de l'alcool, et dont les ravages sont non moins inquiétants. D'une enquête qui vient d'être faite, il résulte que la récolte du vin de palme entraîne l'abattage, chaque année, de 1.315.000 arbres dans toute la colonie de la Côte-d'Ivoire.

Rien que dans le cercle de Bas-Sassandra., on abat, chaque année, toujours pour la fabrication du bangui, 540.000 palmiers et 150.000 raphias. Dans le cercle de Lahou, 240.000 palmiers et 180.000 rôniers.

La consommation atteint plus de 300.000 hectolitres du bangui par an. Elle se répartit très inégalement, à la vérité, entre les cercles, mais tandis que le cercle d'Assinie ne consomme que 2.700 hectolitres, celui de Bas-Sassandra en consomme 138.000, et celui de Lahou, 150.000. Le péril est donc considérable et M. Angoulvant vient d'entreprendre d'y remédier.

Il n'a pas, à la vérité, prononcé une interdiction pure et simple. Je le loue d'avoir compris qu'il ne fallait pas brutaliser les indigènes par une interdiction trop brutale. D'autre part, il s'est rendu compte, que, comme le faisait observer la chambre de commerce, dans certaines régions dépourvues d'eau à certaines époques de l'année, la consommation du vin de palme devenait une nécessité.

M. Angoulvant s'est borné à interdire la vente du liquide dans les chefs-lieux de cercles et de subdivision et aussi sur les marchés publics de la colonie. Cela devient un peu ainsi une façon de privilège de bouilleur de cru avec cette différence que la prohibition de la circulation du bangui n'est pas prononcée. Rien, dans l'arrêté, ne vient porter atteinte au droit de transiter la liqueur, car la vente reste libre en dehors des chefs-lieux de cercle et de subdivision et des marchés publics.

Même, du reste, dans les chefs-lieux de cercle et de subdivision, on reste libre de transporter à la condition de ne pas mettre en vente, soit que ce soit pour son usage personnel, soit que ce soit pour le donner à autrui. Ce sont là des fissures évidentes qui donneront lieu à beaucoup de difficultés d'application, en ce sens que certains paraîtront bénéficier d'un traitement de faveur que d'autres ne connaîtront pas. Je ne me reconnais pas, d'ailleurs, qualité pour dire s'il était possible de faire plus. Il est très vraisemblable que la préoccupation dominante de ne pas trop heurter une habitude invétérée a obligé l'administration à prendre des temps et à user de ménagements. Je ne peux pas l'en blâmer, d'autant plus qu'elle ne cache pas son but qui est d'aviver progressivement et par étapes successives à resserrer de plus en plus la consommation de cette boisson.

Je voudrais bien qu'une telle législation vint inspirer l'excellent gouverneur de Madagascar. Là aussi, il y a un produit non moins dangereux qui se tire non pas du palmier, mais de la canne à sucre et contre lequel il faudrait sévir. Augagneur avait, jadis, pris un certain nombre de mesures fort utiles contre la betsabetse, mais son successeur s'est, malheureusement, arrangé pour laisser s'évanouir les règles fort sages dont l'exécution aurait dû être, au contraire, poursuivie plus strictement d'année en année.

Comme je suis sévère à ceux qui, dans nos colonies, ont laissé se développer l'alcoolisme ! Ce n'était rien à empêcher, mais c'est terriblement difficile à extirper. Pour en revenir à M. Angoulvant, ce sera indiscutablement son honneur d'avoir entrepris la bataille hardiment et à fond. Je ne suis pas inquiet, il saura bien y être victorieux., si l'administration centrale consent à le laisser faire.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1915)

La vie administrative

— Par arrêté en date du 11 mai 1915, un cours d'adulte est créé à Zaranou.

— Vu les rapports télégraphiques de l'administrateur du cercle du Ouoroduugou et du médecin signalant qu'une épidémie de nature encore indéterminée sévit, dans la circonscription de Mankono, occasionnant de nombreux décès, et qu'il y a lieu de prendre, rapidement, des mesures pour enrayer la marche de la maladie et vu l'urgence dûment constatée, le district de Mankono, notamment les cantons de Koiaradougou, Sia, Sarala, Daniéné, a été déclaré contaminé le 20 mai 1913.

— M. Gabriel Angoulvant ayant constaté la nécessité de condenser en un seul texte les dispositions diverses réglementant l'hygiène publique au chef-lieu de la colonie et qui sont actuellement éparses dans de nombreux arrêtés ou circulaires, a signé le 22 mai un ordre de service à ce sujet : cet ordre de service est entré en vigueur à compter de ce même jour.

— Par décision du 3 juin 1915, une école de village a été créée à Toulépleu.

JUSTICE RAPIDE
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

Deux anthropophages de la Côte-d'Ivoire, Bako et Téré, ont été condamnés, le 26 mai 1915, à la peine de mort par la cour d'assises de la Côte-d'Ivoire.

Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs l'effervescence qui a régné il y a quelques années à la Côte-d'Ivoire.

M. Cluzel, aujourd'hui gouverneur général de l'A.O.F., alors lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, et son successeur, M. Gabriel Angoulvant, qui a consacré à la pacification de ce riche pays sa belle énergie, ont réussi à entraver l'insurrection. Néanmoins, jusqu'en 1913, nous avons noté ici-même de ci, de là, quelques mouvements, notamment dans le courant de l'année 1913, treize chefs de petites tribus, désireux d'exercer des représailles contre les « blancs », dont ils prétendaient avoir à se plaindre, attirèrent, dans un guet-apens, un blanc, M. Huberson, voyageur de commerce, qu'ils tuèrent à coups de « coupe-coupe ». Puis, les chefs des tribus dépecèrent le corps de M. Huberson, et le coupèrent en treize morceaux qu'ils se partagèrent. Chacun d'eux mangea ensuite le morceau qui lui était échu.

Deux seulement des treize anthropophages, Bako et Teré, ont pu être mis en état d'arrestation.

Après plaidoirie de M^e Clément et sur conclusions conformes de M. l'avocat général Rambaud, la chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté les pourvois des deux chefs de tribus, condamnés à la peine capitale.

Côte-d'Ivoire
RÉORGANISATION DE CERCLES
(*La Dépêche coloniale*, 10 septembre 1915)

Aux termes d'un arrêté du gouverneur Général de l'Afrique Occidentale française, le cercle du Baoulé-Sud est supprimé.

Les subdivisions administratives d'Adzopé et d'Agboville sont détachées du cercle des Lagunes pour former, avec la subdivision de Tiassalé, qui dépendait antérieurement du Baoulé-Sud, le cercle de l'Agnéby, chef-lieu Agboville.

Les subdivisions de Toumodi et de Yamoussoukrou, qui faisaient partie du cercle du Baoulé-Sud, sont rattachées au cercle de N'Zi-Comoé, chef-lieu Dimboro.

Le cercle du Baoulé-Nord prend la dénomination de cercle du Baoulé, chef-lieu Bouaké.

Les tribus N'gans [N'Gbans], à l'est de la voie ferrée, Soundos, Ifoues et Kandénou, précédemment administrées par le cercle du N'Zi Comoé, et la tribu N 'Can, du cercle des Tagouanas, sont rattachées au cercle du Baoulé.

Cette réorganisation aura son effet après le 1^{er} janvier 1916, à des dates que le lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire déterminera.

Le poste de Ziranou est supprimé et le chef-lieu du cercle de l'Indenie est transféré à Abengourou.

Le district de Kouibly, du district du Haut-Cavally, est rattaché au cercle de Touba.

Art. 2. — Le cercle de Touba est délimité ainsi qu'il suit :

Au nord, par la rivière Niamé, jusqu'à son confluent avec la Boa, puis, par ce cours d'eau, jusqu'à son confluent avec la rivière Tiemba ;

À l'est, par les cercles de l'Ouorodougou et du Haut-Sassandra, tels qu'ils ont été délimités par l'arrêté du 18 décembre 1908, modifié par arrêté du 30 octobre 1912 ;

Au sud, par une ligne qui, partant de la frontière de Guinée, coupe le Zô en aval de Gotongui, descend la Kogoué jusqu'aux environs de Bogui, descend ensuite le Zô jusqu'à son confluent avec la Chué, se dirige vers le sud-est pour atteindre la corne nord-ouest du massif montagneux du canton Laouaké pour suivre la ligne de partage des eaux des rivières Nieya et Zon jusqu'au Sassandra ;

À l'ouest, par la frontière de la Guinée française.

1915 (novembre) : soutient activement le
[Comité d'assistance aux troupes noires](#)

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1915)

La vie administrative

— M. Angoulvant, lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a signé, le 18 septembre, deux arrêtés, le premier, stipulant que :

La somme de 564.601 fr. 86, représentant l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget local de La Côte-d'Ivoire, exercice 1914, sera versée à la caisse de réserve du Service Local.

L'autre décidant que :

Un prélèvement de 250.000 francs sera effectué sur la caisse de réserve de la Côte-d'Ivoire pour être versée au budget général de l'A. O. F. dans les conditions fixées par le télégramme n° 77 de M. le gouverneur général.

CÔTE-D'IVOIRE
Manuel des palabres
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1915)

Sur l'initiative de M le gouverneur G. Angoulvant, l'un de ses plus distingués collaborateurs, M. l'administrateur G. Joseph, chef du bureau des affaires politiques et indigènes de la Côte-d'Ivoire, a rédigé un « Manuel des Palabres », appelé à rendre les plus utiles et les plus pratiques services aux indigènes de la colonie.

Depuis sept ans que j'administre la colonie — dit M. Angoulvant dans l'avant-propos qu'il a spécialement écrit pour le *Manuel* —, j'ai été amené à constater que certains fonctionnaires, faute d'expérience professionnelle et d'une connaissance suffisante des milieux indigènes, plutôt que par négligence ou mauvaise volonté, omettent, dans les palabres, d'expliquer les mobiles, toujours élevés cependant, de nos actes, de commenter ceux-ci, d'en faire accepter par la masse le bien-fondé et l'équité.

De là, l'idée du Manuel où, dans une langue très simple, facilement compréhensible pour les interprètes, même débutants, en n'employant que des raisonnements à la portée des auditeurs et dont la traduction dans leurs langues n'offre aucune difficulté, nos principales décisions, nos conseils habituels sont rappelés, expliqués, justifiés.

Le *Manuel*, très ingénieusement composé, comporte sept chapitres : 1 Le Village ; 2. La Famille ; 3. L'Alcoolisme ; 4. L'impôt ; 5. Culture du cacaoyer ; 6. Le palmier à huile ; 7. Questions diverses.

GUINÉE [sic]
ADMINISTRATION MUNICIPALE
(*La Dépêche coloniale*, 4 janvier 1916)

À compter du 1^{er} janvier 1916, la ville d'Abidjean* [sic], qui s'étend sur les territoires de Abidjan-Adjame, Abidjan Santé, Abidjan Agban, Abidjan-Blockhaus, Atekoubé Cocody, Lokodjoro, Abobo-Doumé, Port-Bouët et Petit-Bassam, sera érigée en commune mixte. Cette commune sera administrée par l'administrateur du cercle des Lagunes qui prendra le titre d'administrateur maire et sera assisté d'une commission municipale consultative.

DÉTENTION D'ARMES à FEU

Un arrêté du lieutenant-gouverneur décide que l'autorisation de détenir des armes à feu non perfectionnées pourra être accordée par les administrateurs commandants de cercle aux indigènes sous la responsabilité des chefs de village.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

La vie administrative.
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1916)

Un arrêté du gouverneur général publié à l'*Officiel* du 11 décembre porte création d'une commune mixte à Abidjan.

Une initiative intéressante de M. Angoulvant

[Un manuel des palabres]
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir,
vice-président de la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1916)

M. Angoulvant vient de prendre une initiative très heureuse. Il a pensé qu'il convenait de fournir à ses administrateurs la matière des raisonnements simples et précis, les plus propres à convaincre, l'indigène de la nécessité des prescriptions administratives. Il a dressé, à cet effet, un manuel des palabres qui se présente à la façon d'un commentaire de tous les ordres intéressant le détail de la vie indigène.

À l'injonction brutale, M. Angoulvant substitue le raisonnement susceptible de faire pénétrer dans l'esprit des indigènes le pourquoi des suggestions administratives.

Mais ce petit volume n'est pas seulement que cela. En le lisant, j'ai été très frappé de ce qu'il constitue comme une sorte de véritable code de toutes les prescriptions imposées à l'indigène dans son intérêt personnel et dans l'intérêt de sa famille, comme aussi dans l'intérêt du village et de la colonie.

L'essentiel de toutes les règles de droit administratif, de droit public et de droit privé s'y trouve donc reproduit de la façon la plus claire et la plus saisissante sous forme de conseils donnés sur un ton suffisamment impératif pour y incliner l'esprit.

Voici, par exemple, le chapitre sur la famille. En quatre ou cinq pages, il précise de la façon la plus exacte Les droits et les devoirs respectifs des époux, la question de l'adultère, celle du divorce, celle du mariage avec Les étrangers, celle du départ des enfants emmenés par les Sioulas. Tout cela est écrit simplement, de façon lapidaire pour ainsi dire. Voici, par exemple, le chapitre sur le mariage avec les étrangers, il est saisissant :

Quand vous autoriserez le mariage d'une fille de votre village avec un noir étranger, ne voyez pas seulement dans ce mariage la dot qui vous est versée.

Songez au moment où cet étranger quittera le pays, car c'est alors que des palabres auront lieu.

Le mari voudra emmener sa femme et ses enfants.

Il arrivera que la femme refuse de suivre son mari.

Il faudra alors savoir si les enfants, nés du mariage, iront avec le père ou avec la mère.

Pour éviter ces palabres, exigez toujours que le mariage soit fait devant le chef de poste.

Le chef de poste vous demandera :

1° Si le mariage est fait avec le consentement de la femme et de ses parents ou de leurs remplaçants ;

2° Si le mari et la femme s'engagent à remplir les conditions posées par le chef de village, suivant la coutume ;

3° Si la femme suivra ou ne suivra pas le mari, quand celui-ci s'en ira du pays ;

4° Si les enfants, nés du mariage, suivront le père ou la mère.

Le chef de poste écrira sur un livre les conditions du mariage.

Il les écrira aussi sur deux papiers, qu'il donnera l'un à la femme, l'autre au mari.

De cette façon, le jour où le mari quittera le pays, il n'y aura pas de palabre possible pour savoir les conditions dans lesquelles le mariage a été fait.

Nous vous recommandons de bien réfléchir aux conséquences d'un mariage entre une jeune fille de votre village et un noir étranger au pays.

Que cette femme, une fois mariée, suive son mari, elle oubliera vite ses parents, étant loin d'eux.

Elle ne les connaîtra bientôt plus et, quand ils seront vieux, elle ne les aidera plus.

J'ai tenu à reproduire intégralement cette palabre pour en bien montrer le ton et comment elle sait mettre en jeu les ressorts secrets susceptibles de décider l'indigène à venir se confier au blanc.

Si j'en avais la possibilité, je citerais aussi tout au long la palabre relative aux conventions entre les indigènes.

En voici un simple extrait :

Le papier qui a été écrit au poste a de grands avantages :

1° Le tribunal ne peut pas faire erreur dans des décisions qu'il rend ;

2° La mort ou l'absence des témoins n'a pas d'importance ;

3° Le papier fait au poste ne coûte rien ;

4° Le tribunal n'a plus qu'une chose à faire : ou chercher pourquoi celui qui a été appelé devant le tribunal n'a pas exécuté le contrat, ou chercher pourquoi celui qui a été appelé n'a pas exécuté le contrat, comme l'indique le papier.

Je n'exagère en rien ma pensée en disant qu'il y a, dans ce petit volume, tous les éléments d'un véritable système juridique. Les divers biens sociaux commencent ainsi à y apparaître sous une forme tangible et sortant de l'inorganique ou du régime des circulaires pesantes et poussiéreuses.

Au surplus, ce ne sont pas seulement les règles administratives qui se trouvent ainsi condensées et commentées à l'usage des indigènes. Il y a, sur la culture du cacaoyer, du palmier à huile, et sur la préparation du caoutchouc, des chapitres tout à fait intéressants. Pour l'affermage des palmeraies, je note particulièrement qu'il est fait état des suggestions que j'ai apportées au Comité de protection des indigènes : M. Angoulvant a admis que le contrat signé par le chef seul n'est plus possible parce que donnant lieu à trop d'abus, et il impose, pour la validité du contrat, la présence d'un certain nombre de chefs de case désignés à cet effet par le village en présence de l'administrateur. Et tout cela est exposé sans aucune préoccupation didactique. C'est le style même des images d'Épinal.

Je crois même qu'on pourrait vraiment, avec ces palabres, faire toute une série d'images de ce genre extrêmement frappante et pittoresque.

Maie je ne veux pas insister davantage. Je tiens seulement à répéter que la conception d'un tel ouvrage est un acte de très grande portée politique.

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 26 février 1916)

La vie administrative

— Le bureau des Postes et Télégraphes d'Assikaso est fermé définitivement.

— Des cours d'adultes sont créés à Dabakala et Séguéla.

— Une commission d'hygiène est organisée à Lahou.

— Des abattoirs ont été créés à Dimbroko et Bouaké.

— Une fois de plus, la question de la préparation du caoutchouc a donné lieu à discussion.

Et M. Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a signé la circulaire suivante :

Les adjudications de caoutchouc faites dans les escales de la voie ferrée et, particulièrement les plus récentes, ont permis de montrer nettement que les prix obtenus par les lots présentés dépendaient uniquement de leur plus ou moins bonne fabrication, et de faire ressortir les différences de valeur atteintes par les diverses

qualités. C'est ainsi que du beau caoutchouc de lianes s'est vendu 4 fr. 94 le kg. et du funtumia, bien fabriqué, 4 fr. 70 ; par contre, Le caoutchouc mal séché n'a été payé que 3 fr. 80.

Il faut donc astreindre les indigènes à bien préparer le produit et à le soigner convenablement jusqu'au jour de sa vente.

À ce sujet, je vous rappelle que la forme en plaquettes, d'une épaisseur maximum de 1 cm., n'a pas seulement pour but d'empêcher la fraude par introduction de matières étrangères. Elle permet aussi : 1° le lavage du produit après sa fabrication pour éliminer les impuretés solubles ; 2° le séchage facile et rapide.

Cette dernière opération doit être poussée aussi loin que possible. L'augmentation de prix qui en résulte compense toujours le supplément d'effort accompli.

Le séchage doit être opéré à l'ombre, dans un local bien ventilé. Un léger enfumage peut enfin aider à la bonne conservation des plaquettes une fois sèches.

La principale altération des caoutchoucs — le tournage au gras — paraît être due à des oxydations que les températures élevées favorisent. Les produits bien préparés, surtout ceux tirés des lianes, sont peu sujets à cet accident. Néanmoins, les conditions climatiques du pays ne sont pas favorables à la bonne conservation, pendant une longue durée, du caoutchouc à l'état brut. Celui-ci doit être porté dès que possible, après fabrication complète, aux maisons de commerce qui l'exportent sur les lieux d'utilisation.

Cependant, si les indigènes se trouvent dans l'obligation de garder leur caoutchouc pendant quelque temps, il leur faudra le conserver dans un local obscur, sec et frais. Les plaquettes et lanières, bien sèches, seront empilées afin de diminuer le plus possible les surfaces de contact avec l'atmosphère.

En définitive, vous devez, par une action soutenue, veiller à la bonne préparation du caoutchouc. C'est en cela que réside la condition essentielle du relèvement de la qualité et de la bonne tenue des cours, considérations qui revêtent, dans les circonstances actuelles, un intérêt dont l'importance ne peut vous échapper.

Vu l'arrêté du gouverneur général en date du 10 août 1915, portant suppression du poste de Zaranou et transférant à Abengourou le chef-lieu du cercle de l'Indénié, une école régionale est créée à Abengourou. et l'école de Zaranou est classée dans la catégorie des écoles de village.

— Par arrêté du 22 décembre 1915, les arrêtés du 18 avril 1912 et du 9 août 1912 sont rapportés.

La ferme-école de Bingerville est fusionnée avec la station agricole principale du chef-lieu.

L'arrêté susvisé du 22 décembre 1915 régleme le fonctionnement de la station agricole centrale de Bingerville.

— Vu le départ en congé de M. l'administrateur adjoint Vendeix. chef du poste administratif de Bingerville, le poste administratif de Bingerville est supprimé provisoirement.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1916)

La vie administrative

.....
— M. Angoulvant a signé le 17 janvier 1916 l'arrêté suivant :

Article premier. — À compter du 1^{er} février 1916, sont interdites dans toute la colonie, la fabrication, la circulation du bangui en vue de la vente, quel que soit le palmier dont il est extrait.

Toutefois, pour la consommation familiale, à l'occasion de certaines fêtes ou de certaines cérémonies ou en récompense d'un travail fourni, les administrateurs et les chefs de poste pourront autoriser la fabrication du vin de palme.

L'autorisation déterminera le nombre et l'essence des arbres pouvant être traités en vue de l'extraction du bangui. En aucun cas, on ne pourra autoriser l'abattage des palmiers à huile.

Art. 2. — Les infractions au présent arrêté seront déférées aux tribunaux de cercle et punies de 1 à 15 jours de prison et de 1 à 100 francs d'amende, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Il a également signé le même jour un arrêté réglementant pour Bouaké et ses environs la vente en détail des spiritueux aux militaires.

Et désormais là-bas comme ici, tout officier de troupe peut obtenir de la groseille à l'eau de Seltz, mais point de cerise à l'eau-de-vie ; il aura droit à du Saint-Raphaël, mais pas à de la Bénédicte, et si le Malaga ou l'Alicante lui sont permis, le spiritueux suisse lui est interdit au même titre que l'eau-de-vie de Dantzig... Qui aurait cru que le goudron et l'arquebuse eux-mêmes ?...

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1916)

La vie administrative

— La prolongation des hostilités et les réductions de personnel qu'ont subi les divers services avaient amené M. le gouverneur général de l'A.O.F. à prescrire, pour la durée de la guerre, la suppression d'un certain nombre de pièces périodiques. M. Clozel exprimait, en outre, l'espoir que cette simplification porterait ses fruits au-delà des circonstances qui l'avaient provoquée.

Allant plus loin dans la voie tracée, M. Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a estimé qu'il fallait, dès maintenant, envisager des simplifications administratives aussi grandes que le permettent les réglementations générales qui échappent à sa décision. Le manque de personnel ne durera pas seulement pendant les hostilités ; après la saignée d'hommes que subit notre pays, il est certain que le recrutement du personnel colonial sera paralysé pendant de longues années. Il faut donc nous organiser, sans plus tarder, pour assurer néanmoins dans l'avenir, une bonne marche de nos services avec des effectifs restreints.

Voici les passages essentiels de la récente circulaire de M. Angoulvant à ce sujet :

Il est possible d'obtenir ce résultat par un effort décisif, en sacrifiant délibérément des traditions-archaïques, en modifiant radicalement la mentalité acquise par des siècles de bureaucratie.

Sans doute, nos efforts locaux se heurteront encore au maintien de réglementations d'ensemble ; mais chacun doit faire son devoir, dans la zone d'action qui lui est impartie, et c'est de l'ensemble de ces bonnes volontés partielles que sortira un jour le résultat général que nous souhaitons.

*
* * *

La guerre, en réduisant le personnel européen, sans alléger dans une mesure identique la tâche qui incombe aux effectifs très amoindris qui ont été maintenus, a démontré, pratiquement, ce que les circulaires les plus minutieuses n'auraient pas su

faire apparaître : que le même effort pouvait être fourni par des cadres moins étoffés, tant il est vrai que rien ne vaut la leçon des faits.

L'Administration n'a, d'ailleurs, pas le bénéfice exclusif de cette constatation, et les directions des maisons de commerce ont pu, à ce sujet, faire d'utiles réflexions.

Je suis bien décidé, pour ma part, à consacrer budgétairement les réductions dont l'expérience a démontré la possibilité.

Sans doute, les circonstances actuelles, en exaltant les âmes, ont provoqué des dévouements dont il serait peut-être imprudent d'escompter le maintien indéfini. C'est avec raison qu'on a dit de l'esprit qu'il ne saurait pas plus qu'un arc, rester perpétuellement tendu. Mais le personnel colonial est, dans son ensemble, profondément dévoué à sa tâche et il n'est pas téméraire d'espérer qu'allégé des détails d'exécution confiés au personnel indigène, il saura assurer désormais le service avec des effectifs plus restreints.

*
* * *

Enfin, c'est la mentalité, ou plutôt les habitudes d'esprit et les méthodes de travail des administrateurs qu'il faut continuer à modifier.

Les bureaux et services doivent traiter les affaires qui les concernent exclusivement, avec célérité et netteté, sans craindre d'assumer, quant aux propositions, les responsabilités que l'autorité supérieure devra prendre quant à la décision.

Les instructions doivent être rédigées en un style clair, en formules précises ; il ne faut pas qu'on puisse leur donner des interprétations différentes. La confiance est indispensable entre le chef et les subordonnés. Elle ne saurait régner quand les instructions sont conçues en un style où l'incidente, habilement placée, détruit l'effet de la phrase principale, qui reprend ensuite son cours interrompu, pour se voir une seconde fois atténuée par d'autres incidentes. Nous avons eu tous sous les yeux, au cours de nos carrières, des instructions rédigées de cette encre et nous en avons souffert. Elles dénotent plus d'habileté que de loyauté. Elles sont inadmissibles. Le chef qui décide ne doit pas se réserver une porte de sortie pour dégager sa responsabilité.

Lorsqu'une affaire intéresse plusieurs bureaux ou services, ou bien l'accord s'établit de suite, ou bien des divergences de vues se manifestent. Dans ce cas, sans plus tarder, l'affaire doit être traitée en conférence sous la présidence du secrétaire général. Plus de ces échanges interminables de notes, véritables duels de ronds de cuir, aux reprises multiples, où chacun s'efforce d'épuiser l'adversaire par la longueur du combat plutôt que de le vaincre rapidement par la force de l'argumentation.

Pour prendre une décision, ou pour étudier soigneusement une affaire, il n'est point besoin de multiplier les conseils consultatifs entre lesquels les responsabilités, dûment émiettés, s'évanouissent lorsqu'on veut les saisir. ; il est mauvais de rechercher — jeu traditionnel en France — à quelle Administration extérieure peut bien se rattacher l'affaire, en instance, pour avoir l'occasion, en la lui transmettant « pour avis » — avec l'espoir qu'elle ne répondra pas de sitôt — de se débarrasser momentanément ainsi, sans responsabilité, d'une question délicate.

Il est remarquable de constater, en effet, que les administrateurs déploient souvent, pour ne pas décider, plus d'efforts et d'intelligence qu'il n'en faudrait pour aboutir : en multipliant les formalités préliminaires des solutions, elles s'efforcent d'imiter Pénélope sans pouvoir justifier des mêmes motifs vertueux.

Une tractation rapide des affaires ne servira pas que l'intérêt général ; elle allègera la tâche de chacun.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} avril 1916)

La vie administrative

— Considérant qu'il y a lieu de tarifer le prix du pain à Bingerville, et d'établir des sanctions, le gouverneur M. Angoulvant, a signé l'arrêté suivant :

Le prix maximum de vente du pain à Bingerville est fixé à quatre-vingt dix centimes le kilogramme.

Les contraventions au présent arrêté seront punies :

1° Pour les Européens et les assimilés, des peines de simple police ;

2° Pour les indigènes, de 1 à 100 francs d'amende et de 1 à 15 jours de prison ou de l'une de ces peines seulement, les pénalités étant prononcées par le Tribunal de cercle.

— Considérant qu'un service permanent de planton est indispensable aux bureaux du Trésor, à Bingerville ; que ces fonctions sont actuellement remplies par un garde de cercle du cadre actif ; et qu'il y a lieu, dans l'intérêt du service, de substituer à ce dernier un militaire indigène libéré ou ancien garde de cercle, et sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, M. Angoulvant a, par arrêté du 13 février, créé un emploi de planton du Trésor, à Bingerville.

UN INSTITUT AFRICAÏN DE TECHNOLOGIE AGRICOLE
ET DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES
par Émile PERROT,
professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1916)

Combien de fois déjà n'a-t-on pas déploré l'absence complète, dans nos principales possessions tropicales, de tout centre scientifique de recherches s'appliquant directement à leur mise en valeur.

Cet état de choses si regrettable pour un pays possesseur de vastes territoires en Asie comme en Afrique, est dû à de multiples causes dont l'une des principales est la conception extraordinaire que nous avons de la recherche scientifique elle-même.

La science n'est-elle pas, en effet, considérée chez nous comme un domaine dont les détenteurs ne doivent avoir d'autre but que d'en augmenter les acquisitions, sans se soucier des bienfaits qu'elles pourraient procurer à la nation par l'application des résultats acquis dans les diverses branches de l'activité humaine ? C'est pourquoi, privées de conseils techniques, l'agriculture et l'industrie n'ont pas toujours su profiter des découvertes du laboratoire, qui sont restées incomprises ou, le plus souvent ignorées, personne n'ayant songé à créer les moyens propres à combler le fossé qui continue à séparer la théorie de la pratique.

Il en est résulté un état d'esprit fâcheux si profondément ancré dans nos mœurs que l'enseignement de certaines de nos écoles, créées spécialement dans un but d'utilisation pratique des connaissances scientifiques, a finalement évolué vers la science pure, d'où le résultat facile à prévoir : 1° que la plupart des élèves de ces écoles croiraient, en quelque sorte, se diminuer à leurs propres yeux en consacrant uniquement leur carrière aux seules œuvres d'application ; 2° que les agriculteurs et les industriels, souvent, il faut le dire, insuffisamment instruits et préparés, ont affecté, pour le moins, la plus grande réserve vis-à-vis de ces savants parlant une langue incomprise et ignorants de leurs besoins réels. La guerre actuelle ouvre les yeux de tous, car il a fallu le danger commun pour orienter les forces vives de la nation vers un utilitarisme dont dépendait l'existence même de la patrie. Unis par une étroite collaboration scientifique, industriels,

commerçants, économistes apprennent à se mieux connaître, et selon toute vraisemblance, il en résultera un grand profit pour tous et pour chacun.

Or, en matière d'évolution économique coloniale, les questions d'ordre scientifique se posent à tout moment, et dans toutes les directions : géologues, botanistes, hydrographes, météorologistes, chimistes, zoologistes, hygiénistes, parasitologistes, etc., etc., sont appelés à concourir à l'œuvre commune ; aussi des travaux scientifiques de grande valeur concernant les colonies se sont-ils accumulés, sans qu'il apparaisse que l'évolution économique de la plupart d'entre elles en ait tiré tout le profil désirable.

Cela tient évidemment à ce fait que les efforts n'ont jamais été coordonnés et qu'il ne s'est trouvé aucun organisme qui, en tenant compte des résultats, ait été susceptible d'orienter les efforts de l'Administration et des colons dans la voie du progrès. Voilà pourquoi il convient de réclamer encore avec, la plus énergique insistance, l'installation d'instituts technologiques, au moins dans chacun de nos trois grands groupes coloniaux (Afrique occidentale et équatoriale, Madagascar, Indochine), dont le but principal sera de provoquer les études et grouper les résultats ; à notre avis, un office de renseignements commerciaux devrait y être attaché avec un musée des produits d'exportation et d'importation.

Le savant botaniste explorateur Auguste Chevalier a tenté d'installer en Afrique un centre d'études botaniques agricoles au Fouta-Djallon, et son initiative, pour des raisons que je juge inutile d'exposer, tout au moins pour le moment, ne me paraît pas devoir atteindre le résultat espéré ; or, jugeant avec lui qu'il faut aboutir, je demande la permission d'exposer ma manière de voir à ce sujet et de montrer comment, en profitant d'une situation très particulière, on pourrait réussir à doter notre belle Afrique tropicale d'un organisme de consultation scientifique tout à fait en rapport avec ses vastes besoins.

I

Mais, avant d'aller plus loin, il est bon de se demander comment il faut concevoir l'installation d'un pareil Institut de recherches scientifiques, qui doit nécessairement s'adapter à notre organisation administrative et universitaire.

Du choix judicieux de son siège géographique, de son installation matérielle, des bonnes conditions d'hygiène locale, de la facilité et de la rapidité d'accès dépendront la réussite, et j'entends par réussite la fréquentation continue des travailleurs, venus de la colonie, de la Métropole et de différentes nations du monde, sans lesquels tout effort est *a priori* superflu.

Il faut encore que ces travailleurs ne soient pas entièrement isolés et que la vie matérielle présente un certain confort.

Voilà donc bien des conditions primordiales à remplir, et je vois surgir des objections. Pour créer un pareil organisme, me dira-t-on, il faut trouver un vaste emplacement auprès d'un centre existant déjà et assez important, dans une région où la nature du sol et du sous-sol soit variée, près de la côte ou sur une des lignes de chemin de fer qui en partent directement ; puis, ceci fait, intéresser de hauts personnages de l'État à cette affaire, trouver des crédits d'installation, assurer le budget nécessaire au fonctionnement, etc.

C'est précisément dans la suppression de la plupart de ces difficultés que réside l'originalité du projet que je soumetts à l'autorité compétente, ainsi qu'à toutes les personnalités ou groupements qu'intéresse l'évolution économique de nos possessions africaines, en les priant de l'examiner eu toute impartialité.

Il existe, en effet, dans le golfe de Guinée, une colonie, la Côte-d'Ivoire, qui jouit du privilège de posséder trois capitales côtières à peine séparées par quelques heures de navigation en chaloupe à vapeur sur la lagune.

Je demande la permission de les brièvement présenter :

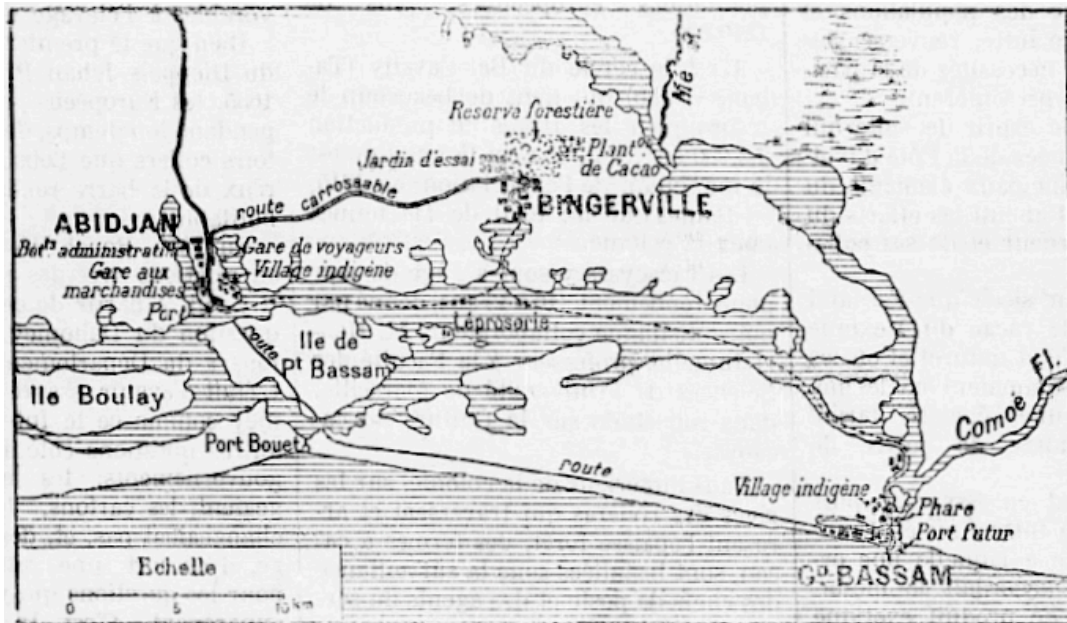


Fig. 1. Les trois capitales de la Côte-d'Ivoire

1° Grand-Bassam, capitale maritime, jadis nid à malaria, aujourd'hui agglomération propre, coquette même, d'où le moustique et, partant, les fièvres ont disparu. D'abord encore difficile à cause de la barre, elle sera vraisemblablement pourvue bientôt d'un beau port en eau profonde, défendu contre l'envahissement des sables par les eaux du fleuve Comoé. Cette facilité d'accès n'est pas à dédaigner, car par mers fortes ou tempête, le pittoresque débarquement dans des paniers est sinon dangereux, tout au moins bien long et bien ennuyeux pour les marchandises comme pour les voyageurs ;

2° Bingerville, capitale administrative, à quelques heures de bateau sur la lagune ; petite agglomération bien installée sur un coteau aéré dominant cette lagune et en contact direct avec la grande forêt tropicale ;

3° Abidjan, capitale future du commerce transafricain, à quelque heure plus loin, tête de ligne du chemin de fer qui traverse la forêt dans sa moindre profondeur, pour aboutir à la jolie station de Bouaké, dans le Baoulé, en pleine brousse soudanaise.

On conviendra avec moi que ce luxe d'agglomérations européennes en un espace aussi limité est vraiment exagéré pour une colonie encore à peine conquise ; d'autre part, cette multiplication de centres n'est pas faite pour faciliter les relations commerciales et simplifier les rouages administratifs. Il est vraisemblable qu'une pareille situation ne saurait durer.

Le trafic du chemin de fer augmente graduellement, et avec les produits des cultures entreprises, cacao, café, coton, riz, graines grasses, avec le transport des bœufs du Soudan à la côte et des produits de cueillette forestière, il ne peut manquer de s'accroître dans des proportions élevées et rapides. Abidjan verra donc son importance grandir, et le temps n'est sans doute pas loin où le gouvernement devra y transporter son siège.

Grand-Bassam, devenu pendant ce temps un port abordable, prendra un développement plus grand et sera l'entrepôt définitif des produits d'importation et d'exportation, non seulement de la forêt, mais d'une grande partie du Soudan ivoirien et nigérien. Or, comme j'en ai entendu exprimer la crainte, il ne saurait être question de concurrence entre les deux villes. Rouen n'a pas gêné le développement du port du Havre, bien au contraire. D'ailleurs, les moyens de communication entre Abidjan et Bassam sont devenus faciles et la voie de terre, amenant le voyageur et les colis de Bassam à un point situé en face d'Abidjan, est déjà très améliorée ; d'autre part, un chenal permettrait aux cargos de remonter même jusqu'au quai d'embarquement du

chemin de fer ? Il résulte donc du nouvel état de chose probable que Bingerville est un centre appelé à végéter dans son armature administrative, bien qu'il ait été créé une magnifique route d'une vingtaine de kilomètres le reliant au chemin de fer. L'automobile parcourt cette distance en moins d'une heure, mais ce mode de transport reste difficile à la période des pluies et bien onéreux, sauf dans le cas où il peut servir au trafic de marchandises riches.

Loin de moi la pensée de critiquer ceux qui, au début de l'occupation des régions côtières, ont établi à Bingerville le siège du gouvernement ; il pouvait, à cette époque, s'être présenté des raisons péremptoires pour un tel choix ; ces raisons n'existent plus et il convient d'envisager une solution nouvelle et mieux adaptée aux besoins créés par le développement de la colonie.

II

C'est donc l'utilisation des bâtiments officiels de Bingerville, dans le cas de son évacuation administrative, qu'il importe d'examiner. Pourquoi, dès lors, n'installerait-on pas dans le Palais du Gouvernement et ses annexes, d'abord l'hôpital, les laboratoires de l'Institut Pasteur et autres services d'hygiène, et les services de l'Agriculture ? En un mot, pourquoi ne transformerait-on pas ce centre en Institut général africain de Technologie agricole et de Recherches scientifiques, au fur et à mesure que les ressources budgétaires, et j'espère aussi les dons et subventions spéciales, permettraient la construction des bâtiments nécessaires aux nouvelles installations, corrélatives au transfert à Abidjan du chef-lieu administratif et militaire ?

Tout d'abord, la Côte-d'Ivoire présente pour les études botaniques et agricoles un avantage manifeste que lui confère la configuration et la nature de son sol. Vers la côte, c'est la végétation lagunaire, puissante, spéciale, qui se réunit, sans autre transition que quelques bandes de savanes parallèles à la côte, au grand massif forestier tropical, qui s'étend de l'ouest de la Guinée à l'est de la Gold Coast. Justement, cette bande forestière se rétrécit profondément dans la direction nord d'Abidjan ; aussi, c'est le chemin qui fut choisi pour sa traversée, afin d'atteindre au plus vite les régions plus riches de la grande savane et de la brousse.

Nulle part ailleurs, le botaniste ne trouvera une zone plus propice à ses études systématiques, géographiques ou biologiques ; il en sera de même pour l'ingénieur agricole, dont les observations pourront être des plus variées en ce qui concerne l'exploitation de richesses naturelles, venant de la forêt (palmiers à huile et autres graines grasses, Kola, Funtumia à caoutchouc), ou de la savane (rôniers, karité, landolphia à caoutchouc, fibres). Des cultures riches sont entreprises qui nécessitent toute sa sagacité (cacao, café, coton, sisal, riz) et l'élevage, qui demande à être amélioré, appelle l'organisation d'un Service de zootechnie dont l'utilité est indiscutée.

Le sous-sol de la Côte-d'Ivoire recèle sans doute des richesses minières intéressantes, et des recherches heureuses sur l'origine des sables aurifères, en particulier, pourraient peut-être devenir pour la colonie une source de revenus fort intéressants ; l'étude du régime des pluies est à compléter et la meilleure utilisation des rivières pour l'exploitation forestière se trouverait évidemment bien d'études hydrographiques approfondies.

Les lagunes, où sont installées des pêcheries encore primitives, appellent des conseils éclairés, car le noir est grand consommateur de poisson séché et tous les ports de la côte sont prêts à écouler à l'intérieur les produits de la pêche bien préparés.

Ne pourrait-on également transporter à Bingerville le poste de télégraphie sans fil exilé à Tabou sans raison bien apparente, en un mot concentrer à cet endroit tous les services techniques ?

La situation géographique et l'organisation des moyens de pénétration plaident encore en faveur de Bingerville, centre des études scientifiques africaines.

Grand-Bassam se trouve sensiblement à mi-chemin de Dakar au Congo et les paquebots rapides y font tous escale ; la durée du trajet depuis Bordeaux est de 13 jours, de telle sorte qu'une absence totale de trois mois permet un séjour de deux mois à la colonie. Or, la traversée d'Abidjan à Bouaké, c'est-à-dire l'accès au Soudan, où un excellent hôtel est installé, se fait en une journée : de là, rayonnent ensuite des routes praticables à l'automobile ⁵⁶ vers Béoumi ou Dabakbala dans le nord, et de Dimbokro, au sortir de la forêt, va partir la voie ferrée déjà commencée, qui bientôt, par Daloa, Man, Nzo, rejoindra à Beyla, la ligne de la Guinée (Conakry à Kouroussa sur le Niger), à Kankun, point terminus actuel.



FIG. 2. — Carte routière de la Côte-d'Ivoire, avec les limites de la grande forêts.

À quelques heures de là, le voyageur pourra gagner le massif intéressant du Fouta-Djalon et rejoindre la capitale de la Guinée. Des routes sillonnent de toutes parts la Côte-d'Ivoire qui, à bref délai, sera reliée commodément à toutes les autres régions de notre Afrique occidentale ; il faudra même, un jour prochain, encourager la formation de caravanes de tourisme, car il n'existe plus de risques graves à courir, et la génération virile, que les terribles événements actuels auront sans doute créée, trouvera dans ces excursions un puissant intérêt, et en tirera parfois un réel profit.

⁵⁶ Ces routes, qui, chaque année, s'améliorent et vont vers le nord, sont en état suffisant pour que le gouverneur Angoulvant ait pu, cette année, avec un auto-camion assez lourd, se rendre à Bamako (Haut-Niger), reliant ainsi la capitale de la Côte-d'Ivoire à celle du Haut-Sénégal et Niger.

III

J'ai, il me semble, suffisamment insisté sur la situation privilégiée de la Côte-d'Ivoire en ce qui concerne la documentation scientifique et la situation géographique, et montré quel usage précieux pour le pays on pourrait faire du centre de Bingerville ; j'ajouterai maintenant que la réalisation du vœu que j'exprime est déjà commencée sans que, certainement, on eût envisagé la question à un point de vue aussi large que celui qui me préoccupe.

Soucieux des intérêts qu'il administre avec une activité inlassable, depuis huit années, le gouverneur Angoulvant a fait aménager, à quelques centaines de mètres du palais du gouvernement, un parc forestier d'une cinquantaine d'hectares auquel sont annexés : un jardin d'essai, une plantation de cacaoyers et de caféiers, une ferme-école indigène, et où il sera facile de grouper les végétaux utiles des pays chauds ; le naturaliste, sans effort, aura sous les yeux la végétation tropicale et, de plus, se transportera rapidement et sans ennui dans les endroits les plus impressionnants de cette forêt vierge, dont il n'a pu concevoir qu'en rêve la sauvage splendeur.

Les questions industrielles d'exploitation intéresseront-elles plus particulièrement le visiteur ? En quelques jours, il pourra se rendre compte des efforts déjà faits concernant le palmier à huile, le cacao, le café, le coton, le riz, etc.

Enfin, je le répète, le travailleur du laboratoire, installé confortablement, pourra se livrer, sans inquiétude pour sa santé ⁵⁷, aux recherches les plus variées, si l'on donnait à ce projet la suite désirable. Mais, pour en assurer la réussite, il deviendrait nécessaire de faire dans la métropole un effort parallèle, afin d'assurer l'activité du centre ainsi constitué et de le doter d'un budget régulièrement et suffisamment alimenté.

Les ressources nécessaires proviendraient d'abord du gouvernement général, qui profiterait aussitôt des solutions dégagées des études en cours, qu'il pourrait d'ailleurs inspirer, et auxquelles s'ajouteraient de petites subventions des gouvernements locaux voisins. De plus, la Métropole, les Universités, l'Académie des Sciences, les ministères des Colonies et de l'Instruction publique pourraient attribuer des subventions, créer des prix spéciaux, des bourses d'études, et il n'est pas jusqu'aux chambres de commerce qui ne soient amenées, à leur tour, à encourager pécuniairement une œuvre d'un aussi puissant intérêt général ⁵⁸. D'ailleurs, cette nécessité de la coordination de tous les efforts vers le but commun, qui est la grandeur de la Patrie, ne s'est jamais aussi nettement affirmée ; c'est ce qui m'a encouragé à exposer ce projet qui ne m'a été suggéré par personne, mais, je le répète, s'est seulement imposé à mon esprit par la constatation récente des besoins de la colonisation.

IV

J'aurais beaucoup à dire sur la nécessité d'une organisation métropolitaine de la recherche scientifique appliquée aux choses coloniales ; cela fera l'objet d'une étude spéciale ; toutefois, je puis déjà émettre cette idée que, pour grouper les bonnes volontés, et elles sont assez nombreuses, il conviendrait de créer un organisme, que j'appellerai volontiers l'École des Hautes Etudes scientifiques coloniales, établi, par exemple, sur le modèle de l'École des Hautes Etudes à l'Université de Paris ; le cadre et les ressources en existent déjà en grande partie et le fonctionnement en serait rapidement assuré par les Instituts spéciaux et les Laboratoires techniques des Facultés françaises, dont les chefs sont si souvent consultés déjà par les Gouvernements coloniaux.

⁵⁷ Le plateau de Bingerville, bien débroussé et, paraît-il, privé maintenant complètement d'arbres par un médecin-chef hanté de la phobie du moustique, est fourni d'eau potable et éclairé à l'électricité.

⁵⁸ Les sociétés et les colons seraient admis, moyennant légère redevance, à utiliser les services techniques (analyses agricoles, lutte contre les parasites, etc.) et seraient, les premiers à bénéficier du nouvel état de choses.

Somme toute, et pour ne pas sortir des limites que je me suis imposées, l'Institut africain de recherches peut prendre la vie au lendemain de la guerre, et le gouverneur Clozel, dont on se plaît à reconnaître les qualités administratives et la grande érudition, ne saurait manquer d'étudier, avec M. le gouverneur Angoulvant, le projet que je leur soumetts en toute sincérité, m'excusant de ne point les en avoir entretenus de prime abord, faute d'y avoir pensé à mon passage. Si des obstacles insurmontables s'opposaient à la réalisation progressive de ce vœu, cette note ne fera que rappeler encore une fois l'intérêt considérable qui s'attache à la création d'un Institut africain de recherches scientifiques, en mettant fin à la désastreuse méthode actuelle d'efforts dispersés et, partant, sans rendement appréciable.

Les cacaos de la Côte-d'Ivoire et le ministère des Finances
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir,
vice-président de la Chambre
(*Les Annales coloniales*, 22 avril 1916)

Je crois intéressant de revenir sur la question de l'importation en France des cacaos coloniaux, dont mon excellent collègue Albert Peyronnet, sénateur de l'Allier, a entretenu les lecteurs des *Annales coloniales* dans le dernier numéro.

En 1911, le ministre des Colonies avait réussi à obtenir la détaxe pour les cacaos de la Côte-d'Ivoire, jusqu'à concurrence des quantités qui seraient déterminées chaque année par décret, suivant une formule bureaucratique vraiment étrange. Je comprends, en effet, la limitation d'importation par décret lorsqu'il s'agit d'établir un certain équilibre entre les produits coloniaux et les produits métropolitains ; on peut aussi la concevoir dans l'intérêt du produit colonial lui-même et pour empêcher les cours de s'avilir par une surproduction qui serait favorisée par la détaxe. Mais, en ce qui concerne le cacao, je ne comprends pas. La Métropole ne produit pas de cacao et n'en produira jamais, donc, pas de concurrence à craindre. Sans doute, nos autres colonies devraient en produire beaucoup, mais en fait donnent assez peu. Le ministère des Finances, en limitant l'introduction du cacao des colonies françaises en France, travaille donc contre l'intérêt de la France et en faveur des pays étrangers.

Intéressant effort

Quoi qu'il en soit, pour 1915, avec beaucoup de mal, l'administration des douanes consentit à ouvrir un crédit de cent tonnes à la colonie, qui en exporta 114. Tout le monde sait qu'à la Côte-d'Ivoire, M. Angoulvant a été le promoteur d'un effort extrêmement intéressant pour le cacao, effort qui devrait bien être imité au Congo. Tout le monde sait qu'il y a quelques années, la production de notre colonie était pratiquement nulle. En 1900, on exportait de la Côte-d'Ivoire 55 kilogrammes ; en 1905, 2 tonnes ; en 1910, 7 tonnes ; en 1914, 35 tonnes ; en 1915, 114 tonnes. Il y a actuellement dans la colonie, 400.000 pieds en rapport et 1.480.000 plantés, et les plantations augmentent sans cesse. L'administration des douanes devrait savoir tout cela, et, en tout cas, le ministère des Colonies n'a pas pu manquer de la mettre au courant. Pourtant, lorsque le gouverneur de la colonie demande un contingent de 300 tonnes pour 1916, alors qu'en deux mois, il en a déjà dirigé sur France 41 tonnes, on lui répond qu'il doit se contenter d'un contingent de 100 tonnes de cacao et de 60 tonnes de café, et le motif ? Il est à retenir : « Les finances estiment que l'importation de 1915 ne justifie pas le chiffre proposé par le gouverneur. »

Mais alors, à ce compte, pourquoi avoir accordé cent tonnes en 1915, quand en 1914 on n'en avait exporté encore que 35 !

Imbécillité administrative

Mais, ce que je trouve étonnant, c'est cette prétention d'un fonctionnaire, qui ne connaît rien à la question, qui ne daigne même pas se renseigner et qui, du fond de son cabinet, décide que la colonie ne produira pas davantage de cacao. Cela lui suffit, à lui...

Mais, qu'est ce que cela peut bien faire à l'administration des douanes ?

Si elle craint que la contrebande étrangère ne se glisse en France, sous couvert des commerçants de la Côte-d'Ivoire, qu'elle prenne des précautions ou qu'elle demande au gouverneur d'en prendre. En tout cas, qu'elle cause, qu'elle se renseigne, qu'elle demande des justifications. Si la colonie propose un chiffre, c'est qu'elle a des raisons, il serait peut-être intéressant de l'écouter. Mais non, il est beaucoup plus simple de trancher d'un trait de plume et d'envoyer promener les raseurs. Qu'est-ce qu'elle avait besoin de se mettre à faire du cacao, la Côte-d'Ivoire ? On ne l'avait pas attendue pour manger du chocolat, alors, qu'est-ce qu'elle réclame ?

Ce qu'elle réclame, mais tout simplement le droit à la vie, et qui si vous ne voulez avoir des colonies que pour les arrêter dans leur développement, alors ce n'était pas la peine de se donner tant de mal pour les conquérir.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE (*Les Annales coloniales*, 29 avril 1916)

L'état des ordonnances judiciaires concernant les séquestres des biens ennemis est, pour la colonie de la Côte-d'Ivoire, le suivant :

5 décembre 1914 : Von de Fenn, à Abidjan (Allemand). — Afrikanische Handels Gesellschaft, à Abidjan (Allemand). — Horentrup, à Abidjan (Allemand). — Trois exploitations forestières.

5 décembre 1914 : Lannay, François, et Salvador (maison allemande, société française interposée). — Timber and General Producted Cy Limited (maison allemande, société française interposée). — François Salvador (maison allemande, société interposée) : trois exploitations forestières,

5 décembre : Auzemberger, à Patokla (Allemand), commerçant.

9 décembre 1914 : Compagnie Wœrmann Linie, à Grand-Bassam (maison allemande). — Compagnie Hamburg Premer Africa Linie, à Bassam (maison allemande). Compagnie Hamburg Amerika Linie, à Bassam (maison allemande) : trois compagnies de navigation.

11 décembre 1914 : Auguste Haescher, à Bassam (Allemand). — Sachsse, à Bassam (Allemand). — Morin, à Bassam (Allemand). — John Marcus (Bassam). — Théophile Woermann (Allemand) : tous représentants de commerce.

12 décembre 1914 : Hartmann (Allemand), employé de commerce.

8 janvier 1913 : Cochoz et Gobinet, à Man (maison allemande, société interposée), commerçants.

13 janvier 1915 : Comptoir général français de l'Afrique occidentale (maison ayant intérêts allemands), exploitation commerciale.

15 mai 1915 : Weichers et Halm, à Nyaaké, commerçants.

La Côte-d'Ivoire
par Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier.

(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juillet 1916)

Explorateur, romancier, historien, M. Louis Le Barbier apporte par son livre « La Côte-d'Ivoire », une large et précieuse contribution à la vulgarisation des questions coloniales. Nous retrouverons du reste dans cette étude très complète, plusieurs chapitres dont les *Annales coloniales* eurent la primeur. Aussi sommes-nous davantage intéressés à feuilleter la monographie de M. Le Barbier qui vient à son heure et semble une consécration de l'œuvre du distingué lieutenant-gouverneur Angoulvant, dont nous avons étudié ici même la politique et l'administration.

La préface de M. Le Barbier est un coup d'œil d'ensemble. Se faisant le porte-parole autorisé des colons et des commerçants indigènes, il déplore avec raison que le délégué de la Colonie au Conseil supérieur des Colonies ne vienne que tous les cinq ans, et encore, visiter ses électeurs. Cela nous semble, en effet, réellement trop peu et on ne saurait représenter utilement une circonscription, même coloniale, en affichant un tel désintéressement.

La paix est définitivement établie dans presque toute la Colonie ; il n'y a que sur les confins libériens, dans le Haut-Cavally que nous avons toujours quelques troubles à redouter, la République noire de Libéria faisant courir un danger permanent à ses voisins, danger qui va, sans doute, disparaître avec la suppression de l'influence dont l'Allemagne et les États-Unis jouissaient au Libéria.

Le budget de la Côte-d'Ivoire, qui selon une heureuse expression de M. le gouverneur Angoulvant, est un miroir assez exact de la situation politique et économique d'un pays, passa de 3 millions en 1907 à 7 millions en 1913. Et ce malgré les sacrifices financiers que la Colonie a dû s'imposer pour sa pacification, son outillage économique et le développement des œuvres sociales.

Parmi ces dernières, il faut citer l'assistance médicale indigène et l'instruction publique. Le groupe scolaire de Bingerville prépare 140 enfants métis et noirs aux écoles supérieures de l'A. O. F. et aux travaux professionnels.

Le chemin de fer de la Côte-d'Ivoire, malgré la révolte des Abbeys et certaines autres causes de retard, a atteint en quatre ans le kilomètre 316, et son trafic s'élève à 5.000 francs par kilomètre.

Le wharf de Grand-Bassam, qui a produit depuis son installation 602.000 francs de recettes, montre de quelle utilité fut la construction et l'amélioration de cette première voie de pénétration.

Fermes écoles, usines d'égrenage, scierie, usines à huile, progression remarquable de la culture du cacaoyer, tels sont les facteurs de l'outillage économique sur lesquels l'auteur s'étend tout particulièrement dans les chapitres que nous analyserons en passant rapidement toutefois sur les questions qui ont été développées dans les *Annales coloniales* aussi bien par M. Le Barbier que par nous.

Les ombres qui obscurcissent légèrement le tableau optimiste que l'auteur trace de la Colonie, semblent faciles à dissiper, si l'on tient compte des avertissements et des conseils éclairés que nous trouvons dans la seconde partie de la préface. Les griefs adressés tant à l'Administration qu'aux colons ne varient guère d'une colonie à l'autre, les *Annales coloniales* s'en sont fait souvent les échos et nous sommes certains que l'œuvre des Ballay, des Roume, des Ponty trouvera toujours dans les lieutenants-gouverneurs des colonies du groupe des collaborateurs soucieux de contribuer au développement de notre empire de l'Ouest-Africain.

Le percement des lagunes entre elles ainsi qu'avec la mer, est une des questions les plus importantes. Il faut supprimer les difficultés d'embarquement et de débarquement des points secondaires de la côte, Fresco, Lahou, Assinie et autres. L'article de M. Le Barbier dans les *Annales coloniales* du 31 mars 1914 et notre étude dans le numéro du 15 avril dernier, résument le chapitre fort intéressant sur le cacaoyer.

À propos des pêcheries, nous trouvons le sage conseil de ne vendre à l'indigène que du poisson séché et fumé selon ses goûts.

Pendant le dernier trimestre de 1913, le chemin de fer a importé 23.750 kg de poisson. En utilisant la glace fabriquée à Grand-Bassam, on peut approvisionner les Européens de la voie ferrée de poisson frais. Les prix de vente déjà obtenus sont très rémunérateurs. Les travaux d'aménagement, des lagunes faciliteront l'industrie de la pêche et avec des chalutiers on pourra approvisionner la côte et les colonies voisines de 4 tonnes de poisson fumé.

En 1912, la Côte-d'Ivoire a exporté pour 1.767.753 francs d'amandes de palme et pour 3.727.065 francs d'huile de palme. Comme pour la culture de cacaoyers, il a fallu lutter énergiquement contre l'apathie des indigènes.

Mais rien n'a découragé, ni les colons, ni les administrateurs, et en suivant les indications précises de l'auteur pour améliorer la production et installer des usines, la Colonie produira autant que le Dahomey, sa voisine, qui, en 1912, exporta 6.361.321 francs d'huile de palme.

La question forestière est traitée à fond et tout en laissant à M. Le Barbier la responsabilité de ses appréciations sur certains défauts d'organisation, nous conseillons la lecture très attentive de ce chapitre fondamental du livre, et nous concluons avec lui, qu'il faut : de vastes chantiers, de gros capitaux, des sociétés forestières ayant à leur tête des hommes compétents, connaissant le pays, les problèmes de la vente en Europe, enfin et surtout un décret forestier dont les dispositions ne soient pas en contradiction avec ces sages desiderata.

Le développement de diverses essences indigènes telles que le rônier et le colatier, sont à encourager.

Le prolongement de la voie ferrée facilitera la culture du coton dans la zone soudanaise où des usines pourront traiter jusqu'à mille tonnes à Kanangoua, Tafiré et peut-être même à Séguéla.

Les observations relatives au caoutchouc sont celles que nous trouvons dans tous les pays à caoutchouc et nous savons que les meilleures dispositions sont prises pour donner à ce produit toute sa valeur marchande.

Nous étudierons dans un prochain article la seconde partie de l'ouvrage de M. Le Barbier, à qui tous les coloniaux sauront gré d'avoir condensé en une très intéressante publication les documents si rares et si difficiles à retrouver, si précieux mêmes, en ce moment où toutes les énergies vont tendre à la reprise de l'essor économique de notre pays.

La Côte-d'Ivoire
par Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier.
(*Les Annales coloniales*, 8 juillet 1916)

Dans la deuxième partie de sa très intéressante monographie de la Côte-d'Ivoire que nous avons analysée dans les *Annales coloniales* du 1^{er} juillet, M. Le Barbier traite des questions économiques, et commence par un chapitre sur la main-d'œuvre. Il reconnaît que, chaque jour, les serviteurs indigènes font des progrès et deviennent à la fois plus nombreux et plus habiles. C'est pourquoi malgré l'instabilité de cette main-d'œuvre, nous ne sommes pas tout à fait de l'avis de l'auteur qui trouve les salaires trop élevés. Le développement des écoles professionnelles, tant au Sénégal qu'en Afrique Equatoriale, nous a fourni d'excellents contremaîtres qui, par leur travail et leur assiduité, ne sauraient se contenter de salaires de famine auxquels certains entrepreneurs et colons voudraient assujettir leurs ouvriers indigènes.

À Mobaye, dans le Haut-Oubangui, le contremaître sénégalais François a conduit si habilement les travaux de l'École professionnelle créée par le capitaine Jacquier en 1908, que les ateliers fabriquaient, en 1910, des meubles pour les différents postes de la Colonie. François gagnait bien ses 150 francs par mois, et la surveillance et le contrôle du commandant de la circonscription étaient presque inutiles. Peu nous importe l'emploi que nos ouvriers font de leur argent ; nous devons tout d'abord bien rémunérer leur travail si nous voulons les encourager. Les œuvres de prévoyance sociale s'installeront progressivement dans le pays, mais elles ne seront que la résultante d'une longue évolution des mœurs et des coutumes indigènes. La main-d'œuvre indigène ne vaut réellement que par ceux qui l'emploient ; il en est de même des troupes indigènes.

Du reste, M. Le Barbier s'élève avec raison contre l'importation d'une main-d'œuvre étrangère et contre toute mesure telle que le recrutement intensif de l'armée noire qui rendrait nécessaire le recours à la main-d'œuvre étrangère. Nous avons assez combattu dans les *Annales coloniales* pour cette cause, sans avoir besoin d'insister davantage sur cette question, et nous ne devons pas oublier que si les Bambaras du Soudan fournissent les meilleurs de nos tirailleurs sénégalais, ce sont aussi d'excellents ouvriers.

La Côte-d'Ivoire a participé pour une large part au développement des transports intérieurs de l'A. O. F. L'amélioration des lagunes, leur percement pour les relier à la mer, leur dragage les feront communiquer sur une longueur de 300 kilomètres.

Dans les chapitres précédents, l'étude de la voie ferrée Abidjan-Bouaké a été faite en même temps que celle des régions qu'elle traverse. La suppression du portage nous donne quantité de manœuvres et d'ouvriers, puis nous verrons peut-être la haute région parcourue par des chariots automobiles qui prolongeraient momentanément la voie ferrée comme cela se fait très avantageusement dans le haut Dahomey.

Passant aux questions sociales, M. Le Barbier signale les dangers de l'alcoolisme et les mesures qui avaient déjà été prises avant la guerre ; mais les lois promulguées pendant la guerre, à l'instar de celles de la métropole, ont suffisamment armé l'Administration pour lutter contre ce fléau. Mais nous sommes d'avis que si les Européens donnent le bon exemple, la lutte sera plus aisée. Comme, selon l'auteur, la plus grande partie des alcools de traite était d'importation allemande, la surveillance en sera d'autant plus facile et M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant a pris des mesures très énergiques et très sages contre la fabrication des alcools indigènes et du vin de palme.

Je connais des gens ayant passé de nombreuses années avec les indigènes de la Côte-d'Ivoire, et qui ne partagent pas l'avis de M. Le Barbier sur la misère de nos protégés, et leur résignation à la subir, sans chercher d'améliorations matérielles. S'ils se contentent de fort peu de chose, les indigènes apprécient rapidement le confort, l'hygiène et les autres bienfaits de la civilisation. C'est à nous de doser, pour ainsi dire, ces bienfaits et de les limiter à leur mentalité. Il ne faut pas perdre de vue le bien-être de l'indigène et, souvent, le pauvre malheureux est tiraillé et harcelé par l'administration qui exige le paiement d'un impôt parfois très lourd et par certaine grosse société commerciale, d'origine étrangère, qui ne le paie pas en rapport de son travail. C'est à la haute administration de la Colonie qu'il appartient de gagner à notre cause tous nos sujets par une politique indigène ferme et bienveillante et en écoutant aussi les appels aux sentiments humanitaires que M. Le Barbier nous adresse en faveur des petits mulâtres qui, comme le pensait avec raison Faidherbe, doivent former une race intermédiaire entre l'Européen et l'indigène. Beaucoup de nos officiers coloniaux ont, du reste, élevé et éduqué les enfants de leurs camarades ou d'autres colons et nous nous associons pleinement au beau geste de fraternité sociale et humanitaire de M. Le Barbier, dont la monographie aura été un précieux appoint à la vulgarisation des questions coloniales.

Angoulvant, gouverneur général de l'A.O.F. par intérim
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1916)

CÔTE-D'IVOIRE
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 9 septembre 1916)

M. Gabriel Angoulvant, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, avait pris, le 15 mai, un arrêté abaissant la taxe de repeuplement pour les bois fournis au ministère de la Guerre.

Comme le principe était excellent, M. Gabriel Angoulvant, aujourd'hui gouverneur général p. i. de l'A. O. F., vient d'approuver cet arrêté.

De même, M. G. A., lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire, avait pris, le 22 mai, un arrêté instituant un droit de 5 fr. par tonne d'huile ou d'amandes de palme dont il est fait commerce dans les cercles du Bas-Sassandra, de Lahou, des Lagunes et de Grand-Bassam.

M. G. A., gouverneur général p. i. de l'A. O. F., vient d'approuver la décision prise par son subordonné.

UNE BONNE MÉTHODE DE COLONISATION
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir
(*Les Annales coloniales*, 16 décembre 1916)

Il fut un temps, qui n'est pas lointain, où l'on écrivait et admettait comme un axiome que le peuple français n'est pas colonisateur. Nos professeurs de Lycée faisaient développer cette opinion par leurs élèves et les conviaient à en apporter la justification. Je pourrais citer telle de nos vieilles colonies où les candidats au baccalauréat furent priés d'en disserter copieusement.

La participation de la France d'outre-mer à la guerre actuelle, la belle tenue morale des divers groupes de nos colonies, le loyalisme dont celles-ci ont fait preuve, même aux heures critiques de notre histoire, suffiraient à signaler à l'attention des peuples l'œuvre coloniale du gouvernement de la Troisième République.

Je reconnais du reste que si nos colonies ont pris un certain essor, ce n'est pas grâce à notre administration d'une façon générale. Mais, par ci par là, chacune d'elles a fini par trouver un homme qui a su donner souvent au prix de difficultés considérables l'impulsion nécessaire.

Quelques-uns se sont rencontrés pour comprendre que pour mieux administrer et gouverner les indigènes, il faut avant tout connaître leurs habitudes, leurs mœurs, leurs croyances et leurs coutumes. S'il est, en effet, une erreur courante dans la société métropolitaine, c'est de croire qu'on peut imposer bénévolement à un peuple, si jeune soit-il, et qui, parce qu'il est jeune, n'a pas d'histoire, des mœurs et des tendances nouvelles.

Les Romains qui, après les Phéniciens, furent le plus grand peuple colonisateur de l'antiquité et qui font autorité en colonisation comme en bien d'autres matières, avaient

déjà compris l'importance de l'assimilation du colonisateur au « colonisé », quand ils se demandaient « quid leges sine moribus ? ⁵⁹»

En 1912, M. Clozel, alors gouverneur de la Côte-d'Ivoire, eut l'heureuse idée de faire fixer les coutumes des habitants de cette colonie. Il adressa à cet effet un questionnaire aux administrateurs et leurs réponses firent l'objet d'un ouvrage d'une fort grande utilité: « Les Coutumes indigènes de la Côte-d'Ivoire ».

L'exploration complète du pays, sa pacification aujourd'hui achevée ont révélé, depuis lors, des tribus, des groupes, des peuples sur lesquels nos administrateurs ne possédaient que des renseignements fort vagues ou ne savaient à peu près rien. C'est ainsi qu'on ignorait l'ethnographie des Ouabès, Guérés, Betés du Nord, Schieus, Gouros, Didas, etc. qui composent certains groupes de pacification récente. Il importait donc, pour établir une organisation administrative de plus en plus normale, un contact plus étroit avec les populations et de la part de celles-ci une confiance croissante en nos institutions, d'acquérir une connaissance plus approfondie du milieu indigène.

M. Angoulvant vient d'entreprendre cette œuvre en ordonnant l'enregistrement et la codification des coutumes des peuplades qui composent la colonie de la Côte-d'Ivoire. Il a, lui-même, bien nettement défini les divers points à traiter par ses collaborateurs. Ce nouveau recueil de coutumes indigènes destiné à compléter l'œuvre de M. Clozel, comprendra les subdivisions suivantes : 1. Le pays, la race ; 2. L'organisation sociale ; 3. Organisation de la famille ; 4. Fiançailles, mariage, divorce ; 5. Paternité et filiation ; 6. Minorité, tutelle, émancipation, interdiction, majorité ; 7. Propriété; Successions ; 9. Contrats et obligations ; 10. Justice civile ; 11. Justice pénale.

On se rappelle que récemment, M. Angoulvant vient déjà de faire éditer un « Manuel des Palabres », dont j'ai dit ici même toute l'importance. La codification qui est entreprise va désormais achever de rendre possible la communication de l'Européen et de l'indigène.

L'indigène, jusqu'à présent, même en A. O. F., n'est pas encore assez apparu comme une personnalité juridique. Il n'est plus, certes, dans la catégorie des choses, mais il n'est pas encore pleinement dans la catégorie des personnes, et je connais beaucoup de gens qui se demanderont si l'on ne se moque pas lorsqu'on envisage que la notion de mariage, celle de minorité, celle de majorité, celle de contrat, peuvent être communes, dans une certaine mesure, aux Européens et aux indigènes.

Il est donc essentiel de montrer que dans la tribu indigène, l'existence n'est pas livrée au hasard, qu'elle a aussi ses normes. Et c'est pourquoi j'applaudis très vivement à l'heureuse idée de M. Angoulvant.

[Sur un livre du gouverneur Angoulvant]
par Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1917)

• *La Pacification de la Côte-d'Ivoire (1908-1915)*,
de Gabriel Angoulvant

En présentant au monde colonial le magistral travail du gouverneur Angoulvant, le général Gallieni regrettait de ne pouvoir suivre en détail avec l'auteur les étapes successives du développement de la Côte-d'Ivoire qui, par son œuvre de pacification, a pris un si large essor.

⁵⁹ Que sont les lois sans les mœurs ?

L'ancien organisateur de Madagascar ajoutait : « Faute d'une conquête initiale suivie d'une occupation sérieuse et intégrale, notre installation à la Côte-d'Ivoire demeurerait précaire.

Paix, Organisation, Richesse. Ce sont les trois conditions essentielles du développement normal de toute colonie. Et c'est avec joie que la France voit la Côte-d'Ivoire, sous notre active direction, réaliser ce programme.

M. le distingué gouverneur Angoulvant a tenu à citer les *Annales coloniales* au premier rang des journaux qui ont détendu son œuvre. Il y eut, en effet, des heures d'incertitude et d'angoisse dans la métropole au sujet de cette belle colonie. Rendons hommage à nos collègues Henri Cosnier, député de l'Indre, et Édouard Néron, à cette époque député de la Haute-Loire. Leur intervention énergique, persuasive, sauva, il y a sept ans, M. Angoulvant et son œuvre. Cette œuvre si féconde, nous sommes heureux d'y applaudir de tout cœur. Examinons, avec nos lecteurs, suivant les étapes de la pacification de la Côte-d'Ivoire, les conclusions naturelles des études si documentées qu'ils ont lus depuis plusieurs années dans ce journal tout dévoué aux œuvres de vérité et de justice.

Après un effort considérable, poursuivi pendant près de quinze ans, le progrès économique de la colonie, l'exploitation de ses richesses étaient entravés, les parties insoumises formant comme une barrière infranchissable entre le Haut Pays et la mer ; la vie des Européens se trouvait sans cesse menacée ; le budget était notablement lésé par l'improductivité des circonscriptions fermées à notre action ; un malaise général se faisait sentir jusque dans les portions occupées et s'opposait à ce que notre administration produisit son plein effet social, économique et financier.

Tels étaient, en 1908, les résultats de la méthode de la conquête pacifique. Annexée sans avoir été conquise, la Côte-d'Ivoire — aux populations frondeuses, indépendantes et guerrières —, placée dès 1893 sous l'autorité militaire, aurait été mise en valeur dix ans plus tôt et bien des vies humaines auraient été évitées. Chaque pas en avant n'a pas été suivi de l'occupation du terrain conquis. Les résultats instables mais séduisants obtenus par quelques administrateurs aux méthodes pacifiques furent suivis de cruels réveils de l'opinion publique. Des grands coups furent frappés en vain, car ils n'étaient suivis d'aucune sanction durable. La révolte des Hollis au Dahomey, toute récente, est un exemple frappant des dangers de la méthode de pénétration pacifique à jamais condamnée.

Par la force seule, nous pourrions imposer notre civilisation à des races qui ne reconnaissent entre elles que le droit du plus fort. Mais cette force doit être appliquée selon les principes humanitaires et des directions consciencieuses.

Notre intervention chez les races primitives est une atteinte à leurs traditions, à leur liberté, à leur existence même. Aussi ne devons-nous pas être surpris de leurs craintes et de leur résistance ; le caractère énergique de notre intervention diminuera la durée de l'emploi de la force, consolidera notre influence et, à l'abri, de notre domination, nous organiserons et administrerons le pays au nom de la civilisation victorieuse de la barbarie.

Les principes de politique indigène que M. Angoulvant expose dans le titre II de son ouvrage m'avaient été exposés en 1909 par un de ses subordonnés. Quand des collaborateurs parlent de leur chef avec autant d'enthousiasme et d'admiration, on peut être certain de la valeur et de la haute autorité du chef.

Il fallait désormais conduire les événements au lieu d'être conduits et débordés par eux.

Résolument, avec un courage qui l'honore, M. Angoulvant choisit parmi les deux méthodes qui se présentaient, la plus dangereuse, la plus téméraire, celle qui consistait à découvrir les différences, dénoncer la paix trompeuse, celle qui l'obligeait à répondre sans cesse par d'éclatants succès aux critiques violentes qu'elle susciterait.

Par ses instructions du 28 novembre 1908, M. Angoulvant avait informé le grand public de la situation exacte de la colonie, dont il prenait le commandement.

À la politique de vaine persuasion, d'avances sans cesse repoussées, de confiance toujours rebutée, il fallait faire succéder la « manière forte », exigeant des sacrifices temporaires, inférieurs cependant à ceux qui avaient été imposés inutilement pendant de longues années.

En adoptant une politique indigène, nettement énergique, mais bienveillante, inspirée tout d'abord des principes d'humanité et du souci constant d'éviter des massacres inutiles, non seulement M. Angoulvant n'a pas commis d'erreurs, mais il a su rallier à ses principes et à ses méthodes ceux dont l'appui avait été momentanément chancelant. Et c'est un grand mérite d'avoir su résister à toutes les critiques pour aller droit au but sans aucune hésitation avec une véritable foi d'apôtre ; et d'avoir voulu gouverner en imposant à tous une volonté réfléchie.

Plus de politique personnelle, mais une politique indigène qui devient la préoccupation dominante de ses collaborateurs.

Il faut désormais obtenir de la part des indigènes un respect absolu de nos représentants, une exécution immédiate de leurs ordres qui doivent être justes, le paiement intégral de l'impôt uniforme de capitation, et le concours de tous aux travaux d'organisation et d'aménagement du pays, le recours à notre justice.

Notre influence doit s'exercer bon gré mal gré sur l'indigène, nous devons lui rendre supportable et habituelle l'observation de nos décisions et de nos mesures qui ne sont inspirées que par notre souci constant de l'amélioration de son sort.

La tâche était difficile, ardue. Nous verrons prochainement comment elle fut heureusement accomplie.

Méthodes et moyens de pacification
par Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier
(*Les Annales coloniales*, 17 février 1917)

En arrivant à la Côte-d'Ivoire en 1908, M. le gouverneur Angoulvant n'hésita pas à proposer au gouverneur général de l'A. O. F. une réorganisation administrative basée sur les principes d'après lesquels le général Gallieni avait organisé la Grande Île au fur et à mesure de sa pacification.

L'évolution de la Côte-d'Ivoire était sans cesse arrêtée par les préoccupations politiques et on ne pouvait, sans en compromettre l'avenir, retarder l'application d'un programme administratif et financier.

Cette colonie pouvait à cette époque se diviser en trois zones :

1° Sept cercles dans lesquels doit se poursuivre une œuvre purement administrative : Bassam, Assinie, Indiené, Bondoukou, Kong, Korhogo et San Pedro.

2° Cinq cercles dans lesquels doit s'achever l'œuvre de pénétration : Lagunes, Lahou, N'Zé, Comoé, Baoulé, à l'exception du cercle annexe des Gouros, Cavally et territoire proprement dit de Sassandra ;

3° Deux cercles dans lesquels il convient de faire cesser la précarité de notre occupation militaire : Onorodougou et Sassandra, et l'annexe des Gouros.

Le 14 décembre 1908, le projet d'arrêté réorganisant les circonscriptions administratives fut signé par le gouverneur général de l'A. O. F.

Cette réforme allait renforcer l'action administrative et politique dans la région sur laquelle elle porte et où il convient de diminuer graduellement la précarité de notre occupation.

Aux considérations ethniques et de pure politique indigène, M. Angoulvant avait substitué les nécessités de la pacification, qui, seules, servirent de directives de 1908 à 1912.

À partir de 1913, les considérations économiques entrèrent seules en ligne de compte et l'organisation administrative a pu suivre étroitement dans leur évolution la situation politique et le développement économique.

L'époque héroïque de la Côte-d'Ivoire commença en fin 1909. Gabriel Angoulvant, en présence d'une effervescence qui ne faisait que se développer, n'hésita pas. Il proposa à son chef, M. W. Ponty, et au département de procéder méthodiquement et énergiquement à la pacification, sinon c'était la Côte-d'Ivoire indéfiniment soumise aux razzias, aux pillages, aux rébellions. Le gouverneur général hésitait, le ministre d'alors, M. Georges Trouillot, voulait éviter les histoires ; le moment était critique. Alors, avec une claire vision de la situation, sur les instances de M. E. Lecocq, à cette époque chef de cabinet de M. Angoulvant, MM. Henri Cosnier et Édouard Néron, dans ce journal, aidés à la Chambre par leur collègue Messimy, réclamèrent et obtinrent, malgré les protestations de collègues mal informés, le maintien de M. Angoulvant à Bingerville et l'envoi de renforts à la Côte-d'Ivoire.

Le 3^e régiment de tirailleurs sénégalais, inutile à cette époque à Madagascar, fut dirigé sur la Côte-d'Ivoire le 22 février 1910.

La campagne en faveur des troupes noires nécessita la formation de compagnies réservoirs pour l'instruction des incorporés alors ; les effectifs nécessaires furent ensuite maintenus malgré l'achèvement de la pacification et l'on fit sentir à M. Angoulvant que ce n'était pas dans l'intérêt de sa colonie mais seulement pour réaliser un plan d'ensemble par des moyens permanents.

Sauf les quatre compagnies maintenues sur la frontière libérienne dans ce qui reste de zone militaire en raison de l'anarchie qui règne en Libéria, les autres unités réservoirs des camps de Bouaké et de Dimbroko vont permettre d'envoyer des renforts au territoire militaire du Niger, en état de siège, et en fort mauvaise posture par suite des attaques des gens du Tibesti sur nos postes avancés.

Quoiqu'il en soit, nous devons reconnaître avec M. Angoulvant que la pacification intégrale de la Côte-d'Ivoire aurait été obtenue beaucoup plus tôt s'il avait eu, dès juillet 1908, les effectifs qu'il n'obtint, grâce à l'énergique campagne de nos amis, qu'en février 1910. Et avec le sympathique gouverneur, nous reconnaissons qu'il est plus simple de commencer par dire la vérité, sinon dans son intérêt, du moins dans celui du pays.

Par la méthode progressive, la tache d'huile, l'action militaire, racontée en détail dans le chapitre IV, suivit un cours normal et avec une unité de vues, un esprit de suite qui honorent le grand chef de la colonie que rien ne décourage.

Parmi les sanctions qui s'imposaient pour détruire à tout jamais toute tentation de soulèvement, c'est le désarmement, poursuivi énergiquement, qui fut la plus efficace.

En persuadant aux indigènes que leurs voisins ayant été mis hors d'état de nuire, ils n'avaient plus besoin de leurs armes que pour la chasse ; ensuite, en les leur retirant de force, on arriva au désarmement intégral. Les résultats politiques de cette mesure se sont fait sentir immédiatement et nous lui devons la tranquillité actuelle, malgré une réduction de moitié des troupes exigée par la guerre contre l'Allemagne.

Les différentes phases de la pacification, véritable conquête militaire nécessaire, ont été relatées au fur et à mesure dans les *Annales coloniales*, qui ont rendu hommage aux valeureuses troupes coloniales et à leurs chefs.

Depuis le 1^{er} mai 1915, ainsi que le déclare M. Angoulvant à la fin de son ouvrage, la pacification peut être considérée comme complète.

Dès que le gouvernement libérien aura réussi à établir une administration normale sur la partie de son territoire voisin de notre frontière, la Côte-d'Ivoire n'aura plus besoin que des forces de police indispensables au maintien de l'ordre intérieur.

Il me reste à complimenter M. le gouverneur Angoulvant d'avoir exposé le programme dont la réalisation devait non seulement assurer le développement de la Côte-d'Ivoire, mais aussi, et surtout, ouvrir à la civilisation une contrée favorisée naturellement et présentant des ressources qui sont parmi les plus importantes richesses de notre empire ouest-africain.

À TRAVERS LES LIVRES
par Albert PEYRONNET,
sénateur de l'Allier
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1917)

La Pacification de la Côte-d'Ivoire (1908-1915), Méthodes et résultats, par G. Angoulvant, gouverneur de 1^{re} classe des colonies, lettre-préface du général Gallieni. Un volume in-8 avec 32 cartes, 7 fr. 50. Émile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, Paris-5^e.

Le livre de M. le gouverneur Angoulvant est l'exposé de l'application faite en Côte-d'Ivoire de la doctrine de pacification que le général Gallieni avait adoptée avec succès dans d'autres colonies.

M. Angoulvant montre les résultats remarquables qu'il a su obtenir rapidement avec de la méthode, de la volonté et beaucoup de ténacité. L'auteur, après avoir fait l'histoire de la colonie depuis sa création en 1893, expose la situation précaire d'une grande partie de la Côte-d'Ivoire lorsqu'en 1908, il en prit la direction. Cinq années de luttes opiniâtres ont été nécessaires pour amener à la soumission définitive les populations du Baoulé et de la région forestière qui nous étaient hostiles. M. le gouverneur Angoulvant s'arrête longuement sur les moyens qui furent employés pour arriver à ce but : opérations militaires, désarmement, internement, amendes de guerre, destruction des campements permanents et groupement des populations en villages, création de routes, etc. Aujourd'hui, une tranquillité parfaite règne sur toute l'étendue de la Côte-d'Ivoire permettant sa mise en valeur rapide, son organisation et le développement des œuvres sociales. L'ouvrage de M. Angoulvant aura un retentissement certain dans le monde colonial, en raison notamment des opinions saines, parfois hardies, mais toujours loyales que l'auteur y expose.

La Pacification de la Côte d'Ivoire
(*L'Afrique française*, 1917, p. 79-83)

On s'est plaint souvent de voir nos gouverneurs coloniaux rester peu, trop peu de temps dans le même poste. La Côte d'Ivoire a, heureusement pour elle, échappé à ce grave inconvénient de l'instabilité des dirigeants. Depuis 1908, M. G. Angoulvant gouverne la Côte d'Ivoire et il a pu y accomplir une tâche éminemment utile, indispensable même pour l'avenir de la colonie : la pacification du pays. C'était là une œuvre de longue haleine à entreprendre, pleine d'aléas et qui exigeait, pour être menée à bonne fin, une continuité de vues alliée à une énergie sans défaillance. M. Angoulvant était l'homme de la situation. Au moment où il arrivait à Bingerville, il était l'un des plus jeunes gouverneurs des Colonies.

Une carrière rapide l'avait mené en quelques années presque au sommet de la hiérarchie administrative. Il se mit au travail avec son entrain coutumier. Il remarqua sans tarder que la situation politique de la colonie confiée à sa garde, sur bien des

points, n'était pas brillante. Il estima que certaines régions n'étaient pas en mains ; que ici et là des révoltes, locales il est vrai, naissaient ou même renaissaient, qu'en un mot la pacification *méthodique et complète* restait à entreprendre. Aussi n'hésita-t-il pas à faire partager cette conviction bien arrêtée chez lui par le gouverneur général, M. Ponty. Des événements sanglants ne tardèrent pas d'ailleurs à montrer que M. Angoulvant avait vu juste. Les mesures nécessaires ne pouvaient être retardées plus longtemps. Sur la proposition du gouverneur de la Côte d'Ivoire et d'accord avec lui, elles furent rapidement prises. Nous sommes de ceux qui demandèrent à l'époque qu'on fit confiance à M. Angoulvant, et divers numéros du *Bulletin* témoignent de notre attitude à cet égard.

Le jeune gouverneur n'était pas un inconnu pour nous. M. Angoulvant sait ce qu'il veut et il le veut bien. Il ne craint pas — il l'a prouvé — les responsabilités. Il ne fuit pas les objections, ne cherche pas à les tourner, mais au contraire va droit à l'obstacle. Dans la discussion, ne laissant aucun point dans l'ombre, il cherche par la force de raisonnement, à faire partager ses vues.

Nul gouverneur ne fut sinon dans ses méthodes du moins dans leur application plus discuté que le gouverneur de la Côte d'Ivoire, et il a maintes fois imposé silence à ses adversaires. C'est dire que son livre *La Pacification de la Côte d'Ivoire*⁶⁰, prend à chaque page pour ainsi dire, l'allure d'un plaidoyer personnel, plaidoyer d'une cause entendue et, qui plus est, victorieuse dans ses résultats. Ce sont en effet des résultats heureux pour la colonie que M. Angoulvant nous apporte dans des pages où se reconnaissent la vivacité de son esprit et l'énergie de ces conceptions. « Méthodes et résultats », tel était bien le sous-titre qui convenait pour ce livre et son éminent préfacier, M. le général Gallieni, ne pouvait que se réjouir des unes et des autres dans cette préface qu'il a donnée à ce livre et qui est sans doute la dernière page qu'il ait écrite :

Paris, le 19 février 1916.

Mon cher Gouverneur,

Je vous remercie de m'avoir offert de présenter votre œuvre au public ; je déplore toutefois que la lourde tâche à laquelle je dois tous mes instants me condamne à être bref ; j'aurais aimé, en effet, à suivre en détail avec vous les étapes successives du développement de la Côte d'Ivoire qui, par votre œuvre de pacification, a pris un si large essor.

La Côte d'Ivoire, dont le nom jadis n'évoquait que l'image d'un littoral sauvage, a, depuis un quart de siècle, pris une place importante dans l'histoire coloniale. Au cours de cette période, elle a servi de point de départ ou d'arrivée aux missions les plus célèbres et les plus fécondes en résultats utiles : Binger, d'abord seul en 1889, lors de sa traversée fameuse de l'Atlantique au golfe de Guinée, à travers le Soudan, puis en 1893, accompagné du docteur Crozat et de Marcel Monnier, le capitaine Marchand (le futur chef de la mission Congo-Nil), le lieutenant-colonel Monteil, l'administrateur Pobéguin, l'administrateur Clozel, les lieutenants Woellffel et Mangin, enfin MM. Hostains et d'Ollone, pour ne citer que les survivants⁶¹, — car la grande forêt qui sépare la Côte d'Ivoire du Soudan a été une terrible mangeuse d'hommes, — ont exploré politiquement et scientifiquement la contrée.

Après eux, après la capture de Samory, dont l'influence néfaste s'étendait jusqu'aux confins septentrionaux du pays, est venue l'ère des études économiques du capitaine Gros, de M. Chevalier, etc., qui ont apporté des renseignements précieux sur les ressources exploitables de la colonie.

⁶⁰ *La Pacification de la Côte d'Ivoire*, 1908-1915, méthodes et résultats. Paris, Em. Larose, 11, rue Victor-Cousin.

⁶¹ Le lieutenant Georges Mangin (1873-1908) — frère du général — ne compte pas au nombre des survivants.

Mais, faute d'une conquête initiale suivie d'une occupation sérieuse et intégrale, notre installation à la Côte d'Ivoire demeurait précaire : le progrès de la colonie, l'exploitation de ses richesses restaient entravés par l'improductivité des régions fermées à notre activité ; un malaise général se faisait sentir jusque dans les parties occupées et notre administration n'y pouvait produire son plein effet.

Vous avez signalé cette situation, réclamé les effectifs indispensables, et une série d'opérations militaires où nos admirables troupes coloniales ont dépensé sans compter leurs forces de corps et d'âme et désarmèrent enfin les tribus rebelles.

« La solidité de l'œuvre accomplie, m'écrivez-vous, vient d'être démontrée par la tranquillité dont la colonie n'a cessé de bénéficier depuis le début des hostilités, malgré la mobilisation d'une grande partie du personnel administratif et le départ de presque toutes les troupes d'occupation : et aussi par l'effort fourni pour le recrutement des troupes noires : en seize mois. 13.000 hommes ont été incorporés, dont près de 8.000 du 1^{er} novembre 1915 à fin janvier 1916. »

Voici donc la Côte d'Ivoire arrivée à la période d'organisation et votre livre en donne l'histoire la plus complète ; je suis heureux et fier d'y retrouver des méthodes qui me sont chères, appliquées en Afrique occidentale par d'anciens collaborateurs et amis comme vous-mêmes, Julien et Guyon, dont j'ai, à Madagascar, apprécié la science et le dévouement.

Paix Organisation, Richesse. Ce sont les trois conditions essentielles du développement normal de toute colonie. Et c'est avec joie que la France voit la Côte d'Ivoire, sous votre active direction, réaliser ce programme.

GALLIENI.

*
* *
*

Le livre du gouverneur Angoulvant est divisé en trois sous-titres distincts : 1. Le passé. 2. Méthodes et moyens. 3. Opérations militaires et de police.

Nous ne pouvons pas suivre pas à pas l'auteur dans la dernière partie de son ouvrage ; aussi bien nous avons donné en leur temps des indications sur la marche des événements à la Côte d'Ivoire, sur les progrès de la pacification. Dans les incidents survenus et réglés, dans les opérations effectuées au fur et à mesure des besoins et des disponibilités, on rencontre l'application des méthodes et des moyens préconisés et qui sont les uns et les autres tirés des lumineux renseignements du général Gallieni. Indiquons cependant que M. Angoulvant a divisé son œuvre en trois périodes.

Tout d'abord celle où l'insuffisance reconnue des moyens d'action l'oblige à procéder par des à coups, période qui s'étend de 1908 à 1909 au cours de laquelle on dut entreprendre des opérations partout où le besoin se faisait sentir immédiatement. Il convient de rappeler chronologiquement celles contre le Morénou, les Watas, la région de Man (1908), le Haut-Sassandra et le pays Gouro (1908-1909), les Ayaous, les Attiés, les Grés [Guérés] (affaire de Pagouéhi, cercle du Cavally), les Akoués (1909).

Puis vint l'époque où la situation des troupes renforcées permit des opérations à gros effectifs contre les « îlots réfractaires du Centre et de l'Est » de la colonie. Fut alors entreprise une « action vive » par fortes colonnes contre les Akoués (d'octobre 1909 à janvier 1910), les gens d'Osrou (décembre 1909), le pays dida (fin 1908 à avril 1910), les Abbeys (janvier-avril 1910), les N'gbans, les Saléfouès (mai-juillet 1910), les Agbas (juillet-décembre 1910), les Ouellés (août-décembre 1910), le Bandama (janvier-juillet 1911), les Mendès [Mandés](décembre 1910, janvier 1911), le Bas-Cavally (octobre 1909 janvier 1913).

À « l'action vive » et par opposition succède l' « action lente » de la tache d'huile. C'est par action lente que furent successivement occupés entre les années 1911 et

1915 les régions où l'action vive s'était fait précédemment sentir : le pays dida, le pays gouro, le Haut Sassandra, le Haut Cavally.

On aurait pu croire qu'il était un peu tôt pour juger de la solidité de l'œuvre accomplie. Mais, ainsi que l'écrit M. Angoulvant dans son avant-propos avec des arguments convaincants, « la guerre a précipité l'épreuve qui devait consacrer ou démentir la pacification de la Côte d'Ivoire ; la plus grande partie des troupes a été retirée, près de la moitié du personnel européen mobilisé ; l'obligation d'équilibrer le budget, sans l'aide du gouvernement général, nous a contraint à élever de 5 à 8 francs le maximum de l'impôt personnel ; enfin il a fallu lever, d'octobre 1914 à février 1916 13.500 tirailleurs, dont 7.900 au cours des quatre derniers mois. » La Côte d'Ivoire n'a pas eu sa tranquillité troublée un seul instant.

Quelle meilleure preuve pouvait-on apporter du caractère définitif de la pacification puisque pendant la guerre aucun incident, aucun soubresaut n'est venu troubler le pays où hier encore nos colonnes opéraient contre les tribus insoumises et que l'on n'avait pas tenté de soumettre réellement, par les armes avant 1908 ?

*
* * *

C'est là ce que M. Angoulvant appelle les « erreurs du passé » (titre I). Avant d'établir les causes de la situation précaire de la Colonie, il jette un coup d'œil rapide sur les efforts tentés jusque en 1908. Coup d'œil très rapide, qu'on eût peut-être aimé plus approfondi sur le rôle de Binger. Mais ce rôle est déjà de l'histoire consolidée et M. Angoulvant avait hâte d'entrer dans le vif de son sujet, de se saisir de la conquête pacifique, d'en faire le procès et de prononcer contre elle un réquisitoire vibrant, définitif, dont on trouvera ci-après de larges extraits.

L'auteur attribue les causes de la situation peu avantageuse où se trouvait la colonie à deux erreurs de principe. Tout d'abord, l'annexion a précédé la prise de possession effective et « cette tâche, étant donné la nature des pays et les instincts des habitants, ne pouvait être confiée qu'à des militaires. » Mais « on était hanté à l'époque par la conception généreuse de la conquête pacifique ». Les effectifs de troupes demandés étaient insuffisants. « Quand l'emploi de la force était inévitable et indispensable, on s'y résignait. » Mais on chercherait vainement un plan d'occupation méthodique. « On frappait un coup rude mais sans lendemain. » Aucune permanence dans l'occupation. Enfin, « on se contentait de sanctions insuffisantes ». « Le principal obstacle opposé à notre occupation découlait de la liberté du commerce, de la poudre et des fusils, et de l'absence de tout désarmement après chaque répression. »

On voit déjà apparaître là l'un des moyens que préconisera et qu'appliquera le gouverneur de la Côte d'Ivoire dans la pacification qu'il poursuit. « Toutes ces erreurs de détail procèdent de la grave erreur de la conquête pacifique. C'est elle que je veux exposer, réfuter, combattre, extirper. Elle a fait trop de mal, provoqué trop de deuils, cause trop de pertes matérielles. Il faut, en ce qui la concerne, vider une fois pour toutes le débat. » La pénétration pacifique, « telle qu'on la conçoit par l'extension abusive qu'on en fait » est à la fois improductive, trompeuse, instable, immorale, et indélicate.

Cette méthode peut se comprendre si elle est appliquée à « l'établissement, dans des pays étrangers que nous ne saurions songer à conquérir et à administrer, de notre prééminence morale et économique », mais non en matière d'administration coloniale. Nous avons pour mission dans les colonies, dans les pays neufs, plus ou moins barbares ou anarchiques, d'administrer.

« Qu'on traduise le mot. Dans tous les pays du monde, en Europe comme en Afrique, administrer, c'est, en fin de compte, en vue des buts à atteindre dans l'intérêt

supérieur de la civilisation, imposer des règlements, limiter les libertés particulières au profit de la liberté de tous, percevoir des taxes. Que l'on trouve, sur notre terre, une contrée, si petite soit-elle, où l'administration soit aimée, sauf par ceux qui en vivent, où les entraves qu'elle fait naître forcément soient acceptées d'un cœur joyeux, où le contribuable vienne spontanément, empressé, satisfait et reconnaissant, verser sa quote-part. Cette contrée n'existe pas. Et l'on voudrait que l'administration fût accueillie sans heurts et sans révoltes par des sauvages qui n'ont jamais connu que les lois du bon plaisir, de l'instinct et de la force. Le prétendre, c'est soutenir un paradoxe. Il est vrai que cette proposition a un cours de faveur dans l'opinion française et qu'il suffit pour plaire généralement à cette dernière, d'émettre une idée en apparence généreuse et humanitaire, fut-elle d'une application impossible.

Or la méthode de pénétration pacifique répond-elle vraiment à une idée de cette nature ? Est-il généreux, est-il humain d'employer une telle méthode quand on sait qu'elle entraîne, dans un pays déterminé, des pertes considérables et constantes, qu'elle ne fait pas progresser d'un pas la civilisation ? Peut-on admettre qu'on perpétue en réalité l'état de guerre sous le couvert trompeur de la persuasion et du pacifisme, qu'on soit obligé pour se défendre, d'envisager toujours comme une nécessité inévitable et prochaine, la mort de centaines d'indigènes dans des engagements dont on se garde bien de parler. Et ne faut-il pas voir dans cette idée, dans cette méthode les fruits de pures spéculations ? de l'esprit qui répondent à un désir élevé sans doute, mais favorisent l'inaction si chère à la majorité des natures humaines. »

Cette méthode est, de plus, instable. « En effet, ses résultats n'ont pas d'autres bases que la confiance inspirée par un homme à une catégorie déterminée d'indigènes. » En d'autres termes, son succès dépend uniquement de l'ascendant moral d'un administrateur sur une population donnée en un moment donné. Les résultats acquis ne peuvent être que passagers et incertains puisque tout, dans sa réussite, dépend de questions de personne ; elle est basée sur le procédé de la politique personnelle. Or les personnes — qu'il s'agisse des administrateurs ou des chefs indigènes — changent souvent et les situations se modifient rapidement dans les pays tropicaux ; ces dernières sont à la merci du moindre des incidents.

Et l'auteur continue :

« Mais la méthode de pénétration pacifique n'est pas seulement entachée des vices que nous venons déjà de trouver en elle : il faut encore lui reprocher son immoralité.

Impuissante en effet devant les groupements qui, sauvages à l'extrême ou simplement réfractaires par suite d'un incident, d'une succession, d'une mutation, se refusent à admettre notre contact, elle fait supporter toutes les charges de l'administration aux seules tribus soumises. Aussi la soumission devient rapidement odieuse et ne se paie pas seulement d'un renoncement à des habitudes barbares, mais anciennes et douces, à des instincts chers : ceux qui se soumettent sont imposés, ceux qui résistent sont libres et sans sujétions. Les premiers, en outre, encourent généralement des représailles pour nous avoir acceptés et sont honnis par les tribus voisines. Singulière politique que celle qui donne une prime à l'insurrection ! Mais spectacle longtemps ordinaire à la Côte d'Ivoire au sujet de laquelle on peut réellement dire que les appréciations ci-dessus constituent une partie de son histoire traduite en principes.

La méthode de pénétration pacifique, enfin, est indélicate, car les résultats instables et immoraux qu'elle entraîne trompent l'opinion publique, laissant croire à une pacification profonde quand la paix obtenue — moyennant un prix d'habitude fâcheux pour la dignité du peuple colonisateur — est seulement une façade prête à se lézarder au moindre fait inattendu. Heureux encore quand ce trompe-l'œil n'est pas exploité par des ambitieux !

Bien plus, comme cette même méthode ne produit d'effets que si ceux qui la pratiquent ne demandent rien, elle abuse les indigènes sur nos intentions légitimes et raisonnables, contribuant encore de la sorte, à entretenir une dangereuse instabilité. C'est ainsi qu'en mainte colonie, outre la Côte d'Ivoire, il nous faut souvent revenir les armes à la main, à la vive surprise de la métropole, dans des régions considérées comme soumises, alors que nous avions seulement en réalité, endormi tout à fait provisoirement les craintes et les défiances des natifs. »

Mais, alors quel autre moyen s'offre au peuple colonisateur pour établir son autorité sur les races indigènes « au cas où celles-ci n'acceptent pas d'emblée notre présence et sont résolues à repousser nos efforts ? »

« Une méthode particulière a été prônée. C'est celle qui consiste, dans l'esprit de ses partisans, à laisser au commerce le soin de séduire l'indigène et de préparer l'avenir... De nos jours, c'est à la multitude des commerçants qu'il appartiendrait de gagner la confiance de l'indigène, de faire tomber les armes de ses mains pour y mettre un outil de travail joyeusement accepté, de gagner définitivement et sans arrière-pensée des esprits frustes.

Étrange utopie ! Comme si à regarder l'humanité, on pouvait concevoir que les vertus de l'apôtre se trouvent davantage chez les individus livrés à eux-mêmes, préoccupés seulement des gains à réaliser, absorbés par des préoccupations matérielles, et surtout, dépourvus de toute doctrine, opposés par obligation à toute uniformité, plutôt que chez des agents préparés à leur tâche disciplinés, encadrés, surveillés, désintéressés, commandés par des principes davantage que par des hommes ! »

Et M. Angoulvant de conclure, à juste titre, à l'erreur de la « conquête commerciale ». Et là, il se rencontre avec M. Leroy-Beaulieu dont il cite ce passage : « L'idée qu'on peut, en quelque sorte civiliser l'Afrique ou, tout au moins en développer les richesses naturelles sans prendre toute la direction économique et politique des peuplades africaines est une idée frivole. Les années écoulées ont donné un prompt démenti aux théories toutes idéales exposées par M. de Bismarck. » En définitive, que préconise, avec son expérience, le gouverneur qui a présidé à la pacification de la Côte d'Ivoire ? Il nous le dit sans ambages, en des termes qu'il convient de reproduire tant à cause de la netteté des conceptions que du courage qu'elles dénotent :

« Du moment que la colonisation s'impose aux grandes puissances, celles-ci sont tenues d'en subir elles-mêmes les lois, au premier rang desquelles se placent l'obligation de faire disparaître les excès et, conséquemment, la nécessité de disposer du pouvoir convenable. Mais celui-ci, on l'a vu, ne saurait s'acquérir par les seuls procédés de persuasion qui ne convainquent nullement les indigènes et leur laissent seulement l'impression de notre faiblesse, d'une faiblesse dont ils sont si vite résolus à faire bon marché. L'exemple de la Côte d'Ivoire me, permet d'affirmer à nouveau... que les méthodes purement pacifiques sont plus meurtrières, plus dangereuses, moins dignes de nous dans leurs résultats qu'une *méthode de pénétration active et ferme*. Celle-ci, en effet, loin de perpétuer un état de choses aussi fâcheux que celui dont la Côte d'Ivoire fut quinze ans le théâtre, entreprend au plus tôt la lutte, dans tous les cas inévitable, de la civilisation contre la barbarie ; elle réduit du même coup au minimum l'emploi de la force, à la condition expresse qu'elle soit appliquée selon des principes humanitaires et des directions consciencieuses.

Le président Roosevelt n'exprimait pas une autre idée, lorsque, pendant son séjour en Angleterre, il prononça le discours fameux resté présent à toutes les mémoires : « Le rôle du colonisateur, disait-il en substance, impose comme premier devoir de se mettre en mesure de civiliser. Or, la mentalité de certains peuples constituerait toujours un

obstacle invincible si la force n'était prête à répondre à leurs propres violences de barbares irréductibles. Le choix du but se substitue, dès lors, au choix des moyens, étant entendu que ceux-ci ne sauraient jamais sous aucun prétexte, outrepasser les droits que crée la défense ou les règles que trace la civilisation elle-même. »

Le langage du grand homme d'État américain a semblé rude à nos sensibles esprits, et, pourtant, il traduisait une réalité qu'on se refuse à regarder en face. Par suite d'une singulière tendance de notre nature nous voyons, sans parler ici des purs théoriciens de la colonisation, des coloniaux véritables soutenir l'opinion, plus facile à émettre qu'à pratiquer, d'après laquelle les Noirs, sensibles à nos bons procédés, viennent à nous par unique sympathie et nous aiment. La vérité est que les indigènes jouissent de ces procédés, mais n'en continuent pas moins de nous considérer comme des intrus, estimant, dans leur for intérieur, qu'ils n'étaient point si misérables avant notre venue. Que nous ne puissions admettre l'existence du bonheur social là où se pratiquent tous les excès de la barbarie, rien de plus naturel. Mais nous ne pouvons davantage empêcher notre présence d'être en tout état de cause considérée comme un joug ; nous n'avons pas la possibilité de faire disparaître cette sorte de répulsion physique éprouvée par les Noirs à l'égard des Blancs, parce que, disent les premiers, nous sentons la mort. C'est la nature qui parle dans les deux cas.

Concluons en rappelant ce que fut l'histoire de notre établissement en Afrique. Il suffit de se souvenir que les pages les plus glorieuses de l'armée coloniale tiennent dans cette histoire pour accepter comme une vérité essentielle l'affirmation qu'un peuple noir n'accepte pas définitivement notre autorité et ses conséquences avant d'avoir pris conscience de notre force. Celle-ci seule impose le respect à des individus qui l'ont prise de tout temps comme base unique de leur droit ; bien plus, elle entraîne leur sympathie et leur admiration. Qu'elle fasse couler du sang, c'est là une nécessité déplorable sans aucun doute, mais ce sang n'est épargné par aucune méthode colonisatrice. »

Ce procédé ne nous aliène pas d'ailleurs les indigènes. M. Angoulvant cite à cet égard des souvenirs personnels. Il n'est pas un colonial africain ayant eu à sévir qui ne puisse apporter au débat des exemples analogues.

C'est donc la *manière forte* qu'il convient d'employer : l'action politique et l'action de force étant, comme l'écrivait le général Gallieni (Instruction du 22 mai 1898), les deux principaux agents de la première période d'une occupation ou d'une conquête. Comment ont-elles été mises en œuvre à la Côte d'Ivoire ? Quels sont les méthodes et moyens dont usa le gouverneur de la colonie (Titre II).

La situation politique laissant singulièrement à désirer, sous peine de péril grave, les choses ne pouvaient plus rester en l'état. Il semblait impossible de continuer une « conquête pacifique » qui avait existé d'ailleurs plus dans les intentions que dans les faits, le période 1893-1908 n'ayant été qu'une longue série d'opérations militaires décousues en « petits paquets ». Aussi M. Angoulvant n'hésita pas à exposer les faits sous leur jour réel, tant à Dakar qu'à Paris. M. Ponty se ralliait dans un discours au Conseil de gouvernement à la nécessité d'employer la « manière forte ». La politique indigène devait prendre immédiatement une nouvelle orientation que M. Angoulvant indiqua dans des instructions d'ensemble adressées aux administrateurs. Le gouverneur, après un aperçu sur la situation morale de la colonie, indiquait que nous n'étions pas aimés des indigènes et qu'il sera nécessaire de modifier la mentalité noire pour que nous soyons compris ; nous ne devons pas faire preuve d'une sensiblerie sans résultat. Certes, la politique indigène doit être bienveillante mais, avant tout, elle doit se montrer ferme. Il est dangereux en ces pays de témoigner de la moindre faiblesse. Évidemment, il est à désirer au plus haut point que l'emploi de la force soit évité, mais si celle-ci nous est opposée, nous ne devons pas craindre un instant d'y recourir à notre tour. À l'heure actuelle, la politique indigène ne peut pas être faite de sympathie réciproque. Notre

autorité doit être établie sur des bases inébranlables. C'était bien là, en ce pays, une méthode nouvelle.

Pour M. Angoulvant, l'organisation administrative devait marcher de pair avec la pacification et cette organisation déterminée d'abord par ses préoccupations exclusivement politiques (1908-1912) s'inspira ensuite des intérêts économiques qui deviennent prépondérants une fois la pacification achevée. C'est ainsi que les cercles du Centre doivent se trouver à cheval sur la voie ferrée et que de nouvelles réorganisations « découlent » du tracé du chemin de fer.

Nous ne pouvons que passer sur le problème des effectifs militaires nécessaires et sur le règlement des dépenses qui entraînent les opérations vives. Questions qui ne présentent qu'un intérêt purement administratif.

L'emploi de la force contre les tribus de la Côte d'Ivoire, imposée par leur attitude, était donc décidé. Comment et suivant quelles modalités cette force fut-elle mise en mouvement ? Ce qui a été dit ci-dessus des opérations permet déjà de se faire une idée de la solution donnée au problème.

Tout d'abord on « avança pour ne pas reculer », on mesura le péril, on dut parer au plus pressé, en un mot on se préparait à agir en grand. À cette période de tâtonnements succéda « l'action vive » des colonnes militaires. Elles ont été couronnées d'un plein succès que M. Angoulvant attribue aux règles suivies et qui peuvent se résumer ainsi : 1° préparation minutieuse ; 2° l'alimentation des hommes et des porteurs fut l'objet de sérieuses préoccupations ; 3° les effectifs employés furent plus importants que ne l'aurait exigé une simple répression. On put ainsi encercler complètement la région à soumettre et ne laisser aucune partie du terrain inexploree et insoumise ; 4° on avança lentement en nettoyant minutieusement le terrain gagné ; 5° l'action militaire fut très durement menée et la saison des pluies n'empêcha ni n'interrompit les opérations ; 6° pour obtenir l'unité d'action, le territoire et les fonctionnaires civils furent placés sous l'autorité du commandant de la colonne ; 7° aucune suite ne fut donnée aux premières offres de soumission qui ne sont pas sincères et n'ont pour but que de gagner du temps ; 8° les conditions de soumission furent sérieuses et leur accomplissement fut tenacement poursuivi (livraison des fusils, déportation des chefs, acceptation de l'impôt, prestations, portage, suppression des campements) ; 9° enfin, les opérations closes, on laissa pendant plusieurs mois une force armée dans le pays.

Ces résultats acquis, les rebelles soumis, le pays nettoyé, on employa pour parachever l'œuvre la méthode de l'action progressive, de la tache d'huile préconisée et mise en œuvre de façon si remarquable par le général Gallieni et qui reçut à la Côte d'Ivoire, avec certaines modalités suivant les cercles, une nouvelle et heureuse application.

Les seules difficultés que rencontra le gouverneur Angoulvant proviennent de l'organisation militaire défectueuse de l'Afrique occidentale dont il fait une vive critique qui nous paraît étayée sur des arguments solides.

Il ne suffisait pas de mater les indigènes irréductibles jusque-là ; il fallait prendre des mesures, des sanctions pour que, dans un avenir plus ou moins prochain, la rébellion ne reparût pas à nouveau, mettre en un mot les fauteurs de troubles dans l'impossibilité de recommencer à nuire. Toute une série de mesures ont été à cet égard prises par M. Angoulvant. Certaines d'entre elles ont fait naître des objections parfois vives mais qui ont été combattues victorieusement. La première sanction imposée, sanction primordiale, la seule absolument complète et efficace, est le désarmement. De 1899 à 1908, la statistique douanière indique qu'il a été déclaré 88.233 fusils à silex et 1.319.486 kilogrammes de poudre. Un premier arrêté taxant les armes à feu (20 juillet 1908), resta lettre morte. Des mesures plus décisives intervinrent (21 août 1909) pour réglementer le commerce des armes et des munitions. En septembre 1909, le gouverneur se réserva la délivrance des permis de port d'armes.

On a fait grief à M. Angoulvant d'avoir taxé en 1908 les armes que les indigènes durent remettre en 1909, mais une partie seulement des habitants durent faire remise de ces armes et ceux qui eurent à obéir à cette injonction étaient ceux qui n'avaient pas acquitté la taxe.

La restriction du commerce des fusils à silex et de la poudre de traite eut pour corollaire indispensable la surveillance de la fraude, de la contrebande.

Si la taxe de l'État exigeait le désarmement des tribus rebelles, l'équité commandait non seulement de laisser les armes aux populations paisibles du Nord, mais encore d'accorder à des indigènes sûrs et sous certaines garanties des armes perfectionnées. Sous cette réserve, le désarmement a amené au 30 avril 1915 la reddition de 112.926 fusils. Il est à remarquer que des mesures ont été prises pour la destruction des bêtes fauves. En plus du désarmement il a été procédé à l'internement hors de la Colonie des chefs rebelles à qui le budget local verse une petite allocation, un certain nombre furent l'objet de mesures de clémence, d'autres reviennent dans le pays, la peine subie. Elle avait porté. Il ne reste plus actuellement que 34 chefs internés. Des amendes de guerre, dont la légitimité n'est pas à démontrer, ont été imposées. Leur taux, si on le compare à l'état du pays, peut être considéré comme modéré. Elles se sont élevées à 733.276 fr. « Ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on considère que les populations auxquelles les amendes furent imposées sont exceptionnellement riches, soit qu'elles habitent des pays aurifères, soient qu'elles aient à leur disposition d'immenses palmeraies naturelles. »

Enfin l'administration exigea la destruction des campements isolés qui nous laissent sans action sur les indigènes et le regroupement en villages.

*
* * *

Tel est l'aboutissement de la *politique forte* suivie à la Côte d'Ivoire. L'œuvre est solide, elle a résisté à l'épreuve de la guerre. Elle fait le plus grand honneur à l'homme d'action qui l'a entreprise, qui n'a pas hésité à la mener à bien, qui pour la faire décider et la poursuivre énergiquement a risqué sa carrière. Nous sommes heureux d'avoir été de ceux qui, au début, lui firent confiance. L'administration de M. Angoulvant a marqué à la Côte d'Ivoire, jeune colonie pleine de ressources, qui, la tranquillité et la sécurité étant enfin établies sur son territoire, peut marcher vers les brillantes destinées qui l'attendent.

L'œuvre et la carrière de M. Gabriel Angoulvant
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1917)

.....
Dans une colonie annexée sans avoir été conquise, sans budget équilibré, soulevée en maints endroits, M. Angoulvant adopta une politique indigène, énergique, mais bienveillante, allant droit au but, sans hésitation, avec une véritable foi d'apôtre. [...]

On aurait peine à croire que les obstacles les plus rudes dans cette tâche ardue furent suscités par une puissante firme qui exerçait un véritable monopole sur le commerce de la colonie ⁶².

⁶² La Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO).

- A) Occupation du pays dida (janvier 1911-avril 1913).
- B) Occupation du pays gourou (juin 1911-avril 1913).
- C) Occupation du Haut-Sassandra (avril 1913-mai 1915).
- D) Occupation du Haut-Cavally (décembre 1910-mai 1915).

Occupation du pays Dida
(Janvier 1911-avril 1915)

En janvier 1911, la 5^e compagnie (devenue 2^e brigade), étant de nouveau disponible, reprend chez les Didas l'œuvre qu'elle avait à peine ébauchée. Un secteur militaire est créé dont le capitaine Richard, commandant la brigade, est nommé administrateur. Les instructions que reçoit cet officier peuvent se résumer en quelques mots : pénétrer le pays et le conquérir en employant la méthode de la « tache d'huile » .

Le capitaine Richard dispose de :

2 lieutenants : Guinot, Bonne (celui-ci à partir de février 1911).

7 sous-officiers : Canetto, Mura, Fournel, Leroux, Chéroutre, Candès et Filloux (ces deux derniers à partir de mars et avril).

160 tirailleurs et 40 gardes de cercles.

Parti de Dimbokro le 13 janvier 1911, il se dirige par Agboville, Tiassalé, Boudougou, sur. Yobéri où il arrive le 28. Dès le lendemain, il détermine l'emplacement d'un poste près de la rivière Bako. Les indigènes se sont éparpillés dans la forêt : des reconnaissances les recherchent, détruisent leurs campe- [325] ments et les poursuivent dans le Gbabam et le Broudoukou. Aucune résistance sérieuse ne nous étant opposée, le capitaine Richard forme deux détachements qui vont opérer simultanément dans des régions différentes. Le lieutenant Guinot, avec 2 sergents et 60 fusils, soumet, du 11 mars au 13 mai, les Lobogrous, Niaèbézarías, Gobéris, Adébems et Kagbéris ; le lieutenant Bonne (2 sergents, 55 fusils) réduit le Kazerbéri, le Goudoukou et le Guino. En mai, le capitaine opère dans le district de Fresco avec une section, tandis que le lieutenant Guinot soumet le Nougbon et que le lieutenant Bonne surveille le Néou signalé comme hostile.

Les Néous, en effet, menacent de mort les émissaires qui leur sont envoyés, font des démonstrations hostiles contre Dagolilié (campement du lieutenant Bonne) et blessent 3 colporteurs. Le 17 juin, la brigade est rassemblée à Dagolilié ; elle se met en route, le 19 au matin, sur Zogolilié. L'avant-garde, bien conduite par le lieutenant Guinot, s'empare du village ; les Néous ont fait le vide. La colonne arrive sans trouver aucune résistance à Obligoboua, et à Guigué, qui est enlevé le 25 juin. Le 26, elle atteint Lakota et y crée un poste. Les tribus du voisinage se soumettent ; le Diéko cède devant une reconnaissance du lieutenant Bonne.

Fin octobre, le capitaine Richard reprend la pénétration vers le nord. Le Déboua, qui a fait acte d'hostilité en attaquant Gazolilié, est actionné par un détachement de 65 tirailleurs.

Le village d'Orégadougou est enlevé, le 21 octobre, et occupé ;

Le pays est sillonné de reconnaissance mais il est désert. L'Oparéko et le Néko se laissent désarmer.

Le 30 novembre, les Débouas rentrent dans leur canton et construisent un campement près de Bélié. Ils y sont surpris le 2 décembre par le lieutenant Bonne qui les attaque vigoureusement. Le 15, ils se soumettent. En même temps, le lieutenant Guinot désarme les Didas de l'Est entre Do et Bouho.

Le 21 décembre, le capitaine Richard prend le commandement d'un détachement de 70 fusils (lieutenant Bonne, 2 sergents) et se dirige vers le Zikisso. Il atteint Mahiparéhouin. Les Didas ont fait le vide ; mais, les 24 et 25, ils viennent attaquer [326] par l'ouest et par l'est le campement de Bodou. Nos reconnaissances les poursuivent sans les atteindre. En présence de cette situation, le capitaine Richard décide d'installer un poste dans le Zikisso (lieutenant Bonne ; 70 fusils).

Le 21 janvier 1912 le lieutenant Bonne se met en route vers le nord pour se relier au secteur d'Oumé : il atteint les villages gouros de Badiéda, Pissopa, et revient vers le sud. À Gabrolilié il est attaqué à coup de matchette ; il repousse l'ennemi, mais doit rentrer à Zikisso sans avoir obtenu le résultat qu'il se proposait.

À son retour à Zikisso, il reçoit l'ordre de se porter au devant du capitaine Posth à Luogbo. Le 6 février, il quitte son poste avec 35 tirailleurs, traverse la Guigué, arrive au Dagobré qui a préparé la résistance. Il enlève Logodié, Kokobré et arrive à Luogbo le 15 ; l'ennemi se soumet.

Nous n'avons eu jusqu'ici, en 13 mois, que 2 blessés. Les Didas ont rendu 3.028 fusils et payé 60.000 francs d'impôt.

Toute la région parcourue est soumise ou en bonne voie de soumission.

Pendant le mois de mars, le lieutenant Guinot achève le désarmement du Yobéri et cherche à entrer en relations avec le Tigrou qui semble mal disposé. De son côté le lieutenant Bonne met à la raison le Néou et le Babiri.

En avril, le capitaine Richard désarme le village Néko de Sokouribéréparéhouin et pénètre dans le Tigrou, qui commence à payer l'impôt ; le lieutenant Bonne achève la soumission du Bahiri, pénètre dans le Tétiedou et le Zikibrion. Il envoie un détachement au Bagobré pour se rendre compte de l'état d'esprit de cette tribu qui n'a plus donné signe de vie depuis deux mois ; ce détachement est attaqué le 24.

Le 7 mai, le lieutenant Bonne, ayant reçu l'ordre de commencer la pénétration à l'ouest du Do, se rend chez les Gérébouas. Ceux-ci ont pris la brousse ; le détachement les pourchasse et fait de nombreux prisonniers. Ils disent vouloir se soumettre, mais, le 13, ils mettent le feu à leurs villages en même temps que les prisonniers cherchent à s'enfuir. Le lieutenant Bonne doit, pour les retenir, former autour d'eux les [327] tirailleurs en cercle, baïonnette au canon ; une trentaine de Gérébouas s'embrochent eux-mêmes. Le vide est complet partout ; le Drorodougou, le Bilingoué et le Dagobé sont également évacués. Les Gougokos rendent quelques fusils.

[328] Au Tigrou, le désarmement est commencé. Il se continue normalement en juin et est terminé en juillet.

Dans le Nord, en fin juillet, toute la région comprise entre Zikisso et le Do est soumise ; les Gorébouas et Gougokos sont toujours dissidents ; la Bobré hostile. Le Déboua montre de la mauvaise volonté à rendre ses armes.

Le mois d'août est consacré à parfaire les résultats acquis et à opérer la liaison avec le Bas-Sassandra. Le Ligrohoun, le Kobabroko, le Bétrouhin, le Godéboué et le Bobouo se soumettent ainsi que le Nord de l'Oparéko ; le Sud se montrant récalcitrant, un détachement y est installé sous les ordres du sergent Paviot.

En septembre, un colporteur et deux tirailleurs sont assassinés dans le district de Lakota. Une répression énergique est exercée contre les Débouas, responsables de ce meurtre et les groupes de l'Ouest qui leur donnent asile. Le lieutenant Bonne, avec un détachement de 65 fusils, entre dans le Déboua le 27 septembre, le trouve évacué, le fouille. Il découvre à Dahililié les cadavres mutilés des tirailleurs et, ayant relevé des traces de fuite vers l'ouest, se dirige de ce côté. Il surprend des campements, les bouscule, infligeant aux Débouas des pertes sérieuses. Le 15 octobre, les Débouas se soumettent et viennent se réinstaller dans leur pays. Le Diéko est également réoccupé.

Du 19 au 26 octobre, le lieutenant Bonne (60 tirailleurs) opère dans le Gragbo ; qui rend ses armes. Jusqu'à la fin de l'année, les détachements de Lakota, Yobéri, Zikisso circulent dans le pays et secouent la torpeur des indigènes. La situation est suffisamment bonne, au 31 décembre 1912, pour permettre, dès le début de 1913, la remise de tout le secteur à l'autorité civile.

Le désarmement est terminé : les Didas ont rendu en tout 6.007 fusils. Tout l'impôt de 1912 a été payé.

Occupation du pays gourou (juin 1911-avril 1913).

Suivant le plan général de la pacification de la Côte d'Ivoire, les troupes qui opèrent sur la rive gauche du Bandama doivent [329], une fois terminées ces opérations, venir occuper le cercle du Haut-Sassandra dont fait partie le pays gourou. Dès le 21 avril, par décision n° , le colonel Lévasséur a ainsi prévu l'organisation du nouveau cercle :

Chef-lieu Daloa.

5 secteurs occupés chacun par une compagnie de 200 fusils :

1° Secteur de la Lobo	8 ^e compagnie du 1 ^{er} Sénégalais.
2° Secteur de Zuénoula	7 ^e compagnie du 1 ^{er} Sénégalais.
3° Secteur de Bouaflé	4 ^e compagnie du 1 ^{er} Sénégalais.
4° Secteur de Sinfra	9 ^e compagnie du 1 ^{er} Sénégalais.
5° Secteur d'Oumé	10 ^e compagnie du 1 ^{er} Sénégalais.

Artillerie à Bouaflé.

L'état dans lequel se trouve le cercle est caractérisé par ce fait que, pour aller de Dimbokro à Daloa, il faut une escorte à partir du Bandama et, qu'entre Sinfra et Daloa, il est impossible de circuler sans recevoir des coups de fusil des indigènes.

C'est donc une véritable conquête du territoire qu'il s'agit d'entreprendre. Pour ouvrir rapidement au commerce la région de l'Est, pour obéir aussi au principe d'aller immédiatement et progressivement du pays conquis au pays à conquérir, pour utiliser les importantes ressources du Baoulé, enfin pour mettre un terme aux agressions répétées des Gouros contre nos postes et nos détachements, le colonel décide d'entamer la pénétration par la tranche orientale ; c'est pour cela que 4 compagnies ont été placées en pays gourou, et une seule à l'Ouest. L'action sera simultanée sur tout le territoire gourou : « du « cercle de Mankono au cercle de Lahou, le feu d'artifice

s'allumera en même temps ». Chacune des 4 compagnies de l'Est agira dans son secteur à la manière d'une avant-garde qui donnera sur le pays ainsi que sur les rebelles les renseignements qu'il est impossible d'avoir autrement ; au cas où l'une d'elles serait insuffisante, elle ferait appel aux troupes des secteurs voisins.[330]

*
* *
*

Nous allons passer en revue, secteur par secteur, les événements qui se sont déroulés de juin à décembre 1911 :

Secteur d'Oumé.

Au 1^{er} juin, la plus grande partie du secteur est explorée. Des trois groupements connus, l'un est relativement soumis (Oumés, Ouanfoués, Zanguiés, Doubafras, Gabias) ; le second est hésitant (Gokoas) ; le 3^e, nettement hostile, refuse catégoriquement tout contact avec nous (Gogous, N'Das, Hokabos, Goutis, Niangoutis).

Les N'Das, signalés comme particulièrement acharnés, exercent sur les autres une grande influence. C'est contre eux que se portent nos premiers efforts.

La 10^e compagnie est rassemblée à Oumé le 7 juillet. Elle comprend :

Capitaine Posth commandant la compagnie.

Lieutenant Girard jusqu'au 12 novembre.

Lieutenant Person à partir du 1^{er} décembre.

7 sous-officiers européens.

5 sous-officiers indigènes.

165 caporaux et tirailleurs.

Opérations contre les N'Das. — Le pays est complètement inconnu. Le 29 juillet, un détachement comprenant le capitaine Posth, le lieutenant Girard, 1 sergent européen et 118 indigènes se met en route sur le village de Guissaouo de la sous-tribu Touba. Celle-ci demande la paix. Les Bos et les Blékouas se soumettent également très vite. La prise de Boouomo (27 juillet) suffit à décider les Zaddis et les Toukas à déposer les armes.

Pendant tout le mois d'août, des reconnaissances journalières sillonnent la région et obligent toutes les sous-tribus N'Das à se présenter à Boouomo. Le 26 août, 1.129 fusils sont rendus.

Cependant les Zaddis et les Bodiés, refusant de souscrire à toutes nos conditions, reprennent la brousse. De nombreuses [331] opérations sont dirigées contre eux ; la prise de Gouenda, le 2 octobre, semble avoir brisé leur résistance ; mais la mort du lieutenant Girard, le 12 novembre, provoque une nouvelle effervescence ; et il nous faut encore tout le mois de décembre pour les amener à composition.

Opérations contre les Toukas ou Gagous. — Au commencement de novembre, les Gagous ont rendu 119 fusils ; mais ils refusent d'en donner davantage, de payer leur impôt, et se dispersent dans la forêt.

Le lieutenant Girard est chargé, avec 45 tirailleurs, de s'installer au milieu de la tribu. Parti le 9 novembre de Boouomo, il séjourne le 10 à Dokouya (Gokra) et arrive le 11 dans le Gagon qu'il trouve désert. Le 12 dans la matinée, il est à Goulikao d'où il lance ses reconnaissances dans la forêt. À peine les détachements sont-ils éloignés que des guerriers cachés aux environs s'approchent sans être vus ; l'un d'eux décharge son arme sur le groupe formé par le lieutenant et l'interprète, qui sont tous deux mortellement blessés. Cette nouvelle, qui se répand rapidement, entraîne tous les villages Gagous dans la révolte.

Dès le 13, le capitaine Posth commence les opérations contre eux ; en même temps, le capitaine Plomion actionne les Sinfras, les Faramatas et les Bokas qui gardent les

troupeaux, les femmes et les enfants des Gagous. Les deux commandants de secteur, agissant de concert, soumettent les Gokras, puis poursuivent sans répit les Gagous. Ceux-ci résistent avec acharnement et ne se rendent que le 15 décembre. Leur soumission entraîne celle des Bocabos et des Niangoutis.

Au 31 décembre, le total des fusils pris vu rendus est de 2.227.

Secteur de Sinfra.

Le secteur est occupé par la 9^e Compagnie du 1^{er} Sénégalais.

Capitaine Reymond du 10 juin au 9 octobre.

Capitaine Plomion à partir du 10 octobre.

Lieutenant Bénard jusqu'au 26 juin.

Lieutenant Deslaurens à partir du 10 juin.

[332]

6 sous-officiers européens.

6 sous-officiers Indigènes.

190 caporaux et tirailleurs.

La compagnie arrive à Sinfra le 9 juin : le lieutenant Deslaurens venant de Bouaflé a été attaqué par les Gouros. Le 10, le capitaine Reymond prend le commandement du secteur. Il dispose, en plus de sa compagnie, d'un peloton de la 8^e lieutenant Bénard) séjournant à Sinfra depuis l'attaque du poste en février, et devant rejoindre Issia.

À part les Ngoïs, les Faramatas et les Finas qui envoient dire de suite qu'ils ne veulent pas la guerre, toutes les autres tribus du secteur sont en état d'hostilité. Le 25 juin, le lieutenant Bénard, chargé de reconnaître la navigabilité du fleuve Sassandra, rejoint Issia ; il est assailli par les Prorigouris et les Gounanfras.

Dès fin juillet, une fois le poste installé et le ravitaillement assuré, les opérations commencent. Dirigées par le chef de bataillon Brousse du 20 au 28, elles amènent à composition les Sinfras du Nord et détruisent les villages Bénéfras et Nagaduas. Elles sont continuées ensuite par le capitaine Reymond : le 10 août, les Bénéfras offrent leur soumission. Le 15, une reconnaissance, conduite par le lieutenant Deslaurens, surprend à 4 heures du matin le village de Ziprita où se sont cachés les chefs Guissa (des Bénéfras) et Yanambou (des Sinfras). Guissa s'enfuit ; Yanambou refuse de sortir de sa case et s'y suicide après avoir tué tous ses gens enfermés avec lui.

Le 18 août commencent les opérations contre les Prorigouris (capitaine Reymond, lieutenant Deslaurens, 2 sergents européens, 127 indigènes). Bien conduit par un chef Sinfra récemment soumis, le détachement surprend, vers Manoufra, de gros campements qu'il détruit ; le pays est sillonné en tous sens ; 3 villages se soumettent.

Le 6 septembre, le lieutenant Deslaurens opère, de concert avec la compagnie de Bouaflé, contre les Gounanfras, puis, jusqu'au 26, au nord de la route Sinfra-Daloa. Les Prorigouris se sont enfuis dans le secteur de Bouaflé.

Le 10 octobre, le capitaine Plomion (qui a pris le commandement du secteur), dirige ses troupes contre les Gonfras qui se soumettent rapidement. Il revient ensuite chez les Prorigouris qui ont réoccupé leurs villages et les met de nouveau en fuite sans les soumettre.

Le 16, le lieutenant Person reçoit mission de désarmer les Ngoïs et les Faramatas, tandis que le lieutenant Deslaurens va réquisitionner des porteurs chez les Bokas.

Le 13 novembre, apprenant les événements de Goulikao (lieutenant Girard), le capitaine Plomion marche contre les Faramatas qui abritent les Gagous, puis contre les Bokas ; et les harcèle jusqu'à complète soumission (26 décembre). De là, il se rend chez les Goulenaguadas et les Zériflas ou Shiens.

L'ennemi a perdu ou rendu, au 31 décembre 1911, 2.500 fusils. Trois tribus sont complètement désarmées, les autres hors d'état de nuire ; la pénétration de la tribu Shien est en bonne voie.

Secteur de Bouaflé.

La situation politique au 1^{er} juillet est nette : tout le secteur est en état de révolte depuis cinq mois ; la route de Toumodi à Bouaflé est coupée. Les tribus les plus importantes et les plus hostiles sont les Gouras, les Gounanfras et les Bronfras.

De sérieuses opérations sont nécessaires. Commencées sous la direction du chef de bataillon Brousse avec des troupes des secteurs voisins, elles sont terminées par la 4^e compagnie.

Le détachement aux ordres du commandant Brousse comprend :

Chef de bataillon Brousse.

Artillerie : une pièce (lieutenant Doucet), 12 canonniers.

Infanterie, 4^e compagnie, capitaine Javouhey, lieut. Aulner, 150 tirailleurs.

7^e compagnie, un peloton, lieutenant Beaufrère, 100 tirailleurs.

Il se porte de suite contre les Gouras, qu'il attaque par le nord, tandis que la 1^{re} brigade garde la Marahoué pour recueillir les fuyards Gouras, ou Yaourés réfractaires.

Suéfla et Sinfla, canonnés par l'artillerie, sont enlevés sans [334] grande difficulté, ainsi que Batounénoufla et Kaïfla. Siétinfla et Tédoufla se défendent mieux. Le capitaine Reymond devait coopérer à l'attaque en venant de Sintra ; mais, touché trop tard par l'ordre, il ne paraît pas. Le détachement Brousse s'empare de tous les villages Gouras (23 juillet). Il est ensuite disloqué et la 4^e compagnie reste seule.

Le capitaine Javouhey a l'ordre d'opérer de l'est à l'ouest. Il commence par sillonner le pays goura ; le 6 août les Yaourés rentrent dans leur canton et, le 11, les Gouras demandent à se soumettre : un peloton y est laissé pour opérer le désarmement. Les Yansuas de l'Est, actionnés en même temps par la 1^{re} Brigade, se rendent au capitaine Demoulin.

Le capitaine Javouhey apprend alors que de nombreux Gouras réfractaires se sont réfugiés chez les Gounanfras. Ceux-ci donnent également asile aux Prorigouris.

Ce sont eux qui ont attaqué, de concert avec les Prorigouris, le lieutenant Bénard se rendant de Sinfra à Issia. Ils se vantent de nous avoir chassés de leur pays en 1909. Une action énergique contre eux est alors décidée par la 4^e compagnie, opérant de concert avec la garnison de Sinfra qui occupe le pays Prorigouri.

La compagnie enlève successivement Gonoufla, Zanoufla, Biégon, Gonfla, ces deux derniers solidement défendus. Les rebelles s'enfuient vers l'ouest en brûlant eux-mêmes leurs villages. Ils n'offrent plus grande résistance. Le 15, un seul peloton de la compagnie est laissé dans le pays pour continuer à le sillonner. Grâce à l'activité du lieutenant Esminger, 13 villages offrent leur soumission. Ils commencent à rendre quelques fusils, mais se refusent bientôt à accepter nos exigences et il faut une nouvelle intervention du capitaine Javouhey, et l'arrestation de 20 notables pour les réduire.

Sauf les Bronfras et les Gonatés, tout le secteur est en voie de soumission. Les diverses tribus ont perdu ou rendu 1.382 fusils. La sécurité des routes Bouaflé-Toumodi, Bouaflé-Daloa et Bouaflé-Sinfra est assurée.

[335]

Secteur de Zuénoula

L'état politique du secteur est le suivant : 5 tribus sont nettement et entièrement hostiles : les Mas, les Ouans, les Ouadiés, les Kouans et les Mangourous. Elles n'ont pas acquitté les amendes infligées par la colonne Metz et ont commis depuis d'innombrables actes de brigandage. Les Nas sont l'âme de la révolte : ce sont eux les plus compromis et les plus forts.

Les Nyas n'ont jamais fait acte d'hostilité ; longtemps ils ont refusé de payer l'impôt, mais ils s'y sont décidés depuis quelque temps.

Chez les Manflas, Yansuas, Niangoros, certains villages sont soumis, d'autres hostiles.

La garnison du secteur comprend la 7^e Compagnie.

Capitaine Larroque,
Lieutenant Beaufrère jusqu'au 10 septembre.
Lieutenants de Montrigaud à partir du 26 septembre,
Lieutenants Granier,
6 sous-officiers européens,
5 sous-officiers Indigènes,
174 tirailleurs.

Laissant à Zuénoula l'effectif nécessaire à la garde du poste, le capitaine Larroque se porte contre les Mas, le 20 août. Pendant dix jours, il opère sans trêve, enlève les villages vaillamment défendus. Le 30 août, le chef de guerre fait sa soumission. Le pays est sillonné en tous sens pour hâter la reddition des armes, de nombreux chefs sont arrêtés, et un campement installé à Manninigi. Quelques fusils sont rendus par toutes les tribus, sauf les Koans et les Mangourous ; mais, le 14 septembre, apprenant que nous voulons le désarmement complet et le paiement de l'impôt arriéré, les Nyas (sauf 3 villages), une partie des Mas, les Nionos, les Menflas, les Diamadians, les Dionous et 2 villages Yansuas se réunissent pour délibérer, à Panoufla et, après plusieurs jours de discussion, décident la guerre à outrance. Cette nouvelle importante ne nous est pas communiquée : nous ne la connaissons qu'en novembre.

[336] Le mois d'octobre est occupé à poursuivre les Mas chez les Nyas et les Ouadiés. Dès le début de novembre, les Gouros reprennent l'offensive ; les Nyas attaquent notre bivouac à Gonoufla, et coupent la route de Maminigui ; les Zons brûlent le village du chef Nya soumis (Zanvo), et tuent son fils ; les Menflas assaillent un convoi de colporteurs sur la route de Mankono. Nos reconnaissances fouillent les pays Ma et Zon, mais les rebelles ont fait le vide et ne se soumettent pas ; ils continuent à couper les routes et à attaquer les convois. Le capitaine Larroque demande un peloton de renfort.

Il se porte alors contre les Nyas ; détruit Bamboufla, Bléfla, Zonfla, Sérilla inoccupés ; enlève Coréitatie, Minanfla, Ouréitala, Gobitafia. Aucun résultat ; les Gouros brûlent notre campement de Maminigui et attaquent notre bivouac, le 29, vers 2 heures du matin.

Le commandant militaire renforce alors la compagnie Larroque par 40 hommes de la 1^{re} brigade et 75 hommes (lieutenant Beaufrère) de la 8^e compagnie.

Le détachement de la brigade arrive le 5 décembre. Le 6 à 2 heures matin, les Menflas et Nionos attaquent le village de Zuénoula. Le capitaine Larroque va châtier les Yansuas qui ont répondu insolamment à une demande de porteurs et de là se rend chez les Menflas. Il enlève, le 12 décembre, Biéfla, le 13, Séira et Gohénafla. Renforcé le 16 par le peloton Beaufrère, et disposant aussi de 235 fusils, il rase Diébourafla, Gazla, poursuit les rebelles qui cherchent à passer la Marahoué, culbute 5 campements et occupe Tiéfla. Du 20 au 25, il brûle tous les villages Nionos, revient du 24 au 26 chez les Ouhinés, leur enlève 4 villages dont l'un, Tiéfla, fortement défendu, nous coûte un sergent européen blessé ; du 29 au 31, il rase encore 5 gros villages, rétablit l'ancien campement de Maminigui pour achever la soumission des Mas.

Au 31 décembre, malgré nos efforts, aucun progrès n'est encore réalisé en dehors de la soumission des Mas, dont les principaux chefs reviennent complètement à notre cause.

Les opérations de ces six mois, dans les 4 secteurs d'Oué-Sinfra, Bouaflé, Zuénoula nous coûtent 15 morts, dont le lieu- [337] tenant Girard, et 34 blessés, dont le sergent Bénard. L'ennemi a subi des pertes considérables, perdu ou rendu 7.261 fusils.

*
* *
*

Les opérations de 1912 continuent, sans arrêt, celle de 2^e semestre 1911. Nous les exposons, pour plus de clarté, dans le même ordre.

Secteur d'Oumé.

Les Ouanfoués, Zanguiés, Doubafras, Oumés, Gabias, Gokras, Gagous sont en bonne voie de soumission. La tribu N'Da est occupée par un détachement temporaire à Boouomo. Il reste à soumettre les Bokabos, voisins du secteur Dida, et à effectuer la liaison avec ce secteur.

La 10^e compagnie du 4^e Sénégalais, devenue 8^e du 3^e Sénégalais, opère seule ; d'abord entièrement affectée au secteur, elle fournit, le 4 février au nord du cercle, un détachement de 50 hommes, porté, en mai, à 75.

À partir du 10 janvier, le lieutenant Person actionne les Bokabos ; il installe un camp à Luogbo où il est rejoint, le 15, par le lieutenant Bonne venant du secteur Dida.

À ce moment, un mouvement d'hostilité se produit vers l'Est à l'instigation du nommé Kouazouzoua, meurtrier du lieutenant Girard, que son coup de fusil heureux a rendu célèbre. Le lieutenant Person marche contre les Gokras, Gabias, Doubafras, arrête leurs chefs, pénètre chez les Toukas et les pousse jusque chez les Faramatas. Tous rentrent dans le devoir.

Les N'Das nécessitent encore notre intervention pour activer la reddition des armes. Une reconnaissance bien conduite du 13 au 19 avril, les amène enfin à composition.

Tout en désarmant les Bokabos, le capitaine Posth progresse vers l'ouest, et installe un camp provisoire à Laouda. Une série d'opérations couronnées de succès contre les Gbébins, les Doudos, les Goutis et les Niangoutis décident les derniers dissidents à se soumettre. Il ne reste plus qu'à secouer l'inertie des Gouros pour parfaire le désarmement.

[338]

Secteur de Sinfra.

Le 1^{er} janvier 1912, la compagnie Plomion devenue 7^e du 3^e Sénégalais, est chez les Shiens ; le pays est sillonné par nos reconnaissances et la tribu fait sa soumission fin février.

Les Finas, qui se sont refusés à travailler aux routes, sont attaqués simultanément par le capitaine Plomion et le capitaine Javouhey du secteur de Bouaflé. Ils se rendent à merci. En même temps, une section opère, sous les ordres du sergent-major Ornano, chez les Sintras.

Dans les premiers jours de février, une nouvelle action, combinée par les commandants des secteurs de Sinfra et Bouaflé, est dirigée contre les Bronfras qui donnent asile aux Sinfras et Finas réfractaires.

Le 20 février, la compagnie envoie un peloton de 80 hommes (capitaine Plomion, lieutenant Saunier) dans le Nord du cercle. Le lieutenant Deslaurens, commandant le secteur, donne un coup décisif contre les Bariflas et Bonflas dont il rase les villages ; cette affaire heureuse décide les Gonfras, Bouflas, Bariflas, Bokos à présenter leur soumission définitive.

Jusqu'en avril, notre action cesse dans le Sud pour se localiser chez les Sinfras Prorigoris et surtout chez les Finas qui reçoivent encore une leçon sévère. À partir de cette époque, toutes les tribus sont en voie de soumission et il n'y a qu'à châtier des dissidents isolés.

Secteur de Bouaflé

Il ne reste à conquérir que les cantons Bronfra et Gonaté.

La compagnie Javouhey, devenue 4^e du 3^e Sénégalais, opère seule, sauf chez les Bronfras qui sont actionnées par une colonne spéciale.

Du 1^{er} au 15 janvier, le lieutenant Vilbesseix achève le désarmement des Gouras. En même temps, le détachement de Biégou (lieutenant Esminger) agit contre les Gounanfras qui se sont éparpillés dans la brousse ou réfugiés chez les Bronfras.

Ils réintègrent leurs villages après l'opération dirigée contre [339] les Bonfras du 2 février au 4 mars (relatée aux opérations d'ensemble).

Le 15 mars, le capitaine Javouhey opère la liaison avec Daloa à travers les Gonatés. Ceux-ci attaquent notre bivouac, le 18 mars, près de Diefla, et nous opposent une vive résistance qui nécessite toute une série de reconnaissances jusqu'en septembre. Entre temps, en juillet, le lieutenant Vilbesseix et l'adjudant Cassian ont poussé une pointe vers le nord et contribué à la soumission des Luonous.

Secteur de Zuénoula

C'est ici qu'il reste, au 1^{er} janvier 1912, la plus grosse résistance à vaincre.

Le capitaine Larroque disposant, outre sa compagnie devenue 5^e du 3^e Sénégalais, d'un peloton de la 6^e compagnie (lieutenant Beaufrère) et d'une section de la 1^{re} brigade, soit au total 212 fusils, continue à opérer contre les Nyas, puis successivement contre les Oubinés, les Nionos, Bos, Biens, Beis, Brons. Malgré d'incessants efforts, il n'obtient que des résultats insignifiants. Ainsi se confirme la nécessité d'une action plus importante.

Une colonne est décidée, sous les ordres directs du chef de bataillon Noiré, pour en finir avec les rebelles du secteur de Zuénoula. Mais il importe auparavant de réduire les Bronfras du secteur de Bouaflé, qui ferment la route Bouaflé-Daloa et, servant de refuge aux réfractaires des tribus voisines, empêchent la soumission complète des Gouros relevant de Bouaflé et Sinfra.

La mission de réduire les Bronfras est confiée à deux détachements partant de Bouaflé :

Capitaine Javouhey ; 110 tirailleurs de la 4^e compagnie.

Capitaine Plomion : 130 tirailleurs des 7^e et 9^e compagnie.

Le capitaine Javouhey doit attaquer par le nord et le capitaine Plomion par l'est. L'action débute le 21 février : Séizra, Vigrifou, Vigridénié, Zaguié, Gaouzéra, Kabiéta sont enlevés ; les Bronfras, qui cherchent à se réfugier chez les Luonous, y [340] sont poursuivis et attaqués à Botidiéfla par un détachement de la 4^e compagnie. Le 28 février, les capitaines Javoubey et Plomion se rejoignent à Fréfrédou. Après quelques jours de fouille, le pays est évacué par les réfugiés des tribus voisines et les Bronfras offrent leur soumission. Le 4 mars, l'action militaire est terminée : un détachement d'une section de la 4^e compagnie (lieutenant. Esminger) est installé à Fréfrédou pour exiger l'exécution des conditions imposées.

L'opération d'ensemble contre les rebelles de Zuénoula va pouvoir être entreprise.

Opérations d'ensemble. — La colonne comprenant :

Le chef de bataillon Noiré ;

3 capitaines : Larroque, Plomion, Demoulin ;

3 lieutenants : Beaufrère, Saunier, Vilbesseix ;

6 sous-officiers européens ;

360 tirailleurs.

est divisée en trois groupes.

Ceux-ci bivouaquent le 5 mars à Dianfla-Tialla (1^{er}), Zoola-Danangoro (2^e) et à la source du mont Singo (3^e). Le 1^{er} objectif à atteindre est le village de Bogropintra (Ouadié).

Bogropintra, attaqué de trois côtés à la fois, est enlevé le 6 à 9 heures ; les troupes bivouaquent sur place et sont assaillies pendant la nuit. Le 7, le chef des Ouadiés demande à se soumettre. Des reconnaissances sont envoyées dans toutes les directions pour visiter les villages, détruire les campements et hâter la venue des notables. Les Ouans offrent également leur soumission. Un détachement d'une section (adjudant Champion) est laissé chez les Ouadiés pour achever le désarmement. Le reste de la colonne se dirige sur Zuénoula et Sopa.

La colonne ainsi répartie :

1^{er} groupe : capitaine Larroque, lieutenant Vilbesseix, 124 fusils,

2^e groupe : capitaine Plomion, lieutenant de Montrigaud, 126 fusils,

3^e groupe : capitaine Demoulin, lieutenants Soufflet et Beau-frère, 130 fusils,

se porte contre les Nyas.

[341] Elle bivouaque le 11 mars à Séifla (1^{er} groupe), Lologui (2^e groupe), 5 kilomètres au nord de Maminigui (Peloton Beaufrère) et Vuiépré (reste du groupe Demoulin).

Le 15, dès le point du jour, les trois groupes sont dirigés respectivement sur Tiana-Yapéfla, Tiéfla-Yapéfla Ourétafla-Brodoufla. Au prix d'efforts considérables, Goïtatla-Gouréra et Tiévla sont enlevés dans la matinée ; dans la soirée, Yapéfla, Krousoufla, Brodoufla, Gourouofla tombent entre nos mains. Des reconnaissances, poussées dans tous les sens, détruisent les campements, brûlent des villages : Zraluho, Goafila, Kaloufla, Kohifla. Les Ouhinés et les Bos s'enfuient vers le nord ; la colonne les poursuit chez les Biens, objectif Zralubo ; puis chez les Dionous ; plusieurs villages sont enlevés et le pays fouillé de fond en comble. Les populations affolées s'éparpillent dans la forêt.

Pour leur laisser le temps de se reprendre, le chef de bataillon part avec le 2^e groupe vers le nord en vue de se rencontrer avec le commandant militaire et de chercher les émissaires nécessaires aux pourparlers de soumission. Les 1^{er} et 3^e groupes actionnent les Béis qui demandent à se soumettre.

Le 24, les trois groupes se dirigent vers l'ouest, contre la tribu des Menflas, objectif Blaouléfla. Ce village est enlevé à 10 heures après une vive résistance. Le lendemain, les 1^{er} et 3^e groupes s'emparent de Botifla, Bouafila, Broufla, Brézéra tandis que le 2^e groupe, avec le chef de bataillon, se rend chez les Billés-Sandos qui ont demandé à se soumettre. Grâce à une reconnaissance heureuse, qui surprend des campements vers Zérifla, tous les chefs Sandos se soumettent.

Le pays dionou étant évacué, le 2^e groupe revient chez les Menflas et la colonne entière bat la forêt de la Marahoué jusqu'au Béré. Doniano est détruit, de nombreux campements culbutés ; le pays niéno fouillé à fond.

À partir du 31 mars, tous les villages étant détruits, nos reconnaissances (6 à 8 par jour) pourchassent les rebelles dans la brousse. Elles se heurtent à une résistance acharnée, notamment vers Yapéfla où deux campements de 600 et 130 cases ont été reconstruits. Les rebelles nous causent des pertes sérieuses, mais en subissent de considérables. Les Gouros, tra- [342] qués sans merci, ne fuient devant un de nos détachements que pour tomber sur un autre.

Le 7 avril, les Duonous demandent à se soumettre ; l'exemple est suivi, le 8, par les Biens et les Brons, le 9 par les Bos, les Ngas Vnés, Ouhinés-Zons, Menflas, Ouans, Nionos. Tous les Gouros de la rive gauche de la Maraboué sont réduits. Nos troupes continuent à circuler pour hâter la reddition des armes, arrêter quelques réfractaires et réprimer énergiquement de nouvelles tentatives de révolte (Ouhinés). Le 24, les opérations prennent fin. Il ne reste plus à soumettre et désarmer, dans tout le secteur

de Zuénoula, que les Niangoros, les Kouans, les Bons, les Mangourous, les Drannous et les Niabéloas.

Un détachement comprenant :

Le commandant Noiré ;

Le médecin aide-major Leroy ;

3 groupes d'Infanterie : 1^o lieutenant Vilbesseis, 111 fusils ; 2^o capitaine Plomion, 112 fusils ; 3^o capitaine Chambert, 105 fusils ; et une pièce d'artillerie (renvoyée le 15 mai, ne pouvant être utilisée) traverse la Marahoué le 27 avril et pénètre dans la tribu Niangoro qui a demandé à se soumettre. Tous les villages sont visités : aucune action militaire n'est nécessaire. Malgré le retentissement de nos succès, les Kouans Drannous et Mangourous persistent à nous résister. Mais, avant de les réduire, la colonne entreprend la soumission des Gotoros et des Natis, du sous-secteur de la Lobo, pour assurer la liaison avec Seguéla et le cercle du Haut-Cavally. Un détachement de gardes de cercle, commandés par le lieutenant Ripert, administrateur du Ouorodougou, circule au sud de Seguéla pour surveiller les confins de son cercle. La garnison de Sémien a été portée à 60 fusils pour coopérer au besoin à l'opération.

Les Gotoros se soumettent dès notre arrivée chez eux et rendent leurs armes. Les Natis refusent tout contact.

La colonne passe par le nord, pour interdire aux Natis l'entrée du cercle du Ouorodougou. Les Boronos et Mignanés, non encore visités et en guerre avec les Natis, se soumettent.

Le 12 mai, la colonne tout entière est à Yotifla-Koyasso. Elle [343] enlève Trafla, puis le 13 Irohera et Bazéra. Les Natis fuient vers le sud. Tous les villages du nord tombent entre nos mains et le pays est fouillé : Le 31 mai, tous les Natis ont présenté leur soumission. Les Karaguians et les Séménagués, vivement impressionnés, abandonnent toute idée de résistance. Il ne reste qu'à circuler dans le pays pour activer le désarmement.

Le Sassandra est atteint, la liaison avec le cercle du Haut-Cavally assurée. Une action énergique contre les Nandés et les Tonous nous ouvre la route Vavoua-Sémien. Le capitaine Plomion entreprend ensuite les Dons et arrive jusque chez les Shiens, tribu de race Bété réservée pour plus tard.

En même temps, vers le sud-est, le 3^e groupe a réduit les Kouyas de Déma, Bohoufla, Yaouroufla.

Jusqu'au 10 juillet, les trois groupes circulent dans toute la région de Zuénoula au Sassandra. À cette date, les 2^e et 3^e groupes rentrent à Vavoua, le 1^{er} vient à Tranoufla pour prendre part aux opérations contre les derniers rebelles de Zuénoula : Mangourous, Kouans Luonous, Tons, Dranous.

Un détachement de trois groupes d'Infanterie (capitaines Larroque, Plomion, Contet) sous les ordres du commandant Noiré, marche contre les Mangourous. Il bivouaque le 15 juillet à Tianoufla (1^{er} groupe) et à l'est du Bé (2^e et 3^e groupes).

Les 16 et 17, le groupe Larroque enlève Koenzra Nénéfla, Nénézra et Goureregorg ; les 2^e et 3^e groupes occupent Blitanouala, Zangouroufla, Saazra, Gozra, Tiariho et se relient au 1^{er} groupe. Le pays est complètement abandonné. Les tribus voisines sont immédiatement occupées : Niangoros 1^{er} groupe, Kouans 2^e groupe, Tons 3^e groupe ; les Mangourous sont traqués ; livrés. Les Dranous, voyant que leur tour approche, demandent à se soumettre. Les Kouans prennent la brousse plutôt que de rendre leurs armes. Des reconnaissances fouillent tout le pays, actionnent les Luonous, les Niabeloas, les Tons et les Dranous. Les résultats acquis à la date du 29 juillet permettent la dislocation de la colonne. Les détachements de Sinfra et Oumé rentrent dans leurs secteurs, sauf 40 hommes de chacune des compagnies.

À cette date, toutes les tribus Gouros ont demandé à se sou- [344] mettre, mais elles mettent beaucoup de mauvaise volonté à rendre leurs fusils. Neuf détachements les

sillonnet et les obligent à activer la reddition des armes ; les garnisons des postes déploient en même temps une grande activité. Les reconnaissances, devant atteindre un à un les détenteurs de fusils, les poursuivent à la trace : de nombreux réfractaires sont tués, notamment chez les Mangourous et les Kouans. Les derniers villages rebelles sont détruits. Grâce à l'aide fournie par les cercles voisins qui expulsent les Gouros, ceux-ci réintègrent leurs villages. Au 15 septembre, la situation est suffisamment bonne pour permettre le renvoi dans les secteurs de Sinfra et Oumé des détachements des 7^e et 8^e compagnies.

Une garnison est laissée en chacun des villages d'Ourétafla, Zraluho, Blaouléfla ; trois détachements de 80 hommes chacun achèvent le désarmement : lieutenant de Montrigaud chez les Mangourous, Drannous, Niangoros ; lieutenant Liorzou chez les Kouans et Luonous ; sergent Chiaroni chez les Tons et Niabéloas.

Au cours de ces neuf mois et demi, nous avons eu dans tout le pays Gouro 10 tirailleurs tués, 44 blessés, 7 porteurs tués ou blessés. Les rebelles ont subi de grosses pertes et rendu 9.448 fusils.

*
* * *

Le but des opérations militaires, d'octobre 1912 à mars 1913, est de continuer la conquête des tribus Shien des secteurs d'Oumé et de Sinfra, encore impénétrées, en progressant de l'est à l'ouest. Les troupes disponibles des 7^e et 8^e compagnies sont employées à cette pénétration, pendant que les 4^e, 5^e et ce qui reste des 7^e et 8^e vont achever l'œuvre de désarmement et d'organisation du pays Gouro.

Cette pénétration vers l'ouest doit être poussée jusqu'aux tribus Bété, au nord, et jusqu'aux confins du cercle du Bas-Sassandra, où un détachement venant de Soubré, sous le commandement du capitaine Thomas, tente la pacification des tribus nord-est de ce cercle encore insoumises, avec mission de [345] se relier à l'est avec le capitaine commandant le secteur d'Oumé.

Des reconnaissances préparatoires sont exécutées par les lieutenants Deslaurens et Person (juillet à octobre). Les indigènes, impressionnés par ces démonstrations, se sont portés vers l'ouest-nord-ouest.

Le chef de bataillon se rend le 17 octobre d'Oumé à Laouda pour diriger le commencement des opérations. Les troupes qui en sont chargées sont composées de la façon suivante :

1^o Capitaine Bourcelot commandant la 8^e compagnie.

Lieutenant Person.

Sergent Vagner.

1 peloton de 100 fusils indigènes.

2^o Lieutenant Saunier de la 7^e compagnie.

Sergent Ovelacq.

1 peloton de 100 tirailleurs, moins la garde de campement.

Le 19 octobre, le détachement Bourcelot quitte Laouda, atteint Dayeda à 18 heures ; des patrouilles fouillent les environs sans rien découvrir. Le 20, le détachement, trompé par ses guides, se porte vers le sud sur Gagadoumié ; des patrouilles, envoyées aux abords des villages Kayés, constatent que toute la tribu s'est enfuie. Le détachement, remontant vers le nord-ouest, arrive à 17 heures en face de Ouraigayou (tribu Gourouso), occupé par un groupe de rebelles qui gardent la partie opposée à celle où se trouve le détachement. Surpris, ils s'enfuient, laissant 2 fusils. Le lieutenant Saunier, qui a reçu des offres de soumission des villages Nord des Brougas, rejoint alors le détachement Bourcelot. Cette liaison produit une grande impression : les tribus

Seigouins, Brougas et Gouroussos présentent leur soumission. Tandis que, du 20 au 26, le lieutenant Saunier reconnaît les Bourougas, les Gouroussos, les Broudouas, et actionne les Bouflas, Vériflas, Goule-Nagaduas et Bokos (1 tirailleur blessé), le capitaine Bourcelot se porte vers le sud où il éprouve une plus vive résistance ; quittant Ouraigayou le 22, il se dirige vers Bakaipa (Doudoukou), signalé comme centre de la résistance et fortement occupé. Surpris par l'attaque, les guerriers s'enfuient (7 fusils pris) ; poursuivis par [346] l'adjudant Makan Diakité, ils se réfugient en tribu kouapekou, au village de Niaourepa. Le 23, ce village est enlevé (2 fusils pris), les autres villages de la tribu sont reconnus. Laisant le lieutenant Person chez les Kouapekous, le capitaine Bourcelot regagne Bakaipa. Du 23 au 26, les deux détachements fouillent méthodiquement les deux tribus. Les rebelles se rassemblent à Zokouignan, le village est enlevé le 27 (1 tirailleur blessé, 2 fusils pris). Les cinq villages Kouakouzos sont fouillés ; la résistance est brisée, les rebelles par petits groupes se dispersent dans la forêt.

À cette date, un mouvement d'hésitation se produit vers l'est en tribus Nda et Daydi qui, voyant les détachements éloignés, refusent tout contact. Le lieutenant Person continue l'action contre les tribus déjà entreprises, obtient quelques soumissions et reconnaît les tribus Zo et Zahia qu'il trouve abandonnées. Le capitaine Bourcelot actionne les Daydis et Bokabos, qu'il amène à soumission définitive (19 novembre). Le 22 novembre, cet officier, constatant des Kayés en tribu Gbassi, se porte vers Bayekou, signalé comme point de rassemblement des rebelles. Le village est enlevé après une résistance désespérée (3 tirailleurs blessés, 19 fusils pris). Suivant les rebelles vers le nord-est, le lieutenant Person les rejoint aux villages de Zabrepa, Doubrepa qu'il enlève puis, continuant sur leurs traces, il arrive devant le gros village de Kousopa où l'ennemi se rassemble ; le village est pris à 17 heures (4 fusils pris). Du 21 au 26, la tribu est entièrement fouillée (1 fusils pris). Le 27, quittant la tribu Gbassi, le capitaine Bourcelot se dirige vers l'ouest (Niabré), s'empare du village de Babredoukou (7 fusils pris). Trois reconnaissances envoyées à la poursuite des rebelles tombent sur des groupes nombreux qui se rassemblent (3 fusils pris). Le lieutenant Person, les 27 et 28, reconnaît dans le Sud-Ouest 14 villages et n'éprouve aucune résistance. De Atonouhio, il rejoint à Sérihio une partie du détachement Thomas (sergent Molieris), le reste de cette troupe s'étant dirigée vers le nord pour reconnaître les Ndris et Lossomons. Pendant ce temps, le détachement de la 7^e compa- [347] gnie obtient la soumission des Broudouas et Mazabalés (1 tirailleur blessé, 4 fusils pris).

Du 29 novembre au 10 décembre, des opérations d'ensemble. sont menées par les détachements des 7^e et 8^e compagnies, en liaison avec le capitaine Thomas et les détachements des 6^e, 7^e et 8^e compagnies des secteurs de Daloa, Oumé et Sinfra. Le capitaine Bourcelot, dont le détachement a été renforcé de 60 tirailleurs (lieutenant Darroux), reconnaît la partie sud-est de la tribu Niabré (80 villages). Dès le 3 décembre, les détachements Bourcelot, Person et Darroux parcourent la partie encore inconnue des Niabrés et des Grias sans grande résistance (9 fusils pris). Le capitaine Thomas actionnant de son côté les tribus Lossomon et Ladacuaia, les rebelles sont démoralisés et envoient des émissaires. Les détachements Person et sergent Vagner achèvent en décembre la reconnaissance de la tribu Zabia et de la partie nord des Pakolos. Toute la rive droite du Gobero est ainsi reconnue. Le détachement Darroux rentre à Teiré pour achever la pacification des tribus du Nord après avoir reconnu la tribu Gribou.

Le capitaine Thomas, installé depuis juillet à Sérihio avec un détachement de 100 gardes pour achever la pacification des Gottibouos, Ladacuias, Zoukouboués et Balebouos, a reconnu et actionné les tribus Pacolos, Grias, la partie ouest des Niabrés, la partie Sud des Ndris et Lossomons (1.084 fusils rendus). D'accord avec le capitaine Bourcelot, il détermine en décembre la limite des cercles du Haut et du Bas-Sassandra. Ce dernier officier, après avoir fait reconnaître la partie Sud-Est des fabias et étudié la limite avec le pays dida, choisit l'emplacement du futur poste de Gagnoa et complète la reconnaissance des Niabrés, Pacolos et Grias : ces groupes affirment leur soumission.

Des camps temporaires sont alors installés (28 décembre) par la 8^e compagnie à Gagnoa (Niabré), à Gagadoumié (Kayé) par la 7^e à Layo Gouopa (Gourouso).

La liaison entre les 6^e compagnie (Daloa), 7^e (Sinfra), 8^e (Oumé) est ensuite décidée : Le 23 décembre, le détachement Belon (6^e compagnie), qui a pour mission de se porter en tribu Gottinouo où une répression sévère doit être exercée à la suite du [348] massacre de trois chefs du secteur d'Issia, puis en tribus Lossomon, Ndri pour les reconnaître, et enfin de se relier avec les autres détachements, surprend le village de Gazaio, enlève Koudéo le 24 après une assez vive résistance, rejoint le même soir à Digbam le lieutenant Saunier qui a reçu l'ordre de se porter en tribu Ndri, puis en tribu Lossomon, et le 20, à Balayo le lieutenant Person, venu de Gagnoa après avoir traversé les tribus Grias et Krihons. Cette liaison de troupes, venant de trois points différents, détermine plusieurs villages Lossomon et Ndri à présenter leur soumission. Pendant une reconnaissance, un caporal est blessé à la face d'un coup de sagaie. Le 23, le chef de bataillon est à Gagnoa, le 30 à Gouopa où il est rejoint par le capitaine Bourcelot, qui, venant d'Oumé, a traversé la partie Est des Niabrés (groupes Kouakouzo, Kouapekou, Doudoukou) sans éprouver de résistance (3 fusils pris). Le détachement Bellon rentre à Daloa par la tribu Yokolo, qu'il traverse dans sa partie Sud où les villages sont abandonnés.

Durant le mois de janvier, le lieutenant Saunier, secondé par le sergent Royer, fouille les tribus Shiens du Nord (197 fusils pris ou rendus). En février, trois reconnaissances poursuivent les réfractaires, les tribus Gourouso et Brourouga qui refusent à nouveau tout contact et se sont réfugiées en tribus Ndri et Doudoukou sont vivement actionnées (sergent Mouret)(155 fusils pris ou rendus). En mars, les tribus Gourouso et Brourouga, qui se montrent encore franchement hostiles ; sont poursuivies jusque chez les Gribous et les Ndris (59 fusils pris ou rendus).

Du 1^{er} janvier au 20 mars, les tribus Shiens du secteur d'Oumé sont actionnées par la 8^e compagnie. Le 2 janvier, les rebelles Kayés et Gbassis incendient le village où bivouaque le détachement Darroux ; ils sont poursuivis jusqu'au cinq (8 fusils pris, de notre côté 1 tirailleur blessé). Jusqu'en fin février, les deux détachements de Gagadoumié et de Gagon battent la brousse sans répit (fusils pris 13, 1 tirailleur blessé).

Les rebelles commencent à désespérer et, poussés par les féticheurs, tentent d'enlever le poste de Gagnoa. Une reconnaissance, conduite le 14 mars par le sergent Samba Coulibily, est [349] attaquée à 2 kilomètres nord-est du poste (le sergent et 1 tirailleur tués, 1 blessé, 2 fusils pris et rendus par les indigènes en juin seulement). À Gagnoa, des groupes nombreux se présentent par tous les sentiers soi-disant pour travailler ; invités à déposer leurs sagaies et leurs matchettes, ils hésitent ; le capitaine Bourcelot fait alors ouvrir le feu par les tirailleurs rassemblés en hâte. Le mouvement de rébellion générale, organisé du nord au sud des tribus shiens, est enrayé ; une répression sévère commence contre toutes les tribus qui ont participé à ce coup de main décidé dans deux palabres tenues en tribus Boko et Doudoukou. Le 15, le lieutenant Person commence la pour- [350] suite, atteint Goupa (Boudoukou), disperse les rebelles. Du 16 au 18, le feu est mis au poste de Gagnoa.

Entre-temps, le 12 février, le lieutenant Person se rend à Serihio pour recevoir du capitaine Thomas tous les renseignements concernant les tribus Gottibouo, Laducua et Zoukouboué (15 villages) qui sont rattachées au cercle du Haut-Sassandra.

Les opérations dans le pays gourou sont terminées et la région considérée comme pacifiée est détachée du cercle du Haut-Sassandra ; elle est constituée en circonscription administrative autonome, sous le nom du cercle des Gourous ; elle est passée à l'autorité civile en avril 1913.

(avril 1913, mai 1915)

Le pays gouro, rattaché à l'administration civile, est évacué par le 2^e bataillon qui est groupé de la façon suivante : 3^e compagnie à Vavoua, 6^e à Daloa, 7^e à Issia, 8^e à Gagoua ; la 4^e compagnie est rattachée au 1^{er} bataillon opérant dans le Haut-Cavally. Le but des opérations qui vont s'ouvrir le 30 avril est de procéder à la conquête de tout le pays compris entre les Gouros à l'est et le Sassandra à l'ouest en progressant de l'est à l'ouest ; ces opérations seront menées dans chaque secteur par les seuls moyens des compagnies qui les occupent, sauf pour la conquête du pays Yokolo à l'est de la route Daloa-Issia qui doit être effectuée par les 6^e et 7^e compagnies. Nous examinerons donc successivement la marche des opérations dans chaque secteur :

Secteur de Vavoua

Pendant le mois d'avril, le capitaine Bergeron s'assure de la soumission des indigènes de race gouro relevant du district de Vavoua, par trois reconnaissances qui visitent toutes les tribus. Les Zeinamous présentent leur soumission. Le 30 avril, le capitaine Bergeron (1 section, lieutenant de Montrigaud, sergent Bonnafous, 1 section, lieutenant Granier, sergent Orsoni, 1 sec- [351] tion, sergent Danard) prescrit l'occupation de Pelezi par trois détachements. Le 11, à Pelezi, les Bonans viennent présenter leur soumission. En se rendant à Borabo, le capitaine traverse les Yaourouflas sans incident ; la tribu Bonan est reconnue du 15 au 20 et un camp temporaire est installé à Boraho. Au sud des Bonans, les Niedchouas et les Dioussos restent hostiles, le capitaine Bergeron décide de briser cette résistance, puis d'attaquer les Potihés.

Le 20, le lieutenant de Montrigaud (sergent Danard 1 section 1/2) se porte vers les Dioussos ; des abattis et des petits piquets parsèment la piste ; Setoma Ininou (Niaboua) est enlevé (1 fusil pris). Le 21, le détachement marche vers le sud-ouest, les villages sont évacués mais gardés ; il bivouaque à Bonemabo. Le 22, les traces des rebelles sont suivies et de nombreux campements détruits ; le 23 le détachement atteint Tapégué, centre de la résistance, le village est enlevé (1 fusil pris) ; le 24, le lieutenant de Montrigaud traverse le Sassandra et reconnaît Desoudlitable, Faléblé, Guéguéblé, Tapéblé. Le 27, des émissaires présentent la soumission de la plupart des villages.

Le 31, le lieutenant Granier (sergent Bonnafous, 1 section), après avoir poursuivi les Niédébouas pour les obliger à rallier leurs villages, est dirigé sur les tribus Mémés et Potibés. Le 1^{er} juin, Zaibo est enlevé (2 fusils pris), des reconnaissances sont poussées jusqu'au 4 juin pour relever la position des villages inconnus et de la Lobo (1 fusil pris). Le sergent Bonnafous reste à Zokogué. Les villages Pothiés sont abandonnés depuis plus de six mois. Du 4 au 7, le lieutenant Granier poursuit les Némés, 11 campements sont détruits (1 fusil pris). Pendant ce temps les Dioussos, qui avaient fait des offres de soumission, ont repris la brousse, le lieutenant de Montrigaud les actionne (2 fusils pris).

Du 17 au 24 juin, les reconnaissances du sergent Bonnafous déterminent la réoccupation définitive de la tribu Niedéboua.

En tribu Dioussou, le sergent Danard stimule la soumission des Niabouas (2 fusils pris, 11 rendus). Du 15 au 19 juin, le capitaine Bergeron reprend les Némés qui présentent leur soumission, puis les Potihiés où il fait sa jonction, sur la Lobo, avec un détachement de la 6^e compagnie opérant en tribu Bozebouo.

Le 8 juillet, le sous-lieutenant Voizard, qui a pris le commandement des détachements d'opération occupant les Potihés, reconnaît le village de Fresule : certains chefs se présentent. Le sergent Danard surprend dans le sud les réfractaires et détruit 6 campements (1 tirailleur blessé, 2 fusils pris). Le 15 juillet, les 2 sections étant renforcées, les Yaourouflas, qui restent hostiles, sont occupés, ils présentent leur soumission.

La liaison est faite entre Kouibly et Pelezi, et un chef Niablé, du sud, apporte sa soumission. Du 27 juillet au 5 août, le sous-lieutenant Voizard s'assure des intentions

des Potihés avant de se diriger sur les Monosos. Il atteint les villages de Zoukoubeu et Nasibeu qui se soumettent aussitôt, reconnaît dans le nord-ouest les groupes Badekon, Bodibo et Yalo. À partir de Dedepli, vers Vaziabo, ou les dissidents du nord se sont réfugiés, les habitants offrent une certaine résistance (10 fusils pris). La 6^e compagnie occupe alors la région Ouest de la Lobo. Jusqu'à fin octobre, le sous-lieutenant Voizard et le sergent Danard s'occupent à faire réintégrer les villages des Dioussos et Potihés. En novembre et décembre aucune opération militaire.

Secteur de Daloa

Les opérations menées dans ce secteur comprennent trois périodes : du 26 avril au 15 mai en pays bété, guipri et sablé ; du 15 mai au 5 juin, opérations d'ensemble des 6^e et 7^e compagnies contre les Yokolos, Guipris et Zourougués, du 6 juin au 31 décembre chaque compagnie opère dans son secteur.

1^{re} période. — Du 26 avril au 14 mai, la compagnie Maury reconnaît les tribus Bétés du secteur d'Issia en bonne voie de soumission. Dans le secteur de Daloa, le capitaine Bellon fait occuper la tribu Guipri (sous-lieutenant Jouannen, sergent Julien 71 tirailleurs). Les réfractaires s'étant réfugiés à Glébitapla et Doudoua (Sablé), on se trouve deux féticheurs dangereux restés impunis de l'assassinat du commis Lecœur et du lieutenant Hutin (1906 et 1907), sont attaqués de nuit par deux [353] reconnaissances ; les féticheurs sont tués dans la poursuite.

Cette action subite produit un effet considérable : plus de 80 chefs des villages des environs de Daloa présentent leur soumission définitive.

2^e période. — Opération contre les Yokolos. Le 12 mai le capitaine Bellon quitte Daloa pour se rendre au Guipri, une section du détachement Jouannen passe par le Zigroin qui se soumet. Le 15 mai, le chef de bataillon se dirige avec le groupe Bellon pour attaquer les Yokolos par le nord, tandis que le capitaine Maury, venu d'Issia par le Goré, les entreprend par l'ouest. Le 16 mai, les premiers villages sont atteints, la population s'enfuit. Le 17 le groupe Bellon occupe Niakia (route Issia Goug). Le 18, les deux groupes sont réunis et atteignent Ouandam signalé comme très hostile. En outre, le lieutenant Person de la 8^e compagnie, qui venait d'occuper la tribu Ndri (sud des Yokolos), rejoint les deux autres détachements le 18 au soir. Devant le peu de résistance, le chef de bataillon fait explorer toute la région : du 19 au 24, 30 villages sont reconnus et les villages de Quandam, Balam et Loukiayo présentent leur soumission. De nombreuses reconnaissances sont alors lancées dans la région. Avant de renvoyer les deux groupes dans leurs sections, le chef de bataillon décide de briser la résistance des tribus du nord-ouest des Yokolos, sur les confins d'Issia et de Daloa : Babogue, Sbrague, Yarra, puis vers l'ouest les grandes tribus des Balos et Guettégués.

Dès le 31 mai, le lieutenant Saunier occupe tout le pays Yokolo. Les groupes Bellon et Maury traversent difficilement le Goré et les tribus insoumises Yiakuia, Grésibouo, Gbobaguié, Babogue, Gbrague qu'ils amènent à composition. Le 2 juin, le groupe Bellon est à Bla et le groupe Maury à Leba. Le chef de bataillon décide de briser la résistance du groupe Balo, qui coupe encore la route d'Issia et celui du Guettégué. Le 3 juin, ce dernier canton est occupé. Les chefs Bahuin et Balo se soumettent. Le 4, Gouessa est occupé, un campement y est installé pour achever la pacification de cette tribu. Le groupe Maury reconnaît les villages du Balo.

3^e période. — Dès le 8 juin, le lieutenant Marty, installé à [354] Gouessa (1 section 1/2), entreprend de désarmer les Guettégués. Du 9 juin au 8 août, il actionne les fractions encore insoumises, le village de Doboïré, très hostile, est enlevé de nuit (18 fusils pris) ; la tribu Niakazeboua est mise en main ; la tribu Dépié est soumise par le sergent Roussel (483 fusils pris ou rendus). Vers l'est, le sergent Julien, puis le sous-lieutenant Jouannem, mettent à la raison les Guipris et Zourougués (1 fusil pris), Vers Daloa, du 15 au 20 juin, la tribu Bozebouo, qui reste rebelle, est actionnée par l'adjudant Samba ; du 9 au 13 juillet, l'adjudant Larminat opère en pays halogué. Du 23

juillet au 5 août, le lieutenant Marty et le sous-lieutenant Jouannem reconnaissent les tribus Dépié, Likaboua, Bogreboin, avec mission de préparer la traversée de la Lobo en vue du passage des détachements qui vont opérer la conquête de cette région inconnue.

Opérations en pays Niaboua entre Lobo et Sassandra. Le 10 août un détachement composé de :

Capitaine Bellon commandant la 6^e compagnie,
Lieutenant Marty,
Sous-lieutenant Jouannem,
Sergent Russac,
1 adjudant indigène,
3 Sections (90 fusils indigènes)

traverse la Lobo, occupe sans résistance les tribus Matérégué et Monoso et arrive le 14 au camp de Tapégué occupé par la 5^e compagnie (sergent Danard). Le 16, le détachement atteint le Sassandra où le lieutenant Marty est laissé avec 1 section pour reconnaître les tribus de cette région, effectuer la liaison avec la 7^e compagnie, et ouvrir une piste vers Daloa.

Le 17, revenant vers l'est, le capitaine Bellon atteint la Lobo le 20, et Gouessa le 21 sans incident : les tribus se sont enfuies dans la forêt. Le 18, la liaison est faite sur le Sassandra à Guésabo, avec un détachement de Duékoué (cercle Haut-Cavally).

Le 23, le sous-lieutenant Jouannem traverse à nouveau la Lobo et organise un campement à Gregbeu ; jusqu'au 31, cet officier cherche à se mettre en liaison avec le lieutenant Marty ; la tribu Dépié est fouillée. Pendant le mois d'octobre, les Martérégués, Niakiagués, Lekavouas sont actionnés (16 fusils [355] pris). En novembre et décembre, aucune opération de guerre n'est effectuée.

Secteur d'Issia

Dès la fin des opérations d'ensemble, le 4 juin, la 7^e compagnie, devant, avec ses propres moyens, achever la conquête du secteur, est répartie comme suit :

1 section 1/2 à Issia capitaine Maury,
1 peloton lieutenant Saunier, sergent Ovelacq, 90 fusils indigènes, en secteur Yokolo,
1 section mobile.

Dès le 1^{er} juillet, le lieutenant Saunier actionne les Yokolos et se relie avec le lieutenant Person opérant chez les Ndris. Les habitants ont fui et il faut des détachements stationnant et faisant des prisonniers en grand nombre pour les obliger à se soumettre (1 tirailleur et 2 porteurs blessés, 18 fusils pris ou rendus). Le lieutenant Saunier effectue la liaison avec le détachement du Gong, ce qui fait rentrer les derniers réfractaires des villages nord des Yokolos et les réfractaires Zourogués ; la tribu Bouadré est châtiée. Le 25 juillet, à l'attaque d'un campement, un tirailleur est blessé grièvement. Des campements sont construits à Setboua et Broma (157 fusils pris ou rendus).

Durant le mois d'août, le lieutenant Saunier continue son action chez les Yokolos, reconnaît les tribus Gottibouo et Bittié, puis reprend les Bouadrés, Zouroubouos et Nibatou, tandis que le sergent Ovelacq actionne les sous-tribus du Nord qui s'étaient réfugiées chez les Zourogués. Ces rebelles sont chassés par l'adjudant Larminat qui occupe cette tribu et lui prend 76 fusils.

Pendant le mois de septembre, le village de Sobraïo, où se sont concentrés les réfractaires Tésié et Naokolo, est enlevé par le sergent Ovelacq (1 tirailleur blessé). Les

groupes encore hésitants, actionnés par ce sous-officier dans le Sud, par le sergent Beauclair dans le Nord, par le lieutenant Saunier dans l'Est, présentent leur soumission. Le 5 septembre, le lieutenant Darrous de la 8^e compagnie, venant de Téiri, effectue la liaison par l'est. Le 28, le lieutenant Saunier est blessé mortellement, d'un coup de feu, par un tirailleur pris d'un accès de [356] folie. Au 1^{er} octobre, tous les villages Yokolos (90) sont réoccupés.

Opérations vers l'ouest entre la Lobo et le Sassandra. — Le 22 juillet, le capitaine Maury quitte Issia, traverse la Lobo et occupe les tribus Loboué et Librégué : des reconnaissances obligent les habitants à rallier leurs villages (23 et 24). Le 24, le chef de bataillon rejoint le détachement à Sablégué et se porte avec une demi section sur Buyo où il arrive le 27, en repart le 28 et rejoint le 30 le capitaine Maury sur le Sassandra ; ce dernier a traversé les Kipregués et atteint la tribu Kouzié. Les trois chefs Kouzié et Niablé se présentent le jour même. Le chef de bataillon regagne Daloa en passant par les Kiprégus, les Néritabouas, les Kusrégus. Le capitaine Maury occupe les Niablé qui se soumettent ; un campement est installé à Irobogué. Il opère ensuite dans la tribu Britaboua. Le 26, tous les villages sont réoccupés ; les Inagbei, Guégué, Tretaboua, et Kouzié restent seuls douteux. Le 12 octobre, ces tribus, actionnées par l'adjudant Pech-Lapastraque, se soumettent. En novembre, les Bahouins sont actionnés ; en décembre, les Kouziés, refusant tout contact, sont poursuivis par l'adjudant Pech-Lapastraque.

Secteur shien.

Du 1^{er} mai au 31 août, les deux détachements de Gagnoa et de Gouopa actionnent sans répit les insoumis et les obligent à réoccuper leurs villages : les groupes Tablé, Zabia et Pacoro viennent à composition (1 tirailleur blessé, 1 fusil pris).

Le 3 mai, le lieutenant Person quitte Gagnoa, fouille du 5 au 13 la région Dobia Mlékré (7 fusils pris) ; le 14, il traverse le Gobero, occupe le groupe Biram, puis traverse les Ndris et Yokolos pour se relier aux détachements en opération dans cette dernière tribu. Le 20, il fouille le Nord de la tribu Ndri, enlève Takohoa où se sont concentrés les réfractaires (1 tirailleur blessé), puis Boguehon nouveau centre de résistance (8 juin)(1 tirailleur mortellement atteint) ; les Ndris offrent leur soumission. Le 17 juin, le détachement entreprend la tribu Lossomon qui ne tente aucune résistance et se soumet ; installé [357] à Boudoukou, il continue la pacification des tribus Ndri, Lossomon, Gottibouo et Krihoa.

Le 15 mai, les tribus Guébié et Bamo, du secteur Dida remis à l'administration civile, sont rattachées au cercle du Haut-Sassandra et, le 15 juillet, le capitaine Bourcelot (1 section, sergent Vagner) quitte Bognoa (tribu Zabia) pour pénétrer les Guébiés. Le capitaine, rappelé pour le service, est remplacé par le lieutenant Person, avec mission d'amener les Guébiés et les Bamos à composition. Jusqu'au 30, il reconnaît toute la partie Nord de ces tribus (4 fusils pris) ; la liaison avec le poste de Lakota est faite le 26 juillet. Le 2 août, à l'attaque de Babreville, 1 tirailleur est blessé, 5 fusils sont pris ; le 5 août, à l'attaque d'un campement, 1 autre tirailleur est blessé, 2 fusils pris. Le 13 août, le capitaine Bourcelot reprend le commandement ; dès le 20, les Guébiés et les Bamos viennent se soumettre.

Les tribus Balebouo, Bobouo, Cribi-Dobouo et Yobiha du Bas-Sassandra ayant été rattachées au cercle du Haut-Sassandra, le capitaine Bourcelot (sergent Mondescourt) reconnaît ces tribus après avoir traversé les Zoukouboués (octobre) : Les indigènes envoient immédiatement des émissaires pour déclarer qu'ils ne sont point hostiles.

En novembre, le lieutenant Darroux continue à actionner les tribus Gribous et détruit leurs campements de forêt ; le lieutenant Person mène les mêmes opérations chez les Ndris. En décembre, de nombreuses reconnaissances parcourent les Guépié (1 caporal et 1 tirailleur blessés) ; les résultats se font rapidement sentir et les villages sont réoccupés.

Au cours de cette période, nous avons eu 3 tirailleurs tués et 22 blessés, 7.062 fusils ont été pris ou rendus.

*
* *

De janvier à août 1914, les opérations de pacification se poursuivent dans chaque secteur :

[358]

Secteur de Vavoua.

Aucune opération militaire n'est effectuée dans ce secteur qui peut être considéré comme pacifié.

Secteur de Daloa.

En janvier, un tirailleur, s'étant éloigné d'une patrouille, est assassiné par les habitants du village de Basragué, qui sont châtiés par le sous-lieutenant Jouannem. En février, des reconnaissances parcourent la tribu Bozenouro, dont les chefs exercent une influence pernicieuse dans la région ; ils sont vite mis à la raison. Les garnisons de Gregheu et de Guésabo coopèrent avec le détachement d'Ibogué à la répression du Niaboua. En avril les Serobouos, qui donnaient asile au chef réfractaire Zaïblé des Bozabouos (tué par les tirailleurs du sergent Julien), les Balogués, les Zokainous, les Zebrianous et le village de Lekogué (Bozebouos), qui avaient repris la forêt, sont remis en main. En mai, des patrouilles fouillent le sous-secteur de Guésabo et le lieutenant Bureau fait réoccuper les villages Dépiés par leurs habitants ; ceux-ci avaient pris la fuite après s'être emparés d'un représentant et d'un porteur qui furent de suite délivrés par une patrouille. En juin, les Gueainous, les Dioussos, les Briabos, les Monosos, les Bahouins, les Betibouos et les Zoukourougués sont parcourus par des reconnaissances. Des tournées de police, interrompues par la mobilisation, ont lieu en juillet et août.

Secteur d'Issia.

En janvier, le détachement de l'adjudant Pech-Lapastraque parcourt le pays Niaboua, il se relie à un détachement de gardes de cercles opérant sur la rive droite du Sassandra. Les Niabouas, sous la pression de ces deux troupes, rentrent dans leurs villages. L'adjudant actionne ensuite les Britibouas, qui avaient formé le projet d'attaquer le poste d'Ibogué, et continue ses opérations en février et mars. En avril, les divers cantons du secteur sont parcourus par des reconnaissances qui s'assurent [359] que les villages sont réoccupés par leurs habitants. La tribu Nogoga, qui refuse l'obéissance, est parcourue du 12 au 16 mai. En juillet, les pays Balo et Irobogué sont reconnus par des patrouilles, les indigènes ayant refusé d'obéir et quitté leurs habitations.

Secteur des Shiens.

L'adjudant Argier, opérant de concert avec le poste de Lakota, oblige les Guébiés à réintégrer leurs villages en janvier. Du 1^{er} au 13 avril, le lieutenant Person secoue l'inertie des Bams et Pakolos. En mai, quelques sous-tribus de Boudouha et de Gouopa, et les Naris, se dérobaient complètement à notre autorité, sont actionnés. Les mois de juin et juillet ne donnent lieu à aucune opération militaire.

*
* *

Au moment de la mobilisation (août 1914), les compagnies du 2^e bataillon ont évacué le cercle du Haut-Sassandra entre le 10 et le 20 août. Elles ont d'abord été

remplacées par les détachements fournis par chacune des compagnies du 1^{er} bataillon ; puis, pour assurer d'une façon plus effective l'action du commandement, les 1^{er} et 3^e compagnies occupent le cercle, les deux autres restent dans le Haut-Cavally. Seuls les postes de Vavoua, Daloa, Issia et Gagnoa reçoivent des garnisons, les autres sont provisoirement évacués.

Secteur de Vavoua.

En novembre et décembre, le secteur est parcouru sans incident par le sergent Bouin et l'adjudant Léoni.

Secteur de Daloa.

Les indigènes de la région Gregbeu, Grésaho, ayant montré quelque effervescence après l'évacuation de ces postes, sont actionnés en septembre et octobre. Le village de Nékal, entouré de petits piquets empoisonnés, est enlevé le 2 octobre, le chef [360] Lago est tué avec un de ses partisans le 28 ; 94 campements de forêt sont brûlés et la plupart des villages réintégrés. Des patrouilles opèrent en région Dépié et Guétogué (1 tirailleur et 1 représentant blessés à coups de machettes) et détruisent 43 campements de brousse. En novembre et décembre, la reconnaissance permanente installée dans la région Gregbeu Guésabo se transporte de village en village et fouille le pays avec ses patrouilles : les indigènes réoccupent leurs villages. D'autres patrouilles actionnent les Depiés et les Zourogués. Aucune opération militaire n'est effectuée dans les mois suivants.

Secteur d'Issia.

Du 27 au 29 août, l'adjudant Léoni parcourt le pays Naboua dont les habitants refusent l'obéissance. En novembre et décembre, de nombreuses patrouilles sillonnent le secteur, où existent encore quelques réfractaires qui cherchent à échapper à notre autorité sans essayer, d'ailleurs, de résister par les armes. Aucune opération militaire dans les mois qui suivent.

Secteur des Shiens.

Le départ subit de la 8^e compagnie amène une certaine effervescence dans la région de Guopa où une patrouille de 10 fusils est envoyée du 16 au 22 août ; en septembre et octobre, des patrouilles parcourent à nouveau cette contrée. L'une d'elles, forte de 25 tirailleurs, sous les ordres du caporal Makan Taraoré, envoyée pour arrêter les habitants de Désayo qui ont attaqué à main armée, pour un motif futile, le village de Nazia et tué 15 personnes, tire sur les indigènes qui s'enfuient : le chef qui avait dirigé l'attaque est parmi les morts. En novembre, trois reconnaissances opèrent chez les Ndris et les Lossomons qui ont montré quelque velléité d'indépendance. En décembre, le sergent Lemoine, à la tête de 30 tirailleurs, se rend dans la région d'Inagbea dont les habitants, refusent d'obéir : le 18 décembre l'adjudant Sadio Kéita parcourt la même région. Pendant ce temps, une patrouille parcourt le Guéhié sans inci- [361] dent. En janvier et février, la région de Guopa et celle d'Iguabeio sont visitées sans la moindre résistance. En mars et avril, aucune opération n'est menée dans ce secteur.

La pacification du cercle du Haut-Sassandra peut être considérée comme terminée. Le cercle passe en 1916 à l'administration civile.

Occupation du Haut-Cavally (décembre 1910-mai 1915)

Dès la fin des opérations qu'il a dirigées en novembre 1908 contre les rebelles de Mau, le capitaine Laurent, commandant le cercle du Haut-Cavally, a demandé des renforts pour en finir avec le groupement rebelle du Iaro, dont il n'a pu venir à bout avec ses seuls effectifs disponibles. Une action militaire immédiate a été décidée ;

malheureusement est survenue, au début de 1909, la mission libérienne qui a occupé pendant plusieurs mois le capitaine Laurent et une partie de la 2^e brigade de garde indigène ; puis les événements du Baoulé et du pays abbeyy nous ont interdit tout mouvement de troupes dans le Haut-Cavally, où l'ordre a été donné de conserver le *statu quo*.

1909 se passe assez bien : les indigènes ont encore le souvenir frais des opérations de 1908 et espèrent nous voir bientôt agir. Mais, dès 1910, la situation se complique et il nous faut faire des prodiges d'équilibre pour nous maintenir.

De temps en temps se produit un incident plus ou moins violent, dans lequel on retrouve toujours la main du laro. Les cantons voisins de Man, qui se sont autrefois soumis, prenant notre inaction pour de la faiblesse, nous abandonnent successivement pour se tourner contre nous, les uns tacitement (Ninéné, une partie du Souin), les autres ouvertement (Blouno, Hyié, Oua-Sud, Doualé, Zo-Sè, Touras).

Le capitaine Laurent a couru au plus pressé et fait châtier, par le lieutenant Bourcelot, quelques villages particulièrement agressifs : Guablasso Gouléni, Iriguélé, Goulané, Zouata ; mais, toujours limité par les ordres stricts qu'il a reçus de ne pas s'engager trop loin et par l'insuffisance de ses effectifs, il n'a pas pu agir où et comme il aurait fallu.

[362] Tout le pays a les yeux sur laro qui, n'ayant pas été puni, continue ses bravades, suscite la révolte, morigène ses voisins du Blémé restés soumis et vient même au début de novembre faire un simulacre d'attaque du poste.

Le capitaine Laurent insiste encore pour demander des renforts, qui sont enfin promis et, en attendant, décide une reconnaissance de nuit contre le village de Blo. Celui-ci, surpris au point du jour, est vigoureusement attaqué et détruit : les rebelles, qui ont subi de grosses pertes, s'éloignent de Man : tout danger immédiat est écarté ; encore une fois, l'équilibre instable est rétabli : il va durer jusqu'à l'arrivée des forces d'occupation définitive qui, sous les ordres du commandant Bordeaux, se mettent, dès la mi-décembre, en route sur Man.

Composition de la colonne

Etat-Major :

Chef de bataillon Bordeaux.

Lieutenant de Cernon, affecté peu après à la 5^e compagnie.

Médecin aide-major Leroy [Le Roy].

3^e compagnie du 4^e Sénégalais (ancienne 2^e brigade) :

Capitaine Laurent.

Lieutenant Bourcelot.

8^e compagnie du 4^e Sénégalais :

Capitaine Tissot, remplacé par le lieutenant Santucci.

Lieutenant Humbert.

8^e compagnie du 4^e Sénégalais :

Capitaine Gondalma.

Lieutenant Audy.

Chaque compagnie comprend 3 sous-officiers européens et 100 tirailleurs.

Échelon de ravitaillement : lieutenant Ferrand, 50 tirailleurs.

1 pièce d'artillerie : maréchal des logis Carlotti.

Le lieutenant Husson, qui commandait le poste de Danané, a été appelé à Man et remplacé à Danané par l'adjudant Kervern. Celui-ci, n'ayant qu'un faible détachement, a l'ordre de ne pas sortir de son poste.

[363] Le docteur Villeroux reste à Man pour y soigner les malades et blessés évacués de la colonne.

Les 3^e et 8^e compagnies, qui viennent du Baoulé, arrivent à Man du 15 au 27 décembre 1910.

La première quinzaine de janvier 1911 est employée à organiser les troupes d'opérations, et à reconnaître le pays Guéré qui limite à l'est la région insoumise. Une compagnie, la 8^e, y est employée. Partie de Man le 5 janvier, elle rentre le 9 ; elle a été accueillie à coups de fusil : les Guérés sont donc franchement hostiles.

La colonne, constituée le 15 janvier, est mise en route le 17.

Le plan du commandement consiste à réduire d'abord le canton de Hyié ; à entrer ensuite dans le laro en plusieurs colonnes parallèles marchant sensiblement du nord-ouest du sud-est ; enfin à opérer dans les cantons limitrophes du laro et en pays Guéré. L'opération est ainsi divisée en 4 phases :

A) Opération contre Hyié

Au départ de Man, la colonne est formée en deux groupes : à gauche, la 3^e compagnie, objectif Dianlé-Mongoui ; à droite les 5^e et 8^e, objectif Boulita et la partie ouest du canton de Hyié.

Dès le 17, la 3^e compagnie se heurte au Kagoué à un fort rassemblement de rebelles, qui défendent avec acharnement le passage de la rivière. Elle la franchit le 18, rayonne aux environs, enlève le 22 Mlongoui, et entre sans difficulté à Koimpleu le 23. Pendant l'après-midi, le capitaine Tissot est blessé d'une balle au ventre. Le 21, elle avance sur Zagoualé dont elle s'empare après un rude combat — et le 26, elle s'installe à Gouangoui où elle ne trouve aucune résistance.

Pendant ce temps, les 3^e et 8^e ont progressé par l'ouest. La 8^e a enlevé Kouitongoué le 18 et est arrivée le 24, en même temps que la 5^e, à Gouékangoui dont le chef a offert sa soumission. De son côté, la 5^e a enlevé le 18 Dantougoui, le 19, avec le concours de l'Artillerie, Bangouégoui énergiquement défendu, et elle a détruit de nombreux campements où plusieurs indigènes ont été arrêtés.

[364] Le 28, nous sommes maîtres du canton de Hyié : 1 nous a coûté 10 jours d'efforts, la mort d'un officier (capitaine Tissot) et de 2 tirailleurs, 16 blessés (11 tirailleurs, 5 guides et porteurs).

B) Opérations contre laro

La 5^e compagnie, restée à Gouékangoui, commence dès le 27 à pousser des pointes vers laro ; d'abord au sud de Gangoui, puis le 28 à Ziogoui, dont elle s'empare après un combat acharné (6 tirailleurs et 1 porteurs blessés). Le capitaine Laurent, tombé gravement malade, est évacué sur Man ; le lieutenant Bourcelot prend le commandement de la compagnie à laquelle est affecté le lieutenant de Cernon.

Le 30 commence l'envahissement méthodique du laro qui a été, à cet effet, partagé en trois secteurs : 5^e Compagnie à droite, 3^e au centre, 8^e à gauche.

Le 1^{er} février ; les compagnies occupent le front Ziogoui-Tréné-Doualé ; elles progressent sans grandes difficultés et atteignent le 8 la ligne Podégui-Tontigloin-Koulopleu. La résistance, assez molle au centre, se précise vers Gouélé et Bané-Souapleu.

La 8^e s'empare, du 8 au 11, de Moinlé, Bané, Souapleu. La 3^e est adjointe à la 5^e pour enlever Gouélé, village haut perché, très difficile ; l'attaque a lieu le 10 par les deux compagnies, soutenues par la réserve et l'artillerie. Celle-ci a réussi, par 2 obus heureux, à désorganiser la défense et les 3^e et 5^e compagnies, lancées à l'assaut, ont pu entrer dans le village sans coup férir. Les laros intimidés demandent à se soumettre. La fouille continue par Diouleu-Logoualé (5^e compagnie), Tonti-gloin-Dinogloin (3^e). Souapleu-Klinlé et boucle du Ko (8^e).

Le 18, tout le pays a été parcouru et trouvé désert. La région est trop troublée pour qu'on puisse y faire œuvre utile : il lui faut le temps de se ressaisir. Une nouvelle série de mouvements est alors décidée, dont les objectifs sont les suivants : battre la forêt entre

Ko et Zo, reconnaître le confluent des deux rivières, rechercher l'emplacement d'un poste, prendre contact avec les Guérés. L'emplacement choisi pour l'installation du poste est [365] Logoualé, et la construction est immédiatement commencée par la 3^e compagnie. Des reconnaissances parcourent le pays pour hâter la reddition des fusils.

C) Opérations dans les cantons limitrophes du laro

La 5^e, chargée d'opérer vers l'ouest, traverse le Zô le 18 février, à hauteur de Gouélé, et arrive dans le Ghémanlé. Elle pousse de là une pointe en pays Guéré et revient le 2 mars dans le Blouno sud. La population est invisible : seuls quelques notables discutent avec nous et rendent des fusils. Le 8, le lieutenant de Cernon est mal reçu à Ourégapleu. Des petits détachements nombreux sillonnent le pays et, dès le 10, tout le canton demande à se soumettre.

D) Opérations en pays Guéré

Bien que, au début, chronologiquement mêlées à d'autres, ces opérations font l'objet d'un chapitre spécial.

Des fortes reconnaissances des trois compagnies explorent d'abord la région du confluent Ko-Zo et atteignent en fin février Doua-Pin et Touélé. Les Guérés, épars dans la forêt, crient qu'ils ne veulent pas faire la guerre et en même temps déchargent sur nous leurs fusils. Après ces coups de sonde, le commandant Bordeaux décide de porter tout son effort sur la rive gauche du Ko, face à Logoualé.

Les 5^e et 8^e compagnies, ramenées dans le laro à Dinogloin et Brigoin, en partent le 15, direction sud-sud-est. La 8^e arrive sans incident, le 15, à Pin, où elle est rejointe le 20 par la 3^e qui a eu des résistances à vaincre vers Doumangouné. Les Guérés parlent de se soumettre, mais ne rendent aucun fusil.

Le 21, sous prétexte de venir parlementer, ils s'approchent de nos bivouacs et veulent les attaquer. Ils sont repoussés et subissent de nombreuses pertes.

L'état-major, l'artillerie et la réserve arrivent le 23 à Pin ; les compagnies d'avant-garde sont aussitôt poussées en avant, la 5^e vers Tourougoué, la 8^e vers Zobo. Le 31 mars, la colonne est tout entière à Péon. L'ennemi est invisible. Le seul procédé à lui appliquer est l'occupation du pays. Le commandant [366] décide alors de rechercher un emplacement favorable à la construction d'un poste.

En conséquence, le 2 avril est entamée une nouvelle progression qui, par bonds successifs, nous amène le 4 sur le front Gahébli-Dézéri, le 9 à Koudo.

Ici, les Guérés sont moins sauvages : ils n'ont pas évacué leurs villages et nous accueillent en amis. Dès le 10, les Braons viennent à nous sans armes ; ils sont suivis peu après par les Bléhios, porteurs d'un drapeau tricolore que leur a remis le lieutenant Perrin, de Soubré. Une occasion se présente ainsi de faire la liaison avec la côte. Le commandant se charge de cette mission avec le peloton Humbert ; il arrive sans encombre le 12 à Dougrou où est installée une factorerie française. Pendant ce temps, la 8^e compagnie, chargée de reconnaître l'en-placement d'un poste, a arrêté son choix sur Duékoué ; elle y est rejointe le 16 par l'état-major.

La 8^e compagnie s'installe à Duékoué et Béoué avec mission immédiate de soumettre les Bilas et les Zaniés, l'état-major et la réserve reprennent la route du laro ; ils arrivent le 20 à Logoualé. Enfin, la 5^e, qui a opéré chez les Bilas, repasse le Ko le 23 et rentre à Man le 6 mai, après avoir obtenu la soumission des groupements Blo et Nilou-Blo. Elle occupe ensuite le secteur de Man et fonde un nouveau poste à Sémien sur la route Man-Seguéla.

Cette colonne a été particulièrement pénible. Elle nous coûte :

10 tués dont le capitaine Tissot, mort de ses blessures, 7 caporaux ou tirailleurs et 2 porteurs.

33 blessés dont 1 lieutenant légèrement effleuré, 28 tirailleurs et 9 porteurs ou guides.

L'ennemi a subi des pertes sérieuses et perdu ou rendu à la date du 1^{er} mai 1.672 fusils.

*
* *

Dès la fin de la colonne du Iaro, les nouveaux postes établis à Béoué, Duékoué, Sémien, Logoualé entreprennent la pénétration des Guérés et des Ouobés.

Mais l'excessive sauvagerie des habitants et l'obligation, en [367] septembre, d'envoyer des troupes en Guinée contrarient nos efforts et nous empêchent, malgré l'activité déployée de mai à octobre, d'obtenir des résultats décisifs : il devient indispensable de recourir, en novembre, à une nouvelle action d'ensemble.

1^o Opérations de détail de mai à novembre 1911.

A) Pénétration du pays guéré. — De nombreuses reconnaissances d'escouades et de sections rayonnent autour de Béoué, dans un rayon de 4 à 5 kilomètres, d'abord, puis progressivement jusqu'à 25 kilomètres.

17-20 mai	Sergent Étienne, 45 tirailleurs : région Péron-Tourougoué.
22-25 mai	Sergent Gilbin : région de Pin.
8-11 juin	Sergents Eynard et Léoni au nord-est de Duékoué.
21-24 juin	Sergent Sûrre et Étienne : surprise d'un campement.
8-12 juillet	Sergent Sûrre : Zanié et Bila.
1-4 août	
10-13 août	Sergent Étienne : Zanié.
24-26 août	
5- 8 août	Sergent Nicolas : Zonwo et Bila.
27-28 août	
15-18 septembre	Sergent Nicolas, 50 fusils ; Bila.

Ces diverses opérations nous ont coûté un tirailleur égaré pris et mangé par l'ennemi, 3 tirailleurs blessés. Les Guérés ont perdu 34 fusils mais ils ne se sont pas soumis.

À Duékoué, un essai de conquête par la persuasion n'a donné aucun résultat.

B) Pénétration du pays Ouobé. — La création du poste de Sémien, en juillet, amène la soumission des groupements voisins de la route Sémien-Man. Les autres se réunissent pour nous résister ; ils viennent attaquer, le 31 août, un chantier de la route en construction. Le capitaine Malafosse, parti de Man [368] le 1^{er} septembre, arrive à Sémien le 3, et, dès le 5, s'empare des deux villages de Douagoui et Bouabli.

En octobre, prévenus du départ de nos troupes en Guinée, les Ouobés reprennent l'offensive contre Nilou-Blo. Ils sont refoulés par une reconnaissance de 50 fusils venue de Man sous les ordres du capitaine Santucci ; les villages de Séblégembli et Bobli sont enlevés, nous avons 3 tirailleurs blessés, dont le sergent Toumané Sidibé atteint de 6 balles.

2° Opérations d'ensemble du 20 novembre 1911 au 25 mars 1912.

La colonne comprend :

Etat-major :

Chef de bataillon Bordeaux.

Un sergent secrétaire.

Médecin aide-major Gambier.

Troupes de marche (3^e Sénégalais) :

1^{re} Compagnie (ancienne 3^e du 4^e Sénégalais) :

Capitaine Chrétien.

Lieutenant Ferrand.

2^e Compagnie (ancienne 5^e du 4^e Sénégalais) :

Capitaine Malafosse.

Lieutenant Salvagnac.

3^e Compagnie (ancienne 8^e du 4^e Sénégalais) :

Capitaine Gondalma.

Lieutenant Lacourrière.

Chaque compagnie comprend 2 sergents européens et 100 tirailleurs.

Section de réserve : 1 sous-officier puis un officier européen.

40 tirailleurs de la 2^e compagnie.

Section mobile : lieutenant Delalbre.

40 tirailleurs de la 3^e compagnie.

Section de marche provisoire : capitaine Santucci.

Une pièce d'artillerie.

Au total : 11 officiers, 10 sous-officiers ou canonniers européens.

[369]

438 indigènes.

285 porteurs.

L'objectif à atteindre est d'explorer et de soumettre la zone comprise entre la route Man-Sémien au nord, le Sassandra à l'est, le Zô à l'ouest et au sud. Cette zone est à peu près entièrement inconnue.

A) Opérations sur la rive gauche de la Chué et du Ko. — La compagnie Gondalma quitte Béoué le 21 novembre, avec mission de remonter la rive gauche du Ko pour venir opérer sa jonction avec les autres compagnies. Celles-ci, parties de Man (2) et Logoualé (1^{re}) le 22, marchent sur Dounahiourou, signalé comme un repaire important. Dounahiourou est enlevé le 26, avec l'aide de l'artillerie qui canonne aussitôt après le repaire haut perché de Zouéha.

La poursuite commence dès le lendemain : 2^e compagnie vers le sud-est, 1^{re} vers l'est. Le Kirrou est abandonné : la résistance redevient plus vive dans le Tiémélo et le Gbéa.

Pendant ce temps, la 3^e compagnie a traversé le Bila et le Glao, elle a enlevé plusieurs villages bien défendus et retrouvé, sur un rebelle tué à Séon, l'équipement du tirailleur mangé en mai. Le 2 décembre, s'appuyant sur la Chué, elle fait sa jonction avec l'état-major à Dounahiourou.

Un nouveau bond est entrepris : 1^{re} compagnie vers l'est, 2^e et 3^e compagnies de Bakoubli et Douéhia vers le sud-est et le sud-sud-est, chaque unité ayant un front de 6 à 8 kilomètres. Le pays, relativement peuplé, a été abandonné ; seuls les guerriers gardent les sentiers et les villages, rendant nécessaire des combats plus ou moins violents, notamment à Gouéhia (Glao), Bodrou, Zoodrou (Tao). Le 13 décembre, la

colonne occupe le front Gouéhia, rivière Nieyo. L'ennemi ne nous résiste plus, mais ne se soumet pas.

Le commandant de la colonne, ayant vu de loin un massif montagneux important vers le sud, décide de le tourner : 1^{re} compagnie par le nord-est, 3^e par l'ouest ; la 2^e doit fouiller la montagne, puis la franchir par l'ouest, en même temps la section mobile bat l'estrade entre Béoué et le Ko. Pendant la deuxième quinzaine de décembre, les reconnaissances sillonnent le pays sans trouver de gros rassemblements ennemis. Plusieurs villages zaniés sont enlevés, dont Drouébia, Pinhou énergiquement défendus.

Le 2 janvier, la colonne occupe la ligne Taobli (1^{re} compagnie), Doumazou (2^e), Savakoué (3^e) ; Duékoué (Section mobile).

L'état-major et les services sont à Gritouzon. Le Bila a rendu quelques armes, notamment le fusil du tirailleur égaré en mai ; le Zibia fait traîner les négociations.

L'envahissement du Zanié, réputé le plus fort de la région, est entrepris de l'ouest à l'est par les trois compagnies de marche, la section mobile et la section de réserve. Précautions inutiles, les Zaniés n'offrent de résistance sérieuse qu'à Glopon (7 janvier), faillissant ainsi à leur réputation de bravoure qui ne survivra pas à cet échec.

La fin de janvier 1912 est consacrée à herse la région entre Zon et Sassandra et à préparer la conquête du Gbessa-Tao et du pays du Sud jusqu'au confluent du Zô. La colonne est fractionnée en deux tronçons : pour le Sud, 140 fusils, 3^e compagnie et section mobile ; pour le Nord, le reste des effectifs.

B) Opérations en pays Ouobé. — La 1^{re} compagnie, retirée du Zanié dès la mi-janvier, se trouve le 25 à Aladou ; la 2^e est à la même date à Diébli : Elles sont rejointes par l'état-major le 2 février et se mettent de suite en route vers le nord. Le 6, les emplacements sont les suivants :

État-major : services et réserve sur le Nieyé à hauteur de Taobli :
1^{re} compagnie à Mayana.
2^e à Bayapoin.

La 2^e compagnie formant la droite doit d'abord pousser jusqu'au Sassandra, puis remonter vers le nord en fouillant une montagne vue de loin au nord-est de Kouibly, atteindre le Kouï, se relier à Sémien et revenir par Kouibly à la rencontre de la 1^{re} compagnie. Celle-ci a l'ordre de bousculer le Kouï-hiao, puis de progresser vers le nord-est pour se joindre à la compagnie Malafosse. La section provisoire, organisée à Man, a comme mission de battre l'estrade dans la haute vallée du Ouou, et de se relier vers la montagne de Sé à la 1^{re} compagnie

[371]

L'état-major s'est transporté dès le 8 février à Kouibly. Ce plan se poursuit sans incident notable. La résistance est faible, car les Ouobés, nous attendant par le nord, ont organisé leurs défenses face à cette direction et se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'en tirer parti. La jonction du groupe Santucci avec la 1^{re} compagnie se fait à la montagne de Sé le 19 février ; et ces deux unités rencontreront la compagnie Malafosse à Klourairé le 23 février.

Nous sommes à cette date militairement maîtres du pays Ouché. Le groupe Santucci est dissous et rentre à Man ; la 1^{re} compagnie revient vers le sud en suivant la Chué ; la 2^e compagnie s'installe à Kouibly en attendant l'autorisation d'y créer un poste.

Les opérations d'ensemble n'ont plus de raison d'être continuées. La 1^{re} compagnie va rayonner vers Kouibly ; la 2^e rallie Logoualé à travers le Kirrou, le Tiémélo et le Kolé, appuyée à sa gauche par une forte reconnaissance détachée de Kouibly dans le Nilou sous les ordres du capitaine Bourcelot. Le 25 mars, toutes les troupes engagées en pays Ouobé ont rejoint leurs garnisons.

2° Opérations au sud et à l'ouest du Zanié. — Dès le 15 janvier, le capitaine Gondalma a tenté de s'enfoncer vers le sud.

Faute de pistes, il a dû obliquer vers l'ouest et il est arrivé le 23 à Gutouzon. Il reçoit alors l'ordre de s'adjoindre la section mobile, d'opérer dans la vallée du Guémon et dans le Breiho, et de ne s'arrêter, à moins de résistances imprévues, qu'au confluent du Zo et du Sassandra.

Les Braons et les Breihos ont évacué leurs villages. Une forte reconnaissance, conduite par le lieutenant Lacourrière dans la vallée du Guémon, trouve dans le Kozoa, le 3 février, une vive résistance : les rebelles sont aidés par des Bétés de la rive gauche du Sassandra. Poursuivant sa marche vers le sud, la compagnie Gondalma traverse des cantons de race bété qui ne manifestent aucune hostilité, et le Breiho, toujours douteux. Le 20 février, il arrive à Ditroua où il trouve la section mobile.

Celle-ci, partie de Duékoué le 27 janvier, a traversé le Braon [372] abandonné et est arrivé à Ditroua le 31. Les Breihos ne veulent ni se battre ni se soumettre. Continuant dans le Sané et le Gbéo, le lieutenant Delalbre obtient un nombre important de soumissions. Quand il est rejoint à Ditroua, le 26 février, par la compagnie Gondalma, on peut considérer comme soumise toute la région voisine du confluent.

Le capitaine Gondalma remonte alors vers le nord, déblaie le Tiana et le Kéméo, tandis que la section mobile parcourt le Blao et le Nohirao.

Le 25 mars, les deux détachements ont rallié leurs garnisons.

La colonne Ouobé-Guéré est ainsi dissoute à la date du 25 mars. Nous avons eu 6 tirailleurs tués, 32 blessés, 4 guides ou porteurs tués ou blessés ; les rebelles ont perdu 224 fusils pris et 1.171 fusils rendus. Nous sommes militairement maîtres du pays : ce sera l'œuvre des postes de parachever la conquête et de commencer l'administration.

3° Opérations dans la région de Danané. — Dès le mois de juin 1911, le lieutenant Humbert, commandant le sous-secteur du Oua et le poste de Danané, signale une certaine effervescence chez les populations insoumises du sous-secteur qui, jusque là, s'étaient contentées d'agir comme si elles nous ignoraient. Des conciliabules étaient tenus par les principaux chefs dans pour arriver à une entente en vue d'enlever le poste de Danané.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet, le village de Danané, à 1.500 mètres du poste, est attaqué et pillé. La garnison accourt, réussit à éteindre l'incendie et à mettre les agresseurs en fuite, non sans que ceux-ci aient eu le temps de tuer ou blesser plusieurs indigènes et d'enlever 27 femmes ou enfants.

Pendant ce temps, la rébellion gagne du terrain tout le long de la frontière libérienne, non seulement chez les Dans, mais encore chez les Guézés, les Manous et autres peuplades de la Haute-Guinée. Cette dernière colonie, dont les brigades sont débordées, demande des secours à la Côte-d'Ivoire. Quelques troupes, prélevées sur celles occupant le cercle du Haut-Cavally, sont envoyées en Guinée. La situation s'aggravant, le chef de bataillon Bordeaux reçoit l'ordre de « rassembler [373] toutes les forces disponibles du cercle et de se porter d'extrême urgence sur Nzo et Lola pour débloquer ces postes assiégés . Cette intervention se terminait en octobre.

Les opérations en Guinée sortant du cadre de cette étude, nous ne nous occuperons que de celles qui furent conduites durant cette période dans la région de Danané. Elles eurent lieu en septembre dans le Oua-sud et en octobre 1911 dans le Kalé.

Opérations dans le Oua-sud. — Le lieutenant Humbert, commandant le poste de Danané, reçoit l'ordre de porter un coup rapide contre le Oua-sud, particulièrement hostile et remuant, en vue seulement de châtier les auteurs de l'attaque du 27 juillet, de ruiner leur audace et leur prestige.

À la tête d'un détachement de 50 hommes, dont sept guides armés, le lieutenant Humbert passe le 5 septembre sur la rive gauche du Cavally pour se porter sur Dakouégouino, signalé comme autre rebelle important.

Le même jour, à vingt heures, l'avant-garde ouvre le feu sur un petit poste ennemi. La marche continue toute la nuit ; à 3 heures, enlèvement du village de Trogleu bien défendu ; puis, le 6, prise de Dakouégouino malgré une vive résistance.

Le 8 et le 9, retour à Danané par Zoneu et Tapleu pris de vive force. Six fusils sont enlevés.

À la suite de cette pointe vigoureusement menée, les prisonniers du 27 juillet sont rendus, 250 fusils sont livrés et le Ouá-sud demande à faire sa soumission.

Opérations dans le Kalé. — Les habitants du Kalé, durant les troubles qui ont éclaté en Haute-Guinée, se montrent particulièrement hostiles et insolents. Le lieutenant Humbert reçoit l'ordre de les mettre à la raison.

Le 7 octobre, à la tête d'un détachement comprenant un sergent européen, 43 tirailleurs, 9 agents politiques ou guides armés, le chef de poste de Danané se porte sur Nata, centre du groupe le plus remuant. Sans donner à l'ennemi le temps de se reconnaître et de s'organiser, le lieutenant Humbert surprend le 8 au matin un campement d'observation (un fusil pris), gagne à toute allure Nata qu'il enlève malgré une vive [374] résistance (2 fusils pris), bouscule le même soir le village de Segone solidement palanqué (un guide et un porteur blessés) continue le 9 sur Glan, Hounien, Ganta (un fusil pris, de notre côté un porteur blessé), prend le 10 au matin lopleu-logoua-pleu-Feapleu et Boutolo très fortement occupés et défendus (1 tirailleur tué, 1 porteur blessé), puis par Bampleu et Bepleu gagne, le 10 au soir, Bian Houne qu'il trouve inoccupé et où il bivouaque, ayant été tout le long de la route pressé et attaqué, tant en tête qu'en arrière ou sur les flancs.

Après avoir évacué ses blessés sur Danané, le lieutenant Humbert reprend sa route le 18 par Bampleu, Zialé, Goueflé, infligeant encore à l'ennemi, du 13 au 16, des pertes sensibles (8 fusils pris). La résistance se montre moins énergique, mais aucune offre de soumission ne se produit. Enfin, du 17 au 23, opérant contre Bondo-Joune, Bou-Hounieu et Goueta et poussant ses reconnaissances jusqu'à la Nuon, il peut constater que l'ennemi tient toujours ; les guerriers les plus décidés défendent les villages avec énergie, les autres avec les femmes et les enfants se retirent devant nos troupes jusqu'au Libéria 2 tirailleurs blessés, 1 porteur tué, 1 agent politique, 1 guide, 1 porteur blessés).

Le lieutenant Humbert rentre le 28 à Danané en passant par Bian-Houne. Le Kalé envoie des parlementaires à Danan pour traiter de sa soumission.

*
* *
*

La période qui s'étend d'avril 1912 à fin décembre 1913 comprend deux phases :

1° d'avril 1912 à juillet 1913, les opérations ont pour but de parachever l'œuvre entamée par les colonnes du Hyé, Yati, Zozé et Quobé-Guééré, conduite par le commandant Bordeaux, dans l'angle formé par le Zô et le Sassandra, c'est-à-dire de soumettre et pacifier la région Man-Sémien, la région de Logoualé et les pays ouobés, dont Kouibly est le centre, ainsi que le pays guéré (Duékoué).

Les régions limitrophes du Libéria sont laissées de côté.

[375] 2° de juillet à décembre 1913, la remise à l'administration civile du pays gouro permet de placer une quatrième compagnie dans le cercle du Haut-Cavally, la pénétration vers l'ouest jusqu'aux frontières libériennes est décidée, de même que la jonction vers le sud avec le cercle du Bas-Cavally.

Première phase

Opérations partielles d'avril 1912 à juillet 1913

Ces opérations sont entreprises, dans chaque secteur, par la compagnie qui l'occupe : par leur nature même, elles ne comportent pas d'action d'ensemble. Tout au

plus, à de certaines époques, fait-on agir simultanément les forces de deux secteurs voisins pour empêcher que les rebelles ne puissent échapper à l'action de l'un en se réfugiant dans l'autre. Nous étudierons donc l'action militaire successivement dans chaque secteur.

Secteur Dan Ouobé.— La colonne Ouobé-Guéré avait brisé les résistances et fait connaître notre force ; il fallait profiter de cette impression pour achever la soumission des Ouobés, obtenir la mise en main définitive et le désarmement des Dans et des Touras. Ce résultat fut obtenu par une activité incessante se manifestant par des reconnaissances offensives (pays Ouobé, mai à octobre 1912, Kirrou mars à mai 1913) et par des opérations de désarmement.

Du mois de mai au mois d'octobre 1912, le lieutenant Delalbre dirige huit reconnaissances, composées chacune de 40 tirailleurs du détachement de Kouibly, contre les cantons qui refusent d'obéir ou de rendre leurs armes, particulièrement le Kirrou et le Kémés. Les rebelles, auxquels 18 fusils sont pris et qui en rendent, cessent toute résistance, mais se soustraient par la fuite à toute obligation. Il faut les forcer à abandonner la forêt et à reconstruire leurs villages. Ces résultats manquent d'être compromis par le mauvais exemple montré par le Kirrou, qui refuse de rendre les fusils et d'obéir. Il est mis à la raison par des détachements de Man, de Kouibly et de Sémien. En mai 1913, cette tentative d'insoumission est étouffée.

Le désarmement des tribus Dans et Touras s'effectue progressivement et sans difficultés ; commencé par le capitaine Laurent (1908-1910), il avait été continué par le commandant Bordeaux (mai-septembre 1911) : 3.421 fusils avaient été rendus. En août 1912, le capitaine Burgeat reprend le désarmement ; des reconnaissances parcourent la région et se font livrer de nombreuses armes. De petits détachements sont envoyés dans toutes les directions pour hâter le désarmement, recenser les habitants et faire descendre dans la plaine les villages encore installés dans la montagne, en vue de la remise de cette région à l'administration civile. Aucun incident d'ordre militaire ne se produit au cours de ces tournées de police. Au 31 octobre 1913, le chiffre total des armes prises ou rendues s'élève à 10.121.

La région dépendant des postes de Man et Sémien est suffisamment assouplie pour pouvoir passer sans inconvénient à l'administration civile ; par contre, la plupart des cantons Ouobés, du sous-secteur de Kouibly, ont besoin de sentir encore la présence sinon l'action des tirailleurs.

Secteur Dan Guéré. — Une partie seulement du secteur avait été pénétrée et, dans cette partie, plusieurs cantons étaient encore insoumis. Le commandant de secteur a pour mission d'étendre son action dans la direction du sud-ouest, mais seulement dans la limite des forces dont il dispose.

Les opérations militaires, entreprises dans cette région, comprennent des reconnaissances ayant pour but d'obtenir la soumission des cantons rebelles, et des reconnaissances exécutées dans les cantons de pénétration récente toujours enclins à fuir les obligations qui leur sont imposées. Les principales opérations entreprises, en vue d'étendre l'action du poste de Logoualé dans la direction du sud-ouest, sont les suivantes : du 30 juin au 3 juillet, le capitaine Chrétien s'attaque au Glao et au Niao et obtient la soumission du Glao ; du 6 au 12 juillet, le sergent Léoni actionne le Niao et le Séou, mais sans résultats appréciables. Il en est de même des deux reconnaissances exécutées l'une par le sergent indigène Tiécoura Becte (25 tirailleurs) du 12 au 24 juillet, dans le Niao, l'autre par le capitaine Chrétien (45 tirailleurs) dans le même canton, du 28 juillet au [377] 4 août. Devant ces insuccès, le capitaine Chrétien demande la coopération des détachements de Béoué et de Kouibly et, par une action d'ensemble ; obtient la soumission du Niao et du Séou. Le Kolé fait des offres de soumission, d'ailleurs non suivies d'effet.

En septembre 1912, le capitaine Chrétien s'attaque au Béou et au Gao, mais ne peut arriver à prendre le contact des Guérés de la rive droite du Zô.

En octobre, l'adjudant Raineval opère dans le Séou qui cherche à se dérober aux conditions qui lui ont été imposées deux mois auparavant. En janvier, ce sous-officier réussit à prendre le contact avec le Gao qui, le mois précédent, a fait des offres de soumission au lieutenant Delalbre descendu jusqu'à Pona, en pays Zagué, pour prendre part à une opération d'ensemble contre le Taouaké. Il réussit à recenser ce canton et à se faire remettre 98 fusils.

Le commandant du secteur décide alors l'attaque du Béou. Le sergent indigène Bokare Koné, en mars, puis l'adjudant Santenac, en avril, parcourent ce canton. Le second, après quelques petits combats, obtient des offres de soumission et ramène à Logoualé les chefs de groupe pour en discuter les conditions. En juin, le lieutenant Benoit parcourt de nouveau le canton pour le désarmer et s'attaque au Béou.

Jusque là, l'action militaire s'est fait sentir de l'est à l'ouest ou du nord au sud, en prenant comme base Logoualé et en faisant la tache d'huile. À partir de juillet, la tactique employée sera complètement différente : les forces destinées à agir contre les cantons insoumis seront portées par une marche rapide dans le voisinage de la frontière, où elles s'installeront en poste provisoire pour prendre à revers les rebelles et leur couper les relations avec le Libéria, toujours disposé à les ravitailler en armes. Nous étudierons cette action dans la deuxième partie de ce compte rendu.

Les cantons soumis, mais où l'obéissance laissait à désirer et chez lesquels se produisaient de fréquents actes de rébellion, étaient parcourus par de nombreuses reconnaissances et [378] patrouilles dont les plus importantes méritent seules d'être citées :

En juin 1912, des patrouilles opèrent entre Ko et Nzo ; en juillet, l'action des patrouilles se porte sur la rive gauche du Ko ; en octobre, le sergent Chouzenoux, avec 10 fusils, opère dans le Sud-Ouest du Séou et dans le Géou ; le lieutenant Ferrand, chef de poste de Danané, avec 20 fusils, parcourt le Iorolé. En novembre, le sergent Susini patrouille dans le Kolé avec 25 tirailleurs ; il y restera plus d'un an en reconnaissance permanente avant de réussir à mettre en main la population très sauvage de ce canton. D'autres patrouilles parcourent le Séou, le Blouno et le Gheimanlé. En décembre, les patrouilles contribuent à la rentrée de l'impôt dans la plupart des cantons Dans et Guérés, pendant que l'adjudant indigène achève le désarmement du Zosé (108 fusils rendus).

Le lieutenant Ferrand se rend à la fin de décembre dans le Oua Sud, où une certaine effervescence s'est produite par suite du retour d'un ancien chef qui tentait de soulever le pays.

Il rentre le 6 janvier sans avoir pu capturer le chef rebelle, Bô, mais après avoir obtenu par contre la soumission du chef du Oua central. Il rapporte 100 fusils rendus par le Diao et 70 reçus du Yorolé et du Oua Sud.

Du 22 au 20 février 1913, le capitaine Burgeat dirige la reconnaissance permanente du Kolé, prend 2 fusils et fait progresser la soumission du Kolé et du Bila.

Le chef rebelle Bô ayant fait assassiner le chef de canton du Oua Sud, le lieutenant Aymé parcourt ce canton du 20 au 24 février. Le trouvant inhabité, il pousse jusqu'au Diao et au Gao et rentre à Danané avec 70 fusils dont 1 pris à un guerrier tué. En avril une patrouille est envoyée dans le Oua Sud. Les habitants sont rentrés, le pays est calme et un nouveau chef est nommé. En mai, le lieutenant Liorzou parcourt le Blossé, le Yorolé et le Oua sud, il rapporte 18 fusils.

En résumé, dans cette période comprise entre mai 1912 et juillet 1913, les rencontres avec l'ennemi se sont bornées, dans la plupart des cas, à de petites escarmouches où l'ennemi lâchait pied après avoir tiré quelques coups de fusils.

[379] Secteur du Zô. — La 3^e compagnie, stationnée dans le secteur du 70, occupe les postes de Béoué et de Duékoué. Sa mission, jusqu'en juillet 1913, consistera à mettre en main les groupes du Nord-Ouest : Ouerou, Buouo, Vaou Guemou ; elle

cherchera en outre à faire la tache d'huile sur les deux rives du Zô, vers le sud dans la direction de Buyo, et un peu vers l'ouest à la suite d'un incident.

Les opérations entreprises pour obtenir chacun de ces trois objectifs sont les suivantes :

A) Mise en main des groupes du Nord Ouest. — De mai à juillet, des reconnaissances opèrent contre le Sron Faon (quelques guerriers tués, nombreux fusils pris). Ces détachements actionnent également les cantons du Glao et du Gueou bien qu'ils soient dans la zone d'influence du secteur Dan-Guéré.

Les opérations de pénétration sur la rive droite du Zô ayant occupé, pendant les mois suivants, toutes les forces disponibles de la 3^e compagnie, les cantons du Nord limitrophes du Kolé ont recommencé à faire acte d'insoumission et même de rébellion. En septembre, le lieutenant Lacourière, qui commande le secteur, doit suspendre son action de pénétration progressive pour les faire rentrer dans l'obéissance. Il envoie deux reconnaissances, commandées respectivement par les sergents Léoni et Demange, qui parcourent la région habitée par les Boovos, les Vaon Guémons et les Ouérous ou Zaniés. Le sergent Léoni, qui dispose de 40 fusils, a plusieurs engagements avec les Boovos. Après avoir traversé le canton, il descend le Zô jusqu'à son confluent avec le Sassandra à travers un pays inhabité, et rentre le 22 à Duékoué. Le sergent Demange, avec 30 tirailleurs, séjourne surtout en pays Zanié où les habitants ont fui dans la forêt. Au cours d'une tentative de pénétration dans le Boouo, le détachement a été reçu à coups de fusils et de flèche. Bien que 3 fusils aient été pris, les résultats ont été nuls au point de vue de la soumission. Le commandant de cercle donne l'ordre de faire circuler sans interruption une reconnaissance dans le pays jusqu'à soumission complète. Le lieutenant Lacourière installe, le 16 octobre, un poste provisoire de [380] 40 tirailleurs à Youbai. Le sergent Demange, qui le commande, a pour instruction de battre le pays en tous sens. Du 2 au 11 novembre, le lieutenant Lacourière, le sergent Demange et 40 tirailleurs participent à une opération d'ensemble contre le Trouaké. Cette opération donne quelques résultats. Les indigènes viennent rendre des fusils à Betia et à Duékoué. Mais il faudra maintenir encore pendant longtemps des troupes dans la région et ce n'est qu'en faisant agir les patrouilles qu'on obtiendra des travailleurs pour les routes.

Pendant les mois suivants, les reconnaissances et les patrouilles continuent dans le Nord du secteur, mais les habitants, dont beaucoup ont fui dans la forêt ou dans les cantons voisins, n'opposent plus de résistance. Traqués par les tirailleurs, ils sont forcés de rentrer peu à peu dans les villages qu'on leur fait construire. En juin, des patrouilles opèrent dans le Zagué, puis dans le Boono, où trois Achantis ont été tués et mangés par les indigènes.

B) Pénétration vers le sud dans la direction de Buyo. — La première reconnaissance, forte de 62 fusils, dirigée vers le sud, quitte Duékoué le 22 juin sous le commandement du lieutenant Lacourière. Elle fouille le Ouayayou, le Bleiho et le Doo sur la rive droite du Zô. Elle livre de nombreux combats d'embuscade et s'empare de plusieurs villages fortifiés. Un mouvement de soumission se dessine alors, et les indigènes fournissent des guides pour poursuivre les Braons et les Bleihos rebelles de la rive gauche du Zô qui se sont réfugiés sur la rive droite.

Le 1^{er} octobre, après le retour des troupes concentrées pour opérer contre les cantons du Nord, la marche vers le sud est reprise. Le sergent Léoni, avec 40 tirailleurs, quitte Duékoué et se rend au poste de Buyo (cercle du Bas-Sassandra), par la rive droite du Zô qu'il franchit à Ditrouba. Arrivé le 11 à Buyo, il repart en suivant la rive gauche du fleuve et atteint Duékoué le 19. Du 8 au 23 janvier, une nouvelle liaison est faite avec Buyo par le sergent Demange. Un tracé de route entre les deux secteurs est déterminé sur place.

Le sergent Le Blay (mai-juin) reconnaît toute la région au [381] sud du Nao et du Doo jusque dans le voisinage de Pagouéhi. Il a rencontré des fugitifs du Niao, a pris 15 fusils et s'en est fait rendre 3. Parmi les rebelles tués, quelques-uns sont des gens du chef

Kao, qui, pour se venger, fera assassiner un mois plus tard un commerçant européen de la région. Le sergent Le Blay repart le 10 juin dans la direction de Pagouéhi qu'il atteint le 15. Il regagne Guiglo sans avoir fait la liaison avec Taï.

Ces diverses opérations avaient amené la soumission des cantons du Sud, mis en liaison effective le cercle du Haut-Cavally avec celui du Bas-Sassandra et permis de constater que les difficultés de la liaison avec Taï provenaient plutôt de la nature du pays que des habitants.

Le 28 juillet, un commerçant européen, M. Huberson qui, malgré que la région fut fermée au commerce par un arrêté local, se rendait en pirogue de Buyo à Guiglo, est assassiné au campement d'Ouroubo, sur le Zô, par une vingtaine d'indigènes. Ceux-ci faisaient partie de petits groupements dissidents qui, après avoir fui au Libéria pour ne pas se soumettre, avaient réussi à rentrer à notre insu et à s'établir dans des campements de forêt au sud du Doo. Le capitaine Lacourière, avisé par le chef de poste de Buyo, se rend sur place ; une patrouille est laissée dans la région, détruit les campements des rebelles, en arrête 3 et en tue 6. Un des prisonniers est tué au moment où il cherche à fuir ; les 2 autres sont traduits devant les tribunaux.

Cet assassinat eut la plus fâcheuse répercussion dans la région. Malgré les précautions prises dès le début par le capitaine Lacourière pour rassurer la population qui n'avait pris aucune part au crime, les indigènes, craignant des représailles, émigrèrent au Libéria.

C) Pénétration vers l'ouest dans le secteur du Zô. — Au cours d'une reconnaissance effectuée en juin 1912 dans le Ouyayaou, le chef du Zagué Tarchy avait bien reçu le détachement du lieutenant Lacourière. Ce chef entretenait de bonnes relations avec nous lorsqu'en décembre, à la suite d'une discussion relative au commerce du caoutchouc, il fit massacrer plusieurs Neyaux. Apprenant l'arrivée du commandant de secteur, il [382] s'enfuit vers le Cavally ; le lieutenant Lacourière le poursuit à travers les cantons du Glokouion et du Fléo où il ne rencontre qu'une faible résistance. Le commandant de cercle, prévenu de ces événements, quitte Man le 10 et le 13, à Pona, il apprend le passage au Libéria des gens de Taréhy ; il regagne Logoualé avec la section Sutra renforcée en cours de route de la section Delalbre.

Le 17, il traverse le canton armé et hostile du Zéribaon qui se prétend invincible. Le 18, la reconnaissance entre en pays Béou, le 19 en pays Gao, le 20 en pays Chemanle, puis Blouono (15 fusils pris).

Le 22 décembre, le lieutenant Lacourière rentre à Zénaon et laisse à Guiglo le sergent Léoni avec 50 tirailleurs. Le 24, il est de retour à Duékoué.

Le sergent Demange reconnaît à cette époque le cours du Zô qui cesse d'être navigable à trente kilomètres en amont de Zénaon.

Le sergent Léoni, en poursuivant les Zagués rebelles qui ont fui vers l'ouest, atteint le Kié et, le 30 décembre, arrive sur les bords du Cavally où il a une rencontre heureuse avec les Zagués (le frère et le griot de Taréhy sont tués).

De mars à juin, plusieurs reconnaissances parcourent encore cette région, soit pour pénétrer les cantons insoumis, soit pour donner la chasse aux dissidents du Béou et du Béou, qui ont traversé le Sio pour se soustraire à l'action des troupes de Logoualé.

La possibilité de poursuivre la conquête de la région jusqu'à la frontière libérienne va permettre de donner une grande extension aux opérations entreprises dans cette direction et faciliter en même temps la tâche des troupes en gênant les apports d'armes et de munitions.

Deuxième phase

Opérations militaires entreprises du mois de juillet au mois de décembre 1913

Le 1^{er} juin, le lieutenant-gouverneur fixe les résultats à obtenir dans le cercle du Haut-Cavally : la mise en main définitive [383] de la région Man-Sémien, l'extension de

notre occupation jusqu'au secteur de Patokla Tat et enfin l'occupation intégrale jusqu'à l'extrême frontière guinéenne et libérienne.

Le commandant militaire fixait la méthode à employer : elle consiste à faire de la pénétration, de l'occupation proprement dite, non au moyen de colonnes, mais par la création de nouveaux secteurs et de postes provisoires qui multiplieront les reconnaissances et les patrouilles dans les régions encore impénétrées ou insoumises.

La tâche incombant à chaque secteur est la suivante :

Le secteur Dan Ouobé, chargé de préparer le passage à l'autorité civile des régions Man Sémien et de resserrer la liaison avec le cercle du Haut-Sassandra, n'aura aucun rôle militaire à remplir. Toutefois le détachement de Man pourra contribuer à la conquête du Kalé ou de toute autre région.

Le secteur du Cavally comprend l'ancien sous-secteur Oua, avec chef-lieu à Danané. La mission de la 4^e compagnie qui l'occupe est de créer un sous-secteur dans le Sud de Danané. entre Nuon et Cavally, de façon à bien marquer notre prise de possession de cette région. Cette troupe devra également occuper toute la région du Nord de Danané jusqu'à la frontière de Guinée.

Dans le secteur Dan-Guéré, un sous-secteur et un poste devront être créés dans la haute vallée du Sio.

Le secteur du Zô devra faire la jonction avec le poste de Taï et conquérir toute la région entre Zô et Cavally encore impénétrée.

Les opérations entreprises jusqu'en juin ont permis de conclure que les rebelles ont perdu tout espoir de nous repousser par une action d'ensemble, et qu'ils ne cherchent qu'à nous décourager en nous infligeant des pertes sérieuses par une guerre d'embuscades. Aussi la tactique employée va-t-elle consister à courir rapidement aux principaux centres et, ces points une fois en notre pouvoir, à sillonner la région de petites reconnaissances, menées vite, ayant par conséquent de grandes chances de surprendre les campements et l'éviter les embus- [384] cades que les rebelles ne peuvent occuper de façon permanente.

Nous allons exposer successivement la marche de la pénétration dans chacune des régions du Haut-Cavally.

I. Conquête des cantons entre Nuon et Cavally au sud de Danané. — Le 9 juillet, le capitaine Coville quitte Danané, à la tête d'un détachement formé de trois sections de la 4^e compagnie et se porte sur Zouan Hounien, qui est enlevé le 12 au matin par le lieutenant Liorzou, sans grands efforts. Le lieutenant Liorzou, qui remplace le capitaine Coville malade, pousse, du 22 au 26, des pointes vers la Nuon dont plusieurs passages gardés sont enlevés après de petits engagements. Les gens du Lolé, traqués par le lieutenant Liorzou et le sous-lieutenant Turquin, se décident à se soumettre au début du mois d'août.

Durant le mois de septembre, le sous-lieutenant Turquin parcourt le pays pour rendre effective cette soumission. On n'a pas attendu que ce résultat fut atteint pour pousser la pénétration plus au sud : Le 9 août, le lieutenant Liorzou, avec le 1^{er} peloton de la 4^e compagnie, quitte Zouan Hounien et se porte sur Touléplou en suivant la route qui longe la Nuon. Il atteint ce point le 15 août. Il a trouvé les villages évacués par les habitants, mais les troupeaux sont restés et les chefs ont rendu 337 fusils. Dans le voisinage même de Toulépleu les indigènes sont demeurés dans leurs villages. Le lieutenant Liorzou repart le 20, après avoir choisi l'emplacement d'un poste et fait commencer les travaux, il pousse une pointe dans le Koulinlé où il enlève le village de Seipleu. Le chef du groupe hostile de Mahapleu, Bassé, est tué au cours de l'engagement. Le 21, il bouscule un groupe de Guérés qui ont traversé le Cavally pour éviter la reconnaissance Eury (1 compagnie) qui, partie de Logoualé, a descendu la rive gauche du Cavally, tandis qu'une autre reconnaissance de la 3^e compagnie est venue

s'installer à Diboke, dans le Boo, à quelques kilomètres au sud du parallèle de Touléplou. Pendant les mois suivants, le lieutenant Liorzou continue à parcourir le pays en tous sens pour activer la reddition des armes et la soumission complète. Le 20 octobre est organisé un service de renseignements pour les secteurs qui [385] touchent le Libéria. Il permet de s'assurer que, du mont Nimba à Toulépleu, les indigènes de la rive libérienne ignorent jusqu'à l'existence même du gouvernement de Monrovia. À la fin de décembre, cette région peut être considérée comme pacifiée.

Tout à fait au Sud du secteur se trouvent quelques petits groupements à cheval sur la frontière entre Nuon et Cavally ; ils sont parcourus par deux reconnaissances fortes de 50 fusils : le Nidrou et le Ouiloré du 2 au 8 décembre, le Doué et le Mézonné du 14 au 21. Partout, nos détachements ont été reçus à coups de fusil ; plusieurs villages sont enlevés (1 tirailleur blessé grièvement). Ces rebelles sont isolés et l'emploi de patrouilles parcourant dans tous les sens cette région peu étendue aura vite fait de les mettre à la raison.

II. Conquête du Kalé. — Le 20 octobre, le capitaine Coville quitte Danané à la tête de 2 sections (l'une de la 2^e compagnie, lieutenant Aymé ; l'autre de la 4^e, sous-lieutenant Turquin). Le soir la colonne est à Zéalé, le 21, elle traverse à 10 heures Lampleu, dernier village soumis. Le 22, deux fortes reconnaissances commandées par les lieutenants Turquin et Aymé, fouillent le pays de l'est à l'ouest. Toutes les deux prennent contact avec les rebelles. Ces reconnaissances montrent que les habitants de la région se sont portés vers l'ouest ; la colonne marche alors vers Boun-Neba. Les reconnaissances envoyées de ce point rendent compte que la plupart des indigènes ont fui vers Danipleu. Le 24, la route est reprise vers le nord. Près de Danneu, un tirailleur est blessé mortellement ; la région est fouillée par de nombreuses patrouilles. Le 29, la route est reprise sur Danipleu. De Téapleu, des reconnaissances sont lancées vers ce village. L'une d'elles est attaquée. Les rebelles viennent jusque sur la ligne des sentinelles tirer sur le bivouac (2 tirailleurs, 1 porteur blessés). Le 30, la colonne arrive à Danipleu après avoir été attaquée trois fois en route et avoir éventé plusieurs embuscades. Le village est enlevé au pas de course par la section Aymé, les défenseurs prennent la fuite (1 tirailleur tué). Le détachement arrive le 1^{er} novembre à Bon-Hounien abandonné. Il a essuyé en route le feu de plusieurs embuscades (1 tirailleur blessé). Pendant les premiers jours, [386] malgré les nombreuses patrouilles qui parcourent la région, le camp de Bou-Hounien est fréquemment attaqué par quelques guerriers isolés qui tirent chacun un coup de feu et se sauvent (1 porteur tué, 1 blessé). Du 9 au 14, le lieutenant Aymé parcourt la région de Genta et les bords de la Nuon jusqu'à proximité de Zoualé. Il a plusieurs escarmouches heureuses avec les rebelles. Le Zoualé, effrayé, se soumet et vient rendre 150 fusils à Danané. Le 15 novembre, Bou-Hounien est encore attaqué (1 tirailleur blessé). Du 17 au 26, le lieutenant. Tuquin remonte la Nuon vers le nord et détruit de nombreux campements de forêt dans cette région (3 fusils pris, 7 prisonniers). À partir du 27 novembre, cet officier, à la tête d'un détachement de 60 hommes, s'installe successivement à Dani-pleu, à Sampleu et à Popleu et fait parcourir le Kalé Nord dans tous les sens par ses patrouilles (1 tirailleur tué, 2 blessés).

Les pertes des rebelles sont sensibles et le 7 décembre, nos troupes ne trouvent plus que le vide devant elles. Le lieutenant Turquin, installé à Popleu, n'en continue pas moins à faire parcourir le Kalé Nord par de nombreuses patrouilles. À la fin de décembre, le chef de ce canton fait des offres de soumission et rend trois fusils. Malheureusement, il n'arrive pas à rassembler ses hommes émigrés en Guinée et au Libéria.

Dans le Kalé Sud, 291 fusils sont rendus dans le courant de décembre, et de nombreux villages sont réoccupés par leurs habitants.

III. Pénétration de la région occidentale du secteur Dan-Guéré. — Dans le but de reconnaître la haute vallée du Sio et l'emplacement d'un futur poste, le lieutenant Benoit quitte Logoualé, le 30 juin, avec 34 fusils, et se dirige à travers le Béou ot le Béou vers le Sio qu'il atteint, le 3 juillet, à Doobli où il est rejoint le lendemain par le détachement Raineval envoyé par le commandant du secteur du 20. Les deux reconnaissances remontent ensemble le cours du Sio à travers le Zaon. Dans ce canton comme dans le Béou, les villages sont déserts : puis elles s'engagent dans le Niao Blao, et les indigènes font le vide.

Bientôt elles sont contraintes de s'arrêter à cause des inondations, et le lieutenant Benoit rentre à Logoualé le 15 juillet sans avoir pu remplir complètement sa mission.

Il est nécessaire d'envoyer une nouvelle reconnaissance. Le capitaine Eury en est chargé à la tête d'un détachement de 2 gradés européens et de 19 indigènes. Il quitte Logoualé le 8 août et, marchant vers l'ouest, pénètre deux jours plus tard dans le Gouan Blao. Cette contrée a toujours servi de refuge aux dissidents des cantons voisins soumis et particulièrement à ceux du Oua sud. Le détachement traverse ce canton du 10 au 18 août, les habitants ont évacué les villages. Le 13, la reconnaissance entre dans le Niao Blao et arrive aux bords du Cavally, près de son confluent avec le Nié ; puis elle descend vers le sud en touchant plusieurs fois le Cavally ; les indigènes tirent quelques coups de fusil sur le détachement ; le vieux chef de canton ayant été pris, des offres de soumission sont faites et 27 fusils rendus. Après avoir reconnu, à Gueznobli, l'emplacement d'un poste, le capitaine Eury se porte vers le sud pour essayer vainement de se relier au détachement de la 3^e compagnie qui opère dans le Boo. Il reprend ensuite sa marche vers le nord-est, enlève à vive force un village fortement retranché et arrive le 30 au Sio complètement débordé. Le 4 septembre, il est de retour à Logoualé (16 fusils pris, 27 rendus, 1 tirailleur légèrement blessé).

Le 19 octobre, le lieutenant Benoit quitte Logoualé à la tête d'un détachement de 2 sous-officiers européens et de 38 tirailleurs. Il arrive le 29 à Gueznobli où il choisit l'emplacement du poste. Au cours de sa marche à travers le Gouan Blao, il reçoit 20 fusils, le Nao Nord lui en remet 19 autres. Les patrouilles envoyées dans le Niao Sud sont reçues à coups de fusil. Le 4 novembre, le chef le plus influent est fait prisonnier : dès le lendemain, plusieurs chefs de village viennent se soumettre.

Le 31 octobre, le sergent Berti, avec 19 tirailleurs, est envoyé à Doké sur le Sio. Il assure de ce point la liaison entre Logoualé et Gueznobli.

Les réfractaires du Niao trouvant asile dans le Nitrou, le 20 novembre, le lieutenant Benoit prend le contact avec ces indigènes et enlève le village de Kaobli. La faiblesse de son effectif (16 tirailleurs) ne lui permet pas de pousser plus avant. Mais le capitaine Eury, qui a quitté Logoualé le 18 novembre dans le but de reconnaître la rive gauche du Cavally entre le confluent du Nilé et le parallèle de Diboké et de faire la liaison entre Gueznobli et Toulépleu, arrive au poste le 2 novembre : il se porte aussitôt contre le Nidrou. Le 27 novembre, il se met en route (1 sergent européen, 47 tirailleurs), trouve les premiers villages incendiés par leurs habitants. En arrivant à Pié, vers 16 heures, il reçoit les premiers coups de fusil des rebelles. Ceux-ci, au nombre de 400 ou 500, tous armés de fusils, résistent d'une façon acharnée dans le village fortifié de Yoya (1 sergent européen (Pozzi), 3 tirailleurs, 1 interprète et 1 porteur blessé). Le 28, le détachement poursuit l'ennemi dans le Sud et passe le Cavally derrière lui. Dans l'après-midi, après plusieurs rencontres, la reconnaissance arrive à Toulépleu, puis regagne Logoualé.

IV. Occupation de la boucle du Cavally (partie Ouest du secteur du Zô). — La région qui s'étend entre le Cavally, le Sio et le Zô avait été traversée deux fois au cours des opérations contre les Zagués de Taréby ; puis par le sergent indigène Indji Diarra, qui, envoyé pour patrouiller dans le Glokouion, avait poursuivi les rebelles jusque dans le

Boo (20 fusils pris). En juillet, le sous-lieutenant Raineval, après avoir quitté le détachement de Logoualé avec lequel il a pris part à l'exploration de la vallée du Sio, gagne le Bain Boo évacué par ses habitants. Le 14 juillet, il pénètre dans le Boo Zié dont il trouve les villages fortifiés. Il enlève Douarebly et Dikoké. Il rentre à Guiglo le 27 après avoir traversé le Glokoujon. Le Boo ne faisant aucune offre de soumission, le sergent Moussa Sidibé (faute de cadres européens) est envoyé le 10 août dans ce canton. Il trouve le village de Diboké réoccupé et fortifié, et l'enlève après une lutte très vive. Il s'installe en poste provisoire à Goya et envoie des patrouilles dans toutes les directions. L'ennemi, dont la résistance est dirigée par Taréhy, revenu du Libéria, tend des embuscades que les tirailleurs éventent. Le 24 août, le sergent Le Blay prend le commandement de la reconnaissance permanente et s'installe à Diboké : des patrouilles sont envoyées journalière- [389] ment ; elles ont de fréquents engagements avec les rebelles auxquels elles causent des pertes sensibles. Le 5 septembre, les premières offres de soumission sont faites. À la fin d'octobre, le sous-lieutenant Raineval, à son retour de Taï où il était allé accompagner le lieutenant-colonel Valton regagnant la côte par Guiglo, Taï, Patokla, prend le commandement de la reconnaissance. Le 1^{er} novembre, il opère la liaison avec le lieutenant Benoit à Gueznobli ; ce dernier officier va continuer la pacification du Boo. Le lieutenant Raineval évacue Diboké le 4, descend le Cavally et se rabat ensuite sur le Fléo pour soumettre ce canton.

Des opérations avaient déjà eu lieu, dans le bas de la boucle du Cavally, vers Pagouéhi et Taï : en juin, le sergent Le Blay atteint Pagouéhi, sans pousser jusque Taï, sans même atteindre le Cavally. En août, le sous-lieutenant Mulot (28 fusils) arrive à Pagouéhi, essaie de gagner Taï en longeant le Cavally (quelques coups de feu sont échangés avec les indigènes de la rive libérienne), puis par l'ancien sentier dont les traces ne peuvent être retrouvées. Il rentre à Guiglo sans avoir réussi dans sa mission.

Une troisième reconnaissance est envoyée de Duékoué en septembre (lieutenant Aymé, 23 tirailleurs). Arrivé à Pagouéhi le 13, le détachement parvient le 16 à Taï et pousse jusqu'à Patokla, puis regagne Duékoué le 1^{er} octobre. Les patrouilles lancées de Pagouéhi, vers le Cavally n'ont rien trouvé. Le lieutenant Raineval, qui commande l'escorte du commandant militaire, patrouille également sans résultat dans cette région.

Comme nous l'avons vu plus haut, cet officier quitte Diboké le 4 novembre ; les Libériens tirent de l'autre rive du fleuve sur le détachement. Le 11, la reconnaissance arrive dans le Kié désert et abandonné, des patrouilles sont envoyées dans le Flého (du 2 au 17, 28 fusils pris). Le 19, le sous-lieutenant Raineval reprend sa marche vers le sud-est en longeant le fleuve. Les indigènes du canton libérien du Kouinaho tirent sur le détachement. Guiglo est atteint le 3 décembre. Une reconnaissance permanente est laissée dans le Flého, elle doit obtenir la soumission des indigènes et mettre fin aux incursions des Libériens sur la rive gauche du Cavally.

[390] L'ensemble des opérations dans le Haut-Cavally du mois d'avril 1912 au mois de janvier 1914 nous coûtaient 6 tués et 36 blessés.

*
* *

Durant la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1914, date de la mobilisation générale, la marche de la pacification, dans chacun des secteurs du cercle du Haut-Cavally, peut être résumée comme suit :

Secteur Dan Onobé. — Aucune opération militaire n'est effectuée dans ce secteur. Au 1^{er} mars 1914, la région Man-Sémien passe à l'autorité civile et le sous-secteur Ouobé, resté à l'autorité militaire, forme avec le sous-secteur de Duékoué le nouveau secteur Ouobé-Guéré occupé par la 2^e compagnie.

Secteur Dan Guéré. — Le capitaine Benoit, à la suite de l'engagement d'une patrouille (1 tirailleur tué), exécute en janvier une reconnaissance vers l'est, de façon à lier son action avec celle d'une reconnaissance venue de Guiglo dans la région du Flého vers Blohalé (47 fusils rendus).

Du 16 février au 4 mars, le capitaine Eury lève le cours du Sio et parcourt le Béo désert. Des patrouilles sillonnent le Nidrou, qui se repeuple lentement, et poursuivent en mars les rebelles dans le Boo ; une patrouille reçoit des coups de fusil (deux guides tués). Une reconnaissance partie de Logoualé le 27 mars (sergent Susini, 21 tirailleurs) opère dans les cantons Nia-Blao et Gouon Blao ; elle a le 17 avril, un petit engagement à Behekouade et actionne le groupe Siou rebelle à l'autorité du chef de canton.

Au début d'avril, le lieutenant Richaud opère contre les dissidents du Niao Blao entre Dieya et Blanduzon. Le 24, cet officier rejoint le lieutenant Liorzou dans le Boo et opère avec lui jusqu'au 2 mai.

En mai, la reconnaissance permanente du Nilé (sergent Susini) poursuit la mise en main du Niaorloa et du Gouon Blao.

Une reconnaissance permanente est détachée dans le Boo (30 fusils rendus).

Du 10 au 17 juin, le capitaine Eury parcourt le Boo sans [391] incident. Toute cette région du bord du Cavally est constamment actionnée par des patrouilles parties de Dieya.

En juillet, de nombreuses patrouilles parcourent la partie occidentale du secteur. Des progrès réels dans l'œuvre de pacification sont accomplis, lorsque la mobilisation amène l'évacuation des postes de Dieya et de Doké et arrête net ces progrès.

Secteur du Zô. — De nombreuses patrouilles surveillent la rive gauche du Cavally et sont, en janvier, constamment harcelés par les Libériens. Des reconnaissances opèrent dans le Fléo et le Ouérou.

Ce secteur disparaît lors de la réorganisation du cercle déterminée par la remise de la région Man-Sémien à l'administration civile.

Secteur de Cavally. — Au sud de Danané, le lieutenant Liorzou opère, en janvier, dans le Lolé, le koulinlé et le Toulepleu ; au nord de ce poste le lieutenant Turquin poursuit le chef rebelle Tro qui se réfugie au Libéria ; son retour à Danipleu ramène le calme dans le Lauhoye (kalé nord). Le Blosé rend ses armes, en février, tandis qu'au sud de Toulepleu jusqu'à la frontière, c'est l'anarchie par suite de la situation dans les cantons de cette région, moitié en Gote d'Ivoire, moitié au Libéria. Ce secteur devient en mars le *secteur du Haut-Cavally*. Des patrouilles et des reconnaissances actionnent le Koulinlé, le Nidrou et les cantons du sud de Toulepleu. Le Lauhoye et le Blossé rendent 10 fusils. Le lieutenant Liorzou (30 tirailleurs) poursuit les dissidents du Nidrou à travers le Boo (19 au 30 avril). Le 10 mai, cet officier, qui a remonté la Nuon pour préparer le passage de la mission d'abornement de la frontière franco-libérienne, fait sa liaison à Banneu avec le lieutenant Turquin, parti le 6 mai de Danipleu (22 tirailleurs) dans le même but (126 fusils rendus en mai). Du 25 au 31 mai, le lieutenant Liorzou opère dans les cantons du sud de Toulepleu. Des dissidents armés étant signalés dans le village de Kéatoute (Koulinlé central), deux patrouilles sont envoyées le 14 juin contre ceux-ci, qui, surpris, s'enfuient. Le chef des dissidents vient faire sa soumission à Toulepleu.

Le 2 juillet, les rebelles du Nézomé qui avaient émigré au [392] Libéria, attaquent le village de Saïgopleu (N.-O. de Toulepleu), une patrouille les repousse et les poursuit.

L'adjudant Barke Diallo est envoyé en reconnaissance permanente dans ce canton. La mobilisation interrompt cette démonstration.

Secteur Ouobé-Guéré. — En mars et avril, de nombreuses tournées sont effectuées pour remettre en confiance les Guérés du sous-secteur de Duékoué ; des patrouilles parcourent le Braon en mai. La région paraît désarmée ; les indigènes cherchent à éluder leurs obligations, mais n'essaient plus de résister par les armes (août 1914).

Secteur du moyen Cavally. — Ce secteur comprend l'ancien secteur Zagué (Guiglo) et l'ancien secteur de Patokla (Taï-Sakré-Patokla). En avril, de petites patrouilles circulent

sans incident le long du Cavally ; à l'est du secteur, le sergent Lemoine poursuit, du 21 au 27, des indigènes du Braon qui, après avoir pillé plusieurs villages du Blao se sont installés dans des campements de forêt. En mai, les Ninhos rebelles sont pourchassés dans la forêt, tandis qu'une patrouille opère le long du Cavally pour les empêcher de gagner le Libéria. En juin, le Kié et le Kaena sont fouillés : ces cantons sont déserts. En juillet, une patrouille qui opère chez les Niahos est sur le point d'obtenir leur soumission quand la mobilisation vient interrompre sa mission.

*
* * *

La mobilisation des troupes enlève à la Côte d'Ivoire le 1^{er} bataillon du 3^e régiment de tirailleurs sénégalais, qui occupe le cercle du Haut-Cavally. Le deuxième bataillon, qui tenait le cercle du Haut-Sassandra, est réparti dans toute la région militaire : deux compagnies dans le Haut-Cavally et deux compagnies dans le Haut-Sassandra.

En dehors des chefs-lieux de secteur : Danané, Logoualé, Duékoué et Guiglo, des détachements sont maintenus à Dani-pleu, à Toulépleu et à Taï pour assurer la garde de la frontière. En outre, 30 gardes de cercle, avec un commis des Affaires indigènes, détachés du cercle de Mon, tiennent Kouibly pour assurer la liaison entre les deux cercles.

[393] Dans le secteur du Ham-Cavally, du 21 au 24 août 1914, une forte patrouille parcourt la région sud de Toulepleu. Le 27 août, les indigènes du Niao Blao attaquent un village du Koulinlé, tuent plusieurs hommes et enlèvent quelques femmes.

Un détachement de 20 tirailleurs est envoyé à leur poursuite ; il est reçu à coups de fusil dans le village de Zouhou, le village est enlevé (6 fusils pris), mais les rebelles réussissent à s'enfuir.

Du 15 au 19 septembre, une reconnaissance (25 fusils) parcourt les cantons du Sud de Toulepleu ; les villages sont presque tous abandonnés (9 fusils rendus). Pendant le même mois (7 au 12), le sergent Daubin (25 tirailleurs) parcourt la frontière du Boan à Danipleu et brûle quelques campements où sont réfugiés les réfractaires du Zoualé. En octobre, trois reconnaissances ont lieu sans incident : la région est calme.

Du 20 au 24 novembre, une reconnaissance (25 tirailleurs) parcourt le Ouirolé. Les Libériens opérant de l'autre côté de la frontière, le chef de poste de Toulepleu (sergent Boumarchant), en vue de rassurer les habitants de la zone frontière, effectue une série de reconnaissances (28 octobre au 4 novembre, 13 au 19 novembre : où il se relie avec une reconnaissance venue de Danipleu, 28 novembre au 3 décembre, 15 au 19 décembre). Aucun acte d'hostilité ne se produit. Des patrouilles et reconnaissances sont envoyées de Danipleu dans le même but ; elles détruisent les campements des dissidents installés sur les bords de la Nuon.

Du 26 décembre au 4 janvier, des embuscades sont tendues la nuit aux points de passage de la Nuon fréquentés par les dissidents (8 prisonniers). Du 8 au 15 janvier, une reconnaissance parcourt sans incident le Koulinlé. Dans la nuit du 3 au 4 février, le village de Binhiloulou (canton du Lolé) est attaqué par une bande de 100 à 150 rebelles du Lolé réfugiés au Libéria.

Un indigène est blessé et un troupeau de bœufs enlevé. Le 1^{er} février, un interprète libérien, accompagné de 200 hommes armés, vient inciter les indigènes de notre rive à se rendre chez eux. Surpris par le sergent indigène Daoura Diakité, qui, prévenu de cette démonstration, avait tendu une embuscade sur la rive française de la Nuon pour en interdire le passage, l'interprète [394] se retire avec ses gens après avoir mis en joue le sergent.

Le sergent Bonmarchand, appelé à Danané pour le service, rentre à Toulepleu le 8 février en longeant la Nuon ; la majeure partie des villages sont abandonnés.

Une reconnaissance (1 caporal, 10 tirailleurs) parcourt le Koulinlé Centre et le Lolé ; ce détachement, prévenu le 18 février que les villages de Trogleu et Matoulo seront attaqués le lendemain, se dirige sur le passage de la Nuon voisin de Trogleu ; à 1.100 mètres du fleuve, une embuscade tire sur les tirailleurs, sans résultat et s'enfuit. Une reconnaissance permanente (adjudant Barké Diallo, 20 tirailleurs) est établie dans le Lolé, avec attache à Zouan Hounion, pour protéger les populations de la frontière contre les incursions des rebelles venus du Libéria.

Le 9 mars, l'adjudant Barké Diallo est avisé que les réfractaires émigrés du Lolé vont venir attaquer Zougopleu ; il tend une embuscade à l'entrée du village : quatre ennemis sont tués, leurs fusils sont pris. Du 10 au 14 mars, le sergent Bonmarchand longe la Nuon. Du 7 au 12 mars, le sergent Daubin quitte le poste de Danipleu pour se rendre dans le Zoualé rassurer les indigènes qui craignent une incursion des Libériens. En avril, l'adjudant Barké Diallo part le 11 pour le Niau Blao dont les habitants sont venus piller les villages du lorolé. Il rentre le 20 à Danané après avoir détruit quelques campements de forêt.

Secteur du moyen Cavally. — Des patrouilles parcourent la région durant les mois d'août, septembre et octobre sans incident. En novembre, le sergent Aubépin se rend dans la région de Patokla pour rassurer les indigènes qui craignent une attaque des Graouros du Libéria. Le 19 février, une patrouille (1 caporal, 11 tirailleurs) part de Guiglo pour rechercher les assassins d'un porteur de courrier du poste de Taï. La patrouille trouve les villages du Nialo abandonnés ; les coupables ont gagné le Libéria. Sur la plainte d'Achantis récolteurs de caoutchouc qui auraient été molestés par les Guérés, le capitaine envoie le 15 avril une patrouille de tirailleurs, puis l'adjudant Couteret enfin se met en route lui-même. Les assaillants, qui [395] appartenaient à un gros village libérien situé à peu de distance du fleuve, avaient pris la fuite. Le 28, le capitaine rentrait à Guiglo avec les trois détachements.

Secteur Dan Guéré. — Du 11 au 16 septembre, le sergent Bakary Koné (10 tirailleurs) parcourt le Gao dont les habitants ont repris la brousse pour échapper à notre autorité : 28 campements de forêt sont détruits. Du 18 au 30, le sergent Le Mauff (35 fusils) opère dans le Niao Blao. Le 25, il y a un engagement avec un groupe de rebelles de Dieya et Zouhou (9 fusils pris). Du 6 au 23 octobre, l'adjudant Barké Diallo parcourt la partie occidentale du secteur : les villages ont été abandonnés (7 fusils pris). Le 5 janvier, le sergent Susini, avec 25 tirailleurs, se rend dans le Boo et le Nidrou. Il constate l'abandon du Niao Blao Sud, et de presque tous les villages du Nidrou.

Les cantons Ouobés du secteur de Kouibly étant complètement soumis sont, au commencement de l'année 1915, rattachés avec le poste de Kouibly au cercle de Touba (chef-lieu Man), tandis que les cantons guérés, encore insuffisamment en mains, continuent à relever de Logoualé.

Secteur Ouobé-Guéré. — Aucune opération militaire dans cette région. Durant cette période les indigènes rendent leurs fusils.

*
* *
*

Depuis le 1^{er} mai 1915, aucun fait militaire ne mérite d'être relaté et le pays peut être considéré comme pacifié.

Le cercle du Haut-Cavally n'en a pas moins besoin d'être encore occupé militairement jusqu'à ce que le gouvernement libérien ait réussi à établir, sur la partie de son territoire voisin de notre frontière, une administration normale et la sécurité.

NOMINATION
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1921)

Ont été promus à la 2^e classe :

Lapalud, gouverneur de 3^e classe secrétaire général du gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française.

M. Lapalud, en A. E. F., est le bras droit de M. Victor Augagneur au gouvernement général. Il avait été auparavant tant à la Côte-d'Ivoire qu'en A. E. F. le collaborateur de choix de M. Gabriel Angoulvant.

Les grandes conférences coloniales
(*La Liberté*, 13 décembre 1923)

Samedi prochain, M. Angoulvant, gouverneur général des colonies, commissaire général de l'Exposition coloniale internationale de Paris, en 1927, étudiera « la Côte-d'Ivoire ».

Invitations et renseignements au siège des Conférences coloniales : 12, rue du Helder, où la Section d'informations économiques et financières est ouverte tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Guillaume Hanotaux et Alfred Martineau,
Histoire des colonies françaises, Paris, Plon, t. IV, 1931

Maurice Delafosse, l'AOF
La Côte d'Ivoire

[340] M. Angoulvant succéda en 1908 au gouverneur Clozel, passé au Haut-Sénégal et Niger. M. Angoulvant, dès son arrivée à Bingerville, se rendit compte qu'à l'exception des cercles du Nord, libérés par les troupes du Soudan de la tyrannie de Samory et d'autres chefs de bande de moindre envergure, l'ensemble de la colonie n'offrait que les apparences, parfois très discutables, d'une sécurité trompeuse, parce que, sous l'empire de sentiments généreux mais utopiques, on avait voulu, au début, procéder à des annexions par des moyens pacifiques. Le résultat était que la plupart des populations du Sud et du Centre, en général d'un caractère indépendant, n'étaient que virtuellement soumises. S'inspirant de l'œuvre accomplie à Madagascar par Gallieni, le nouveau gouverneur conçut et fit adopter par le gouverneur général Ponty un plan de pacification méthodique, ce système dit de la tache d'huile. Comme M. Angoulvant resta gouverneur pendant dix ans de suite, de 1908 à 1918, cette circonstance lui permit d'achever l'entreprise qu'il s'était imposée.

Les deux premières années furent une période de préparation.

En 1908, ce fut la pénétration des pays gouro et bété et la création des postes de Vavoua et de Zuénoula. Des opérations dans le Baoulé contre les Ayou et les Akoué, dans la région d'Osrou et chez les Dida sont les événements de l'année 1909. Le lieutenant-colonel Betselère, le commandant Noguès, le capitaine Lamblin, les lieutenants Pellé et Bouet, les administrateurs Lamblin [341] et Terrasson de Fougères furent les principaux artisans de la pacification.

Les opérations militaires de plus haute envergure ne commencèrent qu'en 1910.

En principe, on devait d'abord s'attacher à réduire à merci le clan des N'gban, le plus ancien et le plus tenace de nos ennemis du Baoulé. Mais les circonstances firent porter le premier effort sur les Abé ou Abbey, tribu habitant dans le nord d'Abidjan et dont le territoire se trouvait traversé par la ligne du chemin de fer. Celle-ci était alors construite à peu près jusqu'au Nzi et la portion la plus difficile à établir, celle qui court en forêt dense, se trouvait presque achevée. Les Abé, dont le pays est coupé précisément par cette portion de la ligne, n'avaient pas fait d'opposition à la construction de la voie ni des gares, mais, n'ayant jamais été soumis, ils se tenaient à l'écart. Vers la fin de 1909, un incident imprévu causa chez ces indigènes, profondément superstitieux, une grande surexcitation. [Un terrain consacré au culte des ancêtres, et dont la direction des travaux du chemin de fer ignorait complètement le caractère et la destination, avait été bouleversé par les terrassiers.](#) Après avoir couvé quelque temps en silence, la révolte éclata au début de janvier 1910. Sur le conseil de leurs prêtres et de leurs devins, les Abé s'en prirent au chemin de fer, considéré comme responsable du sacrilège commis, et à ceux qui en usaient ou le faisaient marcher, et ils commencèrent par arrêter un train et massacrer les voyageurs qui s'y trouvaient. Le 6 janvier, M. Angoulvant apprend que 200 Abé en armes se disposent à attaquer la gare d'Agboville. Le lieutenant Dhomme est envoyé pour les châtier. Le 7 janvier, il est à Agboville, où il est rejoint le 13 par le commandant Noguès, accouru à son secours. La voie est réparée, mais en même temps on apprend que les Agba se sont révoltés dans le nord de Dimbroko. Leur mouvement est imité dans toute la région environnante chez les Attié, les N'gban, les Ouellé et bientôt c'est une insurrection générale ; elle couvre toute la forêt depuis la basse Comoé jusqu'à la vallée du Nzi.

La situation avait paru assez inquiétante pour déterminer le gouverneur général Ponty à venir en conférer sur place avec le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire. Il arriva à Grand-Bassam le 8 février, en même temps que deux compagnies et demie de renfort sous les ordres du commandant Morel. Les troupes furent alors réparties entre Dimbokro, Agboville, la voie ferrée et Bonzi. Le commandant Noguès, rapatrié le 7 avril, fut remplacé par le commandant Maritz, qui fit fouiller méthodiquement la région insurgée, procédant au fur et à mesure au désarmement des indigènes. Ce système, continué par le capitaine Jacobi, finit par briser en juin la résistance des Abé, qui, en octobre, pouvaient être considérés comme soumis.

[342] Les opérations contre les N'gban durèrent jusqu'au 1^{er} août. Elles furent rendues difficiles par la nature du pays, l'opiniâtreté de nos adversaires et leur habileté à se retrancher. Après avoir été délogés, au cours du mois de mai, de leurs retraites voisines du Nzi, ils se concentrèrent, comme plusieurs aimées auparavant, sur la montagne dite Ouroumbo Boka, que le commandant Morel enleva d'assaut le 15 juin, grâce au concours de l'artillerie. La révolte continua encore çà et là, en dépit de quelques redditions, jusqu'à ce que la capture des principaux chefs amenât, le 31 juillet, la soumission de tous les N'gban du Sud, répandus entre le Nzi et le Bandama.

Quant à la pacification du pays des Agba, elle fut conduite par le commandant Maritz, assisté du capitaine Bouvet. Elle débuta le 1^{er} juillet, fut marquée le 28 juillet par la prise de Dida-Mossou, principal centre de résistance des Agba, et se termina par le désarmement de la population.

Dans le même temps, le lieutenant Javouhey poursuivait la soumission des Oulé, Béléfoué, Saléfoué et autres tribus établies entre ce pays et la Comoé. La défaite du chef Boni Ndiolé, le 9 septembre, et la prise du village d'Alangbakro, le 21, décidèrent de la soumission des Saléfoué. La prise de Kodokokré, le 21 octobre, détermina la déroute des Oulé de l'Est. Ceux de l'Ouest furent réduits en novembre par le capitaine Richard, ainsi que les Bombofoué. Le 5 décembre, les opérations étaient terminées.

À l'extrémité occidentale de la colonie, sur le Cavally, la situation était loin d'être satisfaisante. Nos convois ou nos postes étaient souvent attaqués ou menacés. Le lieutenant Gauvain, envoyé sur les lieux avec un petit détachement, parvint à rétablir

momentanément la situation, mais la pénurie des effectifs nous empêcha de procéder à une répression suffisamment forte et nous contraignit même à évacuer le poste de Pagouéhi, ce qui accrût l'audace des rebelles.

En dépit de tous ces obstacles, les travaux du chemin de fer avaient été poussés avec une grande activité, par le capitaine Thomasset et le capitaine Ballabey, et, [343] à la fin de 1910, il atteignit Dimbokro, sur la rive droite du Nzi, à l'orée de la zone de transition entre la forêt dense et les pays découverts du Soudan.

Au début de 1911, on se mit à la pacification du Nord-Ouest du Baoulé, où habitent le gros de la tribu des Nanafoué et les fractions des Yohouré, des Ayaou et des Kodé. L'opération fut confiée au lieutenant-colonel Lévasseur, qui disposait de 20 officiers et 40 sous-officiers européens, de 1 100 tirailleurs et d'une pièce de canon. En janvier 1911, il lance le commandant Bourgeron contre les Nanafoué du Nord, tandis que le lieutenant Reymond procède à la soumission, plus facile, des Nanafoué du Sud. Après plusieurs combats, le commandant Bourgeron s'empare de Salékro le 1^{er} février et y rétablit un poste. Le 15 mars, la soumission des Nanafoué du Nord et du Sud était complète. Les Yokouré et les Ayaou furent réduits de mars à juin, ces derniers après une très sérieuse résistance qui leur coûta 644 morts.

Les opérations consacrées à la conquête et à la pacification du haut Cavally furent de plus longue durée : commencées en janvier 1911 par le commandant Bordeaux, elles ne furent achevées qu'en mai 1912. Nous avons de ce côté, en effet, devant nous des populations aussi éprises d'indépendance que les Baoulé, aussi bien défendues que les Abé par la nature de leur pays et certainement plus sauvages que les uns et les autres, n'ayant eu jusqu'alors à peu près aucun contact avec les Européens, en dehors de quelques missions qui avaient simplement traversé le pays et souvent au prix de grosses difficultés. En janvier 1911, nous obtînmes la soumission du canton de Hié et nous réduisîmes par la force le canton de Yaro ; en février fut créé le poste de Logoualé, dont la fondation marqua la fin de la résistance des Dan du Sud. De mars à mai de la même année eurent lieu la conquête du pays des Guéré, et la pacification du pays des Ouobé, une révolte plus grave avait éclaté chez les Dan du district de Danané : le village de ce nom, situé à 1 500 mètres du poste, avait été attaqué par les rebelles durant la nuit du 26 au 27 juillet ; la garnison avait réussi à mettre en fuite les agresseurs, non sans que ceux-ci fussent parvenus à enlever 27 femmes et enfants ; le lieutenant Humbert, qui commandait le poste de Danané, marcha contre les révoltés, leur reprit leurs prisonniers, s'empara de 250 fusils dans le canton de Oua et mit à la raison la fraction des Kalé. Cependant la situation s'aggrava du fait que l'insurrection avait gagné les tribus des Manon et des Guerzé, qui habitent sur le territoire de la Guinée française à l'ouest des Dan. Le commandant Bordeaux dut se rendre dans la colonie voisine pour débloquer les postes de Nzo et de Lola, menacés par les rebelles. Ayant terminé cette opération en octobre, il revint en [344] Côte d'Ivoire pour continuer son œuvre de conquête, du 20 novembre 1911 au 25 mars 1912, entre le Zô, affluent du Sassandra, et ce fleuve lui-même, dans une région presque inexplorée encore : il s'empara de 1.395 fusils, mais perdit 6 tirailleurs et eut 32 blessés.

La période de répression et de conquête, qu'on peut considérer comme s'étant terminée au début de 1912, fut suivie d'une période d'occupation progressive, selon le système de la tache d'huile. Déjà, en 1911, on avait commencé à occuper de cette manière le pays des Dida, à l'ouest du bas Bandama, qui fut complètement en mains à la fin de 1912. L'occupation des pays bété et gouro, commencée en juin 1911 et achevée seulement en avril 1915, nécessita l'emploi de cinq compagnies de 200 fusils chacune, qui furent réparties autour de Daloa entre les cinq secteurs de la Lobo, de Zuénoula, de Bouaflé, de Sinfra et d'Oumé ; elle ne s'accomplit pas sans résistance ni sans de nombreux engagements, qui nous coûtèrent au total 31 tués et 109 blessés ; en quatre ans, le désarmement de cette région, poursuivi sans relâche, amena la prise

de 25.355 fusils : il permit de pacifier définitivement cette contrée si longtemps réfractaire et de la passer dans son entier, en 1916, à l'autorité civile.

La pacification des districts compris entre le Zô et le Sassandra et des provinces avoisinant le Cavally et la frontière libérienne exigea moins de temps, sans doute parce que la conquête en avait été effectuée d'un seul coup. Commencée en avril-mai 1912, aussitôt après la dernière opération de répression, elle fut terminée en mai 1913. Au cours de cette période, un commerçant européen, M. Huberson, qui remontait le Zô en pirogue en amont de son confluent avec le Sassandra, fut assassiné à Ouroubo ; ses meurtriers, capturés par le capitaine Lacourière, furent traduits devant les tribunaux et condamnés ; mais ce crime, commis contre un Européen, fit craindre aux populations soumises des représailles de notre part, et un certain nombre d'indigènes de notre territoire gagnèrent le Libéria. Cette circonstance, en jetant le trouble dans le pays, rendit plus délicate sa pacification et aussi plus précaire, d'autant que ceux des riverains de la Nuon et du bas Cavally qui voulaient se soustraire à notre autorité n'avaient qu'à franchir ces fleuves pour se trouver en sûreté sur un territoire sans administration où nous n'avions pas le droit de les poursuivre.

Le résultat du désarmement effectué dans l'ensemble de la colonie, de 1909 à 1915, avait été la destruction de 112.926 fusils, dont plus de 21.000 pour le Baoulé, 24.000 pour les circonscriptions du Cavally, 25.000 pour celles du Sassandra, 10.500 pour les pays voisins de la lagune Ébrié.

[345] Depuis cette époque, sous les gouvernements successifs de MM. Antonetti et Lapalud, la Côte d'Ivoire a joui de la paix intérieure la plus complète qui a favorisé un essor économique des plus remarquables.

Le médecin général Sorel
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1933)

Souhaite de bienvenue. — Nous présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. le médecin général, directeur du service de santé des troupes du groupe de l'Indochine et à madame Sorel qui viennent d'arriver à la Colonie.

La carrière coloniale de M. le médecin général Sorel est particulièrement brillante. La voici.

Né à Pont de l'Arche en 1870, et après de brillantes études à l'École du Service de Santé de Bordeaux, il débuta au Sénégal à la fin d'une terrible épidémie, en 1901. De là, il passait au Soudan, était ensuite envoyé à Zinder pour rejoindre la mission Péroz, dont le chef de bataillon Gouraud venait de prendre le commandement.

Puis il a parcouru en tous sens nos diverses possessions : la Côte des Somalis en 1903, la Guyane en 1905, [la Côte-d'Ivoire où, de 1910 à 1913, il lutta contre la fièvre jaune et dont il débarrassa le pays.](#)

Entre-temps (1908-1910), il avait recherché à l'institut Pasteur, près du professeur Marchoux, la guérison de la fièvre jaune et de la lèpre.

Trois fois cité à l'ordre de l'Armée pendant la guerre, il obtenait, à trente-huit ans, après une grave blessure, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Lieutenant-colonel en 1918, il retourne en Afrique Occidentale et c'est encore lui qui, en 1927, prit à Dakar les mesures sanitaires qui eurent raison de la grande épidémie de cette époque.

Ces derniers temps, il occupait dans la Métropole le rôle d'adjoint au directeur du Service de Santé des troupes coloniales.

La direction du Service de Santé passe en de bonnes mains.
